



**ÉCOLE
DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES
DE MONTRÉAL**


BIBLIOTHÈQUE

NO _____

COTE _____

AGC

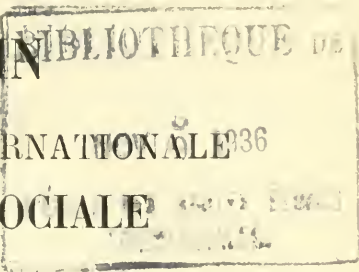




Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

1904

BULLETIN



DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DE SCIENCE SOCIALE

Ce Bulletin doit être détaché et placé dans une reliure spéciale.

SOMMAIRE : Constitution et statuts de la Société. — Correspondants et Chefs de groupes. — Liste générale des membres. — Bibliothèques abonnées à la Revue. — Recrutement et propagande. — Études sociales, par M. EDMOND DEMOLINS. — Correspondance. — Reliures instantanées. — Bulletin bibliographique, par M. G. D'AZAMBUJA.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications, ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'École des Roches a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépensent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs

travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité: ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier. — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir la supériorité dans sa profession*. Par là, notre Société s'adresse à *toutes les catégories de membres*.

La crise sociale actuelle est en effet la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société. Ce *Bulletin* comprend la liste des nouveaux

membres et des sections d'études récemment ouvertes dans les diverses régions, l'indication des questions mises à l'étude dans ces sections, l'indication de questions à étudier avec des hypothèses à vérifier, la Correspondance, une Chronique des principaux faits sociaux, un Bulletin bibliographique, etc.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V^{te} Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Missions et voyages. — La Société attribue des bourses de voyages, ou d'études, aux personnes qu'elle choisit, principalement aux élèves des cours de Science sociale. Elle détermine les sujets à étudier par les bénéficiaires de ces bourses. Elle examine les travaux remis par eux et se réserve la faculté de les publier dans la *Science sociale*, ou de les rendre à leurs auteurs.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables

pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

La Société met également en rapport les membres appartenant à la même profession, afin de leur faciliter les études sur la situation de cette profession et sur les réformes à y introduire.

Congrès annuels. — La Société se propose d'organiser un Congrès annuel pendant le mois d'août, dans une région déterminée. Ce Congrès aurait plus particulièrement pour but l'étude sociale de cette région. Les travaux du Congrès pourront former, chaque année, un des fascicules de la Revue.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue. Quatre de ces volumes ont été présentés aux concours de l'Institut : tous ont été couronnés. Plusieurs ont été traduits en anglais, en allemand, en russe, en italien, en espagnol, en grec, en hongrois, en arabe et en japonais. Quelques-uns ont atteint des tirages de huit, dix et vingt-cinq mille exemplaires.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours

Il est délivré, du 15 Octobre au 15 Mai dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes: Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant le paiement pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10% du prix du billet collectif. — Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de ces billets doivent être faites 4 jours au moins à l'avance, à la gare de départ.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE SCIENCE SOCIALE

CONSTITUTION ET STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil de la Société s'est réuni le lundi 4 janvier, au siège social, sous la présidence de M. Paul de Rousiers.

M. Paul de Rousiers soumet à l'approbation de la réunion les statuts de la Société, qui, après certaines modifications, sont votés à l'unanimité article par article.

En voici le texte :

Objet. Siège social.

ARTICLE 1^{er}. — Il est institué, sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, entre les personnes qui adhèrent ou qui adhéreront aux présents statuts, une Association sous le nom de Société internationale de Science sociale.

ARTICLE 2. — L'Association a pour objet d'encourager par des bourses de voyages ou d'études, par des subventions à des publications ou à des cours, les travaux de science sociale.

L'Association se propose en outre de vulgariser les conclusions de la Science sociale, notamment de développer l'initiative privée et le sentiment de la responsabilité individuelle.

Elle pourra tenir des congrès.

Elle a son siège à Paris.

Cotisations.

ARTICLE 3. — Les ressources de la So-

ciété consistent dans les cotisations annuelles de ses membres.

Les membres titulaires versent annuellement une cotisation de 20 francs en France, de 25 francs à l'étranger.

Les membres donateurs versent annuellement une cotisation de 100 francs.

Les membres fondateurs versent annuellement une cotisation de 300 à 500 francs.

ARTICLE 4. — Le *Bulletin* de la Société et les travaux publiés par ses soins sont servis gratuitement à tous les membres de la Société.

Administration.

ARTICLE 5. — L'Association est administrée par un Bureau nommé par le Conseil.

Le Conseil est composé, au moment de la fondation de la Société, de MM. G. d'Azambuja, Paul Bureau, Ph. Champault, V^{te} Ch. de Calan, A. Dauprat, Edmond Demolins, Robert Dufresne, Maurice Firmin-Didot, H^{te} Hemmer, G. Melin, V. Muller, Jean Périer, L. Poinsard, Robert Pinot, Paul de Rousiers.

Le Conseil peut s'adjoindre des membres nouveaux. Cette adjonction doit être prononcée à la majorité des trois quarts des membres du Conseil, lesquels pourront, dans ce cas spécial, exprimer leur vote par correspondance, s'ils sont absents de Paris.

Le Conseil pourvoit lui-même, et dans les conditions ci-dessus indiquées pour l'adjonction de nouveaux membres, aux

vacances qui viendraient à se produire dans le Bureau.

ARTICLE 6. — Le Bureau de la Société comprendra : 1 Président, 2 Vice-Présidents, 1 Trésorier et 1 Secrétaire.

ARTICLE 7. — Le Bureau a les pouvoirs les plus étendus pour l'Administration de la Société. Il choisit les titulaires des bourses de voyages ou d'études, accepte ou refuse de publier leurs travaux.

ARTICLE 8. — Le Conseil se réunit au moins deux fois dans le courant de chaque année en assemblée ordinaire. Il approuve les comptes qui lui sont soumis par le Bureau, décide, s'il y a lieu, la date des congrès et en fixe l'ordre du jour.

Modification aux Statuts.

ARTICLE 9. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée extraordinaire du Conseil réunie sur convocation du Bureau. Cette convocation est de droit, si elle est réclamée par les deux tiers des membres du Conseil. Les modifications proposées doivent être mentionnées sur les convocations, et celles-ci doivent être adressées à chaque membre du Conseil dix jours francs avant la date de la réunion.

Pour être valables, les décisions de l'assemblée extraordinaire du Conseil doivent être prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. La représentation ne peut être confiée qu'à un membre du Conseil et chaque membre ne peut représenter qu'une seule personne.

ARTICLE 10. — Il est donné plein pouvoir au porteur des présents statuts pour faire la déclaration prescrite à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

M. Paul de Rousiers soumet ensuite à l'approbation du Conseil le projet de traité à intervenir entre la Société et M. Edmond Demolins, propriétaire et directeur de la Revue *la Science sociale*, pour la publication du *Bulletin* de la Société et des travaux subventionnés par elle.

Après un échange d'observations, ce traité est accepté à l'unanimité.

Le Conseil procède ensuite à la constitution définitive de son Bureau, dont voici la composition :

PRÉSIDENT : M. Paul de Rousiers, Secrétaire général du Comité central des armateurs de France.

VICE-PRÉSIDENTS : M. Edmond Demolins, Directeur de la *Science sociale*, Président du Conseil d'administration de l'*École des Roches* ; — M. Paul Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris et à l'École des Hautes Études sociales, chargé du cours de Science sociale à Paris.

TRÉSORIER : M. Maurice Firmin-Didot, éditeur.

SECRETARE : M. G. d'Azambuja, publiciste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Correspondants et Chefs de groupes.

La liste des Correspondants et Chefs de groupes, en France et à l'étranger, est en préparation. Elle sera publiée dans le prochain fascicule.

Ceux de nos collègues qui seraient disposés à nous donner leur concours comme Correspondants et à organiser des groupes d'études dans leur région sont priés de nous le faire savoir le plus tôt possible. Après leur admission par le Conseil, nous leur enverrons tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Les abonnés de la *Science sociale*, qui ne sont pas membres de la *Société*, ne figurent pas sur cette liste.

1^o Paris : MM. ARQUINVILLERS (baron d'). — AYNARD (Ed.), député.

BABONNEAU (R. P.). — BACLÉ (L.), ingénieur. — BAELEN. — BARBIER (Théophile), ingénieur. — BARY (A. de). — BÉGUINS (Félix), D^r ès sciences. — BERTRAND (D^r). — BERNON (J.-A. de). — BESSAND, directeur de la *Belle Jardinière*. — BIZOS (E.). — BLANCHON (G.). — BON-

- DIN (Frédéric). — BORDE (M^{me}). — BORDEREL (Jean). — BOUCHER (M^{lle} Louise). — BOURET (M^{me} V^{ve}), commissionnaire. — BOUTTER (l'abbé). — LE BRET (Robert), avocat. — BUREAU (Paul), professeur à la Faculté libre de Droit.
- CAMARA (M.). — CHAMPAULT (Ph.). — CHARRIER (l'abbé). — CHATILLON (R. P. HENRY). — CHOPARD. — COPPEAUX (Émile). — COPPEAUX (Théophile). — COUSIN (Jules). — CUNAT (H.).
- DESEILLEGNY. — DUFFAURE (Amédée). — DUPRÉ LA TOUR (Félix). — DURIEU. — EYSSÉMIC.
- FÈVRE (L.), ingénieur en chef des Mines. — FILLEUL-BROHY, industriel. — FIRMIN-DIDOT (Alfred). — FIRMIN-DIDOT (Maurice). — FRANCE (Henry de). — FRANCIS (l'abbé G.). — FROMENT (André). — FROMENTIN (l'abbé), curé de St-Germain l'Auxerrois.
- GALLIARD (Gabriel-Olphé). — GAUCHER (Victor), architecte. — GEBHARDT (J.-J.). — GODEVILLE.
- HARCOURT (comte Pierre d'). — HAUDRICOURT. — HÉLIAND (comte d'). — HEMMER (l'abbé Hipp.). — HESS (Jean), publiciste. — HUARD (Gustave), avocat. — HUBER (Charles).
- ISAMBERT (Paul).
- JARRY (Louis). — JOUIN (l'abbé), curé de St-Augustin.
- LANZAC DE LABORIE (S. de). — LEBAUDY (Paul), député. — LEGAY (Robert). — LEMONNIER (Paul). — LÉVÊQUE. — MARAGE (D^r René). — MARTIN (Tommy). — MONET (Pascal), agrégé de l'Université. — MOININ (J.), ingénieur. — MOUTIER (D^r A.).
- NIVARD (Paul). — NOÉMIE (M^{me}).
- OLLIVIER.
- PACHECO (Alfred), négociant. — PERCHE (l'abbé de la), curé de l'Immaculée-Conception. — PICARD (l'abbé). — PLINVAL (M^{lle}). — PINOT (Robert), secrétaire général du Syndicat des constructeurs. — PROVOT (M^{me}).
- QUINTON (N.).
- RAFFIN (l'abbé L.). — RAVERAT (G.), négociant. — Rivière (l'abbé Pierre).
- SAINTE-CROIX (de). — SEILLIAC (Léon de), secrétaire du Musée social. — SAINT-PAUL DE SINÇAY.
- TANQUERAY (l'abbé). — TISSIER (PAUL). — TRIPET (D^r Jules). — TURPAUD. — TYRQUET (Henri).
- VIDAL. — VILLECHEMOUX. — VILMORIN (Philippe de).
- 2^e Province :** MM. ABERÉ (Édouard), Châlons-sur-Marne. — AGNIEL (Georges), ingénieur, Sailly-Labourse (Pas-de-Calais). — ALEXANDRE (l'abbé), chanoine de la cathédrale, Angoulême. — AMBLARD (Auguste), Vitry-le-François (Marne). — AMBLARD (Émile), ingénieur, Dieppe. — ANDRIEU (l'abbé P.), Limoges. — ARDANT (l'abbé), Limoges. — ARNAULT (l'abbé Ed.), Pessines (Charente-Inférieure). — ASTOUL, professeur à la Faculté de droit, Caen. — AUBRY (H.), Chatou (Seine-et-Oise). — AUCLAIR, Villeneuve-St-Georges (Seine-et-Oise). — AZAMBUJA (G. d'), Meudon.
- BACHELET, Jarnioux (Rhône). — BALEY (Pierre), Revigny (Jura). — BALLU (l'abbé Louis), curé à Parnay (Maine-et-Loire). — BARBOTIN, à Penhoëk (Ille-et-Vilaine). — BASTIDE (DE LA), Ch^{eu} de Pressac par Chabanais (Charente). — BAYARD (l'abbé L.), Lille. — BAZOCHE, notaire, Mesnil-aux-Bois (Meuse). — BEAUQUIER (Jean), Nîmes. — BELLANGER, Fontainebleau. — BELLEVILLE (Alphonse), Versailles. — BÉNÉZULO (Adrien), propriétaire-viticulteur, Gignac (Hérault). — BENOIST (D^r Émilien), Guéméné-Penfao (L.-Infér.). — BENOIST (Olivier), propriétaire-agriculteur, Plailly (Oise). — BERNAUD (l'abbé), curé de la cathédrale, Poitiers. — BERTIER, professeur à l'École des Roches, par Verneuil (Eure). — BERTIN, Salon (Bouches-du-Rhône). — BERTSCHY (F.), Dijon. — BOISSIEU (DE), Ch. de Varambon par Pont-d'Ain (Ain). — BOITEAU (Léonce), négociant, Angoulême. — BOTREL (l'abbé), Essémans, près Béja (Tunisie). — BOUILLON (M^{re}), vicaire général, Sens. — BOULANGER (H.), Choisy-le-Roi (Seine). — BOUSQUET, Courrières (Pas-de-Calais). — BOUYGUES (Joseph), Lyon. — BOYER (l'abbé), Villery-St-Étienne (Meurthe-et-Moselle). — BROUE (M^{lle} de la), Beurlay (Charente-Inférieure). — BRUN (Henri), avocat, Château de la Barre (Loiret). — BRUNIE,

- notaire, Ussel. — BUFFAULT (Ed.), ingénieur en retraite, Moulins. — BURES (Maurice), avocat, Saintes. — BUTEL (Fernand), avocat, Pau.
- CADOT (J.), Villeurbanne (Rhône). — CADOT (Petrus), Lyon. — CALAN (V^{te} Ch. de la Lande de), Redon. — CARFORT (de), Lorient. — CARBONNIÈRES (F. Carles de), avocat, Castres. — CARREZ (Victor), ingénieur, Acat-sur-la-Lys (Pas-de-Calais). — CARTIER-BRESSON (Pierre), Pantin (Seine). — CHATEL (Laurent), Toulon. — CHEVALIER (Émile), Chartres. — LE COULTRE (Albert), Alger. — COLCOMBET (V.), négociant, St-Étienne. — COLLONGE (Ph.), professeur au séminaire d'Alix par Anse (Rhône). — COULBARD, professeur, Montauban. — COURRÈGES (B.), président du tribunal civil, Montauban. — COUTURIÉ, Savigné-l'Évêque (Sarthe). — COUZINET (Rémy), Itteville par Bourray (Seine-et-Oise). — CROSNIER, capitaine, officier d'ordonn. du général comm. la 20^e division, St-Servan. — CUENOD (D^r A.), Tunis.
- DAHIER (Paul), négociant, Marseille. — DALLOZ (A.), St-Claude (Jura). — DAMAS D'ANLEZY (le C^{te}), château d'Anlezy (Nièvre). — DASSÉ (l'abbé Joseph), curé d'Ouroier par Guérigny (Nièvre). — DAUPRAT (A.), Le Breuil-St-Michel par Chambourg (Indre-et-Loire). — DAUPRAT (Ét.), 4, rue de la Paix, Nice. — DAVID (Gaston), Ch. Bicarado par St-Yrieix (H^{te}-Vienne). — DAVID (Aristide), St-Michel-en-l'Herm (Vendée). — DECOSSE (Paul), avocat, Neufchâteau (Vosges). — DELAFOY (Camille), Mainvilliers (Loiret). — DELAGE (X.), Mustapha (Alger). — DELBET (D^r E.), député, la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). — DELCLUSE (l'abbé J.), curé de Tortefontaine (Pas-de-Calais). — DEMOLINS (Edmond), administrateur de l'École des Roches, la Guichardière par Verneuil (Eure). — DEPALLIER (R.), industriel, Orléans. — DESPLANQUES, Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne). — DEVALORS (Michel-Laurent), Chasse (Isère). — DÉZOBRY, Montmorency (Seine-et-Oise). — DOLIVEUX (G.), administrateur de la Société du Chocolat Poulain, Blois. — DONNODEVIE (André), Rignac (Gers). — DORGUIN (Charles), La Châtre (Indre). — DOUTRIAUX (André), avocat, Valenciennes. — DUBOIS (L.), Puteaux (Seine). — DUDOIGNON-VALLADE, avocat, Moulin de Repéroux, par Champdeniers (Deux-Sèvres). — DUFRESNE (Augustin), Dieppe. — DUFRESNE (Robert), Manoir de Calmont, par Dieppe. — DUPRÉ LA TOUR, Versailles. — DUTET (Victor), juge de paix, Azazga (Alger).
- ENCAUSSE DE LABATTUT (Bernard d'), Toulouse.
- FAUVEL (l'abbé E.), Bayeux. — FARD (P.), Rouen. — FAVRICHON (l'abbé J.), curé à Fontanès (Loire). — FEUILLADE DE CHAUVIN, Bordeaux. — FIRMIN-DIDOT (M^{lle} Élisabeth), château d'Escorpain (Eure-et-Loir). — FOUGERON (Émile), Orléans. — FURNE (Constant), Boulogne-sur-Mer.
- GALLAND (Charles), Puteaux (Seine). — GALLAND (Emmanuel), notaire, Tournus (Saône-et-Loire). — GARAS, Mézin (Lot-et-Garonne). — GARNIER (l'abbé Joseph), recteur de Fourvières, Lyon. — GARNIER (Paul), Nancy. — GASPARIN (C^{te} de), Nîmes. — GASTBOIS (Louis de), Lourdes. — GENSOLLIN (Louis), avocat, Toulon. — GAIDE-ST-GENIÈS (M^{me} la Bonne de), Pau. — GÉRARD (Pierre), Marseille. — GÉRARD (l'abbé), professeur à l'École St-Étienne, Meaux. — GIRARD (Paul), Bourges. — GODARD, ingénieur de la C^{ie} du Chemin de fer du Midi, Béziers. — GOURDET, Amiens. — GUERRIN (Eugène), Cambrai. — GUILRELOX (C^{te} de), maire de Beauvoir (Oise). — GUINET (Antoine) fils, Lyon.
- HALLOUX, Versailles. — HERVEY, Ch. de Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure). — HONORÉ (Maurice), Chambourg (Indre-et-Loire). — HOUDARD (Adolphe), Neuilly-sur-Seine. — HUBERT (Maurice), ingénieur, Marseille.
- IZARN (Armand), avocat, Perpignan.
- JAMBERNAT (Emm.), Marseille. — JACQUOT (D^r), Creil (Oise). — JOFFRION (D^r), Benet (Vendée). — JOLIET, avocat, Dijon. — JONANOLOU (l'abbé), École Jeanne-d'Arc, Tarbes. — JONCARD, Montrichard (Loir-et-Cher).

- KIENER (Roger), Eloyes (Vosges). — KLEIN (l'abbé Félix), Bellevue (Seine-et-Oise).
 LACHESNAIS (E. de), Marseille. — LAFARGE (Albert de), directeur de l'usine de Lafarge, Viviers (Ardèche). — LAPEYRE (Fernand), la Roche-Chalais (Dordogne). — LAROCHE (Joseph), Arras. — LAUDET (René), Cieutat (Gers). — LAVLETTE (Roger de), château de Sessale par Villefranche-Lauragais (Hte-Garonne). — LAYE (l'abbé), aumônier, Toulouse. — LAYE (Jules Scrive), industriel, Lille. — LEBOUTEUX (P.), Verneuil (Vienne). — LECALLIER (E.), Elbeuf (Seine Inférieure). — LECOEUR (Edmond), ingénieur, Rouen. — LEFEBURE (P. E.), Ronfeugeray (Orne). — LEDOUX (l'abbé A.), curé de Guempes (Pas-de-Calais). — LEFÈVRE (Frédéric), Rouen. — LEFÈVRE-DESURMONT, Lille. — LEGROS (R.), directeur de la station centrale d'Électricité, Fécamp. — LELOUP, président de la Chambre de commerce, Arras. — LENDEVILLE (de), Villotte (Côte-d'Or). — LENGLET, Fécamp. — LENOIR, adjoint au maire, Versailles. — LION (Camille), Rouen. — LOISY (J. de), Noyon. — LOUISSET (Frédéric), Bordeaux.
- MAISTRE (C^{te} de), Pont-Audemer. — MALHERBE, Pont-Audemer. — MAME (Paul), éditeur, Tours. — MANAUD, Marseille. — MARCHON (l'abbé), Orléans. — MARTIN (Léonce), avoué, St-Affrique. — MARETTE, curé-doyen, Aire-sur-Lys (Pas-de-Calais). — MARQUET (Emile), Montoir de Bretagne (Loire-Inférieure). — MARQUÈS (Georges), avocat, Cahors (Lot). — MARTIN (l'abbé), St-Brieuc. — MAUBEC, professeur à l'Institut Join-Lambert, Rouen. — MAUREL (Marc), armateur, Bordeaux. — MELIN (G.), professeur à la Faculté de droit, Nancy. — MESURE (Charles), directeur des Forges de St-Jacques, Montluçon. — MÉZIERE (l'abbé), curé d'Abbeville (Seine-et-Oise). — MIEG (Thierry), Le Havre. — MIGNAL (J.), ingénieur, aux Herbiers (Vendée). — MIHAUD (Jules), juge d'instruction, Ruffec. — MILLON (l'abbé), professeur au petit séminaire, Carcassonne. — MISTRAL (Bernard), Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône). MONTCHEUL (Paul de), château de Montcheul, par Nontron. — MONTFORT (R. de), Bouay (Cher). — MONTI DE REZÉ (Louis), Bordeaux. — MORANT (M^{is} de), Montdidier (Somme). — MOREL (D^r), Courlon (Yonne).
 NEYRET (Jean), ingénieur, Saint-Etienne. — NONSEVILLE (V^{te} de), capitaine au 135^e de ligne, Angers.
 OLLIER (Paul), Béziers. — OUDAILLE (D^r G.), Le Cannet (Var).
 PARMENTIER (l'abbé), Perpignan. — PASQUIN (Paul), instituteur, Moyaumontier (Vosges). — PERCHE (l'abbé R. de la), curé de Puteaux (Seine). — PERRAUD (le cardinal), évêque d'Autun, de l'Académie française. — PETERS (Louis), Épinal. — PHILIPPON (Georges), château de Mazargues par Marseille. — POCHET, ingénieur-agronome, Verneuil-sur-Avre (Eure). — POCQUET (Barthélemy), publiciste, Rennes. — PONTAL (C^{te} de), château de Jauberthes (Gironde). — POTIER (H.), capitaine au 108^e d'infanterie, Bergerac. — POU (Georges), ingénieur, Blois. — PRAT (Louis), Marseille. — PRÉVILLE (A. de), château du Bonéthèves par Chabonais (Charente). — PREVILLE (l'abbé de), chanoine, Blois.
 QUINTIN (Jean), Tanay (Ain).
 RAFFESTIN (Ferdinand), receveur de l'enregistrement, Palaiseau (Seine-et-Oise). — RÉALS (de), Dinan.
 RAYMOND CAUZAC (Ch. de), Toulouse. — REBOUX (A.), directeur du *Journal de Roubaix*, à Roubaix. — RÉVIER (C^{te} de), Ch^{au} de Montgiroux (Mayenne). — RICHARD, industriel, Jujurieux (Ain). — RICHER (A.), lieutenant de vaisseau, Lorient. — ROCHE (Victor), juge, Dieppe. — ROGIE (Narcisse), receveur de l'enregistrement, Versailles. — ROOLF, Neuilly-sur-Seine. — ROUGEIE (M^{sr}), évêque de Pamiers. — ROUSIERS (Paul de), château du Rhus, par Confolens (Charente). — ROUSIERS (M^{me} V^{ve} de), Rochechouart. — ROUX (Ferdinand), avocat, Ch^{au} de Javode, par Issoire. — RUELLE (D^r de), Marseille. SAINT-MARTIN (André de), Périgueux. — SAINT-RAYMOND (Edmond), Toulouse. — SAFFROY (Louis), notaire, Briennon-sur-Armançon (Yonne). — SALES, Toulouse. — SAQUET (le D^r), Nantes. — SAZERAC DE

- FORGE (Albert), Angoulême. — SCHWALM (R. P.), Nice-Cimiez. — SENN (Olivier), Le Havre. — SILANS (de), capitaine de vaisseau, Lorient. — SILVESTRE, Barle-Duc. — SIMON (Stanislas), St-Dizier. — SOURY-LAVERGNE (H.), juge, Rochechouart. — STAEMMEL (l'abbé), secrétaire général à l'évêché, Nancy. — SURCIN (l'abbé), curé de Ferolles, Loiret.
- TEILLAIS (de la), capitaine, Saumur. — TEISSIER (Georges), Marseille. — TENAILLE (Jean), Bastia. — TIXIER (Emm.), avocat, Clermont-Ferrand. — TOURNIER (Henri), Aiguafonde (Tarn). — TOURVILLE (M^{me} A. de), Ch^{an} de Tourville par Pont-Audemer. — TRAGIN (Georges), notaire, Eu. — TRETAIGNE (Baron de), Ch^{an} de Festieux, Aisne. — TRINCAND LA TOUR (de), Bordeaux. — TROLLET (Félix), Morestel (Isère).
- VALDELÈVRE (Georges), Lille. — VELTEN (Gaston), Versailles. — VERNAZOBRES (Henri), Raboulet (Hérault). — LA VERNETTE (Ph. de), lieutenant au 28^e d'infanterie, Evreux. — VIALOLLE (D^r), Carbon-Blanc (Gironde). — VIGER (D^r), Abbeville. — VIGNON (l'abbé Paul), curé de Brignais (Rhône). — VILLARD, Lyon. — VILLARMOIS (C^{te} de la), Ch^{an} de Trans (Ille-et-Vilaine). — VILLERABEL (l'abbé de la), secrétaire général de l'évêché de Saint-Brieuc. — VINCELLES (C^{te} de), Ch^{an} de Penanrud (Finistère). — VINCENT (André), St-Etienne. — VOMÉCOURT (B^{on} de), château de Chassey (H^{te}-Saône).
- 3^o **Étranger.** — ALFONSO (A. José), Santiago, Chili. — AMMAN (Alfred d'), ingénieur, Fribourg (Suisse). — ARCHAMBAULT (M^{er}), Montréal (Canada).
- BERINDER (C. A.), ingénieur, Bucarest (Roumanie). — BOCHANOW (A.), notaire, Riga (Russie). — BOURNIVAL (L.-O.), médecin-pharmacien, Saint-Barnabé (Canada). — BRAAMCAMP MATTOS (José), Mont'Estoril, Lisbonne (Portugal). — BRUGES (Paul de), au Sart-St-Eustache (Belgique). — BRUNDES, professeur à l'Université catholique, Fribourg (Suisse).
- CAMARA (Gonzalo), licencié en droit, Mérida, Mexique. — CASO (S^r D. Higinio G.), Gijon (Espagne). — CARRY (l'abbé Eugène), Genève (Suisse). — CASTELAR (S^r Marquis de), Madrid. — CERVERA (Pascual), contre-amiral, Puerto Réal (Espagne). — CONAN (M^{er} J.), Port-au-Prince (Haïti). — COURTIGNON (Lodis), Genève (Suisse). — CRAWFORD (W. C.), Edimburgh (Angleterre).
- DELAJE (Charles), avocat, Liège (Belgique). — DOYEN (l'abbé), prof. au séminaire à Beauregard près Thionville (Lorraine). — DUBOIS, Gand (Belgique). — DUMON (Henri), ingénieur, Tournai (Belgique). — H. EPSTEIN (Jacques), Varsovie. — ERNOULT (Hip.), Marquisat (Guadeloupe).
- LE FEUVRE (René F.),¹ Directeur de l'Institut agricole, Santiago (Chili).
- GASPAR (D^r Félix), Rio-de-Janeiro (Brésil). — GEIGY (Alfred), Bâle (Suisse). — GEBERT (Béla), Péterseny (Hongrie). — GÉRIN (Léon), Ottawa (Canada). — GICQUEL, lieutenant de l'infanterie coloniale, Ha-Giang (Tonkin). — GOODBODY (Ed. E.), M. D. Brodckhouse, Great Bardfield Braintree, Essex (Angleterre). — GAPEZYNSKI (l'abbé E.), Posen, Allemagne. — GREY (José), Nova Friburgo, Estado de Rio de Janeiro (Brésil). — GUILHOML (visconte de), Cadouços, Foz de Douro (Porto), Portugal. — GUZMAN (Louis Perez de), Jerez de los Caballeros, Badajoz (Espagne).
- HEYD, capitaine d'artillerie coloniale, Dakar (Sénégal).
- JANMOT (Maurice), Arraras (Brésil).
- LAMING (H.), directeur de la compagnie du gaz, Moscou.
- MARTINEZ (Candido Ruiz), Madrid. — MONJARRAS (D^r J. E.), Mexico. — MONTENEGRO (D. Feliz), Cordobilla, Espagne. — MULLER (Victor), avocat, Liège.
- NAEL (l'abbé), à l'archevêché de Port-au-Prince (Haïti).
- OLIVEIRA (Gabriel de), Sao Paulo (Brésil).
- PICHON (l'abbé), sénior général de l'archevêché, Port-au-Prince (Haïti). — PEREIRA DOS SANTOS (D. J.), Sao Paulo (Brésil). — PÉRIER (Jean), consul suppléant de France, Londres. — PIRAZZO DA CUNHA (D. Luiz), Melres (Portugal). — POBEDONOSTZEF (Constansza), Procureur du St-Synode, St-Petersbourg. — POINSARD (Léon), Berne. — Portugal (A. de), Durão, Fort Salisbury, Rhodesia.
- REPAINS (Prince N.), Kiew (Russie).

SALAS EDWARDS (Ricardo), Santiago (Chili).
 — SÉPULCHRE (Léon), Herstal (Belgique).
 — SÉPULCHRE (Louis), Herstal (Belgique).
 — SILVA (V. de), Freira, São Paulo (Brésil). — SILVEIRA CINTRA (Dr), Sao Paulo, (Brésil). — STACO (Justin), Port-au-Prince (Haïti). — SZWANSKI (Jean), Wilna (Russie).

TOQUEENNE, chef de bataillon, Maintirano (Madagascar).

URECHIA (Nestor), ingénieur, Bucarest.

VALVA (G. d'Ayala), Naples. — VAEICHOFF (Alexandre), professeur à l'Université Legorka, St-Petersbourg. — VASCONCELLOS (Joao de), sous-lieutenant de l'infanterie, Porto (Portugal).

WILLEMS (Pierre), industriel, Gand.

ZAGGLOUL (Ahmed Fathy Bey), président du tribunal indigène, Le Caire.

(La suite de la liste, contenant les nouveaux membres, sera publiée dans le prochain fascicule.)

BIBLIOTHÈQUES ABONNÉES A « LA SCIENCE SOCIALE »

On peut consulter la collection de la *Science sociale* dans les Bibliothèques suivantes, qui sont abonnées à la Revue :

A Paris : Bibliothèque Sainte-Geneviève.
 — Bibliothèque de la Faculté de Droit.
 — Bibliothèque centrale du Ministère des Finances. — Comité de Législation étrangère au Ministère de la Justice. — Bibliothèque du Ministère du Commerce. — École des Sciences politiques. — Bibliothèque Cardinal.

En province : Bibliothèque de l'École spéciale militaire à Saint-Cyr. — Bibliothèque publique de Nancy. — Bibliothèque de l'Université, à Dijon. — Bibliothèque universitaire, à Bordeaux. — Bibliothèque universitaire, à Caen. — Bibliothèque universitaire, à Alger. — Bibliothèque municipale de Lyon. — Bibliothèque commerciale, à Lille. — Chambre de commerce de Marseille. — Bibliothèque de la Chambre de commerce de Saint-Étienne. — Bibliothèque du grand Séminaire de Toulouse. —

Bibliothèque de l'École des Roches, à Verneuil (Eure). — Bibliothèque de la Société des Études économiques de Marseille. — Bibliothèque de la Société Turgot, Le Havre. — *Circular-Review*, Toulouse. — Bibliothèque de l'Œuvre des Revues, à Tarbes.

A l'Étranger : Camera Deputati Biblioteca, à Rome. — Ministero Agricultura, Industria et Commercii, Biblioteca, à Rome. — Biblioteca de Bréro, Milan. Congreso de los Diputados (Biblioteca), Madrid. — Ateneo y Sociedad de Excursiones, Séville. — Ateneo Barcelone, Espagne. — Escola Naval, Lisbonne. — La Bibliothèque publique, Genève. — Bibliothèque de la Société économique, Fribourg. — Bibliothèque du Conseil d'État, Saint-Petersbourg. — University Library, Toronto. — Académie commerciale, Montréal.

RECRUTEMENT ET PROPAGANDE

Avec le présent fascicule, nous adressons à tous les membres une brochure sur la *Société de Science sociale*. Cette brochure est destinée à faciliter à nos confrères le recrutement et la propagande. Elle contient un *Bulletin d'admission* que nous les prions de remplir au nom d'un nouveau membre et de nous renvoyer.

Nous tenons des exemplaires de cette brochure à la disposition de nos confrères. Ils les recevront gratuitement s'ils veulent bien nous en faire la demande.

Nous avons le ferme espoir que tous voudront contribuer activement à la propagande de cette Science sociale, dont ils comprennent la haute portée. Ils y contribueront non seulement en augmentant le nombre de nos adhérents, mais aussi le nombre de nos publications, puisque nous publierons un fascicule de plus par cent nouveaux membres.

ÉTUDES SOCIALES

Sous cette rubrique, nous tiendrons nos lecteurs au courant des études entreprises,

soit individuellement, soit dans les groupes locaux qui se constituent.

Nous rappelons que les travaux faits d'après la méthode sociale pourront former des fascicules spéciaux, qui seront ensuite mis en vente, au nom et au profit des auteurs, dans les conditions indiquées sur la couverture de la Revue.

Nous sommes à la disposition de nos confrères pour examiner avec eux les questions à étudier et pour les aider, s'ils le désirent, à les faire d'après la Méthode de la Science sociale.

Pour mettre plus d'ordre dans cette partie du *Bulletin*, nous distribuons les renseignements, suivant les 13 séries adoptées pour le classement de nos fascicules en volumes.

Série I : Méthode. — Le fascicule qui est joint à ce numéro du *Bulletin* est consacré tout entier à exposer la Méthode sociale. Tous ceux qui désirent faire des observations, ou des études, y trouveront donc des indications nécessaires pour les entreprendre avec rigueur et exactitude. Ce fascicule doit être pour eux une sorte de *Vade-mecum*, qu'ils devront consulter souvent.

Nous pouvons annoncer dès maintenant que notre collaborateur, M. Ph. Champault, dont nos lecteurs apprécient l'exactitude et la méthode, prépare, sur le désir que lui a exprimé Henri de Tourville, un *Manuel de Science sociale*. Cette publication sera un précieux moyen d'étude pour tous les travailleurs.

Série II : Géographie et sciences. — Cette série comprend la géographie physique, la géologie, la météorologie, la botanique et la zoologie. Elle intéresse donc particulièrement les spécialistes qui désirent, sans s'éloigner de leurs études ordinaires, apporter leur contribution à la Science sociale et, en même temps, rattacher leur spécialité à des études plus générales. Un savant ne doit pas rester confiné dans son petit compartiment, il doit chercher les rapports qui existent entre ses études très spéciales et les autres ordres de connaissance. Il doit s'ouvrir des

percées sur l'ensemble du monde social, afin de connaître toutes les répercussions de ses propres études.

La règle à suivre, pour un spécialiste des sciences que nous énumérons plus haut, nous paraît être la suivante : *il doit rechercher les rapports qui existent entre sa science et les divers phénomènes sociaux.*

S'il s'intéresse à la géologie, par exemple, il devra rechercher si la nature du sous-sol a une influence, et laquelle, sur les formes du travail, plus particulièrement de la culture, de l'industrie ou des transports. Pour établir ces rapports, il devra examiner successivement les différentes divisions de la Nomenclature sociale, que nous publions à la fin du premier fascicule de la Revue.

Il y a, dans cet ordre d'idées, des découvertes très intéressantes à faire et qui apporteraient à la Science sociale une contribution précieuse.

M. A. Roujol, professeur à l'École des Roches, entreprend en ce moment un travail de ce genre. Il commence par la géologie de la Normandie et compte ensuite étudier, au point de vue social, les grandes régions géologiques de la France. Les personnes qui seraient disposées à entreprendre des études géologiques au point de vue social, sont invitées à se mettre en rapport avec lui.

Il y aurait aussi d'intéressantes études à faire à propos de la botanique et de la zoologie, au point de vue de l'influence sociale des plantes et des animaux. Nous avons publié dans la Revue un article sur l'influence sociale du cheval; M. A. de Préville a tiré d'importantes conclusions de l'espèce animale qui domine dans les diverses régions du Sahara. On a signalé aussi l'action sociale du blé, du maïs, de la vigne, etc. Ces études seraient à développer et à préciser, en suivant plus spécialement les indications de la botanique et de la zoologie.

Nous devons signaler une autre série très importante et entièrement nouvelle d'études scientifiques. Il s'agirait de déterminer l'évolution historique des diverses sciences, naturelles, mathématiques, physiques et chimiques, en l'*expliquant d'a-*

près les conditions mêmes du milieu social aux diverses époques et dans les différents pays. C'est là une œuvre de longue haleine et qui devrait être poursuivie par une collection de collaborateurs spéciaux, traitant chacun un compartiment scientifique, ou une période de l'histoire des sciences.

Cette histoire est à écrire et, à mesure qu'elle s'élaborera, on sera surpris des progrès qu'elle fera faire, d'une part, à la Science sociale et, d'autre part, à la connaissance de l'évolution scientifique.

Nous signalons particulièrement cette section aux professeurs et aux hommes de science, disposés à s'intéresser aux études sociales et à étendre le cercle de leur propre spécialité.

Série III : Monographie de familles et de régions. — Cette série sera certainement la plus féconde en travaux, car elle embrasse l'étude des groupements sociaux les plus importants et les plus compréhensifs.

Plusieurs de ces travaux sont commencés, ou vont l'être incessamment.

Dans le prochain fascicule, nous publierons une très intéressante étude de notre Secrétaire, M. G. d'Azambuja, sur le *Conflit des races en Macédoine, d'après une observation monographique*.

Nous donnerons ensuite la synthèse de huit monographies de familles, qui ont été soumises à un travail de révision d'après la Nomenclature. Nous exposons plus loin l'origine et les éléments de ce travail ¹.

Nous avons, en outre, en préparation une étude des différentes variétés du type normand, classées méthodiquement ².

Pour rendre ce travail plus complet et pour nous faciliter les observations sur place, nous avons besoin du concours de nos confrères qui habitent la Normandie. Nous leur demandons de se mettre personnellement en relation avec nous, pour nous aider dans ce travail. Dès maintenant, ils peuvent nous donner une collaboration très utile, en rectifiant, s'il y a lieu, et certainement en développant les renseignements

que nous publions dans le 1^{er} fascicule ci-joint, pages 77 à 86.

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'un de nos confrères, M. Jean Hess, le publiciste bien connu, poursuit en ce moment, d'après notre méthode, une description générale de l'Algérie. Nous invitons les membres de notre Société qui résident en Algérie à lui prêter leur plus dévoué concours, pour l'aider à mener à bien cette entreprise complexe et si intéressante.

Un autre de nos collègues, très ancien et très dévoué, M. F. Roux, avocat à Issoire, m'écrit :

« J'ai lu avec le plus grand intérêt, dans la dernière livraison de la *Science sociale*, l'exposé des transformations qu'elle va subir. J'y ai vu que les voyages d'études ne tiendraient pas moins de place que par le passé dans le programme de la Société. En ce moment même, mon fils qui a été en 1894 et 1895 au nombre des auditeurs de votre cours de Science sociale et qui est demeuré, depuis cette époque, un lecteur fidèle de la Revue se dispose à faire en Allemagne, comme les années précédentes, un séjour assez prolongé.

« La pensée m'est venue qu'il pourrait se mettre en rapport avec ceux de vos collaborateurs que la Société a déjà envoyés de l'autre côté des Vosges, s'associer dès à présent, dans la mesure de ses forces, à leurs recherches, et faire sous leur direction un apprentissage, qui pourrait le rendre digne de figurer dans leurs rangs. Je serais particulièrement heureux qu'il pût entrer en relation avec M. Paul de Rousiers, dont j'ai suivi les remarquables études sur le développement économique de l'Allemagne.

« Mon fils modifierait volontiers son itinéraire, de façon à y comprendre les diverses localités où vos collaborateurs auraient à recueillir des renseignements complémentaires. Il pourrait abréger son séjour d'hiver et retourner en Allemagne dans le courant de l'été, à l'époque que vous lui indiqueriez... »

J'ai répondu à M. F. Roux que nous acceptions avec le plus grand plaisir le concours de son fils, M. Paul Roux, et que nous étions convaincus qu'il nous rapporterait une bonne étude sociale sur une région de l'Allemagne.

Un autre de nos confrères, M. Jaminet, professeur à l'*École des Roches*, est actuel-

1. Voir dans le 1^{er} fascicule, série I, Méthode, p. 70.

2. Voir ce que nous en disons, *ibid.*, p. 77.

lement en Picardie, où il commence la description sociale de cette province.

Pour l'étude des diverses régions de la France, ou de l'étranger, j'adresse un appel à tous nos collègues et je les prie de nous envoyer sur leur pays les mêmes renseignements que je demande plus haut au sujet de la Normandie.

J'adresse cet appel tout particulièrement à ceux de nos confrères qui nous avaient envoyé autrefois une première contribution à notre enquête pour l'établissement de la carte sociale de la France. Nous avions reçu des réponses, notamment sur la Vallée de l'Authie, la Limagne d'Auvergne, la vallée de Chambéry, l'Armagnac, le Quercy, etc. Il serait intéressant de développer ces études et de les mettre au point, à l'aide de la Nomenclature, comme nous l'indiquons à propos de la Normandie.

Pour les études régionales, on pourra consulter le volume *Les Français d'aujourd'hui*, qui donne une première ébauche de la carte sociale de la France. Cet ouvrage peut donner d'utiles indications pour l'étude et le classement des pays, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Série IV : Travail, questions économiques et ouvrières. — Cette série intéresse tout spécialement les chefs d'industries, les commerçants, les ingénieurs, les économistes. Nous les prions de nous indiquer les observations qu'ils pourraient faire sur ces questions, auxquelles nous consacrerons dans peu de temps un fascicule.

Nous recevons la lettre suivante, qui précise la situation de notre commerce d'exportation :

A. M. Edmond Demolins.

« Cher Monsieur,

« Voici quelques renseignements qui peuvent vous intéresser au sujet de notre situation commerciale.

« En France, tous les produits du sol et du sous-sol, aussi bien que ceux de la grande industrie, sont protégés contre la concurrence étrangère par des tarifs de douane établissant

des droits prohibitifs, dits compensateurs, à l'entrée des frontières.

« Vous pouvez consulter à cet égard le tarif des douanes qui vous en apprendra davantage que tous les raisonnements possibles.

« Comment pourrions-nous espérer réussir à exporter des marchandises pour lesquelles nous sommes forcés d'avoir recours à la protection douanière afin de conserver seulement le marché intérieur français?

« L'industrie française serait certainement ruinée par le libre-échange sur son propre marché, si l'on supprimait les droits de douane.

« Les commerces et industries de luxe, les vins, fruits, fleurs et légumes, volailles et autres commerces dont vous trouverez ci-joint la liste sont seuls susceptibles d'exportation.

« Il reste à expliquer comment un pays qui importe plus de marchandises qu'il n'en exporte, et par conséquent débourse plus d'argent qu'il n'en reçoit, n'arrive pas à se ruiner.

« Voici, à mon avis, partagé du reste par beaucoup d'autres, l'explication de ce fait.

« La France est un pays économe dans lequel le bas de laine joue un grand rôle. L'argent y est plus abondant que partout ailleurs et la fortune de notre pays est presque égale à celle de l'Angleterre. La France a prêté à toutes les nations du monde des sommes fabuleuses, dont les revenus rentrent chaque année et sont dépensés dans le pays. — De plus, les étrangers riches viennent tous faire de grosses dépenses dans nos villes d'eaux, bains de mer, stations d'hiver. Vous ne trouverez presque nulle part dans le monde de grosses fortunes dont les titulaires ne viennent pas à Paris, pour y dépenser sans compter une partie de ce qu'ils gagnent chez eux. Le climat, les théâtres, la cuisine et les distractions de toutes sortes attirent et retiennent en France les étrangers riches.

« Notre article d'exportation, c'est l'argent que nous prêtons à l'étranger et notre article le meilleur à l'importation, encore l'argent que l'étranger vient dépenser chez nous.

« Les industries et commerces de luxe peuvent seuls exporter : pour le reste, nous sommes de plus en plus remplacés par les Allemands, les Anglais et même les Italiens.

« Voici la « Liste des objets exportables » :

« Vins, conserves alimentaires, liqueurs, fruits frais, beurre, œufs, volailles.

« Modes : fleurs, plumes, passementerie.

« Habillements : soieries, dentelles, rubans, lainages de Roubaix, lingerie.

« Meubles de luxe (*Mobiliers de bureaux et*

communs de plus en plus livrés par les États-Unis).

- « Tissus pour ameublement.
- « Objets d'art.
- « Jonets riches (*les types ordinaires sont fabriqués à Nuremberg*).
- « Articles de Paris : bijouterie vraie et fausse, éventails, bibelots, petits objets d'art ou de fantaisie, manches de parapluies, etc.
- « Cuirs fins : chevreaux de Milhau, etc.
- « Produits chimiques et photographiques (*Exportation de plus en plus gérée par les Allemands*).
- « Appareils photographiques.
- « Mécanique de précision : appareils, compas, etc.
- « Machinerie spéciale : par exemple, Machine à chocolat, automobiles, dont la vente prend actuellement, un grand développement, etc.
- « Coutellerie de Thiers.
- « Quincaillerie (*elle passe de plus en plus aux Allemands*).
- « Pianos.
- « Chapellerie (de plus en plus remplacée par les articles anglais pour le feutre dur et par les articles italiens pour le mou).
- « Veuillez agréer, etc.

« F. D., armateur. »

A cette liste d'articles exportés, on peut ajouter les locomotives, pour lesquelles nos usines ont reçu un certain nombre de commandes de l'étranger, la ganterie de Grenoble, les glaces de Saint-Gobain.

Nous serons heureux d'enregistrer les observations, ou les rectifications, que nos lecteurs voudront bien nous adresser.

Série V : Enseignement et Éducation.

— L'expérience qui se poursuit à l'École des Roches, permettra de donner à cette série un intérêt très particulier et très actuel. La question que nous aurons à étudier en premier lieu et sur laquelle j'ai déjà réuni de nombreux documents, est celle d'une meilleure coordination des matières de l'enseignement. Cette coordination doit se faire, dans les classes inférieures, en prenant pour base les leçons de choses classées suivant les formes du travail; dans les classes supérieures, en prenant pour base l'histoire. Mais c'est là un très gros sujet, que je ne veux ni effleurer, ni déflorer.

C'est cette section qu'intéressent les *Cours de Science sociale*. Il y en a actuellement quatre :

Le Cours de M. Paul Bureau, à Paris, dans l'Hôtel de la Société de géographie. Il a lieu tous les mercredis, à 5 heures de l'après-midi. Le sujet traité cette année est la Méthode sociale. Nous le signalons à ceux de nos lecteurs qui habitent Paris.

Le Cours de M. Edmond Demolins, professé à l'École des Roches, auquel assistent quelques professeurs et les grands élèves de la section spéciale. Cet enseignement comprend un exposé de la méthode et des résultats de la science, ainsi que des travaux pratiques, qui auront pour objet, cette année, l'étude monographique des diverses régions de la Normandie.

Le Cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy, qui a pour objet l'exposé de la Science sociale.

Le Cours du V^e Ch. de Calan, à la Faculté des lettres de Rennes, consacré à l'histoire de Bretagne, étudiée d'après la Science sociale.

Série X : Histoire sociale. — C'est à cette section que se rattache l'*Histoire de la formation particulariste*, d'Henri de Tourville, qui est une mine d'études sociales inépuisables. Dans l'état où elle a été publiée, elle est une ébauche magnifique de l'origine et de l'évolution des sociétés de l'Occident. Mais ce n'est qu'une ébauche tracée à grands traits par un maître incomparable. Il faut maintenant la reprendre, époque par époque, en poussant la démonstration aussi loin que possible. Nous avons le plan du monument; c'est à nous de le construire dans toutes ses parties.

Nous faisons appel pour cela à tous ceux qui s'intéressent aux études historiques : il y a du travail pour tous et on n'aura que l'embarras des questions à traiter.

Notre confrère le V^e Ch. de Calan veut bien se mettre à la disposition de ceux de nos lecteurs qui désireraient aborder une étude d'histoire sociale. Par sa grande compétence et sa large documentation, il sera pour tous un guide précieux. On peut

lui adresser les lettres au siège de la Société.

On pourra se mettre au courant de l'état actuel de la Science sociale au sujet de la distribution des populations sur le globe, de leurs caractères et de leur classement, en consultant les deux volumes : *Comment la Route crée le Type social*. Cet ouvrage renvoie, à la fin des chapitres, aux diverses études sociales publiées sur le même sujet. Il peut ainsi servir de guide pour les lectures à faire dans un ordre méthodique.

Nous n'avons plus assez de place pour parler des travaux qui se rattachent aux autres séries. Ce sera pour une autre fois.

Edmond DEMOLINS.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de nombreuses lettres de félicitations au sujet du nouveau plan adopté pour la publication de la *Science sociale*. La division par fascicules formant un tout complet, l'augmentation du nombre des fascicules proportionnellement au nombre des membres, la mise en vente, soit des fascicules, soit des volumes et l'attribution de droits d'auteurs ont rencontré l'approbation générale. Nous remercions nos correspondants et nous demandons maintenant à tous nos confrères de nous témoigner leur approbation par un recrutement énergique.

Sous cette rubrique « Correspondance », nous publierons toutes les lettres qui nous paraîtront de nature à intéresser les lecteurs.

Reliures instantanées

de la « Science sociale ».

La publication de fascicules formant un tout complet permet de les réunir par volumes, suivant la série à laquelle ils se rapportent. Nos lecteurs peuvent ainsi se constituer une Bibliothèque sociale toujours tenue au courant, toujours tenue en ordre, où chaque étude pourra toujours être facilement retrouvée.

De même, ils auront à détacher les fascicules de ce *Bulletin*, pour les réunir ensemble de manière à ce qu'ils constituent un volume distinct.

Chacun de nos collègues a donc besoin, dès maintenant, de deux reliures, l'une pour les fascicules de la *Science sociale*, l'autre pour ceux du *Bulletin*. Ils pourront s'en procurer d'autres plus tard, à mesure qu'ils auront assez de fascicules d'une section pour constituer un volume à part, ou lorsque les fascicules à classer seront trop nombreux pour tenir dans une seule reliure.

Nous avons fait établir par la Maison G. Borgeaud, très connue pour ses articles de bibliothèques et de classements, un type spécial et très pratique de reliure, pouvant réunir de six à huit cents pages. Il sera livré aux membres de la Société au prix extraordinairement réduit de 1 fr. chaque, ou de 1 fr. 25, port compris.

On est prié de s'adresser directement à la Maison G. Borgeaud, 41 bis, rue des Saints-Pères, à Paris; elle se charge de faire l'expédition contre l'envoi du montant.

Les dix dernières collections

de la « Science sociale ».

En faisant l'inventaire des volumes qui restent de la *Science sociale* (1^{re} série), nous avons pu reconstituer dix collections complètes.

Nous mettons la collection, soit 36 volumes, à la disposition du public au prix de 350 francs. C'est une occasion unique et de courte durée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Phéniciens et l'Odyssee, par Victor Bérard. — Deux vol. gr. in-8°. 1200 pages, 242 cartes et gravures. — Armand Colin, Paris.

Notre collaborateur, M. Champault, a eu souvent l'occasion de citer le curieux et savant ouvrage de M. Bérard qui, en effet, mérite l'attention et la discussion.

M. Bérard soutient cette thèse que l'*Odyssee* a été calquée, par son auteur, — la croyance à un seul ou à un principal auteur reprend de la force, — sur des *périple*s géographiques, autrement dit sur des sortes d'« indicateurs » qui lui auraient été fournis par les Phéniciens. De même que M. Jules Verne a composé des romans pour inculquer des connaissances scientifiques à la jeunesse, de même Homère — ou tout autre qu'on voudra lui substituer — s'est inspiré d'« instructions nautiques » décrivant minutieusement des caps, des golfes, des ports, des îles, des îlots, des détroits, des comptoirs, des colonies diverses, et a brodé là-dessus les aventures d'un certain Ulysse pour égayer son récit. Il admet d'ailleurs l'hypothèse de romanciers sémites qui avaient servi d'exemples, ou d'intermédiaires, au poète grec.

Il faut admirer hautement l'ardeur avec laquelle M. Bérard s'est attelé à la démonstration de sa thèse. le luxe d'érudition qu'il déploie, le zèle avec lequel il s'est transporté en personne sur la plupart des points constituant l'itinéraire réel ou hypothétique de son Ulysse, et surtout le talent avec lequel, en maints endroits de son long ouvrage, il se sert des faits modernes pour expliquer les faits anciens.

Ce procédé est emprunté à la *Science sociale*. Nos lecteurs se rappellent que cette manière d'atteindre le passé par l'observation du présent fait partie de notre méthode, et que nos collaborateurs ont appliqué plusieurs fois la recette avec un heureux succès. Évidemment M. Bérard

est au courant de cette méthode. Il est regrettable qu'il n'ait pas cru devoir rendre hommage à celle-ci¹.

Quoi qu'il en soit, nous reconnaissons volontiers que M. Bérard a dit sur Ulysse, sur les aventuriers de la mer aux âges préhistoriques, sur la « thalassocratie » des Phéniciens, sur leurs comptoirs, sur leurs modes favoris d'établissement, sur les différences entre les ports phéniciens et les ports grecs, sur les ressemblances entre Phéniciens antiques et Vénitiens modernes, des choses pleines de valeur et d'intérêt. S'ensuit-il que toutes ses affirmations et reconstitutions soient acceptables? Loin de là, et nos lecteurs, qui ont dans la mémoire les articles si solides et si lumineux de M. Champault, savent que la Science sociale peut apporter, pour la solution des problèmes soulevés par l'itinéraire d'Ulysse, des clarités beaucoup plus complètes, dont M. Bérard, malgré sa prodigieuse érudition, n'a pu malheureusement jouir.

Les Phéniciens et l'Odyssee n'en constitue pas moins un superbe ouvrage de bibliothèque, utile à lire, passionnant pour les « humanistes » comme pour les observateurs des sociétés, et extrêmement intéressant pour ceux qui aiment à évoquer de leurs cendres les peuples évanouis. Au point de vue de la forme, on peut faire à M. Bérard le reproche de ne pas traduire toujours les textes grecs qu'il cite. S'il a pensé n'être lu que par les hellénistes consommés, il a eu trop peu d'ambition. Il mérite des lecteurs, même parmi les lettrés qui ont plus ou moins oublié leur grec, ou même qui ne l'ont jamais bien su. En outre, une trop large place est donnée aux discussions philologiques, avec mots hébreux ou arabes à l'appui. Ces discussions sur des racines sémitiques auraient dû, sauf exceptions, être reléguées dans des notes ou des appendices, car il

1. Constatons pourtant que M. Bérard cite une fois M. Champault. T. II, p. 573.

n'y a peut-être pas en France trois douzaines de professionnels capables de les suivre avec compétence. Mais de nombreux passages, même au point de vue du style, rachètent ces imperfections. Ajoutons, comme dernier détail, que M^{me} Bérard a vaillamment accompagné son mari dans cette odyssee scientifique, et qu'elle a pris un grand nombre des photographies reproduites dans les deux volumes. Voilà certes qui est édifiant et pittoresque. Comme l'Homère de ses rêves, M. Bérard a su agrémenter son « périple » d'une poésie du meilleur aloi.

G. D'AZAMBUJA.

L'Enfance coupable, par Henri Joly, Lecoffre, Paris.

Le vice et le crime ont augmenté parmi les enfants. M. Henri Joly, qui s'est fait, comme on le sait, une réputation de criminaliste et de moraliste, étudie dans ce volume les différentes phases de la corruption chez les enfants et les tout jeunes gens. Ce sont d'abord les « impulsions mauvaises », puis les « dénuements » et les « défaillances », autrement dit les mauvaises conditions où se trouvent bien des familles pour réprimer chez les enfants le penchant au vice. L'auteur passe

ensuite aux quatre premières « déviations », puis aux « chutes ». Il traite la question si triste des suicides enfantins, puis celle des délits, puis celle des crimes commis par ces jeunes êtres que les particularités envisagées précédemment ont enfin conduits à la révolte contre toutes les lois sociales. Il étudie, dans un dernier chapitre, « les relèvements possibles ».

C'est dans les œuvres, dans les patronages, dans les maisons de correction et dans les prisons, que l'auteur a puisé les nombreux faits qui lui ont servi à écrire son livre. Il a donc pratiqué une certaine méthode d'observation, quoique ce ne soit pas la nôtre, et en a tiré les conclusions que pouvait en tirer un homme de bon sens. Il a examiné, interrogé par lui-même les enfants vicieux et criminels et a recherché, pour beaucoup d'entre eux, la genèse de leurs vices ou de leurs crimes. Ce qu'il a vu l'a quelquefois effrayé, mais la rigueur maladroite avec laquelle on s'y prend parfois pour corriger l'adolescence pervertie ne l'a pas moins effrayé que cette perversité. Les correcteurs de l'enfance ont donc besoin de se corriger eux-mêmes, et ce sont eux — car les enfants ne sauraient être atteints directement par un tel ouvrage — qui pourraient puiser dans le livre de M. Joly d'utiles leçons.

A.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

La Compagnie de l'Ouest délivre toute l'année, de toute gare ou halte à toute gare ou halte de son réseau, des billets d'aller et retour comportant une réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classe sur les prix doubles des billets simples à place entière.

Durée de validité des billets :

2	jours	pour les parcours	jusqu'à...	125	kilomètres.
3	—	—	—	de 126 à 250	—
4	—	—	—	de 251 à 400	—
5	—	—	—	de 401 à 500	—
6	—	—	—	de 501 à 600	—
7	—	—	—	au-dessus de 600	—

non compris les dimanches et fêtes.

Cette durée peut être, à deux reprises, prolongée de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix initial du billet.

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

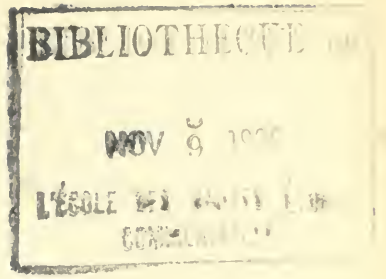
Le plus complet, le plus moderne, le mieux illustré

DES DICTIONNAIRES ENCYCLOPÉDIQUES

Parait chaque samedi en fascicules de 16 pages, à 50 centimes

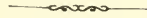
Demander gratis un fascicule-spécimen

à la LIBRAIRIE LAROUSSE, 17, rue Montparnasse, PARIS



LA MÉTHODE SOCIALE

SES PROCÉDÉS ET SES APPLICATIONS



Ce fascicule comprend quatre études, qui forment les parties distinctes, mais étroitement liées, d'un même sujet.

Elles montrent, sous divers aspects et à différents points de vue, les procédés et les applications de la Méthode sociale.

Il était nécessaire, au début de cette nouvelle série, de faire connaître, d'une façon aussi exacte que possible, l'instrument au moyen duquel les phénomènes sociaux ont pu enfin être soumis à l'observation méthodique et pliés aux procédés rigoureux de la science.

Nous avons voulu, en outre, montrer comment cette méthode peut être vulgarisée, comment elle fournit un instrument d'un maniement facile pour tous ceux qui veulent observer, comparer et classer les sociétés humaines.

Ce fascicule pourra servir de guide pour s'initier à la Méthode sociale. Nous le recommandons tout particulièrement aux observateurs et aux groupes d'études de notre Société de Science sociale.

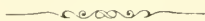
Dans une première partie, M. Edmond Demolins présente aux lecteurs nos deux premiers maîtres et met particulièrement en lumière la nature d'esprit et les procédés de travail d'Henri de Tourville.

Dans la seconde partie, M. Paul de Rousiers fait une étude comparée de la Monographie de Le Play et de la Nomenclature sociale établie par Henri de Tourville.

La troisième partie, due à M. Robert Pinot, démontre que Le Play s'est trompé en établissant la classification des espèces de la famille et que cette erreur fondamentale a pu être corrigée, grâce à l'instrument plus parfait de la Nomenclature.

Enfin, dans la quatrième partie, M. Edmond Demolins expose comment on analyse et comment on classe les faits sociaux. Pour faire de cet exposé un guide pratique, il applique la méthode à l'étude d'une région; il prend comme exemple la Normandie.

E. D.



PREMIÈRE PARTIE

par M. EDMOND DEMOLINS

NOS DEUX PREMIERS MAÎTRES

Lorsque je me reporte à vingt ans en arrière et que je mesure le chemin parcouru par cette Revue, je constate, avec une légitime satisfaction, que nous n'avons perdu ni nos efforts ni notre temps. La besogne a été rude et sans un jour de trêve; mais le succès est venu couronner nos travaux. La Science sociale, créée par Frédéric Le Play, perfectionnée par Henri de Tourville et par les collaborateurs de la *Science sociale*, est aujourd'hui constituée dans toutes ses parties essentielles. Si elle est encore méconnue d'une portion du public, elle n'est plus inconnue; elle s'impose à l'attention et, par la force de la vérité démontrée, elle finira par établir son empire.

Sous sa forme actuelle, mieux adaptée aux études et à la propagande, cette publication a pour mission d'achever l'œuvre si bien commencée.

J'ai le devoir, au début de cette nouvelle période de notre vie scientifique, d'adresser un souvenir et un hommage à nos deux premiers maîtres.

I

Je me souviens, comme si c'était hier, du moment où, pour la première fois, en 1874, — il y a déjà trente ans — je pénétrais chez Frédéric Le Play, dans son vieil hôtel de la place

Saint-Sulpice. J'arrivais de province et j'étais pour lui un inconnu. Mais lui était déjà mon maître, par l'impression profonde faite par ses œuvres sur mon jeune esprit. Nous nous comprimes immédiatement, car nous parlions la même langue et nous pensions les mêmes pensées.

A partir de ce jour, plusieurs fois par semaine, j'allais m'asseoir à sa table et passer mes soirées dans ce salon, où il m'a été donné, pendant huit ans, d'agiter avec le maître les grands problèmes de la vie des sociétés humaines.

Lorsque, en 1881, l'idée de fonder une Revue, qui devait être l'organe de la Science sociale, germa dans son esprit, il me fit le grand honneur de m'en confier la direction.

Un an après, le 5 avril 1882, Le Play mourait avec la sérénité d'un sage.

Quelques années avant sa mort, préoccupé de voir se constituer d'une façon régulière un enseignement de la Science sociale, il cherchait autour de lui l'homme le plus capable de remplir cette importante fonction.

Parmi ses disciples, se trouvait alors un esprit d'une rare puissance scientifique, qui, agité de la même pensée, avait pris l'initiative d'un enseignement de la Science sociale, dans le quartier de Saint-Augustin.

Le Play avait trouvé l'homme qu'il cherchait et il nous demanda de nous grouper tous autour d'Henri de Tourville, auquel il confia la mission de continuer la Science sociale par l'Enseignement, comme il m'avait chargé de la continuer par la Revue.

Pendant vingt-trois ans, nous sommes restés fidèlement, Henri de Tourville et moi, au poste qui nous avait été confié par le Play.

Henri de Tourville vient de nous être enlevé, après une vie consacrée tout entière au perfectionnement de la Science sociale, dont le Play avait seulement posé les fondements.

Il faut avoir vécu dans l'intimité constante de ce puissant

esprit, pour en apprécier l'incomparable valeur. Je n'ai jamais connu, — et je n'en excepte pas Le Play lui-même, — un cerveau doué d'une pareille aptitude de réflexion. Ce cerveau fonctionnait à la façon d'un alambic; il décomposait et distillait, comme goutte à goutte, les phénomènes sociaux les plus complexes. Il était capable de réfléchir, presque sans relâche, pendant des journées et des semaines entières, sur un seul fait, pour le ramener à ses éléments simples, pour en saisir toutes les manifestations, pour en trouver la formule, pour le comparer à tous les faits similaires connus, pour en dégager la loi et, finalement, le classer dans la série sociale à laquelle il se rattachait. Il essayait ensuite d'ébranler l'édifice qu'il venait de construire si péniblement; il cherchait tous les faits qu'il pouvait opposer aux conclusions obtenues et ne se déclarait satisfait que lorsque ces conclusions demeuraient inébranlables sur leur base.

Son corps, affaibli par une longue maladie, ne vivait que par la tête. Et vraiment c'était là que s'était rassemblée et comme accumulée, comme hypertrophiée, toute la puissance vitale. Enfermé pendant vingt ans au fond de la campagne, loin de nos agitations et de nos tumultes, ce cerveau a pensé pendant vingt ans avec la régularité et la puissance d'un mécanisme supérieurement organisé pour cette unique fonction.

La plus grande partie de la vie studieuse d'Henri de Tourville s'est partagée entre deux résidences : le château de famille de Tourville près de Pont-Audemer et le manoir de Calmont près de Dieppe, chez son ami d'enfance M. Robert Dufresne.

C'est là que, pendant vingt ans, il a vu défiler devant lui un nombre extraordinaire d'élèves, d'amis, de simples curieux, qui venaient interroger le profond penseur et lui demander des consultations sur les sujets les plus divers. La distance n'arrêtait personne et l'on aimait à venir dans ces demeures hospitalières qu'illuminait une grande intelligence.

Je suis dispensé de donner plus de détails sur la vie de notre maître à Tourville et à Calmont, parce qu'un de

nos amis, M. Paul Bureau, en a parlé avec beaucoup d'exactitude et de charme dans une conférence qu'il a faite à Paris et qui a ensuite été publiée en brochure ¹.

Je possède une correspondance d'Henri de Tourville qui pourrait faire la matière de cinq ou six volumes et dont la forme est aussi remarquable que le fond. C'est la langue même de la science appliquée pour la première fois et complètement à l'exposition des phénomènes sociaux. Cette précision substantielle, qui peut paraître sévère, sera un aliment de choix pour les esprits rigoureux, qui cherchent la beauté du style dans l'exacte conformité de la parole à la pensée.

Henri de Tourville ne travaillait pas à la façon de ces érudits qui compilent une multitude innombrable de faits, qui les accumulent en tas énormes dans des cartons, qui se noient eux-mêmes sous cette accumulation au point de ne plus rien distinguer et qui, de guerre lasse, lorsque décidément ils sont bien perdus, se décident enfin à publier un ou plusieurs volumes, à la grande joie de l'érudition allemande.

Il savait que la science n'a jamais procédé ainsi; il savait qu'un seul fait bien observé, bien analysé à fond, fait plus avancer nos connaissances que des centaines de faits rassemblés de toutes mains et entassés sans ordre les uns sur les autres. Le temple de la science n'est pas un entrepôt, c'est un laboratoire.

La grande œuvre d'Henri de Tourville, son œuvre de vingt années, fut, essentiellement, d'établir sur des bases désormais inébranlables la *Méthode sociale*.

Ce que je viens de dire d'Henri de Tourville explique suffisamment pourquoi son nom n'a pas été connu du grand public. Il n'a rien fait pour cela. Il est rarement sorti du laboratoire de sa pensée, pour publier et répandre les résultats de ses incessantes recherches. La science pure le captivait et le possédait trop.

1. *L'Œuvre de Henri de Tourville*, par Paul Bureau, professeur à la Faculté libre de droit et à l'École des Hautes Études sociales (F.-Didot et C^{ie}).

Ses articles divers reproduits dans la Revue formeraient à peine un volume. Sa seule œuvre de longue haleine, *l'Histoire de la formation particulariste*, est restée à l'état de notes. Il l'a publiée telle quelle dans la *Science sociale*, sur mes instances pressantes et répétées. Et encore il m'a fallu lutter avec lui pendant cinq ans pour obtenir son consentement. Il lui semblait qu'il perdait pour la science le temps qu'il consacrait au public.

Au contraire, il ne ménageait ni son temps, ni sa peine, lorsqu'il s'agissait de former un seul esprit à la science. Alors il se donnait tout entier et sans compter : son œuvre fut de créer des hommes et non des livres. En cela encore il fut splendide. Tous ceux qui ont frotté leur cerveau à ce cerveau en ont conservé l'empreinte ineffaçable.

Il vivra par ses disciples. Formés par un tel maître, ceux-ci à leur tour formeront des élèves, qui en formeront d'autres. Ainsi le flambeau ne s'éteindra pas; d'autres flambeaux viendront s'allumer au premier et la lumière peu à peu se répandra partout. Il vaut mieux déposer la science dans des têtes que de la déposer dans des livres; elle y est plus vivante, plus parlante, plus développante et plus développable, plus susceptible d'être transmise et toujours accrue. Le livre est mort, le verbe est vivant. Le livre ne donne rien de plus que ce qu'il contient; il n'est susceptible de s'accroître que lorsqu'il se rencontre un cerveau pour le recevoir, le féconder à nouveau et lui donner encore plus de vie. Les maîtres de tous les temps se sont survécus par leurs disciples plus que par leurs œuvres.

D'ailleurs, l'abondance des œuvres s'associe rarement avec la puissance de la pensée. Le temps consacré à transmettre la pensée par l'écriture est enlevé à la pensée elle-même. Pour le vrai savant, la jouissance suprême est dans l'effort employé pour découvrir la vérité; il répugne à l'effort secondaire qu'il faut faire ensuite pour la vulgariser, pour la mettre à la portée de toutes les intelligences, des passants distraits et des esprits obtus. Déposer la science, la verser goutte à goutte dans quel-

ques intelligences bien disposées et bien préparées, lui paraît la seule chose enviable et digne de lui.

Les livres d'Henri de Tourville, ce sont ses élèves.

II

Je voudrais pouvoir faire entrevoir au lecteur le travail de cette pensée toujours en éveil et la surprendre, pour ainsi dire, dans le moment laborieux de l'application de la méthode et de l'enfantement de la science.

L'intensité de réflexion de cet esprit était telle, qu'à certains moments il ne pouvait, même pendant de longues nuits, s'empêcher de penser. Son cerveau continuait à fonctionner sans qu'il put l'arrêter et il dut, pour ne pas tomber gravement malade, chercher à donner à son attention l'aliment plus léger de lectures purement littéraires.

L'extrait suivant d'une lettre pourra montrer à quel point l'effort de la découverte devenait, dans cette intelligence, une véritable obsession.

« Je suis entraîné par la *passion* de cette étude, m'écrivit-il le 6 juillet 1889, je n'ai pas un instant à moi que je ne retombe *fatalément* sur elle. Elle me trotte par la tête quand je me lève, quand je mange, quand je me couche. Un mois est vite passé dans cette obsession. Mais aussi la besogne avance. Vous n' imaginez pas comme je manie maintenant mes Barbares! Et ce n'est qu'un préambule; c'était cependant lui qui me préoccupait.

« Rien n'est cependant enlevant comme ces études, où deux ou trois faits, clairement posés, vous obligent à conclure à une suite qu'ils ont dû avoir et que cependant vous ne soupçonnez pas. Vous courez alors aux histoires et vous voyez précisément que ce qui devait suivre a suivi en effet. C'est une restitution de l'histoire par la considération des lois sociales, étant donnés, comme je l'ai dit, quelques faits décisifs.

« Et ce qu'il y a de curieux dans cette affaire, c'est qu'on tombe toujours plus d'accord avec les témoignages des anciens, des contemporains, qu'avec les remaniements maladroits et les retouches des érudits modernes. J'en ai de quoi vous raconter pendant six mois!

« Et pourtant ce n'est, encore une fois, qu'un préambule. Je voulais être sûr du point de départ des fameux pêcheurs-côtiers. Je le tiens maintenant. Et, par un coup de théâtre auquel je ne m'attendais guère, j'ai tout à coup reconnu que les conditions qui avaient créé les populations à famille-souche dans la Saxe et la Scandinavie s'étaient justement produites, à une époque antérieure, au fond du golfe de Gascogne, et, à une époque postérieure, en Hollande.

« Tout ceci m'a fait entrevoir un splendide horizon du côté du chapitre de l'expansion de la race. Il y a là un monde qui va se débrouiller dans ses grandes lignes : une série de lois très précises se formuleront peu à peu. Évidemment, en touchant aux transports, nous avons atteint un phénomène capital, qui donne à nos connaissances ce qui leur manquait : le débrouillage de la vie publique. Mais en voilà bien long. »

Je trouvais, au contraire, que c'était bien court et je pressai mon correspondant de me donner de nouveaux détails. Il m'adressa alors la lettre suivante, datée du 12 juillet 1889. Elle aura un grand prix pour ceux qui sont au courant de la Science sociale, car il s'agit d'une question capitale : les causes premières de la formation particulariste. Elle risque d'être obscure pour les autres, tout en restant suggestive et capable de faire penser. J'aime mieux avertir le lecteur qu'ici il faut peser la portée de chaque mot.

Pour faire comprendre toute l'importance de cette question, je dois donner une explication préalable. Le Play avait été amené à constater que le type de la famille patriarcale¹ s'é-

1. La famille patriarcale, qui est le type dominant en Orient, est caractérisée essentiellement par la présence au même foyer de plusieurs ménages vivant en communauté.

tait complètement modifié le long des rivages scandinaves, au point que toute l'organisation sociale en avait été transformée. Cette transformation est même l'origine de la différence fondamentale qui existe entre l'Orient, resté dans la formation patriarcale, et l'Occident qui a évolué vers la famille-souche, ou plus exactement vers la formation particulariste ¹. Or Le Play avait expliqué cette transformation simplement par l'évolution du travail pastoral au travail de la pêche. Nous avons dû abandonner cette explication à la suite d'observations nouvelles faites en Norvège par un de nos élèves envoyé en mission dans ce but ².

La lettre qui suit nous fait assister aux premiers efforts d'Henri de Tourville pour débrouiller cette intéressante et capitale question. Il ne s'agit de rien moins que de découvrir la cause première qui a créé les sociétés du moyen âge et des temps modernes, si différentes des sociétés de l'antiquité, les sociétés de l'Occident si différentes des sociétés de l'Orient.

« ... Vous voilà bien curieux au sujet des pêcheurs côtiers ! Je ne suis guère en veine d'écrire. Mais enfin il faut faire un effort pour contenter les caprices d'un malade. Je vais vous expliquer cela en deux mots : ça ne vaudra pas un exposé complet, tant s'en faut.

« Partout où les pasteurs arrivent en bande à un rivage poissonneux, ils se livrent à la pêche, sans quitter l'organisation patriarcale : ils ne font pas familles-souches. C'est ce que vous trouvez sur tous les rivages, même sur les rivages scandinaves dans l'antiquité, ou même dans le présent. Les Finnois qui ont précédé les Germains en Scandinavie, s'y sont livrés à la pêche et sont demeurés race patriarcale ; les Lapons d'aujourd'hui pêchent à côté des Norvégiens, mais en multitude patriarcale. Les rivages anglais et surtout écossais, qui sont bien en Mer du

1. Dans la formation particulariste, l'individu, le particulier, est complètement dégagé de la communauté, soit dans la famille, soit dans le travail, soit dans la vie publique.

2. Pour cette question, voir plus loin l'étude de M. Robert Pinot.

Nord, n'ont pas amené les Celtes non plus à la famille-souche.

« Ceci tient au mode d'émigration de la famille pastorale : elle procède par essaims, et les essaims restent intacts sous l'autorité prépotente du patriarche : la pêche, surtout abondante, n'oblige pas à se diviser. De là, tous les types de peuples pêcheurs en famille patriarcale.

« Les pasteurs pourtant fournissent bien des émigrants individuels, mais ce sont des enfants perdus, c'est le contraire d'une élite ; ces émigrants-là donnent lieu aux sauvages proprement dits, aux races inférieures et désorganisées, à la famille instable. Dans l'espèce, ils fournissent les pêcheurs sauvages, par exemple, ceux du midi de la Chine.

« Voilà ce que produisent les pasteurs passant directement à la pêche.

« Pour faire le pêcheur capable d'instituer la famille-souche (ou particulariste), il faut trouver ces deux choses : *l'émigration individuelle et une émigration d'élite*. Par émigrant d'élite, j'entends un homme formé et capable, non les faibles et le rebut.

« Dans tout le système patriarcal, il n'y a que les cultivateurs vraiment sédentaires qui fournissent ce genre d'émigration. Ils n'essaient pas toujours, et ce sont les plus capables qui tendent le plus à rejeter la communauté et à essayer de se suffire à eux-mêmes, tous seuls.

« Cette émigration individuelle et capable étant donnée, toute la question est de savoir sur quelle ressource d'existence elle va tomber.

« Nous avons vu les émigrants individuels et capables des Pélasges fournir le type romain, en tombant immédiatement sur le métier de pionniers. Ils ont, par là, développé leur initiative individuelle plus que les Pélasges, mais sans changer au fond le genre du travail ; aussi se sont-ils constitués, à l'exemple des Pélasges, en famille patriarcale, mais avec un sentiment tout particulier de personnalité...¹.

1. J'ai essayé d'indiquer la formation du type romain dans l'ouvrage *Comment la route crée le type social*, dernier chapitre du tome I.

« Mais les émigrants cultivateurs, et urbains peut-être, de la Scandinavie, qui sont des Germains plus avancés que ceux de la Germanie continentale, sont tombés à la fois sur le métier de la pêche et dans un pays peu propre à la culture, à savoir le rivage occidental du Danemark et de la Norvège : c'est le Far West de la Scandinavie. Leur initiative a trouvé dans la pêche un atelier où l'on se suffit sans le groupe patriarcal, et elle a rencontré sur le littoral une terre où il est malaisé de constituer la culture patriarcale développée. Ils se sont donc constitués en simples ménages. Et ils ne se sont pas pour cela constitués en familles sauvages, parce que c'étaient des émigrants individuels, non de pasteurs, *mais de cultivateurs*, et de *cultivateurs en culture sensiblement développée*.

« Voilà un petit commencement de notre affaire, mais ce n'est que le premier point. Il faut cependant que je m'y arrête, car ceci tourne à un vrai travail et je n'ai voulu que vous distraire un moment. Qui plus est, le facteur est là, et, si je tardais, ma lettre menacerait de ne plus partir jamais.

« Pressé comme me voilà, je ne relis pas ; faites-le pour moi, si vous en avez le courage et laissez-moi vous embrasser de tout cœur. »

Ces deux extraits nous montrent Henri de Tourville aux prises avec les difficultés de l'analyse sociale et saisi sur le vif en plein travail.

Le voici, dans le passage suivant, qui proclame en une belle langue le triomphe prochain de l'observation sur la théorie, c'est-à-dire le triomphe de la Méthode sociale¹.

« Il y a une lumière diffuse qui précède le lever du jour. Il y a des choses qui sont dans l'air et dont l'impression se fait partout progressivement sentir, longtemps avant qu'on ne les discerne bien.

« On entrevoit aujourd'hui une manière de constater les phé-

1. Début de la Préface placée en tête de l'ouvrage de M. Paul de Rousiers, *La Question ouvrière en Angleterre* (F.-Didot et C^{ie}).

nomènes sociaux, qui en relève assez exactement l'image pour mettre en évidence les causes souveraines et décisives et l'on conçoit que l'homme puisse se diriger au milieu de ces phénomènes et agir sur eux avec toute la sûreté d'une connaissance précise. Un grand revirement s'est fait à ce sujet dans l'esprit public. Le temps n'est pas loin encore où la seule idée d'une observation savante, méthodique, des faits sociaux éveillait de toutes parts les résistances les plus déclarées : on n'admettait pas qu'un homme, voué spécialement à ce genre d'étude, pût, par cette attention la plus rigoureuse de toutes, débrouiller quelque chose de l'immense complication du monde social ; il n'y avait, croyait-on, que les grands politiques qui, des sommets du pouvoir ou de la pensée, fussent capables d'envisager le problème et d'en dévoiler au reste des humains, selon le temps et le lieu, l'énigme changeante.

« On renversait en cela le vrai procédé de toutes les connaissances sûres, qui ne vont pas de la vue sommaire et confuse d'un vaste ensemble à l'idée de la partie, mais de la vue précise d'une partie aussi petite qu'on puisse la faire, à celle d'une partie contiguë, pour atteindre le tout de proche en proche, sans erreur. L'expérience cependant et la réflexion ont porté leurs fruits. Au milieu de l'ignorance, qu'avait entretenue sur le vrai sens des difficultés présentes le préjugé antiscientifique, que je viens de dire, les puissants et les théoriciens, ont tout essayé, dans les directions les plus diverses, pour décider de la marche du monde à leur gré, et tour à tour ils ont échoué. Les événements suivent, avec une superbe indépendance, un cours que personne, ni à droite, ni à gauche, n'a prévu et qui des deux côtés provoque de jour en jour l'aveu de nombreux étonnements, contraint à de nouvelles évolutions, inflige coup sur coup aux tentatives et aux affirmations obstinées, des échecs sans revanche et des démentis sans réplique. Les esprits sont confondus dans leurs pensées et l'on en vient à s'apercevoir que les faits actuels sont menés en dehors de toute volonté humaine.

« Personne aujourd'hui ne mène le monde, pas plus les me-

neurs d'en bas que ceux d'en haut. Quelque chose de grand se fait qui se concilie peu à peu les sentiments les plus opposés. Et qui le fait? A la fois personne et tout le monde : tout le monde, non par un désir qui précède et prépare l'événement, mais par un besoin qui s'y range, et bientôt par une certaine satisfaction qui l'agrée. Quelque chose de puissant se meut, qui domine et emporte aussi bien la volonté des masses que celles des élites : on y sent la poussée des lois qui encadrent les conditions de la vie humaine.

« On commence à comprendre qu'il ne s'agit pas de faire le monde présent à sa guise, mais de savoir comment il se fait; on reconnaît qu'il y a là non une combinaison à trouver, mais un phénomène à observer, et que, pour le bien connaître, il le faut observer comme tous les autres, à la manière des savants. Et de fait, autant, dans l'ordre des connaissances sociales, le public était naguère prévenu en faveur des politiques et défiant des laborieux, autant il tient aujourd'hui en suspicion ce qui lui vient des hommes de parti et des agitateurs, et c'est par des observateurs patients et sérieux qu'il veut être renseigné sur l'état du monde : c'est d'après leurs études, menées avec une scrupuleuse précision, qu'il entend se former une opinion; c'est en raison même de la sûreté et de la rigueur de leurs procédés d'observation, qu'il est prêt à leur accorder crédit. Ainsi peu à peu, après un long ostracisme, la juste idée d'une science sociale bien faite reçoit du sentiment public droit de cité.

« En toute science, il importe moins de disserter sur la meilleure méthode d'observation que d'en faire un bon usage et d'en fournir les résultats. Un observateur démontre assez la valeur de sa méthode quand, à mesure qu'il expose la manière dont il a procédé, on voit se dérouler, à la fois minutieuse, limpide et pleine, la connaissance de l'objet observé... »

III

Ainsi que je l'ai dit, les vrais livres d'Henri de Tourville, ce sont ses élèves.

Lorsque je m'examine, je retrouve partout en moi la trace profonde que sa pensée y a creusée. Mes œuvres diverses en portent la marque, ainsi que cette *École des Roches* dont j'ai longuement étudié avec lui le plan et le programme.

Beaucoup de nos amis ont acquis, au contact de la Science sociale enseignée par un tel maître, quelques-unes des qualités qui les ont rendus supérieurs, aussi bien dans leurs œuvres que dans les importantes situations qu'ils occupent actuellement, soit dans l'enseignement supérieur, soit à la tête de grandes directions agricoles, ou industrielles.

On n'a pas oublié le retentissement qu'a eu récemment le rapport de notre collaborateur, M. Jean Périer, consul de France, sur la *Situation économique du Royaume-Uni et le Commerce franco-britannique en 1902*. Ce fut, dans toute la presse, un sentiment d'étonnement qui se traduit par un grand nombre de comptes rendus élogieux. La question était traitée avec une méthode, une rigueur et une clarté inconnues dans les fastes des Rapports consulaires. Quand on demanda à notre collaborateur comment il avait pu arriver à un résultat aussi rare, il répondit simplement : « J'ai employé la méthode de la Science sociale. »

Cette méthode, en effet, s'applique à tous les sujets et les débrouille tous.

Il m'a été donné de l'appliquer à l'histoire de France¹, à la description du type anglo-saxon² et du type français³, à la réforme de l'éducation⁴, à la géographie sociale⁵, aux conditions de la vie publique⁶.

1. *Histoire de France*, 4 vol. in-12 (complètement épuisée, doit être refondue pour être mise au courant des progrès de la Science sociale). — *Le Mouvement communal et municipal au moyen âge* (épuisé).

2. *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*. Un vol. in-12, 25^e édit. (traduit en anglais, en allemand, en espagnol, en russe, en roumain, en polonais, en arabe et en japonais).

3. *Les Français d'aujourd'hui. Les Types sociaux du Midi et du Centre*. Un vol. in-12, 8^e édit. (traduit en italien et en espagnol).

4. *L'Éducation nouvelle. L'École des Roches*. Un vol. in-12, 9^e édit. (traduit en espagnol, en russe et en italien).

5. *Les grandes Routes des peuples. Essai de géographie sociale*. COMMENT LA ROUTE CRÉE LE TYPE SOCIAL. Deux volumes in-12, 3^e édit.

6. *A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir?* Un vol. in-12, 3^e édit.

M. Paul de Rousiers l'a appliquée successivement et avec un succès que tout le monde connaît, à la description de la vie américaine ¹, à l'étude de la question ouvrière en Angleterre ², à l'étude des Trusts et des Syndicats industriels ³, à l'étude des Trade-Unions ⁴, à celle des grands ports de commerce de la France et de l'Allemagne ⁵.

M. Paul Bureau l'a appliquée avec beaucoup de force à la question du *Homestead* qu'il est allé étudier aux États-Unis ⁶, à la participation aux bénéfices ⁷, à la question du contrat de travail ⁸.

M. A. de Préville, à l'étude des populations de l'Afrique ⁹.

M. Léon Poinsard, à la question si débattue du Libre-échange et de la Protection ¹⁰, dont il a enfin donné la formule sociale, à la question monétaire ¹¹, etc.

M. Ph. Champeault, à l'étude des voyages d'Ulysse d'après l'*Odyssée* ¹².

Dans la *Science sociale*, mes collaborateurs ont appliqué la même méthode aux questions les plus diverses, relatives à la géographie, au travail, à la propriété, à la famille, à la littérature, à l'art, à la religion, à la vie publique, à la colonisation, à l'histoire. Ils ont vraiment renouvelé la manière de traiter et d'expliquer ces questions, cependant si différentes, par la seule substitution de l'observation méthodique à la pure spéculation théorique.

Nous pouvons donc affirmer en toute vérité que si Henri de

1. *La Vie américaine*, couronné par l'Académie française. Un vol. gr. in-8 illustré de 337 gravures. — La même édition in-12, 2 vol., traduits en anglais.

2. *La Question ouvrière en Angleterre*. Préface de H. de Tourville. Couronné par l'Académie des sciences morales. Un vol. in-12.

3. *Les Industries monopolisées (trusts) aux États-Unis*. Un vol. in-12. *Les Syndicats industriels de producteurs en France et à l'Étranger*. Un vol. in-12.

4. *Le Trade-unionisme en Angleterre*. Un vol. in-12.

5. *Hambourg et l'Allemagne contemporaine*. Un vol. in-12.

6. *Le Homestead*, ou l'insaisissabilité de la petite propriété. Un vol. in-8.

7. *La Participation aux bénéfices*. Un vol. in-8.

8. *Le Contrat de travail*. Un vol. in-8.

9. *Les Sociétés africaines*. Un vol. in-12.

10. *Libre-échange et Protection*. Un vol. in-12.

11. *La Question monétaire*. Un vol. in-12.

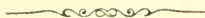
12. Sous presse.

Tourville a lui même écrit peu d'œuvres, il en a du moins inspiré un très grand nombre. Son influence, continuée par ses élèves, qui en formeront d'autres, ira toujours en grandissant, en même temps que les progrès de la science.

La science, en effet, est essentiellement progressive ; c'est sa loi. Déjà, les œuvres de Le Play sont bien loin de nous ; elles nous apparaissent comme, aux chimistes, les œuvres de Lavoisier. Bientôt le puissant effort intellectuel d'Henri de Tourville sera, lui aussi, dépassé par de nouveaux travaux et de nouvelles découvertes. Puis il en sera de même pour nos propres travaux, qui, après avoir fait avancer la science, iront prendre leur place dans l'histoire de la science et servir de documents à ceux qui voudront en reconstituer les phases successives.

En attendant de goûter à notre tour le repos, remettons-nous au travail, et tâchons de transmettre à ceux qui viendront après nous l'héritage de nos maîtres, accru par nos modestes efforts.

Edmond DEMOLINS.



DEUXIÈME PARTIE
par M. PAUL DE ROUSIERS

L'ÉCOLE DE LA SCIENCE SOCIALE

ET SA MÉTHODE

De tout temps, l'École fondée par Le Play a recruté deux espèces de disciples.

Les uns adhéraient aux vérités mises en lumière par les ouvrages du maître et employaient leur zèle à répandre ces vérités par tous les moyens de propagande en leur pouvoir.

Les autres, frappés des résultats auxquels la méthode d'observation scientifique suivie par Le Play l'avait conduit, étaient surtout attirés à cette méthode, désiraient s'en rendre maîtres, la pousser, la perfectionner, si possible.

Les uns voyaient en Le Play un sauveur. Au lendemain de nos désastres de 1870, chaque Français était en quête d'un sauveur, d'un homme qui indiquerait la marche à suivre pour relever la France. Le Play fut un de ces sauveurs, et beaucoup de gens se groupèrent autour de lui à cette époque sous l'étendard de la *Réforme sociale*.

Les autres voyaient en Le Play un savant, capable, non seulement de retrouver par l'observation scientifique de grandes vérités générales, mais aussi de découvrir par le même moyen les vérités contingentes nécessaires à telle ou telle société particulière; non seulement de donner des conseils éclairés sur la réforme, mais aussi de préciser les lois qui président à la formation des sociétés humaines.

Les uns pensaient que Le Play était un navigateur heureux qui avait trouvé un chemin nouveau vers certaines vérités.

Les autres se disaient que les moyens employés par lui pour établir cette route seraient efficaces pour en déterminer beaucoup d'autres; qu'il importait de bien connaître ces moyens, d'apprendre à se servir de cette boussole, de savoir faire son *point* en mer, bien plus encore que de suivre docilement une route tracée.

Les uns se retranchaient dans une sorte de monopole, comme ces Portugais, au quinzième siècle, heureux d'avoir découvert les Açores et le chemin du Cap.

Les autres voulaient ouvrir des chemins nouveaux.

La Revue *la Science sociale* a été l'organe de cette jeune école. Elle a formé des hommes de travail, qui, dans les œuvres diverses entreprises par eux, ont toujours été animés du même désir, ont toujours poursuivi le même but : appliquer à l'étude des sociétés humaines la méthode d'observation qui avait guidé Le Play. Grâce à cette méthode, ils ont analysé plus complètement les faits; ils les ont mieux vus; ils les ont classés avec plus d'exactitude. Ainsi ils ont mis la science à profit, ils se sont servis d'elle, mais ils ont aussi servi la science. A mesure que des observations nouvelles s'appuyaient sur la méthode, elles apportaient à cette méthode des perfectionnements.

Aujourd'hui, après vingt années de vie laborieuse, la Jeune École peut justifier son existence, non plus seulement par des aspirations, mais par des résultats. En montrant simplement quel développement elle a apporté à la méthode scientifique dont Le Play avait jeté les bases, j'espère donner à mes lecteurs une idée suffisante de sa raison d'être.

1. — LA MÉTHODE D'OBSERVATION LÉGUÉE PAR LE PLAY.

L'œuvre de Le Play se compose de deux espèces d'ouvrages d'allure très différente.

La première comprend les diverses monographies publiées dans les *Ouvriers européens*. On y trouve surtout des éléments

d'observation analysés avec un grand soin, déterminés avec une précision mathématique; l'ensemble de ces travaux reçut jadis de l'Académie des sciences un prix de statistique, et les budgets des familles ouvrières observées occupent une grande partie du texte. C'est là la base de l'œuvre; c'est avec les matériaux amoncelés dans cette longue suite d'observations que Le Play éleva successivement les assises de son édifice.

La seconde catégorie comprend des travaux d'exposition et de vulgarisation. Arrivé à dégager de ses observations un corps de doctrines sociales, Le Play fit tous ses efforts pour exposer ces doctrines sous une forme accessible au grand public. C'est dans ce but qu'il publia la *Réforme sociale en France*, l'*Organisation du Travail*, l'*Organisation de la Famille*, la *Constitution essentielle de l'Humanité*; enfin une série d'opuscules de propagande destinés à porter à un public plus nombreux la connaissance des vérités les plus urgentes à mettre en pratique pour hâter la Réforme.

Entre ces deux genres d'ouvrages, les uns d'observation, les autres d'exposition, il existait un lien étroit, puisque les seconds étaient le résultat des premiers, mais ce lien très réel était invisible au public. Les gens qui se bornaient à lire la *Réforme sociale en France* considéraient cette œuvre comme l'expression d'une haute philosophie; ils adhéraient aux conclusions qu'elle renfermait, ou s'y montraient hostiles, suivant leurs idées personnelles; mais il ne leur venait pas à l'idée qu'ils eussent sous les yeux un résultat scientifique. De là la manière très fautive dont fut jugé Le Play par beaucoup de ses amis. Plusieurs venaient à lui par la seule raison qu'il défendait un certain nombre d'idées qui leur étaient chères, faisaient lumière du reste, mais estimaient qu'à tout prendre, sa doctrine était avantageuse à vulgariser. J'ai connu personnellement un magistrat très imbu des principes de notre Code civil, qui se déclarait fervent disciple de Le Play, bien qu'il se séparât absolument de lui sur la question du régime successoral, convaincu qu'il était de la justice du partage forcé. D'autres admettaient la liberté testamentaire, mais repoussaient les conclusions exposées dans la *Réforme*

sociale sur le rôle du Gouvernement central, etc. Bref, on discutait des doctrines au lieu de contrôler des résultats scientifiques.

Il n'y aurait eu que demi-mal, si *le lien scientifique qui unissait les conclusions aux observations* n'était resté caché qu'aux disciples indifférents à la méthode et curieux seulement de la doctrine. Malheureusement, il n'apparaissait pas non plus très nettement à ceux qui s'appliquaient à bien connaître la méthode.

Il n'était pas aisé de suivre dans le détail le procédé scientifique par lequel Le Play avait dégagé sa doctrine des éléments d'observation analysés par lui.

Deux causes contribuaient à ce résultat :

La première, c'est que la vie de Le Play s'était absorbée dans un labeur isolé, et qu'il avait dû tout naturellement trouver pour lui-même une méthode de travail avant de songer à l'enseigner.

Pendant plus de vingt années, ses constants efforts pour pénétrer le secret de la vie des sociétés furent soutenus par le désir de connaître les vérités utiles au salut de son pays; quand il fut arrivé à voir clairement les conditions de la Réforme en France, il s'appliqua surtout à les montrer, et le souci scientifique de la méthode se trouva relégué au second plan.

La seconde cause tenait à la façon dont Le Play avait dirigé ses études sociales.

Au début, il avait cherché à observer directement les sociétés, dans leur ensemble; mais bientôt il s'était aperçu que ce procédé lui fournissait des résultats beaucoup trop vagues. Après bien des tâtonnements et des essais infructueux, auxquels il a fait lui-même allusion dans le premier volume des *Ouvriers européens*, il arriva à fixer le vrai fondement de la méthode d'observation sociale en déterminant l'objet de cette observation, la famille ouvrière.

C'était une véritable découverte. Désormais, la Science sociale était assurée de son point de départ. Elle commençait à se constituer.

Pour Le Play, personnellement, c'était plus encore. Toutes ses études préalables, restées confuses tant qu'il ne les avait pas précisées dans le cadre de la famille ouvrière, prenaient maintenant leur valeur exacte; les contradictions apparentes se dissipaient; les points obscurs s'éclairaient. En fait, dès que Le Play fut maître de l'objet propre de son observation, il put immédiatement tirer parti des matériaux déjà amassés par lui et commença la rédaction de ses monographies de famille.

Entre le fondateur de la Science sociale et ceux qui devaient plus tard continuer le travail de ces monographies, il y avait, par suite, une différence de préparation considérable qui mesure assez exactement la différence des résultats obtenus. Le premier, dominé pendant de longues années par un ardent désir de connaître la constitution des Sociétés, ne pouvait laisser de côté les points importants de l'organisation sociale qui dépassaient le cadre de la famille ouvrière; dans les pays étudiés par lui, Le Play avait une idée exacte, non seulement de la vie des ateliers et des coutumes populaires, mais de la classe supérieure, de son action dans la commune, dans la province et dans l'État, non seulement de la vie matérielle, mais de la vie intellectuelle et morale, de l'histoire de la race, de son rang dans le monde, etc. C'est pour y voir clair dans ces divers problèmes qu'il s'était adonné avec passion à l'étude de la famille ouvrière. Au contraire, ceux de ses disciples qui remplissaient, d'après son exemple, les cases diverses composant le cadre d'une monographie, n'étaient pas guidés comme lui par une vue supérieure; souvent ils restaient dans le terre-à-terre d'un procès-verbal de constat, et si leurs observations pouvaient fournir à Le Play des indications précieuses, il arrivait souvent qu'eux-mêmes n'étaient pas aptes à en retirer le fruit. Plusieurs, après avoir consciencieusement recueilli une foule de faits, restaient écrasés par le document, remplissaient leur tâche jusqu'au bout et n'avaient pas fait un pas dans la science. Plus d'un monographe scrupuleux, ayant mis sur pied et publié une étude détaillée, déclarait ouvertement qu'il ne croyait pas avoir fait œuvre scientifique. La méthode des monographies lui apparais-

sait simplement comme une tyrannie à subir par respect pour le maître dont il adoptait les conclusions et dont il s'appliquait à répandre la doctrine.

Il arrivait ainsi que la *Société d'Économie sociale*, destinée par Le Play à pousser en avant les études qu'il avait entreprises, recrutait plutôt des hommes de bonne volonté, disposés à fortifier par des observations répétées les préceptes déjà mis en lumière, que des hommes de science désireux de montrer par le développement de la méthode des rapports nouveaux entre les divers phénomènes sociaux. En fait, on ne voit pas que les monographies rédigées depuis la mort de Le Play aient élargi le champ de la Science sociale. C'est un instrument dont Le Play seul a su se servir pour remonter de la famille ouvrière à la société, de l'observation à la vue générale.

Au surplus, cette grave lacune est matériellement visible dans le cadre des monographies.

Ce cadre comprend seize compartiments dans lesquels viennent se placer les divers éléments d'observation relatifs à la famille ouvrière; c'est la partie invariable et essentielle; mais après cela, une nouvelle série de compartiments sans objet déterminé et sans nombre limité permet de placer à la suite toutes les observations dépassant la famille, tout ce qui s'élève à la connaissance de la société.

Tous sont rangés sous ce titre vague : *Faits importants d'organisation sociale; particularités remarquables; appréciations générales; conclusions*. Ce titre est, à lui seul, un aveu d'impuissance. Ces faits importants d'organisation sociale, ces appréciations, on ne sait où les classer, on ne sait qu'en faire. Comme on les a rencontrés sur son chemin et qu'ils sont intéressants, on les ajoute à la suite de son travail, pour ne pas les perdre, voilà tout.

En somme, l'instrument fourni par Le Play pour l'analyse des sociétés ne pouvait atteindre que la famille; il laissait au hasard, à la perspicacité de chacun, l'étude des autres éléments sociaux.

De là un fait souvent constaté par tous ceux qui ont étudié à fond les monographies publiées dans la collection des *Ouvriers*

européens et des *Ouvriers des Deux Mondes*; je veux parler de la surprenante inégalité des travaux monographiques dans les paragraphes consacrés aux éléments d'observation dépassant la famille ouvrière.

Dans les monographies faites par Le Play, soit seul, soit en collaboration, ces paragraphes sont, la plupart du temps, une mine très riche et très précieuse; Le Play voyait par un procédé personnel ce qu'il était utile de noter, ce qui caractérisait la société étudiée, ce qui constituait *réellement* un fait important d'organisation sociale. Citons, dans la monographie des *Bachkirs de l'Oural*, le paragraphe 18 sur les nomades de la Russie orientale; dans celle des *Paysans de Bousrah*, les paragraphes 17 à 21 sur le régime de communauté du Haouran; dans celle de l'*Armurier de Solingen*, le paragraphe 17 sur la constitution de la plaine saxonne, et le paragraphe 19 sur le régime d'émigration de la Westphalie; dans celle du *Forgeron de Buskerud*, le paragraphe 17 sur la constitution sociale de la Norvège; dans celle des fondeurs slovaques, les paragraphes 21 et 22 où se trouve une étude curieuse des populations sud-slaves, etc., etc. Beaucoup des aperçus indiqués à la suite des monographies des *Ouvriers européens* ont inspiré d'une manière visible les ouvrages postérieurs de Le Play, et l'ont guidé dans ses travaux. Bien des fois ceux de ses disciples qui avaient à cœur de pousser en avant la Science sociale sont venus puiser à cette source féconde.

Tout au contraire, chez certains monographes auxquels manquait l'intuition, les paragraphes consacrés à des faits importants d'organisation sociale renferment souvent des observations puérides, ou d'un intérêt étroit, spécial. Je n'ai pas l'intention de désobliger les personnes de bonne volonté qui les ont rédigés et je ne ferai aucune citation; ceux de mes lecteurs qui voudront se convaincre par eux-mêmes n'auront qu'à recourir à la collection des *Ouvriers des Deux Mondes*. A côté de faits caractéristiques, ils trouveront des détails qui ne jettent aucune lumière sur le milieu observé et semblent indiquer que le monographe ne l'a pas pénétré.

Tel est, en effet, un des vices de la méthode monographique au point où Le Play l'avait conduite. Elle ne saisit pas complètement une société. Elle laisse échapper des éléments d'une haute importance, de telle manière qu'un disciple scrupuleux peut remplir exactement sa tâche, suivre avec soin tous les préceptes et rester aveugle sur les causes profondes de prospérité ou de souffrance du pays où son observation a été faite.

Mais il existe dans le cadre monographique tracé par Le Play une autre lacune grave.

Non seulement ce cadre est impuissant à saisir la famille dans ses rapports avec les éléments de l'organisation sociale qui la dépassent, mais il ne saisit pas complètement la famille elle-même dans son organisation propre. En effet, il ne contient que des phénomènes produisant un résultat susceptible de se traduire en argent.

La monographie proprement dite consiste, c'est Le Play qui parle, dans la description de la famille résumée dans le budget domestique (*Ouvriers européens*, 2^e édit., t. I, p. 228). C'est même sous cette forme de simples budgets qu'apparut la collection des monographies de Le Play dans la première édition des *Ouvriers européens*.

Plus tard, en publiant la seconde édition, Le Play crut devoir ajouter à ces budgets un certain nombre de réflexions destinées à mettre en relief les conclusions qui s'y trouvaient contenues en substance, mais ce n'était là qu'une glose, un texte explicatif destiné à faciliter l'intelligence des budgets. Voici d'ailleurs comment il s'exprime à ce sujet dans le premier volume de la seconde édition des *Ouvriers européens* : « On ne saurait toutefois, sans tomber dans un excès de laconisme, concentrer la description d'une famille dans le budget de ses recettes et de ses dépenses. Souvent, comme je l'ai dit, un chiffre suffit pour suggérer une conclusion importante aux lecteurs qui sont enclins à la réflexion, mais cette disposition des esprits n'est point universelle (*Ouvriers européens*, 2^e édit., t. I, p. 226).

Il s'agit donc simplement d'attirer l'attention des esprits irréfléchis sur les conclusions qui se dégagent du budget, mais

le budget seul reste la base de l'œuvre, le vrai cadre de l'observation.

En rétrécissant ainsi le champ de ses investigations, Le Play obéissait à une habitude contractée dans ses études professionnelles. Il était préoccupé de soumettre les résultats de l'observation au contrôle des sciences mathématiques; la balance du budget des recettes et du budget des dépenses lui apparaissait comme un moyen de vérifier les données de l'analyse, de les vérifier numériquement; il fut séduit par cette vérification numérique et se trouva ainsi amené à laisser de côté les phénomènes qui, ne pouvant pas s'exprimer en chiffres, échappaient à cette vérification. Au surplus, il a pris soin de nous dire lui-même quelle fausse analogie l'avait guidé: « Le plus sûr moyen de connaître la vie morale et matérielle des hommes ressemble beaucoup au procédé qu'emploient les chimistes pour mettre en lumière la nature intime des minéraux. Une espèce minérale est connue quand l'analyse a isolé chacun des éléments qui entrent dans sa composition, et quand on a vérifié que le poids de tous ces éléments équivaut exactement à celui du minéral analysé. Une vérification numérique du même genre est toujours à la disposition du savant qui analyse méthodiquement l'existence de l'unité sociale constituée par une famille. » (*Ouvriers européens*, 2^e édit., t. I, p. 224.)

Sous l'impression de cette analogie, il avança que « tous les actes qui constituent l'existence d'une famille d'ouvriers aboutissent plus ou moins immédiatement à une recette ou à une dépense » et en conclut qu'« un observateur possède la connaissance complète d'une famille, lorsque, ayant analysé tous les éléments compris dans les deux parties du budget domestique, il arrive à une correspondance exacte entre les deux totaux ». (*Ibid.*, p. 225.)

Il y avait là une erreur considérable, ou plutôt une série d'erreurs.

En premier lieu, il n'est pas vrai que tous les actes qui constituent l'existence d'une famille aboutissent toujours, même indirectement, à une recette ou à une dépense. Par exemple, la

fonction essentielle de la famille, *l'éducation des enfants*, ne saurait s'exprimer en chiffres. Je remarque d'ailleurs qu'elle ne figure à aucun article des budgets établis par Le Play. Il y a bien une section IV où sont inscrites les *Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé*, mais les besoins moraux se subdivisent en trois articles précis : le Culte, l'Instruction des Enfants, les Secours et Aumônes. De l'éducation aucune trace. Elle se révèle en effet par une foule de faits qui ne sauraient trouver leur place dans un budget. Rien non plus de l'histoire de la famille et de ses origines ; Le Play avait consacré un paragraphe spécial du texte explicatif à ce sujet si important, mais en réalité cette partie du texte n'expliquait pas le budget, elle y était ajoutée. C'était une lacune que Le Play avait voulu combler ; mais alors, que reste-t-il de l'affirmation citée plus haut d'après laquelle le budget contiendrait tout en puissance ? De même, le budget reste muet sur le régime de transmission des biens auquel Le Play attachait une si haute importance, sur une foule de traits de l'organisation familiale, du patronage, etc...

En second lieu, si beaucoup des actes de la famille aboutissent à une recette ou à une dépense, il faut remarquer que certains de ces actes y aboutissent très indirectement et que la recette ou la dépense qu'ils occasionnent n'est en aucune manière la mesure de leur importance. J'ouvre la première monographie de la Collection des *Ouvriers européens*, c'est celle des Bachkirs, pasteurs demi-nomades de l'Oural ; j'y vois que l'instruction des enfants coûte 0 fr. 63 c. par an ; ces enfants sont au nombre de trois, soit 0 fr. 21 c. par tête, et le total des dépenses s'élève à 643 fr. 36 c. (*Ouv. europ.*, 2^e édit., t. II, p. 27.) Si je me fie au budget, je conclus que l'instruction est à peu près nulle chez ces Bachkirs, qu'elle tient une très petite place. Mais consultons le texte explicatif : « Tous les enfants, y est-il dit, reçoivent les éléments de l'enseignement primaire dans une école tenue par le Mollah. Le goût pour l'instruction se développe de plus en plus (*Ibid.*, p. 4.) Plus loin, je vois (*Ibid.*, p. 39) que le Mollah donne des leçons gratuitement ; c'est une partie de sa

fonction. Évidemment la physionomie du phénomène n'est pas la même dans les colonnes du budget et dans le texte. Ailleurs, c'est le Chiffonnier de Paris (*Ibid.*, t. VI, p. 259, 269 et 278), qui ne fait aucune dépense concernant la religion et qui nous est représenté comme « professant la religion catholique romaine et profondément imbu du sentiment religieux; il supporte avec résignation un sort peu fortuné; il remercie Dieu chaque jour de lui avoir donné le nécessaire et se confie en lui pour son avenir. Il aime à lire en famille la Bible ou d'autres livres religieux dont il s'est formé une petite bibliothèque ». Enfin il a été soldat du Pape. Les zéros qui figurent dans son budget aux dépenses concernant le culte ne sont donc pas le moins du monde l'expression de ses pratiques religieuses.

On pourrait multiplier les exemples à plaisir. Ceux que je donne suffiront pour faire comprendre ce que je veux dire. En fait, le budget ne manifeste dans l'instruction que le salaire du maître d'école ou l'achat des fournitures scolaires; il néglige l'instruction reçue dans la famille, les leçons du père et de la mère, et tout cet ensemble de cultures intellectuelles qui résulte des conditions de la vie, qui différencie si profondément l'enfant élevé au bord de la mer, chez des Pêcheurs ou des Marins, de celui élevé dans le fond des terres, chez des Agriculteurs ou des Pasteurs, l'enfant élevé à la campagne de celui qui est élevé en ville, etc., etc... Il y a là tout un ordre de connaissances fort important. Le Play a très bien fait ressortir, dans plusieurs de ses ouvrages, la portée considérable de cette instruction extra-scolaire; il a pris soin de nous dire, en retraçant les souvenirs de son enfance et de sa jeunesse, ce qu'il avait acquis lui-même d'abord dans la fréquentation des pêcheurs de Honfleur, plus tard dans la société des amis de son oncle à Paris. (*Ouv. europ.*, t. I, p. 17 et 18, 20 à 24.)

De même, dans la Religion, qui est surtout une conviction, le budget ne montre que des manifestations extérieures, des achats de cierges, des locations de bancs et de chaises, des frais de sépulture. Les sommes dépensées pour ces divers objets sont-elles la mesure de l'attachement des familles à la religion? Pas du tout.

C'est voir la religion par un bien petit côté que de la voir ainsi.

En troisième lieu, lors même que le budget s'applique à des faits purement matériels, il ne fournit jamais qu'un des éléments qui doivent entrer dans leur appréciation, celui de la valeur vénale. Les autres sont négligés, car ils échappent à la vérification numérique, à la balance des budgets. Il suit de là que l'enquête, pourtant si minutieuse, à laquelle l'observateur doit se livrer pour obtenir un budget, nous renseigne d'une façon imparfaite. Ce n'est pas tout pour nous de savoir qu'une famille ouvrière possède 2.000 francs d'immeubles, 3.753 fr. 50 c. de meubles; ce n'est tout que pour un notaire ou un commissaire-priseur uniquement préoccupés du prix de vente. L'homme qui étudie une famille a besoin de savoir d'où viennent ces biens; quelle est leur composition; leur mode de possession, de transmission, etc., sont-ils le fruit d'un héritage? le produit de l'épargne du mari? ont-ils été constitués en dot à la femme? Autant de points qu'il faut préciser et qui n'entrent pas en compte dans l'appréciation de la valeur vénale.

C'est bien autre chose quand l'observation porte sur des contrées où l'appropriation des terres n'existe pas. Alors, non seulement la valeur vénale n'est pas tout, mais elle n'est rien. Je lis, dans la monographie du Baehkir, que la famille jouit d'une petite prairie estimée 11 fr. 42 c., d'une grande prairie estimée 85 fr. 65 c., d'un jardin potager estimé 20 fr. 56 c., d'un champ à chanvre et à lin estimé 28 fr. 55 c. Total : 146 fr. 48 c. (*Ouv. europ.*, 2^e édit., t. II, p. 8.) A la suite de cette estimation, à un centime près, figure la note suivante : « Les prairies et les champs dont jouit chaque famille ne lui sont attribués en propre que pour une période de quinze années; après ce délai, l'autorité municipale procède à une nouvelle distribution. » Autrement dit, on ne vend pas la terre dans ce pays-là; on la partage périodiquement. Mais alors, qu'est-ce donc qu'une prairie de 11 fr. 42 c.?

Il résulte clairement de ces diverses considérations que l'étude de la famille ouvrière, pas plus que l'étude de la société, ne peut

se renfermer dans les limites étroites du budget domestique. Frappé à la fois de la fécondité de l'observation monographique et des imperfections de la méthode à laquelle Le Play l'avait soumise; constatant d'ailleurs que Le Play avait enregistré dans ses ouvrages une foule de faits importants sortant absolument du cadre fixé par lui et qui avaient servi de base à ses conclusions, H. de Tourville entreprit de coordonner ensemble les différents ordres de faits sociaux, d'en fixer les rapports les plus proches, et d'aboutir ainsi à un plan d'analyse, à une nomenclature propre à guider les recherches des monographes. Il s'agissait, en somme, de combler les deux lacunes que nous avons signalées, de saisir complètement la famille ouvrière dans ses fonctions diverses et, par la famille ouvrière, la société elle-même.

II. — L'OEUVRE D'HENRI DE TOURVILLE.

Le trait le plus caractéristique de ce nouveau cadre monographique, celui qui le distingue dès le premier abord du cadre proposé par Le Play, c'est que toutes ses différentes parties sont étroitement liées entre elles.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Le Play avait conçu la monographie comme un budget de recettes et de dépenses accompagné de deux commentaires explicatifs. Le premier de ces commentaires portait le titre général d'*Observations préliminaires*; c'était comme une entrée en matière, destinée à faciliter l'intelligence du budget. Le second, sous le nom de *Faits importants d'organisation sociale*, permettait au monographe de mettre en lumière les appréciations quelconques que l'étude de la famille lui avait suggérées et qui ne trouvaient pas place ailleurs. Il y avait là comme un aveu d'impuissance à classer certains phénomènes que l'on reconnaissait importants.

Dans la *Nomenclature* d'Henri de Tourville, rien de semblable. Les vingt-cinq grandes classes de faits sociaux qui la composent figurent chacune à leur place dans l'ordre de leur complication

de plus en plus grande, chacune se rattachant à l'autre par un rapport actif et réel, par son rapport le plus proche. Rien n'échappe; aucune entrée en matière préalable n'est requise, pas plus qu'aucune conclusion ne vient s'ajouter au hasard. En effet, les premiers phénomènes étant les moins compliqués, les plus simples, on ne saurait présenter aucune remarque qui pût les rendre plus facilement saisissables; quant aux conclusions, elles trouveront leur place aux phénomènes plus compliqués qu'elles affectent. Toutes feront corps avec la monographie.

Bien entendu, c'est la famille ouvrière qui reste comme la base de l'observation. C'est elle que le monographe doit étudier, et la première chose qu'il ait à se demander, à son sujet, la plus simple, la plus matérielle est celle-ci : « De quoi vit cette famille? » Autrement dit, quels sont *ses moyens d'existence?* C'est l'idée du budget des recettes de Le Play.

Mais dans la réponse à cette question toute matérielle, il entre une foule d'éléments non appréciables en argent. Entre deux familles possédant des ressources annuelles évaluées au même chiffre, il peut exister des différences sociales telles, au *seul point de vue de ces ressources*, que chacune d'elles représente un type extrême d'opposition par rapport à l'autre.

Certaines familles vivent des productions spontanées fournies par *le Lieu* où elles habitent. Telles les familles des pasteurs, des pêcheurs, ou des chasseurs. Tels les sauvages africains qui se nourrissent de bananes.

Un grand nombre, tout en possédant d'autres ressources, tirent un avantage appréciable de l'herbe des pâturages, du poisson des rivières ou de la mer, des animaux sauvages, du bois des forêts et autres produits immédiatement utilisables.

Enfin, celles qui ne jouissent d'aucune de ces productions spontanées du sol trouvent encore dans le sol la matière première de leur industrie : l'agriculteur transforme le sol lui-même; le maçon et le charpentier y prennent la pierre et le bois; le mineur y trouve la houille ou les métaux précieux; le tisserand, le forgeron, le tailleur, le cordonnier s'appliquent à transformer les produits livrés plus ou moins directement par

le sol; le commerçant échange ces produits plus ou moins transformés; tous ont donc avec *le Lieu* une certaine relation qu'il faut déterminer.

Il importe de la déterminer exactement, car de cette relation plus ou moins étroite va dépendre un caractère important de la famille et de la société qu'elle représente. Le pasteur de la Grande Steppe asiatique, qui vit de son troupeau, dépend entièrement des conditions *du Lieu*; il ne les transforme pas; la société à laquelle il appartient est une société *simple*; tous ses moyens d'existence sont fournis directement et très simplement par *le Lieu*. Au contraire, l'ouvrier anglais de la région de Manchester vit du salaire payé par son patron et ne paraît avoir dans ses *Moyens d'existence aucun rapport avec le Lieu*. C'est à l'aide de nombreux intermédiaires commerciaux et sous la direction d'un manufacturier qu'il élabore les laines d'Australie, les cotons des États-Unis ou des Indes. A l'aide d'autres intermédiaires et sous la même direction, il utilise la force motrice fournie par le charbon anglais, et c'est, en somme, par la présence de ce charbon dans le sous-sol de l'Angleterre qu'il est en communication avec *le Lieu* qu'il habite. Sa relation avec *le Lieu* est donc très indirecte, très compliquée et très faible. Il représente un type extrême de société compliquée.

Ainsi, tandis que, pour les familles observées dans les sociétés simples, les moyens d'existence trouveraient leur place entièrement *au Lieu*, pour les sociétés compliquées, ils s'en éloigneraient de plus en plus. La Nomenclature les classe précisément dans l'ordre de cet éloignement croissant.

Et d'abord le *Travail*. Plus on s'ingénie, plus on prend de peine pour transformer les conditions du Lieu, plus on s'éloigne de la *simple récolte* des productions spontanées, le plus élémentaire des travaux. C'est lui qui figure en tête du tableau du *Travail*; puis viennent l'*Extraction* qui tire du sol directement ses produits, par exemple la culture ou l'art des mines, la *Fabrication* qui les transforme, les *Transports* qui les distribuent.

Mais les familles tirent aussi des moyens d'existence de ressources accumulées sous forme de *propriété de biens mobiliers*,

de salaire, d'épargne. De là, quatre nouvelles classes de faits qui, jointes *au Lieu et au Travail*, nous donnent les six grandes divisions des *Moyens d'existence*.

Nous savons ainsi de quoi vit la famille; il nous faut maintenant connaître son organisation, sa composition, les rapports de ses membres entre eux; c'est l'objet du tableau intitulé *la Famille ouvrière*. Puis vient la question du mode d'existence. Cette famille, que nous avons examinée d'abord dans son atelier et que nous venons de décrire à son foyer, comment utilise-t-elle matériellement ses ressources? Quel est son mode de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de se soigner, de s'amuser? C'est tout le *budget* des dépenses de Le Play, avec le texte explicatif qui le concerne.

En dehors du courant ordinaire de la vie de la famille que nous connaissons par ces huit premiers tableaux, il y a un ordre de faits très important qui la concerne seule, mais dont l'action ne se produit qu'à des intervalles irréguliers, ce sont les *Phases de son existence*, les événements qui marquent une époque dans sa vie : mariages, naissances, maladies, entreprises nouvelles, morts, etc. Ils trouvent tout naturellement leur place ici, et la description de la famille ouvrière proprement dite est close avec eux.

Restent tous les groupements superposés à la famille ouvrière, ceux qui la complètent d'une manière quelconque, le *Patronage et les Auxiliaires*, *Commerce*, *Cultures intellectuelles*, *Religion*, répondant à des besoins supérieurs, matériels, intellectuels ou moraux; les *Associations libres*, qui gèrent les intérêts pour lesquels leurs membres se sont volontairement unis; enfin les *Associations forcées* qui nous conduisent à l'examen de la vie publique dans ses diverses subdivisions. Nous sommes ainsi montés de l'observation directe de la famille ouvrière à l'étude de tous les faits sociaux qui viennent agir sur elle d'une manière ou d'une autre, même les plus éloignés et les plus compliqués.

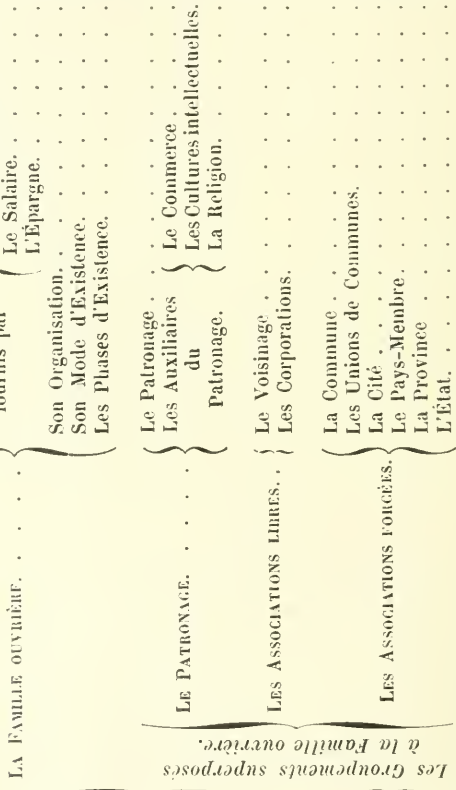
Toutefois, nous n'avons encore vu la société que dans son territoire national, il nous faut maintenant la considérer au dehors

LA NOMENCLATURE SOCIALE

LES GRANDES DIVISIONS DE LA NOMENCLATURE

LES VINGT-CINQ GRANDES CLASSES
DE FAITS SOCIAUX.

<p>I. La Race dans son Territoire national.</p>	<p>A. — Le Lieu. B. — Le Travail. C. — La Propriété. D. — Les Biens Mobiliers. E. — Le Salaire. F. — L'Épargne. G. — La Famille ouvrière. H. — Le Mode d'Existence. I. — Les Phases de l'Existence.</p>
<p>II. La Race hors de son Territoire national.</p>	<p>J. — Le Patronage. K. — Le Commerce. L. — Les Cultures intellectuelles. M. — La Religion.</p>
<p>III. L'Action de l'Étranger sur la Race.</p>	<p>N. — Le Voisinage. O. — Les Corporations.</p>
<p>IV. L'Histoire de la Race.</p>	<p>P. — La Commune. Q. — Les Unions de Communes. R. — La Cité. S. — Le Pays-Membre. T. — La Province. U. — L'État.</p>
<p>V. Le Rang de la Race.</p>	<p>V. — L'Expansion de la Race. X. — L'Étranger. Y. — L'Histoire de la Race. Z. — Le Rang de la Race.</p>



dans son *Expansion*, dans ses rapports actifs avec le reste du monde.

Nous devons aussi nous préoccuper de ses rapports passifs, c'est-à-dire de l'action de l'*Étranger* sur elle. Arrivés à ce point, nous aurons en main tous les éléments nécessaires pour comprendre l'*Histoire de la Race* et pour marquer le *Rang* qu'elle occupe dans le monde. C'est comme la Synthèse des différents classements que la détermination de chaque trait observé nous aura fournis, la conclusion suprême de l'œuvre monographique.

Je demande pardon à mes lecteurs du raccourci exagéré que j'ai dû employer pour mettre sous leurs yeux, avec un minimum de commentaires, la simple indication des vingt-cinq grandes classes de faits sociaux qui composent la classification. Chacune de ces vingt-cinq classes est subdivisée elle-même avec un grand détail qui aboutit, en fin de compte, à un total de quatre cents termes environ pour l'ensemble de la classification. Un des professeurs de notre école, M. Robert Pinot, a exposé pendant plusieurs années devant un public d'élèves d'élite la signification de ces termes, leur enchaînement scientifique et tout le mécanisme de ce merveilleux instrument. Il m'est impossible même d'énumérer ici, dans les étroites limites d'un article, tous les éléments que l'analyse sociale est ainsi mise à même de dégager par l'observation monographique. J'espère cependant que les grandes divisions de ce vaste cadre, où rien n'est laissé à la fantaisie ou au hasard, où chaque terme est, pour ainsi dire, appelé à sa place par un enchaînement visible, donneront l'impression d'un réel progrès scientifique sur les budgets de famille accompagnés de commentaires qui furent la forme première de la monographie. (Voir la *Nomenclature*, p. 93.)

Grâce à ses procédés d'analyse plus parfaits, la méthode nouvelle permet plus de souplesse dans l'exposition des faits observés. La classification guide le monographe assez sûrement dans ses recherches pour se dispenser de le guider dans sa rédaction. C'est encore un avantage important sur l'ancien cadre du budget expliqué et commenté.

Jamais il n'est entré dans la pensée d'Henri de Tourville que

toute étude sociale devait commencer par la description *du Lieu*, puis se continuer, dans un ordre invariable, par celle *du Travail*, *de la Propriété*, etc. Au contraire, toutes les monographies publiées dans *les Ouvriers des Deux Mondes* se divisent exactement en un même nombre de paragraphes, intitulés de la même manière, se suivant d'après une règle fixée d'avance. Il en résulte une monotonie déplorable. C'est un grave inconvénient, car on écrit généralement pour être lu, et si on décourage le lecteur, on manque forcément son but; mais il y a un inconvénient beaucoup plus grave encore, c'est que cette uniformité de plan dispense le monographe de voir la société qu'il décrit. Il lui est loisible de noter à la suite les uns des autres les éléments d'information qu'il a recueillis, sans en découvrir et sans en montrer le lien, sans savoir quels sont ceux qui ont une importance réelle et ceux qui tiennent une place secondaire, sans comprendre ce qui fait la force et la faiblesse du milieu observé, sans mettre le doigt sur le grand ressort qui actionne tout le reste, qui détermine et caractérise le mouvement général de la société. Le monographe de l'ancien système peut n'être qu'un manœuvre, déchargeant dans une suite de cases déterminées les brouettées de matériaux qu'on lui a commandé d'y placer; le monographe de la nouvelle École est incapable de mettre son travail sur pied s'il ne voit pas la *scène à faire*, s'il n'a pas pénétré la raison d'être des faits relevés par lui. La Nomenclature nous sert pour y voir clair; quand elle nous a rendu ce service, nous devons ensuite prouver que nous y voyons clair, en exposant nos observations d'après la manière dont nous les voyons.

Une comparaison fera mieux saisir la différence des deux méthodes. Supposez que l'on vous ait chargé de décrire les monuments historiques de Paris; vous ferez sagement, si vous voulez vous rendre un compte exact de leur construction, de guider votre enquête par un plan rationnel, par exemple d'examiner d'abord les fondations de l'édifice, les précautions prises pour en assurer la solidité, puis de remonter ensuite jusqu'à ses parties supérieures, en notant la manière dont le gros œuvre a été exécuté; vous inscrirez soigneusement sur votre carnet la nature des ma-

tériaux employés tant dans les murailles que dans la charpente, le genre de mortier qui a aggloméré les pierres, les procédés d'assemblage qui unissent les bois, puis vous passerez à l'examen de la décoration intérieure, etc. Voilà le travail qu'il vous faudra faire, mais allez-vous l'imposer à votre lecteur? Non certes. Si vous avez *compris* votre édifice, vous saurez pourquoi tel ou tel détail d'architecture s'y trouve, vous ferez la part de la destination, de l'époque, des ressources locales. Si vous décrivez une église, vous commencerez par me le dire; de même si c'est un théâtre, un palais, un ouvrage de défense, une maison particulière, et, selon les cas, vous m'expliquerez quelles étaient, à l'époque où l'édifice a été construit, les habitudes religieuses, quel public fréquentait le théâtre, comment vivaient les souverains, où en étaient l'art et les conditions de la guerre, comment on comprenait la vie de famille. En effet, c'est en vue de cela que le monument a été bâti, c'est à cela qu'il doit son existence et sa physionomie; c'est le fait à mettre en lumière et autour duquel tous les autres détails de votre étude viennent se grouper. Si vous n'arrivez pas à vous rendre maître de votre sujet pour découvrir le fait capital qui domine tous les autres, vous ne m'intéresserez que si je suis maçon ou architecte.

De même, une société est construite en raison de la formation antérieure et des nécessités présentes de ceux qui en font partie; c'est à cela qu'elle doit son existence et sa physionomie; c'est le fait à mettre en lumière et autour duquel tous les détails d'une étude sociale viennent se grouper; si vous ne dégagez pas ce fait capital, vous ne m'intéresserez que si je suis statisticien ou économiste de profession.

Mais, si elle laisse à l'exposition toute sa liberté d'allures, la classification la guide d'une façon très précieuse, en permettant de saisir promptement tous les aboutissants d'un fait donné et de déterminer son intérêt.

Avec elle, il devient facile de suivre cette règle primordiale de l'observation et de l'exposition, savoir qu'aucun phénomène ne doit être présenté sans qu'on en montre la portée. La plupart du temps, il influe sur plusieurs éléments, mais il en est un sur

lequel son influence est plus importante; c'est celui-là qu'il faut dégager; puis viennent les éléments secondaires, chacun en leur rang. En déterminant ainsi la portée de chaque fait observé, on fixe tout naturellement la place qu'il occupe dans l'ensemble. Cette place n'est pas la même dans tous les cas. Par exemple, si vous décrivez une famille de pasteurs nomades, vous verrez bien vite que toute leur existence est dominée par *le Lieu*. Ils subissent toutes les conditions de climat, de faune et de flore complètement, sans rien modifier par le travail de la culture, sans se défendre contre les intempéries par d'ingénieux systèmes de construction, de chauffage, etc. Vous aurez plus à insister sur les productions spontanées du sol dont ils vivent, que si vous étudiez une famille d'ouvriers parisiens, et vous saurez quel développement vous devez donner à votre description par l'intérêt même que l'étude vous révélera. Ainsi votre observation se présentera au public dans un ordre rigoureusement scientifique, puisque cet ordre sera déterminé par les résultats de l'analyse, mais cet ordre sera *spécial à votre sujet*, non général et uniforme.

Cette manière de procéder exige du monographe un travail personnel considérable, qui le conduit à une vue pénétrante de la société. Elle a aussi l'avantage d'intéresser le lecteur et de l'initier à la méthode; de lui montrer constamment les rapports de cause à effet, au lieu de lui mettre sous les yeux une énumération de faits; elle fait son éducation.

Dans la plupart des monographies de l'ancien type, on débute par cette phrase: « La famille observée habite par tels degrés de latitude et de longitude. » Eh bien, je vous le demande, qu'est-ce que cela dit à la plupart des lecteurs? peu de chose assurément. Qu'est-ce que cela dit même à beaucoup de monographes? Et si cela leur fournit une indication sociale, pourquoi n'ont-ils pas le soin de la divulguer au public? Par elle-même, cette constatation matérielle est de la Géographie pure; elle ne devient de la Science sociale que si vous m'en montrez l'intérêt, si, par exemple, vous m'expliquez que nous nous trouvons au-dessus de la limite de la végétation forestière, ou sous l'action d'un grand courant atmosphérique qui va influencer sur les productions du sol,

ou sous un climat tropical, que sais-je encore? Certes, ce n'est pas chose indifférente au point de vue social que de vivre à l'Équateur, ou au Pôle, mais encore faut-il qu'on me dise quelle action va exercer la situation donnée; il faut aussi qu'on me le dise à l'endroit où cela m'intéresse, par exemple, quand je rencontrerai un phénomène modifié par cette situation; sans cela, que m'importe, à moi, que votre observation ait lieu par 45° de latitude Nord?

L'œuvre accomplie par Henri de Tourville aboutit, en résumé, d'une part, à une analyse plus complète, à des classements plus féconds; d'autre part, à une exposition à la fois plus scientifique et plus intéressante.

Je voudrais maintenant montrer, par un exemple tiré des États-Unis, le progrès amené dans la connaissance des sociétés par l'adoption de la méthode nouvelle.

Le Play avait essayé de déterminer, dans certaines catégories de faits sociaux, une foule de classements partiels. C'est ainsi qu'il avait exposé, dans la *Réforme sociale en France*, les *deux types* principaux de la propriété; *trois types* dans les régimes de succession; *trois types* principaux dans la famille; *deux classes* de petits propriétaires; *quatre sortes* de grands ateliers; *les deux formes* de l'Association; *les deux sortes* de communautés; *les six catégories* de corporations, etc...

Mais son instrument d'analyse n'était pas assez exact, ni assez complet, pour lui permettre de coordonner ensemble les espèces ainsi déterminées, de sorte qu'il manquait précisément à ses classements la vérification, le contrôle scientifique, qu'il avait cru trouver dans la balance des budgets : une société décomposée par ces différents procédés de classement ne se retrouvait pas entière quand on les ajoutait les uns aux autres.

Il résulta de cette imperfection de l'analyse et de cette série incomplète et non contrôlée de classements que plusieurs espèces déterminées par Le Play se trouvèrent faussement définies. Les caractères auxquels il s'était attaché n'étaient pas les caractères *déterminants*.

Par exemple, il avait distingué trois types de familles, *la famille patriarcale*, *la famille-souche* et *la famille instable*, d'après le système de transmission auquel elles avaient recours à *chaque génération pour la disposition de leurs biens*, au lieu de les distinguer par l'éducation qu'elles donnaient à leurs enfants, ce qui est leur fonction essentielle.

Et l'effet de cette erreur n'était pas purement spéculatif.

Le Play avait vanté l'organisation familiale des Anglo-Saxons, parce qu'elle comporte la liberté testamentaire, la transmission intégrale du domaine familial, caractéristiques pour lui de la *famille-souche*; par suite, il appliquait faussement les qualités de la *famille-souche* à tous les types où la transmission intégrale du domaine avait lieu, confondant ainsi, sous une même dénomination et dans une même louange, des espèces de familles beaucoup moins vigoureuses les unes que les autres. Il fut ainsi conduit à attribuer la même valeur aux émigrants basques, ou auvergnats, qui n'ont jamais fondé une seule colonie où que ce soit, et aux émigrants scandinaves et anglais qui ont joué un rôle si considérable dans la Constitution sociale de l'Europe occidentale et du Nouveau Monde. D'autre part, il ne reconnaissait plus la famille-souche là où, sous l'empire de certaines circonstances, elle ne pratique pas la transmission intégrale. C'est ainsi qu'il fut amené à prédire la décadence prochaine de l'Angleterre et à juger très faussement les États-Unis d'Amérique.

Pour lui, la force de l'Angleterre était dans son attachement à certaines formes qui paraissent aujourd'hui menacées; il s'alarmait de leur disparition probable, sans s'apercevoir que les qualités sociales qu'il avait justement louées dans sa constitution étaient indépendantes de formes sous lesquelles il les avait observées, qu'elles tenaient non pas à tel système de transmission, à tel régime politique, mais aux aptitudes développées chez les jeunes gens par cet ensemble de faits qui constitue l'éducation.

Vis-à-vis des États-Unis, son erreur fut plus marquée encore. Là, la *famille-souche* était complètement méconnaissable pour lui. Plus de transmission intégrale du domaine, ou de l'industrie. L'Américain, qui, la plupart du temps, change de métier plusieurs

fois dans sa vie, ne peut pas avoir un vif souci de sauvegarder à la génération qui le suivra une situation que lui-même abandonnerait probablement s'il vivait. Cela tient aux circonstances mêmes au milieu desquelles il se trouve, à l'abondance du sol disponible, à la multitude des occasions favorables qu'il rencontre. Il résulte de là une certaine instabilité matérielle, marque d'une société qui se forme, non d'une société qui décline; mais Le Play, s'attachant aux systèmes de transmission pour déterminer les espèces de familles, englobait dans une même réprobation la famille américaine, où personne ne continue l'œuvre paternelle parce que chacun a su se créer une vie indépendante, et la famille instable où personne ne continue l'œuvre paternelle parce que chacun compte pour vivre sur un lambeau de son patrimoine.

Trompé par cette fausse apparence, influencé de plus par le spectacle des graves désordres politiques dont la vie publique est le théâtre dans l'Union américaine, Le Play jugeait les États-Unis avec une grande sévérité et, je ne crains pas de le dire, avec une réelle injustice.

Dans la lettre-préface publiée par lui en tête de l'ouvrage de M. Claudio Jannet sur les *États-Unis contemporains*, il insiste à plusieurs reprises sur la *décadence morale de l'Union*, et il lui prédit un abaissement prochain, si elle ne revient pas à de meilleures pratiques.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer aujourd'hui ce que ces prévisions avaient d'erroné. Personnellement, mes voyages d'études sociales aux États-Unis m'ont imposé une conviction directement opposée à celle-là. Si j'ai eu souvent à constater de graves lacunes et des désordres certains, l'impression reçue de ces causes de faiblesse a toujours été plus que contre-balançée chez moi par le sentiment profond de l'énergie, de la vitalité de la famille américaine, par la manière merveilleuse dont elle répond à son but, en fournissant à la nation un constant apport de jeunes gens capables de faire leur chemin eux-mêmes, de conquérir leur place au soleil.

Et tandis que l'observation me révélait à chaque instant des

preuves évidentes de force dans la nation et dans la famille, la Science sociale me guidait dans la recherche des phénomènes caractéristiques dont j'avais besoin pour éclairer ma marche, sans l'entraver jamais par le classement inexact qui avait causé l'illusion de Le Play.

D'autres observations, poursuivies à l'aide de la méthode nouvelle en différents pays, nous amenèrent ainsi bientôt à substituer à la classification établie par Le Play une classification nouvelle, basée non plus sur la transmission des Biens, mais sur *l'aptitude des enfants à la véritable indépendance*. D'après cette classification, la famille américaine prend place tout naturellement dans le type le plus énergique où les faits observés marquent son rang.

J'ai cité ce trait pour indiquer au public la portée pratique d'un classement plus juste et d'une analyse plus exacte sur les études sociales; mais ce n'est là qu'un exemple destiné à ouvrir les yeux des amis de la Science sociale sur l'importance du développement donné par Henri de Tourville à la méthode fondée par Le Play.

Il importe aussi de remarquer que les modifications apportées aux conclusions, ou aux classements de Le Play, par l'usage de l'observation, sont le plus bel hommage qu'on puisse rendre à sa mémoire.

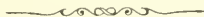
Le Play a voulu trouver une boussole pour se reconnaître dans l'étude des sociétés. Nous n'avons qu'une ambition, celle de perfectionner son instrument par le *procédé qui l'a aidé à le découvrir*.

Une pareille tâche ne se conçoit pas sans les accidents, les naufrages individuels qui sont la part de la faiblesse humaine. Nous ne nous étonnerons donc pas de nous tromper, et la constatation de nos erreurs n'ébranlera en rien notre foi dans la méthode. Nous aurons même la consolation de penser qu'une fausse hypothèse démontrée telle est un acheminement vers la vérité, qu'on peut rendre service à la vérité en se méprenant de bonne foi, et qu'ainsi tout effort loyal guidé par la science aboutit directement, ou indirectement, à un résultat utile.

C'est pourquoi nous souhaitons de voir tous les esprits sincères

et éclairés coopérer à l'œuvre, que nous avons entreprise, d'étudier méthodiquement les faits sociaux. A l'heure où la mort d'Henri de Tourville nous enlève le maître qui nous a si vigoureusement poussés dans les voies du progrès scientifique, nous sentons plus vivement encore le besoin de faire appel à une nouvelle génération de travailleurs. L'œuvre est immense ; elle dépasse nos forces, notre temps, nos connaissances personnelles ; nous ne songeons pas à l'achever ; nous voudrions seulement en assurer sa continuation et travailler à son avancement.

Paul de ROUSIERS.



TROISIÈME PARTIE

par M. ROBERT PINOT

LA CLASSIFICATION DES ESPÈCES DE LA FAMILLE

ÉTABLIE PAR LE PLAY EST-ELLE EXACTE?

Nous nous proposons, dans cette étude, de déterminer et de classer les différentes Espèces que présente la Famille ¹.

En grand savant qu'il était, le créateur de la *Science sociale* comprit, et le premier mit en pleine lumière, l'importance sociale et l'action prépondérante du groupement familial. Il démontra que les sociétés humaines s'organisent, constituent les groupements de leur vie privée, comme ceux de leur vie publique, d'après la constitution particulière que l'organisme familial a reçu des moyens d'existence imposés à la race. Aussi Le Play, après avoir observé des centaines de familles ouvrières dans les deux mondes ², pour compléter son œuvre, pour en donner la synthèse, détermina trois espèces fondamentales de Famille, espèces primordiales, dans lesquelles tous les autres types de famille devaient venir se ranger comme de simples variétés.

1. Voir, sur le même sujet, *L'état actuel de la Science sociale, d'après les travaux de ces dix dernières années*, par M. Edmond Demolins (*la Science sociale*, 1^{re} série, janvier 1893, t. XV, p. 5.)

2. Voir la série des *Ouvriers européens* et des *Ouvriers des Deux Mondes*.

Tout le monde connaît aujourd'hui ces trois espèces. La Famille patriarcale, la Famille-souche, la Famille instable ont fait grande fortune scientifique, elles ont vu les Sociétés humaines se répartir d'après elles et emprunter leurs noms.

Après une œuvre d'une si haute et si puissante portée, que venons-nous faire aujourd'hui ?

Si tous les admirateurs, si tous les disciples de Le Play, et nous en sommes, s'accordent à proclamer en lui le créateur de la Science sociale, le plus grand hommage qu'ils puissent rendre à son génie, c'est de traiter son œuvre pour ce qu'elle est, de la traiter comme une science. Alors cette œuvre apparaît comme éminemment perfectible, et on doit faire effort pour accroître le champ d'investigation, pour préciser les lois de cette science. Quel éclatant hommage les découvertes des Pasteur, des Berthelot rendent, encore aujourd'hui, au génie de Lavoisier ! Sans doute il ne reste plus grand'chose des théories du « père de la chimie moderne » ; mais, sans les observations qu'il a faites, sans les lois qu'il a posées, quelque inexactes qu'elles apparaissent, la chimie ne serait peut-être pas encore sortie de l'état chaotique.

Dans toutes les sciences d'observation, les savants de grande envergure ne se bornent pas à analyser avec un soin minutieux les phénomènes, à déterminer leur intime constitution, ils s'efforcent de découvrir leurs lois, ils se plaisent à les classer. Mais, si l'établissement d'une classification est le point d'arrivée de tout esprit puissamment scientifique, il ne faut pas croire qu'une classification, si parfaite qu'elle paraisse, soit le point d'arrivée de la science. Ce n'est pour elle qu'une étape. Au fait, que représente une classification ? Une classification naturelle, — car les classifications artificielles ne sont que de simples rangements sans valeur scientifique, — une classification, dis-je, a pour but de répartir tous les êtres, ou tous les faits, appartenant à un même genre, en différentes catégories, et d'opérer cette répartition d'après l'ensemble de l'organisation que présentent ces êtres, d'après l'ensemble des éléments qui composent ces faits, de telle sorte que ces êtres, ou ces faits, se trouvent distribués

dans un ordre qui maintienne et qui indique leurs analogies naturelles. Il est donc évident qu'une classification naturelle n'est jamais, ne peut être jamais définitive. A peine est-elle établie que l'analyse se porte sur de nouveaux faits, que l'observation étudie de nouveaux organismes. Bientôt on s'aperçoit que les caractères de ces organismes, que les éléments de ces faits ne permettent pas de les ranger dans une des espèces préétablies; entre ces nouveaux faits, ces nouveaux organismes, et les anciens, on remarque des rapports et des analogies inconnus jusque-là. L'ancienne classification a fait son temps! En réalité, une classification n'est que la constatation officielle et scientifique des rapports qui paraissent exister entre les faits, ou les êtres observés, à une époque déterminée. C'est ainsi qu'avec les progrès de la science les classifications se succèdent, c'est ainsi qu'à la classification de Lamarck a succédé la classification de Linné.

Pourquoi ne pourrions-nous pas faire, en Science sociale, ce qui se fait dans toutes les sciences?

Nous allons donc examiner si la détermination et la classification que Le Play nous a données des espèces de la Famille sont encore exactes; et si toutes les familles qui ont été observées depuis que Le Play a confié aux hommes d'étude le soin de continuer son œuvre, peuvent facilement se ranger dans l'une quelconque des trois grandes espèces qu'il a déterminées.

Tout d'abord rendons-nous un compte exact de la classification de Le Play.

I

Lorsqu'on jette les yeux autour de soi, ou lorsqu'on se rappelle les faits que nous rapportent les voyageurs et les historiens, on s'aperçoit aussitôt que les races humaines ont présenté et présentent encore les organisations familiales les plus différentes. Sans connaître le premier mot de Science sociale, et sans pousser bien loin l'observation, on a vite fait de remarquer que

la famille, telle qu'elle était organisée chez les patriarches de la Bible, ne ressemble en rien à la famille anglaise ou à la famille française. La polygamie, la polyandrie, la monogamie, le patriareat, le matriareat, le lévirat, la parenté agnatique, la parenté cognatique... sont des faits connus de tout le monde, qui, par la situation différente qu'ils donnent aux membres de la famille, prouvent clairement que le groupement familial n'est pas partout, et n'a pas été, dans la suite des temps, organisé de la même façon.

A peine l'attention est-elle éveillée sur ces faits, qu'on en arrive aussitôt à se demander si les organisations familiales, si les Espèces de la Famille ne sont pas innombrables. Non seulement l'organisation du groupement familial varie d'une façon fondamentale d'un pays à un autre, non seulement la famille française ne ressemble en rien à la famille anglaise, et toutes deux se différencient profondément de la famille chinoise, mais on remarque aussi que, dans chaque pays, l'organisme familial paraît se modifier avec le temps, se diversifier suivant les régions. La famille française contemporaine ne ressemble pas plus à la famille française du dix-septième siècle que celle-ci ne ressemblait à celle du moyen âge. Voyez aussi combien la famille du paysan normand est dissemblable de celle du paysan limousin ; celle de l'ouvrier de Paris de celle du mineur du Nord.

Devant cette multitude innombrable de types, l'esprit sent le besoin d'un peu d'ordre et arrive naturellement à rechercher si on ne pourrait pas les classer méthodiquement, les répartir entre quelques grandes Espèces.

Ce problème s'est présenté à l'esprit de Le Play ; comment l'a-t-il résolu ?

Pour déterminer les Espèces de la Famille et les classer, il faut tout d'abord dégager les causes qui agissent pour organiser le groupement familial, qui ici, par exemple, rassemblent nombreux les jeunes ménages autour de l'ancêtre commun, et qui, là, les dispersent et les poussent à s'établir chacun de son côté.

Or, si beaucoup de causes, si tous les faits sociaux agissent

sur la famille et contribuent à l'organiser, il n'en est pas moins clair que, pour remplir sa fonction essentielle, qui est d'assurer la perpétuité de la race et de ses ressources vitales, aucune cause, aucun fait social n'exerce sur elle une action plus décisive, plus considérable, que l'organisation des Moyens d'Existence auxquels elle est forcée de recourir.

Cette influence prépondérante qu'exercent les Moyens d'Existence sur tous les groupements que les hommes sont obligés de former pour vivre en société s'explique aisément. La première et la plus essentielle des choses que les hommes ont à faire, c'est de se procurer des Moyens d'Existence; avant tout il faut vivre. Ce sera donc *d'après les conditions particulières qu'imposent, en chaque endroit, les groupements* que les travailleurs sont obligés de former pour s'assurer *des moyens d'existence, que la famille devra s'organiser*. Les nomades de la steppe ne constituent pas des familles nombreuses par amour de la société, et ce n'est pas par misanthropie que les sauvages réduisent leur famille au strict minimum.

Ce point acquis dans l'observation directe des sociétés humaines, il restait à interroger encore les faits, pour déterminer, parmi tous les groupements que forment les hommes en vue des Moyens d'Existence, ceux qui avaient le plus d'influence sur l'organisme familial, qui le constituaient avec assez de puissance pour que l'organisation reçue subsistât dans ses traits essentiels, alors même que les familles demanderaient ensuite à d'autres travaux le soutien de leur vie. C'est ainsi que devaient surgir, de l'observation même, les Espèces de la Famille.

Ce fut en Asie que Le Play rencontra la solution de cette question. En étudiant les Bachkirs demi-nomades de l'Oural, il vit une société réduite à la seule famille, où tous les *autres* groupements du Travail, de la Propriété, du Patronage, de la Religion... des Pouvoirs publics, qui, partout ailleurs agissent plus ou moins sur l'organisme familial, étaient inexistants. Le Play se trouva, ainsi, en face d'une famille subsistant au plus haut degré l'influence constituante de ses Moyens d'Existence, et façonnée par eux de si puissante façon qu'on la voyait conserver

ses traits essentiels, alors même qu'elle quittait les Travaux de l'art pastoral pour s'adonner aux travaux plus compliqués de la Culture et de la Fabrication¹. Ce fut dans la steppe d'Asie qu'apparut, formée par l'art pastoral, *par les Moyens d'Existence de la Simple Récolte*, cette fameuse organisation de la famille qui devait être le type d'une espèce : la Famille patriarcale.

En continuant ses observations dans d'autres régions, Le Play détermina, par le même procédé, la Famille-souche et la Famille instable. Il montra que la première était formée par la pêche côtière pratiquée dans les fiords de la Norvège, tandis que la seconde résultait de la chasse à petits gibiers dans les forêts².

Le Play fit plus : après avoir découvert dans les travaux de la Simple Récolte les causes organisatrices des trois Espèces de la Famille, son puissant esprit sentit le besoin de définir exactement et de classer méthodiquement ces Espèces. Pour cela, il ne suffisait plus d'avoir précisé les causes organisatrices du groupement familial, il fallait se placer au centre de ce groupement, et observer, là, dans le détail, l'action que ces causes allaient avoir sur la famille. En d'autres termes, il ne suffisait pas de s'être rendu compte que les trois travaux de la Simple Récolte, que l'Art pastoral, la Pêche côtière, et la Chasse, avaient eu une influence sur l'organisme familial, il fallait noter ce que cette action, venue du dehors, allait produire sur cet organisme, en tant qu'organisme ayant une fonction spéciale.

Force était donc de rechercher et de définir exactement quelle était *la fonction essentielle et caractéristique* de l'organisme familial.

C'est ici, c'est sur ce point particulier, qu'à notre avis, Le Play s'est gravement trompé.

Le Play a cru que la fonction essentielle de l'organisme familial était de transmettre aux jeunes générations l'héritage paternel. Aussi a-t-il analysé l'action que les trois travaux de simple récolte avaient sur cette fonction de la famille ; et, poussant jus-

1. Voir les séries des Ouvriers de l'Orient, *les Ouvriers européens*, t. II.

2. Voir *les Ouvriers européens* et *l'Organisation du travail*.

qu'au bout ses déductions, il définit et classa à ce point de vue les trois Espèces de la Famille.

« La Famille patriarcale, dit-il, conserve près des parents tous les fils mariés de plusieurs générations¹. »

« La Famille-souche conserve près des parents l'un des enfants mariés et désigné comme héritier. Elle établit au dehors du foyer les autres rejetons de chaque génération avec des dots formées par la totalité des produits de l'atelier². » Et encore, « la Famille-souche a pour caractère le libre choix par les parents d'un héritier associé³ ».

« Dans la Famille instable, les enfants issus d'un même ménage s'établissent tous successivement au dehors du foyer, puis se divisent l'héritage laissé par les parents⁴. »

Cette définition et cette classification des Espèces de la Famille, par le mode de l'héritage, étaient tellement évidentes et tellement caractéristiques pour Le Play, qu'il les répète partout, qu'il les présente sans cesse au public, à ce point que certains esprits superficiels ont cru que c'était là toute son œuvre. Il se rencontre encore des gens, qui, lorsqu'on veut leur parler du grand savant qu'était le créateur de la *Science sociale*, vous répondent : « Le Play, ah oui, la liberté de tester ! »

Le Play s'étant mépris sur la fonction essentielle de la famille, les trois Espèces qu'il a déterminées sont scientifiquement inexactes. Nous allons le prouver.

En même temps que Le Play déterminait et caractérisait les trois Espèces de la Famille par le mode de transmission de l'héritage, il attachait à ces espèces, par conséquent à ces modes de transmission, des conséquences constitutives d'un état social particulier.

C'est ainsi que la Famille patriarcale, caractérisée par l'indivision et la communauté, montrait nécessairement comme cou-

1. *Les Ouvriers européens*, t. VI, p. 511.

2. *Les Ouvriers européens*, t. VI, p. 512.

3. *La Constitution de l'Angleterre*, t. I, p. 165.

4. *Les Ouvriers européens*, t. VI, p. 511.

séquence de la communauté les traits suivants : prépondérance de l'esprit de tradition, autorité des vieillards, faible intensité du travail, défaut d'initiative, prédominance des groupements de la vie privée sur le particulier¹.

De même la Famille-souche, que Le Play caractérise par la transmission intégrale de l'héritage à l'un des enfants, montrait en même temps, comme conséquences immédiates de cette transmission intégrale, l'établissement définitif des autres enfants au dehors, l'esprit d'entreprise, la puissance de l'initiative privée, la prédominance du particulier sur l'État².

La Famille instable enfin, qui se caractérisait par le partage égal, manifestait, comme traits essentiels et comme conséquences nécessaires de ce régime successoral, l'instabilité sociale, le manque d'initiative, la prépondérance de l'esprit de nouveauté, l'anémie de la race, enfin la prédominance de l'État sur les particuliers³.

Et pour que cette démonstration fût complète, Le Play donnait, comme type des Sociétés à famille patriarcale, les tribus pastorales du Plateau central asiatique ; comme type des sociétés à famille-souche, l'Angleterre, et comme type des sociétés à famille instable, la France contemporaine. Ces types étaient parfaits !

Après la mort de Le Play, tous ceux qui avaient été ses disciples, ceux même qui, trop jeunes pour avoir fréquenté un tel maître, ne l'avaient connu que par ses œuvres, tous les hommes, en un mot, qui comprenaient que la Science sociale était née, se donnèrent la tâche de la pousser plus avant.

Il y eut alors, dans les Écoles qui se réclament de Le Play, un grand et puissant labeur. Tandis que la Société d'Économie sociale donnait tous ses soins à la continuation de l'immense enquête entreprise par Le Play, et faisait, avec l'outil forgé par le maître, des monographies de familles ouvrières, un groupe de

1. Voir la série des monographies des *Ouvriers de l'Orient*.

2. Voir la série des monographies des *Ouvriers du Nord*.

3. Voir la série des monographies des *Ouvriers de l'Occident*, populations désorganisées.

jeunes hommes se rangeait spontanément autour d'Henri de Tourville, et recherchait, sous la direction de ce maître éminent, s'il n'y avait pas lieu, avant de poursuivre cette enquête, de forger et de perfectionner un instrument de travail qui datait de 1830. Ce n'est pas en comprimant de nouveaux gaz dans les anciens appareils de Mariotte, que les Dulong, les Pouillet, les Regnault, les Cailletet..., sont arrivés à établir les lois de la compressibilité des gaz ; mais, les uns après les autres, ces savants s'efforcèrent de perfectionner les appareils et les conditions de leurs expériences ; chacun apporta à son tour un perfectionnement.

Henri de Tourville reforgea et précisa l'instrument d'observation, et dota la Science sociale de la merveilleuse Nomenclature que l'on connaît. Munis de cet outil perfectionné, nous nous mîmes au travail. Quel ne fut pas notre étonnement lorsque, après un certain nombre d'observations, nous nous aperçûmes que certaines familles qui, analysées au point de vue de la transmission de l'héritage, se classaient nettement dans une espèce, ne présentaient cependant aucun des caractères que Le Play avait déterminés lui-même comme les caractères essentiels de cette espèce ! Je m'explique par des exemples.

En 1885, la direction de l'enseignement de la Science sociale voulut bien me confier une mission d'étude dans le Jura bernois. Durant une dizaine de jours, je demurai chez une famille paysanne de Genevez, petit village perdu à 1.800 mètres d'altitude au milieu des pâturages et des forêts, et je récoltai les nombreux matériaux de la monographie que j'ai publiée dans la *Science sociale*. Je me souviendrai toujours du problème qui se posa alors devant moi. D'un côté, je me rendais très bien compte que mes hôtes pratiquaient la transmission intégrale. Dans toutes les Franches Montagnes, la coutume bien établie était de laisser l'habitation et les prairies d'herbes à faucher nécessaires à son exploitation à l'un des enfants, généralement au cadet ; les nombreux papiers de famille que je pus parcourir attestaient que cette pratique était séculaire. Mais, d'un autre côté, toutes les fois que je voyais une habitation qui avait bon aspect, qui se dépouillait de son vieux toit de planches pour se

couvrir de tuiles, et que je demandais quelles étaient les causes de cette prospérité, on me répondait invariablement : Un tel, oh ! il peut bien réparer son habitation et acheter des prairies, il a un frère, ou il a une sœur en service, en France. — Eh bien ? — Cela l'aide beaucoup ; ce frère lui a laissé sa part d'héritage et lui envoie une partie de ses gages. — Pourquoi ? — Mais pour avoir le droit de revenir habiter un jour dans la maison paternelle. Telle était le but de tous les émigrants, aller gagner quelque argent dans les villes, puis revenir dans la montagne. D'autres traits s'ajoutaient à celui-là et dessinaient peu à peu l'image de la communauté familiale. Je sentais que j'avais devant moi une famille qui ne ressemblait en rien à cette famille-souche que Le Play nous a si merveilleusement dépeinte envahissant le monde et établissant ses rejetons, *sans esprit de retour*, dans les contrées les plus lointaines. Plusieurs fois, je fus tenté de ranger la famille des paysans du Jura bernois parmi les familles patriarcales, mais je finis par m'incliner devant l'autorité de la classification de Le Play : cette famille pratiquait la transmission intégrale, elle devait donc prendre place parmi les familles-souches.

MM. Demolins et de Rousiers firent, peu après, un voyage en Auvergne ; ils se rencontrèrent en face du même fait, et se posèrent la même question : Dans quelle espèce devrait-on classer la famille des paysans du Plateau central de la France ?

Ce problème restait sans solution, lorsque M. de Rousiers partit en Amérique pour aller faire une série d'observations qui devaient nous donner ce merveilleux tableau de la *Vie américaine*. Aux États-Unis, cette question se présentait sous un nouvel aspect. Il existait là un peuple hardi, rempli de vie et d'initiative, faisant ses affaires lui-même et les faisant bien, envahissant le Far-West, mettant en culture et colonisant d'immenses régions ; un peuple, en un mot, qui parcourait merveilleusement la carrière que Le Play avait assignée à la famille-souche, qui en avait toutes les qualités et toutes les aptitudes, et cependant ce peuple pratiquait le partage égal ¹.

1. Non pas cependant le partage forcé. (Voir la *Vie américaine et la science sociale*, t. IX, p. 506 et 507.)

C'était bien le cas de dire : Cruelle énigme : fallait-il rejeter de la terre promise de la famille-souche les Anglo-Saxons des États-Unis, pour y faire entrer les Auvergnats ! Quels soldats on perdait, pour quelles recrues !

Ce sacrifice, il faut l'avouer, Le Play n'avait pas hésité à le faire ! Dominé par sa classification et, voyant que Jefferson avait, sous l'influence des idées humanitaires du dix-huitième siècle, introduit le partage égal en Amérique, il avait condamné les Américains du Nord à tous les maux de la famille instable. « Comme vous le faites très bien entrevoir, écrivait-il dans sa lettre-préface à M. Claudio Jannet, les États-Unis contemporains semblent marcher vers la décadence morale avec les excitants que fournit et la rapidité que comporte un grand développement de richesses et de culture intellectuelle... Ne restons pas impassibles devant cette décadence d'une grande race ¹. » Le Play écrivait cela en 1875, et il faut se rappeler, pour expliquer son erreur, qu'à cette époque, pour qui n'étudiait que les pouvoirs publics, ce jugement pouvait paraître exact.

Lorsque, dans les sciences d'observation, on se trouve en face du problème qui se posait devant nous après ces trois enquêtes, dans le Jura bernois, en Auvergne, et aux États-Unis, on n'hésite pas, on recommence les observations en s'efforçant de les faire dans des conditions plus parfaites.

Le Play avait donné, dans l'*Organisation de la Famille*, la famille Melouga comme le type de la famille-souche ; il fallait, au point où nous en étions, refaire son observation pour en contrôler l'exactitude.

Par un heureux hasard, deux excellents esprits, appartenant aux deux écoles qui se réclament de Le Play, ont refait presque à la même époque la monographie de la famille paysanne des Pyrénées. M. Butel a observé *Une famille dans la vallée d'Ossau*, et M. Louis Bateave a étudié la *Constitution de la famille et du patrimoine sous le for, en Béarn* ; la première de ces

1. *Les États-Unis contemporains*, p. XXI.

études a paru dans la *Science sociale*¹; la seconde, dans la *Réforme sociale*².

La monographie de Le Play avait été faite de main de maître. Tous les faits qu'il avait relevés, MM. Butel et Bateave les constatent après lui. Comme lui, ils constatent la transmission intégrale de l'habitation paternelle. A ce trait, on devrait reconnaître la famille-souche! Et cependant, il se dégage des observations recueillies par ces Messieurs la même sensation que l'on éprouve en lisant la monographie de Le Play : ces populations montagnardes pratiquent, tout comme la race anglo-saxonne, la transmission intégrale,... et il n'est pas possible de rencontrer des races plus dissemblables.

Chez ces familles pyrénéennes, nous dit Le Play, « une moitié environ de chaque génération garde le célibat, formant auprès de l'héritier *une communauté nombreuse*³ »; et, plus loin : « Voilà les biens transmis à l'aîné, mais il n'en dispose pas en toute propriété, à vrai dire il n'en a que l'usufruit⁴ ». M. Bateave va plus loin. Après avoir constaté que, sous le for, en Béarn, « l'aîné succède universellement à toute l'hérédité de ses pères et mères, sans que les puînés puissent prétendre plus qu'une légitime », il ajoute, s'appuyant sur l'autorité de M. Fustel de Coulanges : « Dans la pensée des anciens âges, le droit d'aînesse impliquait toujours la vie commune et n'était au fond que la jouissance des biens en commun, sous la prééminence de l'aîné⁵ ». Inutile d'ajouter que M. Butel confirme tous ces traits.

Eh bien, mettez en face de cette *communauté familiale* la famille anglo-saxonne et voyez si ces deux familles se ressemblent. Cette différence avait frappé au dernier siècle Arthur Young : « Quelques-uns des hôtels de Paris, dit-il, sont immenses, par l'habitude des familles de vivre ensemble. Quand le fils aîné se marie, il amène sa femme dans la maison de son

1. *La Science sociale*, t. XIII et XIV.

2. *La Réforme sociale*, t. VI, 3^e série.

3. *L'Organisation de la Famille*, p. 187.

4. *Ibid.*, p. 272.

5. *La Réforme sociale*, t. VI, p. 744.

père, il y a un appartement tout prêt pour eux ; si une fille n'épouse pas un aîné, son mari est reçu de même dans la famille, ce qui rend la table très animée... *En Angleterre, l'échec serait certain dans toutes les classes de la société*¹. » Le Play a noté le même fait, et en a fait un grief à la famille anglaise. Que nous voilà loin de la communauté familiale ! et cependant aux Pyrénées, comme en Angleterre, on pratique la transmission intégrale.

Le Play avait relevé un autre trait chez la famille Melouga : « Les émigrants de ces régions répugnent généralement à se fixer dans les pays étrangers et ils reviennent avec leur fortune fonder un établissement au lieu natal ² ». MM. Butel et Bactave confirment pleinement cette observation. « L'Ossalois émigre, non pour coloniser, mais pour faire fortune et revenir ensuite au pays. Revenir riche, acheter un coin de terre pour y faire bâtir une de ces maisons qu'on désigne de loin en loin au visiteur comme la maison d'un « Américain », et finir ses jours dans une aisance relative : voilà le rêve ³. »

Opposez à cette émigration l'émigration anglo-saxonne, écoutez seulement Le Play s'écrier : « Si l'Angleterre, malgré ses étroites limites, envahit une grande partie du monde, c'est que ses familles-souches produisent sur leurs divers domaines d'innombrables rejetons ; c'est que ceux-ci, formant un courant continu d'émigration, fournissent à toutes les mers et à toutes les parties de l'empire britannique des marins, des marchands et *des colons* ⁴ ! »

Décidément, de l'aveu de Le Play, rien ne ressemble moins à la famille anglo-saxonne que la famille pyrénéenne ! Et cependant il les classe toutes les deux dans la même espèce, parce que toutes les deux pratiquent la transmission intégrale !

L'expérience était concluante, la classification de Le Play ne tenait plus.

1. Arthur Young, *Voyage en France*, t. I, p. 369.

2. *L'Organisation de la Famille*, p. 37.

3. Butel, *la Science sociale*, t. XV, p. 282 ; voir aussi Bactave, *la Réforme sociale*, t. VI, p. 744.

4. *La Constitution de l'Angleterre*, t. I, p. 243.

II

Démontrer qu'une classification est inexacte, et nous espérons l'avoir fait, c'est rendre à la science un service signalé ; mais il y a mieux. Il faut à cette classification, qui s'en va, en substituer une nouvelle, qui tienne compte de toutes les observations, qui présente tous les faits dans une puissante synthèse.

Cette nouvelle classification des Espèces de la Famille a été établie, et nous entreprenons de l'exposer aujourd'hui au public, avec la modestie que donne l'exacte conscience de la difficulté d'une pareille tâche.

En faisant du mode de transmission de l'héritage la cause déterminante et la raison classifiante des Espèces de la Famille. Le Play s'était trompé. Le mode de transmission de l'héritage exerce, je m'empresse de le reconnaître, une action profonde sur l'organisme familial, mais il n'est en réalité qu'un quelconque des éléments qui constituent la propriété.

Le système de Le Play abandonné, par quel autre le remplacer?

Quand un observateur se trouve en face de l'ensemble des groupements qui appartiennent à un même fait social, que ce soient les groupements du Travail, ou ceux de la Propriété, ou d'autres, peu importe, si cet observateur veut déterminer les Espèces que présentent les groupements d'un même ordre, il doit rechercher quel est *le fait constitutif, la fonction essentielle* des groupements de cet ordre. En se mettant à ce point de vue, on voit les Espèces apparaître d'elles-mêmes.

Mettons-nous en face du groupement familial et demandons-nous quelle est sa fonction essentielle.

Est-ce de transmettre un héritage? Non, cent fois non! Qu'est-il besoin d'être organisé en famille pour transmettre un héritage? et combien de familles bien organisées n'en transmettent pas!

La fonction essentielle, la cause constituante de la Famille, c'est : *L'éducation des jeunes générations.*

Tous les jours, comme l'a si justement observé Le Play, la société subit une terrible invasion; une multitude de petits barbares naissent de tous les côtés; ils auraient bien vite fait de bouleverser toutes choses, si on n'y mettait bon ordre.

L'éducation n'est pas seulement nécessaire pour apprendre aux enfants à jouir du Mode d'Existence, pour les mettre à même de manger et de s'habiller tout seuls; son but est de dresser ces enfants à entrer, à cadrer dans tous les groupements que les générations précédentes ont formés pour se procurer des Moyens d'Existence, pour vivre en société.

Ce qui rend cette opération absolument nécessaire, et singulièrement difficile, c'est que l'enfant naît dans de telles conditions qu'il se refuse naturellement et spontanément à toute action commune; il ne veut entrer dans aucun groupement, pas plus dans ceux de l'atelier que dans ceux du foyer; il répugne à toute combinaison de son être avec l'être d'autrui; il est *in-sociable*¹. Cette tendance native que l'on rencontre chez l'enfant, — le fait ne saurait être trop mis en lumière, — n'est pas la simple manifestation de l'ignorance où il est des lois de la société, comme des lois de la physique par exemple; c'est une résistance de sa volonté à se soumettre aux lois nécessaires à toute société, lui fussent-elles connues. Il faut donc le dresser à vouloir lui-même autrement qu'il ne voudrait s'il suivait sa naturelle inclination; et cette opération est d'autant plus nécessaire que c'est sur ce jeune être que repose la continuité des œuvres humaines, la continuité du genre humain.

L'éducation, telle paraît être exactement la fonction essentielle de la Famille. Dans cette œuvre, aucune action ne peut remplacer la sienne.

C'est donc à ce point de vue, au point de vue de l'éducation donnée par la famille aux jeunes générations, qu'il faut se placer pour déterminer les Espèces de la Famille.

1. Darwin et Le Play ont mis merveilleusement ce fait en lumière.

Remarquez bien que cette éducation n'est pas une éducation quelconque, une éducation générale dont le but serait de faire de chaque enfant un citoyen de l'univers. L'éducation n'existe pas, n'a jamais pu exister avec un pareil but, sauf dans les songes creux de quelques idéologues. *Chaque famille élève ses enfants d'après les procédés et suivant les nécessités du milieu dont elle est* ; elle les élève pour les faire entrer et les faire agir dans les organismes sociaux qui existent autour d'elle ; elle les façonne pour les rendre capables de faire partie de ces groupements du Travail, de la Propriété... du Patronage, de la Religion... de la Vie publique, que les Moyens d'Existence et les influences morales constituent d'une façon si particulière en chaque endroit. C'est l'éducation qui donne à chaque famille, partant à chaque société, sa physionomie particulière.

Si l'éducation a une pareille action sociale, si elle différencie les familles et les sociétés, elle devra, dans le débat qui nous occupe, nous montrer si la Famille pyrénéenne et la Famille anglo-saxonne appartiennent réellement à la même espèce sociale.

Comment la Famille pyrénéenne forme-t-elle ses enfants ? Posons mieux la question : comment ses Moyens d'Existence la forcent-ils à élever ses enfants !

Sur les Pyrénées, comme sur les Alpes, comme dans les montagnes du Jura et les monts d'Auvergne, le sol cultivable n'occupe qu'une faible étendue ¹. En fait, ces hauts plateaux intransformables sont couverts d'immenses pâturages et de forêts.

Ces pâturages à productions spontanées, ne pouvant nourrir qu'une quantité constante de bétail, limitent d'une façon très étroite la densité de la population. Sur ces montagnes, chaque habitation est un organisme bien constitué, qui, pour fonctionner d'une façon normale, demande un certain nombre d'animaux domestiques et de prairies à faucher, partant un certain nombre de personnes. Si, pour une cause quelconque, une de ces conditions, qui sont harmoniques, vient à manquer, tout

1. Voir Le Play, Monographie de la famille Melouga. Se reporter aussi à l'étude de M. Butel sur la vallée d'Ossau et à la mienne sur le Jura bernois.

l'édifice s'écroule. Telle est la donnée du problème, telles sont les conditions que les Moyens d'Existence imposent à chaque Famille.

Que vont faire ces familles? Élever les jeunes générations en leur inspirant le respect et l'amour de cet édifice qui les abrite; les dresser à se sacrifier pour lui. Car tout le monde se sacrifie dans ces familles de montagnards! L'héritier tout le premier, voyez son labeur: pendant les vingt-cinq ans que dure en moyenne sa situation de chef de famille, il devra, nous dit Le Play, établir au dehors ses frères puînés et les aînés de ses enfants; toutes ses épargnes annuelles y passeront¹. Il devra, de plus, conserver auprès de lui ceux de ses frères et de ses enfants qui préfèrent le célibat à l'éloignement²; ce sera à lui de faire vivre et de gouverner cette communauté. Si l'aîné hérite du bien paternel, il n'en devient pas souverain propriétaire, il ne le possède, lui dit la coutume, que par un fidéicomis perpétuel: « alienation de làa (du foyer) no sera valable en deguna sorta, senz necessitaz conegudas³ »; le voilà averti!

Les cadets se sacrifient moins que l'aîné, mais eux aussi se sacrifient. D'abord, en aucun cas, ils ne peuvent réclamer leur part en nature: avant tout, il faut assurer la permanence de l'habitation. Un grand nombre y demeurent célibataires, ce sont les *ouncous*, les *tatas*. D'autres émigrent; suivant l'ancienne coutume, ils ne pouvaient émigrer sans le consentement de l'aîné, qui avait le droit de les retenir pour le service de l'habitation. Une fois partis de leurs montagnes, que vont-ils faire? Ils ne vont pas fonder un domaine au loin, défricher la terre; ils vont se mettre en service dans les villes, ils s'embarquent pour la République Argentine et s'engagent comme domestiques dans les fermes d'élevage⁴. Quand ils le peuvent, non seulement ils laissent leur légitime à leur aîné, mais ils envoient encore une partie de leurs gages pour s'assurer une retraite dans leurs vieux

1. *L'Organisation de la Famille*, p. 194.

2. *Ibid.*, p. 184.

3. For nouveau, cité par M. L. Bactave, *la Réforme sociale*, t. VI, p. 744.

4. La Coutume du Lavedan, par M. Cheysson, dans *L'Organisation de la Famille*.

jours au foyer paternel¹. S'ils sont plus aventureux, ils prennent leur dot, la font valoir, mais avec l'idée bien fixe d'amasser une petite fortune pour revenir se construire une maisonnette et finir leurs jours dans leurs montagnes. Lorsque, par hasard, quelques-uns de ces émigrants se marient et s'établissent à l'étranger, comme ils n'ont pas pris racine dans le sol, comme ils n'exercent que des métiers urbains, ou ayant trait à l'élevage, ils se fondent immédiatement dans la population où ils ont élu domicile et les familles qu'ils créent se désorganisent rapidement.

Demandez-vous maintenant ce qu'il faut mettre dans la tête de ces gens-là pour les amener à agir comme ils le font. Dès leur naissance, ils sont pénétrés de l'esprit communautaire, l'autorité se manifeste à eux sous la forme particulière du chef de la communauté familiale, des élus des communautés de pâturage; ils se rendent compte que la communauté est leur plus ferme soutien, ils font tout au monde pour y demeurer, et, quand ils la quittent, c'est pour y rentrer un jour.

Opposez à ce type de famille la famille anglo-saxonne, et voyez comme ses moyens d'existence, son milieu social, lui ont donné une autre allure, lui ont appris à élever ses enfants autrement! Ici j'abrège, les faits sont trop connus. Reportez-vous à ce magnifique tableau de la société anglaise que Taine nous a laissé, lisez son chapitre sur l'éducation. Parcourez n'importe quel chapitre de la *Constitution de l'Angleterre* de Le Play, et dites-moi si la formation que l'Anglais reçoit dans sa famille ressemble à la formation que nos montagnards pyrénéens reçoivent dans la leur.

En Angleterre, comme aux États-Unis, on ne dresse pas les enfants à se sacrifier à la permanence du foyer paternel, on les élève avec l'idée de le quitter bientôt, pour toujours; on leur montre le Far-West américain, l'Australie, la Nouvelle-Zélande comme la terre promise où ils devront s'établir un jour, comme

1. C'est là un fait bien connu, nous n'avons malheureusement pas de statistique sur ces mouvements de la population pyrénéenne. La Suisse, dont les populations montagnardes se trouvent dans les mêmes conditions sociales, publie à ce sujet, dans son *Annuaire statistique de 1892*, des renseignements fort curieux; l'immense majorité de ses émigrants vont en Amérique, où ils s'emploient tous sur des fermes d'élevage; voir pages 79 et 80.

le domaine dont ils s'empareront pour le cultiver et le détenir à jamais. Si l'un des enfants reste au foyer, hérite du domaine ou de l'atelier paternel, c'est tout simplement parce que ce foyer, ce domaine, cet atelier, en valent un autre; s'il était plus avantageux de le lâcher, ce serait vite fait, notre héritier partirait comme les autres. C'est là le phénomène que l'on voit se produire aux États-Unis; à l'heure actuelle, on liquide très souvent la situation paternelle, tout simplement parce que, la plupart du temps, il y a mieux à faire ailleurs; le Far-West appelle tous les hommes hardis; ce foyer qu'on abandonne, combien de fois le père lui-même l'a-t-il liquidé dans sa vie¹! Quand les États-Unis seront peuplés comme l'Angleterre, alors le foyer et l'atelier paternels en vaudront d'autres, et il se trouvera certainement un héritier pour les prendre.

En résumé, la famille anglo-saxonne élève ses enfants à regarder au dehors, à ne compter que sur eux-mêmes; chacun pour soi, telle pourrait être sa devise. Elle fait des hommes qui n'ont qu'un but : être chez eux, se créer un domaine au loin où ils s'établiront à tout jamais; aussi ses rejetons ont-ils envahi le monde et le font-ils anglais, que cela nous plaise ou non!

La famille pyrénéenne, au contraire, élève ses enfants à se sacrifier pour la conservation de l'habitation paternelle; tout le monde pour le foyer, telle est sa devise, elle fait des hommes qui, pour forts et robustes qu'ils soient, n'ont qu'un désir, demeurer dans leurs montagnes; et, quand la nécessité les force à les quitter, semblables à la femme de Loth, ils retournent toujours la tête et ils n'ont qu'un but, revenir au pays. C'est là l'histoire des populations des Pyrénées, des Alpes, du Jura, de l'Auvergne... Montrez-moi les contrées que ces races ont défrichées, les nations qu'elles ont fondées!

Eh bien, quand deux organismes familiaux fabriquent des produits aussi différents, n'est-ce pas une grave erreur que de les ranger dans la même espèce? Ils ont, dites-vous, le même mode successoral. Est-ce bien sûr! Observez les faits de plus près.

1. Voir *la Vie américaine*, par M. de Rousiers.

En prenant l'éducation donnée aux jeunes générations comme cause déterminante des espèces de la famille, la lumière se fait, et les différents types de famille vont se distribuant eux-mêmes en des espèces bien définies.

Cette première expérience étant, je l'espère, concluante, donnons maintenant la classification des Espèces de la Famille que nous proposons de substituer à celle de Le Play.

Au point de vue de l'Éducation, toutes les familles paraissent pouvoir se répartir, actuellement, en quatre grandes espèces :

La Famille patriarcale ;

La Famille quasi patriarcale, ou fausse famille-souche ;

La Famille-souche, ou particulariste ;

La Famille instable.

La *Famille patriarcale* rend les jeunes générations aptes à demeurer en paix sous l'autorité du chef de famille, les habitue à consacrer tous leurs efforts à la Communauté, à dépendre entièrement d'elle. Chez elle, l'individu est annihilé, et entièrement subordonné aux différents groupements de la vie privée.

La *Famille quasi patriarcale*, ou *fausse famille-souche*, ainsi nommée pour marquer ses analogies avec les autres espèces, rend les jeunes générations capables des plus grands sacrifices pour la permanence du foyer paternel ; elle met au cœur de ses enfants un tel amour de ce foyer et de la vie fraternelle, qu'ils n'hésitent pas à garder le célibat pour vivre en communauté sous l'autorité de l'héritier, et quand la nécessité les force à émigrer, ils conservent des liens avec le foyer où ils placent leurs économies pour y revenir un jour. Chez elle, l'initiative de l'individu est un peu développée, mais il reste encore subordonné aux groupements de la vie privée.

La *Famille-souche*, ou *particulariste*, rend les jeunes générations aptes à se tirer d'affaire toutes seules ; elle forme ses enfants à être capables de s'établir définitivement sur un domaine, elle porte à son paroxysme l'initiative privée. Grâce à elle, la valeur de l'individu est amenée à son plus haut degré, il est l'organisateur et le maître de tous les groupements de la vie privée et de la vie publique ; c'est le triomphe du particulier sur l'État.

La *Famille instable* ne rend les jeunes générations aptes à rien, quand elle ne les rend pas inaptes à tout. Elle élève ses enfants sans savoir développer chez eux le respect de l'autorité et de la tradition, comme le fait la famille patriarcale et la famille quasi patriarcale, sans faire naître chez eux la moindre valeur originale, la moindre idée de se tirer d'affaire tout seuls, comme le fait la famille particulariste. Chez elle, les qualités de subordination et d'initiative sont également absentes, et l'individu *qui*, en réalité, *n'a pas été élevé*, qui n'a été rendu capable de rien, est la proie désignée de l'État.

Examinez, maintenant, le système successoral que pratique chacune de ces Espèces de la Famille, et dites-moi s'il suffit pour les expliquer, pour les différencier les unes des autres.

Je suis loin de ne pas reconnaître l'importance considérable qu'exerce le mode de transmission de l'héritage sur l'organisme familial; il peut le soutenir, comme il peut le briser, mais il ne suffit pas pour l'expliquer, ni surtout pour le classer. A vrai dire, le mode de transmission de l'héritage n'est que l'une quelconque des actions qu'exercent sur la famille les organismes sociaux différents d'elle; il manifeste l'action que la Propriété a sur la constitution de la Famille, et rien de plus.

Notre tâche est terminée, mais nous nous rendons bien compte de ce qu'elle a d'incomplet et d'inachevé. Il ne suffit pas d'avoir dégagé ces quatre Espèces de la Famille, elles ne sont en quelque sorte que les étiquettes de quatre grands casiers où se répartissent, pour le moment, tous les types de la Famille. Il faut maintenant remplir ces casiers, puis, une fois remplis, analyser ce qu'ils contiennent. On trouvera ainsi dans chaque espèce bien des types différents, et on constituera les variétés de chaque espèce. En faisant ce travail, on arrivera certainement à trouver des inexactitudes dans notre classification : on la corrigera, on en proposera une meilleure. Nous le souhaitons bien vivement. C'est la loi du progrès dans toutes les sciences.

Robert PINOT.

QUATRIÈME PARTIE
par M. EDMOND DEMOLINS

COMMENT ON ANALYSE

ET COMMENT ON CLASSE LES TYPES SOCIAUX

M. Paul de Rousiers expose plus haut comment l'instrument d'analyse sociale créé par Le Play, la monographie de famille, a été perfectionné et complété par la Nomenclature d'Henri de Tourville.

M. Robert Pinot explique ensuite comment, au moyen d'observations multipliées faites à l'aide de la Nomenclature, nous avons pu rectifier une grave erreur de Le Play, au sujet de la classification des espèces de la famille.

Je voudrais dire maintenant comment on peut se servir pratiquement de cette Nomenclature si précise, d'abord pour analyser les faits sociaux, ensuite pour les comparer entre eux et pour les classer.

Je désire que cet exposé puisse donner aux membres de la *Société de Science sociale* la pensée d'entreprendre l'étude de leur région et leur en faciliter le moyen.

Je n'ai pas l'intention de présenter une explication détaillée des diverses parties de la Nomenclature; cela dépasserait de beaucoup les limites de cette étude; d'ailleurs M. de Rousiers en a donné plus haut une ébauche et nous consacrerons à ce sujet fondamental un ou deux de nos fascicules¹.

1. M. Ph. Champault prépare, à la demande d'Henri de Tourville, un *Manuel de Science sociale*, qui sera un guide précieux pour les observateurs.

Je voudrais seulement montrer que la Nomenclature est un instrument de dissection sociale d'une extraordinaire précision et d'un maniement facile. C'est une sorte d'alambic qui opère presque de lui-même et qui peut facilement être mis à la portée de tous les observateurs.

On peut aujourd'hui analyser un type social presque aussi facilement qu'une plante, ou qu'un animal. Je vais indiquer par quel mécanisme.

1. — COMMENT ON FAIT L'ANALYSE D'UN TYPE SOCIAL.

On a vu plus haut comment la Nomenclature distribuait les faits sociaux en partant du plus simple, le Lieu, pour aller, de proche en proche, jusqu'aux plus compliqués, les organismes de l'État, et jusqu'aux phénomènes extérieurs, l'expansion de la race, l'étranger, l'histoire de la race.

La Nomenclature nous fournit donc une sorte decrible, qui permet de ventiler tous les éléments d'un type social et de les répartir, suivant leurs affinités, dans une série de 25 divisions. (Voir le tableau de la Nomenclature, placé à la suite de cette étude.)

Tel est le procédé d'analyse. On voit que cette analyse s'opère d'une façon presque mécanique, puisqu'il suffit de placer chaque élément dans la division à laquelle il appartient et qui est préparée d'avance.

Cette première opération a pour résultat de ramener les phénomènes analysés à leur état élémentaire, au delà duquel ils ne sont plus décomposables. Ils sont réduits à l'état de corps simples, dont il sera plus facile ensuite de saisir tous les caractères, puisqu'ils ne sont plus mêlés à aucun élément étranger; ils ne font plus partie d'une combinaison.

Dans toutes les sciences, il est nécessaire de réduire les phénomènes à la plus grande simplicité pour pouvoir les étudier en eux-mêmes. Mais cette nécessité s'impose plus impérieusement pour l'étude des phénomènes sociaux, précisément à cause de

leur extraordinaire complexité, aggravée encore par l'intervention des influences morales. C'est précisément cette complexité qui a empêché, jusqu'à ce jour, de faire pénétrer l'étude des sociétés humaines dans le cadre des sciences. C'est aussi ce qui explique les progrès si remarquables que la Science sociale a pu faire, depuis qu'elle est en possession d'un instrument rigoureux d'analyse. Grâce à cet instrument, les faits qui jusqu'ici échappaient à toute appréciation scientifique, parce qu'ils ne se présentaient à nous qu'à l'état de combinaison, ont pu être saisis en eux-mêmes et débarrassés de tout alliage étranger.

Pour bien faire comprendre ce phénomène je vais donner quelques exemples, qui pourront éclairer plus sûrement l'esprit. Ces exemples sont tirés d'observations diverses consignées dans la Revue et j'indique, entre parenthèses, les divisions de la Nomenclature dans lesquelles les phénomènes devraient être répartis pour l'analyse. Je prie de lire ces extraits en se reportant au tableau de la Nomenclature.

Les montagnes de l'Algau (*lieu*) développent l'art pastoral (*travail*). La pêche côtière sépare l'atelier (*travail*) du foyer (*famille*). — Les premiers colons français à Saint-Domingue (*étrangers*) se livrent à la chasse (*travail*), dans un but commercial (*commerce*). — Le système successoral chinois (*propriété*) a pour but de maintenir la communauté (*famille*). — Les juifs furent amenés à s'adonner exclusivement au négoce (*commerce*), par des conditions géographiques (*lieu*) et historiques (*histoire*). — La doctrine de Confucius (*religion*) est toute traditionnelle (*histoire*) à cause des influences de la vie patriarcale (*famille*). — En Chine, la fertilité du sol (*lieu*) et l'organisation de la famille (*famille*) permettent à une population très divisée de vivre sur un sol restreint (*voisinage*). — Le blé, lorsqu'il se substitue à l'herbe (*travail*), développe le négoce (*commerce*); il modifie et complique les conditions de la culture (*travail*); il développe la fabrication et les transports (*travail*); il impose aux femmes leurs travaux les plus pénibles (*id.*); il rend l'appropriation du sol plus permanente (*propriété*); il rend plus

difficile le fonctionnement de la famille patriarcale (*famille*); il rend les familles plus dépendantes des marchands (*commerce*); il développe l'instruction (*cultures intellectuelles*); il facilite l'agglomération des populations (*voisinage*); il nécessite un développement plus grand des Pouvoirs publics (*commune à état*), etc., etc.

Il est important, pour rendre ce travail plus facile et plus rapide, de faire cette analyse sur des fiches, en ayant bien soin de ne mettre qu'une seule note sur chaque fiche. Il faut en effet pouvoir ensuite remanier l'ordre de ses fiches pour reconstituer la synthèse, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le classement des phénomènes dans l'ordre de la Nomenclature donne, par ce seul fait, des indications précieuses à l'observateur. Les faits se trouvent ainsi disposés dans l'ordre d'enchaînement le plus naturel, dans l'ordre où ils se superposent le plus ordinairement; en tous cas, dans l'ordre de la complication sociale croissante, puisque c'est précisément là l'ordre des divisions de la Nomenclature.

De plus, cette analyse ne peut laisser échapper aucun fait social important, puisque l'observateur doit remplir, ou du moins passer en revue, toutes ces divisions.

Il est donc bien évident que l'analyse se fait d'une façon presque mécanique, grâce à la précision même de l'instrument.

Dans les monographies de Le Play, qui forment le texte des *Ouvriers européens* et des *Ouvriers des Deux Mondes*, le travail de l'observateur se bornait à cette simple analyse. Et ce travail lui-même était très incomplet, puisque le cadre de la Monographie présentait moins de méthode et d'étendue que celui de la Nomenclature.

Or l'analyse pour l'analyse est une opération insuffisante. Ce travail serait stérile, et on ne pourrait en tirer aucune conclusion, si on s'en tenait là. On analyse pour arriver à coordonner les faits, afin de dégager des lois.

Pour cela, il faut rechercher les *rappports* qui existent entre les divers faits ainsi isolés. Même, on n'entreprend l'analyse que

pour pouvoir établir ces rapports qu'il serait impossible de trouver, si chaque fait n'avait pas été d'abord ramené à son état le plus simple.

C'est encore la Nomenclature qui va nous aider à faire cette opération de coordination.

II. — COMMENT ON FAIT LA SYNTHÈSE D'UN TYPE SOCIAL.

Pour établir les rapports qui existent entre les faits analysés, c'est-à-dire pour savoir comment ils s'influencent les uns les autres, comment ils sortent les uns des autres, on doit procéder de la façon suivante :

On présente successivement *chacun* de ces faits à *toutes les divisions* de la Nomenclature et on les examine, à propos de chacune des divisions, en se posant chaque fois les deux questions suivantes :

1° Ce fait influence-t-il cette division et comment ?

2° Cette division influence-t-elle ce fait et comment ?

En d'autres termes, il s'agit de rechercher toutes les actions et les réactions que chaque fait peut avoir sur un quelconque des autres faits distribués dans les diverses divisions, depuis la première jusqu'à la dernière.

Ainsi, après l'analyse, on fait la synthèse.

C'est un petit jeu de patience, mais il est beaucoup plus rapide et beaucoup plus intéressant qu'on ne le croit au premier abord. J'affirme, après une longue expérience, qu'il présente un intérêt incomparable. C'est ce travail qui donne à l'observateur toutes les joies de la découverte; c'est à ce moment qu'il voit surgir, comme d'elles-mêmes, des lois nouvelles et imprévues, des lois qui projettent tout à coup une lumière éclatante sur les points les plus obscurs de la vie sociale. Ces lois se succèdent parfois comme une trainée de poudre, une découverte en amenant une autre, puis une autre.

Toutes les anciennes monographies de Le Play pourraient être éclairées, revivifiées et enfin utilisées pour la science, si on les

soumettait à un travail de ce genre : je l'ai fait entreprendre récemment, pour huit d'entre elles, par quelques-uns de nos grands élèves de l'*École des Roches*, dont je compte publier le travail. Il y a là une masse énorme d'observations dont on n'a presque tiré aucun parti, faute d'avoir à sa disposition l'instrument nécessaire pour trouver les rapports qui existent entre tous ces faits rassemblés et simplement entassés.

Par ce travail de coordination, chacune de ces monographies prend une physionomie qui lui est propre et devient caractéristique d'une phase ou d'une face de l'évolution sociale.

Je vais essayer de le montrer pour ces huit monographies.

La monographie du *Mulâtre affranchi de l'île de la Réunion*, qui est cependant si obscure et si incomplète, s'éclaire et éclaire subitement, quand, après avoir classé les faits d'après la Nomenclature, on cherche à trouver, toujours à l'aide de la Nomenclature, les rapports qui existent entre eux.

On voit alors surgir cette grave conclusion : l'incapacité de l'esclave affranchi de la Réunion à passer du travail forcé au travail libre et son éviction par les travailleurs amenés de l'Inde et de l'Afrique. Et on voit très clairement pourquoi.

La monographie des *Paysans en communauté et Colporteurs émigrants de la Grande-Kabylie* permet d'aboutir à la constatation suivante : L'élevage des chèvres, les fabrications accessoires et les entreprises commerciales, développées par la montagne, maintiennent la communauté familiale et font passer les pouvoirs publics de la forme religieuse à la forme laïque. Je défie qui que ce soit de découvrir cela sans le mécanisme de la Nomenclature.

La monographie des *Paysans à corvées des Plaines de la Theiss* (Hongrie), lorsqu'elle est ainsi clarifiée, nous montre un type de paysans soutenus par la steppe persistante et par le régime féodal, mais dans des conditions peu favorables au développement du travail, de l'initiative et de la prévoyance. Cette monographie, qui présente le grand avantage de nous faire voir le régime féodal en plein fonctionnement, nous permet

en même temps d'expliquer pourquoi ce régime a été moins efficace, en Orient qu'en Occident, pour conduire les populations du servage à la liberté.

La monographie du *Mineur du Hartz*, une des premières qui ait été faite par Le Play lui-même, devient claire et concluante. Elle montre une organisation ouvrière complètement subordonnée à l'exploitation forestière, qui règle étroitement et invariablement, depuis des siècles, le travail des mines et des fonderies et limite toutes les institutions sociales au patronage.

Ainsi soumise à cette opération d'analyse plus précise et de synthèse, cette monographie nous explique en outre comment Le Play a été dès lors si complètement orienté vers une solution sociale fondée sur le patronage et en quoi il s'est gravement trompé. Cette même monographie, mieux étudiée, vient ainsi, après cinquante ans, réparer l'erreur dont elle a été l'origine.

La monographie du *Métayer de Florence* met en scène des paysans s'efforçant de maintenir la communauté de famille, grâce à la transhumance, aux productions fruitières et au travail intense des femmes. Je vous assure que ces conclusions sont aussi réellement incluses dans la monographie que profondément dissimulées aux regards et que l'observateur n'en a pas eu la moindre idée.

La monographie du *Gantier de Grenoble*, qui est si peu éclairante dans le texte, prend un intérêt très grand lorsqu'on a dégagé les rapports qui existent entre les faits. On voit alors apparaître une population de paysans en voie d'évolution de la culture vers la fabrique collective, le grand atelier et le commerce par colportage et on surprend sur le vif la loi si curieuse, dans l'espèce, de cette évolution. On voit comment et pourquoi s'opère, dans cette région, le phénomène si inquiétant de la désertion de la culture et à quoi il aboutit. Aucune étude faite par un pur économiste ne pourrait donner à ce degré l'impression de la vie réelle et de la vérité observée.

La monographie du *Paysan de Saint-Irénée* dans le Bas Canada est bien, dans son état actuel, tout ce qu'on peut imaginer

de plus obscur. Elle ne s'éclaire que lorsqu'elle a été passée au crible de la Nomenclature. On voit alors se dessiner le type du paysan formé originairement dans les montagnes du Perche et inapte à s'élever à la grande culture, à la grande industrie, ou au grand commerce. Il se maintient non par lui-même, mais par l'abondance du sol disponible, les métiers accessoires, l'esprit d'économie, le patronage artificiel du clergé, l'assistance des voisins et l'émigration temporaire en pays riches. Ce type permet d'expliquer pourquoi la race franco-canadienne, malgré la fécondité de ses familles et sa supériorité numérique, est aujourd'hui dominée par la race anglo-saxonne. Ce n'est pas là un résultat négligeable.

La monographie du *Paysan-métayer du Texas* (États-Unis) est bien la contre-partie de la précédente. Elle aboutit, après le travail de coordination, à nous montrer un type, en plein pays neuf, comme le paysan du Canada, mais capable de s'élever par lui-même, avec une vigueur et une rapidité prodigieuses. Elle fait connaître le personnage si curieux et si moderne du Pionnier en territoire vacant et dans la période exclusivement agricole. On saisit presque dans tous ses détails les formes et les phases diverses de cette marche vers l'ouest. On arrive même à distinguer et à caractériser les types si différents du trappeur, du ranchman, du pur pionnier, du pionnier que j'appellerai tronqué, et du colon; on voit que le théâtre de leur activité, et leur manière d'opérer ne sont pas les mêmes et qu'ils concourent d'une façon différente à l'œuvre générale de la colonisation. Ainsi la colonisation n'apparaît plus comme une œuvre vague et livrée au hasard, mais comme une opération soumise à des lois régulières où, sans le savoir, chacun joue son rôle qui est distinct de celui du voisin; on voit les divers éléments de cette grande œuvre se diversifier et se comporter suivant les conditions même de leur nature. Comme les différentes variétés du minéral, du végétal et de l'animal, l'homme se comporte, dans une situation donnée, suivant des lois précises, tracées par la nature et par les conditions de la vie. Il peut modifier cette situation, et en cela il est libre; mais, une fois placé dans

cette situation, il ne peut se soustraire aux conséquences qu'elle entraîne avec elle.

On comprend bien cela, dans cette même monographie, par l'élimination presque complète des types sociaux inférieurs représentés ici non seulement par les nègres, mais par les Espagnols et les Portugais. Ces anciens maîtres du sud des États-Unis sont incapables d'entreprendre la colonisation. Ils s'agglomèrent dans l'oisiveté des centres urbains de l'Est, où ils végètent, incapables de tout effort pénible, perdant d'année en année leur richesse et leur influence, acquises autrefois par le travail des esclaves. Ils sont les victimes de la loi dure, mais juste et féconde, de la sélection des espèces. Cette sélection domine le règne social comme elle domine le règne végétal ou animal.

Et voilà brièvement ce que l'on peut tirer de quelques monographies que j'ai prises au hasard, car, sous leur forme primitive si confuse, il était impossible d'apercevoir d'avance ce qu'elles recelaient en elles. Tout cela n'a pu être dégagé que par le travail de coordination qui doit suivre celui de l'analyse et dont j'essaie de faire comprendre le procédé.

Pour éclairer davantage le lecteur sur ce sujet, je compte consacrer un de nos prochains fascicules à l'exposé complet des résultats obtenus par la coordination de ces huit monographies. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il a été préparé et en partie obtenu par huit jeunes gens de quinze à dix-huit ans.

Voilà bien la meilleure preuve que la Nomenclature est non seulement un instrument de précision, mais qu'elle est, de plus, d'un maniement facile et à la portée de tout observateur attentif.

Par ces exemples, j'ai voulu montrer comment, après l'analyse, on doit reconstituer la synthèse, c'est-à-dire rapprocher les divers éléments, suivant leurs affinités naturelles, pour dégager des conclusions et des lois.

C'est parce que ce travail n'a pas été fait dans les anciennes monographies du type créé par Le Play, que les observations

ainsi enregistrées sont restées à l'état de purs documents très peu utilisés. Les observateurs eux-mêmes se sont bornés au rôle ingrat de simples enregistreurs, sans se rendre compte de la valeur plus ou moins grande des renseignements péniblement recueillis et distribués dans des casiers préparés d'avance.

Combien de ces travailleurs ont été découragés par l'impuissance où ils étaient d'apercevoir les résultats de leurs enquêtes ! Le Play lui-même n'a dégagé des conclusions de ses observations, que par un effort intellectuel personnel et incertain, dont le procédé nous échappe.

III. — COMMENT ON S'ÉLÈVE DE L'OBSERVATION D'UNE FAMILLE A L'OBSERVATION D'UNE RÉGION : LE RÔLE DE L'HYPOTHÈSE.

Mais le cadre de l'ancienne monographie présentait d'autres inconvénients graves.

D'abord il ne permettait pas à l'observateur de s'élever méthodiquement de l'étude d'une famille à l'étude d'un pays, puis à l'étude d'une région plus étendue. Tout ce qui dépassait la famille elle-même était en dehors du cadre établi par Le Play et n'était enregistré qu'à titre de renseignements accessoires ajoutés après coup et comme hors-d'œuvre dans une sorte de supplément. On pouvait donc légitimement se demander comment il était possible de conclure de la connaissance d'une famille à la connaissance d'un pays.

Avec la Nomenclature, il n'en est plus de même, parce qu'elle oblige l'observateur à enregistrer méthodiquement tous les faits extérieurs et supérieurs à la famille.

L'étude d'une famille n'est plus le but et le terme de l'observation, *elle n'en est que le point de départ.*

C'est là un progrès dont les conséquences sont considérables et sur lequel il est nécessaire d'insister.

Lorsque l'observation avait pour but et pour terme l'étude d'une famille, il était difficile d'admettre que cette famille fût,

à elle seule, le proto-type des autres familles. Mais l'objection tombe, si cette famille sert seulement de point de départ.

On s'explique, d'une part, pourquoi il est nécessaire de donner à l'analyse cette base bien nettement circonscrite.

La famille représente en effet le groupe le plus simple, le plus élémentaire, puisque au-dessous de ce groupe la vie sociale normale non seulement n'existe plus; mais, ce qui est bien caractéristique, ne peut plus être transmise et continuée. Pour reconstituer le genre humain, un seul ménage suffit, mais il est nécessaire.

Or il est indispensable de prendre comme point de départ de l'observation le groupe le plus simple, afin d'aborder l'étude des phénomènes dans le milieu où ils sont le plus facilement saisissables.

Mais il y a une autre raison. Les familles sont l'élément au profit duquel fonctionne tout l'organisme social et sur lequel tous les phénomènes sociaux viennent se répercuter. C'est donc le seul point où l'on puisse observer cette répercussion sur l'homme, sur son mode d'existence et, en général, sur la vie privée. Si l'observation ne porte pas sur la famille et sur une famille déterminée, *on aboutit à des moyennes*, comme il arrive aux économistes, ce qui est contraire à la méthode de toutes les sciences.

Mais la famille, qu'il s'agit d'étudier et qui doit servir de point de départ à l'étude d'un pays, ne doit pas être prise au hasard. Le Play ne pouvait faire autrement : aux origines de la science, il n'avait aucune indication préalable pour diriger son choix.

Aujourd'hui la situation est très différente. Nous pouvons et nous devons éclairer et diriger d'avance nos observations par les résultats des observations antérieures. Nous ne marchons plus à tâtons, mais dans la lumière des lois précédemment établies.

Nous ne partons plus, comme Le Play, de l'ignorance totale, pour nous élever vers la connaissance et même pour en constituer les premiers rudiments. Nous partons de la science

acquise pour porter cette science plus haut et plus loin.

Par le fait de cette situation nouvelle et plus forte, l'observateur n'est plus réduit au rôle d'un simple enregistreur de faits, qui recueille des renseignements dont il n'aperçoit ni le lien, ni la portée.

L'observateur nouveau ne doit plus être dominé par son sujet, mais il peut et il doit le dominer. Il peut et doit l'avoir débrouillé, *avant même de commencer l'observation directe*, et afin de pouvoir conduire cette observation avec intelligence et en connaissance de cause.

A la lumière des résultats déjà acquis à la science et des renseignements généraux qu'il aura recueillis sur le type dont il veut entreprendre l'étude, il doit d'abord *faire une ou plusieurs hypothèses*. L'hypothèse est le procédé même de toute science et elle est la source de tous les progrès. C'est le seul moyen d'éclairer l'observateur et de lui permettre de se diriger à travers la complexité extraordinaire des phénomènes sociaux.

Si on ne fait pas d'hypothèse, on enregistre les faits sans pouvoir discerner leur importance relative, sans pouvoir comprendre ni leur portée, ni leurs rapports. On n'a aucune lumière pour diriger ses recherches et on opère dans la nuit obscure. Tel a été jusqu'ici le cas de tous les observateurs dont les monographies sont publiées dans les *Ouvriers européens* et dans les *Ouvriers des Deux Mondes*. Leur rôle s'est borné, purement et simplement, à disposer des faits dans des compartiments préparés d'avance, sans qu'ils aient pu s'élever à la connaissance des lois qui régissaient ces faits, c'est-à-dire à la science. Et ils n'ont pu franchir ce pas décisif, parce qu'ils n'avaient à leur disposition, ni l'instrument de la Nomenclature, ni l'instrument de l'hypothèse.

Il est préférable évidemment de tomber du premier coup sur l'hypothèse exacte; mais cela n'est pas nécessaire, et c'est le plus souvent impossible, au moins en ce qui concerne les détails.

En effet, le but de l'hypothèse n'est pas de donner une so-

lution, mais d'aider à la découvrir, ce qui est bien différent. Si elle se trouve fausse, elle se rectifie par l'observation même. Elle porte ainsi en elle son contrôle et son correctif.

Avec l'usage de ces deux instruments, la Nomenclature et l'hypothèse, la méthode d'analyse va entrer dans une phase nouvelle.

Pour permettre au lecteur de s'en rendre compte exactement, je vais procéder au moyen d'un exemple, qui montrera, en même temps, comment on s'élève graduellement de la connaissance d'une famille à la connaissance d'un pays et d'une région tout entière.

Je vais prendre comme exemple l'étude de la Normandie.

IV. — L'APPLICATION DE L'HYPOTHÈSE A L'ÉTUDE D'UNE RÉGION.

J'ai dit qu'avant d'entreprendre l'observation directe, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble de la région que l'on veut étudier, afin de se diriger et de pouvoir poser une hypothèse à vérifier.

Cette vue d'ensemble doit porter principalement sur le lieu et le travail, parce que ces deux éléments exercent généralement une influence prédominante.

Un examen général des conditions de lieu et de travail, dans la Normandie, me donne les constatations suivantes :

I. LIEU. — 1° Un *climat humide*, par suite des influences marines et de la faible action solaire. Cette circonstance favorise à la fois le développement des *forêts* et celui de l'*herbe*.

2° Un *sous-sol*, qui renferme, ou du moins qui renfermait autrefois, d'importants gisements de *minerai de fer*.

3° De nombreux *cours d'eau* dont les chutes sont utilisées traditionnellement comme *force motrice*.

II. TRAVAIL. — 1° Le développement de l'*herbe* fait prédominer presque partout l'*exploitation herbagère*. On sait assez que la Normandie est essentiellement un pays d'élevage : le cheval normand est aussi célèbre que la vache normande, que

le lait et le beurre de Normandie, que les fromages de Pont-l'Évêque, de Camembert, de Livarot, de Neufchâtel. On y trouve les haras de Saint-Lô, du Pin, de Martinvast, la foire aux chevaux du Merlerault et les fameux marchands de bœufs, qui sont les personnages les plus importants des foires de la Normandie.

2° Le développement du *minerai de fer* a fourni, pendant des siècles, la *matière première* d'une fabrication importante. Le développement des *forêts* a fourni le *combustible* pour traiter ce minerai. La multiplicité des *chutes d'eau* a fourni la force motrice pour *le transformer*.

Je constate en effet, dans toutes les régions de la Normandie, un grand nombre de centres industriels échelonnés le long des cours d'eau et à proximité des anciennes forêts. Ces centres industriels sont *petits*, parce que les chutes sont peu importantes et que la production du bois, étroitement réglée par la nature, ne peut donner chaque année qu'un combustible limité et invariable.

C'est pour cela qu'à première vue, on voit apparaître, en Normandie, tant de petits centres de fabrication : Villedieu-les-Poêles, avec sa chaudronnerie, ses cloches et ses robinets; Sourdeval, avec ses soufflets et ses couverts; Vire, avec une foule de petits établissements de fonderies et de scieries; Pont-Audemer avec ses nombreuses industries échelonnées le long de la Risle; La Couture, où tous les habitants fabriquent à domicile des instruments de musique; Lhabit et Ézy où toute la population façonne des peignes en bois (à cause du voisinage de la forêt), ou en corne (à cause de l'abondance des bêtes à corne); Breteuil avec ses anciennes forges, ses amas de scories; Laigle et Rugles avec leurs fabriques d'épingles et d'objets en fer de tous genres; Bémécourt, dans la forêt de Breteuil, avec ses forgerons en tenailles; Francheville et la Guéroulde, à la lisière de la forêt de Conches, avec sa population de ferronniers, façonnant, en famille, au milieu de leur herbage, mors, gourmettes, chaînes, clés de colliers, boucles, bridons, étriers, éperons, mousquetons, goupilles, etc. : Tinchebray, avec ses ate-

liers de ferronnerie et de quincaillerie, où se font de véritables œuvres d'art et qui alimente une grande partie de la France en articles de serrurerie et d'outils de tous genres, etc., etc.

Ces diverses industries, qui façonnent le métal, présentent ce *caractère commun* qu'elles sont presque toutes pratiquées *à domicile*, pour le compte d'un grand commerçant qui centralise les produits. C'est ce qu'en Science sociale nous nommons la *fabrique collective*, parce que chaque industrie se compose d'une collectivité de petits ateliers domestiques.

3^e *L'humidité du climat*, favorable à la culture du lin et du chanvre, et l'abondance des moutons ont fourni la matière première à l'*industrie textile*, qui a pris en Normandie un grand développement. Il me suffit de citer les importantes fabriques de toile et de draps de Rouen, d'Elbeuf, de Louviers, de Lisieux, de Flers, de Bolbec, de Lillebonne, etc. Notons cependant que ces fabriques ne sont pas disséminées presque partout comme les précédentes, mais étroitement cantonnées sur certains points.

Cette simple vue d'ensemble sur le *lieu* et le *travail*, nous permet, avant toute observation directe, et pour éclairer cette observation, de faire l'*hypothèse* suivante :

Le type normand est essentiellement constitué par une combinaison de paysans herbagers et de petits fabricants travaillant à domicile sous le régime de la fabrique collective.

Voilà une indication précieuse qui va nous permettre de choisir avec discernement la famille qui devra servir de point de départ à l'observation du type.

Nous devons rechercher une famille de paysans herbagers, dont un des membres au moins se livrerait à la fabrication à domicile et, de préférence, à la fabrication d'objets en fer, sous le régime de la fabrique collective.

Voilà un premier point acquis.

Mais les indications que nous venons de dégager portent sur l'ensemble de la Normandie. Elles sont par conséquent trop générales et doivent être précisées davantage.

Il est certain que le type normand doit être beaucoup plus

complexe que ce que je viens de dire. Il doit comprendre un plus ou moins grand nombre de variétés, qu'il serait utile de distinguer et de classer dès maintenant, si c'est possible.

A quoi puis-je, à première vue, reconnaître ces variétés?

Le moyen le plus sûr est de prendre pour base certaines divisions naturelles qui existent dans toutes les grandes régions et qu'on appelle des *Pays*.

Le Pays a une importance sociale considérable. Il est le groupe géographique élémentaire (ou à peu près), comme la famille est le groupe humain élémentaire.

Qu'est-ce qu'un Pays?

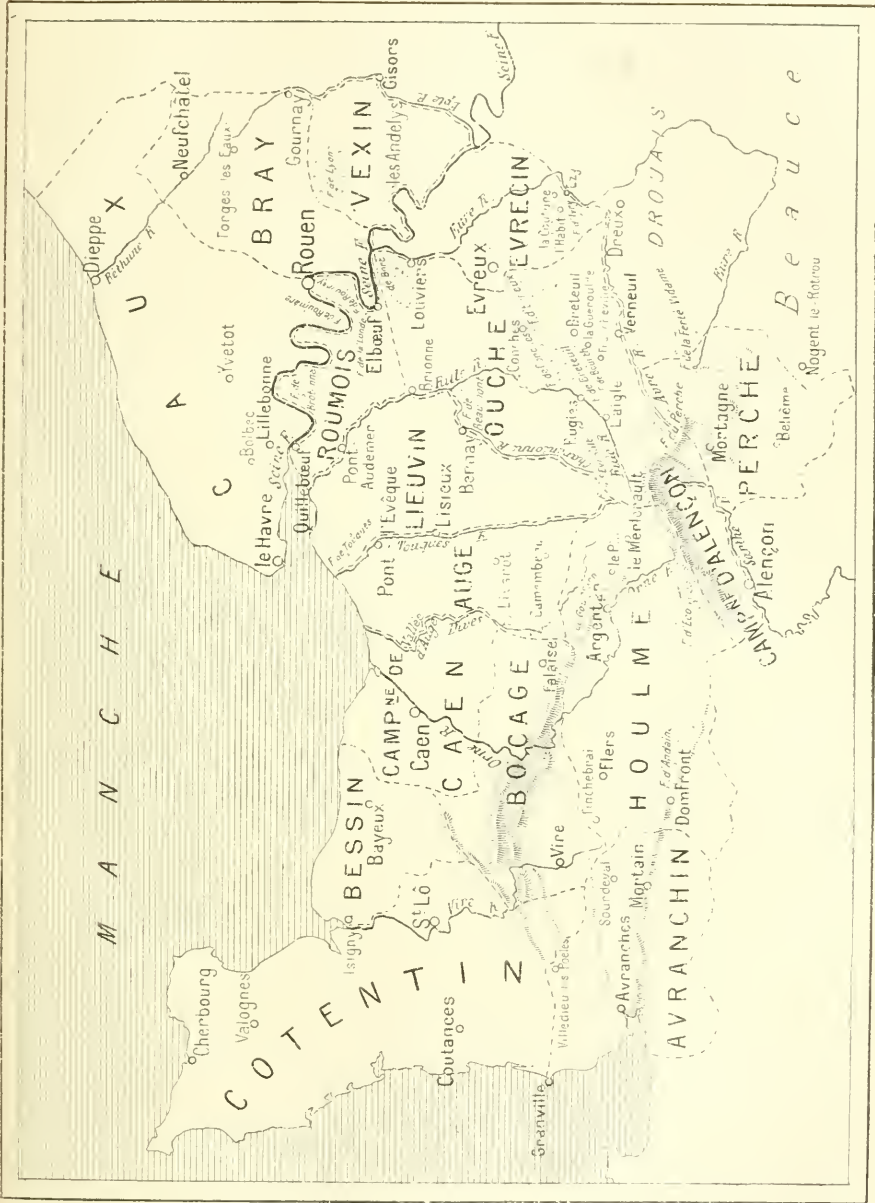
C'est une circonscription territoriale qui présente des caractères géographiques communs, ce qui entraîne des conditions de travail communes, ce qui entraîne des conditions sociales communes.

Il résulte de cette définition que le Pays n'est pas une création de l'homme, mais de la nature elle-même. Il n'a pas été constitué récemment, mais il existe depuis que la planète a pris sa forme actuelle. C'est d'ailleurs ce que nous constatons, car la plupart des Pays de France correspondent aux anciens Pays de l'époque gauloise. Ils ont traversé toutes nos révolutions sans que leurs limites aient été modifiées. L'homme peut bouleverser toutes les autres circonscriptions territoriales, le comté, le bailliage, l'échevinage, la province, le canton, l'arrondissement, le département, etc. ; il ne peut rien changer aux limites du Pays, qui échappent complètement à son influence et à son action.

On voit à quel point le Pays est un groupement précieux pour la Science sociale ; il est un point fixe de premier ordre.

Si, après ces indications, nous examinons la carte de la Normandie, nous constatons immédiatement qu'elle se subdivise en un certain nombre de Pays. En voici la liste par ordre alphabétique, car je ne veux encore rien préjuger au sujet de leur classement social :

- 1° Le pays d'Auge, ville principale, Pont-l'Évêque ;
- 2° L'Avranchin, v. pr. Avranches ;



CARTE DE LA NORMANDIE, DIVISÉE PAR PAYS

- 3° Le Bessin, v. pr. Bayeux ;
- 4° Le Bocage, v. pr. Vire, Falaise ;
- 5° Le Pays de Bray, v. pr. Neufchâtel ;
- 6° La Campagne d'Alençon, v. pr. Alençon ;
- 7° La Campagne de Caen, v. pr. Caen ;
- 8° Le Pays de Caux, v. pr. Lillebonne, Caudebec, Yvetot ;
- 9° Le Cotentin, v. pr. Coutance, Valognes, Cherbourg ;
- 10° L'Évrecin, v. pr. Évreux ;
- 11° Le Houlme, v. pr. Argentan, Flers ;
- 12° Le Lieuvin, v. pr. Lisieux ;
- 13° Le Pays d'Ouche, v. pr. Laigle, Verneuil, Nonancourt ;
- 14° Le Perche normand, v. pr. Mortagne, Bellême ;
- 15° Le Roumois, v. pr. Rouen ;
- 16° Le Vexin normand, v. pr. Gisors.

Il est certain que ces divers Pays, tout en retenant plus ou moins les traits communs qui caractérisent le type normand, doivent présenter des différences les uns par rapport aux autres. Il faudra donc que l'observateur porte successivement son attention sur chacun de ces Pays, afin de constater et de préciser ces différences.

Mais, pour éclairer d'avance cette observation et pour lui imprimer une direction, il est nécessaire de faire, dès maintenant, et pour chacun de ces Pays, une hypothèse, comme nous l'avons faite pour le type normand en général.

Cette hypothèse doit avoir également pour base les caractères de lieu et de travail de chacun de ces Pays et aboutir à un classement. Ces caractères et ce classement seront nécessairement hypothétiques, puisqu'il s'agit d'une hypothèse. Mais nous avons dit qu'il est impossible de faire un seul pas en avant sans être guidé par une hypothèse préalable.

Si on recueille, sur les divers Pays que nous venons d'énumérer, les renseignements généraux que l'on peut trouver dans les ouvrages de géographie et de voyages, on ne tarde pas à constater entre eux certaines affinités et certains contrastes, qui permettent d'établir des groupements.

Voici ceux que j'aperçois et que je note, suivant la nature du lieu et la complication croissante du travail.

1^o *Pays où le travail dominant est la reproduction de l'espèce chevaline.*

Ces Pays comprennent toute la *partie méridionale* de la Normandie, c'est-à-dire le Bocage, l'Avranchin, le Houlme, la Campagne d'Alençon et le Perche normand. C'est une région généralement vallonnée et parfois montagnueuse, à pâturages assez maigres, qui suffisent au cheval, moins exigeant que le bœuf. En effet, dans cette région, les vaches sont mauvaises laitières.

Si cette indication est exacte, comme je suis porté à le croire, l'observation monographique dans cette région doit prendre pour base une famille de paysans herbagers ayant au moins une jument poulinière.

2^o *Pays où le travail dominant est l'élevage de l'espèce chevaline.*

C'est essentiellement la Campagne, ou Plaine de Caen, immédiatement contiguë à la région précédente et qui continue le Bocage au nord.

La Plaine de Caen termine donc le travail commencé dans les pays de reproduction et c'est pour cela que je la classe immédiatement après; elle élève les jeunes chevaux qui lui sont livrés par ces pays. C'est là que se fait le fameux cheval normand demi-sang.

Ici l'observateur doit choisir une famille se livrant à l'élevage du cheval.

3^o *Pays où le travail dominant est la reproduction de l'espèce bovine.*

Cette variété est particulièrement accusée dans le Cotentin, qui produit la célèbre race cotentine.

Dans le Cotentin on devra prendre pour point de départ une famille se livrant à ce travail.

4^o *Pays où le travail dominant est l'exploitation laitière.*

J'entends par là l'exploitation du lait sous ses trois formes : lait, beurre et fromage.

C'est surtout le cas du Bessin, qui continue le Cotentin vers

l'Est et qui est ainsi bien placé pour se procurer les animaux dont il a besoin. C'est dans le Bessin que se fait le fameux beurre d'Isigny.

Il faut rattacher à ce groupe le pays de Bray qui est situé à l'est de la Normandie, dans une région surtout herbagère et où on produit le beurre de Gournay et le fromage de Neufchâtel.

Ici l'observation doit porter sur une famille se livrant à l'exploitation laitière.

5° Pays où le travail dominant est l'engraissement du bœuf.

C'est le cas du Pays d'Auge, dont les herbages sont assez nourrissants pour engraisser l'animal sans le secours d'aucune autre alimentation. Le Pays d'Auge fait surtout l'animal de boucherie.

On ne peut expliquer les caractères essentiels de ce pays, si on n'observe pas une famille s'adonnant à l'engraissement du bétail.

6° Pays où le travail dominant est l'élevage et la culture des céréales combinés.

Ces pays sont le Lieuvin, le Pays d'Ouche, l'Evreain, le Vexin, le Roumois, le Pays de Caux.

Ici, nous entrons dans la région des plaines plus élevées et plus étendues, où l'herbage est moins riche et moins répandu ; on ne le trouve plus que dans les vallées et dans les fonds. Il faut donc ajouter à l'herbe insuffisante les fourrages artificiels et les racines fourragères obtenues par la culture ; il est nécessaire en outre de produire les céréales en plus grande quantité.

Ces pays doivent se classer après les précédents, parce que l'herbage, qui est la caractéristique du type normand, recule ici devant la culture plus développée.

Ils marquent la transition entre la Normandie, pays d'herbage, et les régions de grande culture céréale, la Beauce au sud-est, la Somme et l'Oise au nord-est. Cependant ils appartiennent bien encore à la Normandie, parce que la culture elle-même y est faite surtout en vue de l'élevage du bétail, qui fait sentir jusque-là son empire souverain.

Pour ces divers pays, on devra donc choisir une famille combinant l'élevage avec la culture des céréales.

Et voilà bien les grandes divisions que j'aperçois, à première vue, pour permettre à l'observateur de faire les hypothèses qui devront diriger et guider ses études.

Mais, en indiquant ces hypothèses, je n'ai pas tenu compte de la répartition des industries dans ces divers pays. C'est que, en Normandie, la fabrication, dont j'ai signalé plus haut le caractère général, ne me paraît pas se localiser aussi étroitement que les diverses formes de l'exploitation herbagère, ou de la culture. Elle broche sur le tout, si je puis ainsi dire: Il est donc nécessaire de la noter pour chaque pays. Si elle présente des différences d'un pays à l'autre, ce sera à l'observateur ainsi averti de les mettre en lumière, pour arriver à une précision plus grande et à une classification plus exacte.

Tout ce que j'entrevois dès à présent, c'est que, à mesure que l'on avance des pays, où domine l'herbage, vers les pays où se développe la culture céréale, la fabrique collective paraît de plus en plus remplacée par le grand atelier. Cette évolution est surtout apparente dans le voisinage de la Seine, qui offre à l'industrie une magnifique route pour l'importation de la matière première et pour l'exportation des produits. Cette grande industrie est bien caractérisée à Louviers, Elbeuf, Rouen, Lillebonne.

Je dois enfin ajouter une indication très importante, au point de vue de la méthode à suivre pour la description de chacun de ces pays.

J'ai signalé et classé ces divers pays d'après le *travail dominant* parce que c'est lui qui imprime à chacun son caractère particulier. Mais si ce travail est dominant, il n'est pas exclusif des autres. Dans chacun de ces pays, on trouvera plus ou moins, ici ou là, les autres formes de travail. Comment l'observateur va-t-il se tirer de cette complication?

Il devra d'abord, pour chaque pays, prendre comme point de départ, ainsi que je l'ai dit, une famille se livrant au travail do-

minant. Par là, il saisira le caractère le plus général du type, qu'il observera dans un cas bien nettement circonscrit ; il décriera toutes les répercussions qui se produisent sur la vie privée.

Après cette première observation, il suffira de noter dans quelle mesure sont pratiqués les autres travaux, en les présentant dans l'ordre de leur complication croissante, c'est-à-dire l'exploitation herbagère, puis la culture céréale, puis la fabrication, puis les transports et le commerce, dont les centres urbains sont la manifestation principale et le siège le plus ordinaire.

Je crois qu'avec ces indications générales, tout observateur de bonne volonté peut entreprendre, facilement et avec méthode, l'étude d'une région.

V. — LA DESCRIPTION ET L'EXPOSITION DU TYPE.

Le travail est plus simple et plus rapide qu'il ne semble au premier abord, par une raison que je vais indiquer et sur laquelle j'appelle toute l'attention.

L'observation sociale a pour but d'arriver à la connaissance des lois sociales. Or, lorsque vous observez plusieurs types successivement, vous retrouvez, dans certains d'entre eux, des caractères que vous avez déjà observés dans les précédents et vous constatez les mêmes conséquences. Ce sont des faits connus, qui donnent des résultats connus. Il *n'y a aucun intérêt*, ni pour le lecteur, ni pour la science à *répéter ce qui est déjà connu*, sans cela on piétinerait sur place, au lieu d'avancer, comme doit le faire toute science. On ne doit pas découvrir tout le temps la loi de la pesanteur, ou celle de la gravitation.

Comment faut-il donc procéder ?

Il faut procéder, — notez bien ceci, — en décrivant chaque type seulement par différence avec les précédents. On décrira le second par différence avec le premier, le troisième, par différence avec le second et ainsi de suite, en se contentant de brèves indications pour signaler l'existence des caractères communs,

décrits précédemment. Ces caractères, ainsi que les lois qui en sortent, étant connus, ne présentent plus aucun intérêt pour la science, ils sont acquis; il suffit d'y renvoyer le lecteur. Sans cela, comme tout est dans tout, la science serait un perpétuel recommencement.

Ainsi, si nous reprenons notre exemple de la Normandie, nous décrirons d'abord, dans le plus grand détail, les pays où domine la reproduction de l'espèce chevaline parce qu'ils sont le point de départ et que ce point de départ doit être établi solidement. Ensuite, dans les pays d'élevage de l'espèce chevaline, nous insisterons seulement sur les caractères *nouveau* rapportés par cet élevage. Avec le type suivant, nous mettrons surtout en lumière ce qu'apporte le travail de reproduction de l'espèce bovine; ensuite ce qu'apporte l'exploitation laitière; ensuite ce qu'apporte l'engraissement; puis ce qu'apporte l'élevage associé à la culture. Nous ferons de même pour la fabrication, les transports et le commerce, en signalant dans chaque pays, ce que ces divers travaux apportent de nouveau, par rapport aux types précédemment décrits, et par suite des combinaisons différentes qui peuvent se produire suivant les diverses formes de l'exploitation herbagère, ou de la culture.

On doit comprendre maintenant comment la monographie de famille, — qui est seulement le point de départ et non le point d'aboutissement de l'observation, — permet de s'élever à la connaissance complète d'un pays, puis d'une région. Elle représente, en Science sociale, le point d'appui que demandait Archimède pour soulever le monde. Elle n'est que cela, mais elle est cela et cela est énorme; c'est la plus grande découverte de Le Play.

Mais c'est seulement depuis l'établissement de la Nomenclature que cette découverte est devenue complètement utilisable. Elle est utilisable, parce que la Nomenclature donne un instrument d'analyse plus exact et le moyen de s'élever de la connaissance d'une famille à la connaissance de la société entière, depuis le lieu jusqu'aux organismes divers de la vie publique, sans omettre un seul des organismes intermédiaires.

D'après tout ce que je viens de dire, on peut ramener à quelques indications très simples les règles de l'analyse et le mode d'exposition des monographies.

Quelque objet que l'on poursuive, soit l'étude d'un seul élément, soit l'étude entière d'une région, le procédé de travail est le même : il s'agit de se servir de la Nomenclature comme d'un instrument d'analyse et de coordination.

On présente successivement, soit le phénomène, soit la région que l'on entreprend d'analyser, à toutes les divisions de la Nomenclature, depuis la première jusqu'à la dernière, en recherchant en quoi chacune de ces divisions a pu influencer ce phénomène, ou cette région. Ainsi, on recherche quelle influence a eu le Lieu, le Travail, la Propriété, la Famille, la Religion, l'État, etc., etc. ; en quoi ils ont agi, soit comme *cause*, soit comme *conséquence*.

En d'autres termes, la Nomenclature est un crible, ou plutôt une sorte d'opérateur anatomique, au moyen duquel on sépare un élément composé en ses diverses parties simples, afin de saisir une à une toutes les influences qui ont pu agir sur chacune de ces parties, et toutes les influences que ces diverses parties ont pu avoir entre elles.

On arrive ainsi à déterminer les relations de cause à effet qui expliquent le type que l'on étudie.

Mais à mesure que la science avance et qu'un plus grand nombre de types sont décrits, l'analyse révèle une quantité croissante de phénomènes, de relations de cause à effet, déjà connus. On serait donc exposé à d'inutiles répétitions qui ne seraient que des confirmations superflues, car ce qui a été une fois acquis à la science reste acquis jusqu'à preuve du contraire. Nous connaissons, par exemple, un certain nombre de causes ou d'effets de telles formes du Lieu, du Travail, de la Propriété, de la Famille, du Patronage, des Cultures intellectuelles, de la Religion, de l'État, etc. Il suffit donc de constater qu'elles se vérifient, mais sans insister. Ce qu'il est intéressant de déterminer ce ne sont pas les ressemblances avec les types déjà connus, mais *les différences*. La question que l'observateur doit

se poser sans cesse est celle-ci : *En quoi le type que j'étudie diffère-t-il des types du même groupe, qui ont été précédemment étudiés?* Sous l'empire de cette préoccupation, et en poussant toujours plus à fond son analyse, il arrivera à apercevoir des différences là où, au premier abord, il ne voyait que des ressemblances, car il n'y a pas deux types sociaux, quelque rapprochés qu'ils soient, qui se trouvent exactement semblables.

Ces différences une fois reconnues, l'observateur doit s'attacher à les décrire avec le plus grand soin et exclusivement.

Le type ainsi *analysé*, puis *comparé* avec les types analogues pour en saisir les différences, puis *classé*, il reste à l'*exposer* au public.

La *méthode d'exposition* consiste à présenter les éléments du type *dans l'ordre où ils s'enchaînent et s'engendrent les uns les autres, en commençant par le phénomène le plus simple et le plus facilement constatable*. C'est cet enchaînement qui donne à l'exposition un caractère rigoureux et scientifique et qui met en lumière la loi de chaque phénomène.

C'est aussi par cet enchaînement que le savant se distingue de l'érudit. Il est nécessaire de s'expliquer à ce sujet.

Depuis 1870, l'érudition allemande a fait chez nous beaucoup d'adeptes. Compilateurs, collectionneurs de textes, les Allemands estiment la valeur d'une œuvre, surtout d'après la quantité de faits inédits mis au jour; jamais l'art d'accumuler les faits et les citations de sources n'a été poussé plus loin. Les Universités allemandes sont sans rivales à ce point de vue. Un livre allemand qui se respecte connaît tout ce qui a été écrit précédemment sur le même sujet, et a bien soin d'en donner la bibliographie complète. On n'est un érudit qu'à cette condition-là.

Il faut le dire hautement : l'érudition ne doit pas être confondue avec la science, elle ne la constitue pas et souvent même elle l'étouffe. Il y a là un préjugé dont il serait temps de se débarrasser.

Comment procède l'érudit? Il accumule, sur un sujet donné,

le plus de documents, le plus de textes possible; la palme appartient à celui qui a pu en réunir le plus grand nombre. Au fond, ce n'est pas là un travail compliqué, ni qui exige beaucoup d'effort intellectuel : de la patience, beaucoup de patience y suffit. C'est même, en somme, un travail attrayant, comme tout travail de collectionneur, comme la chasse. On collectionne des fiches. on va à la chasse des faits. Chaque soir, on constate avec satisfaction que le tas des fiches a augmenté, que le nombre des faits accumulés s'est accru. Ainsi on est encouragé à recommencer le lendemain ce travail de compilation, car on se donne à soi-même la preuve matérielle que le travail avance, puisque le tas de fiches s'accroît.

En réalité, le travail n'avance pas, car un sujet n'est pas connu par le fait qu'on a réuni tous les documents publiés sur la question, toutes les citations qui s'y rapportent. Souvent même il recule en proportion des documents qu'on a amassés, ou, plus exactement, sous lesquels on est submergé. Un érudit allemand me disait un jour, à propos d'une étude qu'il poursuivait : « Je n'y vois plus rien; j'ai trop de faits. » Il avait raison et j'ai connu moi-même pendant longtemps la cruelle situation d'un auteur enlizié au milieu des faits qu'il a accumulés. J'ai entre autres un certain carton que j'avais fait faire exprès, il y a une vingtaine d'années, et qui contient peut-être dix mille fiches. Je voyais le tas croître avec une satisfaction juvénile, mais lorsque enfin j'ai voulu classer cet entassement de matériaux pour lui donner une tournure d'ouvrage, je me suis senti submergé par le document et impuissant à mettre de l'ordre dans ce chaos : les arbres m'empêchaient de voir la forêt. Aujourd'hui, le carton est fermé et je ne le rouvrirai jamais, si ce n'est pour en jeter le contenu aux vieux papiers.

En général, l'érudit ainsi submergé ne se résout pas à ce parti extrême et pénible. Il ne veut pas que tant de notes amoncelées soient perdues, et, en désespoir de cause, il se décide à publier, sous forme d'ouvrage, une vaste compilation à la façon allemande. En réalité, il n'a fait que vider ses tiroirs, en se bornant à disposer à peu près ses notes par catégories de sujets, — ce

sont les chapitres, — sans se préoccuper de saisir l'enchaînement des causes et des effets et de dégager les lois.

Saisir l'enchaînement des causes et des effets et, par là, arriver à dégager la loi des phénomènes, tel est le but que nous devons poursuivre.

On peut ramener à trois les méthodes de travail dont se sert l'esprit humain :

1° *La méthode des théoriciens* : ils dédaignent les faits et construisent des théories et des systèmes par raisonnement pur.

2° *La méthode des érudits* : ils dédaignent le raisonnement théorique et procèdent par accumulation de faits.

C'est à ces deux méthodes qu'on en est encore généralement pour l'étude des questions sociales.

3° *La méthode des savants*, qui, seule, est rigoureuse. Ceux-ci ne procèdent ni par systèmes *à priori* comme les premiers, ni par accumulation de faits, comme les seconds. Leur procédé peut se résumer dans la formule suivante: *Raisonné A FOND sur un PETIT NOMBRE de faits, jusqu'à ce qu'on en ait saisi l'enchaînement et déterminé la classification.* Chaque progrès de la science a été le résultat de la connaissance plus complète de quelques faits complètement analysés. Ainsi Galilée rectifiant le système du monde par la seule inspection des taches du soleil; ainsi Pasteur bouleversant la médecine par l'étude patiente d'un infiniment petit; ainsi Le Play jetant les fondements de l'étude scientifique des sociétés humaines par l'analyse méthodique et approfondie de quelques familles.

Sous cette nouvelle forme, avec les explications et les exemples que je viens de donner, l'observation sociale me paraît devoir se vulgariser rapidement. Il est maintenant facile d'y amener peu à peu les esprits sérieux, épris d'exactitude et désireux d'avoir enfin à leur disposition le moyen d'expliquer tous les phénomènes sociaux qui se passent sous leurs yeux.

Nous sommes d'ailleurs à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'associer à nos travaux, soit pour les conseiller, soit pour les aider, s'ils le désirent.

Nous les prions de nous faire connaître les projets d'étude qu'ils pourraient avoir, et de nous envoyer en même temps quelques indications générales et préalables. S'il s'agit de l'étude d'une région, ils peuvent nous les envoyer suivant le plan que nous venons de donner pour les divers pays de la Normandie. En possession de ces éléments généraux de la question, nous pourrons ensuite leur communiquer les observations nécessaires pour entreprendre méthodiquement l'analyse. Nous les prions de joindre à ces renseignements une carte, aussi claire que possible, de la région qu'ils veulent étudier, en indiquant les divers pays qui en forment les subdivisions.

On peut m'écrire directement à l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

J'ai le ferme espoir que nous entrons dans une période nouvelle de large diffusion de la Science sociale et qu'il va surgir, en beaucoup de points de France et de l'étranger, une pléiade d'observateurs et de collaborateurs, qui nous aideront à développer nos études et qui nous prépareront des successeurs.

Edmond DEMOLINS.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

II V. — L'EXPANSION DE LA RACE.

- Essaimage.
- Émigration organisée.
 - 1 Temporaire. } a A l'intérieur.
 - 2 Périodique. } b A l'étranger.
 - 3 Définitive. }
- Émigration désorganisée.
- Invasion nomade.
- Colonisation agricole. } a Libre.
- III Colonisation commerciale. } b Administrative.
- Établissement en territoire vacant,
 - 1 Avec une race unique.
 - 2 Avec des races mêlées.
 - 3 Avec des races subordonnées.
- Établissement en territoire peuplé.

X. — L'ÉTRANGER

- Nationaux de passage à l'étranger.
- Étranger de passage.
- Introduction d'essaims étrangers.
- Immigration organisée.
 - a Temporaire.
 - b Périodique.
 - c Définitive.
- I Immigration désorganisée.
- II Mésingénierie des races étrangères.
- III Concurrence des races étrangères.
- Annexions.

Y. — L'HISTOIRE DE LA RACE

- IV Origine historique des faits sociaux actuels.
- Résultats des mêmes faits aux diverses époques.
- Variations historiques de la race.
- I Comparaison avec les races locales antérieures.
- II

Z. — LE RANG DE LA RACE

- II (V) Rôle actuel de la race dans le monde.
- Approchement avec les faits similaires
 - Actuels. } Chez des races étrangères.
 - Passés. }
- I Géformes.
- venir de la race.

LA NOMENCLATURE SOCIALE ET SES SUBDIVISIONS

<p>A. — LA LIEU</p> <p>I Sol et eaux (idéographie physique)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Sol et eaux géographiques de la famille et superférie de la lie. 2 Biens et contours du sol 3 Termans. 4 Eau. <p>II Sous-sol (géologie).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Sables. 2 Argilés atmosphériques. <p>III Aie (Météorologie).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Sols. 2 Produits atmosphériques. <p>IV Productions végétales (Botanique)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Stripes. 2 Fruits. 3 Végétations variées. <p>V Productions animales (Zoologie).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 De la terre. 2 Des eaux. 	<p>B. — LE TRAVAIL</p> <p>(Des divers membres de la famille — objet, outillage, atelier, opération, personnel)</p> <p>I Simple récolte</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Filatures. 2 Têches. 3 Cane, pèche, fuvais, encliette. <p>II Extraction.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Cultures communes (dite agricoles) 2 Culture, petite 3 Culture, fragmentaire. <p>III Fabrication.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 A la main. 2 A moteurs animaux 3 A vent 4 A eau. 5 Au bois. 6 A la bouille. <p>IV Transports.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Par port-fait. 2 Par animaux de liti ou de trait. 3 Par glisso. 4 Par battelle. 5 Par vapeur. 	<p>C. — LA PROPRIÉTÉ</p> <p>(Composition des biens, mode de possession, subventions, transmission).</p> <p>Pr Sol disponible : au nature, son perous, abondance de ses productions apentans, son permanence.</p> <p>I Communauté (ouvrière).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Du foyer. 2 Du domaine. 3 De l'industrie. <p>II Propriété familiale (héritière ou illimitée).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Du foyer. 2 Du domaine, petit. 3 Du domaine, fragmentaire. 4 De la petite industrie principale. 5 De la petite industrie accessoire. <p>III Propriété patronale (particulaire ou collective).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Du foyer maître. 2 Du foyer ouvrier. 3 Du domaine chef. 4 Du domaine dépendant. 5 De la grande industrie en grand atelier. 6 De la grande industrie en fabrique collective. 	<p>D. — LES BIENS MOBILIERS</p> <p>I Animaux domestiques</p> <p>II Instruments de travail</p> <p>III Mobilier meublant</p> <p>IV Mobilier personnel.</p>	<p>E. — LE SALAIRE</p> <p>I Entants sur le salaire</p> <p>II Objet du salaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Salaire en nature. 2 Salaire en argent. <p>III Mesure du salaire.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Salaire à la journée. 2 Salaire à la tâche. 3 Salaire avec prime. 	<p>F. — L'ÉPARGNE</p> <p>I Objet de l'épargne.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Épargne en nature. 2 Épargne en argent. <p>II Aides de l'épargne</p> <p>III Emploi de l'épargne</p>	<p>G. — LA FAMILLE</p> <p>(ouvrière).</p> <p>I Père</p> <ol style="list-style-type: none"> a Le vice originel. b L'autorité au foyer. c La loi de Dieu. d La tradition des ancêtres. <p>II Mère</p> <ol style="list-style-type: none"> a Les fonctions. b Le mariage. c Le ménage domestique. <p>III Enfants</p> <ol style="list-style-type: none"> a Leur nombre. b Leurs rapports. c Leurs aptitudes diverses. d Leur éducation. <p>IV Enfants mariés au foyer</p> <ol style="list-style-type: none"> a Le choix de l'héritier asocelé. b Le choix de l'héritier asocelé. <p>V Émigrants, dans leurs rapports avec le foyer.</p> <p>VI Céhataires (démouant au foyer.</p> <p>VII Domestiques.</p> <p>VIII Vieillards.</p> <p>IX Infirmes.</p>	<p>H. — LE MOÛE D'EXISTENCE</p> <p>I Nourriture.</p> <p>II Habitation.</p> <p>III Vêtements.</p> <p>IV Hygiène.</p> <p>V Récréations.</p>	<p>I. — LES PHASES DE L'EXISTENCE</p> <p>I Origines.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Du père. 2 De la mère. 	<p>II Survenances notables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Nalances. 2 Instruction. 3 Solennités et soupmoutins. 4 Italtalances et entreprises. 5 Alliances et noces. 6 Institution de l'héritier. 7 Déplacements et départs. 8 Adoptions, donations, héritages. 9 Autres survenances notables. <p>III Perturbations.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Accidents et maladies. 2 Betrâtes. 3 Drets. 4 Siatistes. 5 Châtiments. 6 Dets. 7 Incoméité. 8 Commanstions. 9 Service public. 10 Calamités sociales. 11 Autres perturbations. 	<p>II Arts libéraux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 L'instituteur primaire. 2 Le Professeur d'enseignement secondaire. 3 Le Médecin. 4 Le Savant. 5 L'Artiste. 6 Le Lettré. 7 Le Légiste. <p>III Corporations d'arts libéraux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Femmes. 2 Ouvriers. 	<p>M. — LA RELIGION</p> <p>(dans toute la série des faits sociaux).</p> <p>I Culte privé.</p> <p>II Culte public.</p> <p>III Corporations religieuses</p> <p>IV Relations des dissidents</p>	<p>N. — LE VOISINAGE</p> <p>I Proximité des foyers.</p> <p>II Extension du voisinage</p> <p>III Diversité et rapports du voisinage</p> <p>2 Autorités sociales.</p> <p>3 Gentleman.</p>	<p>O. — LES CORPORATIONS</p> <p>(de bien public).</p> <p>I Corporations d'intérêt commun.</p> <p>II Corporations de bienfaisance.</p> <p>III Corporations mixtes.</p>	<p>P. — LA COMMUNE</p> <p>(rurale).</p> <p>I La circonscription et ses divisions.</p> <p>II Biens et intérêts communaux</p> <p>III Service de la paix publique.</p> <p>IV Impositions et contraintes.</p> <p>V Participants.</p> <p>VI Autorités et agents.</p> <p>VII Gestion.</p> <p>VIII Contrôle.</p> <p>IX 1 Démocratie.</p> <p>2 Intervention supérieure</p>	<p>Q. — LES UNIONS DE COMMUNES</p> <p>I Diverses unions communales.</p> <p>II Biens et intérêts de l'union communale</p> <p>III Service de la paix publique</p> <p>IV Impositions et contraintes</p> <p>V Participants.</p> <p>VI Autorités et agents.</p> <p>VII Gestion.</p> <p>VIII Contrôle.</p> <p>IX 1 Aristocratie.</p> <p>2 Antonomie provinciale.</p> <p>3 Privilèges universitaires.</p> <p>4 Intervention supérieure</p>	<p>R. — LA CITÉ</p> <p>I La ville, ses quartiers et sa banlieue.</p> <p>2 Relations des campagnes avec la ville</p> <p>II Biens et intérêts de la cité.</p> <p>III Service de la paix publique</p> <p>IV Impositions et contraintes.</p> <p>V Participants</p> <p>VI Autorités et agents</p> <p>VII Gestion.</p> <p>VIII Contrôle</p> <p>IX 1 Distinction politique des villes et des campagnes.</p> <p>2 Intervention supérieure.</p>	<p>S. — LE PAYS MEMBRE DE LA PROVINCE</p> <p>I La circonscription et ses divisions.</p> <p>II Biens et intérêt du pays membre.</p> <p>III Service de la paix publique.</p> <p>IV Impositions et contraintes.</p> <p>V Participants</p> <p>VI Autorités et agents.</p> <p>VII Gestion.</p> <p>VIII Contrôle</p> <p>IX 1 Autonomie locale.</p> <p>2 Intervention supérieure.</p>	<p>T. — LA PROVINCE</p> <p>I La circonscription et ses divisions.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Province générale. 2 Province spéciale. 3 Université. <p>II Biens et intérêts provinciaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 — — — universitaires 	<p>U. — L'ÉTAT</p> <p>I La circonscription et ses divisions</p> <p>II Biens et intérêts nationaux.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Domaines. 2 Affaires intérieures. 3 Affaires extérieures. <p>III Service de la paix publique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Cours centrales de justice. 2 Police centrale. 3 Force armée centralisée. <p>IV Impositions et contraintes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Contributions en service 2 Contributions en nature. 3 Contributions en argent. <p>V Participants.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Nationaux ou résidents de leurs variétés. 2 Représentation nationale. 3 Liti civile. <p>VI Autorités et agents</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Souverain. 2 Conseil du souverain. 3 Premier ministre. 4 Fonctionnaires, hauts et bas. <p>VII Gestion.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Meurs administratives. 2 Meurs politiques. 3 Capitale. 4 Cour et résidence du souverain. <p>VIII Contrôle.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Gamuties légales. 2 Gamuties sociales. <p>IX 1 Indépendance nationale.</p> <p>2 Protectorat politique</p>	<p>V. — L'ÉPANSION DE LA RACE</p> <p>I Essaimage.</p> <p>2 Emigration organisée.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Temporaire 2 Permanente 3 Délimitation 4 A — — — <p>III Colonisation désorganisée</p> <p>II Invasion nomade</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Colonisation agricole 2 Colonisation commerciale. <p>III 1 Établissement en territoire vacant</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Avec une race étrangère 2 Avec les races locales. 3 Avec les races locales et étrangères <p>2 Établissement en territoire peuplé</p>	<p>X. — L'ÉTRANGER</p> <p>I Nationaux de passage</p> <p>2 Étranger de passage</p> <p>II Introduction d'essaims étrangers</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Immigration organisée 2 Temporaire. 3 Permanente. 4 Désastreuse 5 Immigration désorganisée <p>III Voisinage des races étrangères</p> <p>IV Concurrence des races étrangères.</p> <p>V Annexions.</p>	<p>Y. — L'HISTOIRE DE LA RACE</p> <p>I Origine historique des faits sociaux actuels.</p> <p>II Résultats des mêmes faits aux diverses époques.</p> <p>III Variations historiques de la race.</p> <p>IV Comparaison avec les races locales antérieures.</p>	<p>Z. — LE RANG DE LA RACE</p> <p>I Rôle actuel de la race dans le monde.</p> <p>II Rapprochement avec les faits similaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Actuels 2 Passés 3 Clés des races actuelles <p>III Réformes</p> <p>IV Avenir de la race</p>
---	---	--	---	--	---	--	---	--	---	--	---	---	---	--	---	---	--	---	---	---	---	---	--

LE CONFLIT DES RACES

✓ EN MACÉDOINE

D'APRÈS UNE OBSERVATION MONOGRAPHIQUE



Une sanglante insurrection a violemment agité la Macédoine l'année dernière, et l'on nous promet, pour le printemps prochain, le renouvellement des hostilités. Les chefs des insurgés, qui rencontrent peu de sympathie chez les gouvernants des divers États de l'Europe, mais qui en trouvent beaucoup dans l'opinion, ne cachent pas les préparatifs auxquels ils se livrent, et la rigueur avec laquelle ont été réprimées leurs précédentes tentatives ne paraît pas les avoir découragés. C'est que les causes sociales du malaise au milieu duquel se débattent les provinces européennes de l'Empire ottoman sont trop profondes et trop tenaces pour céder au triomphe momentané de la force militaire. Les événements qui viennent de se produire ne sont qu'un épisode dans ce que nous pourrions appeler un long poème de luttes et de soulèvements, poème où tout a son enchaînement et son ordonnance, et qui se dénouera un jour — on peut le prédire sans être prophète — par la victoire des races plus progressives sur les races moins progressives, ou nettement réfractaires au progrès. Voilà bien longtemps que le refoulement des Turcs en Asie est annoncé par les politiques et les penseurs. Échéance lointaine encore sans doute, et que des causes spéciales concourent à reculer le plus possible, comme a été reculée, au moyen âge, la chute inévitable de

l'empire byzantin. On dirait presque, aujourd'hui, que les Ottomans prennent, par la longévité anormale de leur indépendance, une revanche de la longue attente à laquelle ils durent se résigner jadis avant de pouvoir mettre la main sur Constantinople. Quoi qu'il en soit, l'épisode actuel ne peut qu'avancer le résultat final, et comme les explosions de ce genre ne sont intéressantes, au point de vue supérieur auquel nous nous plaçons, que si l'on pénètre par l'observation dans les milieux privés où s'élaborent grain par grain les éléments explosifs, nous ne pouvons mieux faire, conformément à notre méthode, que de nous jeter en plein dans le pays, de nous placer à un endroit déterminé de ce pays, d'y étudier une famille spéciale, et d'examiner de là, comme d'un observatoire, tout ce qui peut être aperçu aux alentours.

De cet observatoire, hâtons-nous de le dire, nous ne pouvons tout voir et nous ne verrons pas tout. Ces observations, que nous devons à la patiente obligeance d'un de nos collaborateurs, natif de Macédoine, ont besoin d'être complétées par une vue générale et préliminaire de ce champ de bataille macédonien sur lequel l'univers a les yeux tournés, et d'où peuvent, du jour au lendemain, surgir des surprises.



PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

I

C'est devenu un lieu commun que d'insister sur le mélange des races en Macédoine. La Macédoine elle-même est une expression géographique de sens assez vague, correspondant à un territoire dont les limites n'ont jamais été bien fixées.

La Macédoine, c'est le centre de la Turquie d'Europe, mais un centre qui, dans la langue usuelle, tend à s'étendre largement à l'est et à l'ouest. En fait, la surface territoriale que l'on appelle de ce nom tend à se confondre avec la Turquie d'Europe elle-même, telle qu'elle se trouve actuellement réduite, abstraction faite toutefois des rivages montagneux de l'Adriatique, nettement albanais, et de la presqu'île de Constantinople, fortement occupée par les Turcs. Nous prenons ici le mot de Macédoine dans ce sens large, qui répond à l'idée actuelle du public.

Il y a en Macédoine des Turcs, des Albanais, des Serbes, des Bulgares et des Grecs. Il y a aussi des groupes sérieux de Valaques et une notable quantité de Juifs.

Prenez le pays par le coin qu'il enfonce dans l'Europe occidentale. Nous y trouvons en présence le Serbe et l'Albanais.

C'est en effet vers le nord-ouest, dans l'étroit territoire laissé à la Porte depuis l'émancipation de la Serbie et du Monténégro, que le type serbe se rencontre principalement, et jette sa note dans le conflit.

Ce type fut puissant autrefois, à l'époque où l'empire serbe s'étendit sur une grande partie de la péninsule des Balkans. Une longue décadence suivit cette splendeur éphémère, et la race serbe, avec toutes les autres branches de la grande famille sud-slave, se trouva comprimée par la domination ottomane, dont l'effet, nous le savons, est de paralyser l'essor vers le progrès, tout en permettant aux nationalités vaincues de conserver leur caractère propre et de jouir, en tout ce qui n'intéresse pas la race conquérante, d'une autonomie presque absolue¹.

La décadence turque, survenue depuis lors, a permis au type serbe de « revenir sur l'eau », si l'on nous passe l'expression, comme le reflux de la mer fait émerger, à mesure que les eaux décroissent, les rochers que la marée haute avait submergés. De là ce jeune royaume de Serbie, qui vient de faire parler de lui d'une façon si tragique et si barbare.

Mais le royaume de Serbie n'embrasse pas tout le territoire occupé par les Serbes. Beaucoup vivent sous la domination hongroise, notamment ceux du baunat de Temesvar. D'autres occupent, dans la haute Macédoine, les vallées étroites des affluents de la Drina et de la Morava, tributaires du Danube. Ce territoire, appelé Vieille-Serbie, a été jadis le centre de la puissance serbe, et les patriotes de Belgrade le revendiquent avec ardeur, comme les Italiens revendiquent Trente et Trieste, comme les Roumains revendiquent la Transylvanie, comme nous revendiquons l'Alsace-Lorraine.

Dans tout l'ouest de la Macédoine, cette propagande patriotique se fait assez activement sentir. Les Serbes des villes, tout au moins, font preuve d'une certaine vitalité. Ils se serrent les coudes, séparent volontiers leur cause et de celle des Bulgares, qu'ils réproouvent comme schismatiques, et de celle des Grecs dont l'orthodoxie accapareuse trouve en eux, assez souvent, des fidèles ombrageux et indépendants. Les consuls de Serbie, notamment, se distinguent par leur attitude ferme et vaillante. Des efforts sont tentés, çà et là, pour ressusciter la

1. Voir Edmond Demolins. *Comment la route crée le type social*, t. II, p. 188 et suiv.

littérature serbe, les traditions serbes, l'âme serbe, chez des populations parmi lesquelles le sentiment de l'origine slave paraît s'être plus ou moins effacé. D'autres tentatives, couronnées de succès, ont pour but de substituer, dans les paroisses de population serbe, des prêtres serbes aux prêtres grecs, et l'on se flatte de reconquérir de la sorte au « serbisme » des milliers d'habitants qui, par révolte contre le clergé grec, se sont « bulgarisés » en embrassant le schisme bulgare. Car, ne l'oublions pas, dans ce curieux Orient, le choix d'une croyance décide du milieu social dans lequel on vivra, et embrasser une religion, c'est *embrasser une race*.

Toutefois, si la constitution d'un royaume de Serbie a donné un point d'appui moral à la propagande serbophile, il n'a pas amélioré la condition des Serbes de la Vieille-Serbie, qui devraient normalement, semble-t-il, constituer pour le jeune État une forte armée d'avant-garde et lui procurer une mainmise anticipée surtout ce coin de Turquie. Peut-être même, comme nous allons le voir, le voisinage d'un pays libre a-t-il empiré la situation de ces derniers Serbes demeurés sujets du sultan.

Ces Serbes, en effet, habitent des vallées perdues dans un chaos de montagnes, Char-Dagh, monts Kopaonik, Alpes albanaises, etc., et ces montagnes sont habitées par les Albanais.

Ces Serbes sont paysans, paysans peu progressifs sans doute, mais habitués en somme, depuis nombre de générations, à ce dur métier agricole auquel se trouvent réduits les nomades quand le tassement des invasions les accule à la nécessité d'un nouveau travail. Refoulés et cantonnés par la conquête sur un sol qui, après tout, se prêtait assez bien à la culture, les Serbes ont donné une race de paysans communautaires, mais à communautés branlantes, compromises, non seulement par la nature même du travail agricole, qui favorise l'ascension des capables et la chute des incapables, mais encore par le voisinage immédiat de l'Occident, d'où arrivent, quoique lentement, les idées nouvelles. Or ces idées, dans les sociétés à faible initiative, mal préparées à les recevoir, détruisent plus qu'elles

ne fécondent, et dissolvent les forces du passé sans en élaborer pour l'avenir.

En outre, en devenant agriculteur, le pasteur nomade perd forcément quelque chose de ses qualités militaires. Il devient moins apte aux exercices guerriers et aux mobilisations rapides. Il se trouve désormais plus intéressé au maintien de la paix qui, selon le vénérable langage des allégories, est vraiment la mère de l'abondance. Cette évolution dans le travail, qui est bonne en soi, est donc une faiblesse si les hommes qui l'accomplissent ne se trouvent pas en groupe assez compact pour résister aux brigands du voisinage, et si ce voisinage lui-même, par sa configuration, favorise tout à fait ces brigands.

II

Le brigand, ici, c'est l'Albanais. L'Albanais est essentiellement un montagnard guerrier, vivant sous le régime du clan et fort enclin à demander au pillage les ressources que ne lui procurent pas, assez abondamment à son gré, un pâturage extensif et une culture sommaire.

L'Albanais, lors de la conquête, a résisté supérieurement au Turc. Aussi le Turc a-t-il eu une habileté suprême. Ne pouvant dompter l'Albanais, il l'a « adopté », pour ainsi dire. Pour venir à bout du brigand, il en a fait son gendarme.

Les Albanais ont donc consenti à s'enrôler, moyennant un traitement de faveur et une autonomie particulière, dans les armées du sultan. Ils ont, pour la plupart, embrassé l'islamisme, tout en y mêlant un reste de pratiques chrétiennes, et, après avoir longuement bataillé contre l'envahisseur, ils se sont mis à batailler pour son compte. Pourvu qu'on se batte et qu'il y ait du butin, l'Albanais est content. Descendre de la montagne au bon moment, le fusil sur l'épaule et ses énormes pistolets à la ceinture, fondre sur les bestiaux ou les moissons du paysan, boire son vin, faire main basse sur ses économies, lui enlever sa femme ou ses filles, et le tuer lui-même au besoin

s'il fait mine de résister : voilà une des récréations favorites de l'Albanais dans les régions de Kossovo et de Prichtina. Ainsi opéraient les fameux bandits de la Grèce héroïque, avant que les Hércule et les Thésée — un peu bandits eux-mêmes d'ailleurs — eussent mis ces perturbateurs à la raison. Ici, massacres et enlèvements ont sensiblement diminué la population pacifique. D'autre part, beaucoup de malheureux Serbes, en présence de ces calamités, se sont décidés à fuir et à franchir la frontière du royaume de Serbie, où conduit naturellement la pente des vallées, et derrière laquelle ils étaient sûrs de trouver, sinon de grandes ressources, du moins la sécurité pour leur vie. Il en est résulté un véritable dépeuplement qui fait la désolation des patriotes serbes, car, outre le ressentiment qu'ils éprouvent des cruautés dont sont victimes leurs frères de race, ils comprennent que, plus le nombre de ceux-ci diminue dans les limites des frontières ottomanes, là précisément où ils formaient autrefois des groupes compacts, plus la Serbie voit s'évanouir la chance de revendiquer avec succès un territoire où les cimetières seuls, si cela continue, abriteront désormais des représentants de leur race.

L'autorité turque essaye bien quelquefois de réprimer ses terribles auxiliaires; mais elle ne s'y frotte pas trop, de crainte de s'y piquer.

« Ibrahim Alatch, dit M. Victor Bérard, a trois meurtres à son actif, officiellement, — en réalité, il en a une vingtaine pour le moins : — il « doit trois sangs », comme on dit ici. Néanmoins il circule librement. En juin dernier, il attendait à la gare le nouveau préfet de Prichtina et se plaignait d'un chef de la gendarmerie qui avait osé tenter son arrestation. Le préfet se mit en colère, mais le laissa encore échapper. C'était pourtant un pacha militaire, ancien élève de Saint-Cyr et, paraît-il, honnête homme. Il tenta de bâtir une sous-préfecture et une caserne de gendarmerie dans l'un des repaires de zouloumiers les plus fameux, à Laoucha. Deux mille Albanais se réunirent une nuit, enlevèrent la ville à l'aube et, flambant la sous-préfecture, déclarèrent que depuis cinq siècles leurs pères vivaient

sans sous-préfet et que leurs fils vivraient encore de même.¹ »

Les anecdotes de ce genre foisonnent, mais une seule suffit à ouvrir un jour curieux sur ce peuple indomptable, dont les Turcs n'ont pu s'annexer la valeur militaire qu'en flattant ce qu'il y avait d'indépendant et de farouche dans ses mœurs. C'est pourquoi les dépêches, tout l'été dernier, nous ont parlé à peu près indifféremment de « cruautés turques » ou de « cruautés albanaises ». L'Albanais est l'enfant terrible de l'armée turque, agissant par ordre ou sans ordre, avec moins de méthode et de discipline que les réguliers ottomans, mais, si l'on peut ainsi parler, dans un sens parallèle, puisqu'il s'agit de combattre le même adversaire, considéré par le Turc comme un rebelle, par l'Albanais comme une proie.

Cet Albanais, qui constitue un si puissant atout dans le jeu de la Porte, ne paraît pas condamné, cependant, au rôle d'éternel auxiliaire de celle-ci. La facilité même avec laquelle ce brigand supérieur se laisse transformer en gendarme, peut donner à réfléchir au sultan. Il en est de ces rudes montagnards comme de nos Corses qui, enclins dans leur île aux méfaits de la *vendetta*, entrent volontiers, sur le continent, dans la peau d'un gendarme ou d'un sergent de ville, et, ainsi encadrés, sont tout prêts à « cogner », dans les manifestations tapageuses, contre n'importe quels manifestants ennemis du régime, socialistes ou conservateurs, champions de la Bourse du travail ou défenseurs des écoles libres. Il se trouve que l'Albanais, pour le moment, est embrigadé par le Turc; mais, lorsqu'il lui arrive, accidentellement, d'être embrigadé par un autre, il sert cet autre avec une brutale fidélité, pourvu qu'on le paye bien et qu'on ferme intelligemment les yeux sur les abus. C'est en cela qu'éclate bien la différence entre l'Albanais et le Turc. L'un et l'autre peuvent rivaliser d'intrépidité dans le combat et de férocité dans la victoire; mais le Turc ne peut sortir de son rôle, au lieu que l'Albanais peut en changer, et, si quelque nouveau cadre vient le saisir pour le retourner contre ses patrons

1. *La Macédoine*, p. 117, Calmann-Lévy.

actuels, c'en sera fait, ce jour-là, de la puissance ottomane.

Les montagnes albanaises sont une formidable réserve de guerriers pour qui saura imposer la bride à ces clans si peu commodes à brider. La réussite de cette opération fit jadis le succès des anciens rois de Macédoine et rendit possible, après les brillantes conquêtes de Philippe, la merveilleuse épopée d'Alexandre. Il y a, en ce coin des Balkans, un prodigieux gaspillage d'énergies humaines, énergies qui actuellement se heurtent ou fonctionnent à vide, mais qui, groupées et bien dirigées, peuvent donner un rendement énorme. Pour le moment, les Albanais, par leurs brigandages, dont la répression échappe à toute autorité, donnent beaucoup de souci à la diplomatie européenne. Ce sont eux qui se rebiffent le plus violemment contre les réformes, celles-ci pouvant rendre leurs coudées moins franches et leurs excès moins impunis. Mais, d'autre part, ce sont aussi des Albanais, assez généralement, qui, en qualité de « *ca-was* », gardent en Turquie les consuls européens et leur permettent d'agir au besoin en petits seigneurs indépendants. Ce sont eux aussi qui se louent par-ci par-là, chez les particuliers, comme gardiens de récoltes. Ces faits suggestifs montrent assez comment le mal, moyennant une certaine direction imprimée aux événements, pourra se transformer en remède.

III

Le Serbe, sur le sol ottoman, joue le rôle d'un opprimé trop faible qui se replie; l'Albanais, celui d'un enfant terrible et dangereux, qui sert d'auxiliaire à l'oppresser en attendant de trouver quelque autre emploi de son activité peu docile. Le Grec, lui, prend dans le conflit actuel une autre attitude, assez intéressante à observer : celle d'un aspirant héritier qui ne veut pas voir mourir le moribond dont il convoite l'héritage, parce qu'il estime le moment trop défavorable pour revendiquer victorieusement sa succession.

La dernière guerre gréco-turque date de huit ans à peine.

Il semblerait donc qu'une rancune vivace dût animer les Hellènes contre leurs vainqueurs. En fait, on ne peut les soupçonner d'aucune tendresse exagérée pour les Ottomans qui les écrasaient naguère en Thessalie, et forçaient le royaume hellène de reculer un peu vers le Sud une frontière si ambitieuse de s'étendre au contraire vers le Nord. Et pourtant, jamais peut-être Grecs et Turcs n'ont si bien marché ensemble. Si quelques individus de race hellénique ont pu se mêler à l'insurrection actuelle, ce sont des isolés, des enfants perdus. Le gros de la nation affiche hautement sa désapprobation à l'égard des « rebelles ». Des « intellectuels » d'Athènes font des conférences en faveur de l'ordre et de la paix. Le royaume de Grèce entretient avec Constantinople des relations tout à fait cordiales et, quant aux Grecs sujets du sultan, ils assistent aux bagarres sans s'y mêler, heureux d'ailleurs d'habiter pour la plupart les rivages de la mer ou les milieux urbains, que n'englobent pas les tourbillons insurrectionnels. Quelques « incidents » ont bien surgi çà et là, certains massacres trop simplistes ayant l'habitude de passer les gens au fil de l'épée sans trop se donner la peine de contrôler leur état civil. Des Grecs ont donc péri, accidentellement, en des tueries où on les a pris pour d'autres. Mais il y a eu mal donne; cela ne compte pas; Albanais et Turcs, courtoisement avertis, ont promis de ne pas recommencer. Pourquoi cette bienveillance du Grec à l'égard de son ennemi séculaire, de son vainqueur d'hier? C'est que l'insurrection est dirigée par la « concurrence » et qu'il vaut mieux prolonger les jours d'un parent à héritage que de voir hériter un rival. On se donne ainsi du répit, c'est-à-dire une chance quelconque, grande ou petite, de voir modifier à la longue un testament qui vous déshérite aujourd'hui.

On conçoit quel nouvel atout cette attitude du Grec met dans le jeu du Turc. Cette attitude fait pendant à celle qu'adoptait naguère la Bulgarie durant la guerre turco-grecque. Les Bulgares, alors, se croisaient placidement les bras, et profitaient de la situation pour extorquer au sultan la recon-

naissance officielle de leur patriarche. Le Grec, aujourd'hui, leur rend la monnaie de leur pièce, mais peut-être avec des calculs plus profonds, comme il convient à un peuple de commerçants finauds et retors. Malgré le prestige traditionnel et la gloire du nom hellène, malgré l'influence toujours puissante du clergé grec, malgré le nombre et la prospérité des écoles grecques, malgré l'activité remuante des propagandistes grecs, la prééminence en Macédoine paraît échapper de plus en plus aux représentants de cette race illustre, avisée, fertile en ressources comme Ulysse, mais trop mal doué, comme nous le verrons, du côté des qualités solides et obscures qui permettent de disputer à des adversaires sérieux la possession du sol, source de la vraie force sociale.

Depuis longtemps, la Grèce rêve de relever l'empire d'Alexandre, ou tout au moins celui des Byzantins. On voudrait la reconstituer, cette « plus grande Grèce » qui engloberait tous les rivages et toutes les îles de l'Archipel, y compris, bien entendu, Constantinople, Salonique, Smyrne, et tant d'autres « cités » qui marquèrent jadis dans l'histoire du monde classique. Du reste, sur qui les Turcs ont-ils conquis tous ces pays? Sur des Grecs. Et à qui donc appartient logiquement le droit de *reprendre*, sinon ceux à qui l'on a pris? Tous les patriotes grecs jugent de la sorte, et ne conçoivent pas qu'on puisse juger autrement. Tout, autour de cette mer, parle des Grecs *et parle grec*. La religion, même de ceux qui ne sont pas grecs, est qualifiée de « grecque ». Le patriarche de Constantinople fait agenouiller sous sa bénédiction Serbes et Valaques. Des familles qui ne sont pas grecques envoient leurs enfants à l'instituteur grec. Que de belles raisons historiques, oratoires, sentimentales, pour que le recul prévu des Ottomans coïncide avec une marche en avant de l'hellénisme, et pour que celui-ci remplisse exactement, à mesure qu'ils se produiront, tous les vides laissés par eux-là!

Mais, ce beau programme, l'hellénisme sent bien, malheureusement pour lui, qu'il n'est pas de taille à le remplir. Non seulement de grandes puissances jouent aujourd'hui, sur la

scène du monde, des rôles gênants qui n'existaient pas jadis, mais encore, au nord de cet Archipel, à peu de distance de ces rivages où effectivement les citadelles helléniques se succèdent rapprochées et nombreuses, vit et grandit tout une race différente des Hellènes, moins lettrée encore sans doute, moins habile, moins éveillée, une race rude et fruste qu'un esprit athénien peut traiter volontiers de « barbare », mais qui n'en progresse pas moins sur les derrières de ce frêle cordon littoral, s'enracinant réellement dans le sol et occupant, par ses surges vigoureux, une surface de plus en plus large. Instinctivement, le Grec se dit qu'*avant* d'abattre définitivement le Turc, il faut *diminuer* cette race. Sans cela, ce serait celle-ci qui bénéficierait de l'opération. Et le Grec n'entreprend pas volontiers une opération, si celle-ci ne lui promet pas un bénéfice.

IV

Ce concurrent qui inquiète tant le Grec, c'est le Bulgare. C'est lui qui, dans le conflit actuel, mène le mouvement d'indépendance, et qui est à peu près seul à supporter le poids des insurrections. Sans doute on a distingué entre le « Bulgare » proprement dit et le « Macédonien » tout court, et il est incontestable qu'en certains endroits il paraît difficile de rattacher à telle ou telle race bien précise les habitants de la Macédoine. Ça et là, les religions ont empiété hors de leurs domaines naturels, et des phénomènes analogues se sont passés pour les rites et les obédiences des diverses communautés chrétiennes. Toutefois, pour qui considère l'ensemble des choses, il est bien clair que presque tous les Macédoniens actuellement insurgés, ou disposés à s'insurger, sont des Bulgares, et, comme de raison, on les voit trouver un appui des plus chaleureux chez leurs congénères de la principauté de Bulgarie.

Cette principauté constituait ce qu'on pourrait appeler la grosse masse des Bulgares, et son émancipation relève des

mêmes causes qui ont amené celle de la Serbie. Mais, comme pour tous les États danubiens, cette émancipation a laissé en dehors des nouvelles frontières, conventionnellement tracées par les diplomates, un grand nombre d'individus qui, en vertu de leur formation sociale, auraient dû entrer dans celles-ci¹. La Bulgarie se prolonge donc, au sud et au sud-ouest, par une région montagneuse peuplée de Bulgares, et cela seul nous permet de voir combien la situation est différente de ce qu'elle est pour les Serbes au nord-ouest de la Macédoine. Dans le nord-ouest, le Serbe ne tient pas la montagne. Dans le centre de la péninsule balkanique, le Bulgare la tient, et, bien qu'en avançant vers le Sud, de larges taches de population turque ou grecque commencent à apparaître, il détient des espaces relativement vastes, où des groupes congénères peuvent se concerter, évoluer, s'organiser, s'insurger. Des monts Balkans proprement dits, où la race est en force, le Bulgare a rayonné à travers toute la Macédoine et, peu à peu, a gagné du terrain. Comment cela? C'est ce que, dans la monographie qui suit, nous avons essayé d'établir par des faits absolument remarquables, et analogues à bien d'autres qui, lentement, obscurément, se produisent ailleurs en d'autres parties du pays.

Le Bulgare, socialement, a de grandes ressemblances avec le Serbe, mais les circonstances, sans en faire précisément un type supérieur — il ne faut pas exagérer les choses — lui ont permis de s'attacher plus solidement au sol, de devenir plus agriculteur, et de déployer, dans sa lutte contre des terrains pauvres, montagneux, ingrats, des qualités spéciales de ténacité et d'endurance. « Le Bulgare, dit un proverbe macédonien, chasse le lièvre sur son char à buffles et finit par le forcer.² » Dans la sécurité de sa force grandissante, il a rompu l'union religieuse avec le Grec. En outre, éloigné du contact de l'Occident, il a moins subi que d'autres membres de la famille sud-slave l'influence des « idées modernes », dont nous avons vu le contre-

1. Le traité de San Stéphano réalisait cet agrandissement de la Bulgarie, que n'a pas voulu ratifier le traité de Berlin.

2. Cité par M. Bérard, *La Macédoine*, p. 179.

coup peu favorable en Serbie. La communauté patriarcale, comme l'a montré M. Demolins¹, se maintient donc chez lui plus forte et plus stable qu'ailleurs, et cette communauté dont les Turcs, patriarcaux eux-mêmes, ont respecté les rouages comme quelque chose de normal et d'essentiel, s'est de bonne heure organisée de manière à réduire au minimum, par une résistance au moins passive, l'oppression maladroite et intermittente des vainqueurs. L'heure est venue, par suite des progrès de la race, où cette résistance, de la phase passive, a pu passer à la phase active; elle en est là aujourd'hui.

En fait, nous voyons l'insurrection macédonienne pourvue d'organes relativement sérieux. Il y a des comités, des chefs, des dépôts d'armes, une propagande patiente à l'étranger. La principauté de Bulgarie ne constitue pas seulement un refuge à l'usage des désespérés, comme la Serbie pour les Serbes des environs de Prichtina. Elle constitue à la fois une ligne de retraite, un réservoir d'auxiliaires et une source de ravitaillement. Sans doute le gouvernement de la principauté est bien obligé, officiellement, de prendre une attitude correcte et d'interdire toute connivence trop ostensible entre Bulgares de Bulgarie et Bulgares de Macédoine; mais ce gouvernement, d'origine étrangère et mal assis dans la nation, ne peut se mettre en opposition flagrante avec le sentiment unanime de celle-ci. Il est bien clair que les soldats, chargés de garder la frontière, sont de cœur avec les irréguliers dont ils sont censés surveiller les mouvements. Et les patriotes de Sofia peuvent aller de l'avant, dans leur campagne en faveur de leurs frères, avec plus d'entrain et de sécurité que les patriotes de Belgrade, car ils savent que, du côté ottoman de la frontière, un bien plus grand nombre de mains, et plus puissantes, se tendent ardemment vers eux.

V

Des Juifs et des Koutzo-Valaques, nous avons peu à dire.

Les premiers sont en Turquie ce qu'ils sont partout : indiffé-

1. *Ouvrage cité*, p. 222.

rents aux révolutions politiques pourvu qu'elles leur laissent l'occasion de trafiquer, d'agioter, de prêter et de gagner de l'argent. Il faut les mentionner, toutefois, à cause des groupes nombreux qu'ils forment sur certains points, notamment à Salonique, où ils sont soixante-dix mille, sans compter une douzaine de mille Israélites convertis à l'islamisme. Quelques rêveurs ont émis l'idée de faire de cette ville la cité juive que les enfants d'Israël n'ont pas encore réussi à fonder, car elle est le point du monde où la dispersion de leur race éclate le moins. Mais tant de convoitises rôdent autour du grand port de l'archipel, et la population juive y est surtout constituée par un prolétariat si peu puissant, qu'il n'y a pas même, raisonnablement, à envisager cette hypothèse. Les Juifs de Turquie continueront à faire, quand il n'y aura plus de Turcs, ce qu'ils font sous la domination turque. C'est la seule ambition qui soit pour eux véritablement pratique, et elle les empêche d'ailleurs de jouer un rôle quelconque dans le conflit actuel.

Quant aux Koutzo-Valaques, de race roumaine, ils ne forment en Macédoine que de petits groupes très dispersés et n'ont guère d'ambitions particulières. En général, la propagande hellénique s'efforce d'englober ces groupes et d'en faire un appoint aux contingents grecs. Parfois, les Koutzo-Valaques se laissent docilement embrigader et fraternisent avec leurs coreligionnaires de race hellénique. Parfois ils prennent conscience de leur race et de leurs intérêts propres, font bande à part et contrecarrent ainsi les desseins des propagandistes grecs. Un Valaque notable, Apostolo Margariti, a dernièrement dirigé une sorte de campagne « nationaliste », mais, ici encore, au point de vue du conflit actuel, on ne voit pas que cet élément puisse jouer un rôle bien efficace. Il faut noter cependant que, les Koutzo-Valaques n'ayant pas le même intérêt que les Grecs à conjurer le mouvement bulgare, beaucoup d'entre eux doivent être rangés, selon toute vraisemblance, parmi ceux qui regardent ce mouvement avec sympathie.

Ces éléments d'importance secondaire, quoique pouvant être considérés comme neutres dans le conflit aigu auquel on assiste

en ce moment, n'en jouent pas moins leur partie intéressante dans ce grand concert cacophonique de nationalités qui règne depuis si longtemps en Macédoine. Leurs groupements, si faibles qu'ils soient en comparaison des autres, sont une cause d'enchevêtrement et de complication. Ils prennent part aux luttes et aux rivalités locales, s'alliant tantôt à tel groupe, tantôt à tel autre, et sont eux-mêmes l'enjeu de certaines de ces rivalités. « Vous êtes Grecs, dit-on d'un côté aux Valaques, venez avec nous. » — « Vous êtes Slaves, leur suggère-t-on de l'autre, passez dans notre camp. » Le Juif, de son côté, s'attire dans ces régions le même genre d'inimitiés qu'il s'attire partout, ce qui le porte à se défendre et à choisir, selon les circonstances, telle ou telle position stratégique dans la mêlée des partis. Il y a donc là de nouveaux ferments de discordes, et le Turc, qui en profite, ne s'en plaint pas.

VI

Le Turc, lui, continue malgré tout à dominer le pays de deux manières : il est fonctionnaire et il est soldat.

Ce n'est pas qu'on ne trouve des Turcs propriétaires et cultivateurs. Les vainqueurs, lors de la conquête, se sont partagé des terres, et un certain nombre se sont décidés à les cultiver plus ou moins; mais l'Osmanli, en général, n'a réussi à faire qu'un piètre agriculteur. Il n'a pas senti dans les reins l'aiguillon de la nécessité aussi durement que le Bulgare. Il est demeuré beaucoup plus voisin de l'origine nomade, et nous aurons occasion, au cours de la monographie qu'on va lire, de caractériser avec plus de détail la physionomie de ce vainqueur à demi engourdi depuis sa victoire, mais conservant d'une manière étonnante, malgré les changements survenus autour de lui, cette fierté dominatrice qui fit merveille autrefois.

Le Turc, dans le conflit actuel, agit donc comme fonctionnaire, ou gouvernant, et comme soldat.

Comme fonctionnaire, le Turc, nous le verrons, a son cachet

spécial. Sa méthode consiste à laisser les gens tranquilles en temps ordinaire, mais à les rudoyer à tort et à travers quand il se mêle de voir les choses de près. Obéissant d'ailleurs, et fidèle, il représente un bon instrument de domination et de résistance à la révolte. S'il accepte des cadeaux et des pourboires, chose fort utile pour lui faire attendre des appointements qui n'arrivent pas toujours, ces petites corruptions de détail n'entament pas son dévouement à la personne du Grand Seigneur et à la cause ottomane, ni la ferveur religieuse qui est l'âme de ce dévouement.

Dans les hautes régions du pouvoir, le Ture a su acquérir une qualité fondamentale : la force d'inertie. Il s'est trouvé que les rivalités des puissances européennes ont rendu cette qualité infiniment précieuse. Le Ture ne jette plus de défis à l'Europe, comme aux temps héroïques des Bajazet et des Soliman ; mais il laisse dire cette Europe, l'écoute poliment, et continue tranquillement à faire ce qu'il fait, ou à ne pas faire ce qu'il ne fait pas, absolument comme s'il n'avait pas compris. Non pas que la ruse soit dans son caractère, lequel aurait plutôt quelque chose de probe et de loyal ; mais, à l'instar des nomades cultivés, il est pourvu d'une intelligence méditative, ouverte aux idées générales et aux principes du gros bon sens, qui lui permet d'avoir « le sentiment d'une situation » et d'y conformer les grandes lignes de sa conduite... ou de son abstention. Le Ture est un « sage » vieux jeu, mais c'est un sage. Quoique peu versé dans le détail de tout ce qui se passe et se pense en Occident, il en connaît assez pour savoir qu'on se surveille et qu'on se jalouse à propos de lui, et il a le jugement assez lucide pour se porter tour à tour, dans cette bataille muette des ambitions, du côté où sa longévité se combine le mieux avec les calculs des diplomates. De temps en temps, l'Europe parle au gouvernement ture de réformes, et le gouvernement ture, quand il a épuisé tous les moyens de faire la sourde oreille, répond : « Si vous voulez ». Après quoi rien n'est changé dans l'Empire, ou si peu ! Les réformes n'aboutissent pas et ne peuvent aboutir, d'abord parce qu'on n'y tient nullement en haut lieu, ensuite parce que le

fonctionnarisme ottoman n'est pas dressé à de pareilles besognes, enfin parce que personne en Europe n'est vraiment qualifié pour *aller y voir*. Aussi, la seule réforme possible, quand le malaise devient par trop intolérable, c'est la séparation, l'érection d'une province en royaume ou en principauté, comme cela s'est passé successivement pour la Grèce, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro la Bulgarie, Samos et la Crète. Les populations mécontentes tranchent le problème en devenant autonomes. Le Turc le résout aussi pour son compte en évacuant ce territoire qu'on lui enlève, et où il ne veut plus rester, *parce qu'il n'y commande plus*.

Si le Turc est essentiellement l'homme qui gouverne, c'est encore essentiellement l'homme qui se bat. Comme soldat, il est toujours redoutable, et les insurgés, quelle que soit leur bravoure, sont obligés de se dire qu'ils ont affaire à forte partie. La fameuse défense de Plevna contre les Russes, en 1877, a montré ce que valait encore l'armée ottomane, en dépit des lacunes qu'il peut y avoir dans l'instruction technique de ses généraux et malgré le délabrement des finances de l'État. Celui-ci a presque résolu l'insoluble problème de faire la guerre sans « nerf de la guerre ». Ses troupes, mal nourries, déguenillées, rarement payées, obéissent et marchent quand même, donnant l'exemple d'une étonnante abnégation. Il ne faut pas oublier que la race turque a, elle aussi, son réservoir d'hommes : l'Asie Mineure. De nombreux renforts, lorsqu'il le faut, passent le Bosphore et viennent donner un coup de main aux Osmanlis d'Europe. Chaque espèce d'habitants, en Macédoine, trouve donc un point d'appui extérieur à ce pays lui-même, et celui-ci sert de champ clos, non seulement à des champions indigènes, mais à des auxiliaires que chaque combattant a fait venir du dehors.

VII

Ce qui se heurte en Macédoine, ce sont d'abord les diverses catégories de Macédoniens. Ce sont ensuite les pays limitrophes,

dont chacun est intéressé au triomphe de la catégorie qui lui ressemble. Ce sont encore d'autres lutteurs plus éloignés en apparence, mais agissant tout de même par les multiples leviers que fournissent le prestige, l'argent, les flottes, les consulats, les ambassades. Tandis que les petites puissances voisines font cercle autour de la Turquie, les grandes puissances font cercle autour des petites, surveillant à la fois la meute assiégeante et le vieux lion assiégé. Nous avons dit un mot de l'attitude belliqueuse que se donnent les consuls. En fait, chacun de ces consulats est une citadelle — et une citadelle sans métaphore — que l'Europe a su se ménager dans le pays. Et ces citadelles sont des centres de forces spéciales, non moins hostiles les unes aux autres que celles dont nous venons de parler. Chaque grande nation a ses atouts et tâche de les utiliser. La France a son vieux protectorat des catholiques; elle prend ombrageusement, sur ce sol de l'Islam, la défense des religieux que proscrivent ses propres lois, et utilise à son profit ce qui reste, tant du glorieux souvenir des croisades que des capitulations de François I^{er}. La Russie, après s'être prévaluée de son orthodoxie pour jouer un rôle analogue auprès des confessions grecque et bulgare, a senti le danger de ce rôle et garde une attitude équivoque, inspirée par l'impuissance où elle se trouve de faire un pas sur la route de Constantinople sans voir d'invincibles résistances se mettre au travers. L'Autriche, qui tient la Bosnie et l'Herzégovine, ne demande pas mieux que de leur adjoindre d'autres territoires, dût-on proclamer, par une solennelle fiction diplomatique, le caractère officiellement « provisoire » de cette « occupation », ou de cette « administration ». En attendant, elle dispute à la France le protectorat des catholiques et joue effectivement un rôle patronal auprès des Albanais demeurés fidèles au Christ. L'Angleterre a ses flottes et ses ambitions côtières, ou insulaires. L'Allemagne a son chemin de fer de Bagdad et ses visées d'extension commerciale vers l'Orient. Depuis la guerre gréco-turque, elle se comporte en alliée de la Porte, lui fournit des instructeurs militaires et des straté- gistes, et contrarie par sa mauvaise grâce les timides efforts

tentés par le « concert européen » pour intervenir en faveur de ceux qu'on opprime.

On voit d'ici le « travail utile » que peuvent donner tous ces diplomates soupçonneux et jaloux, beaucoup plus occupés à se paralyser mutuellement qu'à écouter la plainte des malheureux qu'on dépouille, qu'on violente, ou qu'on tue. Toutes ces dépenses de forces en sens inverses aboutissent, selon les lois de la mécanique, à la stabilité parfaite du point d'application, et il n'est pas étonnant que « l'homme malade », entre ces poussées contraires, demeure debout.

Pourtant, rien n'est éternel ici-bas, et, sous une autre poussée providentielle, celle des événements, cet équilibre entre les tiraillements diplomatiques peut finir par se rompre. Par exemple, il y aura lieu de compter, comme lors de l'émancipation de la Grèce, avec la pression croissante de l'opinion. Déjà, l'an dernier, l'Autriche et la Russie avaient été choisies, comme puissances le plus directement intéressées dans le conflit qui inquiète leurs frontières, à présenter à la Porte une « note » réclamant certaines réformes plus ou moins édulcorées. Pendant ce temps les agitateurs bulgares trouvaient en Europe un accueil favorable, et la presse anglaise, en particulier, faisait ardemment écho à leurs revendications. Si l'insurrection se renouvelle au printemps, la nécessité de « faire enfin quelque chose » se révélera comme plus obsédante et plus impérieuse. Il y a donc des chances assez sérieuses pour que, malgré ses belles lignes de défense protégées par tant d'involontaires défenseurs, le Turc soit obligé, cette fois encore, d'esquisser un mouvement de retraite. Naturellement, le profit de l'opération peut se trouver partagé entre plusieurs bénéficiaires, au nombre desquels l'Autriche semble particulièrement bien placée. Mais nous serions étonnés que la race bulgare, qui soutient en définitive presque tout le fardeau de la vraie lutte, n'obtienne pas, dans l'issue des événements, un dédommagement à ses épreuves et ne se trouve pas avoir exécuté, en fin de compte, un mouvement d'ascension.

DEUXIÈME PARTIE

L'OBSERVATION MONOGRAPHIQUE ¹

I

CE QUE LES FAMILLES TIENNENT DU SOL

I

Lorsqu'on observe attentivement le littoral de la Méditerranée, surtout dans sa portion septentrionale, on ne tarde pas à constater une certaine uniformité de configuration dans ses diverses parties. A cette uniformité de configuration s'ajoute, comme on le sait, une uniformité de climat. Une bande étroite de terre, resserrée entre la colline et la mer ; parfois une étroite vallée, s'entr'ouvrant pour laisser passer un ruisseau qui, sauf exceptions, a les allures d'un torrent ; un climat tempéré, plus voisin du chaud que du froid ; un ciel avare de pluies ; une végétation arborescente : oliviers, vignes, figuiers, arbres fruitiers de toute espèce, poussant naturellement ou presque sans culture ; des céréales quelquefois, mais négligemment cultivées ; enfin,

1. Un de nos amis, que sa modestie nous interdit de nommer, et qui, dans un long séjour en Turquie, a connu particulièrement la famille que nous allons étudier, a bien voulu nous communiquer tous les renseignements nécessaires à ce travail, et nous introduire, tant par de nombreuses notes que par des entretiens supplémentaires, dans l'intimité des personnages observés.

par suite du peu de profondeur qu'offre ce littoral et des menus contreforts qui se détachent de la longue chaîne, une série de petites cases territoriales où vivaient jadis indépendantes les fameuses cités antiques : voilà le spectacle que l'on a presque constamment sous les yeux en côtoyant l'Europe méridionale depuis le détroit de Gibraltar jusqu'aux Échelles du Levant.

Supposons que nous avons entrepris ce voyage, et arrêtons-nous à Makri.

Makri est une petite ville située sur le rivage septentrional de l'Archipel, entre la presqu'île de Chalcidique et celle de Gallipoli. La latitude est à peu près celle de Naples. La population est de 1.500 habitants environ. Trois des races engagées dans le conflit actuel, les Grecs, les Turcs et les Bulgares, y sont représentés normalement. Les éléments juifs et albanais y apparaissent de temps à autre, à titre d'échantillons individuels.

Débarquons sur ce rivage, où, de l'Ouest à l'Est, les îles de Thasos, Samothrace, Imbros, sans compter le mont Athos, dessinent leur silhouette sur la mer bleue. Laissons le petit port où dorment quelques barques de pêcheurs, et prenons le sentier en pente qui monte vers la ville. A notre droite coule le *potamos*, ruisseau-torrent. Ce ruisseau, avant de se jeter dans la mer, forme douze cascades, qui font tourner les meules de douze moulins. Ces douze cascades, par les facilités qu'elles offraient à la meunerie, ont évidemment déterminé la formation de Makri.

Vers l'Est, au delà du *potamos*, le terrain est relativement uni, et forme un immense *élaion*, ou champ d'oliviers. Le côté Ouest se soulève en colline, formant trois étages irréguliers. Le premier étage porte des oliviers et des vignes ; le second, arrosé par un tout petit ruisseau indépendant du *potamos*, renferme des jardins ; le troisième étage est stérile, ou plutôt inoccupé.

La ville, à un quart d'heure du rivage, apparaît sur la hauteur ou mieux sur deux hauteurs, séparées par le *potamos*. A droite, le quartier turc ; à gauche le quartier grec. Nous verrons bientôt où sont les Bulgares. C'est au quartier grec que nous conduit notre chemin. Le quartier turc ne possède aucune com-

munication directe avec la mer. Notons ce détail, qui a son prix. Mais si Makri est voisine de la mer, remarquons aussi qu'elle n'est pas tout à fait sur le rivage. Comme la plupart des anciennes villes grecques — Athènes, Argos, Mycènes, Sparte, Thèbes — Makri s'est fondée prudemment à quelque distance de l'Archipel, fertile en pirates et en surprises. Le Grec aime la mer, mais il ne craint pas de faire la navette entre la ville et le port.

Makri a connu, sinon la splendeur, du moins une situation plus prospère. Les ruines d'un palais archevêiscopal, d'une caserne turque, d'un palais de gouverneur ture, de fortifications imposantes, sont là pour l'attester; mais ce ne sont que des ruines. La disparition du commerce des tabacs, et la construction récente d'un chemin de fer qui passe à Dédé-Agatch, ville voisine, ont diminué la population de Makri. Celle-ci n'en reste pas moins une *ville*, et non un village. Son aspect est bien celui d'un petit bourg provincial. Le chemin débouche dans la Grande-Rue, comprise tout entière dans le quartier grec. C'est là que se trouvent les neuf épiceries, les deux merceries, les six boulangeries, les huit cafés, dont six sont grecs et deux sont tures¹. Toutes les boutiques de Makri, sauf ces deux cafés, sont tenues par des Grecs. Ceux-ci sont aux Turcs dans la proportion de huit à cinq. Quant au Bulgare, au premier abord, on ne se doute pas de sa présence. Le groupe grec est donc de beaucoup le plus important, et c'est dans une maison grecque que nous allons pénétrer.

La famille Y*** habite une maison dans la Grande-Rue. Cette maison, précédée d'une cour, est composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, le tout assez grand. Le rez-de-chaussée, outre une pièce dite *pièce d'hiver*, contient surtout des caves, des dépendances, où s'entassent les provisions, le blé, le bois, etc. C'est au premier que se tient le plus souvent la famille.

Celle-ci comprend² douze membres : le père, la mère, la grand'mère, cinq garçons, deux filles, un domestique bulgare et une servante bulgare. Nous classons ces deux derniers dans la

1. Les deux cafés tures ne sont pas précisément dans la Grande-Rue, mais dans une sorte d'enfoncement d'où l'on gagne le quartier turc.

2. Au moment où l'observation a été faite.

famille, car ils sont véritablement traités comme en faisant partie. Ils portent même, suivant l'usage, les surnoms de *presque-fils* et de *presque-fille* ¹.

Nous comprenons maintenant comment Makri n'est pas exclusivement une ville turco-grecque. Elle ne compte que cinq familles bulgares, qui encore n'y étaient pas il y a peu d'années; mais beaucoup de Bulgares sont employés comme domestiques, comme ouvriers, comme journaliers. Ils peuplent, en outre, de nombreux villages dans la montagne.

Nous avons décrit le cadre de notre étude; nous avons introduit la famille qui doit en être le principal objet. Examinons cette famille.

II

Y*** est marchand de tissus et propriétaire rural. Est-il plutôt marchand ou plutôt propriétaire? Le lecteur devine la réponse. Si Y*** est un vrai Grec, il doit être surtout commerçant. Pourtant nous ne parlerons pas tout d'abord du commerce. Le lieu et les phénomènes qui s'y rattachent le plus étroitement doivent être le point de départ de notre étude sociale. Commençons donc par le propriétaire; le commerçant viendra plus loin dans un chapitre spécial.

La famille Y*** possède d'abord son foyer, et, à côté, un terrain étendu où se trouve un moulin à olives.

Le véritable domaine rural se compose : 1° de 150 pieds d'oliviers plus ou moins dispersés dans l'*élaion*; 2° de deux vignes contenant 6.000 souches; 3° d'un jardin complanté en arbres fruitiers, abricotiers et pruniers. D'autres familles possèdent des amandiers, des cerisiers, des grenadiers, des pommiers, des poiriers, des figuiers. Ce jardin, comme tous les autres, est voisin du village et à proximité du *potamos*.

Y*** est le maître absolu de tous ces biens; il a même rem-

1. Παρσιός, πασαχόρη.

boursé à sa belle-mère, tombée dans la gêne, la dot de sa femme. Malgré cela, la famille tend à se considérer comme jouissant de la propriété collective. Remarquons cette lutte entre l'esprit communautaire et l'individualisme naissant. Ce dernier est plus ou moins développé par le commerce. Chez le Turc, cette lutte n'existe pas, et l'esprit de communauté règne sans partage.

L'esprit de communauté y règne si bien que le Turc, même chez les autres, pense vaguement être chez lui. L'idée de la propriété individuelle n'est pas encore bien nette dans son cerveau. Gare aux fruits des voisins lorsqu'ils sont mûrs! La famille Y***, quelques jours avant la cueillette, est obligée de monter la garde autour de ses abricotiers et de ses pruniers. Sinon, c'est le Turc qui récolte.

Récolter est plus doux que semer. Le Grec le sait fort bien. Aussi le caractère général de cette culture est d'être *facile, arborescente, voisine de la simple récolte*. Les arbres fruitiers réclament peu de travail. La nature fait presque tous les frais, elle mâche la besogne à l'homme. On peut juger de sa facilité en parcourant la liste des salaires payés annuellement par Y*** pour ses frais de culture ¹ :

Domestique	100 francs
10 journées pour bêcher la vigne.....	10 —
Ramassage des olives	50 —
Cassage des olives.....	16 —
Extraction de l'huile.....	16 —
Arrosage des oliviers.....	20 —
Plantation de nouveaux oliviers.....	8 —
Bêchage de quelques oliviers.....	25 —
Soufrage de vignes.....	3 —

Les salaires énumérés à la suite des 100 francs donnés au domestique bulgare sont payés à des ouvriers supplémentaires, bulgares également, qui descendent de la montagne au moment où l'on a besoin de main-d'œuvre. Le domestique est

1. Disons, pour être exact, que le prix des choses est peu élevé à Makri. Il faut multiplier par 4 pour se faire une idée de la véritable dépense.

nourri, vêtu, logé, comme les gens de la famille. Les ouvriers sont généralement logés et nourris. L'arrosage seul est fait par les meuniers grecs, qui ne sont ni logés ni nourris. Le salaire est payé en argent; on y ajoute quelquefois des cadeaux en nature. Le contraire a lieu chez les Turcs.

Le père, ainsi que les garçons, s'occupent peu de la culture. La mère et ses filles s'en occupent, un peu mollement toutefois, choisissant les travaux faciles, attrayants, comme celui de la cueillette. Leur fonction consiste surtout à surveiller, et cette surveillance n'est pas une source de progrès. Il est vrai que la culture fruitière s'en passe plus facilement; mais le potager lui-même ne donne pas tout ce qu'il pourrait donner. Les Makriens n'ont jamais su s'ingénier pour tirer de leurs deux ruisseaux tout le parti convenable. Beaucoup d'eau se perd sans utilité. Des canaux anciens s'obstruent sans qu'on les répare. Une partie des terres, que l'arrosage pourrait rendre fertiles, demeurent arides. Le déboisement d'une partie des montagnes, dû à l'imprévoyance des habitants, contribue, par suite des pluies diluviennes qui se produisent de temps à autre, à entretenir la stérilité d'une notable portion des campagnes.

Le moment de la récolte est celui des réjouissances et de l'animation. Comme au temps où naissait la comédie antique, les vendanges sont l'occasion du plaisir. Notre ami a vu, non loin de Makri, des cortèges joyeux revenir le soir des vignobles. Des jeunes gens marchaient en bandes, couronnés de feuilles vertes, se tenant par la main, et cadencant leurs pas au son de la flûte, de la guitare et du violon. Ces deux derniers instruments sont, on le sait, les héritiers directs de la cithare et de la lyre.

Vers les premiers jours d'octobre, commence la cueillette des olives, laquelle s'opère en trois fois. A jour fixe, le village entier se précipite dans l'*élaion*. Il s'agit seulement, pour cette fois, de ramasser les olives tombées. Celles-ci sont entassées dans des hottes qu'on charge ensuite sur des ânes ou des mulets. La mère et les jeunes filles, demeurées à la maison, préparent le dîner pour les travailleurs, et l'envoient à ceux-ci. Les jeunes gens s'emploient volontiers au transport. Ces allées

et venues, à dos de mulet, leur plaisent. Les femmes, après le dîner, viennent volontiers assister à la récolte, en manière de distraction.

La seconde et la troisième récoltes consistent à cueillir les olives sur l'arbre même. Les Bulgares grimpent sur celui-ci et font tomber les olives, que l'on reçoit sur des toiles étendues et que l'on expédie à la maison comme il est dit plus haut. Alors s'opère le triage. Les meilleures olives sont gardées pour être mangées et jouent un grand rôle dans l'alimentation de la famille. Les moins bonnes servent à faire de l'huile. D'autres sont vendues. Chaque famille, turque ou grecque, vend les siennes. Les Grecs ont toujours plus vite vendu que les Turcs, et M^{me} Y*** a toujours plus vite vendu que ses compagnes. Si des acheteurs se présentent quand son stock est épuisé, elle les envoie à ses amies... moyennant une petite commission.

Les 150 oliviers donnent en moyenne 38 hectolitres d'olives. Les deux tiers sont consommés par la famille. Le reste est vendu et donne un profit de 420 francs environ : 300 francs d'olives et 120 francs d'huile. On vend aussi du raisin pour 200 francs, des prunes et abricots pour 50 francs. Les jeunes garçons, à dos de cheval, vont les vendre à Dédé-Agateh, ce qui évite l'emploi d'un intermédiaire. Le vin est transformé, partie en vinaigre, partie en *raki*, liqueur alcoolique fort goûtée dans tout l'Orient. Mais, pour tous les produits, le chiffre de la partie vendue est fort inférieur à celui qui représente la consommation même de la famille. A la différence de l'Anglais et de l'Américain, ces autres commerçants, le Grec, quoique commerçant lui-même, aime à vivre de ses produits, à y consacrer une petite partie de ses soins. Mesquin dans ses allures, il recule devant un achat. Ses goûts sont relativement simples. Le confortable, même dans les familles riches, semble peu prisé. La sobriété naturelle, favorisée par le climat et le caractère des productions, contribue encore à développer cette économie et cette demi-insouciance du bien-être. On nourrirait six Grecs, disait Edmond About, avec la nourriture d'un laboureur anglais. Et c'est vrai. La famille Y***, quoique fort à son aise, se nourrit de mets relativement primitifs.

La viande, viande de chèvre ou de mouton, ne paraît sur la table que deux fois par semaine. Les Grecs moins aisés en mangent beaucoup plus rarement. Rappelons aussi que les Grecs ont quatre carêmes, pendant lesquels l'usage de la viande est rigoureusement interdit. A Makri, du reste, le voisinage de la mer permet de la remplacer facilement par le poisson. Les olives, la salade, les légumes, les *trachana*, sorte de pâte farineuse, le fameux *kouskous*, les *dolmades*, sortes de boulettes de riz ou autres denrées pliées et cuites dans des feuilles de vigne : tels sont les menus les plus ordinaires des Y***, commerçants aisés de Makri. Quant au vin, on n'en boit que dans les grandes circonstances, quand on veut se mettre en gaieté.

La vie de nos Grecs est donc facile, facile comme leur culture, facile comme leur caractère et leurs prétentions. C'est plutôt sur la toilette que portent les excès de dépense. C'est là que passent volontiers les bénéfices du commerce et de la vente des produits agricoles. Les modes de Paris, toujours en retard bien entendu, font fureur parmi ces dames, qui pourtant passent une partie de leur journée à faire la cuisine, blanchir le linge et pétrir le pain. On reconnaît là l'influence de la vie urbaine, et cet amour de paraître qui distingue les populations où les réunions nombreuses sont en honneur.

Outre la culture peu intense que nous venons de décrire, d'autres ressources sont offertes à la famille Y*** comme à tous les habitants de Makri, par les productions spontanées. Nous avons déjà parlé du poisson. Il abonde sur la côte. Vingt familles grecques se livrent principalement à la pêche ; mais leur travail n'est pas le seul à fournir les tables. Les enfants se mettent de la partie. Quoique intelligents et faciles à instruire, ils trouvent de singulières douceurs à l'école buissonnière, et, par les beaux jours d'été, le chemin de la mer est plus vite pris que celui de la classe. Barboter, s'ébattre, s'éloigner en nageant lorsque le pédagogue exploré se met à leur poursuite, tendre des hameçons aux bons endroits, parfois même des filets, et rapporter au logis une marée abondante, sont pour eux des jeux favoris. Si la pêche est bonne, ils sont sûrs de n'être jamais grondés.

Mais le Grec seul se livre à la pêche. Le Ture a d'autres amours. Si Y*** et sa famille mangent parfois du gibier, c'est au Ture qu'ils le doivent. Les environs de Makri sont giboyeux, mais le Grec laisse le gibier tranquille. Le Ture, au contraire, aime la chasse avec passion. Ce jeu lui rappelle la guerre. Il chasse par plaisir et non par intérêt. Il donne son gibier pour rien, ou pour pas grand'chose. Il tue même le sanglier, que sa religion lui défend de manger, et abandonne chevaleresquement au Grec le fruit de ses exploits.

Tous les printemps, Y*** achète un agneau ou deux et les confie à ses petits garçons qui les mènent brouter le long des chemins, un peu partout. La famille les mange pour la Saint-Pierre. Tous les étés, on loue douze chèvres pour avoir du laitage. On les confie, moyennant une faible redevance, à un pâtre bulgare, qui les fait paître avec celles d'autres familles dans les prés communaux. Les chèvres sont traites deux fois par jour, dans la bergerie commune, par la servante bulgare. Un enfant de la famille assiste à la traite du soir. Il va reconnaître ses chèvres à une entaille faite à leurs cornes, et aide à les maintenir pendant que la Bulgare les traite.

Beaucoup de cueillette, assez de pêche, jouissance par autrui des produits du pâturage et de la chasse, voilà le travail de nos Grecs. De céréales, point. Le blé consommé par la famille vient surtout de dettes en nature payées par les Tures et une partie de la farine représente ses « journées de moulins », sortes de *dividendes* payés par les meuniers aux *actionnaires* des moulins. Le pain n'arrive donc sur la table que par un chemin commercial.

Une seule famille grecque, à Makri, s'est mise en tête d'entamer le sol, de creuser des sillons, de semer du blé, et cette famille est tombée dans le ridicule. On se la montre en plaisantant, et ses produits sont qualifiés par des diminutifs « petit blé », « petite orge », « petit seigle ». Partout où le Bulgare existe, c'est à lui que le Grec laisse le labeur du paysan. Ce n'est guère que dans les villages isolés, absolument grecs, — et ces derniers sont rares, — que l'on se livre, tant bien que mal, à tous les travaux agricoles.

Si nous remontons dans l'antiquité, ce phénomène nous surprendra peu. Sans doute le type grec a plus ou moins évolué. Au point de vue ethnographique, une forte proportion de sang slavobulgare s'est mêlé au sang hellène primitif. Le type communautaire a pu s'accroître sous l'influence de cette invasion. Mais, d'autre part, à mesure qu'ils descendaient vers la mer, les hommes du Nord s'adaptaient forcément, à l'image de leurs prédécesseurs, aux conditions du nouveau milieu. Beaucoup des traits que nous venons d'énumérer se retrouveraient chez les écrivains de la Grèce antique. L'Athénien d'Aristophane est sobre autant que paresseux. Une sardine est pour lui un régal. Les vendanges occupent une si grande place dans la vie que la tragédie et la comédie naissent des fêtes qu'amène la cueillette du raisin. La fable parle de Pallas créant l'olivier. C'est plutôt l'olivier qui fait inventer Pallas. La culture des arbres fruitiers est si répandue qu'une classe de citoyens se met à vivre de dénonciations contre la contrebande des figues. Toute la civilisation, toute la littérature attiques a une odeur d'huile, de vin et de fruits.

Mais l'homme, si peu qu'il mange, a généralement besoin de céréales¹, et l'on sait toute la série d'efforts que réclame la confection du pain. Comment en avoir avec la moindre somme de travail possible? L'antiquité pélasgique résolvait le problème par l'esclavage. Athènes, en particulier, le résolvait par les tributs imposés aux villes alliées. Makri n'a pas à sa disposition un procédé si commode. Comment se tire-t-elle donc d'affaire? Quel serviteur complaisant viendra défoncer le sol, guider la charrue, bêcher, fumer, sarcler, moissonner? Ce serviteur, nous l'avons déjà dit, c'est le Bulgare.

Nous venons de relever le premier caractère de la culture à Makri : *c'est une culture facile*. Le second caractère est celui-ci : *les parties les plus difficiles de cette culture facile retombent sur le Bulgare*.

1. Ceci est moins vrai des pasteurs, qui trouvent dans le lait l'élément azoté nécessaire à la nutrition.

III

N'allez pas croire au moins que le Bulgare soit un paysan renforcé. Pour être roi dans le pays des aveugles, il suffit, dit le proverbe, d'avoir un œil.

De race hungro-tartare, slavisés en Europe, installés en Mœsie au septième siècle, les Bulgares font une entrée belliqueuse sur la scène de l'histoire. Ils soutiennent de longues luttes contre Byzance. Leur chef Crum, vainqueur de l'empereur Nicéphore, fait monter en argent le crâne de ce dernier et s'en confectionne une coupe. Chrétiens au dixième siècle, tour à tour indépendants, sujets des Serbes, sujets des Grecs, englobés finalement dans la conquête ottomane, ils subirent, à la longue, une profonde transformation. L'ex-pasteur guerrier fut rejeté, par toutes sortes de contraintes, naturelles et artificielles, vers ce travail agricole que les Grecs, grâce au commerce et à la mer, ont pu éviter jusqu'au bout.

Tandis que la conquête turque acculait les Grecs à leurs rives, elle acculait les Bulgares aux gorges escarpées des Balkans, où la culture des pentes fertiles devenait l'unique moyen d'existence.

Le Bulgare d'aujourd'hui est sobre, travailleur, taciturne, ne sachant, en dehors de ses occupations, ni raisonner, ni calculer. Il s'étonne facilement, admire naïvement, s'exclame fréquemment. Peu pourvu d'initiative, mais plein de bonne volonté, il aime à se sentir sous les ordres d'un maître, qui abuse souvent de sa simplicité pour l'exploiter sans merci.

La famille Y*** possède, avons-nous dit, un domestique et une servante bulgares. Le mot domestique ne doit pas nous faire illusion. Il ne s'agit pas ici d'un valet et d'une femme de chambre. La maîtresse de maison et ses filles s'acquittent de presque tous les soins du ménage. Le domestique est surtout un domestique *du dehors*. Quant à la servante, si elle met la main aux besognes d'intérieur, elle la met aussi aux travaux champêtres.

La façon d'engager une servante est assez curieuse. Des négociants (lesquels ne sont parfois que des colporteurs) vont et viennent dans les villages. On s'adresse à l'un d'eux : « Ramenez-nous une servante ». Le négociant s'en va, passe dans un village bulgare, avise une fillette de quinze ans et la marchande à son père. Le marché est vite conclu, car le Bulgare n'est guère exigeant. La servante des Y*** touche soixante francs par an. Combien de servantes parisiennes, qui travaillent moins, touchent la même somme par mois!

La jeune Bulgare arrive à Makri, entre dans la famille à laquelle elle s'est louée. Le père et la mère la traitent comme leur fille. Elle dîne à leur table, et se dérange seulement pour servir. Elle est inscrite quelquefois, pour une petite somme, *ou pour quelques oliviers*, sur le testament de ses maîtres. Souvent elle épouse un Grec, et se fixe définitivement à Makri. On la remplace alors par une autre, engagée dans les mêmes conditions.

Les domestiques et ouvriers bulgares viennent eux-mêmes à Makri pour s'engager, soit à long terme, soit momentanément, au moment du grand travail de la cueillette. Ce sont eux qui transportent les échelles, grimpent sur les arbres, chargent les mulets, gaulent les amandiers. Le travail fini, ceux qui ne sont pas *domestiques* s'en retournent chez eux, comme ils sont venus, en bandes familiales, sous la conduite d'un parent respecté, qui traite en maître avec les employeurs.

Le domestique des Y*** est chargé de fonctions multiples. Il cultive le jardin avec la servante, pioche la vigne, foule le raisin, tourne le moulin à olives, transporte les olives concassées dans des jarres. C'est lui qui va chercher de l'eau au *potamos*, travail fatigant qui se répète, à certaines époques, jusqu'à deux cents fois par jour. La famille possède deux chevaux et deux ânes. C'est lui qui en a soin. C'est lui qui, pendant l'hiver, va dans la forêt, avec les deux ânes, chercher du bois à brûler. C'est lui qui, pendant la belle saison, les mène le soir hors du village, ainsi que les deux chevaux, et *les fait paître toute la nuit*. Toutes les besognes emmuseuses sont pour lui.

Tous les fardeaux pesants sont pour ses larges épaules.

La servante, avons-nous dit, s'occupe aussi du jardin, cueille du raisin, trait les chèvres. Elle va, avec les enfants, déraciner des brouillilles sèches avec la pioche. Ces brouillilles servent d'amadou. Elle porte, à l'un des six fours tenus par des Épirotes, la pâte pétrie par M^{me} Y*** et ses filles, et rapporte le pain cuit à la maison. Elle fait en outre, comme nos cuisinières, les petits achats journaliers, allume le feu, lave la vaisselle, aide une des filles de la maison à mettre la table; mais la cuisine proprement dite n'entre pas dans ses fonctions. La mère et la fille aînée gardent jalousement ce domaine.

Si nous jetions les yeux sur les familles voisines, nous en trouverions où le Bulgare occupe, non plus la situation de domestique, mais celle de *métayer*. Le Bulgare chrétien est souvent métayer du riche grec, comme le Bulgare musulman, ou Yéloutz, est souvent celui du riche ture. A ce métier, le Bulgare se forme et s'élève peu à peu. Son travail, quelque routinier qu'il soit, n'en est pas moins une école, à l'influence de laquelle le Ture et le Grec demeurent soustraits. En général, le Bulgare, après avoir travaillé dans la plaine, retourne dans sa chère montagne et va retrouver sa communauté. Patriarcal dans l'âme, il ne s'exile qu'à regret du foyer paternel, où vivent volontiers plusieurs ménages. Les cadets émigrent au fur et à mesure du mariage de leurs aînés, pour laisser une place à leur belle-sœur. Ils reviennent, au fur et à mesure du mariage de leurs sœurs, des morts ou des réussites des divers membres de leur famille, pour reprendre la place laissée vide par le partant. En revanche, les naissances d'enfants, dans les ménages d'aînés, déterminent encore des départs de cadets. C'est donc un va-et-vient, une oscillation de la montagne à la plaine, une tendance à remplir toujours exactement toute la capacité du foyer. L'excédent absolu émigre seul définitivement; mais cet excédent, petit à petit, suffit à envahir les contrées voisines. L'heure arrive, par-ci par-là, où un Grec cherche à se défaire d'une terre, où un Bulgare, coup de pioche par coup de pioche, a économisé un petit pécule en argent. Un contrat se fait. Ce contrat est bien peu de chose. Un

champ a changé de propriétaire. Un Bulgare isolé, longtemps serviteur, est devenu maître à son tour.

Mais ce petit pas en avant, négligeable par lui-même, fait partie de la marche de toute une armée, et la marche d'une armée n'échappe pas au regard. Nous avons vu, depuis un quart de siècle, l'érection de la Bulgarie en principauté indépendante. L'adjonction d'une partie de la Roumélie à cette principauté. Nous avons vu l'Église bulgare, longtemps dominée et absorbée par l'Église grecque, s'en détacher fièrement et constituer une *orthodoxie* à part. Nous avons vu les paysans bulgares, organisés en armée, battre les Serbes belliqueux, puis naguère, organisés en bandes et en guérillas, tenir tête obstinément aux troupes turques et albanaises. La littérature bulgare reparait au jour. Ce *bulgarisme*, en un mot, rival de l'*hellénisme*, agite à son tour les esprits, non seulement dans la principauté officiellement dénommée Bulgarie, mais d'un bout à l'autre de la péninsule des Balkans. Tout cela révèle évidemment les progrès d'une race, progrès très lents, très relatifs, dus au sourd travail, à l'obscur et féconde patience de plusieurs siècles, à une supériorité agricole se traduisant peu à peu par des acquisitions immobilières sur le Grec et sur le Turc. Comment s'accomplit ce phénomène? Par quel mécanisme le Bulgare avance-t-il? Un regard jeté sur notre famille et celles qui l'entourent va nous renseigner là-dessus, et nous permettre de constater un troisième caractère de notre culture grecque, que nous pouvons formuler ainsi : *La propriété rurale, en beaucoup de cas, n'est, pour le Grec, qu'un objet de spéculation.*

IV

Au delà du *potamos*, à quelques pas de la maison des Y***, se dresse le quartier turc. Cette séparation est constante en Orient. Ce ne sont pas les différences de fortune qui distinguent les quartiers, mais celles de race. On voisine pourtant; les femmes turques, quoique beaucoup moins libres que les femmes grecques, conversent avec celles-ci et leur demandent des conseils. Plus

froides entre les hommes, les relations n'en existent pas moins. Les gros bonnets des deux quartiers, *archontes* chez les Grecs, *beys* chez les Turcs, causent parfois entre eux. Y*** et ses principaux parents ont toujours été classés parmi les sommités de Makri, et ils s'entendaient généralement assez bien avec les sommités musulmanes. Ajoutons qu'ils y ont intérêt.

Le Turc, en effet, est un excellent champ d'exploitation. Ce n'est plus le soldat de Bajazet ou de Mahomet II, accourant de l'Asie, turban en tête, cimenterre au poing, bataillant toute sa vie, courant du Serbe au Hongrois, de Tamerlan à Scanderberg, et cherchant à s'assurer le paradis en abattant le plus grand nombre possible de têtes chrétiennes. Le Turc a changé, sinon de formation et d'aspirations, du moins d'habitudes extérieures. Nomade au fond de l'âme, guerrier d'instinct, il s'est trouvé rejeté, par le progrès des nations qu'il épouvantait jadis, dans la vie sédentaire et pacifique, et ce phénomène semble avoir plongé le Turc dans un étonnement dont il n'est pas encore revenu. Nomade, soldat, il le redevient à l'occasion. Nul ne quitte plus facilement le sol dont l'a gratifié la conquête. Nul aussi ne met plus vite la main sur son fusil et ne meurt plus stoïquement dès que l'occasion s'en présente. « Campés en Europe », le mot de Chateaubriand reste donc juste dans les deux sens du mot « campement ».

La conquête a rendu les Turcs propriétaires. Elle ne les a pas rendus agriculteurs. Le régime du *timar*, assimilé par des historiens à la *féodalité*, diffère radicalement de cette dernière. Le fief occidental reposait sur deux grandes bases : l'exploitation agricole par le propriétaire, et l'autonomie de ce dernier. Le *timar* ne fut qu'un cadeau révocable, fait par le sultan à un guerrier qui, batailleur ou oisif, touchait une partie des impôts de son domaine. Chaque tête d'ennemi donnait droit à une quotité plus grande d'impôts. Quinze têtes faisaient passer le *timariot* à un domaine supérieur en grade. Le propriétaire turc se superposait simplement à l'ancienne population, grecque ou bulgare, et vivait en l'exploitant, peu soucieux de se mêler à elle, respectant avec une magnanimité indolente et dédai-

gneuse les croyances, le culte, l'administration locale et jusqu'à la juridiction des vaincus.

Nous ne dirons pas ici comment l'art militaire occidental, bénéficiant de l'esprit inventif et progressif des sociétés plus civilisées, et aussi de l'augmentation croissante des contingents, a fini, après plusieurs siècles de luttes, par triompher de cette intrépide armée turque, — laquelle ne pouvait augmenter, puisque, tout Turc étant soldat, elle avait présenté dès l'origine le maximum de ses effectifs. Constatons seulement que, depuis deux siècles, la décadence est visible, et que la réapparition des nationalités englouties, Grèce, Roumanie, Serbie, Bulgarie, Monténégro, indique clairement la baisse et le recul de l'inondation ottomane.

Privé du butin des victoires, impuissant, par sa gestion inintelligente et ruineuse, à vivre uniquement de l'impôt, le Turc s'est vu forcé, en certains cas, de s'adonner à l'agriculture ¹. Les campagnes de Makri voient des Turcs se livrer, comme les Grecs, à la cueillette des olives, et même à celle du raisin, qu'ils vendent aux chrétiens, la loi ne leur permettant pas de vendanger eux-mêmes. Quelques-uns, les plus pauvres, se résignent à conduire la charrue, charrue bien primitive, qui égratigne légèrement le sol. Ils tirent de ce sol le strict nécessaire, et se reposent ensuite, fatigués de cet effort. Beaucoup ne l'essayent pas même, et, lorsqu'ils le peuvent, se contentent de louer leur patrimoine à des Bulgares, musulmans autant que possible. Ils se reposent alors du matin au soir. La mosquée, les ablutions, les prières, les longues séances aux deux cafés turcs, quelquefois la chasse, remplissent leurs journées. Ils ont des notions de poésie et de musique. Ils parlent peu, et, entre eux, ne s'interrompent jamais — signe infailible qui les distingue des Grecs. De leurs lèvres tombent parfois des pensées profondes, des sentences. Où ils sont beaux, c'est dans le commandement. Leurs ordres éclatent, brefs et énergiques, soulignés d'un geste de grand seigneur.

1. Les Turcs, n'étant pas poussés aux groupements urbains par le commerce, comme les Grecs, sont plus nombreux que ceux-ci dans les campagnes.

Grands seigneurs, disons-nous. Raison de plus pour les exploiter.

Il est facile de comprendre, après ce que nous avons dit du Turc actuel, qu'il doit avoir souvent besoin d'argent. L'on sait, d'autre part, que le métier du Grec est d'en gagner, et qu'il en gagne. Voilà donc un débiteur et un créancier tout trouvés. Deux hommes sont en présence : l'un a la force, le sabre, la puissance officielle, la morgue et la brutalité du vainqueur, mais aussi la simplicité et la loyauté du soldat ; l'autre a la ruse, la patience, l'intelligence aiguës, et trop souvent la fourberie du commerçant. Lequel va l'emporter ? La réponse, avec le temps, devient de plus en plus nette. Le Turc d'autrefois pouvait encore choisir entre payer sa dette et couper la tête à son créancier, mais celui d'aujourd'hui est plus rarement en état d'adopter ce dernier système. L'Europe crierait, si l'on opprimait trop de races à la fois. D'ailleurs le Grec prêteur est poli, obséquieux et sait prendre le lion au traquenard.

Tous les Turcs de Makri ont des dettes. Y*** est un de leurs créanciers, mais c'est surtout un de ses frères, nommé Théophile, qui se fait une spécialité en ce genre.

Le procédé est fort simple. On l'appelle *achat anticipé*. Un Turc pressé d'argent vient trouver Théophile et lui dit : « Prête-moi tant. — Fort bien, répond Théophile ; je t'achète d'avance telle quantité d'olives ou de blé. » Bien entendu, la quantité ainsi fixée est toujours exorbitante. Au moment de la récolte, Théophile envoie ses fils avec des sacs. Ils les remplissent du blé ou des olives du Turc, les chargent sur l'âne ou le cheval de ce même Turc et les rapportent chez leur père, qui, au moment opportun, revend la marchandise avec un respectable bénéfice. Le tour est joué, et le Turc n'y voit que du feu.

Un cas plus grave, c'est lorsque le Turc se laisse entraîner à hypothéquer non plus sa récolte, mais sa terre elle-même. A l'instar de nos Arabes d'Algérie, il sent peu la valeur du sol. Il conçoit plus aisément celle de l'argent qu'on fait briller à ses yeux, et qui peut lui procurer des satisfactions immédiates. Allah aura soin de l'avenir.

Il arrive donc qu'un Turc est impuissant, malgré sa réelle bonne volonté, à payer une dette contractée légèrement. Le Grec, lui, n'a pas prêté à la légère. Il sait très bien que, si la récolte est insuffisante, la terre est là. Il sait qu'il y a à Dédé-Agatch un cadi et d'autres juges. Il connaît sa jurisprudence, grecque ou turque, sur le bout du doigt. Un procès s'entame : le Grec le plaide avec éloquence ; les témoins, vrais ou faux, ne coûtent pas cher. La terre est saisie, vendue à vil prix. Notre Grec s'en rend possesseur, et, immédiatement, *la loue ou la vend à des Bulgares*. Encore une fois, le tour est joué. Mais remarquons bien que notre Théophile — comme tous les Grecs qui l'imitent — ne fait, en achetant la terre du Turc, qu'une pure spéculation financière. Il n'achète pas un champ pour s'arrondir. Il l'achète parce qu'il peut l'avoir à bon marché et le louer ou le revendre très cher.

Le fils aîné d'Y***, Athanase, âgé de vingt-six ans, marche dignement sur les traces de son oncle. C'est ce qu'une anecdote nous permettra de démontrer.

Il y a quelques années, un Turc assez riche vint à mourir à Makri. Une quarantaine de Grecs se présentent aussitôt, produisant des créances *fausses* ; puis, escortés de *faux témoins*, ils vont à Dédé-Agatch et amènent le cadi, en ayant soin de donner à celui-ci le *bakchich* traditionnel. Le cadi arrive avec son cortège de créanciers. Les scellés sont mis sur le blé et autres denrées conservables. On notifie l'opération au gendre du défunt, nommé Ali, représentant la succession. Celui-ci s'incline devant l'autorité du cadi, image pour lui de celle du sultan. A la formule légale : « Ceci n'est plus à vous », il ne répond que par la résignation. Il laisse les Grecs emmener ses bœufs et les vendre aux enchères. Ces enchères elles-mêmes se font dans de curieuses conditions. Les Grecs, constitués en une sorte de syndicat d'acaparement prêt à faire hausser les prix en cas de concurrence, écartent les Bulgares de la vente. Nos Grecs tiennent-ils donc essentiellement à avoir des bœufs ? Pas le moins du monde. Ils tiennent à les avoir bon marché, moyennant cette même entente. Les bœufs vendus, ils s'empressent naturellement de les rétrocéder... aux Bulgares.

Ceci n'est que l'acte premier. Athanase arrive alors et entre en scène. Créancier réel du défunt, mais dépourvu de titre légal, et laissé en dehors du syndicat, il n'avait pas pris part à ces poursuites. Mais il est clair qu'elles le lésaient. Méditant son coup à part, il se recueille pendant quinze jours. Il se rend alors chez le gendre et lui dit : « Ali, qu'as-tu fait? les créances étaient fausses. » Fureur d'Ali, qui brise les scellés, décroche son grand coutelas et part pour les villages bulgares, où il va reprendre de vive force tous ses bestiaux. Désolation des Bulgares, qui vont redemander leur argent aux Grecs. Ceux-ci les congédient poliment, et ceux-là entament un procès contre Ali. Ali manque d'argent comptant pour soutenir l'affaire. Athanase lui en avance, sous forme d'*achat anticipé* d'un champ. Mais le champ est sous séquestre; les Grecs pseudo-créanciers s'opposent à la transmission. Procès entre Athanase et les Grecs. Ali et sa famille témoignent naturellement en faveur du premier. Ici survient un incident bizarre. Une belle-sœur d'Ali doit déposer en justice, à date fixe. C'est justement le jour de son mariage. Jamais Ture ou Turque ne se dérangerait ce jour-là. Comment faire donc? Athanase n'est pas embarrassé. Il fait habiller sa propre sœur en femme turque, lui fait rougir les doigts; et, le voile aidant, la Turque improvisée va témoigner sans encombre. Athanase et Ali gagnent leur cause. Ali, fidèle à sa promesse, cède le champ à Athanase qui le revend bientôt après... à des Bulgares. Prix d'achat : 1.200 francs; prix de vente : 4.200 francs. Le champ valait bien plus que le premier chiffre et bien moins que le second. En Grec consommé, Athanase avait roulé son Ture et ses Bulgares.

Voilà donc deux victimes pour un vainqueur; mais, si l'on observe le phénomène de près, on reconnaîtra qu'il y a une immense différence entre le sort des deux premières. Le résultat le plus définitif, le plus tangible, et le plus important au point de vue social, c'est que le Ture, après l'opération, se trouve avoir *un champ de moins*, et le Bulgare *un champ de plus*. L'un a été vendeur, l'autre acheteur. Le Grec a fait office de courtier, et a retenu la forte somme, mais cet argent, soumis désormais à

tous les hasards du commerce, constitue une richesse moins stable, moins assise, qu'une bonne terre à blé ou qu'une vigne au soleil.

V

Comment s'étonner, après cela, de voir les fils des Osmanlis s'ébranler peu à peu, et quitter, les uns après les autres, les rivages inhospitaliers de l'Europe, pour rétrograder vers cette Asie qui fut leur berceau? Déjà le réveil des nationalités danubiennes, résultat de la croissance sociale des populations vaincues, les a chassés de la Serbie, de la Moldavie, de la Valachie. La cession de la Thessalie à la Grèce, en 1884, a déterminé l'exode en masse de soixante mille Turcs, dont quelques-uns sont venus échouer à Makri. Makri elle-même en a perdu un bon nombre.

En revanche, comme nous l'avons dit, les Bulgares avancent de plus en plus. Leurs familles descendent de la montagne et tendent à s'implanter au milieu des Grecs. C'est un courant lent, mais continu, de la montagne vers la mer.

Les mariages entre Grecs et servantes bulgares infusent constamment un sang nouveau à la race des premiers. Les Bulgares sentent ces progrès, et ils en sont fiers. « Alexandre le Grand, disent-ils, était un Bulgare. » Il est vrai que les servantes, au moment du mariage, sont en grande partie *grécisées* par leur entourage; mais il n'en reste pas moins, dans leurs habitudes et leur esprit, quelque chose de leur formation première qui agit insensiblement sur leur nouveau milieu.

Pour mieux mettre sous les yeux de nos lecteurs les différences des trois races, différences que la ténacité des traditions, puisée dans la formation communautaire, contribue à maintenir, malgré les alliances dont nous parlons, nous ne pouvons mieux faire que de raconter un incident — ou mieux un accident — dont notre ami a été le témoin au moment même où il séjournait chez les Y*** et observait leur famille.

C'était au fort de l'été. Trois mois venaient de se passer sans

le moindre nuage au ciel. Terre, mer, collines réverbéraient à qui mieux mieux la lumière et la chaleur. Un jour, la ville se trouve enveloppée de fumée. Un incendie venait de se déclarer dans l'*élaion* Saint-Georges. La population se jette dans les rues et gagne une hauteur voisine pour se rendre compte de l'accident. Les oliviers — la grande richesse du pays — flambaient comme de la paille, et la brise de mer activait le feu. Il y allait de la fortune de tous. Qu'allait-on faire ?

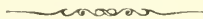
Les Turcs contemplèrent le feu, échangèrent quelques réflexions sommaires, puis, pénétrés de la grandeur du désastre, et le jugeant irrémédiable, ils s'en retournèrent tranquillement chez eux, résignés à la volonté d'Allah.

Les Grecs, hommes et femmes, s'élançèrent vers le lieu de l'incendie, criant, pleurant, maudissant l'apathe des Turcs, s'efforçant au hasard d'arrêter les flammes, mais surtout émettant des avis et prodiguant des conseils : conseil d'envoyer chercher des secours à Dédé-Agatch (deux heures de distance), conseil d'aller chercher les Turcs et de les forcer à prendre part au sauvetage, conseil de rechercher l'auteur de l'incendie. On se promettait bien de ne pas le manquer. On parlait de procès, de dommages et intérêts, etc. Un Grec plus avisé fait taire les bavards et s'ingénie à organiser quelque chose. L'eau manquait. La mer était trop loin et trop bas. Le Grec ordonne de piocher le sol, de jeter de la terre sur le feu, d'abattre les branches enflammées à coups d'autres branches. On se met à l'œuvre ; mais, malgré le zèle des travailleurs, le feu gagne de vitesse. Le découragement succède vite à l'effort, et les oliviers continuent à brûler de proche en proche.

C'est ici que le troisième élément entre en scène. Cinq Bulgares apparaissent. Bons paysans de la montagne, ne possédant aucun olivier dans l'*élaion*, ils étaient venus, attirés par le spectacle. On les appelle à l'aide. Sans mot dire, sans donner le moindre avis, ils s'élancent, obéissant ponctuellement aux ordres du Grec. Robustes et tenaces, ils piochent avec entrain, lancent la terre sur les flammes, s'aventurent presque au sein du brasier, et, après un labeur acharné, réussissent à le circonscire.

Les Grecs partis, ils restèrent sur le lieu du sinistre, y passèrent la nuit, et surveillèrent l'*élaion* jusqu'au matin.

Le fait est typique. Il constitue une de ces réalités qui ont la valeur d'un symbole. Mais il est temps de revenir au foyer de notre famille. Nous avons vu quelle est sur elle l'influence des conditions topographiques et les contre-coups que produisent, sur certains de ses membres, le travail de la culture. Nous avons vu agir la mère, les filles, le domestique, la servante, l'oncle, plusieurs des fils. Un personnage pourtant est resté dans l'ombre. Nous n'avons pu l'introduire nulle part. Ce personnage, c'est le père de famille lui-même. Ce dernier n'a d'autres rapports avec la culture que celui d'un consommateur. Assis à la table de famille, il mange bien ses olives et ses abricots, mais il ne les a ni cultivés ni cueillis. Avec le père nous entrons dans un domaine nouveau, celui du *commerce*. Les spéculations agricoles du fils aîné nous en ont déjà donné une perspective. Dans la famille Y***, la partie féminine et la domesticité nous ont représenté, dans une certaine mesure, *ce que la famille tient du sol*. C'est surtout le père, escorté de ses fils, qui va nous montrer *ce qu'elle tient du commerce*.



II

CE QUE LES FAMILLES TIENNENT DU COMMERCE

Déjà, précisément, en tâchant d'analyser, dans le chapitre précédent, *ce que la famille Y*** tient du sol*, nous nous sommes heurtés plusieurs fois à des phénomènes qui ne s'expliquent point par l'application de la famille à la culture : procédés de vente particulièrement habiles, dettes en froment payées par les Turcs et fournissant du pain à la famille, spéculations sur les biens et sur les bestiaux. Ces phénomènes, inconnus chez le Turc et chez le Bulgare, sont spéciaux à nos Grecs. Poussez le premier venu à vous en donner l'explication, il vous répondra immédiatement, et sans doute avec une pointe de malice, que ces faits viennent de ce que les Grecs sont des Grecs, en d'autres termes, de ce que la race est soumise à une formation séculaire, qui l'influence en toutes ses actions : la *formation commerciale*.

Des hauteurs de Makri, avons-nous dit, se voit la mer; mais la mer qu'on aperçoit n'est pas solitaire. Elle apparaît tachetée d'îles : Imbros, Thasos, Samothrace. On découvre en outre la longue presqu'île du mont Athos, qui s'avance profondément dans les flots.

Partout de même sur l'Archipel. C'est un lieu commun de dire que la mer unit les hommes plus qu'elle ne les sépare; mais nulle part ce lieu commun n'est plus vrai qu'ici. L'Europe et l'Asie s'y rejoignent par d'élégants chapelets d'îles, et de

longues et minces presque illes semblent se détacher de terre tout exprès pour diminuer encore la distance. *D'une île quelconque de l'Archipel, on voit la terre ou d'autres îles.*

Si l'on songe maintenant que le climat de ces parages est délicieux, que plusieurs de ces îles produisent d'excellent vin, du blé, des olives, qu'on y trouve des carrières de marbre, que, sur la terre ferme, le nombre et l'escarpement des collines rendent fort incommodes les communications et les transports, on comprendra aisément comment, de bonne heure, le *petit commerce*, le *commerce de cabotage*, a pris naissance dans cette mer, comment, n'étant pas soumis aux fluctuations qu'occasionne au grand commerce le brusque changement des grandes routes de navigation, il a pu se perpétuer à travers les siècles, et comment nous le retrouvons de nos jours, jouant le même rôle et répondant aux mêmes besoins qu'autrefois.

Le Grec, d'ailleurs, est essentiellement rivé à la mer. Il n'est point l'habitant de la Grèce, mais l'habitant de toutes les côtes de la Méditerranée orientale, et on ne le trouve guère que sur les côtes. A mesure qu'on s'éloigne du rivage, le nombre des Grecs décroît rapidement. A 30 ou 40 kilomètres dans l'intérieur, ils disparaissent presque totalement, sauf dans la Grèce proprement dite, où le territoire a si peu de profondeur, sauf aussi au bord de certains fleuves navigables et dans les grandes villes, où le commerce rend leur présence aussi naturelle que sur les rivages et dans les ports de mer.

Tous n'ont pas pour lot, en effet, le seul trafic maritime. C'est à terre, c'est en magasin que notre Y*** vend ses tissus, et il n'use du cabotage qu'en certaines occasions. Mais il est très clair que ses aptitudes, comme celles de tous les autres *marchands de terre*, dérivent de l'influence exercée de tout temps sur les populations de la côte par les *marchands de mer*. Il ne suffit pas, en effet, d'apporter des marchandises dans un port; il faut encore les faire rayonner dans l'intérieur; de là, toute une classe de magasiniers, de colporteurs, se recrutant dans la population des villes du rivage, et conservant de père en fils cette spécialité, à l'exclusion des races nouvellement implantées,

tenues à l'écart de ces opérations par leur formation antérieure. C'est ainsi qu'à Makri, comme nous l'avons vu, *toutes les boutiques*, à l'exception de deux cafés turcs, *sont tenues par des Grecs*.

Le commerce de Makri, depuis quelque temps, a subi un rude coup. Le chemin de fer de Salonique à Constantinople passe à Dédé-Agatch, petite ville de 5 à 6.000 âmes, située à une dizaine de kilomètres à l'Est. Sous cette influence, un grand remuement s'est produit. Beaucoup de Makriens se sont transportés à Dédé-Agatch. D'autres, comme Y***, ont installé un magasin dans cette dernière ville, tout en en conservant un autre à Makri avec leur maison de famille.

Nous allons donc jeter un coup d'œil sur le commerce d'Y***, ou, plus exactement, sur sa carrière commerciale. Ce résumé rapide nous donnera une idée sommaire des traits caractéristiques qui distinguent le petit commerçant grec. Nous verrons ensuite les qualités qui en résultent dans sa famille, et, pour être complets, nous envisagerons le revers de la médaille, c'est-à-dire les lacunes et les défauts qui sont le résultat de cette formation commerciale trop prédominante.

I

On sait le sens que la science sociale attache au mot *race*. Celle-ci ne résulte pas d'une descendance, mais de l'éducation et du milieu. Beaucoup de Français, à l'heure actuelle, descendent d'étrangers et ne s'en doutent pas; mais, depuis deux ou trois siècles, toute différence de mœurs s'est effacée entre eux et leurs nouveaux compatriotes. L'ethnographie et l'anthropologie pourront leur trouver des crânes un peu spéciaux; socialement, ce sont des Français.

Tel paraît être le cas pour Y***. Son origine, que nous n'avons pu déterminer nettement, ne le rattache pas directement aux Grecs de la côte, mais très probablement à des Albanais sortis depuis longtemps de leur centre et grécisés par leur nouveau

milieu, quoique ce milieu se trouvât d'abord fruste et montagnard.

Son père habitait Akalan, village de la montagne, et exerçait la double profession d'agriculteur et de teinturier. Nous retrouvons là le régime de la *petite industrie domestique principale* ¹ fréquente dans tout l'Orient. Ce père d'Y*** chargeait son fils, lorsque celui-ci était jeune, d'aller chercher les pièces d'étoffes à teindre, et de débattre les prix avec les fournisseurs. Les étoffes dont il s'agit sont tissées par les femmes grecques, lesquelles, comme au temps de Pénélope, ont un métier qu'elles se transmettent de mère en fille. Ces étoffes, grâce au bon marché de la matière première et de la main-d'œuvre, supportent la concurrence des tissus importés d'Europe, sans toutefois pouvoir écarter ceux-ci.

A manipuler sans cesse des étoffes, Y*** apprit à les connaître; à débattre des prix, il devint tout naturellement commerçant; et, comme des frères aînés l'empêchaient de trop compter sur l'héritage paternel, il prit le parti, à l'âge de treize ans, de se livrer au commerce. Il quitta donc Akalan avec cette idée que « pour devenir homme, il faut goûter le pain étranger ».

Bien que lui agréant, cette résolution n'était pas absolument spontanée. Sa famille ne l'envoyait à Makri qu'à bon escient. Y*** y retrouvait un beau-frère, petit marchand de tissus, et un cousin, gros marchand de tissus. Tous deux s'appelaient Basile. Le dernier surtout, l'*archonte* Basile, lui fit faire son apprentissage. Au bout d'un an, l'enfant voulut travailler seul. Basile lui avança *un franc cinquante* ² en lui disant : « Voyons ! que vas-tu m'acheter ? » Y*** acheta de menus objets de mercerie et alla les colporter aux environs. Son petit stock vendu avec bénéfice, il revint, s'approvisionna de nouveau, mais plus abondamment, et put, par conséquent, rayonner plus loin. Peu de frais de route, grâce à l'hospitalité. Les Turcs surtout l'hébergeaient gratis. Il passait dans les villages, criant sa marchandise, frappant aux portes, insistant avec une sorte d'enfantine impudence

1. C'est-à-dire fournissant à la famille, qui la pratique sans patronage, ses principales ressources.

2. Comme puissance d'achat, cela représentait bien 6 francs de notre monnaie.

quand on refusait de lui acheter : « Comment, disait-il, je suis venu pour vous, à votre porte, de si loin, à pied, chargé de paquets et, au lieu d'accourir comme un oiseau, vous ne voulez pas faire un pas pour venir voir ! N'avez-vous donc pas crainte de Dieu, dans ce pays-ci ? — Mais, lui répondait quelque femme de sa fenêtre ou de l'escalier, nous n'avons besoin de rien ! — Venez donc dire : Marchand, je ne veux rien, et vous vous éloignerez après. » Pendant ce temps, la maîtresse du logis montrait toujours le bout du nez ; les marchandises étaient vues, et, la tentation aidant, on achetait toujours quelque chose.

Bientôt Y*** put acheter un âne, puis un cheval, et élargir encore le cercle de ses tournées. Ses heureux succès édifièrent le cousin, l'*archonte* Basile, homme puissant et respecté à Makri. Basile avait six petites filles orphelines. Il en donna une au jeune homme. Enfin, après sa mort, son fils Apostolos s'associa avec Y***.

C'est alors que se produisit, sous l'influence du chemin de fer, le grand courant de Makri à Dédé-Agatch. Y*** fut un des premiers à s'élaner vers la ville naissante. Il y bâtit d'abord une baraque en bois, puis une maison de pierre avec boutique. Pour comprendre cet empressement, il faut savoir que la plupart des tissus vendus par Y*** sont des tissus européens, de fabrication anglaise, quelquefois française, et arrivant par mer à Constantinople. Le transport par mer étant légèrement onéreux, à cause des droits de douane prélevés sur toute entrée de marchandises sans distinction d'origine ¹, Y*** avait intérêt à faire venir ses ballots par chemin de fer. Il s'associa encore un de ses neveux, Paschalis, et remplaça par un de ses amis, nommé Panagioté, Apostolos qui s'était retiré. L'un de ses associés vendait à Makri ; l'autre, avec son propre fils aîné, restait à Dédé-Agatch. Quant à Y***, il vendait tantôt ici, tantôt là-bas, faisait de fréquents voyages à Constantinople, s'occupait, en un

1. Ce qui faisait deux taxes douanières sur la même marchandise, l'une pour l'entrée à Constantinople, l'autre pour l'entrée à Makri.

Voir, sur ces droits, l'ouvrage de M. Léon Poinard. *Libre-échange et protection : Turquie*. — Firmin-Didot.

mot, du négoce proprement dit, laissant la vente aux autres. Le métier avait ses périls comme ses bénéfices. C'était l'incendie du magasin en bois, les voleurs pénétrant dans une habitation trop improvisée, un concurrent européen s'installant à Dédé-Agatch, des ballots égarés par la nouvelle Compagnie du chemin de fer, encore peu stylée à l'exactitude, et jamais retrouvés ni remboursés. Puis, un beau jour, des brigands enlevèrent Paschalis et il fallut payer sa rançon, épreuve qui faillit faire crouler la maison de commerce. Y***, sensible et expansif, en pleura jusque dans les rues. Tout cela ne l'empêchait pas de se mêler de politique, de s'intéresser activement à la construction de Dédé-Agatch, à l'organisation des services municipaux, à l'éclairage, aux écoles, au tracé des rues, etc. Nommé maire, il refuse magnanimement l'allocation de 2.000 francs qu'on lui offre, afin de mieux fixer les yeux sur sa personne et sur son commerce; mais il profite de sa situation pour mettre sa maison à *un coin de rue*, petit détail qui n'était pas à dédaigner.

Le commerce, s'étendant, réclame des bras. Y*** y met son fils aîné, Athanase, puis son second fils, Nestor, sans leur faire négliger complètement l'école. Les enfants courent de la classe au magasin, du magasin à la classe. Y*** lui-même, illettré, ce qui s'explique par son origine montagnarde, regrettait amèrement de n'avoir pas reçu d'instruction. Il faisait tous ses calculs de tête. A trente-trois ans, il s'était mis à l'alphabet, et avait commencé à écrire; mais il trouvait à se relire une extrême difficulté. Il lui fallait, suivant son mot, « un harpon pour repêcher son écriture ». Il parvint tout juste à signer son nom avec vitesse. Sa femme lui lisait ses lettres, mais il n'en perdait pas un centime pour cela. Les trois associés réalisaient en moyenne un bénéfice de 15.000 francs, soit 5.000 francs pour chacun, somme très forte pour le pays, où de telles fortunes sont excessivement rares. Du reste, harmonie parfaite entre les associés pour le partage des bénéfices. Ceux-ci étaient divisés en parts égales, bien que les apports n'eussent pas été égaux. Tout se passait à l'amiable, *en famille*.

L'activité d'Y*** est réelle, mais ne doit pas nous faire illu-

sion. Rien qui ressemble à de vastes entreprises, à des coups audacieux, à des combinaisons créatrices. Son commerce reste un petit commerce, augmenté peu à peu, de proche en proche, fondé sur la vente au détail ou au demi-gros, soumis à l'inévitable *marchandage*. On marchandait beaucoup en Orient, car rien ne presse. Le vendeur et l'acheteur ont tout loisir pour ces joutes de paroles où excellent encore, chez nous, certaines ménagères et certains boutiquiers de province. Le boutiquier grec ne se tracasse pas pour attirer la clientèle; le client est le bienvenu s'il arrive, mais (colportage à part) on ne va pas trop le chercher. On a un flair tout particulier pour toiser l'arrivant et deviner au juste, à première vue, le prix qu'on peut lui demander. Les petits enfants eux-mêmes excellent à cet art, lorsqu'ils tiennent le magasin de leurs parents. Le marchandage, soit dit en passant, a dû être, et sans doute est encore un des plus puissants facteurs dans la production de l'éloquence. C'est à cette escrime de la langue que s'est formée la société athénienne, mère des rhéteurs, puis des orateurs. On y injuria des fruitières avant de fulminer contre Philippe. On commença par y marchander des sardines avant de s'y disputer des couronnes d'or.

II

Nous avons donc une idée du commerce d'Y***. Deux petites villes voisines, l'une en décadence, l'autre en croissance, toutes deux au bord de la mer, l'une reliée par le chemin de fer à Constantinople, l'autre reliée à la première par un simple chemin où des *agogiates*, à dos d'ânes, transportent les marchandises; dans chacune de ces deux villes, un magasin; dans chaque magasin, des tissus, des objets de mercerie, des livres, le tout de provenance anglaise, française, autrichienne, quelquefois grecque; des clients grecs, turcs, bulgares; de petits magasiniers, des colporteurs s'approvisionnant, moyennant réduction, à ces deux grands magasins; des voyages fréquents occasionnés par le

métier, des qualités spéciales acquises grâce à ce trafic. Voilà donc notre petit commerce défini. Quelles conséquences aura-t-il sur la famille dans le sens d'une poussée en avant, dans le sens des sociétés occidentales et particularistes? L'analyse nous permet d'en apercevoir au moins trois.

1° *Le relèvement de la femme.* — Celle-ci gagne au commerce, bien que n'y prenant part qu'exceptionnellement. Les nombreuses absences du mari font retomber sur elle toute la direction du ménage, toute la responsabilité des décisions. La femme grecque, épouse d'un commerçant ou d'un marin, est évidemment plus maîtresse chez elle que celle dont le mari est toujours là : la femme turque, par exemple. Aussi un abîme sépare-t-il les femmes des deux races. La Grecque est un objet de haute estime pour les Turcs ; elle seule a droit au titre de *hokona* (matrone). Une maison, un champ, ne sont pas désignés par le nom de leur propriétaire, mais par le nom de la femme de celui-ci. Le divorce, facile et fréquent chez les Turcs, est à peu près impossible chez les Grecs. Dans les successions, c'est aux filles que l'on réserve les immeubles. La maison de famille constitue généralement la dot de la fille aimée. La mère joue un grand rôle dans la conclusion des mariages, et sa fille, en se mariant, ne va pas habiter avec son mari. C'est le mari qui vient chez elle¹. Le mari accepte de faire ménage avec la mère de sa femme. Celle-ci n'accepte pas de faire ménage avec la mère de son mari. L'usage inverse existe chez les Turcs, chez les Bulgares et chez les rares Grecs qui sont purement cultivateurs, ce qui démontre nettement que les faits dont nous parlons sont bien dus au commerce.

Tout ceci est assez relatif, et nous ne voulons pas donner la femme grecque comme un type achevé d'émancipation. C'est surtout le contraste avec la femme turque, ou bulgare, qui la met ainsi en relief. M^{me} Y***, avons-nous dit, est le bras droit de son mari. Orpheline de bonne heure, elle a brillé dans son enfance à l'école de Makri, où le maître lui confiait quelquefois, comme à

1. Sauf le cas d'un établissement hors du pays.

l'élève la plus distinguée, la surveillance des autres. Sortie à quatorze ans, elle a été demandée en mariage par le maître d'école lui-même; mais elle l'a refusé, trouvant que le métier ne rapportait guère. Elle a préféré tout naturellement le commerçant Y***, jugeant avec raison qu'il avait plus d'avenir. Elle apportait comme dot la maison, le jardin, quelques oliviers; et le mariage eut lieu, deux ans après les fiançailles. Y***, de son côté, était heureux de cette alliance. Sa femme savait tout ce que doit savoir une femme grecque, coudre, tailler les habits, blanchir, pétrir, acheter les provisions, faire la cuisine, et elle ajoutait à ces talents nécessaires une instruction qui dépassait la moyenne des jeunes filles de la ville. Le ménage a été heureux, et Y***, pour ses *écritures*, a eu maintes fois recours au savoir supérieur de sa femme.

Les petites filles, d'ailleurs, ont parfaitement conscience du rôle qu'elles auront à jouer plus tard et des privilèges que leur sexe leur réserve. Elles diraient volontiers à leurs jeunes frères : « La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. » Elles le disent d'une autre manière. « Toi! tu t'en iras! » disaient à Nestor, le second fils d'Y***, ses sœurs cadettes, et il répondait : « Prenez tout! je ne veux rien! Quand je serai grand, j'aurai de l'argent! » Ceci nous amène au second point.

2° *Une certaine initiative chez les enfants.* — Nous avons vu les débuts d'Y***, sa constance et son ingéniosité dans son métier de colporteur. La chose est naturelle dans un pareil milieu. Le temps se passe à faire des *combinaisons*: on entend les anciens parler sans cesse d'achats, de ventes; on voit agir son père, ses oncles, ses cousins, et l'instinct de l'imitation, dès la première enfance, se tourne du côté de l'invention, de l'entreprise commerciale. A l'âge de dix ans, le jeune Nestor trouvait moyen, à l'occasion, de gagner quelques sous en vendant de menus objets, bagues, mouchoirs, pendants d'oreilles. Il les achetait chez son père, *ou ailleurs, s'il en trouvait à meilleur marché*, et les offrait aux passants en allant à l'école. Beaucoup d'autres enfants grecs faisaient comme lui.

Vers la même époque, le même Nestor s'était *associé* à un de

ses jeunes cousins, pour l'opération suivante : tous deux achetaient, presque pour rien, de la cire à des Turcs, qu'ils trouvaient moyen de « mettre dedans » par leur babil. Ils pétrissaient cette cire et en fabriquaient des cierges — on en brûle devant les images — qu'ils allaient vendre de la même façon que les bagues et les mouchoirs.

Ce sont là jeux d'enfants, mais d'enfants forts différents de ces gentils écoliers dépeints par Sully-Prudhomme :

Les forts les appellent des filles,
 Et les malins des innocents ;
 Ils sont doux : ils donnent leurs billes ;
 Ils ne seront pas commerçants.

Nestor, lui, n'a jamais dû donner ses billes, que contre espèces sonnantes. Puis, à douze ans et demi, ce fut une autre chose. C'était le moment où la rançon payée aux brigands avait ruiné son père. Un capitaine marin — capitaine d'une petite tartane ayant quatre hommes d'équipage — proposa à Y*** de prendre son fils avec lui. Il allait à Chio embarquer des fruits et de l'anis, pour les vendre à Smyrne et dans les différents ports du littoral. Ce capitaine était sans enfants et possédait un petit bien. Il y avait peut-être quelque héritage à attraper. Nestor s'embarqua, aida à la manœuvre et au commerce ; mais, comme le bateau revenait, une querelle, avec injures homériques, éclata entre le patron et lui. Ayant reçu un soufflet, l'enfant se rebiffa contre l'insulte, traitant le capitaine de « chef de pirates » et de « chef de voleurs » : ἀρχιπειρατζά, ἀρχικλοπετζά. Ces façons d'Achille brisèrent sa carrière d'Ulysse. Son père le mena pourtant à Constantinople, à l'âge de treize ans, et, pour mieux le former au commerce, l'envoya au gymnase d'Andrinople, comptant l'en retirer au bout d'un an ; mais Nestor, qui s'y plaisait, obtint adroitement d'y rentrer plusieurs années de suite. Son père espérait en faire un parfait comptable ; il obtint un aventurier. Au lendemain de ses études, le jeune homme — bachelier, s'il vous plaît — ne voulut pas s'abaisser à manipuler des tissus. L'instruction le repoussait hors de cette voie, mais ne supprimait pas

ces vellétés d'initiative, développées par la première enfance. A force d'adresse et de prières, Nestor obtint d'aller perfectionner ses connaissances à l'Université d'Athènes, et s'embarqua pour la cité de Périelès; mais le rusé bachelier avait un autre but. Sachant que le temps n'était plus où les fortes études florissaient à l'ombre de l'Aeropole, et constatant que l'argent de son voyage lui permettait de pousser plus loin, il fila tranquillement sur Marseille, et vint faire ses études de médecine auprès la Faculté de Montpellier. La famille, bon gré mal gré, reconnut le fait accompli.

Athanase, son frère aîné, que nous avons vu spéculer si heureusement sur les propriétés rurales des Tures, a pris une route différente. Il a commencé par ouvrir à Dédé-Agatch un magasin de tissus, absolument indépendant de celui de son père, mais beaucoup plus petit. Il a voulu ensuite tenter autre chose. Créancier de divers Tures, il se faisait payer en blé. De là à se faire commerçant en grains, il n'y a qu'un pas. Il se contentait d'abord de vendre ses blés à son oncle Théophile, lequel le vendait à la maison grecque Vagliano (Marseille-Odessa-Tangarok), laquelle enfin exportait le blé sur des navires de nationalités différentes. Puis, trouvant sans doute ces étapes trop compliquées, il conçut le désir légitime, mais périlleux, de faire directement le commerce. Il fréta donc un petit voilier, et y embarqua une cargaison qui représentait toute sa fortune. Le petit voilier, voguant vers le Pirée, fit naufrage. Athanase, qui escomptait le produit de la vente pour régler certaines spéculations sur les tissus, se vit dans une mauvaise passe, dont la bourse paternelle le tira. Pendant ce temps, grâce à une somme d'argent qu'il avait su garder, *à l'insu de son père*, il entreprit de nouveaux voyages. Il alla à Xanthé, essaya de se mettre dans les tabacs, puis, y renonçant, passa en Grèce, et vit qu'il n'y avait rien à faire, puis à Alexandrie, où il rencontra trop de concurrents. Il trouva enfin du travail au Caire, en qualité de surveillant et de commis aux écritures dans une manufacture de tabacs; mais, jugeant que sa position serait meilleure s'il savait le français, il alla rejoindre en France son frère Nestor. Pour avoir deux

cordes à son arc, il s'efforce actuellement de s'initier à la distillerie, cet art étant encore rare en Orient. Il est difficile de ne pas reconnaître, dans ces deux odysées de jeunes Grecs, quelques traits — mais quelques-uns seulement — du jeune Yankee. Nous verrons plus loin les différences.

3° *Le goût de l'instruction.* — Nous avons entendu les doléances d'Y***, exclu par son éducation montagnarde des bienfaits de l'instruction. Le commerce, à chaque instant, en provoque le désir et en facilite l'acquisition. Les absences, les contacts avec l'étranger, les correspondances, le besoin de renseignements sont à eux seuls une école, et font que le Grec connaît une foule de choses dont le Turc et le Bulgare n'ont nulle idée. De bonne heure, Y*** a senti la nécessité de l'instruction pour ses fils. Il croyait même, dans sa ferveur, qu'une première année de séjour au gymnase d'Andrinople donnerait à son fils Nestor la science infuse de toute chose, et il s'irritait de voir l'enfant répondre quelquefois : « Je ne sais pas. » — « On doit tout savoir ! » répliquait sévèrement le père. Nous savons comment Nestor sut exploiter, au profit de sa passion scientifique, les enthousiasmes paternels.

Enfants grecs et enfants tures reçoivent également l'instruction primaire, mais la différence est grande dans les résultats. L'enfant ture retiendra quelquefois plus de poésie, plus de maximes morales ; mais il est à peu près impossible de lui inculquer l'arithmétique. Point n'est besoin d'ajouter que l'enfant grec, sur ce chapitre, le dépasse de cent coudées ; preuve que l'enfant rapporte surtout de l'école ce qu'il a emporté du foyer.

Aussi les riches commerçants grecs, une fois leur fortune faite, s'intéressent-ils singulièrement au progrès de l'instruction. Y***, étant maire de Dédé-Agatch, s'est activement occupé de la construction des écoles. Il a largement donné pour en faire construire deux à Makri. On le voyait, présent sur les lieux, exhortant les ouvriers, les encourageant de sa poche, contemplant les travaux comme un propriétaire aurait contemplant la construction de sa demeure. Même émigré, le riche Grec se souvient des écoles de son pays, ou plutôt des villes qui n'ont pas d'écoles. De géné-

reux subsides permettent à celles-ci de prospérer. Le maître d'école est même le grand espoir de l'hellénisme dans le conflit actuel. La Macédoine compte 846 écoles grecques contre 191 écoles bulgares, bien qu'il y ait plus de Bulgares que de Grecs. Dans le royaume de Grèce, l'indépendance nationale a encore activé le mouvement intellectuel. « Un Grec qui n'a rien à se mettre sous la dent, dit plaisamment Edmond About, déjeune d'une discussion politique ou d'un article de journal. » Y a-t-il beaucoup de changement depuis Démosthène?

On conçoit que tous ces traits donnent à la famille grecque une physionomie particulière. Dans l'immobile Orient, le Grec seul a un semblant d'activité. Le fait est qu'il se remue, qu'il *émigre*. Nous avons vu Athanase et Nestor, les deux fils d'Y***, se rendre en France. Un de leurs grands oncles s'est établi à Constantinople, où il s'est enrichi dans les tabacs. Un autre Makrien, après de nombreux voyages en Angleterre, comme matelot, est revenu dans sa patrie, où il montre des dispositions laborieuses toutes particulières. Il ne se contente pas de cultiver son jardin; il cultive, par plaisir, celui de ses amis. Nous avons mentionné la saignée faite à Makri par la rapide croissance de Dédé-Agatch. Makri compte encore plusieurs de ses enfants à Smyrne, à Salonique, à Alexandrie. Le phénomène antique, celui de la colonisation des *côtes* par des émigrants de race grecque, se renouvelle chaque jour. Ce n'est plus l'arrivée du Phocéén Protis, invoquant les dieux de l'hospitalité et obtenant de Nann, le roi ligure, la main de Gyptis avec un petit coin de rivage pour fonder Marseille. Le Phocéén d'aujourd'hui arrive moins poétiquement. Il descend d'un paquebot quelconque sur les quais de cette Marseille fondée par ses ancêtres, voit du premier regard les coups à faire, les spéculations à tenter, se glisse, se faufile dans le négoce local, et finit un beau jour, gros importateur de blé ou de raisin de Corinthe, par se trouver assis sur les fauteuils de la Chambre de Commerce, tandis que, dans nombre de grands ports méditerranéens, à Gênes, à Naples, à Trieste, à Alger, à Tunis, ses compatriotes en font autant. Le Grec se trouve parfaitement à l'aise dans ces nouveaux milieux qui, physique-

ment et socialement, ne diffèrent pas beaucoup du sien. Il y trouve de meilleurs ports, de plus beaux quais, un outillage plus parfait, une sécurité plus réelle que chez lui, et il profite de ces heureuses conditions, fruits de la civilisation occidentale, pour donner à ses affaires une plus audacieuse extension. Sa condition devient généralement plus prospère que celle de ses parents restés au pays. Il devient une autorité familiale; on le consulte par correspondance; il tranche de loin, même après de longues années d'absence, des questions embrouillées de procès ou de succession. Si certains émigrants, après fortune faite, retournent chez eux, la plupart restent dans leur patrie adoptive. Mais, longtemps après avoir quitté leurs frères de race, ils s'intéressent à leurs progrès, à leurs luttes, à leurs ambitions, et ce bataillon toujours militant des exilés est une des meilleures forces de réserve que les Grecs, sur le champ de bataille social, puissent opposer aux Bulgares.

Enfin, cette supériorité relative du Grec se manifeste encore par un phénomène : le triomphe assez fréquent du Grec sur le Juif. Ce dernier, sans doute, n'est pas évincé partout. Il vit côte à côte avec le Grec et résiste vigoureusement à sa concurrence, mais dans les grandes villes seulement. Dans les petits centres comme à Makri, le Juif est plus facilement battu. Un Makrien, cousin germain de Y***, joua une fois un vilain tour à un commerçant israélite, qui était venu acheter de la laine à des Tures. Le Juif, étranger à Makri, dut se servir de son intermédiaire, moyennant un courtage, bien entendu. Les Tures, dûment convoqués, apportent leur laine. Le Juif la pèse, mais à faux poids, *sur les conseils du Grec*. Les braves Tures n'y voient rien. Le prix offert par l'acheteur eût été honnête, si les poids eussent été bons. Le courtage, proportionnel au prix, était par conséquent assez élevé. Le Makrien fût se fait payer sa commission, et par le Juif et par les Tures, attend que le Juif ait réglé son achat; puis, charitablement, prévient tout bas les vendeurs qu'on vient de les voler comme dans un bois. Réclamations des Tures, qui demandent un nouveau pesage, avec d'autres balances. Le Grec les appuie, et le malheureux Juif, renard de la fable, dut

s'en aller avec l'exacte quantité de laine qu'il avait achetée, laissant à ses adversaires le champ de bataille commercial.

Deux fois de la sorte les Juifs ont essayé de s'implanter à Makri ; deux fois ils ont été repoussés avec perte. La maison juive Dreyfus, qui voulait faire, dans les blés, concurrence aux maisons grecques analogues, a été obligée de se servir d'agents grecs, qui l'ont fait aboutir à la faillite.

Et ce trait doit nous servir à spécifier plus étroitement le type social du commerçant grec. Quoique tenant peu au sol, ce dernier y tient toujours *dans une certaine mesure*. Le Grec n'est pas un *urbain absolument pur* ; il est souvent un villageois ; il a son jardin, sa vigne, ses oliviers, il a des racines qui le retiennent, plus ou moins mollement, à quelque chose de stable. Il déménage parfois, mais à bon escient, et pour emménager ailleurs. Ce n'est pas un cosmopolite comme le Juif, et cette adhérence au sol, unie à ses capacités commerciales, lui donne une singulière force de résistance. Le Juif ne reprend l'avantage, disputé d'ailleurs, que dans la grande ville, où tout homme est noyé dans la foule, sans pouvoir désormais s'appuyer que sur son habileté technique, sur sa capacité exclusivement commerciale.

Mais n'oublions pas qu'à ce point de vue la différence est infinitésimale entre le Grec et le Juif. C'est surtout lorsqu'il est sorti de son milieu que le Grec ressemble à son rival. Il lui cède alors en aptitudes financières proprement dites. Il lui cède encore en ce sens que le Juif, plus fortement patriarcal, résiste beaucoup mieux à la désorganisation et sait mettre toutes les forces de la famille au service de son avidité.

III

Après les qualités, passons aux défauts ; après avoir vu ce que le commerce donne à notre famille, voyons maintenant ce qu'il ne lui donne pas. En d'autres termes, quels sont les points faibles de cette formation commerciale, dont les résultats sont si brillants à certains égards ?

Ces points faibles peuvent se résumer en ceci : *l'initiative donnée par l'éducation au jeune Grec est une initiative trop spécialement commerciale*. Cette éducation est généralement impuissante à lui faire entreprendre autre chose que du commerce. De là plusieurs conséquences :

1° *Une trop grande inclination, dès l'enfance, pour les choses attrayantes et faciles*. Nous avons vu les débuts d'Y***, ses exploits de colporteur dans les villages voisins de Makri. Certes, il y a là de la bonne volonté et de l'initiative, mais, somme toute, le métier n'est-il pas *attrayant*? Ne se rapproche-t-il pas de la simple récolte? Errer par les collines, sous un beau ciel, dans un pays où l'hospitalité vous fournit le gîte et le couvert; déballer ses menues marchandises devant les portes, rire et causer avec les femmes, faire de menus cadeaux aux enfants pour capter la clientèle de leurs mères, puis remettre son sac sur l'épaule, ou le charger sur son âne, et diriger tranquillement sa promenade vers le village voisin : tout cela est-il prodigieusement viril? Cela ressemble-t-il à la forte et vigoureuse éducation du jeune Yankee? Les parents ont-ils cette idée bien nette de laisser leurs fils se débrouiller seuls, de n'importe quelle manière? Non. Les traditions, les circonstances, l'heureuse présence d'une mer aux mille îles et aux mille golfes qui favorisent à chaque instant l'entrée et la sortie des marchandises, l'apathie profonde du Turc, la naïveté mal dégrossie du Bulgare, voilà ce qui a projeté le Grec vers le commerce; voilà ce qui le rend *avisé, calculateur, plutôt que laborieux*. L'occasion de commercer se présente à lui comme un fruit à cueillir, et il le cueille, comme l'ont cueilli ses ancêtres de père en fils, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. L'expatriation elle-même, quand elle a lieu, ne se fait que dans des conditions particulières de facilité. Les premiers qui s'installent quelque part y ont sans doute été poussés par la nécessité, comme les Phocéens bannis de Phocée, ou comme les malheureux habitants de Chio chassés de leur île par les Turcs, lors de la guerre de l'Indépendance — ceux-ci réfugiés à Marseille comme ceux-là; — mais, une fois l'émigration amorcée, le courant se continue par des appels successifs à la famille. Un oncle

attire son neveu ; un cousin promet des affaires à son cousin. Athanase ne serait peut-être pas allé en France, s'il n'avait su y retrouver Nestor. Quant à ce dernier, bachelier frais émoulu du gymnase d'Andrinople, son équipée provenait en droite ligne de l'influence étrangère, puisque c'est sous l'influence étrangère que ce gymnase s'est fondé, et que Nestor y avait appris, non seulement des éléments de la langue française, mais encore une foule de détails utiles sur la France. Il y avait même connu des Français. Son départ pour Montpellier, comme il nous l'a dit lui-même, était *le coup de tête d'un intellectuel*, et encore, malgré son talent, a-t-il eu du mal à se tirer d'affaire. Son cas confirme d'ailleurs notre assertion. Enfermé cinq ans dans un des meilleurs établissements d'instruction que possède la Turquie, il en était venu à considérer le commerce comme une chose *sans attrait, trop difficile*, et avait reporté tout cet attrait sur les choses intellectuelles, les seules dignes de lui, pensait-il, après cette instruction intégrale.

En un mot, l'éducation du Grec ne développe pas chez lui l'énergie, mais la *souplesse*. Ses allures d'apparence particulariste, indépendante, sont essentiellement subordonnées au succès, et à un succès facile. En cas d'échec, on retombe vite sur la communauté. On se replie en hâte vers celle-ci, comme vers une forteresse, et l'on n'en ressort que lorsqu'une occasion un peu tentante vient se présenter de nouveau. Le Grec n'est donc qu'un faux Yankee. Le *self-help* est incomparablement plus développé chez celui-ci que chez celui-là ; et la différence éclate d'ailleurs si l'on compare d'un seul coup d'œil les résultats de l'initiative des deux types. Tous deux se remuent beaucoup ; mais l'un effectue de grandes choses ; l'autre, somme toute, s'étend peu et a peu d'action.

Ce qui suit va le prouver davantage.

2° *L'impuissance à organiser l'agriculture*. — Nous n'insisterons pas sur ce fait, longuement constaté dans notre premier chapitre. Nous nous contentons ici de le rattacher à sa cause. Ce n'est pas seulement le climat qui fait du Grec un très médiocre agriculteur. Les Romains, sous un climat semblable,

étaient de rudes paysans, et le Bulgare lui-même est un travailleur passable. C'est surtout le commerce qui détache le Grec du sol. Que fait Y*** lorsqu'il a réalisé un bénéfice? Va-t-il acheter une terre? Pas du tout. Un Grec ne le fait que par spéculation, nous l'avons dit. Il n'achète guère un champ que pour le revendre. C'est que l'argent surtout lui tient à cœur, l'argent qui va, l'argent qui roule, l'argent qui permet de trafiquer, de spéculer, d'acheter et de revendre sans cesse, sans qu'on ait à attendre six mois durant la lente croissance d'une graine péniblement enfouie dans le sol. L'épargne gagnée par le commerce se place donc dans le commerce. C'est une tentation trop forte, une maladie. L'amour de l'agriculture naît parfois dans l'âme d'un Grec, soit à la suite d'une lecture qui en vante les bienfaits, soit sous l'influence du commerce des grains, qui fait apprécier à sa juste valeur l'importance du travail agricole. Les deux cas se sont présentés à Makri. Des jeunes gens, dont un neveu d'Y***, ont voulu apprendre l'*agronomie*. Nestor y avait songé au gymnase d'Andrinople. Mais cette ferveur, lorsqu'elle se produit, laisse généralement peu de traces. Plusieurs même de ceux qui ont la patience d'achever leurs études d'agronomie, négligent de passer de la théorie à la pratique, et reviennent à leurs premières amours. Il en est de ces essais comme de ceux du grand patriote grec Capo d'Istria, qui, après l'émancipation, fonda une École d'agriculture à Tyrinthe. L'École, en 1852, ne comptait encore que sept élèves, et les instruments modernes d'agriculture, importés d'Occident, se rouillaient sous un hangar¹.

3° *L'impuissance à développer l'industrie.* — La petite industrie existe chez les Grecs. Nous avons mentionné les toiles de nos modernes Pénélopes. Nous avons dit que le père d'Y*** était teinturier. On trouve encore des meuniers, des cordonniers, des maréchaux ferrants, des boulangers, des menuisiers, des coiffeurs; mais c'est là de la petite industrie, de l'industrie *de magasin*, voisine par cela même du commerce, et constituant

1. Rapporté par Edmond About, *La Grèce contemporaine*.

souvent un simple métier accessoire. Le Grec industriel, sauf exception rare, n'est qu'un gagne-petit, et cela se comprend. La grande industrie exige de gros capitaux, et les gros capitaux sont bien acquis par le commerce; mais il faudrait, pour que l'industrie se développât, qu'un grand négociant se décidât à risquer ses fonds dans la construction d'une usine; il faudrait l'avance des matières premières, des salaires, d'un outillage; or, le commerçant grec « n'est pas si sot ». L'industrie est une occupation autrement fatigante que le commerce. Elle engage à un plus haut degré la responsabilité personnelle et réclame des efforts plus constants, plus quotidiens, plus àpres, en quelque sorte. Le Grec enrichi emploiera donc sa richesse à étendre ses opérations commerciales, ou à se reposer tranquillement, comme font plusieurs Makriens fortunés, mais il n'engagera pas une drachme dans une entreprise de fabrication, à moins que des Européens d'Occident n'aient tracé la voie et que les bénéfices ne soient palpables à brève échéance.

Makri nous en offre justement un exemple. Le *potamos*, avon-nous dit, fait tourner les roues de douze moulins. Ces moulins, on le devine, sont de fort petits moulins. Tous, sauf un seul, appartiennent à plusieurs propriétaires, ayant droit chacun à un certain nombre de parts appelées improprement *journées de moulins*. Les meuniers sont, toutes proportions gardées, des sortes de directeurs, choisis par une compagnie d'actionnaires, lesquels actionnaires, à l'occasion du choix de ce directeur, ne manquent pas de se quereller. Or, l'expérience a démontré depuis longtemps qu'on aurait un sensible avantage à abandonner ces douze petits moulins et à les remplacer par une grande minoterie, outillée à la moderne. Il y aurait moins de frais, moins de temps perdu, etc. De plus, l'eau pourrait plus facilement être dérivée vers les cultures. L'affaire est donc excellente. Oui, mais qui attachera le grelot? Personne. La seule idée de bâtir, d'élever beaucoup de pierres sur beaucoup de pierres, de faire venir des machines, de les installer, d'organiser un travail nouveau pour le pays, fait reculer les riches négociants, même ceux qui subventionnent généreusement les

écoles. Makri garde donc et gardera, jusqu'à nouvel ordre, ses douze petits moulins renouvelés des Grecs antiques. Des remarques analogues pourraient être faites sur l'industrie du ver à soie, sur le tissage. C'est l'étranger, Anglais, Allemand, Français, qui, sur ce terrain, évince le Grec sans la moindre lutte.

4° Enfin, un certain obscurcissement des notions d'honneur et de probité. — Sans remonter au *Timeo Danaos* de Laocoon, on se rappelle l'impression des croisés arrivant à Byzance, leur étonnement et bientôt leur indignation à l'aspect de ce peuple qui flatte, promet, louvoie, ergote, se dérobe, et qui, après avoir invoqué votre secours contre les Turcs, vous jette traitreusement entre leurs mains. Les grands barons bardés de fer, qui ne connaissent que leur sabre et leur parole, tombent tête baissée dans les pièges que leur tend, à chaque pas, la perfidie byzantine, et Byzance, d'ailleurs, comme le renard qui a cent ruses au sac, finit par s'en repentir. De même nos Grecs modernes. Beaucoup sont honnêtes certainement; beaucoup d'autres croient sans doute l'être et le sont fort peu; d'autres ne le sont en aucune manière et s'en rendent compte parfaitement. Le proverbe « tricher comme un Grec » doit forcément avoir sa cause. Cette cause, nous l'avons vue agir à Makri. Nous avons décrit plus haut cette levée en masse de quarante faux créanciers, tous escortés de faux témoins. Nous avons cité ces ventes aux enchères, truquées et corrompues par un syndicat d'accaparement. Les achats anticipés de blés et d'olives ne sont que l'*a b c* de l'usure. On prête 100 francs, à condition de prélever 150 francs, ou plus, en nature sur la récolte. L'enfant qui a trouvé moyen de vendre un objet deux fois sa valeur s'en vante en famille comme d'une belle action qui le rehaussera dans l'estime de ses parents. Un Grec de Makri, après avoir vendu à des Bulgares un champ acheté à un Turc, trouva moyen de leur faire payer une seconde fois le prix, en profitant de ce que les pauvres gens n'avaient pas eu la précaution de se faire délivrer un reçu. Enfin, les procès fleurissent. Ils font partie du cours habituel de la vie. Deux Grecs se poursuivent mutuellement en justice. Ils se chargent d'injures au tribunal. Dix minutes après

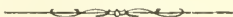
— comme dix minutes avant — vous les trouvez attablés au même café, devisant joyeusement de n'importe quoi, tout comme deux journalistes parisiens qui « ont échangé deux balles sans résultat » au bois de Boulogne. Il est même assez fréquent, à Makri, qu'un Grec soit emprisonné. Il disparaît pendant quelques jours; puis il reparait, et n'est pas déshonoré pour cela. On le voit du même œil qu'auparavant. Chacun lui tend la main sans nul préjugé, sachant bien que le lendemain ce pourra être son tour. Ulysse, à court d'ineognitos, ne juge-t-il pas raisonnable, en certain endroit de l'*Odyssée*, de se faire passer pour voleur? et Hermès, dieu du commerce, n'était-il pas également le dieu du vol?

Un dernier fait. Nous avons dit combien la vie est bon marché dans notre petite ville. Presque tous les prix y sont environ quatre fois moins élevés qu'en France. Or, il y a quelques années, des étrangers, Allemands et Français, débarquèrent à Makri. Ils étaient chargés d'explorer la côte, afin de voir où l'on pourrait établir des stations de chemin de fer. Ils demandèrent à manger. Les aubergistes du pays ne pouvaient manquer une si belle occasion. La note fut salée, trop salée. On leur compta un poulet 13 francs, une livre de fruits 5 francs, ce qui serait déjà cher à Paris, mais ce qui est absolument fantastique au bord de l'Archipel¹. Les étrangers payèrent, gravement; mais le chemin de fer ne passa pas à Makri. Qui sait si cette bonne aubaine d'un jour n'a pas été, pour les trop malins aubergistes, la plus détestable des spéculations?

En un mot, la physionomie du Grec n'est pas franche. Il y a loin de ces procédés serpentins et fuyants à l'allure probe et ouverte de la plupart de nos grandes maisons commerciales, indice d'une force plus réelle, d'une confiance plus sereine en l'avenir. Toute finesse, à bien l'examiner, est généralement l'aveu d'une faiblesse. C'est la première lâcheté qui a engendré le premier mensonge, et ceux-là seuls ont besoin d'y recourir qui ne se sentent pas taillés pour la lutte.

1. On trouve à Makri des poulets à 30 et 40 centimes. La livre de fruits, abricots ou pêches, s'y vend couramment 15 centimes.

L'étude de notre seule famille nous fait apercevoir tous ces traits : indépendance relative de la femme, initiative commerciale des enfants, amour des choses intellectuelles : voilà pour l'actif ; penchant aux métiers faciles, inaptitude agricole et industrielle, emploi de petites finesses peu compatibles avec la stricte franchise : voilà pour le passif. Le commerce est dans tout cela. C'est lui qui imprime à la race tous ces caractères, bons ou mauvais. C'est son influence qui se dresse à chaque détour de la vie, et qui produit, dans ce milieu slave ou ottoman, la frappante originalité de la race grecque. Mais le commerce, même après la culture, n'explique pas encore tout. Des organismes supérieurs le dominant, organismes actifs ou passifs, grâce auxquels il a pu se développer, se perpétuer, se diriger en tel ou tel sens. Le commerce est la chose du monde qui a le plus besoin de sécurité, de liberté, d'aliments extérieurs, et les sources d'où proviennent cette sécurité, cette liberté, ces aliments extérieurs, influent par là même, au moins indirectement, sur la vie privée. Après avoir déterminé ce que notre famille tient du *sol*, après avoir exposé ce qu'elle tient du *commerce*, examinons donc ses rapports avec les *organismes superposés à la famille*. Ces rapports accentueront encore sa physionomie et aideront à mieux comprendre certains états d'âme qui, en bien des endroits de la Macédoine, ont leur influence profonde sur le conflit actuel.



III

LES ORGANISMES SUPERPOSÉS AUX FAMILLES

Parmi les organismes superposés aux familles, trois nous semblent agir puissamment sur nos Grecs de Makri, comme sur tous les autres Grecs de la péninsule balkanique. Ces trois organismes sont : la *Religion*, les *Pouvoirs publics* et l'*Étranger*. Dans quelle mesure agissent-ils? en quoi ont-ils contribué, ou contribuent-ils encore à pousser dans tel ou tel sens les groupements de la vie privée? C'est ce que nous allons tâcher de déterminer sommairement.

I

Ce qui frappe dans la religion, à Makri comme en beaucoup d'endroits, c'est la persistance des haines entre musulmans et chrétiens.

Cette haine, généralement, n'existe pas à l'état aigu. A force de vivre ensemble, un *modus vivendi* s'établit toujours; mais la séparation n'en est pas moins profonde et irrémédiable.

En Orient, la race et la religion ne font qu'un. Changer de religion, c'est en même temps changer de race; c'est faire peau neuve de toutes parts; c'est quitter une communauté pour en adopter une autre. Pour les musulmans, l'idée religieuse est la seule qui continue à relier les sujets du sultan aux populations du Nord de l'Afrique et rehausse encore, aux yeux de ces der-

nières, le prestige de la Turquie. Pour les Grecs, le mot qui désigne la religion est identique au mot qui désigne la race. Les termes d'orthodoxe et de schismatique éveillant tout de suite une idée de polémique, on dit plus volontiers : la religion grecque.

Le Ture, cependant assez poli par nature, puisque les traditions guerrières, en n'importe quel pays, sont inséparables d'une certaine courtoisie chevaleresque, se croit tenu de mépriser le chrétien et d'arborer fièrement ce mépris. C'est un péché de dire : « Un infidèle est *mort* ». On dit : « Il a *crevé* ». Un fonctionnaire ture, en 1855, octroyait à un prêtre, dans les termes suivants, l'autorisation d'inhumér un mort : « Permis au prêtre de l'église de Makri de procéder à l'inhumation de l'impure carcasse du nommé S***, damné ce jour même ».

Ces expressions parlementaires, toutefois, ne sont usitées que dans les grandes occasions, lorsqu'une circonstance quelconque vient surexciter les passions religieuses. A Makri, les hommes des deux religions s'entendent généralement assez bien. On se contente de vivre séparément, dans les deux quartiers, les uns à droite, les autres à gauche du *potamos*. Les gros bonnets de la rive droite et ceux de la rive gauche se rencontrent sur terrain neutre. On cause, on fait des affaires, on traite de puissance à puissance, on se fait de mutuelles concessions. Y*** est en bons termes avec les riches Tures, les *beys* de Makri ; mais, au fond du cœur, la haine subsiste. La preuve, c'est que les enfants, encore peu au courant des nécessités pratiques de la vie et soumis exclusivement à l'éducation reçue dans la famille, ne demandent pas mieux que de recommencer, pour leur propre compte, les guerres saintes d'autrefois.

Athanase et Nestor, les deux fils aînés d'Y***, formèrent un jour, avec un certain nombre de leurs amis, le projet d'entrer dans la mosquée, *pour avoir le plaisir d'y casser les lumps*. Ils essayèrent d'abord de s'y introduire par escalade ; mais, n'ayant pu y réussir, leur cervelle de petits Grecs leur suggéra un autre procédé. Ils se présentèrent à la femme du *hotza*, ou prêtre ture, et, d'un air bénin, recueilli, demandèrent à voir la

barbe de Mahomet (*sié*). — N'oublions pas que l'Orient est le pays des légendes. — La femme du hotza, naïve et ravie, leur promet cette faveur pour le surlendemain, lorsque son mari sera là. Les garnements reviennent à l'heure dite, toujours bénins et recueillis. Le hotza, évidemment naïf, lui aussi, se met en devoir de satisfaire leur pieux désir. Une fois dans la place, les euvalisseurs s'en donnent à cœur joie. On grimpe sur le minaret, on contrefait, d'une façon grotesque, l'appel à la prière; on sème des grains de maïs dans l'escaier, pour faire glisser le hotza, on casse les lampes, on essaye même de voler la « barbe de Mahomet ». Grand émoi dans le quartier ture. La fureur musulmane se réveille. On allait faire sans doute un mauvais parti aux enfants et à leurs familles quand le maître d'école, homme avisé, se tira d'affaire en châtiant sévèrement les coupables. Les Tures se contentèrent de cette satisfaction, mais leurs enfants à eux, moins tolérants, se donnèrent la joie d'aller narguer les victimes et de rire de leur déconfiture. On conçoit les sentiments que des événements pareils, répétés par intervalles, peuvent exciter et nourrir dans les âmes. Ce sont là des *leçons de choses*, qui renforcent puissamment les idées reçues par l'éducation.

Les femmes montrent, en matière religieuse, la même ardeur que les enfants. Moins habituées à traiter des « affaires », elles ne connaissent pas ces concessions de chaque instant qui adoucissent le caractère de leurs maris. Du reste, chez les Grecs, le travail des femmes est pour beaucoup dans la nourriture des ministres du culte.

Tous les samedis, M^{me} Y*** et ses filles pétrissent un pain spécial, fait de la plus pure farine et confectionné avec plus de soin. Toutes les autres femmes grecques en font autant, et le soir, aux premières vêpres, chacune se rend à l'église, portant son pain enveloppé dans une serviette. Le prêtre, pendant ce temps, a choisi quelques enfants grecs, — les plus instruits de l'école, — et les a chargés de recevoir les pains. Le nom des donateurs est inscrit sur un registre. Quelques pains sont mis à part pour le saint sacrifice. Les autres serviront à la

nourriture du prêtre et de sa famille durant la semaine.

Le prêtre grec — *pappa* — a encore d'autres ressources. Tous les dimanches, à l'église, on fait passer quatre plateaux, l'un pour les frais généraux de l'église, l'autre pour l'huile sainte, le troisième pour les écoles, et le dernier pour les prêtres. Nestor, second fils d'Y**, avait souvent l'honneur de présenter celui-ci. Un casuel vient s'ajouter au maigre produit de la quête. Chaque baptême, enterrement ou mariage, rapporte un léger droit de 2 francs. Les deux chantres reçoivent également 1 franc chacun, ainsi que le sacristain, ou *candélaptès*. Ce dernier, avant la récente introduction des cloches, allait réveiller les fidèles à domicile, en frappant aux portes avec un marteau.

Tous les premiers du mois, le prêtre va asperger les maisons d'eau bénite. Chaque mère de famille, au retour, jette *deux sous* dans « l'urne du Jourdain ». Les habitants sortent sur le seuil et s'inclinent devant la bénédiction.

Y** a récemment perdu un fils. Le troisième jour après la mort, sa femme et ses filles ont confectionné un plat spécial, sorte de blé cuit sucré, met très délicat, paraît-il, et l'ont offert au prêtre. Même cérémonie pour le huitième jour, pour le trentième, pour l'anniversaire et pour le troisième anniversaire. Ces douceurs varient l'ordinaire du ministre du culte. Toutes les fois qu'un *pappa* nouveau arrive à Makri, les habitants lui offrent une maison, ce qui n'est pas difficile, vu la désertion de la ville au profit de Dédé-Agatch. Enfin l'église possède quelques oliviers, et son patrimoine comprend des boutiques de Constantinople, louées à son profit.

Le prêtre, étant donnée la sobriété naturelle de la race, a donc, lui et son vicaire, de quoi vivre confortablement. Son existence est simple et tranquille. N'oublions pas qu'il est père de famille tout comme un autre, et que le soin de son ménage, analogue à celui des autres Grecs, absorbe une part de ses soins. Le dimanche, au sortir de la messe, il visite ses ouailles, qui le reçoivent avec plaisir. Au point de vue moral, son influence semble à peu près nulle. On ne le consulte pas; il n'est pas di-

recteur de conscience. Les égards qu'on a pour lui se bornent à ces pratiques traditionnelles que nous énumérons plus haut, et dont certaines, comme l'aspersion des maisons, ont probablement leur origine dans les rites de la *cité antique* . Ami du repos, le prêtre grec n'aime pas à contredire ses paroissiens, et ceux-ci, en retour, ne font aucune difficulté de se montrer pratiquants, puisque la pratique est commode. L'usure et le faux témoignage, leurs péchés mignons, ne les embarrassent guère. Ils savent que leur pasteur ne les excommuniera pas pour si peu. A ce prix la bonne intelligence se maintient, et les paroissiens, en toute occasion, s'efforcent de rendre service à leur église. Les cérémonies leur plaisent d'ailleurs. Quoique ne cultivant guère, ils sont les premiers à faire des litanies et à promener processionnellement les saintes images lorsque la pluie fait défaut.

Y*** a été *épitrope* . Makri en compte deux ou trois. C'est une fonction assez analogue à celle de fabricant, mais plus importante, à cause de l'autonomie laissée au clergé grec par le gouvernement turc. Comme épitrope, Y*** s'occupait des fournitures de cierges, faisait la quête, avisait aux moyens de faire rentrer les droits d'église en retard. C'était lui qui, lorsque l'évêque passait à Makri, s'occupait de lui préparer un logement convenable et lui remettait le *droit de couronne* (1 franc par an) que chaque Grec marié paye à l'évêque. C'est encore lui qui conduisait celui-ci à l'école, lorsqu'il venait l'inspecter, car les évêques, malgré de récentes tentatives des autorités ottomanes pour imiter le régime scolaire des Occidentaux, ont encore la haute main sur les écoles grecques, subventionnées d'ailleurs largement par les autorités ecclésiastiques. L'assistance publique, à Makri, est également à la charge du clergé, et des cellules pour les aveugles existent dans les dépendances mêmes de l'église.

Makri fut jadis un archevêché. La ville dépend aujourd'hui du siège épiscopal de Ghimulzina, ville importante au Nord-Ouest de Makri. Outre ses fonctions épiscopales, l'évêque exerce, de temps immémorial, certains privilèges assez pré-

cieux. C'est lui qui juge, non seulement les causes matrimoniales, mais même les affaires de succession entre Grecs. La succession a, en Orient, une sorte de caractère sacré. Aussi les procès qui s'y rapportent vont-ils devant la juridiction religieuse, évêque pour les Grecs, cadi pour les Turcs. Les Grecs que ne satisfait pas la sentence de l'évêque peuvent en appeler au cadi. Enfin l'évêque est membre de droit du conseil de département (*liva*) ou d'arrondissement (*kasa*). Si l'arrondissement ne comprend aucun siège épiscopal, un prêtre, représentant l'évêque, siège toujours au conseil.

Patriarche, évêques et prêtres représentent, aux yeux des Turcs, les *autorités naturelles* du peuple grec. De là des honneurs et des privilèges. Le prêtre grec n'est pas dispensé seulement du service, mais encore de la taxe que paye tout chrétien pour racheter cette exemption. Les legs aux monastères sont reconnus par le gouvernement. La force armée turque est tenue de faire exécuter les décisions des tribunaux ecclésiastiques grecs. Les moines du mont Athos, — on aperçoit ce dernier de Makri, — ont toujours été respectés, et, comme les règlements monastiques défendent aux femmes d'entrer dans la presqu'île, les Turcs qui y pénètrent ont soin de laisser les leurs en dehors des limites sacrées. Lors de la dernière guerre contre la Russie, les autorités ottomanes voulurent, malgré l'usage et la loi, recruter des soldats grecs à Makri. Un nommé Michel, beau-frère de M^{me} Y**, était alors *pappa*. A la tête de la population, il résista aux ordres officiels. Le *mudir*, intimidé, essaya de parlementer et d'agir sur la population par l'*intermédiaire de Michel*. Celui-ci ne céda pas. Le *mudir* n'osa passer outre. La rébellion lui semblait toute naturelle du moment qu'elle était conduite par le prêtre. Aucun ordre nouveau n'arriva d'ailleurs de Constantinople, et les choses en restèrent là.

Mais cette intervention du clergé dans les affaires temporelles n'augmente pas sensiblement sa puissance. Les laïques, en vertu de leur aptitude aux affaires, ont le talent d'attirer à eux l'autorité. Le rôle joué par les épitropes autour du prêtre est joué par la *démogérontie* autour de l'évêque, comme par le *conseil*

ethnique autour du patriarche de Constantinople. Y***, comme évêque, était fort puissant à Makri. Loin d'accepter humblement les décisions de son pasteur, il réglait souvent les choses par sa propre initiative, sans consulter le prêtre. Ce phénomène se retrouve, paraît-il, du haut en bas de l'échelle ecclésiastique. Partout un conseil de notables laïques tient, plus ou moins à l'amiable, les rênes de l'administration religieuse.

L'Église n'en reste pas moins un organisme très important. C'est le seul que les Grecs vaincus aient conservé après la conquête turque. C'est lui seul qui les a maintenus, groupés en corps de nation, depuis Mahomet II jusqu'à nos jours. Attaqués par des guerriers issus de pasteurs qui, à leur passage en Asie Mineure, avaient emprunté aux Arabes leur puissante et fanatique organisation religieuse, les Grecs n'étaient pas, aux yeux des Turcs, des gens d'*une autre race*, mais des gens d'*une autre religion*. C'étaient des infidèles, des fils de chien, des *giaours*. C'est par le côté religieux que les Ottomans envisageaient instinctivement toute société, et ces sociétés, attaquées ou tout au moins outragées dans leur religion, entraient forcément dans cette manière de voir que leur imposait le vainqueur. De là l'importance attachée par les Turcs aux ministres du culte chrétien, et ce caractère officiel qui leur a été toujours reconnu. La race vaincue n'a jamais été pour les sultans qu'une vaste *communauté religieuse, extérieure à la grande communauté musulmane*, et qui, bien que vaincue, conservait ses *chefs naturels*.

Le patriarcat et le haut clergé grec ont si bien pris le caractère d'une institution nationale, assurée de l'appui du « bras séculier », qu'ils ont eu souvent une attitude belliqueuse et oppressive, non seulement à l'égard des mécontents qui, comme les Bulgares, se séparaient de « l'orthodoxie », mais encore de fidèles dévoués, comme les Serbes, qui bornaient leurs revendications à réclamer des prêtres de leur race. Le patriarche est moins tolérant pour ses ouailles que le sultan ne l'est pour lui. A Makri, toutefois, les observations de notre collaborateur ne nous ont signalé aucune trace de conflits religieux ou rituels entre chrétiens. L'élément grec est trop prépondérant, l'élément

bulgare est trop faible, et l'élément serbe est absent. C'est ailleurs que la lutte est chaude, et que l'on se dispute avec ardeur des groupes de population sans couleur bien tranchée, de race oubliée ou bâtarde, qui se laissent tirailler entre les diverses confessions ou les divers rites chrétiens, comme ils le sont entre les diverses revendications patriotiques.

Les vrais Grecs, eux, se sont dès l'origine serrés patriotiquement autour de leurs pasteurs. Groupés dans des villes, ils ont pu plus facilement demeurer fidèles à leur culte, tandis que beaucoup de campagnards bulgares et de montagnards albanais, dépourvus de cette force de résistance que donne l'agglomération, et plus immédiatement soumis à l'exploitation arbitraire du Turc, embrassaient graduellement l'islamisme ¹. Les renégats, comme on l'a fait remarquer, ont été rares parmi les Grecs. Passer à l'Islam, c'était risquer de se faire lapider par ses parents et concitoyens. L'église, le clocher, les saintes images, le *pappa* devenaient, au milieu de l'invasion ottomane, les grandes et seules forces de la cité. Il y allait de l'amour-propre national à rester chrétien. Il fallait opposer formules à formules, cérémonies à cérémonies, traditions méticuleuses à traditions méticuleuses. La haute culture intellectuelle disparaissant dans la tourmente avec le Bas-Empire, la manie des innovations doctrinales s'en allait également. Demi-ignorant, demi-instruit, le clergé grec s'attachait dès lors avec ferveur à la lettre des Écritures et des règlements en vigueur sous les empereurs de Byzance. Ceci explique, croyons-nous, de concert avec les tendances patriarcales et traditionnelles communes à tout l'Orient, ce caractère archaïque et formaliste qui caractérise le culte grec. La lettre, scrupuleusement honorée, y règne plus que l'esprit.

La religion, en définitive, a été pour la race grecque *un élément de résistance, une protection*, à l'abri de laquelle la vie privée a pu se maintenir telle quelle et le commerce se développer tranquillement. Mais ce rôle protecteur n'a pu être joué

1. Tout en conservant beaucoup de pratiques chrétiennes.

par le clergé que parce que le gouvernement ture, par son essence, se prêtait à un pareil dualisme et, malgré certaines violences intermittentes, favorisait la résistance de cet élément extérieur à lui.

II

Qu'est donc le gouvernement en Turquie, ou plutôt, pour rester fidèle à notre méthode, sous quel jour apparaît le gouvernement lorsqu'on se place à Makri ?

Le fait dominant, c'est que Makri, en temps ordinaire, s'aperçoit à peine de l'existence du gouvernement ture.

La ville forme un *nahieh* (commune) administré par un *mudir*¹. Le mudir est une sorte de fonctionnaire passif. Chargé d'assurer la sécurité, il a sous lui trois ou quatre gendarmes et une douzaine de soldats. Les gendarmes sont tures ou grecs, les soldats sont toujours tures. Le mudir ne peut rien sans les *mouktars*, au nombre de huit, quatre pour chaque nationalité. Les Tures nomment généralement les plus âgés, les Grecs prennent plutôt les plus riches. (On reconnaît les tendances des deux races, l'une plus patriarcale, l'autre commerçante.) Les mouktars ne délibèrent pas ensemble. Les quatre Tures s'occupent des affaires des Tures, les quatre Grecs des affaires des Grecs. Le mudir, actuellement ture, — mais qui peut aussi bien être grec, — confère tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Les mouktars grecs, à Makri, sont en pratique indépendants et régissent leur quartier. Y***, cela va sans dire, a été mouktar. Comme tel, il avait à répartir, avec ses collègues, l'impôt assez léger payé par les habitants. Il le faisait rentrer ensuite, avec l'aide du *taxildar*, ou percepteur, grec lui aussi, qui servait en outre de teneur de livres et de secrétaire aux mouktars. Indépendamment de l'impôt personnel, il existe un octroi pour le blé et les olives. Cet octroi est affermé par un Grec. Enfin chaque Grec paye une

1. Souvent désigné par les habitants, et nommé par le *vâli* (pacha d'Andrinople).

taxe annuelle, — 8 francs en moyenne, — comme droit d'exemption du service militaire, service qui n'est exigé que des musulmans. Le taxildar peut faire emprisonner les contribuables récalcitrants, mais tout se passe en famille. On sait d'ailleurs amadouer les Turcs en votant au besoin des subsides pour leur école, ou pour leur mosquée. Les mouktars, ainsi que le *démarchos*, sorte d'agent de police soumis à ces derniers, sont élus le dimanche, à des époques indéterminées, sur la place de l'église, lors de la sortie de la messe. Les Grecs se rassemblent alors, causant des intérêts de la *cité* . Veut-on construire une route ? Quelques gros bonnets s'assemblent au café, et, autour d'une table, en traacent le plan. Si la route est exclusivement locale, on s'en tire sans peine. Y*** s'est plusieurs fois de la sorte improvisé ingénieur des ponts et chaussées. On sait *grosso modo* comment il faut s'y prendre. On se cotise, on s'arrange, et la route se fait sans que seulement le gouvernement s'en doute. Si la route est importante, il faut l'approbation du *moutesarif* (préfet) résidant à Dédé-Agatch. Celui-ci envoie alors un ingénieur, payé par le gouvernement, et la route se fait alors par la coopération des communes et de l'autorité supérieure. Même autonomie en matière d'enseignement. Ce sont les pères de famille qui, d'accord avec les bienfaiteurs privés de l'école, élisent les instituteurs.

Il n'existe pas de gardes champêtres communaux. Nous savons pourtant que les pillards ne manquent pas et que, surtout au moment des récoltes, il est urgent de surveiller les vignobles et les vergers. Les propriétaires eux-mêmes savent parfois s'employer à cette besogne, mais, en temps ordinaire, ils se contentent de s'associer entre voisins, et de choisir des *garde-vignes* ou des *garde-oliviers* . Ce sont, en général, des Albanais, descendus de leurs montagnes, et portés, comme nous l'avons dit plus haut, à ces métiers de surveillance armée, qui flattent à la fois l'instinct belliqueux et l'amour de l'inaction. On les voit, fusil sur l'épaule, pistolets et couteaux à la ceinture, vêtus d'une sorte de casaque à brandebourgs, errer parmi les oliviers et les vignes, prêts à faire un mauvais parti aux maraudeurs. Quelquefois ils les tuent ou les blessent ; le plus souvent ils les arrêtent et les

conduisent au *mudir*, qui les emprisonne. Les dégâts commis par des enfants ou des animaux sont poursuivis par le *démarchos*. Y***, avec d'autres propriétaires, possède un garde, assez peu payé. On va dans les champs lui porter à manger; on lui donne du tabac, quelques douceurs, et il est content. Toute l'autorité du garde découle donc du propriétaire et non des pouvoirs publics. Le garde est d'ailleurs nomade. Ses fonctions sont naturellement intermittentes, puisque c'est seulement à l'époque de la maturité des fruits qu'on a intérêt à faire garder ses champs. On voit là un intéressant exemple de « cadre » social s'emparant de l'Albanais pour le rendre utile, et pour tourner, vers le maintien de la sécurité publique, des aptitudes qui lui servent ailleurs à la troubler.

Un trait nous fera mieux comprendre l'indépendance relative dont on jouit à Makri. Le gouvernement ture, sous l'influence de l'Occident, voulut, il y a quelques années, créer des banques agricoles, et, pour les fonder, institua un nouvel impôt. Makri devait en payer sa quote-part. La ville, soit qu'elle se souciât peu des progrès de l'agriculture, soit plutôt que les banques projetées dérangeassent les prêteurs dans leurs petites affaires, refusa net de payer. Y*** était alors *mouktar*, et, en cette qualité, devait signer les feuilles d'impôt. En cas de non-paiement, il était responsable. Y*** signa tout ce qu'on voulut; mais, au moment de payer, il fit exactement comme la ville. Les autorités turques auraient pu sévir. Elles ne sévirent pas. Y*** s'y attendait sans doute, sans quoi il ne se serait pas embarqué dans une aussi téméraire entreprise. Quoi qu'il en soit, l'impôt, pour Makri, demeura non avenue, et l'incident n'empêcha pas Y*** d'être très bien, dans la suite, avec le *moutesarif* de Dédé-Agatch.

Un autre trait montre combien est puissante et vague à la fois l'autorité d'un *mouktar*. Lorsqu'il remplissait cette charge, Y*** avait un parent qui donnait des signes évidents de prodigalité. Ayant appris que ce parent cherchait à vendre son patrimoine, il opposa purement et simplement son *veto*. Sans procès, sans intervention d'aucune autre autorité supérieure, il déclara que la vente ne se ferait pas, et la vente ne se fit pas. Sans doute il

réunissait, dans cet acte, l'autorité du chef de famille à celle du mouktar, mais la hardiesse et l'efficacité de cette interdiction n'en sont pas moins caractéristiques. Nul ne trouva la défense étonnante, et, grâce à cet « homestead » d'un nouveau genre, le prodigue put arriver sans encombre à la fin de ses jours.

Cette autonomie de notre petite commune nous fait comprendre comment, au dix-septième siècle, beaucoup de Grecs, riverains de l'Archipel, préféraient la domination turque à la domination vénitienne. Celle-ci était plus tracassière que celle-là.

Le gouvernement turc n'a rien de vénitien à Makri. Il se fait sentir pourtant quelquefois, et son intervention, dans ces cas-là, a généralement quelque chose de fâcheux, de déprimant, de maladroit. C'est ainsi que l'élevage du porc est interdit hors des demeures, cet animal étant déclaré impur par le Koran. De même, si les collines voisines de Makri sont en grande partie déboisées, et si les pluies, devenues torrentielles, emportent la terre végétale, c'est encore l'imprévoyance du gouvernement qu'il en faut accuser. Les grands propriétaires ruraux manquent parmi les Grecs, et il est dès lors indispensable que les forêts soient sous la tutelle de la Province ou de l'État. Les transports par mer seraient plus florissants si le gouvernement, même dans le cas d'un cabotage sur des côtes exclusivement turques, ne prélevait un droit de 8 pour 100 *ad valorem* sur les marchandises transportées. Aucune distinction n'est faite, avons-nous dit, entre les produits nationaux simplement portés d'un point de la côte à un autre et les importations étrangères. L'existence de ce droit paralyse en partie le petit commerce maritime de Makri et force Y***, en particulier, à faire opérer la plupart de ses transports par voie de terre, ce qui est plus onéreux et parfois même plus long. Pendant ce temps, des barques et des tartanes, qui ne demanderaient pas mieux que de prendre la mer, dorment paresseusement dans le port.

Les travaux publics sont en enfance chez les Turcs. A l'inverse des Romains, ils ont horreur de la bâtisse, en quoi se révèle clairement leur passé nomade et pastoral. Un de leurs sujets

d'admiration, en arrivant dans le pays, était la quantité de routes et de puits qu'ils y trouvaient, et cette particularité, à elle seule, leur inspirait une profonde considération pour le peuple grec. Depuis Mahomet II, loin de construire de nouvelles routes, les Ottomans en ont laissé s'effondrer ou s'effacer un bon nombre. De même pour les quais des villes maritimes. On sait qu'une bonne partie de l'impôt reste aux mains qui le perçoivent. Sur le surplus, le sultan se fait la part du lion. La partie du budget affectée aux travaux publics est d'abord réclamée par les mosquées à réparer, puis par les écoles musulmanes, puis par les demeures des *imans*. On voit ce qui peut rester pour les autres travaux d'utilité publique, et l'on comprend l'irritation qu'éprouvent les habitants des villes maritimes, comme Makri, en voyant se dissiper si inutilement pour eux les sommes qu'ils versent au Trésor.

Au moins, la sécurité sera-t-elle maintenue? — Les exploits retentissants de certains brigands viennent nous apprendre de temps en temps qu'il n'en n'est rien. En premier lieu, l'usage d'armes perfectionnées est interdit aux Grecs. Soldat de race, le Turc entend garder le monopole de son métier. A part quelques gendarmes municipaux, tout ce qui porte les armes en Turquie doit être musulman. En ce qui concerne les brigands, les autorités ne connaissent pas de milieu entre deux systèmes : ou bien fermer les yeux, ou bien réprimer avec rigueur, mais brutalement et en frappant au hasard innocents ou coupables. « Mon padischah, disait à Amurat IV un de ses fidèles guerriers, le seul remède contre les abus, c'est le sabre. » Amurat et bien d'autres n'ont que trop fidèlement suivi ce conseil. Chateaubriand mentionne, dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, une de ces exécutions sommaires. Les pachas d'alors n'étaient pas embarrassés. Leur signalait-on une bande de brigands sur une montagne, aux environs d'un village? Ils faisaient cerner le tout par un cordon de troupes, qui, se resserrant sans laisser rien échapper, massacraient consciencieusement tous les brigands de la montagne et, pour plus de sûreté, tous les habitants du village. Après cela on en avait pour vingt-cinq ans. Sans doute les mœurs ont

progressé depuis, et Makri ne nous offre point un pareil spectacle. Toutefois, il reste quelque chose des anciens procédés. Une famille tranquille est exposée, à brûle-pourpoint, à voir une troupe de soldats se ruer dans la maison et la fouiller de fond en comble, pour y chercher les brigands qui n'y sont pas... ou qui n'y sont plus. C'est l'accident qui arriva à Théophile, le frère d'Y***. Un brigand avait passé chez lui, disait-on. Le fait n'avait rien d'impossible. Comme en Calabre ou en Corse, les bandits aiment à s'inviter chez les honnêtes gens, qui n'ont garde de refuser cet honneur. Quoi qu'il en soit, sa maison fut, quelques jours après, le théâtre d'une descente armée et de perquisitions menaçantes. Théophile protesta, plaida, et, — signe des temps, — gagna sa cause. Un sous-officier fut destitué pour lui donner satisfaction.

La famille grecque est donc obligée de compter avec le brigandage, et nous avons vu comment celui-ci avait occasionné, à un moment, une perturbation profonde dans le commerce d'Y***. Il est des époques où les routes sont fort peu sûres et où, bon gré mal gré, même au prix de longs détours, les voyageurs prennent la route de mer. Aussi les Grecs font-ils de temps en temps quelques efforts pour se débarrasser du brigandage. Le mudir, nous l'avons dit plus haut, peut être grec aussi bien que ture. Les mudirs grecs profitent de leur passage au pouvoir pour agir, sinon avec plus d'énergie, du moins avec plus d'habileté et d'esprit de suite. Un certain Zaphyrios, il y a quelques années, devint mudir de Makri. Homme avisé et instruit, il n'ignorait pas que des Bulgares des environs servaient de recéleurs aux brigands. Zaphyrios s'arrangea pour bien les connaître et les manda chez lui un à un, les menaçant de mort s'ils continuaient à prêter leur concours au brigandage. « Mais si les brigands viennent chez nous et nous demandent à dîner? » dirent les recéleurs. Zaphyrios avait, comme l'on dit, le *sentiment de la situation*. « Si les brigands viennent chez vous, répondit-il, donnez-leur à dîner; seulement, après qu'ils seront partis, venez immédiatement me le dire. Sinon, vous paierez pour eux. » La menace eut son effet, et sans qu'aucun Bulgare fût molesté par la justice,

le brigandage cessa pendant tout le temps que Zaphyrios fut mudir, c'est-à-dire pendant trois ans.

Le Grec cherche en effet, grâce à la décadence de la Turquie et à l'appui des puissances étrangères, à se glisser dans les fonctions publiques, où son activité répond mieux aux besoins nouveaux que l'apathie et l'indolence du fonctionnaire ottoman. L'œuvre est difficile sans doute. L'immense majorité des fonctions publiques est toujours réservée aux purs Osmanlis ; mais le Grec, comme on l'a vu, fait déjà brèche sur certains points.

L'organisation de conseils administratifs mixtes et de tribunaux mixtes, décrétée par le sultan sous l'influence de récents événements politiques, permet aux Grecs de reprendre une certaine influence dans le gouvernement du pays.

La commune de Makri, par exception, ne fait point partie d'un *kasa* (arrondissement administré par un *caïmucan*) et dépend immédiatement du *liva* (département) dont le siège est à Dédé-Agatch. Là, se trouve un *moutesarif*, ayant la dignité de pacha et entouré d'un conseil mixte. Ce conseil se compose de dix membres : quatre membres de droit : le moutesarif (nommé par le sultan), son secrétaire, le cadi et l'archevêque grec ; six membres élus, dont trois Turcs et trois Grecs. Cela fait six Turcs contre quatre Grecs, mais l'on comprend aisément quel avantage il y a à avoir ainsi un pied dans la place (1).

Y^{...}, en sa qualité de riche négociant, devait attirer les suffrages des électeurs. Effectivement, il est conseiller du *liva* pour la circonscription de Dédé-Agatch. Dans le conseil, il plaide éloquemment la cause de ses administrés. Il tâche d'obtenir des réductions d'impôts, le tout en douceur, bien entendu, car un Grec agit plutôt par câlinerie et par ruse que par des réclamations violentes. La minorité du conseil n'est pas la représentation d'un parti opprimé, qui proteste, tempête et se drape dans une noble attitude. C'est une minorité adroite et intrigante, donnant pour obtenir, votant avec empressement des subsides pour les mosquées afin d'arracher un dégrèvement qui vaudra

(1) Si le moutesarif est grec, ce qui arrive, il y a égalité.

le triple ou le double de ces subsides. Y*** fait également sa cour aux *bey*s, ou riches Turcs descendants des anciens chefs militaires, et, comme tels, balançant l'autorité des magistrats locaux par leur crédit auprès du sultan. Y*** et ses amis, par ce procédé, en profitant des relations d'un certain Osman-Bey avec le vizir, ont obtenu la destitution de fonctionnaires gênants et l'allègement de certaines charges qui pesaient sur Makri. Même habileté pour user des tribunaux mixtes. Le tribunal de Dédé-Agatch comprend cinq juges : un président, turc ou grec, nommé par le sultan, quatre assesseurs, deux Turcs et deux Grecs, nommés par le moutesarif. Y*** a été juge, mais pendant peu de temps. Il avait ambitionné cette fonction pour remettre en liberté un de ses amis, emprisonné pour un escamotage peu délicat. Y*** se glissa adroitement, par l'intermédiaire d'un ami, dans les bonnes grâces du moutesarif, fit agir des gens influents, gardant d'ailleurs, en ce qui le concernait, une attitude grave et digne, feignant au premier abord de refuser l'honneur qu'on lui offrait, et l'acceptant de l'air d'un homme qui se résigne. Une fois juge, Y*** s'arrangea bien vite pour faire déclarer innocent l'ami qui l'intéressait, et donna ensuite sa démission, car il se souciait peu du métier. Eût-on mieux fait au temps des *Guêpes* d'Aristophane?

Nos observations, relatives à Makri, aboutissent à ces trois conclusions : 1° que nos Grecs font à peu près toutes leurs affaires sans l'intervention des Turcs ; 2° que cette intervention, dans les cas où elle se produit, est plutôt fâcheuse qu'utile ; 3° que les Grecs commencent à mettre la main sur les fonctions publiques, autrefois plus jalousement réservées aux Turcs.

À l'heure actuelle, les villes maritimes comme Makri, et à population grecque prédominante, échappent aux violences qui sévissent ailleurs. C'est contre les Bulgares que le Turc fait aujourd'hui revivre ces procédés atroces de répression décrits par Chateaubriand. Peut-être est-ce contre les Grecs qu'ils se retourneront un jour. En attendant, voyons comment, à l'action de la religion et à celle des pouvoirs publics sur le type étudié, vient se combiner, de plus loin, l'influence étrangère.

III

Nous avons montré comment le commerce développe, dans une certaine mesure, l'émigration. Les émigrants retournent assez souvent au pays natal. Ceux qui se fixent à l'étranger demeurent en relation, par correspondance, ou même par association, avec le reste de leur famille. Ce phénomène, qui a plus ou moins existé dans tous les temps, suffit à expliquer comment le Grec est beaucoup plus ouvert aux nouveautés et mieux informé de ce qui se fait ailleurs que ses voisins turcs ou bulgares. Il y a là une influence *constante* de l'étranger. Mais nous voulons parler ici d'une influence plus active et plus récente, de celle qu'ont favorisée le développement des moyens de transport, et, par suite, la présence d'étrangers plus nombreux sur le territoire ottoman, ainsi que les retours plus fréquents de Grecs *occidentalisés* dans leur pays d'origine.

Nous avons parlé de ces ingénieurs français et allemands, envoyés pour explorer la côte, et si traitreusement reçus par les aubergistes de Makri. L'arrivée de ces hommes allait déterminer la plus grande révolution sociale qui se soit produite dans le pays depuis bien longtemps.

Rien ne peut peindre, — nous dit notre collaborateur, — la stupéfaction d'un certain Bulgare makrien lorsque, du haut d'une colline, il aperçut ce noir convoi traversant la plaine, cette voiture « qui marchait sans bœufs ». Le pauvre homme, épouvanté, fit un grand signe de croix. Y**, nous le savons, fut plus pratique. De ce jour date son existence en partie double, à Makri et à Dédé-Agatch, et le transfert de son principal magasin dans cette dernière localité.

Dédé-Agatch, ville créée par le chemin de fer, se ressent naturellement, beaucoup plus que Makri, de l'influence étrangère. L'aspect du port, le percement des rues, les boutiques, les habits, tout y rappelle l'Occident. On y trouve des Allemands, des Autrichiens, quelques Français et plusieurs représen-

tants de cette race hybride, mi-grecque, mi-italienne, mâtinée parfois d'Arabe, qu'on appelle les Levantins. Le chemin de fer appartient à une compagnie européenne internationale. C'est encore aux mains des étrangers que se trouve le grand commerce maritime. Le blé qui s'entasse sur les quais de Dédé-Agatch est chargé par des vaisseaux anglais ou allemands.

L'étranger a donc renouvelé les transports; mais le Grec, qui n'a pris aucune part à ce renouvellement, n'en montre pas moins une singulière aptitude à *en profiter*. Beaucoup d'employés du chemin de fer sont Grecs. Les petits armateurs de Makri, voyant la marine à voiles atteinte en partie par la concurrence de la vapeur, se sont mis à faire construire, en divers chantiers de l'Europe, des steamers pas trop grands, mais légers, et qui leur suffisent pour rivaliser avec les compagnies occidentales dont l'exemple les a inspirés. Leurs navires ont même l'avantage de pouvoir débarquer les voyageurs par de gros temps, lorsque les vaisseaux anglais ou allemands ne l'osent pas. Par exemple, c'est la question des prix qui est embrouillée avec eux! Ces prix montent ou baissent constamment, suivant l'affluence ou la disette des passagers. Le marchandage a d'ailleurs sa place à bord du bateau comme dans la boutique. Sur le quai, avant le départ, le capitaine crie un prix quelconque, assez modique, et invite les passagers à vouloir bien entrer. Il leur promet « qu'on s'arrangera toujours ». Puis, une fois en mer, on tâche de tirer le plus possible du voyageur. L'essentiel était d'embarquer.

On a vu, dans notre premier chapitre, que Makri comptait six cafés grecs. Ces cafés, qui sont en même temps des débits de liqueurs fortes, n'existaient pas il y a peu de temps. Le Koran, là encore, jouait son rôle d'« empêqueur ». Maintenant, la consigne est définitivement forcée. La fréquence des rapports avec l'Occident a fini par triompher des résistances traditionnelles. Des liqueurs, arrivant de Trieste et de Marseille, viennent abreuver les Makriens. Ce n'est pas d'ailleurs le plus beau côté de la civilisation; mais nos Grecs, naturellement sobres, ne connaissent pas encore les excès dont l'alcool est la source en d'autres pays.

C'est l'influence étrangère qui pousse également le gouvernement à créer des banques agricoles. Ici, cette influence se retourne directement contre le Grec, à qui on menace d'enlever sa clientèle de débiteurs concieucieux et naïfs. Le Grec voit donc d'un mauvais œil cette institution; mais, ne pouvant l'empêcher, il s'efforce, suivant son habitude, de perdre le moins possible à cette évolution. Pour cela, il se glisse dans les banques agricoles, et, une fois dans la place, tâche de regagner, par divers artifices, ce que la limitation du taux de l'intérêt lui fait perdre sur ses bénéfices antérieurs. L'imperfection et le relâchement du contrôle favorisent dans une assez large mesure cette revanche du naturel qui, en dépit de formes désormais plus paperassières et plus correctes, revient parfois au galop.

Quant à l'agriculture elle-même, l'accroissement du produit de la dîme, depuis 1852, semble indiquer certains progrès. Notre premier chapitre en a montré une cause dans le travail patient, quoique primitif, du Bulgare; mais il est clair que cette cause n'est pas la seule, et que la navigation à vapeur, favorisant l'exportation des grains, a dû pousser à une culture un peu plus intense. La famille Y*** éprouve elle-même les heureux effets de ce phénomène. Les abricots de son jardin peuvent désormais s'expédier à Constantinople par le chemin de fer de Dédé-Agatch, œuvre de l'industrie étrangère. La vente en est plus fructueuse et plus assurée.

Mais le Grec profite peu par lui-même des encouragements donnés à l'agriculture. Quelques-uns, — un seul à Makri, — se sont mis à l'œuvre et à la charrue, mais surtout par une arrière-pensée commerciale; mais beaucoup s'arrêtent à moitié chemin. Un neveu d'Y***, nommé Lambros, a étudié en France dans un institut agronomique; mais, aujourd'hui, revenu à Makri, il ne cherche qu'à se faire nommer..... *inspecteur d'agriculture*. La profession lui semble plus commode, et il est en train de faire la cour aux pachas et à d'autres personnages influents pour décrocher cette place. D'autres, plus entreprenants, ont fait venir par chemin de fer des machines agricoles, mais elles se sont détraquées et on n'a jamais su les réparer.

Une mésaventure analogue est arrivée à un Grec de Makri, d'abord ami de Y***, et maintenant brouillé avec ce dernier. Le rapide peuplement de Dédé-Agatch avait fait naître, chez ce Grec, l'idée de construire en cette ville un moulin à vapeur. Y***, trouvant l'idée bonne, s'associa avec son auteur. Mais l'industrie, nous l'avons vu, n'est pas précisément le fait des Grecs. Certes un moulin à vapeur, création déjà désirable et possible à Makri, l'était encore plus à Dédé-Agatch, ville plus populeuse et en communication plus directe avec l'étranger. Des machines furent donc commandées à Paris (ou à Vienne?) mais, avant l'achèvement du moulin, Y*** se brouilla avec son associé et se retira. Les machines n'en furent pas moins mises en place; mais, pour une cause ou pour une autre, elles ne marchèrent pas. La farine consommée à Dédé-Agatch continue donc à être procurée à cette ville par les douze petits moulins à eau de Makri.

Faudrait-il s'étonner si, avant peu de temps, l'on apprendait qu'une minoterie plus sérieuse a été fondée à Dédé-Agatch..... par quelque étranger?

Le Grec profite donc, *autant qu'il peut*, des éléments nouveaux de succès apportés par les nations étrangères. Seulement, sur ce terrain comme sur d'autres, il est victime de sa spécialisation. Il ne devient ni meilleur agriculteur, ni meilleur industriel. Pour perfectionner une qualité, la première condition est de l'avoir. C'est donc surtout le commerce qui profite des leçons de l'Occident.

Mais ce coup de fouet donné aux aptitudes commerciales du Grec a suffi pour modifier, par contre-coup, un certain nombre d'habitudes de sa vie privée. Le *mode d'existence* a vivement subi, depuis vingt ou trente ans, l'attraction des mœurs étrangères. Vers 1874, les Grecs de Makri ont transformé leur habillement. Ils ont revêtu nos vestes, jaquettes, pantalons, tandis que la plupart des Turcs¹ et des Bulgares, dans la localité, restaient fidèles aux vieux costumes. Seulement, presque tous ont gardé le *fez*. La tête est chose sacrée en Orient, et, par ricochet, la

1. Les Turcs fonctionnaires ont également pris l'habit européen. Dans d'autres villes que Makri, d'ailleurs, la présence des étrangers a exercé une bien plus puissante influence.

coiffure l'est aussi. Tel riche négociant grec, aujourd'hui, porte encore le *fez* en pleine Bourse de Marseille. Pourtant le chapeau de soie fait sa petite trouée, destinée sans doute à s'élargir.

Les mœurs de l'Occident tendent même à altérer les coutumes matrimoniales, ou, plus exactement, les dispositions de biens qu'entraîne le mariage. L'usage de donner un immeuble aux filles, ou du moins à la fille aînée, fait place, sur certains points, à celui de donner une dot en espèces. C'est ce que l'on projette de faire dans la famille Y***, pour le mariage de la seconde fille, qui aura lieu prochainement.

Curieux, avide de nouvelles et de nouveautés, prompt à interroger et saisissant vite, mais souvent paresseux pour agir, tels sont les traits sous lesquels Démosthène nous représente le peuple athénien; tels sont aussi ceux qui distinguent nos Grecs de Makri. L'étranger, quel qu'il soit, est entouré par tout le monde; on le questionne passionnément. « Vous venez de France? Parlez-nous de la France; que fait-on en France? » disait-on à Nestor lors de son retour, et il s'attachait à satisfaire de son mieux, en mille récits circonstanciés, les exigences de sa famille ou des voisins. Le même Nestor, au gymnase d'Andrinople, en usait pareillement à l'égard de ses condisciples étrangers. Il y avait un jeune Français, un jeune Allemand, plusieurs Italiens, à qui les jeunes Grecs faisaient ainsi passer de longs interrogatoires. Tout cela renseigne et ouvre l'esprit.

On ne doit donc pas s'étonner que les cultures intellectuelles se ressentent, elles aussi, du contact plus immédiat de la race avec l'étranger. Nous avons vu Y*** présidant à la construction des écoles de Makri, encourageant les ouvriers, fournissant des fonds. Ces écoles, au nombre de deux maintenant, l'une de garçons, l'autre de filles, remplacent l'ancienne et unique école où les deux sexes étaient réunis. Sous l'influence des idées étrangères, une société grecque, Ἐλλήνων Ἐταιρεία, s'était formée à Constantinople, pour la diffusion et le relèvement de l'instruction. Cette société faisait appel aux Grecs enrichis, établis à l'étranger, et nous savons que ceux-ci délient assez volontiers les cordons de leur bourse pour procurer à leurs compa-

triotés restés au pays les bienfaits de l'enseignement. On s'est donc lancé, avec plus d'enthousiasme que de mesure, dans la rénovation du personnel et des programmes scolaires. De jeunes Grecs élevés en Allemagne, — surtout depuis 1870, — sont revenus la tête enflammée de science, épris des nouvelles méthodes. Des grandes villes, où ils se fixaient, leur influence a rayonné sur les petites. C'est vers 1878 que la révolution scolaire s'est opérée à Makri. L'ancien maître d'école, pourtant fort capable, évincé par les jeunes éducateurs nouveau style, s'est vu forcé de se faire prêtre. La sphère des études s'est élargie, trop élargie. Il y a là une sorte d'amour-propre national, parti des hautes classes, qui pourra produire d'excellents effets, mais dont les prétentions vont au delà du besoin réel de la jeunesse, surtout dans de petits bourgs comme Makri.

Ceci permet, nous semble-t-il, de proposer la loi suivante : *Une race, mise en contact avec d'autres races qui lui sont supérieures en plusieurs points, ne s'attache à imiter que les côtés pour lesquels elle a déjà une certaine aptitude acquise.*

Ainsi les Turcs, militaires et fonctionnaires, n'ont guère fait d'efforts, efforts peu fructueux du reste, que pour améliorer leur armée¹ et leurs administrations². Ainsi les Indiens chasseurs de l'Amérique n'ont emprunté à la civilisation que l'usage des armes à feu, qui leur permettait d'atteindre le gibier de plus loin. Les Grecs suivent le penchant commun : commerçants et amis de l'instruction, ils regardent attentivement tout ce que font les nations occidentales *dans le domaine du commerce et des cultures intellectuelles*, et en tirent plus ou moins adroitement leur profit.

En reprenant les trois points de vue que nous venons d'indiquer, nous trouvons que notre famille : 1° pratique tranquillement sa religion traditionnelle, considérant volontiers les ministres du culte comme les représentants attitrés de ses aspi-

1. Depuis le dix-septième siècle, sous l'influence de la France.

2. Depuis le sultan Mahmoud, sous l'influence combinée de toutes les grandes puissances qui protègent la Turquie.

rations politiques, mais peu influencée par eux dans la vie privée; 2° n'a que rarement affaire avec les autorités turques, qui laissent la petite cité dont elle fait partie s'administrer elle-même, et n'interviennent, d'une façon intermittente, que pour gêner mal à propos les habitants; 3° a été vivement secourue par les phénomènes économiques nouveaux déterminés par l'entrée en scène des races étrangères, et en a profité surtout pour élargir le cercle de ses opérations commerciales et procurer à certains de ses membres un degré supérieur d'instruction.

En résumé, la religion tend à la conserver dans le même état; le Turc tend à l'abaisser faiblement; l'étranger tend à l'élever modérément. Cette dernière influence semble la plus importante, car, destinée à croître, elle ne peut que voir ses effets se multiplier et grandir. Le Grec n'aura pas tout ce qu'il espère dans les partages et les bouleversements de l'avenir, mais il aura certainement quelque chose.

L'insurrection macédonienne, au moment où ont eu lieu les observations consignées ci-dessus, n'avait pas encore éclaté, mais déjà de nombreux tiraillements locaux et de graves malaises faisaient prévoir les derniers orages. Le coin de Turquie d'Europe où se trouve Makri est un peu en dehors des principaux foyers de troubles. Voisine de la mer, d'une part, et, de l'autre, peu éloignée de Constantinople, cette petite ville n'est pas un lieu propice aux hostilités, et l'observateur qui voudrait étudier le type macédonien insurrectionnel dans sa sphère normale devrait se reporter un peu plus vers le nord, ou vers l'ouest.

Et toutefois, de cette étude exclusivement scientifique, faite en dehors de toute préoccupation d'actualité, et où une famille grecque occupe par force le premier plan, jaillit, entre autres constatations, le fait curieux et fondamental que nous avons été obligé de mettre en relief : à savoir la marche en avant du Bulgare, marche en avant qui a sa cause intime et profonde dans les supériorités obscures et méconnues de la vie privée.

Makri est loin des Balkans, loin de la Bulgarie, dans une zone où l'hellénisme est maître depuis longtemps et peut profiter de tous ses avantages, Makri est à portée de la capitale de l'Empire, et le rayonnement de la puissance ottomane, quand il arrive jusqu'à elle, n'a pas eu le temps de s'atténuer. Et, malgré tout, nous avons constaté que l'élément bulgare, dans cette localité où il représente un intrus, où il ne joue qu'un rôle secondaire et auxiliaire, va se fortifiant de plus en plus. Le phénomène n'en est que plus digne d'attention, car si les choses sont ainsi là où le Bulgare a contre lui tant de désavantages, cela semble dire qu'elles se passent de même, et d'une façon plus saillante encore, là où ces circonstances défavorables n'existent pas.

Sans vouloir exalter outre mesure ce travailleur patient et courageux, nous devons reconnaître que lui seul, dans la grande mêlée macédonienne, a l'air de faire autre chose que murmurer et s'agiter. Il avance. Sans doute il s'agit aussi, à l'heure actuelle; mais il faut attendre pour voir si quelque grand résultat ne suivra pas cette agitation. Nous avons vu que les Bulgares savent, au besoin, éteindre un incendie. Les événements actuels montrent qu'ils savent en allumer; mais c'est peut-être qu'à l'étape où ce peuple en est arrivé maintenant, il n'y a pas d'autre moyen pour lui de se frayer une route.

Gabriel d'AZAMBUJA.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

Ce Bulletin doit être détaché et placé dans une reliure spéciale.

SOMMAIRE : Réunion du Bureau de la Société. — Membres Fondateurs et Donateurs. — Nouveaux membres. — Nouveaux Correspondants et Chefs de groupes. — Lettres des Correspondants. — Une initiative à imiter; lettre de M. LOUIS BALLU. — Sections d'études sociales (cotisations à 3 et à 8 fr.), par M. EDMOND DEMOLINS. — Études sociales, par M. PAUL DE ROUSIERS. — L'Angleterre protectionniste, par M. G. D'AZAMBUJA. — Henry Georges jugé par un Américain, lettre du Dr L. Ettinger. — Bulletin bibliographique.

ÉCOLE DES ROCHES,

près Verneuil (Eure).
Maison de la Guichardière.

Téléph. et télégr. : Roches, Verneuil.

Gare : Verneuil (ligne de Granville).

M. EDMOND DEMOLINS recevra à l'École des Roches tous les membres de la Société qui voudront bien lui faire le plaisir de venir le voir pendant les vacances de Pâques.

On le trouvera le jeudi et le dimanche de chaque semaine, du 7 au 21 avril. Prière d'aviser du jour de la visite.

M. EDMOND DEMOLINS prie les membres de la Société de lui faire le plaisir de déjeuner et de dîner à la Guichardière, avec les membres de leur famille qui s'intéressent à la Science sociale.

Départ de Paris (gare Montparnasse), à 8 h. 45 du matin. — Arrivée à Verneuil, à 10 h. 44.

Départ de Verneuil, à 8 h. 23 du soir. — Arrivée à Paris (gare St-Lazare), à 10 h. 25.

Lire dans le Bulletin, page 30, Une initiative à imiter, et page 31. Sections d'études sociales (cotisations à 3 fr. et à 8 fr.).

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications, ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des

Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'École des Roches a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui for-

ment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province. Ils s'intéressent à leur région; ils dépendent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils complètent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier. — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir la supériorité dans sa profession*. Par là, notre Société s'adresse à *toutes les catégories de membres*.

La crise sociale actuelle est en effet la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la *Revue la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V^{te} Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Missions et voyages. — La Société attribue des bourses de voyages, ou d'études, aux personnes qu'elle choisit, principalement aux élèves des cours de Science sociale. Elle détermine les sujets à étudier

par les bénéficiaires de ces bourses. Elle examine les travaux remis par eux et se réserve la faculté de les publier dans la *Science sociale*, ou de les rendre à leurs auteurs.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la *Revue* et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

La Société met également en rapport les membres appartenant à la même profession, afin de leur faciliter les études sur la situation de cette profession et sur les réformes à y introduire.

Congrès annuels. — La Société se propose d'organiser un Congrès annuel pendant le mois d'août, dans une région déterminée. Ce Congrès aurait plus particulièrement pour but l'étude sociale de cette région. Les travaux du Congrès pourront former, chaque année, un des fascicules de la *Revue*.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la *Revue*. Quatre de ces volumes ont été présentés aux concours de l'Institut : tous ont été couronnés. Plusieurs ont été traduits en anglais, en allemand, en russe, en italien, en espagnol, en grec, en hongrois, en arabe et en japonais. Quelques-uns ont atteint des tirages de huit, dix et vingt-cinq mille exemplaires.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1^o Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2^o Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3^o Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

RÉUNION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Le bureau du Conseil de la Société internationale de Science sociale s'est réuni le 15 mars, à 7 heures et demie, chez M. Maurice Firmin-Didot, sous la présidence de M. Paul de Rousiers. Tous les membres étaient présents.

M. Edmond Demolins a donné lecture de la liste des nouveaux adhérents, qui ont tous été acceptés comme membres. Il a informé le bureau que d'autres adhésions sont sur le point de se produire et que nos correspondants de province manifestent le plus grand zèle, tant pour l'organisation d'observations locales que pour la propagation de la Société.

Le bureau a examiné divers moyens propres à rendre la *Science sociale* accessible à un plus grand nombre de personnes.

M. Maurice Firmin-Didot, trésorier, a déclaré que, grâce au concours des *membres fondateurs et donateurs*, les ressources financières de la Société permettaient, dès maintenant, d'organiser un voyage d'études sociales.

Comme il importe que ce voyage, le premier qui sera entrepris sous les auspices de la Société nouvelle, soit effectué par un observateur en pleine possession de la méthode, M. Paul de Rousiers, président, a demandé à M. Paul Bureau s'il voudrait bien se charger de faire, pendant six semaines ou deux mois, une enquête sociale en Norvège, pour y vérifier certains points de l'évolution sociale si importante qui s'est effectuée dans ce pays.

M. Paul Bureau a répondu qu'il pensait pouvoir accepter.

M. de Rousiers, rappelant la mémoire de notre regretté maître Henri de Tourville, a demandé au bureau s'il ne conviendrait pas, à l'occasion de l'anniversaire de son décès, de faire célébrer un service funèbre à son intention. Cette motion a été accueillie à l'unanimité.

La séance a été levée à 11 heures et quart.

Le Secrétaire :

G. D'AZAMBUJA.

MEMBRES FONDATEURS ET DONATEURS

Se sont fait inscrire comme Membres Fondateurs ¹ :

MM. MAURICE FIRMIN-DIDOT.
ROBERT DUFRESNE.
P. E. LEFÈBRE.

Comme Membres Donateurs ² :

MM. ALBERT DAUPRAT.
EDMOND DEMOLINS.
G. MÉLIN.
ALCIDE D'ORBIGNY.
ROBERT PINOT.
JEAN PÉRIER.
PAUL DE ROUSIERS.
MM. SÉPULCHRE.

NOUVEAUX MEMBRES

MM. D. Alfred AGACHE, Paris, présenté par M. Paul Bureau.

1. Ils versent une cotisation annuelle de 300 à 500 francs.

2. Ils versent une cotisation annuelle de 100 fr.

- Alfred AGACHE, Paris, *idem*.
 Auguste AGACHE, Bizy-Vernon (Eure), présenté par M. D. Alfred Agache.
 Niconor de la ALAS PIMARINO, Madrid, présenté par M. Edmond Demolins.
 Paul AUSSET, négociant, Nîmes, présenté par M. J. Beauquier.
 Pierre BABEY, Arbois, Jura, présenté par M. Edmond Demolins.
 M^r BARILLON, vicaire général, Sens (Yonne), présenté par M. A. Dauprat.
 Le D^r BATAUD, Paris (omis sur la liste générale).
 Raoul BEAUCHARD, étudiant en droit, Poitiers, présenté par M. Louis Ballu.
 Georges BEDEL, négociant, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.
 Le comte de SAN BERNARDO, Madrid, *idem*.
 L. BRÉART DE BOISANGER, chef d'escadron, Lunéville, *idem*.
 W. DE BONSTETTEN, Cannes, *idem*.
 M. BOSQUET, président du Tribunal, Douai, *idem*.
 M. BOUJARD, négociant, Villefranche, *idem*.
 G. BOUTHILLIER, Saint-Martin-de-Ré, *idem*.
 M^{lle} A. BUISSON, Verneuil, *idem*.
 L'abbé CALLET, curé à Mondrepuis (Aisne), présenté par M. le D^r Oudaille.
 M. Girolomo CALVI, Milan, présenté par M. l'abbé Klein.
 Le D^r CARCOPINO, Verneuil, présenté par M. Edmond Demolins.
 M^{me} CARRAU, Paris, *idem*.
 M. CASTAN, négociant, Paris, *idem*.
 L. DE CHAMPVALLIER, capitaine au 14^e Hussards, Alençon, *idem*.
 Louis CHARPENTIER, ancien négociant, Saint-Mandé, *idem*.
 Marcel CLÉMENT, avoué, Nîmes (Gard), présenté par M. Jean Beauquier.
 M. CORBIN DE MANGOUX, château de Vorly (Cher), présenté par M. E. Demolins.
 P. CRÉPIN, Berek-Plage, présenté par M. Georges Bertier.
 L'abbé DABRY, Paris, présenté par M. Robert Dufresne.
 BIGO DANIEL, imprimeur, Lille, présenté par M. Scribe-Loyer.
 Le D^r DAVEL, Paris, présenté par M. Edmond Demolins.
 SAINT-CLAIR DELACROIX, chef d'escadrons au 7^e Chasseurs, Rouen, *idem*.
 P. FAVÉ, Rouen, *idem*.
 Auguste FERRAND, industriel, Moscou, *idem*.
 M. FOISSEY, courtier maritime, Calais, *idem*.
 J.-B. GERIN, architecte, Paris, *idem*.
 M^{lle} Marie GIER, Gottenhausen, *idem*.
 Manuel IZAGA, Chiclayo, Pérou, *idem*.
 Ch. JASSON, receveur des postes françaises, Han-Kéou, Chine, *idem*.
 M. LABROUSTE, Paris, *idem*.
 Jacques LEGRELLE, Versailles, *idem*.
 Auguste LAGNY, près Gien (Loiret), présenté par M. Henri Brun.
 M^{me} LOUBET, Genève, présentée par M. E. Demolins.
 L. MAROTTE, industriel, Redon, *idem*.
 M. de la MARQUE, Bois-Guillaume (Seine-Inférieure), *idem*.
 L'abbé MITTOU, professeur au petit séminaire, Carcassonne, *idem*.
 M. de MONTAUDOIX, Marseille, *idem*.
 M^{me} MOUNIER, Bessé-sur-Braye (Sarthe), *idem*.
 M. NÖETINGER, inspecteur des contributions directes, Évreux, *idem*.
 A. NOZAL, artiste-peintre, Paris, *idem*.
 Alcide d'ORBIGNY, armateur, La Rochelle, présenté par M. Jean Périer.
 O. PILLET, La Benestière (Maine-et-Loire), présenté par M. Edmond Demolins.
 Émile PHILIPPE, industriel, Genève, *idem*.
 M. PLOQUE, notaire, Paris, *idem*.
 Charles PRIEUR, Paris, *idem*.
 F. PRIEUR, major au 120^e bataillon d'infanterie, Péroune, *idem*.
 M. RASQUIN, instituteur, Chababais (Vosges), présenté par M. G. Melin.
 M. de RÉALS, Dinan, présenté par M. Edmond Demolins.
 M. de RIGAUD, Béziers, *idem*.
 Fernand ROCHER, château de Beauregard, Isère, *idem*.
 M. ROOLF, Paris, *idem*.
 Louis ROUSSELET, publiciste, Paris, *idem*.
 Le prince SABAHEDDINE, Suresnes, *idem*.
 La baronne de SAINT-GENIÈS, Pau, *idem*.
 M. de SAINT-PIERRE, près Montpellier, *idem*.
 M. de SAINT-PIERRE, Bangkok, Siam, *idem*.
 Le D^r Paul SIMONET, Nîmes, présenté par M. Jean Beauquier.
 Le D^r Edg. SNYERS, Liège (Belgique), présenté par M. Edmond Demolins.

Georges TESSIER, Paris, *idem*.
 Lucien THIERCELIN, industriel, Pithiviers,
idem.
 M. THURET, La Presle (Allier), *idem*.
 H. de TOYTOT, château de Bar (Cher), *idem*.
 Teixeira de VASCONCELLOS, Amarante,
 Portugal, *idem*.
 Louis VINSON, fabricant de rubans, Saint-
 Étienne, présenté par M. H. de Boissieu.
 Laurent de ZARA, D^r en droit, Bucarest,
 présenté par M. N. Uréchia.

NOUVEAUX CORRESPONDANTS ET CHEFS DE GROUPES

M. Louis Ballu, Parnay, par Montsoreau
 (Maine-et-Loire).
 M. Jean BEAUQUIER, négociant, rue Na-
 tionale, 1, Nîmes (Gard).
 M. BELA GERBERT, banquier, Petroseny
 (Hongrie).
 M. H. DE BOISSIEU, Varambon, par Pont-
 d'Ain (Ain).
 M. l'abbé PH. CALLONGE, professeur au
 séminaire de philosophie, Sainte-Foy-les-
 Lyon (Rhône).
 M. H. CHARIER, Arradon (Morbihan).
 M. Laurent CHATEL, architecte, rue Du-
 mont-d'Urville, 2, Toulon.
 M. CORBIN DE MANGOUX, château de Man-
 goux, Levet, par Vorly (Cher).
 M. A. DAUPRAT, rue de la Paix, 4, Nice
 (Alpes-Maritimes).
 M. A. DONNODEVIE, Rignac, par Castera-
 Lectourois (Gers).
 M. B. D'ENCAUSSE DE LABATTUT, allée
 Saint-Étienne, 4, Toulouse (Haute-Ga-
 ronne).
 M. A. FEULLADE DE CHAUVIN, cours du
 Jardin-Public, 104, Bordeaux (Gironde).
 M. Pierre GÉRARD, négociant, rue Gri-
 gnac, 60, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 M. HERVEY, propriétaire-agriculteur, N.-
 D.-du-Vaudreuil (Eure).
 M. le D^r Joffrion, Benet (Vendée).
 M. Pierre JOLIET, Tart-l'Abbaye-Genlis
 (Côte-d'Or).
 M. Joseph LAROCHE, Terrée de Cité, 16,
 Arras (Pas-de-Calais).
 M. le D^r MORET, Courlon (Yonne).

M. F. ROUX, avocat, Javode par Issoire
 (Puy-de-Dôme).

M. Henri TOURNIER, industriel, conseil-
 ler général, Aiguefonde, par Mazamet
 (Tarn).

M. le B^{rn} DE TRÉTAIGNE, conseiller gé-
 néral, château de Festieux (Aisne).

Lettres des Correspondants.

Nous donnons plus loin des extraits de
 la lettre que nous adresse M. Louis Ballu ;
 non seulement il accepte d'être correspon-
 dant, mais il a pris l'initiative de créer
 des *Sections d'études sociales*, suivant un
 plan que nous exposons plus loin et sur
 lequel nous attirons l'attention de tous
 nos lecteurs.

Nîmes, le 24 février. — « Je me mets
 volontiers à votre disposition, je répondrai
 de mon mieux à tout ce que l'on pourra
 me demander sur Nîmes et la région du
 Gard... » — J. BEAUQUIER.

Petroseny (Hongrie), le 4 février. —
 « M. Bela Gerbert accepte avec le plus
 grand plaisir d'être correspondant et chef
 de groupe en Hongrie. Nous avons plu-
 sieurs projets en perspective, par exemple
 de créer ici une Revue, pour propager la
 méthode et les conclusions de la science
 sociale. En attendant, nous venons de
 terminer la traduction en hongrois de votre
 beau volume *A quoi tient la supériorité
 des Anglo-Saxons* ; elle paraîtra prochainement.
 M. Bela Gerbert me charge de
 vous dire que, pendant les vacances, il
 recevrait avec plaisir les élèves de l'*École
 des Roches* dans la propriété qu'il possède
 au milieu de la steppe hongroise. Il pourra
 leur faire faire des visites intéressantes et
 instructives. Je crois pouvoir vous assurer
 que nous irons vous faire une visite en
 France pendant le mois de mai. Dès main-
 tenant nous sommes à votre disposition
 pour répondre à tous les renseignements
 que vous pourriez nous demander. » —
 J. BOUCHET.

Nous remercions MM. Bela Gerbert et
 M. Bouchet de leur concours dévoué.
 Nous leur demandons de constituer un

groupe hongrois, qui pourrait entreprendre l'étude méthodique du pays. Comme préparation, ils feraient une œuvre très utile s'ils pouvaient déterminer les subdivisions sociales de la Hongrie d'après les différences que présentent les conditions de lieu et de travail.

Varambon, le 2 mars. — « Je vous adresse mon acceptation comme correspondant et je suis toujours disposé à collaborer à la Revue que sa transformation rendra encore plus instructive et plus utile. Je vous adresse le nom d'un nouveau membre de la Société... » — H. DE BOISSIEU.

Sainte-Foy-les-Lyon, le 7 mars. — « Je n'ai commencé à me faire une idée de la méthode que par la lecture des articles que vous avez donnés dans le fascicule de janvier... Permettez-moi de vous exprimer ma reconnaissance pour votre ouvrage : *Comment la route crée le type social*. Cette lecture a été pour moi une révélation. Pour la première fois, j'ai compris l'histoire, qui m'avait paru jusqu'alors une indéchiffrable énigme. Je m'en suis servi souvent, même dans mon cours au séminaire ; je l'ai recommandé à mes élèves, en leur disant mon admiration. Dans les maisons d'éducation, il devrait être entre les mains des jeunes gens des classes supérieures. Veuillez agréer, Monsieur, spécialement à l'occasion de cette œuvre magistrale, qui certainement fera époque, l'expression de mon admiration et aussi l'expression de ma reconnaissance pour la marque de confiance que vous avez bien voulu me donner en me demandant d'être le correspondant de la Société. » — L'Abbé P. H. CALLONGE.

Arradon, le 25 février. — « ... Je ferai de mon mieux pour remplir les fonctions de correspondant de la Société et je vais distribuer les brochures de propagande de la façon qui me semblera la plus utile au progrès de notre œuvre dans ce pays. Vous me parlez dans votre lettre de l'étude du type breton. Je trouve que le jugement que vous portez sur les Bretons dans les

Français d'aujourd'hui est un peu sévère... peut-être parce que je suis Breton. Je me suis demandé s'il n'y avait qu'un seul type breton, car, à une demi-lieue d'Arradon, on trouve un type tout à fait différent de celui d'ici : je veux parler de l'île aux Moines. Mettez en face de qui que ce soit une iloise à côté d'une paysanne d'Arradon, on les croira venues des deux points les plus opposés de l'horizon... » — H. CHARIER.

Il n'est pas douteux qu'il y a plusieurs types bretons, ou, plus exactement, plusieurs variétés de ce type. La science progresse précisément par la détermination des variétés nouvelles. M. Charier a donc dans son voisinage une excellente occasion de doter la science d'une nouvelle variété. Nous lui serons reconnaissants de nous en envoyer la description avec l'indication des causes qui lui ont donné naissance. Il pourrait la décrire par différence avec le type breton le plus général que j'ai essayé d'esquisser.

Toulon, le 5 mars. — « J'accepte volontiers d'être le correspondant de la Société et je ferai tout mon possible pour recruter des membres dans ma région... » — L. CHATEL.

Lectoure, le 6 mars. — « Votre appel en vue de constituer un groupe de la Société de science sociale a trouvé de l'écho chez moi. J'admire beaucoup vos généreuses tentatives pour modifier nos routines en matière d'éducation et de carrières. On peut faire beaucoup de bien dans notre région, en y propageant vos idées. Je suis donc tout à votre disposition pour vous aider et je vous prie de croire à mon admiration pour votre entreprise... » — A. DONNODEVIE.

Bordeaux, le 7 mars. — « Abonné depuis quelques années à la *Science sociale*, j'ai appris et suivi avec intérêt sa réorganisation sur des bases plus étendues. Je tiens à vous témoigner tout l'intérêt que je porte à la divulgation de vos idées, si précieuses pour le relèvement de notre pays et la mise en valeur de toutes ses intelligences.

Je me tiens donc à votre disposition autant qu'il me sera possible et je vous prie de me faire envoyer quelques brochures de propagande... » — A. FEULLADE DE CHAUVIN.

Je prie M. Feuillade de Chauvin de se mettre en rapport avec notre dévoué et ancien confrère, M. Marc Maurel, qui lui donnera un concours précieux, soit pour l'aider à organiser un groupe local, soit pour les études à entreprendre dans la région. Il pourrait intéresser à la Science sociale quelques membres de la Société d'Économie politique de Bordeaux, dont M. Marc Maurel est un des fondateurs et des représentants éminents.

Marseille, le 14 mars. — M. Pierre Gérard nous assure de son concours dans la mesure du temps dont il dispose. Il va distribuer nos brochures de propagande, et espère trouver, parini les nouveaux membres qu'il recrutera, des collaborateurs pour l'aider dans ses fonctions de correspondant.

Benet (Vendée), le 4 mars. — « Je vous remercie de la preuve de confiance que vous voulez bien me témoigner en m'offrant d'être votre correspondant pour la région que j'habite. Vous pouvez disposer de moi et être persuadé de mon vif désir de concourir au développement de la Société... » — D^r JOFFRION.

Dijon, le 14 mars. — « Ce sera avec le plus grand plaisir que je serai votre correspondant pour la région dijonnaise. Je vais m'occuper de recruter quelques membres. Je crois qu'il serait bon, dans le courant de cette année, de faire une conférence à Dijon sur la méthode et sur les avantages qu'on peut en tirer au point de vue de la science proprement dite et de l'action sociale. Je crois que cette conférence pourrait vous donner des adhérents parmi la jeunesse de l'Université. Ce serait un très précieux élément pour l'avenir... » — PIERRE JOLIET.

En réponse à la question posée par M. Joliet, je puis annoncer dès aujourd'hui que je suis disposé, ainsi que quelques-uns de nos amis, notamment MM. Paul de Rou-

viers et Paul Bureau, à organiser des tournées de conférences, dans les groupes qui seront constitués. Nous engageons donc ceux de nos correspondants qui apprécieraient l'utilité de ces conférences à hâter le plus possible la constitution et le recrutement de leur groupe.

Arras, le 29 janvier. — « Vous demandez des correspondants et des chefs de groupes; je crains d'être trop jeune pour vous représenter dignement. Cependant si un grand goût pour les études sociales et une bonne volonté dirigée par vos conseils pouvaient vous être quelque peu utilisables, je les mets à votre disposition... » — JOSEPH LAROCHE.

Courlou (Yonne), le 12 mars. — « Je serai volontiers le correspondant de la Société pour la région que j'habite et je tâcherai d'y constituer un groupe. J'espère arriver à un résultat avec l'aide de M. Dauprat, qui passe les vacances à Sens... » — D^r MOBET.

Javode, par Issoire, le 9 mars. — « Je serais heureux autant que flatté du titre de correspondant de la Société... On me signale, en Souabe, sur la rive nord-est du lac de Constance, une région assez étendue, où l'on ne voit presque pas de bourgs et de villages (la population est éparse dans la campagne). Ce n'est pas sans doute un critérium de la formation particulariste, mais j'incline cependant à croire qu'il faut en tenir grand compte... » — F. ROUX.

La Souabe, dans son ensemble, ne paraît pas se rattacher à la formation particulariste; mais certaines parties peuvent faire exception. Ce serait à vérifier. M. Roux, qui étudie en ce moment l'histoire de Florence, nous signale la tendance des enfants à rester groupés, non seulement autour du père, mais même autour d'un cousin, plutôt que d'aller se créer au dehors des situations indépendantes. C'est la confirmation d'un fait déjà signalé et expliqué par la Science sociale¹.

1. On peut consulter à ce sujet *Comment la route crée le type social*, t. I, le chapitre sur le type vénitien.

Mazamet, le 25 février. — « Je me mets bien volontiers à votre disposition pour constituer un groupe et recruter des adhérents et je vous prie de m'adresser quelques brochures de propagande. Je parlerai de notre Société à la prochaine réunion de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, dont je fais partie et je m'efforcerai d'intéresser ses membres à nos recherches. Je suis tout à fait de l'avis de M. Garas, il y a beaucoup de sujets à étudier dans notre région, dans le Haut-Languedoc en particulier. Je suis placé moi-même, à Mazamet, dans un centre social extrêmement intéressant. L'industrie s'y développe avec une extrême prospérité, alors qu'elle a disparu de tous les centres du midi. Il y aurait des observations très curieuses à faire. Je voudrais que la Société envoyât un jeune homme sur place. Je lui faciliterai toutes les recherches par ma situation et mes relations et je suis convaincu qu'il serait frappé du contraste qui existe entre Mazamet et les autres villes du Midi. » — HENRY TOURNIER.

Nous demandons à M. Tournier de constituer un groupe local et de partager entre quelques-uns des membres l'étude monographique de la région de Mazamet, d'après la nomenclature sociale. Lorsque ce travail sera en voie d'exécution, je serai très heureux de comprendre Mazamet dans une tournée de conférences, pour examiner, de concert avec nos confrères, les premiers résultats obtenus et les nouvelles recherches à poursuivre.

Festieux (Aisne), le 16 mars. — « C'est avec d'autant plus de plaisir que j'accepte d'être le correspondant de la Société, dans notre région, que je n'ai pas cessé de suivre ses travaux et d'en propager les principes. Vous pouvez donc compter sur moi. » — BARON DE TRÉTAIGNE.

Montréal, Canada, 19 février. — « Mon cher Maître, j'approuve tout à fait la transformation de la Revue. L'idée me semble excellente et devra donner une nouvelle impulsion à la Science sociale. Dès que j'aurai reçu les brochures de propagande, je m'occuperai de les distribuer et de for-

mer un groupe. J'ai en vue particulièrement quelques jeunes gens qu'on m'a signalés et qui pourront nous aider sérieusement. » — LÉON GERIN.

Lille, le 25 février. — Notre dévoué correspondant, M. Jules Scrive-Loyer, nous écrit au sujet d'une étude qu'il a commencée sur le type flamand. Nous examinerons ce sujet dans un prochain fascicule.

UNE INITIATIVE A IMITER

Nous appelons tout spécialement l'attention sur l'initiative suivante que vient de prendre un de nos confrères. Nous indiquons ensuite les moyens de la régulariser et de la généraliser.

Parnay, par Montsoreau, Maine-et-Loire.

A M. Edmond Demolins.

Cher Maître,

Je vous adresse le compte rendu d'une conférence que je viens de faire à Poitiers, sur la science sociale.

Il m'a suffi, pour être écouté, de me servir des notes recueillies dans la Revue et à la suite de mes entretiens avec M. de Tourville. Un groupe de socialistes, venu pour soulever des objections, s'est trouvé réduit au silence par le simple exposé de la méthode et des faits.

Mais le résultat sur lequel j'appelle surtout votre attention et qui me paraît le plus important, c'est, qu'à la suite de la conférence, j'ai réussi à constituer, avec quatre de mes auditeurs, un groupe d'études sociales.

Ce groupement répondait si bien aux préoccupations des esprits qu'en moins de huit jours, j'ai pu réunir dix-huit membres, plus ou moins au courant de la science sociale, mais tous décidés à l'étudier sérieusement.

Suivant le règlement qui vient d'être établi, nous devons nous sectionner par groupes. Chaque groupe souscrit un abon-

nement à la *Science sociale*, la fait circuler parmi ses membres, ainsi que les divers volumes de la Bibliothèque sociale.

Le premier groupe est déjà organisé. Les autres le seront prochainement.

Votre respectueusement et activement dévoué

LOUIS BALLU.

Voici le compte rendu de la conférence faite par M. Louis Ballu :

« La conférence de samedi dernier à l'Institut Populaire a été particulièrement intéressante. M. Louis Ballu, un de nos voisins de l'Anjou, est venu nous donner l'exposé de la sociologie traitée scientifiquement par la méthode d'observation. Tant de choses sont jetées dans les discussions passionnées sous le nom de « théories sociales », « sciences sociales », « sociologie » et autres formules vagues, que c'est avec une surprise mêlée de satisfaction qu'on entendit le conférencier poser nettement cette triple affirmation :

« 1^o Il existe des lois immanentes qui régissent les phénomènes sociaux :

« 2^o On a à l'heure actuelle un faisceau d'observations, scientifiquement démontrées, suffisamment complet pour pouvoir donner des énoncés (il est vrai fragmentaires, mais certains) de ces lois :

« 3^o L'humanité est en possession d'une méthode qui lui permet de rechercher, de formuler et de contrôler ces lois.

« Ces affirmations qui semblaient au premier abord osées, furent établies d'une façon claire, méthodique, en suivant la nomenclature rationnelle de M. de Tourville. Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer ici la méthode scrupuleusement scientifique que le conférencier sut mettre dans son exposé véritablement lumineux de la science sociale. Nous adressons nos félicitations et nos remerciements à M. Louis Ballu qui est venu offrir à toutes les bonnes volontés sa compétence technique et sa bibliothèque sociale ; il a bien voulu se faire ici le héraut d'une découverte accomplie dans un ordre scientifique et nous savons déjà que son appel au travail n'est pas resté vain. »

Un Auditeur.

(Le Sillon du Poitou.)

M. Louis Ballu vient de nous apprendre qu'à la suite de cette conférence, il avait

constitué des groupes destinés à propager les études sociales.

Cette initiative nous a paru si heureuse que nous entreprenons de la généraliser suivant les conditions indiquées ci-après :

Sections d'études sociales

(Cotisations à 3 francs et à 8 francs).

Pour propager les études de Science sociale et les mettre à la portée de tous les lecteurs, nous adoptons la combinaison suivante, sur laquelle nous appelons l'attention de tous nos confrères et en particulier de nos correspondants.

Nous leur demandons de nous aider à créer partout des *Sections d'études sociales*.

Chaque section comprend :

1^o Un chef de section payant une cotisation de 8 francs par an ;

2^o Quatre membres payant chacun une cotisation de 3 francs par an.

Ces cotisations sont versées au chef de section qui souscrit un abonnement à la Revue.

La *Science sociale* est envoyée directement au chef de section.

Celui-ci la communique successivement aux quatre membres affiliés, suivant un ordre établi. Chacun d'eux la garde seulement huit jours.

Elle revient ensuite au chef de section, qui en conserve la complète propriété.

Les noms des membres des Sections d'études sociales sont publiés par la Revue. Ces membres ont la faculté d'assister aux réunions locales et aux congrès ; ils jouissent des droits d'auteurs en cas de publications dans les fascicules, etc.

Pour créer une Section d'études sociales, il suffit de recruter un chef de section.

Ce recrutement est d'autant plus facile que la cotisation est abaissée à 8 fr. au lieu de 20.

Ce chef de section doit ensuite trouver lui-même ses quatre associés, de préférence dans son voisinage et dans ses relations, afin de faciliter la circulation des fascicules.

Ce nouveau recrutement est encore plus

aisé, puisque cette dernière cotisation est réduite à 3 francs.

Pour vulgariser plus complètement les études sociales, nous ferons circuler, dans chaque section, les principaux ouvrages de notre Bibliothèque. On n'aura à payer que les frais de port : les volumes seront envoyés en port dû et ils devront être renvoyés en port payé, dans les dix jours, à l'adresse qui sera indiquée.

Ainsi, pour la somme de 3 francs par an, on pourra recevoir en communication tous les fascicules de la Revue et les ouvrages de la Bibliothèque, et, pour 8 francs, on aura, en outre, la propriété de tous les fascicules de la Revue ¹.

Cette organisation est comme une échelle, qui permet à chacun de s'élever à la science sociale exactement dans la mesure de ses désirs et des ressources qu'il veut bien y consacrer.

C'est un moyen de diffusion et de vulgarisation puissant. Nous avons l'espoir qu'il sera fécond.

Nous le signalons avec confiance à tous nos confrères et nous demandons à tous, à nos correspondants comme à nos membres, de recruter dès maintenant autour d'eux des chefs de sections et de nous faire parvenir leurs noms.

Edmond DEMOLINS.

ÉTUDES SOCIALES

Série III : Monographies de familles et de régions. — Notre confrère M. Paul Roux poursuit en Allemagne le cours de ses investigations et a bien voulu nous tenir au courant de la marche de ses travaux. Après avoir déterminé avec soin le lieu sur lequel il compte faire porter son observation, M. Paul Roux vient de s'installer à Egertorf, dans le Lunebourg. Il compte étudier ensuite, soit le sud du Lunebourg, pays pauvre connu sous le nom de *Luneburger Heide*, soit le Nord-Est de la Westphalie. Ces deux régions présen-

tent cette intéressante particularité que les domaines ruraux isolés y prédominent. Les familles de paysans-propriétaires paraissent s'y maintenir depuis des temps reculés et ce pourrait être un point favorable pour saisir dans les faits présents la trace encore vivante des familles particularistes de la plaine saxonne. Voici d'ailleurs ce que nous écrivait M. Paul Roux, le 28 février dernier, en signalant la distinction très caractéristique entre les pays à domaines isolés (*Einzelhöfe*) et ceux à villages agglomérés (*Gewannhöfer*) : « La région des *Einzelhöfe* est limitée brusquement par le cours de la Weser à l'est, et au sud par une ligne qui va de Renteln sur la Weser à Neuss sur le Rhin ; dans cette région, il y a une tache de villages aux environs de Dortmund. En outre les *Einzelhöfe* reparaissent sur la *Lüneburger Heide*. » La tache de villages des environs de Dortmund s'explique tout naturellement par la présence des grandes exploitations minières. De même, la tache de domaines isolés dans le sud du Lunebourg s'explique sans doute par le peu de fertilité de cette partie du pays, *Heide* correspondant à notre mot de *lande* ; la terre ne paierait pas les gros frais de la grande culture et s'accommode, au contraire, d'une exploitation peu intensive et peu coûteuse. Telle est du moins l'hypothèse que l'on peut faire. Elle est, bien entendu, à vérifier, et nous comptons que M. Roux nous apportera la réponse.

Au sujet de la transmission de ces petits domaines, M. Roux donne les indications suivantes sur l'*Anerbenrecht*, qui a permis, dans certaines parties de l'Allemagne du Nord, la succession non interrompue de plusieurs générations d'une même famille sur le même domaine : « L'*Anerbenrecht* semble être un produit un peu artificiel dérivant du *Neierecht*. Le *Neier*, d'abord intendant, était, dans les derniers siècles, l'usager héréditaire, moyennant une redevance fixe, non susceptible d'augmentation, d'un bien appartenant en nue propriété à une autre personne. Ce bien (*Neiergut*) étant la base de l'impôt, son détenteur était tenu de le transmettre intégralement à un héritier. Les accessoires (bâtimens, ma-

1. A la fin de chaque année, les volumes de la *Bibliothèque circulante* seront mis en vente à moitié prix.

tériel, etc.) nécessaires à l'exploitation étaient pris par l'héritier à moitié prix, mais tous les autres biens étaient également partagés entre les cohéritiers. Lorsque les Neier ont pu racheter leur redevance par le versement d'un capital, une loi a maintenu expressément la transmission intégrale de leur ancien *Neiergut*. »

Ainsi l'*Anerbenrecht* aurait été institué dans un intérêt purement fiscal, pour la facilité de la perception des impôts. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il a agi dans le sens de la conservation du foyer et du domaine familial, et qu'il n'a pas été sans influencer grandement l'évolution sociale des familles qui s'y trouvaient soumises. On voit d'ailleurs assez bien ce qui a pu, dans l'ancienne Allemagne, maintenir les situations acquises et les coutumes traditionnelles. On voit moins bien ce qui a pu favoriser l'essor des enfants obligés de quitter le foyer et de se faire une situation dehors. Cependant, quand des circonstances favorables se sont produites, lorsque les pays d'outre-mer se sont ouverts largement à l'émigration, lorsque l'industrie nationale a fondé ses vastes établissements et que le commerce s'est développé, les Allemands du Nord se sont trouvés prêts à peupler le Far-West américain, à fournir des ouvriers aux usines allemandes, à se lancer dans les trafics les plus variés et cela avec rapidité et succès. Il y avait donc antérieurement dans cette population une force d'expansion latente. Comment s'était-elle créée et conservée : c'est ce que révélerait l'étude de la vieille Allemagne ; c'est ce que l'observation des familles les moins transformées, de celles qui restent actuellement comme des témoins de l'ancien état de choses, doit permettre de découvrir.

Nous signalons aux lecteurs du *Bulletin* un travail des plus intéressants dû à un de nos nouveaux adhérents, M. Louis Arqué, élève consul à Nuremberg, et publié sous le n° 314 dans la Collection des Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France (Annexe au *Moniteur Officiel du Commerce* du 18 février 1904). M. Arqué a étudié dans

son Rapport la situation économique de la Bavière du Nord ; mais, au lieu de s'en tenir à d'inintelligentes énumérations de produits et de chiffres, à des statistiques toujours sans vie et parfois sans réalité — comme il arrive dans plus d'un Rapport consulaire — il prend soin d'expliquer les phénomènes économiques dont les chiffres mesurent seulement l'intensité commerciale. Il est amené de la sorte à nous présenter un tableau très curieux des petites cultures de houblon dans les campagnes franconiennes ; puis, ayant déterminé les conditions de production du houblon, il le suit dans son passage de la ferme à la brasserie à travers les intermédiaires commerciaux et nous décrit le commerce des houblons ; enfin, il nous fait pénétrer dans la brasserie où le houblon se transforme, dans la taverne où la bière se consomme, et étudie les questions de tarifs douaniers au sujet desquelles brasseurs et cultivateurs sont profondément divisés. Les informations générales sur la récolte bavaroise et la récolte universelle de houblon, sur le marché et les cours du houblon, sur son importation et son exportation, sur le commerce de la bière, prennent à la suite de ce travail une valeur et une vie qui leur feraient complètement défaut s'ils étaient livrés au lecteur sans commentaires.

Un autre chapitre très curieux de ce rapport a trait à l'industrie caractéristique de Nuremberg, celle des jouets. M. Arqué nous montre comment ce genre de travail s'est établi en Bavière, pourquoi il s'y maintient, de quelle manière il évolue sous l'influence de conditions nouvelles. A côté du petit artisan qui trouve un refuge dans la fabrication des jouets, nous voyons naître et se développer le type de l'ouvrier de la grande usine moderne. Toute la troisième partie du Rapport de M. Arqué est consacrée à la construction des machines et à l'industrie électrique. La nouvelle Allemagne y apparaît avec sa savante préparation technique et son labeur opiniâtre, avec l'organisation de son commerce et de ses cartels. Enfin la description des moyens de communication, l'étude des problèmes douaniers, la détermination

des rapports d'affaires établis entre la France et la Bavière, des indications accompagnées de vues très personnelles sur l'art moderne, complètent le travail de M. Arqué.

Nous avons le devoir de féliciter très chaudement notre jeune confrère, mais nous pouvons aussi attribuer à la Science sociale une part de son succès. Les préoccupations inspirées de notre méthode transparaissent à chaque instant dans le Rapport de M. Arqué; on sent qu'elles l'ont guidé, qu'elles l'ont aidé à voir clair, qu'elles l'ont rendu curieux de détails caractéristiques et exigeant vis-à-vis de lui-même. Elles lui ont permis de débrouiller pour son propre usage, et de présenter à ses lecteurs, dans un ordre *réel*, les phénomènes complexes qu'il avait sous les yeux. Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois que nos consuls ont recours à la Science sociale pour la préparation de leurs travaux. Les Rapports de notre confrère, M. Jean Périer, consul de France à Londres, sont conçus d'après notre méthode et on sait quelle est leur valeur. Il est à souhaiter que le succès obtenu par nos amis encourage leurs collègues à suivre leur exemple. La *Science sociale* y gagnerait d'intéressantes contributions et les publications officielles n'y perdraient rien, tout au contraire.

Paul DE ROUSIERS.

L'ANGLETERRE PROTECTIONNISTE

M. Paul de Rousiers, président de notre Société de Science sociale, a fait au Cercle du Luxembourg une intéressante conférence sur « l'Angleterre protectionniste ».

Il y a vingt ans, a remarqué le conférencier, ce seul titre eût paru une monstruosité. Aujourd'hui, on le sait, le mouvement protectionniste est devenu très puissant chez nos voisins d'outre-Manche, et M. Chamberlain lui a donné une vigoureuse impulsion.

Les sentiments et les principes ne sont pas en jeu. Il s'agit de voir quels sont les intérêts de l'Angleterre. Et pour com-

prendre l'intérêt qu'elle peut avoir à devenir protectionniste, la première chose à faire est de rechercher l'intérêt qu'elle a en, pendant longtemps, à être libre-échangiste.

Trois causes poussaient l'Angleterre au libre-échange.

1^o Le peuple anglais, plus que d'autres, a intérêt à avoir la vie à bon marché, car, plus qu'ailleurs, il achète ce qu'il consomme, et consomme ce qui est produit hors du pays. Les ouvriers d'industrie, chez nos voisins, l'emportent depuis longtemps sur les ouvriers agricoles, et si ces derniers vivent souvent de leurs produits, la chose est impossible aux ouvriers industriels, qui doivent acheter leur nourriture, et l'acheter à l'étranger si leur pays n'en fournit pas suffisamment. D'autre part, la terre étant souvent un luxe en Angleterre, on a moins intérêt qu'en d'autres pays à lui faire produire un revenu important.

2^o Le peuple anglais est intéressé à ce que l'industrie donne des profits, puisqu'il en vit, et, pour que l'industrie soit prospère, il faut qu'on puisse en écouler les produits au dehors. Or, l'Angleterre, il y a un demi-siècle, tenait la tête du monde industriel. Elle avait intérêt à réclamer la lutte à armes égales puisqu'elle était la plus forte.

3^o La suprématie de la marine anglaise, tant marchande que militaire, faisait bénéficier l'Angleterre d'un régime d'échanges aussi développé que possible, et lui permettait de les pratiquer avec sécurité.

Le libre-échange devint donc un dogme.

Ces trois causes ont agi longtemps, et n'ont cessé d'agir, mais depuis 1880, elles agissent avec moins d'ensemble, et des faits nouveaux sont venus les contrecarrer en partie :

1^o La concurrence allemande. On connaît le fameux cri d'alarme : *Made in Germany*. Cette concurrence se manifeste tout particulièrement en ce qui concerne le charbon, la fonte, l'acier, produits où éclatait jadis la supériorité britannique.

2^o La concurrence américaine. Vous d'abord exclusivement à la production agricole, les États-Unis se lancent désor-

mais brillamment dans le mouvement industriel, et développent leur production minière. Par exemple, ils ont produit, en 1902, 18 millions de tonnes de charbon; l'Angleterre n'en a produit que 8 millions et demi.

3° Les trusts et cartels nuisent à l'Angleterre, car, pouvant vendre cher à l'intérieur des pays, grâce aux droits de douane, ils peuvent écouler dehors, à vil prix, leur surproduction. Les Américains vendent à Beyrouth des rails meilleur marché qu'aux États-Unis. Ces bas prix enlèvent des clients à l'Angleterre et portent un coup à son exportation.

De là une idée curieuse de M. Balfour : L'Angleterre doit obliger les autres peuples à adopter le libre-échange... et les y obliger *par la protection*.

Le problème recevrait une solution si l'empire britannique pouvait se suffire. C'est la solution Chamberlain.

Mais on ne voit pas que le système soit pratique. Sur 4 milliards 700 millions d'aliments que consomme l'Angleterre, les colonies anglaises ne lui en fournissent que 900 millions. Il est impossible que la production coloniale se développe assez pour combler cette formidable différence. Il n'y a guère que le thé que l'Angleterre puisse obtenir en quantité suffisante de ses colonies.

Pour les matières premières, même insuffisance. A la rigueur, l'Angleterre tire de ses colonies assez de laine; mais pour le coton et bien d'autres denrées, il lui faut absolument recourir à l'étranger.

D'autre part, les colonies n'absorbent que les 39 p. 100 de la production britannique. Où placera-t-on le reste? On ne peut espérer que ces capacités de production et d'absorption changent de sitôt.

Mais peut-être M. Chamberlain espère-t-il rattraper, du côté de la prospérité maritime, ce qu'on perdra d'un autre côté. Réserver au pavillon britannique la navigation *entre tous les pays anglais*, ce serait la ruine de toutes les autres marines du monde. Avec ce système de « cabotage impérial monopolisé », les relâches des navires étrangers dans les ports anglais de-

viendraient impossibles ou inutiles. Voilà le péril.

L'orateur qui, en sa qualité de secrétaire du Syndicat des Armateurs de France, et après ses enquêtes en divers pays, est un des plus compétents qu'on puisse entendre sur ces questions, a été vivement applaudi par un auditoire d'élite.

G. d'A.

HENRY GEORGES

Jugé par un Américain

New-York.

A M. Edmond Demolius.

« Cher Monsieur,

« C'est avec un bien grand intérêt que j'ai lu votre admirable chapitre sur « l'Anglo-Saxon et le Socialisme » dans votre ouvrage *A quoi tient la Supériorité des Anglo-Saxons*. Toutefois je regrette que vous ayez omis le jugement si anglo-saxon exprimé par la philosophie et l'enseignement d'un grand Américain Henry Georges. Les doctrines d'Henry Georges présentent un caractère bien anglo-saxon; en effet, elles assurent à l'individu une entière *liberté d'action, par la suppression de toute restriction légale, gouvernementale et sociale*. Elles ne laissent au gouvernement que les pouvoirs strictement nécessaires pour protéger les droits de chaque individu. L'autorité publique exerce seulement les fonctions qu'il n'est pas possible de laisser à l'initiative individuelle. En d'autres termes, *le gouvernement est simplement constitué pour assurer la paix, et rien de plus*.

« Ces doctrines sont donc entièrement opposées aux conceptions de l'état socialiste. Certainement, M. Georges et ses disciples ne considèrent pas seulement les doctrines des socialistes comme fondamentalement erronées et inutiles, mais, comme également impraticables, déloyales, injustes et même tyranniques et despotiques. Ils en regardent d'ailleurs la réalisation comme impossible.

« De plus, dans le nom de « Socialisme chrétien », M. Georges voit une contradiction de termes. C'est du moins ce qui me semble ressortir de sa lettre ouverte au pape Léon XIII sur les « Conditions du Travail » :

« Le socialisme fait dériver les maux inhérents à notre civilisation du manque d'harmonie des relations naturelles, relations qu'il veut organiser artificiellement pour les améliorer. Dès lors, il incomberait à l'État d'organiser avec plus d'intelligence les relations industrielles entre les hommes. Pour cela, il s'agirait de construire une grande machine, dont les rouages compliqués devraient marcher par l'impulsion et sous la direction de l'intelligence humaine. Le socialisme tend naturellement à l'athéisme : ne voyant pas l'ordre et la symétrie des lois naturelles, il est porté à nier l'existence de Dieu.

« Si vous voulez bien étudier les œuvres de M. Georges, vous aurez probablement l'impression d'une certaine ressemblance avec les doctrines de votre grand compatriote Quesnay, médecin de Louis XVI, qui est appelé : le Père de l'Économie politique, et qui fut probablement l'inspirateur d'Adam Smith. Mais cette ressemblance est purement accidentelle. Georges avait élaboré sa philosophie avant de connaître les écrits de Quesnay. Tout en étant un chaud admirateur de ce dernier, il présenta sa doctrine sous une forme entièrement différente, tout en aboutissant à l'idée originale de Quesnay exprimée dans ce terme de l'Impôt Unique, ou *Single Tax*, nom malencontreux qui a nui au mouvement.

« Si vous étudiez les œuvres de M. Georges, vous vous apercevrez que ce soi-disant « impôt unique » n'est pas en réalité un impôt et que son adoption équivaldrait à la suppression de tout impôt.

« M. Georges, tout en ayant l'intérêt d'un romancier, est caractérisé par sa merveilleuse lucidité et sa logique. En Angleterre, il a une grande influence et, de fait, ses idées font partie, dans une certaine mesure, du programme du parti libéral de Newcastle; ceci fut principalement

amené par les radicaux écossais qui sont presque tous disciples de M. Georges.

« J'ose espérer que, dans les futures éditions de l'ouvrage dont j'ai cité plus haut un chapitre, votre plume nous donnera le plaisir d'une analyse complète de cette philosophie sociale d'individualisme, si anglo-saxonne, et qui a nom *Sing~~e~~ Tax*.

« Veuillez agréer...

« D^r L. ETINGER. »

J'ai répondu à M. Ettinger pour le remercier des renseignements contenus dans sa lettre et je lui ai envoyé l'article publié dans la *Science sociale* de décembre 1890, par M. Paul de Rousiers. Cet article, intitulé *Un réformateur américain; Henry Georges est-il socialiste?* répond aux préoccupations de notre correspondant et confirme en grande partie son appréciation. Il explique en même temps pourquoi je n'ai pas cru, en publiant mon volume, revenir sur une question qui avait été si bien traitée au point de vue de la Science sociale.

E. D.

CORRESPONDANCE

Les membres dont les noms suivent nous ont écrit, soit pour remercier de leur admission, soit pour promettre leur concours, soit pour donner ou demander des renseignements :

MM. Et. Dauprat, R. de Montfort, l'abbé Eug. Maubec, Stanislas Simon, C. Buffault, vice-amiral Pascual Cervera, Louis de Gastebois, Bazoche, J. de Loisy, Aug. Lenglet, J. Richard, C. de Carfort, Aug. Amblard, G. Agniel, Roger Kiener, Laurent Devalorst, Henri Vernazobres, M. Bousquet, J. Cadot, le marquis de Castelar, A. Jourdet, E. Chevallier, A. Mesuré, H. Général, A. Izarn, Léon Gérin, Henri Willem, le D^r Cuenod, Alfred D'Amman, A. Depallier, V. Bouygues, D^r Saboureau, Jean Perrier, Jules Scrive-Loyer, Paul Laffolye, Henri Brun.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Du choix d'une carrière indépendante, par Victor Bettencourt. — Poussielgue, Paris.

Ce volume est dédié aux familles qui, par leurs opinions, se trouvent exclues des faveurs gouvernementales et de l'espoir de caser leurs membres dans les fonctions publiques. Toutefois, l'auteur énumère encore, parmi les carrières dont son livre s'occupe, certaines situations salariées par l'État, comme le commissariat colonial et le commissariat de la marine. Mais il insiste avec raison sur les carrières agricoles et industrielles, et concentre, à ce sujet, tous les renseignements qu'il juge de nature à éclairer, soit les intéressés, soit les pères de famille. Le volume, à vrai dire, est une sorte de manuel pratique, sans prétentions littéraires, mais soigneusement documenté. Nous signalerons particulièrement la troisième partie¹, où M. Bettencourt réunit d'intéressantes indications sur la Tunisie, Madagascar et le Canada, indications propres à fournir des données positives à ceux qui ne perdent pas de vue la solution colonisatrice.

Pro Macedonia, par Victor Bérard, Armand Colin, Paris.

La Crise macédonienne, par Maurice Gandolphe, Perrin et C^{ie}, Paris.

M. Victor Bérard, déjà connu par son volume sur *La Macédoine*, paru il y a quelques années, réunit, sous le titre de *Pro Macedonia*, une série de documents authentiques, accablants pour le gouvernement turc. L'auteur est d'autant plus qualifié pour faire valoir ces documents que lui-même, à ses risques et périls, a voyagé dans le pays, et y a été témoin d'actes de violences. Il termine en demandant la nomination d'un gouverneur responsable sous le contrôle effectif des puissances.

M. Gandolphe, au contraire, prétend qu'on a beaucoup exagéré le mouvement insurrectionnel, et plaide pour les Turcs,

contre les Bulgares, ce qui nous paraît une cause assez difficile à soutenir. Il admet des réformes — celles que la Turquie promet toujours et ne donne jamais — mais il ne veut pas que les puissances interviennent. C'est là ne ferait, assure-t-il, que gâter les choses.

Les conclusions de M. Bérard, bien plus solidement étayées, nous semblent bien préférables. Du reste, les événements iront peut-être plus loin, et, en guise de réformes, il ne serait pas étonnant de voir se produire des conquêtes et des annexions.

Pierre Leroux : sa vie, son œuvre, sa doctrine, par FÉLIX THOMAS, docteur ès lettres, professeur agrégé de philosophie au lycée de Versailles. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de la philosophie contemporaine*, Félix Alcan, Paris.

Cet ouvrage fait revivre une physiologie originale et peu connue du XIV^e siècle. Pierre Leroux a pris part, pendant près de cinquante ans, à toutes les grandes luttes littéraires, religieuses et politiques qui se sont engagées en France. Ceux qui ont lu son œuvre et lui doivent le plus, semblent s'être donné le mot pour n'en parler jamais. En retraçant, dans la première partie de son étude, la vie de Pierre Leroux, et en nous montrant quelle influence il a exercée et par ses discours et par ses écrits, c'est une partie de l'histoire de notre siècle que retrace l'auteur. La seconde partie de l'ouvrage est exclusivement consacrée à l'exposé méthodique de la doctrine du philosophe. Ce n'est pas la moins importante. En effet, en parcourant ses différents chapitres sur *la Nécessité d'une Religion philosophique, la Science du moi et la Science du nous, la Solidarité comme fait et comme devoir, l'Égalité et la Perfectibilité, la Famille, l'État, la Propriété, l'Éducation, la Religion nationale*, on se convaincra bien vite qu'il n'est pas une seule de ces questions qui nous passionnent aujourd'hui qui n'ait été non seulement entrevue, mais formulée par Pierre Leroux.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.)

Billets d'aller et retour de famille valables 33 jours

Il est délivré, du 15 Octobre au 15 Mai, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes: **Hyères** et toutes les gares situées entre **Saint-Raphaël-Valescure**, **Grasse**, **Nice** et **Menton** inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10% du prix du billet collectif. — Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Les demandes de ces billets doivent être faites 4 jours au moins à l'avance, à la gare de départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'Hiver à Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, etc.

Billets d'aller et retour individuels et de famille de toutes classes.

Il est délivré toute l'année par les gares et stations du réseau d'Orléans pour **Arcachon**, **Biarritz**, **Dax**, **Pau**, et les autres stations hivernales du Midi de la France :

1^o Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classe;

2^o Des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, de 2^e et de 3^e classe comportant des réductions variant de 20 % pour une famille de 2 personnes à 40 % pour une famille de 6 personnes ou plus; ces réductions sont calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue; avec minimum de 300 kilomètres, aller et retour compris.

La famille comprend : père, mère, enfants, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu et nièce, ainsi que les serviteurs attachés à la famille.

Ces billets sont valables 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée de validité peut être prolongée deux fois de 30 jours, moyennant un supplément de 10 % du prix primitif du billet pour chaque prolongation.

CHEMINS DE FER DU NORD

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège.

5	express	dans	chaque	sens	entre	Paris	et	Bruxelles.	Trajet	en	4 h. 30
3	—	—	—	—	—	Paris	et	Amsterdam.	—	9 h.	
5	—	—	—	—	—	Paris	et	Cologne.	—	8 h.	
4	—	—	—	—	—	Paris	et	Francfort.	—	12 h.	
4	—	—	—	—	—	Paris	et	Berlin.	—	18 h.	
2	—	—	—	—	—	Paris	et	St-Petersbourg.	—	51 h.	
						Par	le	Nord-Express, bi-hebdomadaire.	—	46 h.	
1	express	dans	chaque	sens	entre	Paris	et	Moscou.	—	62 h.	
	—	—	—	—	—	Paris	et	Copenhague.	—	28 h.	
2	—	—	—	—	—	Paris	et	Stockholm.	—	43 h.	
2	—	—	—	—	—	Paris	et	Christiania.	—	53 h.	

LE JAPON

ET

SON ÉVOLUTION SOCIALE

PAR

A. DE PRÉVILLE

PRÉCÉDÉ DE DEUX ÉTUDES SUR LE JAPON

PAR

EDMOND DEMOLINS ET G. D'AZAMBUJA

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE. — **La Formule sociale du Japon**, par **Edmond Demolins**.
(P. 92.)

Comparaison entre la formule sociale de la Chine et celle du Japon. — L'hypothèse d'une superposition d'envahisseurs malais. — Comment cette hypothèse explique les transformations récentes. — Deux conséquences sociales de ces transformations.

DEUXIÈME PARTIE. — **Le Péril Jaune**, par **G. d'Azambuja**. (P. 100.)

I. — **Le péril économique**. — Le Jaune peut nuire au Blanc, en lui prenant son travail. — Comment ce péril est encore limité. — Comment le Jaune peut être, pour le Blanc, un auxiliaire économique.

II. — **Le péril politique**. — La crainte du « panmogolisme ». — Le Japon et la Corée. — L'Europe a-t-elle à redouter la japonisation de la Chine? — Comment le Jaune peut être, pour le Blanc, un auxiliaire politique.

TROISIÈME PARTIE. — **L'Évolution sociale des Japonais**, par **A. de Prévile**.
(P. 126.)

I. — **La route suivie a donné au Japon sa forme ancienne**. — La race Japonaise a d'abord suivi l'itinéraire commun aux populations jaunes. — Elle s'est ensuite dirigée plus au Nord, à travers la Sibérie méridionale. — Cette route a fait prédominer la communauté de village sur la communauté de famille, la doctrine du Chamanisme et la caste des « gens purs ». — L'ancien culte japonais, le Sinthos, reproduit la doctrine du Chamanisme avec la caste fermée du Daïri, qui repose sur la « pureté intérieure ». — Le Sinthos est distinct du Bouddhisme chinois. — Il est intimement lié à l'origine de la race et à sa constitution sociale.

II. — **L'introduction du Lamaïsme bouddhique a donné au Japon sa forme moderne du double pouvoir politique**. — L'ancien Japon est un peuple de villageois dominé par une caste religieuse et tolérante, ayant à sa tête les Mikaddos. — L'adoption du Bouddhisme par les Mikaddos marque l'avènement de la noblesse guerrière des Daïmios et des Samourais. — Les guerres civiles résultent des principes de cette noblesse lamaïque. — Cette importation du Bouddhisme a créé le double pouvoir politique.

III. — **Le double pouvoir politique explique les alternatives de tolérance et d'intolérance et les transformations à vue**. — Les idées de la pureté morale facilitent l'introduction du Christianisme. — Mais les méfiances de l'esprit de clan le font proscrire. — L'existence d'une noblesse riche développe, avec la vie urbaine, l'industrie, le commerce et les arts. — Mais l'importance prise par la classe des artisans prépare la révolution qui détrône l'empereur séculier au profit de l'empereur religieux. — Celui-ci, impuissant à gouverner, livre la politique aux chefs de clans. — Ceux-ci l'exercent, soit en s'appuyant sur l'élément étranger, soit en le combattant. — C'est ainsi que le Japon est actuellement sous l'influence de l'Angleterre et des États-Unis.

LE JAPON

ET

SON ÉVOLUTION SOCIALE

Le Japon vient de se mettre à l'ordre du jour et de s'imposer à l'attention du monde d'une manière trop bruyante pour que nous ne donnions pas à nos lecteurs les conclusions de la Science sociale sur ce pays et sur ses habitants.

On les trouvera dans un exposé remarquable de M. A. de Préville, qui s'est fait presque une spécialité de l'étude sociale des populations de l'Extrême Orient. C'est une œuvre de grande portée qui fait avancer la science et qu'il faut lire avec attention.

Pour aborder une autre face du problème, nous publions également une étude de M. d'Azambuja sur le Pêril jaune; elle donnera aux inquiétudes qui s'éveillent, non pas un aliment, mais une direction.

Enfin, j'ai pensé qu'il serait intéressant de placer en tête de ce fascicule un court essai, destiné à déterminer, s'il est possible, la formule sociale du Japon, par opposition avec celle de la Chine.

Le lecteur trouvera ainsi réunis les divers aspects du problème que se pose en ce moment l'opinion publique.

E. D.

PREMIÈRE PARTIE

par M. EDMOND DEMOLINS

LA FORMULE SOCIALE DU JAPON

L'Extrême Orient nous présente en ce moment deux énigmes, ou tout au moins deux problèmes, qui paraissent contradictoires.

Il nous offre le spectacle d'un type social immobile, la Chine.

Il nous montre tout à côté un type social à transformations brusques et vraiment surprenantes, le Japon.

Et cependant l'un et l'autre paraissent appartenir à la même formation et relever de la même formule sociale.

Ce n'est là qu'une apparence. En réalité, les formules sociales de ces deux pays sont très différentes.

La Chine est un pays de petits paysans à communautés de familles, soumis à la domination de pasteurs.

Le Japon est un pays de petits paysans-artisans, à communautés de villages, soumis à la domination de chers, religieux tolérants et de chefs de clans guerriers.

La première de ces combinaisons donne l'immobilité tenace.

La seconde favorise les transformations rapides.

Pour la Chine, on trouvera la démonstration dans une série d'articles très étudiés de M. Robert Pinot, publiés dans cette Revue ¹, et aussi dans mon volume : *Comment la route crée le type social* ².

1. Voir dans *la Science sociale*, tome I et II.

2. Voir le tome I, liv. II, ch. II. Le Type chinois.

Les deux causes fondamentales de l'immobilité chinoise sont la persistance de la communauté de famille et la domination des Pasteurs Tartares Mandchoux. En étendant sur la Chine, et depuis si longtemps, une domination sans cesse renouvelée par des invasions périodiques, les pasteurs ont en quelque sorte figé le type chinois. Ils lui ont imposé leur propre immobilité sociale.

Une société soumise, dans la vie privée, à la communauté familiale, à l'autorité et au culte des ancêtres, dans la vie publique, au gouvernement des pasteurs, est naturellement inapte à toute transformation sociale.

Le Japon a échappé à cette conséquence, ainsi que l'indique sa formule sociale, si différente de celle de la Chine.

D'abord le type de l'artisan s'y est développé beaucoup plus qu'en Chine et y a pris une importance et une influence plus grandes, par suite de causes que M. de Prévillè indique plus loin. Or l'artisan est plus ouvert au progrès que le petit paysan.

En second lieu, la communauté de village a primé au Japon la communauté de famille, ce qui a enlevé l'autorité locale aux vieillards, pour la donner à des chefs de villages plus accessibles à l'esprit de nouveauté.

Enfin et surtout, le Japon, par sa situation insulaire, s'est trouvé complètement à l'abri des invasions et de la domination des pasteurs. Il a été soumis à des chefs religieux tolérants et à des chefs de clans guerriers, dont les compétitions ont souvent été favorables aux transformations sociales, ainsi qu'on en verra la démonstration plus loin.

M. de Prévillè établit avec beaucoup de force, d'après la route suivie, l'origine de ce pouvoir religieux et de ce pouvoir civil, ainsi que la cause de ce dualisme qui n'avait jamais été expliqué jus qu'ici. Il montre comment ces deux pouvoirs dérivent du lamaïsme bouddhique.

Je me demande si le pouvoir civil, celui des chefs de clans guerriers, n'a pas été encore fortifié par une autre cause.

La plupart des géographes, des anthropologistes et des voyageurs signalent l'existence au Japon d'une population de guerriers, qu'ils rattachent au type malais.

« Chez les Japonais de race aristocratique, la poitrine est presque toujours déprimée et c'est principalement sur eux que sévit la tuberculose, comme sur les Malais, ou Polynésiens, dans lesquels les anthropologistes voient leurs parents de race. On a cru retrouver des Malais dans les habitants du Nippon¹ et Siebold a même attribué au mélange avec des Alfourous, des Mélanésiens, des Caroliniens, la présence d'hommes à cheveux crépus et à peau de couleur foncée que l'on rencontre fréquemment dans le *Japon méridional*². »

Cette origine malaise semble encore confirmée par la différence des traits entre le peuple et la classe aristocratique. Celle-ci a la tête plus allongée, le front plus élevé, la figure plus ovale. Les pommettes n'ont pas la saillie de la race mongole; le nez est aquilin, la bouche mince. « Le type des nobles étant celui que l'on rencontre principalement à Kioto et dans les parties du Japon tournées vers l'Océan pacifique, on en infère qu'il appartient à une race de conquérants venus des îles orientales : c'est à eux que s'appliquerait, avec quelque apparence de justesse, le nom de « Polynésiens³. »

Je retrouve la même opinion exprimée par les auteurs les plus récents. L'île Kyushu, au sud, dit l'un d'eux, « a reçu peut-être les envahisseurs malais. On découvre à Tokyo des souterrains remplis d'armes, d'ustensiles, de vases malais⁴. »

Cette hypothèse est d'autant plus probable que beaucoup de Malais exerçaient la piraterie dans les mers voisines et qu'ils se transportaient facilement d'îles en îles. « De tout temps, dit le vice-amiral Jurien de la Gravière⁵, la piraterie s'est exercée avec impunité sur les côtes du Céleste Empire. Elle y a souvent pris des proportions formidables. Ce fut un chef de pirates qui

1. Du Holde, *Matouanlin*.

2. Reclus, *Géog. univ.*, t. VII, p. 758, 764.

3. *Ibid.*, p. 760.

4. André Bellessort, *la Société japonaise*, p. 127, 152.

5. *Voyage dans les mers de Chine*, t. II, p. 276

tenta, au seizième siècle, la conquête de Luçon; un autre chef de pirates, quatre-vingt-six ans plus tard, enleva l'île de Formose aux Hollandais. En 1808, un mandarin disgracié avait réuni soixante et dix mille hommes et huit cents jonques sous ses ordres. »

Si des pirates malais ont établi leur domination au Japon, ils ont dû la fonder plus solidement dans le sud, puisqu'ils arrivaient par cette direction. Or il est remarquable que le régime des clans guerriers dominait particulièrement dans les deux grandes îles méridionales. Dans l'île de Kyushu dominait le clan des Satsuma; dans celle de Shikokou, le clan des Tosa. Et c'est du Sud qu'aujourd'hui encore sortent les principaux chefs qui dirigent la politique et l'évolution du Japon dans le sens de la civilisation occidentale. L'un d'eux, Saïgo de Satsuma, élabore un programme politique, qui est tout un système nouveau de gouvernement.

Les hommes actuellement au pouvoir, les Okubo, Kido, Ito, Okuma, appartiennent aux clans du sud. Ils connaissent l'Europe. « Le silencieux Okubo, petit samouraï (classe des guerriers) de Satsuma, ennemi privé de Saïgo, semble comme le dépositaire enrichi des *longues économies d'intelligence que cette province a faites*. Ils comprennent que la patrie moderne ne peut s'organiser sans une armée nationale ¹. »

Il faut vraiment que ces hommes du sud aient reçu une formation spéciale pour se distinguer ainsi de l'ensemble de la population. Ils sont plus accessibles au progrès, ou tout au moins aux nouveautés, aux transformations. Ils sont en outre plus enclins aux choses militaires et à la guerre. Enfin, ils ont des aptitudes au gouvernement.

Or la profession de pirates développe précisément ces trois tendances. Cela tend à confirmer l'hypothèse de la superposition d'un élément malais, qui serait venu accentuer l'évolution de ce pays dans le sens progressif, militaire et politique.

1. A. Bellessort, *loc. cit.*, p. 172.

Dans ce cas, les pirates malais auraient joué, dans l'Extrême Orient, un rôle social analogue à celui des pirates normands en Occident. Ils auraient pris la direction de la féodalité japonaise, comme les Normands ont pris la direction de la féodalité normande. Ils auraient montré la même aptitude à organiser et à entreprendre des expéditions guerrières que les Normands partant à la conquête de l'Angleterre avec Guillaume le Conquérant, ou à la conquête du Royaume des Deux-Siciles avec Guillaume Bras de Fer et Robert Guiscard.

Jusqu'où va l'analogie? C'est ce qu'il serait intéressant de rechercher.

Je me borne à constater que les guerriers normands n'ont réussi à prédominer ni en Angleterre sur le paysan saxon, ni en Italie sur le paysan italien. Ils ont été finalement absorbés et assimilés.

C'est que ces envahisseurs, sortis de la féodalité militaire, avaient surtout une formation de guerriers et étaient incapables de s'établir solidement sur le sol.

La classe dominante au Japon, sortie, elle aussi, d'une sorte de féodalité militaire, paraît présenter les mêmes qualités exclusivement guerrières et les mêmes incapacités agricoles.

Il y a là une indication à retenir, si jamais le Japon entreprenait d'établir sa domination sur la Chine.

La classe des paysans, qui constitue le fond de la population japonaise, est-elle plus solide? A-t-elle mieux résisté et résistera-t-elle mieux aux transformations dont ce pays est le théâtre?

Il faut toujours éviter de risquer des prédictions, mais nous pouvons du moins faire deux constatations, dont on appréciera la portée.

Jusqu'à ces dernières années, les Japonais se sont développés comme en vase clos, à l'abri de toute influence extérieure. Brusquement, le vase clos a été brisé et le pays s'est trouvé lancé à corps perdu dans les transformations les plus rapides et les plus extraordinaires.

Le Japon ne paraît pas avoir supporté heureusement ce passage subit du vase clos au plein air.

Voici, à ce sujet, la première constatation :

1° *Le paysan japonais a été incapable de conserver la propriété du sol qui lui a été récemment attribuée par l'État.*

Jusqu'en 1873, l'empereur du Japon était le propriétaire éminent de toutes les terres. Les cultivateurs n'avaient que l'usufruit du sol et *ne pouvaient l'aliéner*. Ils étaient donc protégés contre leur propre imprévoyance par la grande communauté, représentée par l'État.

Or, en 1873, la loi a donné à chaque paysan la propriété de sa terre, et, par conséquent, l'autorisation de la vendre. Le paysan a-t-il été capable de faire un bon usage de cette faculté? Avait-il une formation sociale assez forte pour passer ainsi, sans transition, du régime de la communauté au régime de la propriété personnelle? Car il ne suffit pas d'adopter le régime de l'Occident et de s'habiller à la mode de l'Occident pour être, du jour au lendemain, transformé en homme de l'Occident.

Nous trouvons la réponse dans un document officiel publié par le gouvernement japonais pour l'Exposition universelle de 1900, sous ce titre : *L'Agriculture au Japon*¹. « Trente ans se sont écoulés, dit ce document, depuis la réforme politique qui a donné aux cultivateurs le droit de posséder la terre et déjà *la plupart des petits propriétaires, se trouvant dans la gêne, ont hypothéqué leurs biens, ou même ont été réduits à les vendre* pour subvenir à leurs besoins de chaque jour, ou favoriser leur inconduite. Ainsi la terre passe aux mains des grands propriétaires. Aujourd'hui les fermiers forment *plus des deux cinquièmes de la population agricole.* » Voilà le résultat auquel on est arrivé en trente ans de propriété individuelle!

Mais les nouveaux acquéreurs vont-ils du moins cultiver la terre et développer l'exploitation du sol par les procédés perfectionnés de la grande culture?

1. Un vol. in-8°, chez Brunoff, Paris.

Le même document officiel ne nous laisse aucun doute à ce sujet : « Le grand propriétaire est gêné pour entreprendre de grands travaux d'ensemble dans des terres laissées à un nombre considérable de fermiers avec lesquels il faudra d'abord s'entendre... Il est bien rare qu'un grand propriétaire s'ingénie à améliorer ses terres, ses méthodes, ses engrais, etc., *puisqu'il ne fait pas valoir lui-même* ».

Ainsi, le paysan japonais, transformé en propriétaire sans avoir préalablement été rendu capable de posséder la propriété, n'a pas été capable de se patronner lui-même.

Et il n'a pas été patronné davantage par le nouveau propriétaire, qui est étranger à la culture.

En trente années, la plupart des paysans ont déjà été évincés de la propriété et les nouveaux propriétaires se sont évincés eux-mêmes de la culture.

Voilà la première constatation; voici la seconde :

2° Depuis le nouveau régime politique, tous les Japonais veulent être fonctionnaires.

Où peuvent aller ces paysans évincés de la propriété et ces propriétaires évincés de la culture?

Les transformations subites et inouïes dont ils sont les acteurs, les spectateurs, les héros et les victimes leur ont fait perdre la notion des réalités; ils vivent comme dans un rêve, où les choses les plus extraordinaires et les plus imprévues paraissent se réaliser.

Et parmi ces choses extraordinaires, une des plus extraordinaires, c'est que, tout d'un coup, sans préparation, sans transition, sans même qu'ils l'aient demandé, ou même qu'ils y aient songé, on a déposé entre leurs mains le pouvoir politique, exercé jusqu'alors par un souverain entouré d'une majesté divine et par une féodalité militaire.

Le dieu a daigné descendre au rang des simples mortels, l'aristocratie féodale a été réduite au rang des simples citoyens et les citoyens se sont, comme par un coup de baguette magique, élevés au rang de souverains.

Dès lors tous, depuis les anciens guerriers ou samouraïs, jusqu'aux simples paysans et aux artisans, ont fait le rêve de détenir une parcelle de cette autorité et d'en vivre. Comme le dit un auteur qui revient du Japon : « Le Prince a fait place à l'État; on réclame de l'État ce qu'on attendait du Prince. *Les Japonais veulent tous être fonctionnaires*¹. »

C'est la lutte pour le pouvoir; c'est le règne de la politique alimentaire qui commence. Et la poussée vient d'en bas, chacun s'efforçant àprement d'évincer et de remplacer celui qui occupe une situation administrative supérieure à la sienne.

« Dans les écoles, le directeur est déplacé sur la demande des professeurs, les professeurs sur la menace des élèves. Le même homme, qui seul, assis devant son bureau, plein d'assurance, vous témoigne d'un sincère désir de conciliation, vous le retrouverez le lendemain, ou dans une heure, au milieu de ses secrétaires et de ses commis, hésitant, timoré, prompt à l'échappatoire. Des ordres sont donnés. D'où viennent-ils? On a l'impression qu'ils partent d'une bouche anonyme. L'inférieur a gardé sous le nouveau régime cette force attractive et absorbante dont la vieille civilisation l'avait armé contre les périls de l'absolutisme. Au Japon, *le pouvoir monte d'en bas*². »

Et c'est précisément cette crainte du pouvoir qui monte d'en bas, c'est la peur qu'à le supérieur d'être supplanté par l'inférieur, qui a jeté le gouvernement japonais dans la guerre, avec cette audace, cette témérité et cette hâte qui a étonné l'Europe.

Un ambassadeur japonais l'a d'ailleurs avoué : « Si nous ne faisons pas la guerre, nous serons renversés du pouvoir. »

Et ils ont fait la guerre extérieure, pour avoir la paix intérieure... momentanément³.

Edmond DEMOLINS.

1. André Bellessort, *La Société japonaise*, p. 177.

2. *Id. Ibid.*, p. 177.

3. On pourra voir les conclusions de *la Science sociale* sur le type russe dans mon ouvrage : *Comment la route crée le type social*, livre II, ch. II : Ce que le type doit à son origine orientale, et ch. III : Ce que le type doit à l'influence occidentale.

DEUXIÈME PARTIE

par M. GABRIEL D'AZAMBUJA

LE PÉRIL JAUNE

Les événements d'Extrême Orient ont fait revenir sur le tapis la question du « péril jaune ». On a beaucoup raisonné et déraisonné là-dessus depuis un certain nombre d'années. Ce « péril », il semble que les publicistes se soient plu d'abord à le grossir, car on cède aisément à la tentation de rehausser ce que l'on découvre. Aujourd'hui, c'est le courant inverse qui domine; il est plutôt de bon ton de plaisanter le péril jaune; mais, quand on y regarde de près, on voit que les publicistes entraînés dans ce nouveau courant cèdent surtout à une autre tentation : celle de dire le contraire de ce qu'ont dit ceux qui ont découvert jadis le péril jaune. Ces publicistes se plaisent alors à grossir, non le péril, mais les appréhensions de ceux qu'il inquiète, et, pour rendre plus facile une réfutation d'ailleurs superficielle, affectent de considérer les inquiétudes de ceux-ci comme de véritables terreurs. Se jetant d'un extrême à l'autre, ils nient tout espèce de péril jaune, et leurs fins de non-recevoir ne prouvent rien.

La chose est moins simple et plus sérieuse que cela, et demande à être examinée, non seulement avec mesure, mais avec méthode. Puisque la Chine et le Japon paraissent recéler dans leurs flanes des dangers pour la partie du monde occupée par la race blanche, il faut voir en quoi consistent exactement ces dangers, rechercher s'ils comportent des éléments de différente

nature, pour les considérer séparément, et examiner si, le péril étant une fois posé, tels ou tels phénomènes sociaux ne tendent pas, soit à laisser agir le mal, soit à le neutraliser, soit à le changer en un avantage contraire.

Avant tout, constatons qu'il y a plusieurs périls jaunes, ou, plus exactement, plusieurs groupes de périls jaunes.

Le premier groupe embrasse tous les désagréments que le développement de la race jaune peut apporter à la race blanche dans le domaine de la vie privée.

Le second groupe embrasse tous les désagréments qu'elle peut lui apporter dans le domaine de la vie publique.

Autrement dit, on redoute chez les Jaunes des *concurrents*, et l'on se demande, par-dessus le marché, s'ils ne pourraient pas devenir des *envahisseurs militaires*.

De là un *péril jaune économique* et un *péril jaune politique*. C'est du premier qu'on parle le plus, comme du plus imminent, mais la pensée du second n'est pas absente de l'esprit prévoyant des hommes d'État.

I. — LE PÉRIL ÉCONOMIQUE

Le Jaune peut nuire au Blanc en lui prenant son travail, et de deux manières.

Il peut le lui prendre en allant lui-même dans le pays des Blancs et en se substituant à lui dans les ateliers. C'est ce qui s'est passé en Californie et a provoqué aux États-Unis ces véhémentes campagnes contre les émigrants chinois, campagnes suivies de lois violemment répressives.

L'homme jaune est sobre; il vit d'une poignée de riz par jour; il a peu de besoins et ne recherche pas le confortable. Son *standard of life*, comme disent les Anglais, est bien inférieur à celui de l'Anglo-Saxon. Le débarquement d'émigrants chinois aux États-Unis mettait en présence le type de travailleur qui exige le moins et le type de travailleur qui exige le plus. Un conflit était fatal; il a éclaté. Le péril jaune crevait les yeux;

L'opinion s'est soulevée avec force et a forcé les pouvoirs publics à agir. La lutte s'est terminée par le triomphe du travailleur qui mange des biftecks et la proscription de celui qui mange du riz. Mais on conçoit que ce n'est là qu'un épisode partiel de la solution, et que le problème reste pendant.

Car les Jaunes ne sont pas seulement sobres ; ils sont encore très nombreux. Quatre cents millions de Chinois, quarante-cinq millions de Japonais ; ajoutez les populations de l'Indo-Chine et de la Malaisie (de Java notamment) qui ont de grandes analogies sociales avec les types chinois et japonais au point de vue qui nous occupe, et cela fait bien cinq cents millions de créatures humaines, le tiers de la population totale du globe, de quoi fournir des émigrants à bien des pays. En fait, on trouve des Chinois au Mexique, au Pérou, dans les Antilles, dans l'Afrique orientale et australe. Le développement des moyens de transport et la connaissance de plus en plus répandue, chez les Jaunes, des ressources de travail qu'offrent les autres pays, ne peuvent qu'accroître ce mouvement, d'autant plus que les familles patriarcales — ou fortement influencées par l'origine patriarcale — auxquelles appartiennent Chinois, Japonais ou Malais, sont essentiellement prolifiques. Ces peuples, d'une manière quelconque, ont donc besoin de se répandre au dehors. Toutefois, pour le moment, nous ne voyons pas que l'ouvrier japonais éprouve le besoin de s'expatrier. L'essor de l'industrie sur son propre sol lui fournit assez d'ouvrage. Le Japonais qui émigre appartient en général à une catégorie sociale plus relevée, et — chose à noter — il émigre plutôt chez d'autres Jaunes, en Chine ou en Indo-Chine par exemple. Seuls vont en Europe les « intellectuels » qui veulent y surprendre et en rapporter les secrets de notre instruction supérieure, et cette instruction, surtout celle qui aboutit au diplôme d'ingénieur, leur sert ensuite à organiser la production industrielle au Japon.

Le Jaune, en effet, peut prendre au Blanc son travail d'une autre manière, en fabriquant chez lui les mêmes objets que le Blanc, et en les fabriquant à meilleur compte, ce qui peut obliger l'industriel européen ou américain à fermer son usine,

et rendre inutiles les bras qu'il employait à sa fabrication.

Ce petit cultivateur japonais ou chinois, qui plante son riz grain par grain, et fait rendre à un minuscule lopin de terre le maximum de production qu'on en peut tirer, devient assez facilement un ouvrier d'usine, ouvrier obéissant, s'il est Chinois, plutôt indocile, s'il est Japonais, mais en somme dur à la peine, acceptant des besognes désagréables et surtout se contentant d'un salaire qui semblerait dérisoire à nos ouvriers occidentaux. Déjà, dans certaines villes chinoises où sont installées des colonies d'Européens, des usines importantes s'élèvent. M. Pierre Leroy-Beaulieu, en 1898, comptait à Shang-Haï neuf fabriques de coton et trente filatures de soie ¹. Or, le salaire moyen d'une ouvrière fileuse était de 90 centimes environ. On employait même des fillettes payées à raison de 12 ou 15 centimes par jour.

Étant donné le bon marché de la main-d'œuvre, le calcul à faire est bien simple, et plusieurs capitalistes, anglais surtout, l'ont déjà fait. Ils ont transporté leurs entreprises en Chine et font travailler des ouvriers chinois au lieu de faire travailler les ouvriers européens *qu'ils auraient employés s'ils n'étaient pas allés se fixer en Chine*. Autant de perdu pour la main-d'œuvre européenne. Seulement, dans ce cas, le rival de l'ouvrier blanc est à des milliers de lieues de celui-ci, et l'ouvrage disponible est transféré de l'un à l'autre sans que le premier, à travers la complication de la bataille sociale, s'aperçoive seulement du coup fâcheux qu'il reçoit.

Or, la Chine est un champ très vaste à exploiter, et les grandes nations européennes, en s'y ménageant des « zones d'influence », ont bien laissé voir leur intention d'exploiter les ressources offertes par cet immense pays. Il est évident que le faubourg industriel de Shang-Haï n'est qu'un premier jalon planté par la fabrication européenne dans cette contrée jusqu'ici exclusivement agricole et où il y a tant à faire pour les ingénieurs. Notons ce seul fait que les mines de houille du Céleste-Empire, qui pa-

1. *La Rénovation de l'Asie*, Armand Colin, p. 101.

raissent inépuisables, n'ont pas encore été exploitées. Il est fatal qu'on les exploite, et cela fera beaucoup d'usines que l'Occident n'aura pas.

Au Japon, le spectacle est différent. Ce n'est guère l'étranger qui vient y fonder des entreprises. L'étranger, on le tient à distance, et des lois spéciales, jusqu'ici, ont paralysé les efforts que pouvaient tenter, pour s'implanter dans le pays, les grands industriels de l'Occident. C'est que le type japonais se sent en mesure de fournir, non seulement l'ouvrier, mais le patron. Avec une hâte fébrile, des fabriques et manufactures diverses sont sorties du sol, depuis trente ans, autour des grandes villes japonaises, et particulièrement autour d'Osaka. On comptait aux environs de cette seule ville, en 1899, 1.933 cheminées d'usine, chiffre aujourd'hui bien dépassé. Dans la capitale, le spectacle est analogue. « Au fond de la baie de Tokyo, miroir limpide, de hautes cheminées crachent des fumées noires. Dans les faubourgs et dans la banlieue de la capitale se sont développées les industries les plus variées : filatures, tissages de coton, papeteries, fabriques de draps militaires, de ciment, de chapeaux, raffineries de pétrole, etc., usines qui occupent toutes de 30 à 200 ouvriers, quelques-unes plus d'un millier ¹. »

Le « pain de l'industrie » ne manque pas au Japon. « La production de la houille est en pleine croissance : de 3 millions de tonnes en 1893, elle s'est élevée en 1900 à 7.400.000... La mine la plus importante est celle de Miiké, dans le voisinage de Nagasaki : 5.000 ouvriers, plus de 2.000 tonnes par jour; aucune mine en Extrême Orient n'a encore pris une telle extension ². » Et le Japon ne manque pas non plus de la « houille blanche », à laquelle on promet tant d'avenir. A Kyoto, les retenues d'eau du lac permettent de faire marcher des bateaux, des tramways et un chemin de fer, sans compter les machines de plusieurs fabriques. Bref, la production industrielle, comme bien l'on pense, s'est formidablement accrue. Or, cette production, le Ja-

1. G. Weulersse, *Le Japon d'aujourd'hui*, Armand Colin, p. 113.

2. *Ibid.*, p. 119.

pon est loin de la consommer toute : il exporte, et c'est avec cette exportation que le « péril jaune » apparaît. Le commerce extérieur de l'Empire, qui n'était guère que de 65 millions en 1868, date de la Restauration, atteint la somme de 1 milliard 300 millions en 1901. Il a passé de 1 à 16 en trente ans. Et ce commerce, qui se faisait jadis exclusivement par le moyen de la marine étrangère, se fait maintenant en partie sur des navires japonais. Une compagnie de navigation, la *Nippon Yonsen Kaïcha*, possède plus de soixante-dix navires; une autre, l'*Osaka Chôsen Kaïcha*, en compte soixante.

Ainsi la Chine n'a pas fourni de patrons au travail de l'industrie moderne; le Japon lui en a fourni. C'est que la classe dirigeante japonaise, représentée, soit par ses politiciens, soit par ses capitalistes, a fait preuve d'une singulière aptitude à se retourner que ne possède pas, sur le continent, l'aristocratie mandarinesque. M. Bellessort, dans son intéressant ouvrage sur *la Société japonaise* ¹, a montré le rôle de ces « parvenus » japonais, gens fébriles, bourdonnants, maladroits, mais animés d'une fureur créatrice dont il reste quelque chose après tout. L'État japonais s'est mis à patronner de toutes ses forces le développement industriel. La « noblesse féodale » elle-même n'a pas craint de déroger en appuyant la transformation industrielle et en se lançant elle-même dans l'industrie. « Un jour, raconte M. Bellessort, que je voyageais au nord du Japon, je vis entrer dans notre compartiment un petit Japonais, l'œil émerillonné, et dont les favoris grisonnants se confondaient avec la couleur de son complet veston. A la manière dont il entretenait mes compagnons de ses heureux trafics et dont il prononçait les mots : placement et bénéfices, j'aurais juré que nous avions en face de nous le courtier d'une maison de banque. C'était l'amiral Enomoto, le fameux Enomoto qui, du temps de la Restauration, commandait la flotte du Shôgun et, quand son maître capitula, eut l'inéroçable insolence de se sauver avec tous ses vaisseaux et de s'enfermer au port de Hakodaté, où six

1. Perrin et C^{ie}, Paris.

mois de combats épiques tinrent en échec les forces de l'Empereur. Aujourd'hui, accompagné d'un ingénieur et d'un journaliste, il parcourt l'ancien théâtre de sa rébellion pour y fonder ou ne sait quelle société financière... Pompée mettant en actions les champs de Pharsale : voilà, si je ne m'abuse, qui dénote chez les Japonais un sens pratique des réalités modernes ¹. »

Au point de vue économique, la concurrence du Japon ne constitue encore un sérieux « péril » que pour les Européens qui exportent en Chine. Les produits japonais commencent à « déplacer » les produits occidentaux dans la consommation du Céleste-Empire. Il est vrai que cette consommation est précisément en train de s'accroître et qu'il y a place pour tous. Néanmoins, des industriels européens peuvent se dire : « Sans le Japon, nous travaillerions davantage », et des ouvriers d'Europe, qui chôment à l'heure actuelle, seraient employés quelque part à travailler pour la Chine, si l'industrie japonaise ne s'était créée sa place au soleil.

La concurrence japonaise, par cela seul qu'elle est une concurrence, a donc produit et produira encore des effets désagréables pour ceux dont elle restreint ou diminue les bénéfices, ou dont elle limite les occasions de travail. Il y a *péril* pour ceux-ci, comme il y a péril pour les petits boutiquiers dans l'existence des grands magasins, comme il y a péril pour les marchands de charbon dans l'abaissement du prix du gaz, comme il y a péril pour les omnibus et les fiacres dans l'extension du Métropolitain. Ce péril pourra s'accroître sur certains points en raison des facilités croissantes offertes, soit à l'émigration, soit à l'exportation des pays jaunes, par le développement et la moins grande cherté des transports.

Mais, si péril il y a, ce péril est partiel, et l'on comprend ceux qui, trouvant ce mot de « péril » bien gros, se laissent aller à tourner en plaisanterie la chose elle-même. En effet, les *incon-*

1. *La Société japonaise*, p. 265.

véniens de la concurrence japonaise dans le domaine du travail apparaissent forcément limités par d'autres phénomènes sociaux qu'il ne faut pas perdre de vue.

Tout d'abord, l'émigration est limitée par la cherté des transports. Un Japonais, sans doute, peut sans grands frais se transporter en Chine, mais alors c'est un Jaune qui fait concurrence à des Jaunes. Pour venir en Europe ou en Amérique, un Japonais ou un Chinois, s'il paye son passage, doit être dans l'aisance, et cela exclut l'idée d'invasion. Mais des agences d'émigration peuvent se créer, comme pour les Italiens, et débarquer en Occident des cargaisons d'hommes jaunes. C'est fort possible, et même probable. Mais alors, il y a la question des *engagements* qui complique aussitôt la chose. L'esclavage et la « traite » n'existent plus. On ne peut faire venir des Chinois comme jadis on faisait venir des Nègres. Et pourtant il faut, quand on a payé à des ouvriers un voyage au long cours, pouvoir les garder pendant plusieurs années, sans quoi l'opération ne laisserait aucun bénéfice. De là des difficultés de plus d'une sorte, qui se sont déjà fait sentir dans les Antilles, à la Réunion, dans l'île Maurice, au Transvaal, soit à propos des Chinois, soit à propos des coolies hindous — qui, sans être jaunes, jouent un peu le rôle de « Jaunes ». Cette seule circonstance suffit à paralyser gravement la plupart de ceux qui voudraient bien substituer à leurs ouvriers européens des hommes d'une autre formation sociale se contentant de salaires inférieurs. On le voit donc, malgré l'expression proverbiale, *les distances n'ont pas été supprimées*. Le lieu continue à agir, soit par sa présence, soit par son *éloignement*, sur les combinaisons industrielles. Il passera du temps avant que l'on compte, dans le personnel de nos usines, des groupes sérieux d'ouvriers chinois. Si les travailleurs jaunes nous arrivent, il y a des chances pour que cette arrivée constitue une *infiltration*, non une *invasion*.

Plus grave et plus prochaine paraît être la concurrence qui doit être faite en Chine et au Japon même au travail de l'ouvrier européen. Mais il faut se défier des raisonnements mathématiques et ne pas dire tout de suite : « L'ouvrier jaune est moins payé

que l'ouvrier blanc; donc les industries établies en Chine et au Japon auront des frais moindres; donc leurs produits pourront se vendre meilleur marché; donc ils évinceront les autres. » Les phénomènes sociaux ne s'accroissent pas de déductions aussi simplistes. Nous avons dernièrement, dans cette Revue même, posé la question suivante : « Les grands magasins doivent-ils tuer les petits? » Et nous avons reconnu, par la méthode d'observation : 1° Que les grands magasins nuisent à certains des petits; 2° que des causes sociales multiples défendent beaucoup de petits magasins contre la concurrence des grands; 3° que les grands magasins favorisent autour d'eux le commerce de certaines catégories de boutiquiers. De même, dans la question du péril jaune, une étude consciencieuse des faits nous amène à écarter le calcul mathématique dont nous parlions tout à l'heure, ou tout au moins à ne l'accepter qu'avec de très fortes corrections.

Tout d'abord, si les salaires sont bas en Extrême Orient, ces salaires sont *en train de monter* avec une rapidité relative, et, depuis une dizaine d'années seulement, des hausses importantes ont été enregistrées, tant en Chine qu'au Japon. Et le phénomène se conçoit fort bien. L'ouvrier jaune, en vertu de sa formation antérieure, se contente d'un faible salaire, mais, à mesure qu'il se trouve dans un milieu plus riche et qu'il entre en contact avec des gens dont l'existence est remplie de besoins nouveaux, il est porté à se donner plus de confortable, à élargir lui-même le cercle de ses besoins, en un mot, à élever son *standard of life*. Il en est donc de ces salaires ce qu'il en est du prix des choses dans certains *petits trous pas chers*, vers lesquels on se précipite parce que la vie est à bon marché, mais où la vie cesse précisément d'être à bon marché parce que tout le monde s'y précipite. Ce seul fait est de nature à inquiéter et à ralentir l'immigration au Japon et en Chine des capitaux européens. Bien que les salaires, en définitive, demeurent fort inférieurs dans ces pays à ce qu'ils sont en Occident, l'industriel est obligé de se dire que demain, c'est-à-dire dans deux, trois, cinq, dix ans, les exigences de son personnel auront très probablement augmenté, ce qui

réduira les marges de ses bénéfices et trouble dès maintenant ses calculs.

En second lieu, si les ouvriers chinois et japonais sont peu payés, en comparaison des ouvriers d'Europe, ils travaillent également moins que ceux-ci. « D'une façon générale, on peut dire que le Japonais est mauvais ouvrier, peu robuste et peu travailleur. Comme tous les Asiatiques, il est rebelle à un travail assidu; pour lui chaque courte période d'effort est suivie par une période de repos : le temps de fumer sa pipette minuscule, de boire une tasse de thé ou de faire un brin de conversation¹. » A ces défauts viennent se joindre l'indiscipline et le manque de soin. Ne confondons pas ici *l'ouvrier* japonais avec *l'artisan* du vieux type, qui confectionne des objets de curiosité : meubles laqués, éventails, bibelots divers. Ce dernier n'est pas en cause. Il s'agit du personnel des usines japonaises, et, sur ce chapitre, les voyageurs sont unanimes à relater les plaintes des industriels. Le personnel a beau être peu payé, les journées de travail ont beau être longues, on a beau abuser du travail des femmes et de celui des enfants. Comme toujours et comme partout, ces phénomènes coïncident avec une médiocre intensité dans la production. Tel ouvrier américain travaillant sept à huit heures par jour donne une somme efficace de travail supérieure à celle que donnent deux ou trois Japonais retenus à l'atelier pendant douze heures. Et pour l'ouvrier chinois — qui a d'ailleurs ses qualités, comme nous allons le voir — des remarques analogues ont été faites. Le travail ne se mesure pas seulement au temps et au salaire, mais à l'effort plus ou moins énergique et soutenu du travailleur. Nouvelle raison pour que l'arithmétique des économistes théoriciens se trouve souvent en défaut.

Il résulte de tout cela que, si le bon marché de la main-d'œuvre procure encore, en certains cas, un avantage aux industriels qui transportent leurs industries en Chine ou à ceux qui les créent de toutes pièces au Japon, le nombre de ces cas

1. *Le Japon politique, économique et social*, par Henry Dumolard, p. 156. — Armand Colin, Paris.

est essentiellement limité. Les seules industries qui peuvent se trouver bien de ce régime sont celles dont les produits, une fois manufacturés, s'écoulent au Japon ou en Chine même, ou qui tirent leur matière première de produits japonais ou chinois. Et encore, même pour ces industries privilégiées, il y a des aléas et des frais considérables. En Chine, par exemple, les patrons européens se voient dans la nécessité de « former » leur personnel, de « créer » des débouchés, d'inaugurer des rapports spéciaux avec des populations de mœurs tout à fait différentes, d'affronter des difficultés inconnues ou mal connues, inhérentes au pays, et provenant de ces autorités locales dont les façons d'agir ont donné naissance au terme expressif de « chinoïseries ». Sur le sol même des « concessions », l'Européen est libre et ne reconnaît d'autre autorité que son consul; mais, pour faire des affaires, il faut traiter avec l'« au-delà ». Il faut peut-être y aller soi-même, s'enfoncer dans l'intérieur. Bref, monter une industrie dans ce pays est une œuvre intéressante, susceptible d'atteindre une prospérité exceptionnelle; mais cette œuvre ne peut convenir qu'aux tempéraments énergiques et débrouillards. Or, ce n'est pas le cas de tout le monde, et c'est pourquoi, même chez les fabricants de soie qui prennent leur matière première en Chine, même chez les filateurs qui placent en Chine leur coton, beaucoup se trouvent bien en Europe et ne sont pas tentés de déménager. Quant aux patrons japonais, il leur faut le concours de spécialistes européens largement payés, ou, s'ils essayent de s'en passer, comme cela arrive, la témérité avec laquelle ils se lancent dans la fabrication avec des auxiliaires pourvus d'une science incomplète et mal digérée, se traduit quelquefois pour eux par de désastreuses expériences.

Tous les faits que nous venons de signaler tendent à réduire dans de larges proportions les désagréments réels désignés sous le nom de « péril jaune ». Mais, pour être complet, il faudrait considérer aussi l'autre côté de la médaille, et voir si cette multiplication de relations nouvelles entre Orientaux et Occi-

dentaires n'a pas pour ceux-ci de sérieux avantages propres à contre-balancer, et au delà, les pertes que ce « péril jaune » leur fera subir.

Nous venons de mentionner en passant ces « auxiliaires » européens que font venir les industriels japonais. Ces auxiliaires sont des ingénieurs, ou des contre maîtres, ou des ouvriers d'élite, dont les traitements ou salaires sont d'autant plus élevés qu'on va les chercher, qu'on les dérange, qu'on les exile de leur pays pour leur faire jouer leur rôle d'instruction et de boute-en-train. Voilà certes des Blancs qui ne perdent pas au « péril jaune ». Or, ces « places à prendre » vont fatalement se multiplier, surtout en Chine. Le nombre des manufactures, en effet, est encore fort restreint dans le Céleste-Empire, et ne provoque pour le moment qu'un appel modéré aux spécialistes occidentaux. Mais qu'on se figure ce qui adviendra quand ces manufactures se seront multipliées, quand les chemins de fer seront construits, quand les mines se creuseront, quand les grands fleuves chinois rempliront définitivement leur fonction de « chemins qui marchent » et encourageront les brasseurs d'affaires à porter jusqu'au centre de l'Empire ces entreprises industrielles dont quelques échantillons seulement se groupent aujourd'hui dans les ports de mer. La Chine alors fournira de l'ouvrage à de nombreux ouvriers européens, *recrutés parmi les meilleurs*. Ce sera le triomphe de la supériorité technique, telle que l'ouvrier la possède en Angleterre, en France, en Allemagne, aux États-Unis. Même en Europe — car il y a Occident et Occident — et malgré le contact déjà établi depuis des siècles entre les divers groupes de populations, nous voyons que plusieurs de celles-ci sont obligées d'avoir recours à des spécialistes fournis par les peuples voisins. En Espagne, par exemple, non seulement l'on voit des industriels français créer des usines dont les Espagnols ne songent pas à doter leur pays, mais encore ces fondateurs ont soin d'emmener avec eux quelques ouvriers français soigneusement choisis, afin d'en faire, pour ainsi dire, le levain qui doit soulever la pâte. Ce qui est nécessaire avec des ouvriers

espagnols l'est davantage encore avec des ouvriers japonais ou chinois, plus arriérés, plus déconcertés par les méthodes nouvelles et plus fortement rivés au passé par les liens de la tradition.

Quant aux ouvriers jaunes qui viendront quelque jour chez nous, est-il bien sûr que leur principale occupation soit de « disputer » aux ouvriers blancs le travail que ceux-ci tiennent à garder? La chose est douteuse, et des faits précis tendent à nous donner, à ce sujet, une indication contraire.

Le Jaune *peut* débarquer en concurrent, soit; mais il peut aussi débarquer en auxiliaire. Et tout l'invite à débarquer plutôt de cette dernière façon.

On peut constater en France, pour ne citer que notre pays, une certaine difficulté à recruter le personnel nécessaire à certains métiers infimes, rebutants, malsains, malpropres. De même, c'est une vérité universellement admise que, plus on va, plus il est difficile de se faire servir. La domesticité se fait rare, coûteuse, exigeante. Sur plusieurs points de notre pays, ces difficultés sont résolues par une forte immigration de travailleurs étrangers, et tout particulièrement d'Italiens.

A certaines époques, la question des ouvriers italiens a produit à Marseille, en petit, des effets semblables à ceux que produisait en Californie la question des ouvriers chinois. La vérité, c'est que si, dans certains métiers, l'ouvrier italien, porté à se contenter d'un salaire inférieur, tend à supplanter l'ouvrier français malgré celui-ci, il est d'autres métiers que l'ouvrier français lui abandonne spontanément. Un exemple nous vient à l'esprit : celui des nettoyeurs de chaudières dans les innombrables savonneries de Marseille. Ces nettoyeurs de chaudières sont tous ou presque tous Italiens, *parce qu'on ne trouve pas d'ouvriers français* disposés à pratiquer cette peu ragoûtante opération.

Mais, si l'on peut noter, à ce point de vue, une différence entre le travailleur italien et le travailleur français, il est bien certain que la différence est plus grande encore si l'on met en parallèle l'ouvrier français et l'ouvrier chinois. Celui-ci est un ouvrier

encore plus complaisant, s'il est possible. De plus, il faut distinguer entre Italiens et Italiens. Certains de ceux-ci représentent un type relativement supérieur, et se soucient médiocrement des besognes répugnantes. D'autres sont avant tout enclins au *far niente*, et, que la besogne soit noble ou vile, leur principe est de ne l'accepter que lorsqu'ils ne peuvent pas faire autrement. La réserve de travailleurs que contient l'Italie n'est donc pas illimitée, et, surtout si l'industrie continue à se développer en Occident comme elle le fait à l'heure actuelle, les bras peuvent finir par manquer pour les tâches absolument inférieures. Ce sera le moment d'avoir recours à l'immigration de travailleurs appartenant à une formation sociale inférieure, tels que le coolie hindou et le Chinois, peut-être aussi le Japonais, quoique le Japon ne puisse fournir à ce point de vue, au moins pour quelque temps, qu'une émigration peu considérable. Mais il ne s'agit, comme on le voit, ni d'aujourd'hui ni de demain. Notre hypothèse envisage l'époque où, les communications étant devenues de plus en plus fréquentes entre les peuples, la « division du travail » pourra faire surgir, sur une plus large échelle, les phénomènes de sélection et de groupement qu'elle occasionne déjà, dans nos principales régions industrielles, sur une échelle de moindre étendue.

On pourra s'adresser à l'Extrême Orient pour avoir des nettoyeurs de chaudière, des vidangeurs, des hommes de peine, des égoutiers, des balayeurs. On pourra s'y adresser également pour avoir des domestiques. Nul n'ignore que la difficulté de recruter ces derniers défraye en grande partie la conversation des maîtresses de maison. Certains pays ne produisent plus du tout le domestique. Certains pays le produisent encore, mais l'offre tend à être submergée par la demande. En Amérique, on a le Nègre. En Angleterre, on a l'Irlandais. Nous avons le Breton et le montagnard des Alpes, des Pyrénées, du Plateau Central. La Suisse et l'Italie sont mises à contribution. Et pourtant les domestiques se sentent de plus en plus « maîtres de la situation ». Ils savent confusément que le progrès du bien-être accroît le nombre des gens qui veulent avoir des domestiques, au lieu que

rien n'accroît la superficie des régions qui produisent cette denrée humaine. Leurs prétentions s'élèvent en conséquence, et, si le mouvement continue, le moment arrivera où les maîtres les plus avisés et les plus entreprenants jetteront les yeux vers ces mêmes Jaunes dont l'expansion nous fait peur. Le Chinois — c'est une observation qui a été faite bien souvent — a des qualités et des défauts de domestique. Il est humble, docile, poli, obséquieux même, soigneux dans ce qu'il fait, empressé à vous rendre de petits services. Après cela, qu'il soit menteur et corrompu, qu'il soit enclin à « faire danser l'anse du panier », cela n'est pas pour effaroucher les neuf dixièmes des maîtres et des maîtresses de maison, qui savent à quoi s'en tenir sur leur domesticité actuelle. En fait, les Chinois sont employés comme domestiques par beaucoup d'Européens établis dans l'Extrême Orient, et aussi sur les paquebots des Messageries Maritimes, et l'on se montre, dans l'ensemble, assez satisfait de leurs services. Il suffirait donc que la différence devint très forte entre les gages d'un domestique européen et les gages d'un domestique chinois, pour déterminer, soit de nombreux Chinois à venir chercher du service en Europe, soit des particuliers ou des placeurs à provoquer cette émigration.

En ce qui concerne le Japon, les voyageurs ont été frappés, entre autres phénomènes saillants, de la grâce et de la docilité de ses servantes. On trouve réunies en elles ces qualités de patience, d'intelligence, de respect et de décorum qui fait chez nous les femmes de chambre bien stylées. « Dans mes voyages à travers le Japon, dit M. Bellessort, les servantes des hôtels et des auberges, qui étaient souvent les filles de la maison, n'ont cessé de m'émerveiller : du matin au soir, sur pieds ou à genoux, toujours alertes, toujours avenantes, toujours gaies. A minuit, je les entendais se baigner dans la salle basse, et, dès cinq heures, le bruit des contrevents qu'elles ouvraient me tirait d'un sommeil où j'avais cru percevoir encore leurs pas légers et trainants. D'où leur vient cette vivacité qu'aucune fatigue ne ralentit, cette douceur que n'assombrit aucun surcroît de besogne, cette courtoisie qu'aucune indifférence ne décourage ? C'est à peine si on

les paie, mais toutes les richesses du monde n'enfanteraient point cette patience bouddhique, renforcée par l'étiquette sociale, affinée par le sens esthétique. Elle m'a embelli mon séjour au Japon¹. » Qui sait si nos maîtresses de maison n'iront pas quelque jour chercher là-bas la servante « introuvable », lorsque, partout ailleurs, il sera décidément impossible de la trouver?

Une expérience de physique élémentaire nous fait voir que, lorsqu'on établit une communication entre deux pièces de températures différentes, un double courant s'établit aussitôt : un courant d'air froid va de la pièce froide dans la pièce chaude, et rase le sol ; un courant d'air chaud va de la pièce chaude dans la pièce froide, et se maintient près du plafond. Des effets analogues tendent à se produire entre deux sociétés, l'une avancée, l'autre arriérée au point de vue de la civilisation, lorsque les obstacles et les barrières qui les séparaient l'une de l'autre tombent ou s'abaissent peu à peu. Parfois, sans doute, le phénomène peut prendre des formes violentes, guerrières, fâcheuses à divers points de vue pour l'humanité. Mais, en d'autres cas, les choses peuvent se passer pacifiquement, et chaque société bénéficie alors de ce qu'elle emprunte à l'autre. La Chine, et dans une faible mesure le Japon, sont probablement une immense réserve de travailleurs faciles et accommodants, aptes à se charger des besognes inférieures auxquelles l'ouvrier occidental cherche à se soustraire de plus en plus. L'Occident, d'autre part — et nous entendons par Occident les sociétés les plus avancées de l'Europe et de l'Amérique — peut être considéré comme une grande école d'arts et métiers d'où provient une surabondance d'ouvriers d'élite, aptes à servir d'élément initiateur et organisateur dans l'industrie de l'Extrême Orient. Si la chose peut se faire sans heurt, sans secousse, les nations de l'Occident y gagneront autant que les peuples jaunes, et l'ensemble de l'humanité aura fait un pas en avant.

1. *La Société japonaise*, p. 31. Voir aussi Veulersse : *Le Japon d'aujourd'hui*, p. 313.

II. — LE PÉRIL POLITIQUE.

Donc la *concurrence* de la race jaune pourra être accompagnée d'un *concours*, et le concours pourra l'emporter sur la concurrence. Mais cette race bornera-t-elle ses relations avec la race blanche à ces luttes pacifiques ou à ces services mutuels? N'y a-t-il pas lieu d'appréhender de sa part une autre forme d'expansion, l'expansion militaire, et d'envisager le « péril jaune » comme étaient bien forcés de l'envisager, il y a cinq ou six siècles à peine, les nations occidentales menacées jusque sur les rives du Danube par les formidables chevauchées de Gengis-Khan et de Tamerlan?

Seulement, il ne s'agirait plus d'invasions nomades, mais du réveil politique de la race jaune, organisée et transformée par le Japon.

On parle depuis quelque temps, en effet, d'un « panmongolisme », comme l'on parle d'un pangermanisme, d'un panhellénisme, d'un panslavisme.

On craint que le Japon, qui a su se transformer militairement avec une merveilleuse rapidité, ne galvanise la Chine, et ne fasse de cette masse, jusqu'à présent inerte et amorphe, un organisme guerrier susceptible d'effrayer toutes les puissances du monde.

M. Pierre Leroy-Beaulieu, dans la *Rénovation de l'Asie*, incline à penser que si, en 1895, la France, l'Allemagne et la Russie n'étaient intervenues en faveur de la Chine, une dynastie japonaise régnerait actuellement à Pékin.

On se rappelle, en effet, avec quelle facilité surprenante les troupes japonaises, équipées et exercées à l'européenne, mirent alors en déroute les troupes chinoises. Bien qu'on vit les efforts déployés par le gouvernement japonais pour créer une solide armée et une puissante marine, on n'eût jamais pensé que la campagne dût être conduite, de la part des vainqueurs, avec une telle perfection. Cinq ans plus tard, les Japonais coopé-

raient, avec les autres puissances, à l'expédition entreprise pour délivrer les légations et les missions assiégées dans Pékin par les Boxers, et leurs troupes se faisaient un point d'honneur de se conduire en tout comme les troupes européennes. Enfin, au moment où nous écrivons ces lignes, le Japon est aux prises avec la Russie, et, bien qu'il y ait lieu de douter cette fois du succès d'une telle entreprise, le seul fait que celle-ci a eu lieu témoigne, de la part des Japonais, d'une audace tout à fait remarquable et d'une confiance inouïe dans leurs forces militaires.

Ces forces, tout le monde s'accorde à les admirer. Ceux même qui constatent les lacunes de la nouvelle civilisation japonaise et la maladresse avec laquelle ce peuple fébrile a voulu calquer les choses de l'Occident, avouent qu'en ce qui concerne le militarisme, l'élève s'est merveilleusement assimilé toute la supériorité de ses maîtres. « Sur nombre de points, l'assimilation est simplement factice, car enfin ce n'est pas en trente ans qu'on peut renouveler complètement une nation, même si elle est aussi souple que le sont les Japonais. Mais il est un côté du moins par lequel il semble bien que le Japon ait tout à fait égalé ses modèles : c'est l'organisation et le développement de ses forces militaires. Sous ce rapport, pas de doute, je crois : armée et marine sont de premier ordre... Il ne faut pas oublier d'ailleurs que de tout temps l'empire du Mikado a été un pays essentiellement militaire... Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que les Japonais, lorsqu'ils entrèrent en contact avec l'Europe, lui aient d'abord emprunté précisément les perfectionnements modernes apportés à l'art de la guerre¹. » Ainsi se vérifie une loi que nous avons reconnue en parlant de la race grecque² : une race mise en contact de races supérieures les imite surtout par le côté où elle est déjà supérieure elle-même. Le Grec empruntera surtout de quoi perfectionner son outillage commercial. Le Japonais, lui, se procurera ce qui peut améliorer son outillage militaire. Et nous, Français, nous empruntons aux autres peuples des idées spéculatives, qui nous permettent de philoso-

1. Dumolard, *ouvrage cité*, p. 272.

2. Voir le fascicule précédent.

pher avec plus de complication, ou des usages élégants qui enrichissent nos modes.

Un fait bien caractéristique, et qui a frappé les hommes d'État, c'est que le Japon, après avoir vaincu la Chine, s'est senti promptement saisir d'une curieuse tendresse à l'égard des Chinois. Les relations sont très vite redevenues cordiales entre les deux puissances jaunes belligérantes, et les vainqueurs se sont efforcés de faire comprendre aux vaincus, en mille circonstances, que ceux-ci n'avaient pas de meilleurs amis que ceux-là.

Les « intellectuels » du Japon, qui fournissent d'ailleurs un fort contingent au corps de ses politiciens, n'ont pas seulement l'orgueil de se dire que leur pays est désormais au niveau des peuples civilisés d'Europe. Ils ont encore celui de revendiquer pour leur nation le rôle de conductrice. Après s'être transformé, le Japon doit transformer toute la race jaune, être l'entraîneur de cette masse immobile, l'apôtre du progrès parmi ses congénères endormis dans la routine, et aussi, par une conséquence logique, l'étincelle de l'explosion libératrice qui délivrera de la mainmise européenne tous les pays jaunes, comme lui-même en a été délivré. « L'Amérique aux Américains! » disent les Yankees, indiquant par cet ingénieux jeu de mots que seuls les États-Unis ont droit de s'adjuger le protectorat du Mexique, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud. « L'Asie aux Asiatiques! » ont grande envie de dire à leur tour les Japonais. Ne sont-ils pas pour les Chinois des frères de race, plus aptes que l'Européen à comprendre leur état d'âme, leurs aspirations, leurs particularités sociales, plus sympathiques par conséquent, et moins propre à éveiller cette haine ou cette défiance instinctives que ressent un peuple à l'aspect d'une espèce d'hommes dont le génie lui est complètement étranger?

Et c'est pour cela que le Japon a une aversion profonde pour la Russie. Sans doute les autres puissances, y compris l'Angleterre son alliée, sont les concurrentes de l'empire du Mikado en ce qui concerne l'exploitation du monde chinois; mais ces

autres puissances ne touchent pas la Chine. Elles n'y arrivent que de loin, que par mer. La Russie, elle, est voisine du Céleste-Empire. Et c'est une voisine qui avance, une voisine qui peut mettre la main sur la Corée — la Corée, presque une île qui serait un morceau du Japon si la nature n'avait pas oublié d'en faire une île — une voisine qui attire dans sa sphère d'influence tous ces nomades de la grande steppe jadis plus ou moins englobés dans la sphère de l'influence chinoise, une voisine enfin qui, ayant quelque chose de « tartare », est moins éloignée de l'état d'âme chinois que ne le sont les autres puissances d'Occident. On comprend donc que le Japon tiende, en attendant mieux, à s'annexer au moins la Corée, ce qui rehausserait ses ressources et son prestige, en même temps que cette installation sur le continent asiatique le mettrait à même d'agir plus directement et plus activement sur tout le reste du monde chinois. De la Corée à Pékin, la route n'est d'ailleurs pas longue; les occasions de trouble et d'intervention ne sont pas ce qui manque, et peut-être l'hypothèse de M. Pierre Leroy-Beaulieu, une dynastie japonaise remplaçant à Pékin la dynastie mandchoue si peu à la hauteur de sa tâche, deviendrait-elle un jour une réalité. Qui sait alors ce que les dominateurs japonais feraient de la Chine? Que deviendrait l'Europe, même en la supposant unie, contre cinq cents millions d'hommes jaunes transformés à la japonaise, et mettant en ligne des effectifs militaires proportionnés au chiffre d'une aussi effrayante population?

Certes, on ne peut prédire l'avenir ni les innombrables combinaisons sociales qu'il peut amener. Mais ce que l'observation permet d'affirmer pour le moment, c'est que les choses ne paraissent pas prendre cette tournure. Le péril jaune, au point de vue politique, existe en ce sens que le développement militaire du Japon est un « désagrément » pour les grandes puissances de l'Europe, obligées désormais de compter avec ce nouveau convive et de l'admettre dans leur « concert », c'est-à-dire, le cas échéant, à des partages qu'on eût mieux aimé

faire sans lui. Il y a là encore un fait de « concurrence, » et, pour ne parler que de la Russie, la preuve que le péril jaune n'est pas un mythe pour elle, c'est que cette concurrence vient d'atteindre la limite au delà de laquelle les conflits aigus ne sont plus tranchés que par la force. Mais c'est tout, semble-t-il, et l'invasion guerrière des Jaunes a contre elle plusieurs faits qui paraissent devoir lui opposer un obstacle décisif.

Le premier fait, tout à fait extérieur et visible — celui qui frappe le plus par conséquent — est l'existence même des puissances européennes, avec l'avance qu'elles ont prise, et la façon non équivoque dont elles ont déjà jeté leur dévolu sur les diverses régions de l'empire chinois. Le Japon paye ici la rançon du bénéfice que lui a procuré l'imitation européenne. C'est l'Europe qui lui a fourni la baguette magique grâce à laquelle il s'est transformé, mais c'est l'Europe qu'il trouve en face de lui sur le continent, lorsqu'il essaye de toucher à la Chine. On l'a bien vu en 1895, lorsque le gouvernement du Mikado, en plein cours de ses victoires, dut obtempérer au « conseil amical » que lui donnaient la Russie, la France et l'Allemagne d'évacuer le territoire chinois. Ces « conseils amicaux » sont tout prêts, on le conçoit, à se faire écouter des oreilles qui savent entendre, et l'Angleterre elle-même, quelles que soient ses sympathies pour la politique japonaise, saurait bien se mettre en travers de tout progrès territorial qui mettrait en péril ses intérêts « impériaux ». L'Europe, en un mot, a désormais en Chine trop d'observatoires et de citadelles pour que la « japonisation » du Céleste-Empire ait quelque chance d'aboutir.

Le second fait, sur lequel nous insisterons davantage parce qu'il saute moins aux yeux, c'est la difficulté qu'il y aurait, surtout avec des cadres aussi minces que ceux dont dispose le Japon, à transformer le Chinois en guerrier.

Car le Chinois n'est pas guerrier. C'est une vérité d'expérience. Son histoire l'atteste, et les faits contemporains le confirment. La Chine n'a pas été, à travers les siècles, à la même

école que le Japon, qui « durant quatre cents ans, a forgé son âme sur l'enclume des guerres civiles ¹ ». Dans l'ensemble, la population de la Chine est pacifique, à l'inverse de celle du Japon, qui comprend une classe vraiment guerrière. Le Japon possède de temps immémorial sa nombreuse aristocratie des Samouraïs, qui n'est pas sans analogie — imparfaite d'ailleurs — avec notre chevalerie du moyen âge. En Chine, les mandarins militaires se recrutent par des examens et sont fort méprisés de leurs collègues civils. Les deux peuples, à ce point de vue, sont dotés d'institutions radicalement différentes. Le Chinois de la classe inférieure est un petit cultivateur tranquille, minutieux, poli et rusé. Le Chinois de la classe supérieure est un lettré, déformé par une instruction exclusivement philosophique, pétri d'orgueil et de corruption. En fait, la Chine, lorsqu'elle a eu affaire à de sérieux ennemis, a mieux aimé se laisser conquérir qu'opposer une vigoureuse résistance. La grande muraille elle-même, si elle témoigne d'une belle patience, prouve aussi une certaine horreur pour les « rencontres » à main armée. C'est l'état d'âme diamétralement opposé à celui des Spartiates dont les magistrats ne voulurent jamais entourer leur ville de remparts, parce qu'ils redoutaient d'occasionner par là un affaiblissement de l'esprit militaire chez les défenseurs de la Cité.

Et pourtant, objectera-t-on, le Chinois craint peu la mort. Comme le Japonais, il se suicide avec une facilité extraordinaire. Il se laisse tuer, et même torturer, avec bien moins de protestations qu'un Européen. N'est-ce pas là une excellente formation pour des gens que l'on veut mener au combat? Des soldats qui n'ont pas peur de mourir! Mais la théorie nous dit immédiatement que c'est là l'armée invincible par excellence. Eh bien! la théorie a tort. La preuve, c'est que les soldats chinois, en présence des Japonais, prenaient résolument la fuite. « Il faut ajouter, dit M. Pierre Leroy-Beaulieu, que ce sont toujours les mandarins militaires, les officiers, qui donnent

1. Bellessort, *ouvrage cité*, p. 138.

le signal du sauve-qui-peut. » On peut donc ne pas trop craindre la mort, et craindre beaucoup la bataille. C'est un fait, et il faut s'incliner devant les faits.

Un troisième fait à considérer, c'est que le sentiment patriotique ne brille guère parmi les Chinois. Ceux du nord détestent ceux du sud, et, en bien des cas, l'on a eu des preuves de la suprême indifférence avec laquelle telle province accueillait la nouvelle des troubles ou des révolutions qui se produisaient dans telle autre. On l'a bien vu au moment de la révolte des Boxers, lorsque certaines régions tiraient tranquillement, pour ainsi dire, leur épingle du jeu et qu'une immense partie de la population assistait avec insouciance à l'« opération de police » effectuée sur le sol national, dans la capitale même, par des généraux étrangers. Là encore se révèle une des différences qui séparent le type chinois du type japonais. Au Japon, du nord au sud, règne un sentiment extrêmement vif de l'unité nationale. Cela tourne même au « chauvinisme ». Superficielle ou non, cette jalousie d'indépendance et d'extension est un obstacle à la conquête étrangère. Les Anglais eux-mêmes sont obligés de tenir compte de ce fait en exerçant leur influence. S'ils sont dans la coulisse, ils ont du moins le soin de s'y cacher. Bref, il se peut que l'on découpe un jour la Chine par tranches. Une opération semblable ne pourrait aussi facilement être tentée sur le Japon.

Enfin, pour remuer et mener un autre peuple, il faudrait que les Japonais fussent des types vraiment et *socialement* supérieurs. M. de Préville, dans les pages suivantes, nous prouvera qu'il n'en est rien.

Maintenant, ne peut-on pas aller plus loin et dire que les Jaunes, au point de vue militaire comme au point de vue économique, peuvent fournir à l'Occident un concours qui le dédommagera de sa concurrence. La chose n'est pas impossible, et certains faits sont là pour nous faire penser, par analogie, que le « péril jaune », même sur les champs de bataille, pourra se métamorphoser, dans certains cas, en un véritable « secours jaune ». Mais pourquoi employer le futur? La chose

s'est déjà vue. Le bon « coup de main » donné aux troupes d'Europe par les Japonais, lors de la délivrance des légations et missions européennes de Pékin, est loin d'avoir été inutile. En cette circonstance, des Jaunes ont contribué à sauver des Blancs. Il est vrai que ces Blancs étaient mis en péril par d'autres Jaunes. Mais ces derniers, c'est-à-dire les Chinois, ne peuvent-ils être rendus utiles à leur tour?

On pourrait citer tout d'abord l'exemple de la Russie, qui compte dans son armée des hommes de race jaune, congénères de ceux qui, sous le nom de Mongols et de Mandchous, ont jadis conquis la Chine et ont fourni à celle-ci une petite partie de sa population. L'Asie russe, en fait, englobe des territoires « jaunes », dont les habitants, il est vrai, sont surtout des pasteurs nomades peu saisissables pour toute espèce de pouvoirs publics, mais qui, grâce aux aptitudes équestres et militaires acquises dans ce genre de vie, peuvent fournir au besoin d'excellentes recrues à la cavalerie d'une grande puissance assez riche pour les prendre à sa solde, comme c'est le cas pour la Russie.

A l'autre extrémité de l'Asie, une expérience analogue a été faite avec succès.

Ceux qui gouvernent notre colonie indo-chinoise ont organisé, comme on le sait, des corps de tirailleurs annamites et tonkinois. Or, ces troupes nous sont maintenant fort utiles. Le pays, en bien des endroits tout au moins, est peu propice aux Européens, surtout à des Européens obligés, comme les soldats, de faire de grandes marches et de supporter, dans des campements nécessairement peu confortables, les intempéries du climat. Encadrés par des officiers français, les indigènes de l'Annam et du Tonkin fournissent donc de sérieuses forces militaires. Or, ces indigènes n'ont pas une formation sociale très différente du Chinois. Ce qu'on peut obtenir d'eux, on pourra l'obtenir du Chinois lorsque les circonstances permettront de donner à des recrues chinoises des cadres européens. Mais peut-on dire que ce temps est éloigné? Les puissances de l'Occident ne se sont pas partagé la Chine, mais elles ont inauguré avec

le Céleste-Empire un genre assez curieux de traité : celui qui consiste à faire promettre au gouvernement de Pékin de ne pas céder telle ou telle portion de son territoire à une nation autre que telle ou telle nation. C'est ce que l'on appelle les « sphères d'intérêts ». Tout le monde sait, au fond, ce que cela veut dire ; mais on ménage l'orgueil du Fils du Ciel et des mandarins. On leur permet, selon le dicton chinois, de « sauver la face ».

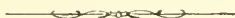
Déjà, indépendamment des villes maritimes où les Européens ont leurs « concessions » autonomes, quelques parcelles de territoire ont été cédées à quatre puissances européennes : la France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie. Sur ces domaines d'une superficie relativement étendue, les puissances ont le droit d'entretenir des troupes, et les Anglais, établis à Wei-Haï-Wei, ont immédiatement organisé quelques bataillons chinois, dirigés par des officiers britanniques. Or, ces bataillons ont eu l'occasion de faire leurs preuves. Une insurrection a éclaté, il y a quelques années, contre les nouveaux occupants du sol. Les jeunes troupes ont marché au feu, et, paraît-il, elles se sont assez bien comportées. Le fait tend à prouver que les Chinois, si peu enclins qu'ils soient au métier des armes, peuvent, *à la condition d'être entraînés par des spécialistes* européens, constituer des soldats passables. Dans le cas que nous venons de citer, la transformation de quelques centaines de Chinois en militaires a épargné la mobilisation de quelques centaines de soldats anglais. Il n'y a pas eu péril, mais secours.

C'est sans doute le renouvellement d'incidents de ce genre qui déterminera, dans un avenir plus ou moins lointain, le morcellement de la Chine. Chaque puissance importante — y compris le Japon probablement — prendra son morceau, et alors la nécessité de maintenir la sécurité amènera chacun des co-partageants à se constituer sur place une forte armée coloniale. Les soldats chinois seront alors formés à l'européenne, mais une partie d'entre eux seulement devront cette formation européenne à des instructeurs jaunes, et la masse, la terrible masse chinoise, se trouvera distribuée entre plusieurs centres

d'organisation. Telle est du moins l'hypothèse la plus vraisemblable que l'on puisse hasarder, en présence des conjectures présentes, sur les transformations de l'avenir.

Voilà donc comment l'observation sociale nous permet de remettre les choses au point. Nous avons essayé, autant que nous l'avons pu, de tourner et de retourner sur toutes ses faces le Péril jaune, en le plaçant successivement sur le terrain de la vie privée et sur le terrain de la vie publique. Nous avons reconnu que, sur chacun de ces deux terrains, trois ordres de faits doivent être distingués : des inconvénients qui justifient l'appréhension, des causes spéciales qui la limitent, et des phénomènes de nature encourageante qui, à certains égards, changent cette appréhension en satisfaction. Il est permis de croire que la Providence, qui mène le monde, tirera, de toutes les crises et de toutes les perturbations produites par les métamorphoses du monde jaune, un bien supérieur aux maux évidemment trop réels engendrés par cette évolution comme par toute autre, et que le bilan des gains et des pertes se soldera, en définitive, par un profit pour l'humanité.

Gabriel d'AZAMBUJA.



TROISIÈME PARTIE
par M. A. DE PRÉVILLE

✓

L'ÉVOLUTION SOCIALE DES JAPONAIS

I

LA ROUTE SUIVIE A DONNÉ AU JAPON SA FORME ANCIENNE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE VILLAGE ET LE CHAMANISME.

La race a d'abord suivi l'itinéraire commun aux populations jaunes. — Elle s'est ensuite dirigée plus au nord, à travers la Sibérie méridionale. — Cette route a fait prédominer la communauté de village sur la communauté de famille, la doctrine du chamanisme et la caste des « gens purs ». — L'ancien culte japonais, le sinthos, reproduit la doctrine du chamanisme, avec la caste fermée du Dâiri, qui repose sur la « pureté intérieure ». — Le sinthos est distinct du bouddhisme chinois. — Il est intimement lié à l'origine de la race et à sa constitution sociale.

I

Dans son *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon*, l'une des sources les plus précieuses et la plus ancienne en la matière, le docteur Engelbert Kämpfer donne un parallèle assez complet, au point de vue moral, entre le Chinois et le Japonais : « Les qualités même de l'esprit, dit notre auteur, sont très différentes dans ces deux nations. Les Chinois sont paisibles, modestes, se plaisent à mener une vie tranquille, spéculative et philosophique, mais avec cela fourbes et usuriers. Les Japo-

nais au contraire sont belliqueux, séditieux, dissolus, méfiants, ambitieux et toujours portés à de grands desseins ¹. »

De ces dissemblances, et d'un grand nombre d'autres tirées des usages spéciaux à chacune des deux nations, de leurs religions, etc., l'auteur conclut que « les Japonais sont une nation originale, ou, tout au moins, qu'ils ne sont pas descendus des Chinois » ².

Cette opinion est partagée par un très grand nombre d'observateurs.

Des faits historiques et politiques tout récents affirment le contraste qui existe entre la société japonaise et la société chinoise. Mais cependant, à côté de toutes ces qualités et manières d'agir opposées, certains traits ramènent invinciblement à l'esprit l'idée d'une *parenté* entre les deux peuples. Au physique, les Japonais, pris en masse, offrent les caractères qui distinguent la race jaune.

Au point de vue des traditions morales et cultuelles, les habitants des « Iles du Soleil-Levant » ont perdu, il est vrai, le culte familial des ancêtres et les rites du sacrifice par effusion ³; mais n'avaient-ils pas *d'abord*, comme les « Célestes » et toute la race jaune, perdu aussi les données dogmatiques et les idées métaphysiques concernant l'existence et la nature de la Divinité, de la Cause Première?

1. Engelbert Kämpfer, *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon* (trad. franç., Amsterdam, Herman Vitverf, 1732), t. 1^{er}, p. 137. L'ouvrage est vieux de date, de style et de manière; mais il est rempli de documents et d'observations sur l'état du Japon aux époques antérieures; il serait difficile de trouver ailleurs ces renseignements. Le docteur Kämpfer fut un observateur exact et minutieux.

2. Kämpfer, t. 1^{er}, p. 137.

3. Voir dans la *Science sociale*, t. XVIII, p. 257 et suiv. (septembre 1894). Dans cette étude nous avons exposé en détail: Comment le travail de la *culture arrosée au moyen de canaux de dérivation tirés des grands fleuves* a développé dans les familles chinoises: 1^o l'autorité patriarcale; 2^o la solidarité familiale, avec l'habitation séparée des ménages, et, par suite, l'indépendance des familles. Comment ce régime familial, ne nécessitant pas l'aide d'un corps sacerdotal, a laissé perdre aux Chinois les parties métaphysique et dogmatique de la religion primitive, tout en conservant la morale utilitaire, et transformé le sacrifice primitif en culte des Ancêtres. — L'itinéraire indiqué du Haut Euphrate aux monts Thian-Chan, par les grandes vallées qui traversent le désert, était le seul possible, pour une race agricole, aux temps primitifs.

De tout cet ensemble, qualités ou défauts, ressemblances ou différences, je crois raisonnable de conclure :

1° Que la race japonaise, rameau de la race jaune, a suivi pendant longtemps l'itinéraire commun au gros de la race. Sur cet itinéraire, les ancêtres des Japonais ont subi la sélection physique dont leurs descendants portent le sceau ; comme les autres membres de la race jaune, ils ont perdu sur ce chemin, par suite des circonstances écartant la formation d'un corps sacerdotal, ils ont, dis-je, perdu les concepts métaphysiques, et les dogmes traditionnels reçus de la religion primitive, se référant à la Divinité ;

2° Qu'en un certain point l'itinéraire de la race japonaise s'est séparé de celui qu'ont suivi les ancêtres des « Célestes », qui allaient continuer le long des fleuves chinois leur culture par irrigation.

Nous pouvons formuler une hypothèse touchant le point de séparation des deux itinéraires.

On peut admettre comme partie commune la traversée des Déserts depuis la Caspienne jusqu'aux monts Thian-Chan, les « Monts des Ancêtres » ; car il s'agit ici de races *agricoles*, et les seules voies ouvertes aux cultivateurs sur ce parcours, les vallées du Syr et de l'Amou-Daria, présentant les mêmes circonstances de lieu et de travail, conduisent aux mêmes résultats sociaux : ceux que nous avons jadis exposés.

Mais à partir des monts Thian-Chan, il est naturel de supposer une bifurcation dans les directions prises par les émigrants sortis des familles qui étaient établies en ce point ; car de là s'étendent vers l'Orient deux régions de culture, séparées l'une de l'autre par l'étendue des steppes intransformables, et absolument différentes entre elles quant aux conditions d'habitation et de travail agricole.

L'une de ces régions, située au sud du désert mongol, est occupée par la race chinoise.

L'autre, celle située au nord des steppes, a-t-elle reçu et façonné la branche séparée de la race jaune, à laquelle ont appartenu les ancêtres des Japonais ?

C'est l'hypothèse qu'il s'agit de vérifier.

Au pied du versant nord des monts Thian-Chan, le bassin de Kouldja et la vallée de l'Ili constituent l'amorce de la région de culture que nous allons envisager. Territoires extrêmement fertiles, abondamment pourvus d'eaux courantes¹, ces pays engageaient évidemment à l'immigration les colons issus des familles adonnées à la culture arrosée. On y accède, en partant de Khaehgar, par cette « Voie Impériale » que les Chinois ont toujours suivie dans leurs expéditions de guerre ou de commerce à travers les Thian-Chan².

Nous supposons donc qu'un certain nombre de familles, séduites par les avantages de cette contrée, par ses facilités d'arrosement, s'y fixèrent, et, suivant la loi générale, y multiplièrent, en raison de la richesse du sol. A mesure que la population s'augmentait, on étendait les cultures en multipliant les dérivations et les canaux d'arrosage, dans toute la vallée de l'Ili. Mais le cours de cette rivière n'est pas étendu : bientôt, divisées en mille bras qui s'arrêtent subitement, ses eaux disparaissent sous terre pour reparaître dans le grand lac Balkhach, au seuil des steppes kirghizes. — Ainsi le cours même de leur rivière ramenait les gens de l'Ili en présence des steppes, qui ne peuvent convenir à des cultivateurs. Pour trouver à s'établir, les émigrants devaient tourner à l'est, aborder les vallées du versant septentrional de l'Altaï; ces vallées sont beaucoup mieux pourvues d'eau que celles du versant sud. C'est sur le versant nord des montagnes de la Dzungarie et de l'Altaï que se trouvent actuellement les colonies russes florissantes de Kâpal, et celles de la vallée de Boukhtorminsk, où le froment, le chanvre, l'orge et l'avoine sont cultivés jusqu'à 1.200 mètres d'altitude³.

En suivant ce même revers des montagnes, on entre définitivement en Sibérie. La voie de peuplement agricole se trouve dès lors choisie, déterminée : *c'est la Sibérie méridionale*; elle est

1. V. Reclus, *Géogr. univ.*, t. VI, p. 455 et suiv., t. VII, p. 168 à 176.

2. *Id.*, t. VII, p. 105.

3. *Id.*, t. VI, p. 665, 654.

bordée au sud par les déserts mongols, au nord par les forêts glacées, jusqu'aux rivages de l'océan oriental.

A partir de l'Altaï, la région de culture sibérienne se continue par la partie haute du bassin de l'Yénisséï, territoire bien abrité dont le climat adouci justifie le nom d' « Italie » donné par les colons russes à un certain nombre de leurs stations jouissant des mêmes avantages. De nombreux vestiges paraissant remonter à une haute antiquité attestent qu'il y eut là jadis d'innombrables communautés d'habitants¹.

De là on atteint facilement Irkoutsk, la Transbaïkalie et la Daourie², où les Bouriatte de race jaune, en général éleveurs de bétail, pratiquent cependant la culture et rivalisent avec les colons slaves³, puis les bords de l'Onou et de la Chilka, qui étaient encore, au temps de Gengis-Khan, peuplés d'habitants sédentaires⁴; enfin, la Mandchourie avec ses territoires fertiles du Songari et du Chara-Mouren, où vivent des centaines de milliers de cultivateurs.

La vallée du Chara-Mouren donne accès à la Corée⁵, celle du Songari, par les plaines et les îles du Bas-Amour, conduit à l'île Sakhalin. Ces deux voies aboutissent à des bras de mer étroits, situés au nord et au sud du Japon; l'archipel est par là facilement abordable. Il est à croire que l'un et l'autre passages ont servi au peuplement des « Îles du Soleil Levant ».

L'expansion facile des colons russes dans les contrées que nous venons de désigner, leur marche constante de l'ouest à l'est, apportent une sérieuse contribution à la probabilité de notre hypothèse; elles lui donnent assez de poids pour qu'il semble utile de la vérifier par l'examen des faits sociaux.

1. V. Reclus. *Géogr. univ.*, t. VI, p. 708, 711, 722, etc.

2. *Id.*, t. VI, p. 839, etc.

3. *Id.*, p. 748.

4. *Id.*, p. 823.

5. Cf. comte de Dalmas, *les Japonais*, p. 53. Les travaux philologiques de L. de Rosny rapprochent les Japonais des Coréens : on pourrait, en effet, leur assigner en commun l'itinéraire que je viens d'exposer.

II

On peut expliquer, au point de vue climatologique, l'existence de cette zone cultivable du nord, qui traverse une notable partie de l'Asie : la chaleur y est suffisante pour faire croître les céréales, à cause de la situation relativement méridionale de la région, qui est comprise entre les 45° et 55° parallèles, et l'humidité y est assurée par des pluies fortes et fréquentes, par de nombreux cours d'eau. Les chaînes de l'Altaï, des monts Sagan, des monts Stavonoï, Jablonoï, etc., forment une barrière constante qui arrête les nuées et les brumes poussées de l'Océan Glacial par le vent du nord, et retient sur le versant septentrional ou sibérien la masse d'eau que les grands fleuves de Sibérie ramènent aux mers polaires; tandis que le versant opposé des mêmes montagnes et la steppe qui s'étend au midi, ne recevant que l'air desséché, sont pour ainsi dire privés de cours d'eau pérennes.

Il est facile dès lors de se représenter la diversité d'aspect qu'offrent les deux versants. Du côté mongol, l'herbe seule recouvre la terre, dont la sécheresse prolongée exclut la végétation ligneuse. Du côté sibérien, le bois tend toujours à gagner sur la prairie, sauf dans les lieux bas et marécageux où les eaux qui s'amassent remplissent le sous-sol et nuisent aux racines des arbres.

Aussi les steppes, ou plutôt les prairies sibériennes, ne donnent pas cette impression d'uniformité monotone, indistincte et immense à la fois, que l'on reçoit de la terre des herbes : sur le versant sibérien, chaque prairie a un nom, parce qu'elle offre à l'œil *des contours* dessinés par les arbres; une physionomie propre et saisissable qui permet la division de l'espace, la localisation et la dénomination particulière de chaque endroit. Les parties cultivables de cette région, presque toujours en « terre noire » fertile, sont pour ainsi dire emprisonnées entre les pentes rocheuses ou les bois, d'une part, et les prés maré-

cageux d'autre part. Les agriculteurs s'établissent de préférence au bord de ces steppes étroites, et, pour agrandir leurs terres, empiètent sur la forêt¹.

Voilà une région dans laquelle les conditions du travail agricole s'éloignent beaucoup de celles qui étaient imposées à l'ensemble de la race jaune par la culture arrosée le long des grands fleuves, dans la traversée des déserts de l'Asie moyenne. La seconde partie de l'itinéraire que nous supposons avoir été suivi vers le Japon doit être examinée au point de vue des modifications qu'elle implique à la première formation sociale de la race jaune. Nous devons étudier cette seconde partie comme nous avons étudié la première, dont la caractéristique est *l'indépendance des familles isolées, et le lien très fort de la solidarité familiale*², comme nous avons antérieurement étudié l'itinéraire de la race indoue à travers les déserts persans, et la formation de la caste³. Il nous faut voir si les modifications dont il s'agit répondent bien aux caractères sociaux que l'on reconnaît à la société japonaise.

Nous remarquerons d'abord, dans la région sibérienne, que l'art agricole n'est plus lié à l'irrigation : au lieu de rechercher les eaux, on doit, au contraire, en débarrasser les champs, et choisir des terrains où l'excès d'humidité ne nuise pas aux semences. De ce seul fait nous pouvons voir découler la diminution du rôle qui appartenait aux patriarches, ancêtres des Cent-Familles chinoises, dans la culture par dérivation sur les bords des fleuves. Leur fonction distributive et judiciaire ne peut conserver une aussi grande importance, lorsque chaque ménage⁴

1. V. dans la *Science sociale : l'Empire russe en Asie* (P. de Rousiers), t. V, p. 347 et suiv., 547 et suiv. et 555, etc.

2. V. *La Science sociale*, t. XVIII, p. 245 et suiv.

3. *Id.*, t. XV, p. 57 et suiv. (janvier 1893). — Nous avons exposé dans ces études comment la culture arrosée en petites oasis inextensibles aux pieds des montagnes, dans la traversée du désert persan, a développé l'institution de la caste dans la race hindoue. La ligne de ces petites oasis était, aux temps primitifs, la seule voie ouverte à une race agricole, entre le pays de l'Euphrate et l'Inde, au travers du désert non cultivable.

4. V. *La Science sociale*, t. XVIII, p. 245 et suiv., le patriarcat distributeur de l'arrosage.

reçoit directement des nuages, sur son champ, l'eau qui lui est nécessaire et même davantage.

En même temps que l'autorité patriarcale diminue, la solidarité entre les membres du groupe familial tend à disparaître, parce que l'ensemble des ménages ne dépend plus d'un même canal et ne sent plus la nécessité de faire bloc pour la conservation de son moyen d'arrosage. Nos anciens immigrants en Sibérie se trouvent ainsi ramenés pour ainsi dire aux conditions de la culture européenne, de la colonisation primitive des territoires boisés dans le bassin du Danube et dans les Gaules.

Nous savons par une foule d'exemples, par l'observation directe de ce qui existe encore aujourd'hui, enfin et surtout *par la pratique actuelle des colons russes en Sibérie*, quelle est la forme du groupement qui prédomine dans ce cas : c'est le *village*¹.

Sortant du milieu le plus absolument patriarcal qui existe, nos émigrants de la race jaune n'ont pas même l'idée de tenter des établissements séparés. On s'installe en groupe, suivant la coutume des ancêtres; on conserve par tradition la hiérarchie familiale, l'habitude de grouper les demeures afin de s'appuyer les uns sur les autres; mais bientôt la force immanente des choses vient briser un lien, amoindrir et enfin supprimer un pouvoir dont l'existence n'est plus justifiée par les nécessités du travail. Les ménages s'émancipent — les défricheurs surtout, qui gagnent du terrain sur la lisière des bois par le pénible labeur de l'essouchement. Les commérages, les petites rivalités et contestations vidées sur la place publique, des désordres moraux qu'une autorité en décadence ne peut réprimer, tout cet ensemble de vie entre égaux, de situations qui s'élèvent ou s'abaissent, tout cela tend à remplacer les rites graves et ultra-respectueux, la vie renfermée et paisible, en un mot le caractère imposé au Chinois par la nature de son groupement purement familial et

1. Voir, dans la *Science sociale*, les travaux de MM. de Tourville et Demolins sur les *Celles*, sur le *Village à banlieue morcelée*, et, dans le *Mouvement social*, les considérations de M. de Tourville sur l'établissement en villages. Cf. Malte-Brun, t. III, p. 158 à 175, etc.

patriarcal, pour y substituer l'ouverture et la facilité d'esprit, les mœurs légères, les habitudes séditeuses et méfiantes du Japonais. Tout cela nous donne la raison des dissemblances relevées par le docteur Kæmpfer dans son parallèle que j'ai cité en commençant.

Inutile de se demander ce que peut devenir dans ces conjonctures le culte familial des ancêtres. Après avoir, avec toute la race jaune, perdu les notions dogmatiques sur la Divinité dans le premier itinéraire, l'émigrant en Sibérie a perdu dans ses villages le rite sacrificiel : la tradition s'en efface dans les familles disjointes, en même temps que disparaît l'autorité qui la conservait ; l'ancêtre déchu, ignoré même, ne peut plus être l'objet d'un culte. Retenons bien en effet qu'il n'existait point chez la race jaune de corps sacerdotal ni de caste spéciale, préposés à la conservation du rite sacrificiel : le sacrifice y est purement et essentiellement familial ¹.

Il était nécessaire cependant à nos villageois de reconnaître une autorité morale et même politique, pour maintenir parmi eux au moins ce minimum d'ordre et de paix dont une société agricole ne saurait être longtemps privée ; j'entends parler ici seulement d'un pouvoir local, les dissensions et les choes de village à village se trouvant prévenus par l'isolement de chacun au milieu des bois et des marais. Ce pouvoir local avait à remplir — non pas au point de vue du dogme et des cérémonies, mais seulement quant au maintien de la morale et de la police usuelles — le rôle qui incombait à la caste des Brahmanes au milieu de la société védantique, et qui fit surgir cette caste dans les petites oasis inextensibles du désert persan.

Une caste semblable à celle des brahmanes pouvait-elle se former dans les villages sibériens au temps primitif? Je ne le pense pas. En premier lieu, la formation sociale, propre à la race jaune en général, exclut la création des castes ; elle tend plutôt à

1. Le culte des ancêtres, ignoré des anciens Japonais, a fait cependant au Japon une apparition courte et très restreinte, ainsi que le Confucéisme. Ce fut après la grande persécution contre les néophytes chrétiens ; mais cette imitation chinoise, tardive et incomplète, était considérée simplement comme un moyen d'échapper à la police soupçonneuse des Shogun.

en éloigner même l'idée¹. Ensuite, les circonstances locales ne s'y prêtent pas davantage. Dans les petites oasis persanes, entourées par le désert, c'est l'inextensibilité du territoire arrosable qui justifie l'existence de la caste fermée agricole, se réservant avec un exclusivisme absolu ces terres et cette eau, fondements de la vie, qu'on ne peut accroître en quantité. Au contraire, les territoires cultivables de la Sibérie centrale et orientale, quoique placés eux aussi à l'état d'îlots, au sein d'une région forestière, sont cependant *extensibles* dans une vaste proportion : leur fécondité en effet ne dépend point d'une irrigation fournie par de faibles sources; elle vient de l'eau du ciel. Leurs dimensions peuvent toujours s'accroître aux dépens de la forêt, par un travail tout à fait approprié aux moyens d'action des petites gens des villages. La base de tout le système des castes, qui est la caste agricole nécessitée par la *limitation des moyens d'existence*, faisait défaut dans la Sibérie primitive.

Et pourtant, de nos jours encore, on trouve installée, dans les villages et dans les campements nomades des Sibériens, *une caste* exerçant un métier fermé héréditaire. Ce métier est celui de jongleur ou devin; il est exercé par les successeurs des chamanes d'origine hindoue qui ont emporté en Sibérie leurs prétentions de caste pure et leurs pratiques de la magie. La puissance des jongleurs est superstitieusement révérée; ils exercent la médecine, se donnent comme jeteurs et conjureurs de sorts, suivent habilement la piste des malfaiteurs, font les enquêtes pour retrouver les objets perdus ou volés. Ils détiennent un pouvoir considérable sur tous les groupes des populations sibériennes, où rien d'important ne se décide sans la participation de ces auxiliaires. Les colons slaves eux-mêmes ressentent en leur présence un certain effroi².

Je crois qu'il faut admettre, comme raison du respect qu'ins-

1. La caste est un métier *fermé et héréditaire* : un hindou qui n'appartient pas par sa naissance à la caste agricole, ne peut être admis à cultiver. Celui qui n'est pas brahmane ne peut sacrifier et recevoir les oblations. Au contraire, chaque famille chinoise exerce le métier qu'elle choisit; chaque membre d'une famille célèbre le sacrifice, du moment qu'il est « le plus ancien ».

2. Malte-Brun, t. III, p. 180.

pirent les chamanes et de la situation qu'ils occupent, une autre cause que la terreur imposée par des jongleries plus ou moins ridicules ou sinistres. Ils succèdent en effet, parmi les populations sibériennes, à ces anciens *Çramana* ou ascètes brahmaniques qui ont traversé le Thibet et les steppes, bien des siècles avant leurs rivaux actuels, les prédicateurs bouddhiques. Conduits par le désir du détachement à s'isoler de tout ce qui pouvait leur tenir au cœur, ils poussaient toujours plus loin devant eux pour quitter des disciples nouveaux qui s'attachaient à leurs pas et vivre sous la protection de « l'homme pur » (c'est ce que signifie le nom de *Çramana* qu'ils se donnaient à eux-mêmes). Les « gens de la pureté », exhibant comme symbole le miroir auquel on attribue, de nos jours encore, des vertus magiques, étaient accueillis avec un étonnement craintif et respectueux par les populations de races jaunes qui avaient perdu le culte des ancêtres et auxquelles ils venaient rapporter le grand et indispensable idéal de la pureté morale.

Dans les familles primitives de la race jaune, cet idéal de la pureté morale fut garanti par le culte ancestral. Nous en trouvons la preuve dans le « Livre des Rites »¹, par lequel l'*abstinence de tout acte mauvais* est imposée pendant trois jours au célébrant du sacrifice en l'honneur des ancêtres. Pour le rameau que nous suivons en Sibérie, la transformation du groupement familial en groupement villageois amena une crise périlleuse au point de vue de la conservation de l'idée morale, puisque la direction de la société était enlevée au patriarche, jusque-là représentant et mainteneur de cette idée. Cependant, quelle que soit la forme du groupement, l'idée morale est absolument nécessaire aux hommes vivant en société. Tout doit donc nous faire admettre que les premiers ascètes de la Pureté apparue dans les villages des cultivateurs sibériens primitifs y furent reçus avec honneur² comme les représen-

1. V. Noël, S. J., *Philosophica sinica* (dans la Revue, t. XVIII, p. 257 et suiv.).

2. Il est à noter, au point de vue chronologique, que l'histoire réelle du Japon commence au VII^e siècle av. J.-C., beaucoup plus tard que les Annales régulières de l'Empire chinois qui remontent mille ans plus haut. Or, rien ne nous porte à croire que l'Inde ait été peuplée postérieurement à la Chine, et le fait de l'exode d'ascètes

tants, comme les « incarnations » de cette morale indispensable à la paix. Nous dirons plus : si une haute influence morale n'était pas intervenue pour remplacer le patriarcat déchu, le maintien d'une société agricole dans la région sibérienne fût devenu très problématique, vu les conditions du lieu. Il suffit, pour s'en rendre compte, de comparer entre eux les établissements des colons russes : on verra la prospérité des villages en rapport direct avec l'attachement aux croyances religieuses et à la morale. La palme appartient aux villages des *Raskolnik* ou « vieux croyants¹ ».

Si la formation sociale de la race japonaise dérive de l'itinéraire sibérien, non seulement les traits de mœurs et de caractères qui lui sont propres doivent y trouver leur explication, comme nous l'avons déjà vérifié; mais, de plus, nous devons retrouver au Japon les traces non équivoques du chamanisme sibérien antique, du culte de la Pureté morale et de la caste des « Gens Purs ».

Or, une caste religieuse se trouve établie, dès le commencement, au sein de la société japonaise. Une caste fermée, dominante, environnée d'un respect superstitieux, a gouverné le Japon depuis ses lointaines origines, pendant de longs siècles; elle passait pour avoir présidé à l'engendrement même du peuple. Le très ancien culte japonais, le *Sinthos*, consacrait cette croyance. Il avait placé à la tête de la nation la caste fermée du *Daïri* ou Cour sacrée, et fait du premier-né de cette caste le *Mikado* ou empereur spirituel, chef suprême de la religion en même temps que de l'État. Ces faits sont connus; il est inu-

brahmaniques vers le nord, dès les temps les plus reculés, ne paraît pas improbable; les causes de cette exode sont de tous les temps, et dans les âges primitifs, les difficultés du trajet étaient diminuées de tous les dangers résultant des guerres et des brigandages dans le Thibet et dans les steppes.

1. Si la branche japonaise de la race jaune a traversé la Sibérie, cependant les populations sibériennes adonnées à la culture se sont trouvées très rares au moment de la conquête russe. Ne pouvons-nous pas attribuer cette rareté à la disparition des villages privés de chamanes, ou corrompus en même temps que ces derniers eux-mêmes? Les villageois désorganisés seraient l'origine des peuplades de chasseurs et de pêcheurs qui hantaient les forêts et les fleuves de Sibérie à l'époque de la conquête russe.

tile d'insister sur la situation à la fois religieuse et politique des anciens Mikados. Quant à la question de caste ¹, on sait également quelle séparation complète existait entre la noblesse japonaise et le reste de la nation, séparation si absolue qu'il en est résulté une sélection physique. Il y a une dissemblance frappante entre le type du *Daïmio*, qui se rapproche des types européens, et le type ² commun du Japonais, rappelant celui des Mongols.

III

La doctrine du sinthos, en même temps que les légendes relatives à la race japonaise, est contenue dans un très ancien livre rédigé, dit-on, sous la dictée d'une femme d'une mémoire extraordinaire qui avait recueilli les récits et les traditions répandues dans la nation. Voici comment s'y trouve exposée l'origine des choses : « Au commencement de l'ouverture de toutes choses, le chaos flottait, comme les poissons nagent dans l'eau pour leur plaisir. De ce chaos sortit quelque chose semblable à une épine, qui était susceptible de mouvement et de transformation. Cette chose devint une âme ou un esprit, appelé kunitokodatsno Mikotto » ³. Une première dynastie d'êtres spirituels est sortie de ce Mikotto. Pendant une durée incalculable, des centaines de millions d'années, ces êtres s'engendraient les uns les autres d'une manière inexplicable. Le dernier, *Ten-sio-Daï-sin*, déjà légèrement uni à la matière, vécut dans la province d'Isje ⁴, au Japon, et y est mort. Depuis sa mort, il a prouvé par de nombreux prodiges qu'il est la vie, l'âme et la lumière de

1. Cf. comte de Dalmas, p. 58, 86, 94, 95, etc. ; E. Reclus, t. VII, p. 759, 760. Kæmpfer, t. I^{er}, p. 238, 243, etc.

2. Kæmpfer, t. I^{er}, p. 151. De même les *Camussi* ou prêtres sinthoïstes exerçant un métier fermé héréditaire. (Cf. F. Martin, p. 71.)

3. Kæmpfer, t. II, p. 8. — Cette genèse, muette sur la *Cause première*, est bien caractéristique de la race jaune.

4. La baie d'Isje est la plus rapprochée de la ville de Miako, l'ancienne résidence des Mikados.

la nature. Ses quatre premiers descendants ont été engendrés « par le mouvement et le pouvoir actif des cieux » ; le quatrième engendra charnellement, d'une manière incompréhensible, la dynastie des demi-dieux, esprits incarnés. Le dernier de cette dynastie, Awa-se, est le père de la dynastie des Mikados et de la caste du Daïri¹.

Nous retrouvons ici le pur écho des théogonies hindoues, multipliées à coups de millions de siècles² par la glose brahmanique. Pour compléter l'analogie, le Yamato-Bumi, « la Bible de l'antiquité japonaise », rapporte les luttes des dieux japonais contre les esprits autochtones et la défaite de ceux-ci.

Mais le sinthos ne consiste pas exclusivement en cette partie dogmatique, base du pouvoir des Mikados et de leur caste : il comprend en outre des préceptes moraux et des pratiques rituelles.

Il y a quatre préceptes : 1° la pureté intérieure du cœur ; 2° l'abstinence religieuse de tout ce qui rend l'homme impur ; 3° l'observation des fêtes ; 4° les pèlerinages aux lieux sacrés ; à quoi quelques-uns ajoutent la mortification corporelle.

La *pureté intérieure* consiste à ne pas faire ce qui est défendu par la morale naturelle, par les lumières de la religion, ou par l'ordre immédiat et particulier de l'autorité publique. L'*abstinence*, ou pureté extérieure, s'oppose à ce que l'on touche du sang, des corps morts, ou à ce que l'on mange de la chair.

C'est en examinant les deux derniers préceptes du sinthoïsme, et la manière dont on y satisfait, que nous pourrons nous rendre compte de l'organisation rituelle de ce culte de la pureté.

L'observation des fêtes prescrites consiste à se présenter au temple. Pour accomplir ce devoir, il faut être en état de pureté extérieure ; la visite au temple est un moyen de se diriger vers la pureté intérieure. Elle n'est pas autre chose, car il n'y a pas de sacrifice dans le sinthoïsme, par où ce culte se rapproche du bouddhisme, qui a du reste une origine hindoue offrant de grandes analogies avec celle du sinthoïsme.

1. Cf. Kämpfer, t. 1^{er}, p. 155 à 161 ; comte de Dalmas, p. 56, 57, 222 à 224.

2. La dynastie des demi-dieux, comprenant Ten-sio-Daï-sin et ses quatre descendants jusqu'à Awa-se inclus, est censée avoir régné 2.342.467 ans (Kämpfer, t. 1^{er}, p. 228).

La visite au temple est l'acte rituel par excellence dans le culte du Sinthos. Les temples, précédés en général d'un jardin, sont entourés d'une galerie couverte dans laquelle se rendent ceux qui veulent faire leurs dévotions; le sanctuaire est fermé de toutes parts, et on n'y peut entrer. Mais une ouverture grillagée permet de regarder dans l'intérieur, et c'est devant cette ouverture que chaque dévot à son tour vient se prosterner. A travers la grille, le temple proprement dit apparaît, entièrement revêtu de papier blanc découpé, emblème de la pureté extérieure; au milieu de ce sanctuaire ne s'élève point un autel, comme dans nos églises ou dans les temple antiques, puisqu'on n'y accomplit pas de sacrifice; on n'y trouve ni la chaire du pasteur, ni même le pupitre du Livre comme dans les mosquées. Le seul objet renfermé dans ce temple, et occupant la place d'honneur, est un miroir très net en métal poli, autre symbole de pureté, mais de la pureté intérieure et réflexe. Ce miroir est suspendu de manière à être vu de ceux qui se tiennent devant la grille et à renvoyer leur image. Chaque fidèle fait une courte méditation en face du miroir, jette à travers la grille une offrande qui roule et retentit sur le pavé du temple, met en branle une clochette pour avertir le bonze, et s'en va : il a satisfait au rite que prescrit le culte institué par le grand ancêtre du Mikado et de la caste pure du Daïri, *Ten-sio-Daï-sin*¹, père de la race japonaise.

Il y a chaque année cinq grandes fêtes d'obligation et un certain nombre de fêtes moindres où l'on se rend aux temples. Mais le quatrième précepte, qui concerne le pèlerinage aux lieux saints, impose une visite qui passe pour plus sanctifiante encore : celle des sanctuaires érigés à la place où vécut et mourut *Ten-sio-Daï-sin*. Ce pèlerinage est en très grande vénération; des foules immenses s'y rendent chaque année de tous les points du Japon; ceux qui en reviennent rapportent une amulette en forme de boîte ornée d'inscriptions, délivrée par les bonzes du lieu sacré. On est censé rentrer du pèlerinage avec de si bonnes disposi-

1. *Ten-sio-Daï-sin* signifie littéralement : « le grand dieu impérial héréditaire de la génération céleste ».

tions et résolutions, que l'amulette sert de passeport sur toutes les routes pendant toute l'année qui suit. C'est en quelque sorte un « certificat de bonne vie et mœurs ». En même temps que le coffret, les *Canaussi* ou prêtres du sinthos remettent aux pèlerins des almanachs dressés pour l'année courante, par l'ordre du Mikado. La supputation des temps rentre de droit dans les attributions de celui qui est le représentant de la « lumière de la nature ».

Arrivés à la rivière d'Isje, les pèlerins y font leurs ablutions, afin de s'assurer la pureté extérieure, puis ils se rendent d'abord au temple Ge-Ku, ou premier temple; de là au Fon-gu ou « vrai temple », celui qui est spécialement attribué à Ten-sio-Daï-sin. Dans ces deux temples il n'y a rien que des miroirs et du papier blanc comme dans tous les autres. Enfin, auprès du « vrai temple », sur le flanc d'une colline tout proche de la mer, le pèlerinage se termine par la visite à la grotte de Ten-sio-Daï-sin. C'est une petite caverne de la dimension de deux « *tatami* »¹ où Ten-sio-Daï-sin se retira, enlevant la lumière au soleil et aux étoiles par le seul fait de sa disparition souterraine, et montrant ainsi qu'il était lui-même la source de la lumière. Dans cette grotte pieusement conservée, est érigée une petite chapelle où l'on voit, pour tout ornement, *une idole assise sur une vache*, appelée « Daïnitz norai », c'est-à-dire *représentation de la lumière*.

Cette statue est évidemment une idole brahmanique, semblable à celles qui se rencontrent, en particulier, à Bénarès, et représentant l'une des *Déva* : la flamme courant sur la libation dans le sacrifice igné².

Ces légendes, ces monuments, comme le fond même de la doctrine du sinthos, confirment l'origine hindoue de ce culte qui

1. Le *tatami* ou natte est la mesure de surface usitée au Japon. Cette unité est ainsi dénommée à cause des paillassons de dimension constante et de forme rectangulaire qui garnissent les planchers de toutes les maisons. Les dimensions du *tatami* sont de un *kin* de long sur 1/2 *kin* de large (2 mètres de long sur 1 mètre de large environ). Cf. Kämpfer, t. II, p. 318.

2. Cf. dans la Revue, t. XV, p. 42 et suiv. Les rapports qui existent entre le sinthos et le chamanisme d'origine hindoue sont confirmés par les pratiques des *Jammabo*,

remonte aux débuts de la société japonaise. *Ten-sio-Daï-sin* nous apparaît comme un bon chamane arrivé des premiers au Japon avec sa clientèle d'émigrants villageois. Ascète consommé, doué en outre d'une habileté politique fréquente chez les jongleurs, il établit dans sa nouvelle résidence et au milieu du premier noyau d'émigrants le culte de la pureté morale, et en même temps le règne de sa dynastie, qui était la caste des gens purs; enfin, la quasi-divinisation du premier-né de cette caste, en qui il revivait par représentation. Cette fondation de l'état japonais doit être considérée comme postérieure au moins d'un millier d'années à la fondation de l'empire chinois ¹.

Le quatrième descendant de *Ten-sio-Daï-sin*, *Awa-se*, est considéré comme ayant mené une vie moins exclusivement spirituelle que ses ancêtres et prédécesseurs. Ce fut lui, probablement, qui sortit de la situation d'ascète révérend pour prendre en mains la direction des affaires, et joignit la puissance temporelle aux pouvoirs surnaturels que l'on attribuait à la postérité de *Ten-sio-Daï-sin*. L'histoire réelle du Japon ne commence qu'avec l'empereur *Jimmu*, son successeur éloigné, au VII^e siècle avant notre ère. Avec ce dernier nous quittons la légende, qui est remplacée par des annales précises et par la liste ininterrompue des Mikados qui se sont succédé jusqu'au temps présent

On remarque de suite quels sont les caractères moraux, sociaux même, de cette doctrine et de ces légendes. Pour les sinthoïstes, le peuple japonais entier et le *Daïri* en premier

ermite à la fois bouddhistes et sinthoïstes vivant dans les forêts et les montagnes. Comme les *biskhon* brahmaniques, ces ermites, qui ont pour but de pratiquer plus exactement la religion, vivent d'aumônes, s'abstiennent de tout ce qui a eu vie, se mortifient corporellement d'une façon immodérée, et figurent avec leurs doigts entrelacés les générations des dieux. Comme les jongleurs chamanes, ils pratiquent la magie, devinent les pensées, jettent ou conjurent les sorts, retrouvent les objets perdus ou volés, découvrent les malfaiteurs, etc. V. Kämpfer, t. II, p. 42 et 54.

1. D'après le P. Couplet (S. J.), les annales chinoises portent que, sous le règne de Un-Ye, 25^e empereur de la dynastie Xam qui est la seconde, en l'an 1195 avant J.-C., « les nations barbares qui habitent au nord de la Chine étant devenues trop nombreuses, il s'en détacha diverses colonies pour peupler les îles situées dans l'Océan « oriental ». (Couplet, introduction à la philosophie de Confucius, Paris, 1687, p. 71, cité par le traducteur de Kämpfer dans son discours préliminaire, p. xxix.)

lien, ont été engendrés par *ce qu'il y avait de plus pur* dans l'univers. Il s'agit, pour bien vivre, de se montrer digne de cette origine, de *conserver* cette pureté native, ce qui se fait par quelques cérémonies manifestant l'intention, renouvelée à chaque fois, de rester pur. Aucun rachat, aucun sacrifice, aucune médiation : ce culte est simplement un *memento*, remettant périodiquement sous les yeux des fidèles, avec le miroir poli, l'idée de la pureté morale.

Le sinthoïsme ne présente aucune solution, aucune donnée sur l'« au-delà ». Doctrine très confuse, comme tout ce qui vient de l'Inde, il semble l'adaptation, aux facultés de la race jaune, d'une théogonie d'origine brahmanique. Il contient les générations des dieux pendant des millions d'années, suivant le système des gloses védantiques des brahmes; et il considère ces dieux comme les ancêtres de la nation, comme ses fondateurs et premiers gouverneurs, leur assignant ainsi un rôle concret, temporel, en rapport avec l'état mental anti-métaphysique de la race jaune. — Aussi s'est-il toujours conservé comme religion populaire, fondamentale, comme religion d'État.

À la différence du bouddhisme primitif, le sinthos n'est pas du tout une école philosophique; c'est un *culte*, un fait social lié intimement à l'origine de la race et à sa constitution sociale. C'est le culte *national*. Aussi le sinthos n'est point annihilé par le pouvoir public devenu bouddhiste; il n'est même pas combattu par le bouddhisme aujourd'hui si répandu, si général dans la nation japonaise. Le sinthos n'est point non plus confondu avec le bouddhisme, qui se superpose à lui comme il se superpose en Chine au culte des ancêtres. Une secte bouddhique très nombreuse, celle de *Shingakou*, admet dans sa doctrine les principales données et les cérémonies du sinthos; cette tentative de rapprochement profite surtout au culte national, *qui reste le culte de la secte*, et qui se trouve simplement orné de quelques maximes et théories d'un ordre plus élevé.

Tel est le *substratum* ancien et persistant de la race japonaise; il n'est pas encore enfoui et recouvert par les couches sociales

plus récentes. Presque partout il affleure au sol. Mais c'est surtout au voyageur pénétrant dans l'intérieur du pays, dans ses régions montagneuses, que le vieux Japon apparaît. Laisant les ports où tout se mélange, les grandes villes, les routes commerciales, ce voyageur se mêle aux populations des campagnes. En traversant les vallées profondes et les hautes cimes de ce pays volcanique, il croise, sur des sentiers raboteux et déclives, les bœufs porteurs chargés de gens et de bagages, les bandes de pèlerins vêtus de blanc qui se rendent aux temples célèbres, ou tentent l'ascension du Fuyi — le cône fumant de toutes les peintures japonaises. Ce sont les paysans, qui viennent de terminer leurs récoltes, et accomplissent leur tournée aux temples en renom, — « en quête de plaisirs et d'indulgences ¹ », avec la « légèreté naturelle » à l'esprit japonais — comme ils le font depuis des siècles. Parmi ces montagnards, les longues méditations ne sont pas de mise. Leurs pèlerinages aboutissent à « trois inclinaisons et un claquement de doigt ² » devant le sanctuaire, puis à une station réjouissante dans les « maisons de thé » qui avoisinent toujours les temples, quel que soit leur rite, bouddhiste ou sinthoïste. Le peuple, presque indifféremment en apparence, se réunit devant la pagode où la statue de *Cyaka* ³ trône au milieu des cierges et des fleurs, ou devant la pagode au miroir; mais il gronde, il sévit même au moindre manque de respect vis-à-vis du culte national. C'est ainsi qu'on attribue à une légère irrévérence commise au temple l'assassinat du ministre Mori. L'homme d'État, par distraction peut-être, avait soulevé de sa badine le rideau qui forme la seule clôture de la cour consacrée à *Ama-Terasu*, la grande aïeule des Mikados et de tout le peuple japonais ⁴.

A l'apparition de ce vieux *substratum*, de ce peuple « robuste, serviable, hospitalier, qui promène encore la pittoresque défroque du passé ⁵ », l'observateur ne peut cacher son impression

1. Marcel Monnier, *Tour d'Asie : Empire du Milieu*. Prélude, p. 6 à 17, etc.

2. Marcel Monnier, *Tour d'Asie*. Prélude, p. 10.

3. Cakya-Mouni.

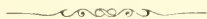
4. Ce meurtre eut lieu le 11 février 1889.

5. Marcel Monnier, p. 4.

saisissante et inattendue : « Ces gens-là ne ressemblent en rien aux bonshommes peints sur les potiches et sur les éventails ¹ ».

En effet, ce ne sont pas des Chinois. Nous avons essayé de justifier, par une hypothèse sur son origine, les caractères sociaux qui appartiennent à cette branche spéciale de la race jaune, et cette hypothèse, nous semble-t-il, convient à la couche profonde, à la couche primitive de la population, telle que l'observateur la retrouve et la dépeint de nos jours. Nous devons maintenant rechercher, en suivant pas à pas l'histoire japonaise, les causes modificatrices qui, sur le vieux substratum, ont édifié, d'abord le Japon du moyen âge, puis le Japon moderne.

1. Marcel Monnier, p. 9.



II

L'INTRODUCTION DU LAMAISME BOUDDHIQUE A DONNÉ AU JAPON SA FORME MODERNE AVEC LE DOUBLE POUVOIR POLITIQUE ¹.

L'ancien Japon est un peuple de villageois dominé par une caste religieuse et tolérante ayant à sa tête les Mikados. — L'adoption du bouddhisme par les Mikados marque l'avènement de la noblesse guerrière des Daïmios et des Samouraïs. — L'ère des guerres civiles et la coutume de s'ouvrir le ventre résultent des principes de cette noblesse lamaïque. — Cette importation du bouddhisme a créé le double pouvoir religieux et séculier.

I

Les débuts de l'histoire japonaise offrent un tableau assez idyllique, et conforme à notre hypothèse. A la base de la société, un peuple de villageois à l'esprit léger, ouvert, facile, vivant sans trop de peine sur des terrains fertiles, qu'une culture ancienne n'avait pas encore épuisés, et ne créant aucune difficulté, aucun embarras notable à ses gouvernants; si bien

1. Sources du présent chapitre :

E. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. VI, VII. Paris, Hachette.

Dr Kämpfer, *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon* : traduction française; Amsterdam. Uytwerf, 1732.

Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus*, Paris, Poussielgue-Ruzand, 1851.

E. Cotteau, *Un Touriste dans l'Extrême-Orient*. Paris, Hachette, 1884.

Comte de Dalmas, *Les Japonais, leur pays et leurs mœurs*. Paris, Plon, 1885.

M. de la Mazelière, *Moines et ascètes indiens*. Paris, Plon, 1898.

Marcel Monnier, *Le tour d'Asie, l'empire du Milieu (Prélude)*. Plon, 1900.

Félix Martin, *Le Japon vrai*. Paris, Fasquelle, 1898.

que ceux-ci purent pendant longtemps se passer de divisions administratives. Au sommet, une castepolitique habile et sage, vénérée à cause de son origine religieuse, répandant la doctrine de la pureté morale, et pratiquant, même vis-à-vis des « Idoles étrangères », la plus large tolérance.

L'empereur Sin-Mu, patriarche des âges primitifs, ouvre la série des *Mikados* inscrits aux Annales. Il régna quatre-vingts ans (660 à 580 av. J.-C.) et durant cette longue période, un seul fait saillant est inscrit par l'annaliste : l'arrivée au Japon des « Idoles étrangères ¹ ». Ces idoles étaient accompagnées de bonzes sachant écrire. C'est pourquoi les annales du Japon commencent avec Sin-Mu; mais ce règne, on le voit, peut encore être classé parmi les règnes heureux « qui n'ont pas d'histoire ».

Il en est de même des règnes suivants de Sui-Sei, An-néi, To-Ku — trois générations de *Mikados*. Pendant deux siècles, l'histoire du Japon raconte exclusivement des constructions de temples ou des changements de résidences de la cour. Ce n'est qu'après l'avènement de *Kosio* (475 av. J.-C.) que les choses semblent se compliquer légèrement; une querelle s'élève entre les provinces de *Yets* et de *Go*; les villageois en viennent aux mains : c'est la première guerre au Japon.

Cent ans après, la population ayant augmenté et les intérêts se compliquant, *Ko-hei*, petit-fils de *Kosio*, est amené à établir la division du territoire en 36 provinces, base des circonscriptions encore existantes ². Pendant deux siècles encore, le développement de la société se continue pacifiquement. Enfin l'empereur *Siu-Sin* fait construire des vaisseaux qui naviguent dans l'archipel et vont joindre les rivages du continent; les rapports du Japon avec la Chine et la Corée deviennent plus fréquents. L'empire du Soleil Levant fait ainsi son entrée dans le monde, et c'est à ce moment qu'apparaît à la cour le titre de *Siogun* ou « général des armées », donné par *Siu-Sin* à l'un de ses fils (90 av. J.-C.).

1. C'est ainsi que les statues du Bouddha sont désignées dans les primitives Annales du Japon.

2. Kœmpfer, t. I, p. 253 (au 244 av. J.-C.).

Il serait oiseux de suivre pas à pas les annales japonaises pendant la période brillante de la dynastie des Mikados, qui s'étend du 1^{er} au 14^e siècle de notre ère. Les guerres de Corée — déjà ! — et quelques révolutions de palais constituent la trame de ces annales à cette époque. Passons donc rapidement, et arrivons à un tournant de l'histoire ¹.

C'est au commencement du 6^e siècle (ap. J.-C.) que l'*Abi-Darma*, recueil bouddhiste comprenant les doctrines de *Darma*, fils du vingt-huitième patriarche bouddhique, fut introduit en Chine. *Darma* était lui-même venu, dit-on, en Chine, pour « faire tourner la roue de la loi ² ». Ce pays se trouvait alors divisé en deux empires, du midi et du nord. Repoussé par l'empereur du midi *Lyang-vu-li*, le missionnaire bouddhiste gagna l'empire du nord, où il fut très bien accueilli, et conquit une immense influence à cause de la profondeur de sa doctrine ; il l'approfondissait en effet chaque jour, étant resté neuf ans la face tournée vers un mur ³, afin d'atteindre « la plénitude de la pensée au milieu du vide et du silence ». De l'empire des Ouéi, dynastie du nord, l'école de *Darma* s'étendit rapidement chez les lamas de la Mongolie et de la Corée. Ce fut la Corée ⁴ qui transmit au Japon, avec le système lamaïque, la doctrine nouvellement approfondie.

Depuis le temps de Sin-Mu (nous l'avons déjà mentionné), les « idoles étrangères » et leurs bonzes existaient au Japon : elles n'y faisaient pas question, et le Daïri n'avait nullement éprouvé le besoin de mélanger une portion quelconque des doctrines bouddhiques à son culte de la Pureté. Au contraire, dès que les lamas coréens introduisirent dans l'archipel la doctrine de *Darma*, la Cour s'en occupa immédiatement : l'empereur Kin-Méi (540 à 572 ap. J.-C.) fit fondre en Chine plusieurs statues du Bouddha, et, pour les loger, construisit des temples.

Je ne puis exposer ici en détail les différences qui séparent

1. Pour toute la partie historique qui suit, voir Kæmpfer, t. 1^{er}, p. 262 et suiv.

2. C'est-à-dire prêcher la doctrine du Bouddha.

3. Lamaisse, p. 62.

4. Cette origine de la prédication lamaïque au Japon est historique et admise par tous les auteurs japonais et occidentaux.

la doctrine bouddhique de l'Inde et du midi, d'avec le système lamaïque du Thibet et du nord. Mais ces différences se montrent, au Japon, par les résultats qu'ont obtenus les prédicateurs des deux écoles. Sous le règne du mikado Sin-Mu, dans les premières années de notre ère, un personnage que les Annales nomment *Bupo* ou *Kobotz* vint des Indes « sur un cheval blanc¹ », apportant le livre *Kïo*, la doctrine de l'école hindoue. On lui éleva un temple, et on en resta là : aucun changement apparent ne se produisit dans les mœurs de la société japonaise et dans la constitution de l'Empire. Nous venons de dire, au contraire, l'empressement avec lequel, cinq siècles plus tard, les lamas de la Corée furent reçus par l'empereur Kin-Méi. C'est que leur doctrine ne se présentait plus sous la forme métaphysique, abstraite, d'une philosophie aboutissant à un nuageux et désolant Nirvâna. Le lamaïsme est un *culte*, beaucoup plus qu'une école ; il est compréhensible pour les gens de la race jaune ; il peut frapper la légèreté japonaise. Il est accepté comme un consolateur, apportant au peuple la dévotion envers *Avalokiteçvara* (que les Japonais ont féminisé et nomment *Kwoumon*), le Bouddha de pitié et de miséricorde, qui est le patron du Thibet² ; et le culte d'*Amita*, « le Bouddha de pureté », qui n'abandonne pas ses fidèles à l'heure de la mort³.

Avec son esprit très anciennement cultivé, le Daïri comprit parfaitement tout ce que le culte lamaïque venait ajouter aux notions vagues et primitives du sinthoïsme. L'impression ressentie par cette caste d'origine religieuse fut profonde ; et son

1. Kæmpfer, l. 1, p. 256.

2. Voir de la Mazelière, p. 197, 202 à 207, 281 et ss., 301, etc.

3. On remarquera deux circonstances qui ont dû faciliter les succès du lamaïsme au Japon : 1° le culte spécial à *Avalokiteçvara* ou *Kwoumon* comporte la cérémonie du *tuïsol* qui s'exécute au moyen du miroir reflétant la statue de ce Bodhisattva ; 2° le culte d'*Amita* consiste seulement à *rechercher la Pureté* et à désirer le paradis de pureté. *Amita* est le patron du Japon, comme le Bouddha de pitié est le patron du Thibet. Ce patron du Japon représente bien la partie de la doctrine qui se rapproche le plus du sinthoïsme et de l'état d'âme japonais.

Au contraire, l'école bouddhique primitive et plus spécialement hindoue se renferme plus spécialement dans l'étude d'un système de philosophie, et néglige la partie sentimentale représentée par le culte des *Bodhisattva* ou saints bouddhiques.

chef le Mikado se convertit ostensiblement au Bouddha de pitié et au Bouddha de pureté. La conversion fut sincère ; mais, comme toutes les choses de grande conséquence, elle fit lentement son chemin, et rencontra une certaine opposition. Sous le règne de Fistazu, fils de Kin-Méi, un « perturbateur », nommé Moria, excita un soulèvement, brûla des temples et détruisit des statues bouddhiques. Ce sinthoïste intransigeant se montrait, par rapport au Mikado, « plus royaliste que le roi » ; il fut tué en l'an 582.

Le soulèvement dont nous venons de parler ne semble pas avoir été un simple acte de fanatisme religieux ; il y avait là quelque chose de plus. En effet, les lamas, en s'établissant au Japon, y importèrent autre chose qu'un culte nouveau, facile d'ailleurs à accommoder avec l'ancien : ils introduisirent tout un système politique et économique dont nous allons suivre le développement à travers l'histoire du Japon.

Pour se rendre compte de ce système et de ses conséquences, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails concernant le lamaïsme et les lamaseries.

La doctrine du Bouddha tend à conduire tous les êtres, — tous les « composés », comme elle les appelle, — vers un état supérieur (le Nirvâna), dans lequel il n'y a plus aucun désir d'aucune sorte, partant plus de raison pour que le « composé » qui y est parvenu se recompose sous une autre forme par une nouvelle naissance. Seul, le fondateur Ça-Kya Mouni est parvenu à cet état parfait. Mais, après lui, quelques saints bouddhiques (Bodhisatva) ont approché de la perfection à tel point qu'il ne leur reste que très peu de désirs. Ces « composés » doivent encore renaître plusieurs fois, mais sous des formes de plus en plus parfaites, élaguant de plus en plus les désirs : ce sont les bouddhas vivants ou « Incarnés, » reconnaissables à certaines marques qu'ils apportent en naissant... Une grande lamaserie (couvent bouddhique) possède toujours un bouddha vivant, dont la vie exempte de presque tout désir sert de modèle à tous les lamas, lesquels aspirent à la perfection, au

Nirvâna, et veulent suivre la règle, la « loi » qui y conduit.

Le Dalaï-lama, ou grand lama du Thibet, est un « incarné », c'est-à-dire un ascète bouddhique, du même type très particulier que les autres bouddhas vivants.

Enlevé à son milieu familial avant que le contact des réalités de la vie ait éveillé en lui le sens pratique, confiné dans la lamaserie, l'Incarné entre encore tout enfant dans son rôle d'idole ou de relique vivante, qui détruit en lui le sentiment même de la personnalité. Il est enfermé dans la seule étude de la doctrine lamaïque en ce qu'elle a de plus obscur et de plus absorbant, et devient le professionnel d'une métaphysique insaisissable et bizarre au dernier point. Il s'agit pour lui d'avancer vers « l'intuition du vide », le grand don qui rapproche du Nirvâna; de méditer perpétuellement sur cet état auquel il tend, et dans lequel il ne sera plus que « comme une lumière éteinte ». Tous ses efforts doivent tendre à s'imposer cette étrange idée que lui-même, ainsi que les objets ou les personnes qu'il voit, qu'il entend, qu'il touche, ne sont que de vaines et fugitives apparences, en perpétuelle désagrégation, et sous lesquelles *il n'y a rien...*

Cela forme des habitudes d'esprit bien opposées aux qualités de précision, d'activité et de décision personnelles qui sont nécessaires à un homme de gouvernement.

Aussi l'ascète Incarné, tout en demeurant le pivot de la lamaserie, est forcément inhabile à la direction, même spirituelle, des lamas. A plus forte raison cet homme, qui ne travaille qu'à abolir en lui-même « tout désir et toute connaissance », à ne considérer que le vide et le néant, est-il incapable d'une administration temporelle. Nécessairement un supérieur — administrateur de la lamaserie — surgit à ses côtés : c'est le « Roi de la Loi », lama éminent, véritable chef de l'agglomération lamaïque, chargé du maintien de la règle à l'intérieur, de la gestion financière et des relations extérieures.

Ces deux grands dignitaires, l'Incarné et le Roi de la Loi, ne peuvent avoir effectué leur *re-naissance* que dans des fa-

milles ¹ remarquables par leur rang élevé, leur attachement à la doctrine, leur éloignement des désirs bas et matériels : car renaître dans une famille de rang inférieur et de mœurs grossières tendrait à établir que le « composé », dans son existence précédente, avait conservé des désirs bas et vulgaires. Il y a donc autour de la lamaserie, dans sa région, un certain nombre de familles qui, de par la doctrine elle-même, sont en possession de fournir les hauts dignitaires. Ces familles sont, par là même, très considérées et influentes, car elles profitent de la puissance économique et politique de la lamaserie, à laquelle elles rendent, en retour, honneur et fidélité.

La puissance économique des lamas réside : 1° dans le service de banque qu'ils font au moyen de la caisse où affluent continuellement les offrandes apportées par les pèlerins aux pieds de l'Incarné; par là, la lamaserie est la principale créancière de toute sa région; 2° dans le commerce étendu et lointain dont les caravanes ou les moyens de communication qu'elle organise pour sa propre subsistance sont les véhicules, et dont les débouchés se trouvent dans les marchés et foires très fréquents, déterminés par les fêtes et les pèlerinages. Sa puissance politique a son point d'appui dans le sentiment religieux des masses; elle s'exerce par l'intermédiaire des familles nobles dont nous venons de montrer la genèse; elle les soutient, les fait investir des fonctions publiques, et trouve au besoin parmi leurs membres ses hommes d'action, de parole ou de main ².

Tel est le système économique et politique nouveau qui s'introduisit au Japon avec les lamaseries. Nous allons en voir le développement dans la suite des Annales japonaises.

1. Les lamas sont astreints au célibat, depuis la réforme de Tseng-Kapa, d'une manière absolue, et même auparavant, ils restaient presque tous célibataires.

2. Le gouvernement lamaïque du Thibet, siégeant à Lhassa, est calqué sur l'organisation d'une lamaserie. Le Dalāi-lama en est l'Incarné; le namekhan ou gouverneur, que les Chinois appellent *Roi du Thibet*, est le « Roi de la Loi ».

II

L'empereur *Fistazu* adopta pleinement le culte lamaïque. Pour manifester ses sentiments, il voulut rendre un hommage public au Bouddha de miséricorde, et, dans ce but, il décréta que les animaux domestiques seraient rendus pendant six jours par mois à leur entière liberté : ainsi le peuple japonais témoignerait sa bienveillance envers « tous les êtres vivants ¹ ». C'est sous le même règne que naquit, en 575, au sein de la famille impériale, un prince qui devait exercer une influence prépondérante sur le Japon, dans le sens bouddhique. La naissance de *Shoto-Ko-Taïsi* parut entourée de circonstances extraordinaires, et l'attrait que ce personnage manifesta dès sa prime jeunesse pour le culte lamaïque donna l'éveil aux bonzes ; on considéra *Shoto-Ko-Taïsi* comme étant l'incarnation d'un célèbre bodhisatva. Après avoir joui officieusement d'une grande autorité sous les règnes de *Fistazu* et de ses deux fils *Joo-Mei* et *Sin-Siun*, l'Incarné devint officiellement régent de l'empire au nom de l'impératrice *Sui-Ko*, veuve de *Fistazu*. Il multiplia les statues du Bouddha, et donna un nouvel essor aux opérations de commerce, de banque et de métallurgie entreprises par les lamas. C'est sous sa régence que l'or fut introduit au Japon.

Dès lors qu'un « Incarné » se trouvait placé à la tête de l'État, l'évolution dans le sens lamaïque était en bonne voie. Peu à peu le *Daïri* devenait une pépinière de bouddhas vivants. Le *Mikado*, dans cet ordre d'idées, occupa naturellement le premier rang ; les grandes familles issues du *Daïri* fournirent les grands lamas spirituels et temporels des principales fondations lamaïques rayonnant chacune sur une province. C'était la conséquence à peu près forcée du rôle religieux joué par la caste

1. Le Bouddha présente sa doctrine comme devant conduire à leur but final « tous les êtres vivants ».

du Daïri et des nouvelles doctrines qu'elle avait adoptées. La caste pure par excellence devait fournir les plus hautes incarnations. Enfin, la noblesse bouddhique, semblable à celle que l'on a observée au Thibet, se constitua avec le temps et par la force des choses autour des lamaseries inférieures. Au milieu du VII^e siècle, le mikado Koo-tuku régla « les honneurs à rendre aux séculiers qui, n'étant pas du Daïri, exerçaient cependant des emplois et des commandements » : l'ordre guerrier et turbulent des *Samouraïs* était né, au-dessous de la puissante hiérarchie des grands *Daïmios*.

L'avènement de la noblesse bouddhique au Japon est le fait capital qui explique toute l'histoire de ce pays pendant le moyen âge. Il importe d'en bien établir les causes, ce que nous ne pouvons faire que par l'observation comparée, en rapprochant la constitution sociale du Thibet, encore existante, de celle qui régissait le Japon du VII^e au XII^e siècle de notre ère.

Que peut-on observer au Thibet ¹? Une aristocratie politique organisée par le jeu même des « incarnations »; à la tête de cette aristocratie, sept ou huit familles qui ont le privilège de fournir le Dalaï-lama. C'est l'équivalent du Daïri japonais. Au-dessous de ces quelques familles princières, une quantité de familles nobles d'ordre inférieur, qui doivent leur situation à la coutume d'après laquelle renaissent chez elles les « incarnés » des lamaseries voisines, et à leur parenté avec les administrateurs ou lamas temporels des couvents. Ces nobles jouissent d'une haute considération et d'une grande influence sur la masse des habitants; leur parole est écoutée et obéie sans contestation dans les assemblées populaires. Les dissensions locales, fomentées souvent par les rivalités lamaïques, ont formé les nobles thibétains au métier de la guerre; ils habitent des demeures fortifiées, entretiennent quelques serviteurs armés; eux-mêmes portent le sabre, dont ils ne se séparent jamais. Cette

¹ V. dans la Revue, t. XXVII, 3^e livraison (mars 1898) : *L'Influence politique du Lamaïsme*, p. 240 et suiv. — Hue, *Voyage au Thibet*, t. II, p. 473 et suiv., p. 488 et suiv., etc.

classe turbulente et guerrière, protégée contre la déchéance morale et intellectuelle par le contact permanent avec les lamas, imbue de délicatesse et d'honneur, forme la base solide sur laquelle repose l'organisation politico-lamaïque du Thibet. Elle fait preuve du plus sincère attachement, du plus pur loyalisme envers « le vieux Bouddha », ses représentants incarnés, leur culte et leur gouvernement. Si je ne me trompe, nous retrouvons trait pour trait, dans cette description du noble Thibétain, la ressemblance du Samouraï japonais. Je me crois autorisé à les présenter tous deux comme *frères jumeaux*. On ne rencontra pas, en effet, dans la société japonaise, avant que le Daïri ne fût devenu bouddhiste, cette classe de « séculiers pourvus d'emplois et de commandements », auxquels le mikado Koo-tuku accorde des honneurs spéciaux. On ne devait rencontrer, entre le Daïri, caste fermée, et les villageois japonais, que des employés ou commis, exclus de l'influence par leur rôle peu populaire, et exclus des honneurs comme n'appartenant pas à la caste régnante.

Entre la Chine d'une part, le Thibet et le Japon d'autre part, il existe, sur le point que nous envisageons en ce moment, une divergence complète, dont la raison peut être trouvée dans la formation sociale originaire de ces diverses races. Les familles chinoises, emboîtées dès les commencements de la diffusion humaine dans la région des territoires irrigables le long des fleuves, et ne l'ayant jamais quittée, s'y sont groupées en raison des conditions de leur travail sous le régime remarquable de solidarité et d'indépendance *familiales* qui leur est propre; elles ont conservé de la religion primitive un rite matériel de sacrifice : le sacrifice par effusion. De la conservation de ce rite, et de la corruption des doctrines métaphysiques et dogmatiques, fruit naturel de ce genre de société, est né le culte des ancêtres, et de ce culte sort la conception du *Ciel* ancestral¹

1. Le « Ciel », pour les Chinois, est l'ensemble des causes de tout ce qui existe : particulièrement, l'ensemble des causes des Chinois vivants ou à naître, c'est-à-dire l'ensemble des ancêtres de la nation. Un descendant quelconque des « Cent-familles » ne peut épouser une femme ayant le même nom de famille : d'où il suit qu'un bout d'un certain nombre de générations, les ancêtres reculés se trouvent communs à

fermé, reliant fortement les uns aux autres, dans leur égalité démocratique, et dans leurs cadres purement familiaux, les membres de la nation céleste, sous l'autorité de leur empereur, fils ou représentant du Ciel ancestral¹. Les Thibétains et les Japonais, au contraire, après un premier itinéraire commun avec les familles chinoises, ont subi la déformation *villageoise*, perdu la tradition du rite sacrificiel, avec la cohésion familiale, et par là même la raison d'être du culte ancestral ainsi que du lien national qui en résulte. En Chine, le bouddhisme reste une école philosophique, sans action bien notable sur l'ensemble de la société, qui est munie d'un cadre solide préexistant. Au Thibet, le lamaïsme a trouvé à peu près table rase : il s'est placé à la tête de la société, lui fournissant une aristocratie dominante². Au Japon, la doctrine lamaïque a elle-même fait table rase en énervant l'ancien pouvoir social, et l'a ensuite remplacé par l'aristocratie à laquelle elle donnait naissance. Ainsi, d'une part, le Mikado et la cour sacrée se transforment en ascètes incapables de gouverner, et, d'autre part, l'apparition des Samourais introduit un élément nouveau, inattendu, au sein de ce peuple jusque-là pacifique.

La noblesse japonaise, en effet, offre un caractère de fierté belliqueuse encore plus accentué que celui des nobles thibétains. A peine l'ordre des Samourais avait-il été créé ou plutôt reconnu par le mikado Koo-toku (mort en 655 ap. J.-C.) que nous trouvons, dans les Annales, une confirmation de ce caractère.

Avant cette époque, il n'est point question de guerres civiles ayant quelque importance ; mais dès que la noblesse japonaise a pris racine dans le sol, nous voyons s'ouvrir l'ère des troubles sanglants qui ont si longtemps désolé l'archipel du Soleil-Levant. *Tu-mu*, arrière-petit-fils de l'empereur Fistazu si dévot au Bouddha de miséricorde, vit son intronisation contestée par

tous les Chinois vivants. Il y a là le fondement du lien national le plus réel et le plus étroit.

1. V. dans la Revue, t. XVII, p. 245 et suiv. (septembre 1894).

2. *Ibid.*, t. XXVII, p. 229 et suiv. (mars 1899).

son propre frère Oso-mo-no-oo-si. A la tête d'une nombreuse armée — chose également nouvelle — ce prétendant tint la campagne pendant cinq mois, au bout desquels, défait, il termina la tragédie en s'ouvrant le ventre, inaugurant ainsi le genre de mort violente et volontaire adopté depuis lors par les Daïmios et les Samouraïs.

Je dois, puisque le sujet m'y ramène, insister encore sur l'origine lamaïque de l'ordre des Samouraïs. Pourquoi cette coutume, si répandue chez « les hommes à deux sabres », de mettre volontairement fin à ses jours pour la moindre offense reçue, en sommant l'adversaire, s'il est noble, d'en faire autant? Sur quel singulier point d'honneur est basé ce duel extraordinaire pour nous, coutumier pour eux, dans lequel chacun tourne ses armes contre lui-même?

Ce point d'honneur est le résultat des principes sur lesquels repose la noblesse lamaïque. Les familles classées dans l'ordre des Samouraïs, à l'imitation des grandes races des Daïmios pourvoyant aux emplois supérieurs du culte lamaïque, sont celles au sein desquelles doivent renaître par l'incarnation bouddhique les petits Incarnés présidant aux lamaseries inférieures, ou même les lamas réputés. Or ces incarnations ne peuvent se produire que dans les familles où l'affinement moral — la véritable éducation — a atteint un certain degré, par la *diminution des désirs*. — L'offre ferme de sacrifier sa vie par point d'honneur est bien un signe apparent du *renoncement au désir de vivre*. Le défi porté à un adversaire de suivre l'offensé dans le trépas place cet adversaire dans l'alternative, ou de mourir de la même mort, ou de témoigner un attachement au *désir de vivre* qui le dépouille, lui et les siens, de la marque spéciale à laquelle doivent se reconnaître les familles aptes à fournir des *Incarnés*. Ainsi, la facilité que l'on montre à s'ouvrir le ventre devient la base de la sélection nobiliaire lamaïque au Japon.

Par suite, l'éducation que reçoit dans sa famille, dans son milieu, le jeune Samouraï, est tournée vers l'abandon facile de la vie, vers le mépris de la mort. L'homme aux deux sabres est

toujours prêt à mourir stoïquement. C'est pour ainsi dire sa profession. Nous trouvons ici la raison de cet esprit belliqueux, de cette bravoure téméraire qui ont toujours distingué les nobles japonais. En nous rappelant qu'aujourd'hui encore les anciens Samouraïs jouent un rôle prépondérant dans l'armée japonaise¹, nous nous rendons compte des qualités guerrières dont cette armée a fait preuve sur les différents champs de bataille où elle a paru, et tout récemment encore à la prise de Tien-Tsin, sous les yeux des contingents européens groupés pour l'expédition en Chine².

Mais reprenons le fil des Annales japonaises, à la mort du prétendant Oso-mo-no-oosi. Son exécution volontaire ne découragea pas totalement les ambitions. Quatorze ans plus tard, Osito, veuve et nièce de Ten-mu, pour prendre possession du trône, eut à lutter contre un compétiteur, Ootz-no-Oosi. Une autre révolte terrible, et qui dura sept ans, éclata encore au x^e siècle, du fait d'un prince de la famille impériale, le Daïmio Massa-Kaddo. Tous ces soulèvements sont les premières manifestations de l'esprit de parti ou de clan politique, dont nous allons voir se développer l'influence.

Le Daïri, à cette époque, ne semble pas avoir ouvert les yeux sur les complications politiques engendrées par le lamaïsme : pendant le cours des ix^e, x^e et xi^e siècles, les Annales officielles, rédigées par des membres de la Cour sacrée, sont presque totalement remplies par les récits des consécérations de temples et de couvents, d'apparitions d'Amida et autres Bodhisatva, et d'accidents arrivés par le feu, le tonnerre ou les tremblements de terre aux statues monumentales de Çakya-Mouni que faisaient ériger les Mikados. La succession au trône paraît de plus en plus précipitée, embrouillée; nombre de femmes sont proclamées mikados, plusieurs empereurs abdiquent pour se

1. Malgré la baisse de l'influence bouddhique au Japon depuis la révolution, il y a encore, dans l'armée, *un lama aumônier par compagnie*.

2. 13 et 14 juillet 1900, assaut de la cité murée de Tien-Tsin, où les troupes japonaises ont combattu brillamment auprès des troupes françaises. (V. rapports du colonel de Pelacot, sur ce fait d'armes.)

retirer dans les lamaseries et y mener la vie de moine. On sent que le rôle d'idole vivante ou d'ascète plongé dans la recherche du Nirvâna s'impose de plus en plus à la personne impériale.

Le peuple japonais reste toujours attaché par ses anciennes et profondes traditions à la caste régnante des descendants aînés de Ten-sio-Daï-sin ; mais cette caste elle-même, dans son for intérieur, subit la transformation qui résulte des doctrines et du culte lamaïques. A côté de l'empereur réduit au rôle de fétiche surgissent, parmi les princes, les administrateurs temporels qui perçoivent directement l'impôt en nature (les mesures de riz) chacun dans sa province, et n'en délivrent plus à la Cour sacrée qu'une portion congrue. La puissance de ces Daïmios s'accroît rapidement par la faiblesse du pouvoir central ; les Samouraïs se trouvent placés, en qualité de fonctionnaires, sous les ordres directs de ces Daïmios, et ne relèvent plus que de ces grands vassaux indépendants. Déjà préparée par la hiérarchie même qui relie entre elles les lamaseries suivant leur importance, et qui s'adapte à la division administrative du territoire, l'organisation en *clans* s'impose à cette noblesse guerrière. A la moindre contestation — surtout si elle touche aux droits que se sont arrogés les Daïmios — le clan tout entier se dresse, soit contre le voisin trop ambitieux, soit contre le pouvoir central qui tente une réaction partielle. Nous entrons dans l'ère sanglante des guerres intérieures qui ont désolé le Japon pendant tant d'années.

III

Les circonstances que nous venons d'indiquer sont des circonstances, non pas *sociales*, mais *politiques* ; ce n'est pas une évolution qui se produit dans la masse de la société japonaise, mais seulement une révolution qui transfère le pouvoir, des mains d'un « empereur ecclésiastique » figé dans la recherche du Nirvâna, aux mains d'un « empereur séculier », formé sur

Le modèle du « Roi de la Loi » des lamaseries¹. Le peuple japonais ne prend pas une part directe à cette révolution : il en souffre cruellement, sans doute, mais les choses se passent au-dessus de lui, dans les sphères de la Cour, des Daïmios et des Samourais. Cependant, les circonstances politiques dérivent elles-mêmes de faits sociaux, inhérents non pas à la nation japonaise en elle-même, à ses origines, à sa formation primitive, mais bien au lamaïsme adventif. L'état social antérieur de la race et sa situation au point de vue du culte ont permis aux institutions lamaïques de se développer dans son sein avec les conséquences qui leur appartiennent; maintenant, ces institutions exercent leur influence sociale dans les milieux que le lamaïsme a réellement pénétrés : la Cour, les Daïmios; et dans le milieu particulier qu'elles-mêmes ont créé : les Samourais.

Le XII^e siècle semble l'époque où les deux forces rivales — le Daïri appuyé sur la tradition, force déclinante; les grands vassaux lamaïques soutenus par leurs clans de Samourais, force ascendante — se font à peu près équilibre.

En 1157, parmi les Daïmios qui s'arrogent chacun le gouvernement indépendant de sa province, surgit Kijomori, proche parent de la lignée impériale. Appuyé par la corporation lamaïque des Djammabos ou ermites des montagnes, il ose prendre le titre de mikado, et se constitue, sur le modèle même du Daïri, une cour rivale. Il était encore un peu trop tôt; les ressources lui manquèrent, le peuple ne le reconnut pas. « Incapable, dit l'annaliste, de soutenir un si grand rôle », Kijomori dut se retirer dans la lamaserie de Midira, sur la montagne de Juzan. Vivre en moine, c'était témoigner autant de restriction dans ses désirs que si on se fût ouvert le ventre. Ses amis les bonzes protégèrent sa retraite, et négocièrent le mariage de sa fille avec le mikado Taka Kura².

1. L'Empereur séculier du Japon n'est pas autre, comme origine et comme pouvoir, que le « roi du Thibet », gouvernant auprès du Dalāi-lama. (V. dans la Revue, *loc. cit.*)

2. V. Kämpfer, t. I^{er}, p. 282-283.

L'échec de Kijomori ne rendit pas au Mikado une puissance réelle. Le clan des *Féki*, dominant à cette époque, avait assuré la victoire; il voulut en profiter, et son chef devint un véritable maire du palais. Sa tyrannie s'exerça sous le nom des mikados, en vue de supprimer l'indépendance que s'arrogeaient les autres chefs de clans. Si je ne me trompe, les Féki paraissent avoir joué le rôle politique de défenseurs de l'ancienne constitution et du pouvoir central contre les entreprises de la noblesse bouddhique, en s'appuyant sur les traditions sinthoïstes et l'attachement du peuple à ce culte national.

Jorimassa, leur chef, est représenté, dans les Annales, comme une sorte de héros mythologique, ayant percé de flèches, avec l'aide du « Kâmi » ou bon génie *Bishamen*, un dragon monstrueux qui s'était introduit dans le palais du Mikado et jetait la frayeur parmi les gens de la cour¹. Mais, de ce côté encore, la solution n'était pas adéquate aux conditions sociales du moment. Les autres Daïmios se soulevèrent, et la « guerre des Féki », l'une des plus terribles parmi ces sanglantes périodes de troubles, désola le pays.

Ainsi, des deux côtés, tout essai de brusquer les choses produisait une réaction dans le sens opposé.

La guerre des Féki fut inaugurée par le soulèvement de *Nobejori* et *Jositomo*, daïmios, chefs de clans puissants. En 1161, après deux ans de guerre, Jositomo fut vaincu et tué; son fils *Joritomo*, alors âgé de neuf ans, né à la cour sacrée, fut exilé loin de cette cour. On lui laissa la vie, il grandit en exil, et, sa personnalité formant toujours le pivot du clan paternel, il put reprendre les hostilités contre ses adversaires.

L'histoire de Joritomo mérite d'être considérée en détail, car elle nous montre les procédés et les résultats de la politique des clans samouraïs. A trente ans, Joritomo défît Jorimassa dont nous venons de parler. Alors fut appliquée pour la première

1. Kœmpfer, p. 282. Le Kâmi Bishamen personnifie la *force*. Il est représenté avec casque, cuirasse et lance. C'est un des sept « génies » de la religion populaire japonaise. Leurs représentations ne figurent pas dans les temples sinthoïstes, où il n'y a *rien*. Mais on en fait des images très répandues parmi le peuple. V. Félix Martin, p. 69 à 71.

fois la politique féroce qui a été depuis suivie dans les guerres civiles japonaises : le vainqueur massacra toute la famille du vaincu, sans exception¹. C'était ruiner et disperser le clan des Samourais attachés au Daïmio dont toute la lignée disparaissait ainsi : les incarnations bouddhiques devaient forcément passer à la famille d'un autre puissant Daïmio ; par suite, les profits et l'influence tirés des lamaserics, c'est-à-dire le lien même du clan, se trouvaient aux mains d'une autre famille princière : souvent celle du massacreur.

La dispersion du clan des Féki força le mikado Antoku à abdiquer en faveur de Go-Toba ou Toba II (1184). Les débuts du nouveau règne semblent remplis par une anarchie sanglante, au milieu de laquelle le clan de Joritomo va toujours grossissant par le même procédé. Bientôt, instruit probablement par l'expérience, le guerrier politicien ne se contente pas de faire disparaître la race du prince vaincu ; il fait massacrer aussi le « lieutenant », c'est-à-dire l'homme important chargé du détail de la direction dans la province. C'était prudent — si je puis m'exprimer ainsi — : car les Samourais, en même temps que de braves combattants, constituaient, nous l'avons vu, une hiérarchie de fonctionnaires chargés de l'administration civile et financière du pays, sur le territoire dont le daïmio, chef de clan, était le gouverneur. Or, le « lieutenant » aurait pu facilement user de son influence administrative pour transférer le clan entier à un autre prince ; tandis qu'en supprimant ce dignitaire, Joritomo pouvait lui donner un successeur à sa dévotion, et recueillir ainsi, au grand complet, les dépouilles du vaincu.

Il fallut neuf ans à notre personnage pour arriver, en faisant la « boule de neige », à une situation incontestablement prépondérante. Alors (1195) il se présenta à la Cour Sacrée, et comme les querelles et les guerres civiles menaçaient de durer encore, il se fit nommer, par le Daïri, *général en chef des armées*

1. Ce fut le commencement de l'usage conforme établi depuis cet exemple, et suivi dans toutes les guerres civiles japonaises. V. Kämpfer, t. 1^{er}, p. 301. « Les maximes de guerres suivies dans le Japon veulent que l'on aille tout d'un coup à la racine. »

(Seï-Siogun). La situation du Mikado et du Daïri devint en ce moment la même que celle des Consuls et du Sénat de Rome, après les proscriptions, lorsque Octave eut reçu le titre d'*Imperator*. Les étrangers européens qui ont parlé des choses du Japon, ont été conduits, par la similitude des faits et des noms, à désigner le Seï-Siogun sous le nom d'*Empereur séculier*.

Joritomo, par la reconnaissance officielle de sa primauté sur tous les autres Daïmios, chefs de clans et gouverneurs du territoire, devenait lui-même le grand chef de tout l'ordre des Samouraïs, c'est-à-dire des guerriers et des fonctionnaires qui menaient eux-mêmes toute la population. Il fut le premier de la longue suite des *Empereurs séculiers* qui se trouvèrent substitués, quant aux attributions temporelles, au Mikado immobilisé dans son rôle de Bouddha vivant.

Cette situation politique est bien calquée sur celle que nous avons observée au Thibet, où le Dalai-lama — le Bouddha vivant par excellence — quoique chef reconnu de l'État, passe son existence renfermé dans son palais, invisible, inconnu, tandis que son vicaire temporel, le vrai maître, est officiellement désigné par les étrangers sous le nom de *Roi du Thibet*¹. C'est ce vicaire, lama lui-même, mais mêlé aux choses de ce monde, qui est le chef de la noblesse thibétaine d'origine lamaïque, si semblable aux Samouraïs japonais.

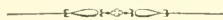
Il n'est pas nécessaire de reproduire la longue histoire des intrigues et des révoltes ouvertes, qui troublèrent souvent les empereurs séculiers dans la possession de leur pouvoir. On comprend que l'attitude des Daïmios relégués au second plan, que celle même des Samouraïs, loyaux envers le vieux Bouddha, mais susceptibles, chatouilleux et turbulents, ne fut pas toujours une soumission parfaite à la domination d'un rival heureux. Les clans continuaient d'exister, car ils étaient la base même de l'Empire séculier; et chaque prince plus riche ou plus actif que les autres tentait volontiers une concentration en sa faveur. Il y avait ainsi perpétuellement quelque partie

1. V. dans la Revue, t. XXVII, p. 242.

engagée sur l'échiquier politique ; d'où accroissement ininterrompu de l'esprit policier, soupçonneux et cruel chez les détenteurs de la souveraineté, des tendances centralisatrices et tyranniques des gouvernements.

Telles étaient les circonstances, lors de la découverte du Japon par les Européens, et lorsque commença en ce pays, avec les missions catholiques, l'entrée en scène d'un élément social nouveau, les Européens, et d'un nouveau facteur religieux.

Nous allons voir, dans le chapitre suivant, la révolution qui faillit en résulter, puis l'isolement systématique où le Japon devait se cantonner pendant plus de deux siècles, et l'« explosion » civilisatrice, *sui generis*, auquel il devait aboutir.



III

LE DOUBLE POUVOIR POLITIQUE EXPLIQUE LES ALTERNATIVES DE TOLÉRANCE ET D'INTOLÉRANCE ET LES TRANSFORMATIONS A VUE.

Les idées de la pureté morale facilitent l'introduction du christianisme. — Mais les méfiances de l'esprit de clan le font proscrire. — L'existence d'une noblesse riche développe, avec la vie urbaine, l'industrie, le commerce et les arts. — Mais l'importance prise par la classe des artisans prépare la révolution qui détrône l'empereur séculier, au profit de l'empereur religieux. — Celui-ci, impuissant à gouverner, livre la politique aux chefs de clans. — Ceux-ci l'exercent, soit en s'appuyant sur l'élément étranger, soit en le combattant, suivant le jeu de l'intérêt et des circonstances. — C'est ainsi que le Japon est actuellement sous l'influence de l'Angleterre et des États-Unis.

I

En 1542, un bâtiment portugais qui se rendait en Chine par la voie des Indes, fut détourné de sa route par une tempête et poussé vers les côtes japonaises. Il put jeter l'ancre dans une baie de l'île de Kin-siu, province de Bongo. Les étrangers furent bien accueillis par les indigènes; le gouvernement lui-même favorisa leur commerce et les engagea à revenir dans ce pays bouddhique, où « tous les hommes sont frères », du moins tant que la politique intérieure n'est pas en jeu. Ce premier contact ayant paru favorable, des navires furent envoyés des colonies portugaises de l'Inde vers l'archipel nouvellement découvert; et, dès 1549, le saint missionnaire jésuite François

Xavier, parti de Goa, prenait terre au Japon. Il se mit de suite en rapport avec les lamas, et « se concilia leur bienveillance « par son aménité. Les bonzes l'écoutaient avec respect parler « de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Il leur était impossible « de se persuader que ce prêtre venait de si loin pour les tromper; mais ses discours ne passaient pas de l'oreille au cœur. « Le cœur des bonzes était insensible ¹ ». Ainsi parlent les documents authentiques consultés par Créteineau-Joly pour la rédaction de son *Histoire de la Compagnie de Jésus*; et ce résumé est frappant de réalité, il est vivant. Nous y voyons la bonne foi des lamas impressionnée par l'argument de fait tiré du long voyage entrepris par le missionnaire, leur respect se manifestant à l'égard de « l'homme de religion », comme il se manifesta toujours en pareille circonstance ². Ils prêtent l'oreille, ils comparent la miséricorde du Christ à celle d'Amida. Mais toute méditation ramène leur esprit à la contemplation du *vide*, de la non-réalité des personnes et des choses; par suite tout le dogme chrétien, à commencer par la création, rencontre chez eux des oreilles fermées. Et leur cœur reste insensible, parce que leur effort spirituel tend à l'anéantissement de tout désir, de tout sentiment.

Je parle ici des ascètes enfermés dans les lamaseries, car des oreilles ouvertes, des cœurs compatissants se rencontraient en grand nombre parmi les nobles laïques et le commun peuple japonais, encore fort éloignés d'atteindre ou même de rechercher directement le Nirvâna. On voit de suite les points de contact que les missionnaires jésuites trouvaient dans cette masse de la nation. Les idées de la pureté morale et de la miséricorde d'Amida offraient pour ainsi dire un pont pour faire pénétrer dans

1. Créteineau-Joly, t. I, p. 186.

2. Cf. la rencontre du P. Huic avec le Bouddha vivant, qui porte à son front le bréviaire du voyageur, prodiguant à celui-ci les marques de considération. — Il en est encore ainsi actuellement, j'en donnerai pour preuve la circulaire bouddhiste adressée aux vicaires généraux (rois de la Loi) des grandes lamaseries japonaises, et préconisant comme remède à l'état de la Chine « que le gouvernement soit remis aux mains des directeurs des religions, car les religions élevées reposent toutes sur la solidarité des hommes et la fraternité ». (D'après le *Japani Weekly Mall*; — journal *l'Univers* de Paris, 15 avril 1901.)

l'âme japonaise les vertus et la charité chrétiennes. Bientôt des Daïmios importants, ceux de Bongo, d'Arima, d'Omara, se convertirent, et une grande partie de leur peuple avec eux. Si les progrès de la religion chrétienne étaient assez lents dans quelques endroits, où la prédication était entravée, en revanche les conversions furent étonnamment rapides dans toutes les provinces que les missionnaires pouvaient librement évangéliser. Les jésuites remarquèrent, avec une certaine méfiance que signalent leurs relations, l'enthousiasme et la *légèreté* du peuple japonais¹; mais, en revanche, ils louaient son amour de la vérité et son désir du salut².

Les débuts de la prédication évangélique eurent lieu à peu près au même moment où Nabunaga, empereur séculier (siogun), voyait s'élever en face de lui la rivalité d'un chef intrigant et puissant : le siogun ne comptait dans son parti que quatorze Daïmios chefs de clan; Taïko, son adversaire, en réunit vingt-six. Les deux rivaux voulaient utiliser les ressources offertes par le commerce avec les Portugais; aucun, par conséquent, ne songea d'abord à molester les religieux qui avaient débarqué avec les commerçants.

Les missionnaires, sans prendre parti, prêchèrent la paix. Aussi Taïko, une fois vainqueur (1583), comprit que leur influence devait lui être profitable, en désarmant les vaincus. La plus grande liberté fut laissée à la prédication; une résidence de jésuites fut établie à Miako, la capitale. Le zèle des missionnaires, la charité qu'ils déployaient en soignant eux-mêmes les malades et en secourant les pauvres, la solidité et la beauté de la doctrine chrétienne, avec ses solutions précises sur l'origine et les destinées de l'homme : toutes ces forces réunies amenèrent d'innombrables conversions³, et en particulier des conversions princières. Le Daïri, la cour sacrée du Mikado, comptait un assez grand nombre de chrétiens; beaucoup de daïmios chefs de clan, qui formaient l'entourage du souverain

1. Crétineau-Joly, t. II, p. 385, etc.

2. *Ibid.*, t. I, p. 190, etc.

3. *Ibid.*, t. I, p. 388-389.

séculier, faisaient profession de suivre la doctrine des grands bonzes européens.

Cependant les lamaseries veillaient; elles voyaient décroître leurs ressources par la diminution des offrandes des fidèles, et leur pouvoir effectif par la désertion de leurs hommes d'action laïques. Je ne veux point calomnier les lamas : j'admets leur austérité de vie dans un grand nombre de cas, et leurs efforts sincères pour éloigner tout désir, même celui de la puissance temporelle. Néanmoins les administrateurs ou vicaires des lamaseries¹ ne peuvent laisser déchoir les établissements confiés à leurs soins; ce serait renoncer à procurer à un aussi grand nombre de « composés humains » la facilité de rechercher et d'atteindre le Nirvâna. Il y avait donc lieu pour ces vicaires de promouvoir un grand effort afin de rétablir l'ancien ordre de choses.

Une première tentative auprès de Taïko, faite en un moment favorable où les missionnaires avaient dû blâmer hautement la conduite immorale du prince, amena une persécution passagère que fit cesser, au bout de trois ans, l'habile diplomatie du P. Vagnani. Mais au cours de cette première persécution, l'union des chrétiens entre eux était apparue aux yeux de tous comme la caractéristique du nouveau culte; les lamas, les courtisans, pouvaient se dire l'un à l'autre, comme les persécuteurs de la primitive Église : « Voyez comme ils s'aiment ! » Et dans un pays aussi troublé par la politique des clans, cette fraternelle charité, si pacifique pourtant, sembla aux esprits inquiets et prévenus le lien d'une coalition des plus vastes et des plus dangereuses qu'il fallait dissoudre. Taïko, dont la puissance s'était fondée par le moyen d'une coalition, devait connaître le procédé, et veiller avec soin à ce qu'il ne fût pas retourné contre lui.

Cependant, lorsqu'il vit que les Daïmios chrétiens ne se révoltaient pas, la persécution cessa². Elle n'avait point arrêté les

1. V. *l'Organisation de la Lamaserie*, dans la Revue, t. XXII, p. 597 et suiv. (le « Roi de la Loi »).

2. Crétineau-Joly, t. II, p. 404.

conversions : pour l'année 1599, les statistiques des missionnaires comptent 70.000 nouveaux chrétiens¹.

Vers ce temps Taïko mourait, après avoir été le premier monarque séculier qui eût réellement exercé une souveraineté entière et absolue. Il avait entouré son pouvoir d'une foule de précautions policières prises vis-à-vis des Daïmios. Ce pouvoir avait comme base la concentration des clans : c'était une puissance politique et personnelle, dont les caractères, absolutisme et insécurité, se firent bien voir à la mort du fondateur. Il laissait comme successeur son fils Fide-Josi, âgé de six ans, et la régence fut confiée à son lieutenant Yeyas, revêtu par la cour sacrée du titre de Daï-siu², le premier après celui de Siogun. Le tuteur infidèle dépouilla son pupille, le fils de son chef et de son ami ; il passa à ce pupille son titre de Daï-siu, fit donner celui de Siogun à son propre fils Fide Tadda, et prit lui-même, comme son prédécesseur, le nom de *Taïko* (Taïkoun) ou « Grand-Seigneur ». En 1603, l'usurpation était consommée, et Yeyas recevait, en qualité de souverain du Japon, l'ambassade envoyée par l'empereur de Chine.

La cour du précédent Taïko avait une certaine propension vers les doctrines des « Grands Bonzes d'Occident » ; un assez grand nombre de chefs de clans étaient convertis, et le fils même du grand Taïko, le pupille de Yeyas, passe pour avoir été chrétien. Cette situation inspira à l'usurpateur l'idée de s'appuyer de plus en plus fortement sur l'influence lamaïque, afin de consolider son trône, ce qui devait l'entraîner dans la voie de la persécution contre les missionnaires ; d'autant mieux que le prestige humain de ceux-ci ne pouvait qu'aller en baissant depuis que de nouveaux commerçants européens, les Anglais et les Hollandais protestants, venaient au Japon faire concurrence aux Portugais catholiques. La guerre éclata bientôt entre l'usurpateur et le pupille dépossédé ; celui-ci, contre lequel on invoquait perfidement la piété envers le vieux Bouddha, fit néanmoins une belle et fière résistance ; il succomba enfin,

1. Crétineau-Joly, p. 409.

2. Kämpfer, t. I, p. 301.

après avoir été assiégé pendant quatre ans dans son château patrimonial d'Osaka, et périt, suivant l'usage, avec toute sa famille.

Yeyas restait ainsi maître incontesté du pouvoir. La cour sacrée, réduite à la portion congrue et forcée, pour toucher cette portion, de délivrer au chef du parti le plus fort les titres qui lui convenaient, se trouvait reléguée à l'écart de la politique. Les chrétiens seuls pouvaient inquiéter le souverain séculier, car ils tendaient à affaiblir la clientèle des lamaseries, base du parti vainqueur. L'ère des persécutions s'ouvrit, avant même la mort de Yeyas (1618). Sous son fils Yemitz, les cruautés les plus atroces furent commises contre les missionnaires et les néophytes; tous, ou presque tous, résistèrent courageusement. Malgré des flots de sang répandus, de nouveaux prosélytes réparaient les pertes. De la part du souverain séculier, la persécution fut certainement un acte politique; mais il la colora toujours d'un motif bouddhique. La sentence d'un des derniers Jésuites torturés et exécutés au Japon, le P. Mastrilli, est ainsi conçue : « Siogun-Sama, empereur du Japon, a par ses gouverneurs décerné ce supplice contre cet insensé venu pour prêcher une loi étrangère et contraire au culte de Czakya, d'Amida et des autres Fotok (bodhisatva) (1637)¹. »

Les mesures policières devinrent de plus en plus vexatoires et étroites : défense fut faite à tout sujet de sortir de sa province, et chacun dut arborer sur son vêtement un signe de dévotion lamaïque. A bout de patience, devant cette oppression dégradante à laquelle on prétendait les soumettre, le Daïmio d'Arima, ses Samourais et ses sujets chrétiens se groupèrent afin de résister ou de périr en braves, les armes à la main. Après un an de lutte, cernés à Simbara par l'armée de Siogun, ils furent, au nombre de trente-sept mille, massacrés jusqu'au dernier². Par cette horrible boucherie, le chef de la coalition lamaïque appliquait le principe coutumier de la destruction du parti vaincu.

1. Créteineau-Joly, t. III, p. 162.

2. 11 avril 1638.

II

Les bonzes avaient eu grand peur; le clan dominant avait tremblé. Pour couper court à tout moyen de conserver le christianisme, on en arriva, en ce pays bouddhique où « tous les hommes sont frères, à proscrire sous peine de mort l'entrée des étrangers et tout contact avec eux. La méfiance haineuse, astucieuse, tracassière, qui est le caractère propre à la domination d'un clan, inventa le fameux « recensement des cultes », exécuté par la police des différents quartiers et de chaque rue dans les ports anciennement fréquentés par les Européens, et au cours duquel chaque habitant, en présence et sous la responsabilité des notables, devait fouler aux pieds la croix, afin de montrer qu'il n'était pas chrétien ¹. Pendant plus de deux cents ans le Japon, plus encore que la Chine, demeura impénétrable aux Européens ².

Se trouvant ainsi rassuré, soit du côté de la Cour sacrée qui semblait n'être plus qu'un vain fantôme toléré pour la satisfaction du peuple sinthoïste, soit du côté de la coalition chrétienne qu'il avait si fort redoutée, le souverain séculier du Japon ne pouvait cependant renoncer à sa cauteleuse défiance. Plus le pouvoir du clan dominant devenait étendu et avantageux, plus la compétition devenait âpre. Les mesures policières prise par les Taïkouns vis-à-vis des grands Daïmios, gouverneurs des provinces, traduisent éloquemment cette peur des coalitions qui hante sans répit l'âme du chef de clans. Soumis pendant six mois à la résidence forcée à Yedo, sous l'œil inquisiteur du souverain et à la discrétion de sa garde, les princes ne pouvaient quitter la capitale pendant l'autre moitié de l'année pour l'administration de leurs provinces, que suivant un roulement

1. Kämpfer, t. I. p. 306, 308.

2. *Ibid.* Voir dans Kämpfer, livres IV et V, la situation faite aux négociants hollandais, prisonniers dans leur île (1690-1692).

déterminé, et en laissant leurs familles en otages entre les mains du maître ¹. Par crainte aussi de la trahison, les Daïmios prenaient, vis-à-vis de leurs officiers et de leurs principaux nobles, des précautions du même genre; en sorte que, par le simple jeu de la politique des clans, le Japon entier se trouva privé du droit de communiquer avec d'autres nations, tandis que la classe noble et riche perdait la liberté d'aller, de venir ou de demeurer à sa guise. A cette époque de concentration forcée de la noblesse bouddhique dans les villes, furent construits et aménagés les longs bâtiments en bois soigneusement laqués en noir, qui se trouvent auprès des châteaux fortifiés où résidait chaque Daïmio chef de provinces, à l'imitation de ce qui avait été établi au pied du château de Yedo, résidence du Taïkoun. Ces bâtiments garnissent des rues entières, exactement alignées; ils sont composés de files de maisons uniformes, bien construites et bien décorées. On dirait les baraquements d'un camp très luxueux. C'était bien cela en effet: toutes ces maisons en enfilade servaient au logement des nobles japonais et de leurs familles, suivant leur rang, pendant le temps qu'ils devaient passer à la cour. Aujourd'hui, ces anciens camps de concentration des otages sont affectés aux services publics des municipalités ou de l'État, bureaux des ministères, états-majors militaires, administrations locales ou services de la police ².

Ce régime politique a eu sur le Japon un effet économique et social très considérable. En effet, la concentration autour du Taïkoun dans la capitale, autour des principaux Daïmios dans leurs chefs-lieux de province, de toute cette noblesse riche par ses revenus acquis et par ses fonctions, amena l'agglomération dans les villes d'une foule d'artisans et de fournisseurs, et le développement tout nouveau de l'industrie, du commerce local, des

1. Nous avons vu précédemment quelle relation il y avait entre le maintien d'un clan et l'existence d'une famille où se produisent les « incarnations » bouddhiques.

Voir, pour la police des villes, la garde et l'étiquette du palais, Kämpfer, t. II, p. 96 à 110.

Voir aussi Reclus, t. VII, p. 813, 845 et suiv., etc.

2. V. Cotteau, p. 48 (Tokio) et *passim*. Reclus, t. VII, p. 791, etc.

arts. A l'intérieur des enceintes en murs cyclopéens édifiées aux XVI^e et XVII^e siècles, s'élèvent les palais de bois laqué, verni, doré, où les grands seigneurs entassent les meubles précieux, les armes, les bronzes et les porcelaines d'un goût délicat, d'un fini parfait, dont nos collectionneurs européens recherchent aujourd'hui au Japon les spécimens conservés, de même qu'ils recherchent dans notre propre pays les sièges, les tentures, les faïences, épaves de notre belle époque de fabrication à la main. Les objets qualifiés *Japon ancien* remontent au XVIII^e siècle ou au commencement de XIX^e 1.

De même que l'organisation administrative et guerrière des Taikouns, Daïmios et Samourais présente des caractères extérieurs qui l'ont fait qualifier, par la plupart des auteurs, de « féodalité japonaise », de même le développement industriel et artistique des villes et de la population ouvrière urbaine sous le régime de l'Empire séculier au Japon offre des analogies superficielles, mais très frappantes, avec notre mouvement communal du XI^e siècle, si exactement expliqué par M. Henri de Tourville 2. Le fait est le même dans les deux cas : groupement urbain de nombreux ouvriers en petits ateliers fabricant à la main. Mais le rapprochement est beaucoup plus exact avec les effets économiques ou sociaux de notre « ancien régime » : agglomération à la cour d'une société composée de courtisans et fonctionnaires qui drainent les ressources du pays et les centralisent dans les villes ; développement des agglomérations urbaines, prépondérance du travail industriel sur le travail agricole 3.

L'importance prise par la Fabrication au sein d'une société jusque-là basée sur la Culture, telle est l'évolution sociale qui a

1. V. Cotteau, *passim*. Les paves superbes des grands temples, leurs bronzes gigantesques, lanternes, statues d'animaux, etc., remontent aussi à cette époque. Il n'y a de beaucoup plus anciens que les Bouddhas colossaux qui remontent à l'époque de la splendeur du Daïri.

2. V. dans la Revue, « Formation particulariste », t. XXXIII, p. 211-214.

3. Tandis que l'accroissement de population urbaine au moment du mouvement communal est dû à l'*émigration riche* des campagnards vers la ville, l'accroissement des villes sous l'« ancien régime » est dû à une concentration de fonctionnaires qui y versent les revenus que l'État tire des campagnes.

précédé la révolution japonaise. Un tribun populaire, dans l'archipel du Soleil-Levant — si ce genre y avait existé — aurait pu lancer, lui aussi, la fameuse apostrophe : « Qu'à été le Tiers État jusqu'ici? rien! Que doit-il être? tout! »

L'évolution économique et sociale une fois accomplie, la première occasion venue devait briser une constitution politique retardataire et ne répondant plus à l'état réel de la société; et cette occasion se trouvait en germe dans l'organisation en clans rivaux de la classe dirigeante.

En effet, le gouvernement des Taïkouns, en présence de cette force nouvelle que représentait l'agglomération urbaine, redoubla ses mesures policières. Le régime du « passe-port à l'intérieur » fut si strictement appliqué, qu'il devint impossible de circuler d'une ville à l'autre, d'une province à l'autre, sans avoir sollicité de multiples autorisations, délivrées pour un temps très court¹, souvent refusées par défiance et par système. Sous une administration telle que nous venons de la décrire, dont l'effet direct est de paralyser les affaires, de susciter des troubles et des répressions féroces, le mécontentement envahit toutes les classes, depuis le grand seigneur, toujours en crainte d'être assassiné par un inférieur ou condamné par le Taïkoun à s'exécuter lui-même, jusqu'aux simples Samourais opprimés, jusqu'au peuple de « villageois » devenu commerçants et industriels dans les villes agrandies.

Le lamaïsme est l'occasion — involontaire, je le veux bien, mais presque inéluctable — de ces perturbations, de ces abus, engendrés par les institutions politiques auxquelles il aboutit. Nous voyons ces mêmes institutions en vigueur partout où le Lamaïsme se développe sans rival : Thibet, Mongolie, Japon. Ce régime n'est guère supportable : en fait, il ne peut se main-

1. Ce régime était encore en vigueur au Japon, il y a vingt ans, en ce qui concerne les étrangers.

L'ensemble de la police des villes japonaises au xvii^e siècle est décrit par Kæmpfer (t. II, p. 97 et suiv.). Ce régime de précautions, qui allait toujours en grandissant, devenait une entrave pour les affaires. La révolution japonaise l'a fait considérablement simplifier dans sa partie politique, et développer du côté des attributions pratiques : l'organisation des pompiers par exemple, qui est fort bien comprise.

tenir longtemps, et finalement se résout, soit par la domination étrangère comme au Thibet et chez les nomades mongols, soit par des révolutions intérieures auxquelles l'étranger est encore mêlé, comme il arriva au Japon.

Protégé par la mer, l'archipel du Soleil-Levant vida longtemps à lui seul ses querelles intérieures. Mais le temps vint où le développement de la marine, par la navigation à vapeur, devait faire cesser cet isolement, et rendre même le Japon plus abordable aux étrangers que la plupart des pays asiatiques.

III

En 1853, la grande république américaine projeta l'établissement d'une ligne de navigation entre la Californie et la Chine; le 8 juillet de cette année, le commodore Perry jetait l'ancre dans le port d'Uraga, près de Tokio, apportant au Taïkoun une lettre par laquelle le président des États-Unis demandait l'ouverture des ports japonais au commerce international. Le gouvernement du Japon refusa; il craignait des oppositions à l'intérieur, et ne connaissait nullement la puissance à laquelle il avait affaire. L'année suivante, Perry revint, non pas dans l'attitude humble et soumise d'un solliciteur, mais avec assurance, et à la tête de forces considérables : huit gros vaisseaux, deux cents canons et 3.000 hommes de débarquement¹. Il n'y avait pas à résister. Prévenu, par ses guetteurs et sa police, de l'importance et de l'armement de la flotte étrangère, le Taïkoun céda, et, par traité, désigna trois ports comme ouverts au commerce américain. Les puissances européennes réclamèrent la même liberté; en 1859, la France obtenait l'accès des trois ports ouverts.

La fierté japonaise était humiliée : continuellement les Samourais, à la suite des Daïmios, cherchaient querelle aux étrangers; à tel point que l'on fut obligé de fermer à ceux-ci le port

1. Comte de Dalmas, p. 80.

de *Konogava* ¹, situé sur la grande route nationale (Tokaïdo)² et de leur ouvrir en échange le havre de Yokohama, qui ne présentait pas cet « inconvénient ». La dynastie du Taïkoun, déjà impopulaire par suite du malaise général, dut porter encore la responsabilité de l'humiliation nationale : c'en était trop. Les clans rivaux profitèrent de la situation pour accabler le maître affaibli. Il s'agissait pour eux, sous le couvert de la défense contre l'étranger, non pas de détruire le pouvoir de l'empereur séculier, mais de se l'adjuger, en renversant le possesseur actuel.

Pour arriver à ce résultat, on invoqua d'abord un grief constitutionnel : on dénia au Taïkoun le droit de consentir et de faire exécuter des traités avec l'étranger, sans avoir pris l'avis du Mikado, chef de la cour sacrée et de la caste des Daïmios, et représentant de la nation vis-à-vis des autres peuples, en sa qualité de descendant aîné de Ten-sio-Daï-sin.

C'était, pour ainsi dire, recommencer la *guerre des Fêki*, l'opposition entre le Daïri et le dominateur de la noblesse lamaïque. Ce retour en arrière était rendu possible par l'évolution dont nous venons de parler, et par cette agglomération urbaine qui donnait une puissance réelle à la population industrielle. Cette population, en effet, soustraite à l'action directe des Samouraïs lamaïques, rappelée par son agglomération même au souvenir de la légendaire communauté d'origine et à l'exclusivisme national, penchait volontiers du côté de son traditionnel sinthoïsme. Les petits patrons et les boutiquiers, souffrant directement des troubles, des tracasseries policières et des entraves à la circulation, froissés de plus dans leur amour-propre de race, se tournaient instinctivement vers le descendant aîné de Ten-sio-Daï-sin, vers le Mikado.

De 1860 à 1866, le centre des intrigues fut à Kioto, résidence de la cour sacrée et grande ville industrielle qui comptait à cette

1. V. Cotteau, p. 45.

2. C'est sur le Tokaïdo que voyageaient les princes et gouverneurs allant dans leurs provinces ou revenant à la cour, et toujours escortés de leurs officiers et serviteurs armés.

époque 500.000 habitants¹. Deux ans plus tard, aux portes de cette capitale, et appuyés sur le peuple soulevé, les clans hostiles au Taikoun anéantissaient dans la bataille de Fushimi les forces de l'empire séculier.

La révolution japonaise a frappé l'Europe d'étonnement par ses résultats inattendus. Un empire asiatique jusque-là strictement fermé, connu seulement par des légendes, par des récits anciens et incomplets, réputé pour l'astucieuse férocité de ses chefs et pour la singularité de sa double constitution politico-religieuse, est tout à coup livré aux investigations du monde occidental. Des convulsions terribles y éclatent, tout semble bouleversé, ruiné. Puis le calme renaît rapidement, et ce peuple ignoré, perdu aux confins de la terre, se met immédiatement à l'école de notre civilisation. Il emprunte avidement aux Occidentaux leurs procédés mécaniques ; il leur emprunte des institutions militaires, une législation civile, et enfin une constitution politique toute neuve avec garanties libérales et pondération de pouvoirs. Et tout semble réussir, semble s'adapter presque sans heurt et sans effort à la descendance de Ten-sio-Daï-sin, à ces petits hommes jaunes dont la mentalité demeure pour nous si étrange !

Nous venons d'exposer la genèse de ces faits extraordinaires. Comme partout, comme toujours, ce sont les grandes modifications survenues dans le travail qui ont permis et commandé, au Japon, les grands changements dans l'organisation politique. La nouvelle constitution japonaise a paraphé, pour ainsi dire, cette grande loi sociale, en substituant à l'ancien et unique impôt des mesures de riz — impôt agricole — des contributions payables en numéraire et applicables à toutes les sources de bénéfices.

La chute d'une dynastie d'empereurs séculiers n'est pas un fait nouveau dans l'histoire du Japon : depuis le moyen âge, cette histoire en réalité ne se compose que des renversements de dynasties, remplacées par les chefs de la coalition victorieuse. Mais il ne s'agit plus maintenant de la substitution d'un clan à

1. Cotteau, p. 187.

un autre ; il y a effondrement de l'institution elle-même, et, par suite de sa disparition, la vieille substruction de la société japonaise apparaît à découvert avec le Mikado comme assise fondamentale. Dans l'affolement qui suit toujours l'abolition du pouvoir établi, c'est le Mikado seul qui reste le point solide, le représentant du lien national. Le pouvoir lui est remis, de fait, par acclamation, par la force des choses.

En face de lui, deux facteurs jusque-là négligeables interviennent d'une façon dominante dans les événements : la population urbaine groupée pour la défense de ses intérêts, et le monde étranger dont la supériorité et la puissance se révèlent tout à coup.

Or, qu'était en réalité le Mikado¹ ? Non pas un guerrier implacable, un diplomate intrigant, un administrateur retors, comme le furent Joritomo, Yeyas et les autres fondateurs de dynasties : c'était une idole ou une relique vivante, une âme étiolée par l'inaction et la « contemplation du vide ». Que pouvait décider ou entreprendre ce revenant d'un autre âge, ce roi fainéant dépossédé depuis des siècles ? Comment allait-il remplir le rôle, tout d'initiative et d'intrépide fermeté, qui incombe à un « sauveur » au lendemain d'une révolution ? Il offrait au peuple le pivot du pouvoir, le point central immobile auquel se rattachent les souvenirs et les idées qui forment le lien de la nation : cela suffit pour régner, non pour gouverner. Que fit donc le Mikado ? Par une proclamation célèbre, il « remit le gouvernement à l'opinion publique ».

Il ne pouvait faire mieux ; autour de lui, la cour sacrée, déprise depuis longtemps de tout contact avec les affaires, n'offrait pas au souverain nouveau un personnel gouvernemental bien utilisable. Seuls, au milieu des vieux courtisans du Daïri, quelques jeunes gens de noble famille, qui avaient été envoyés en Europe pour y faire leurs études, avaient l'ouverture d'esprit, l'audace et l'habileté que requérait la situation. Ces jeunes

1. Le Mikado qui monta sur le trône en 1868, à l'âge de seize ans, est Mut-sa-Hito ; il a adopté comme fils et Mikado présomptif, le prince Harounyia, fils d'une de ses femmes et qu'on dit phtisique.

hommes, auxquels la disparition de l'Empire séculier ouvrait un avenir politique, sentirent immédiatement la possibilité, la facilité d'adapter aux conjonctures les théories constitutionnelles qu'ils avaient étudiées chez les Occidentaux. Appuyé sur l'exemple de ces étrangers dont la puissance et la supériorité éclairaient à tous les yeux, le thème constitutionnel devait conquérir tous les suffrages. Ses introducteurs, séduits les premiers, ont rendu service au pays dans les circonstances embarrassantes qu'il traversait. Ils ont été largement récompensés dans leur ambition, peut-être légitime, d'appliquer eux-mêmes le système qu'ils avaient importé : depuis trente ans, chacun des trois « marquis »¹ *Yamagata, Matzuyata, Ito*, détient le pouvoir à son tour, comme président du conseil des ministres.

Comme il n'y a place que pour un à la fois au gouvernement, il a fallu que chacun des trois personnages se trouvât à la tête d'un parti servant à justifier le jeu de la bascule parlementaire. Ces trois partis, *théoriquement*, ont adopté chacun une nuance politique. Il ne s'agit ici que de nuances, car la base fondamentale du pouvoir, la dynastie, se confond avec le lien national lui-même et n'est pas mise en question. Elle est au-dessus de la politique, bien plus encore que ne le semblait chez nous, sous le second Empire, l'institution impériale plébiscitée par dix millions de suffrages. Les fluctuations de l'esprit public affectent seulement certains sentiments, certaines appréciations des nécessités du moment.

Il y a donc : 1° le parti qu'on pourrait appeler *rétrograde*, exploitant le sentiment national fermé, la haine et le mépris de l'étranger, qui n'a pas l'honneur de descendre de Ten-sio-Daï-sin ; 2° le parti *moderniste*, qui flatte le sentiment de la puissance nationale, de la grandeur japonaise ; il tend à ménager les étrangers, dont dépendent les emprunts perpétuels nécessités par les armements et les améliorations ; 3° enfin, le tiers parti,

1. (V. dans Kœmpfer la liste des titres, t. 1^{er}, p. 240, 241.) Celui de « Marquis » est probablement le même que celui de « Makandairo », titre donné au premier ministre de l'Empereur séculier.

prêchant la modération de part et d'autre et jouant, quand il le peut, le rôle du troisième larron.

La mainmise des politiciens sur le pouvoir était absolument fatale. En effet, les grands gouvernements territoriaux étant abolis, la masse de la nation ne trouvait dans son sein aucune autorité sociale, aucune force autonome, indépendante, pouvant se dresser en face de l'État. La population urbaine, qui avait si fort contribué à la révolution, ne contient que de petits fabricants *à la main* qui n'ont ni la surface ni la culture nécessaires pour exercer une grande influence. L'ancien personnel gouvernemental, les Samourais, dépouillés de leurs honneurs et privilèges, ont vu changer aussi la nature de leurs anciennes fonctions, autrefois basées sur l'impôt unique des mesures de riz. Mais seule cette classe offre les qualités nécessaires à l'administration. En masse, elle se retourne, peuple les bureaux et l'armée; son organisation en clans derrière les plus hauts politiciens assure cette invasion des nouvelles fonctions publiques. La méthode d'action des clans a changé : « l'homme aux deux sabres » est devenu agent politique. Mais le gouvernement par les clans subsiste toujours : il n'y avait rien pour le remplacer¹.

Tant que le Japon est resté fermé, isolé, ce régime des clans a produit à l'intérieur ses effets de discorde et d'oppression; il n'a pas laissé s'élever dans la nation une classe de véritables patrons propres aux grandes entreprises, à la direction progressive du travail et à la vie indépendante assurée par l'initiative et les ressources personnelles. Au moment de la révolution, rien n'était préparé dans ce sens : tout ce qui s'élevait au-dessus de la masse devait son élévation à la politique des clans et aux emplois de l'État.

La politique demeurait seule comme moyen de se distinguer, d'être riche, d'être puissant. Aussi, dès que le développement des forces navales et des transports maritimes eut forcé les barrières, l'étranger s'est placé, sans concurrence nationale, à la tête de toutes les grandes entreprises commerciales, indus-

1. V. sur la révolution japonaise, Félix Martin, *Le Japon vrai*, p. 99 à 112, etc.

rielles, financières. Aujourd'hui, on peut le dire en vérité, l'évolution économique apparente du Japon n'est que l'extension masquée de l'industrie et du commerce anglais, l'emploi des capitaux britanniques. La vie nationale vraiment japonaise s'est concentrée dans la politique, l'armée et la marine de guerre; et toutes ces choses sont sous la dépendance *réelle* de l'étranger qui détient les gros intérêts et dirige les forces productrices de la nation.

Comme au Thibet et en Mongolie, le régime de l'aristocratie lamaïque a fait preuve ici de son infériorité. Il aboutit à la mainmise de l'étranger sur les forces vives du pays.

IV

Au premier aspect, l'empire du Soleil-Levant nous apparaît comme un État moderne en voie de s'élever au rang de « grande puissance » : constitution parlementaire, législation compliquée, diplomatie cauteleuse, territoire hérissé de baïonnettes et ceint d'une flotte de cuirassés formidables. Mais que recouvre cet appareil imposant, menaçant même? Sur quels fondements repose-t-il? — L'étude que nous venons de faire des origines et des vicissitudes de la race japonaise nous permet de répondre à cette question, et de dire : le Japon actuel est un *roseau peint en fer*. Sous une écorce brillante et dure, mais mince et cassante, il est creux; il ne renferme pas ce qui fait la moelle et la force des puissantes nations modernes¹. Si l'écorce venait à se briser, que trouverait-on au dedans? une hiérarchie administrative civile ou militaire, dont les membres ont été fonctionnaires et courtisans de père en fils, depuis des siècles, et une masse populaire composée pour une part de villageois primitifs dénués de cadres, pour l'autre part de citadins, gens de petits métiers, sans capitaux,

1. « Dans l'ordre intellectuel, dit M. Marcel Monnier, un abîme plus profond que les Océans nous sépare, ils ont pu s'approprier notre outillage, non notre âme. » *Le Tour d'Asie*, prélude, p. 28.)

sans initiative et sans moyen d'entreprise. Comme lien national, une simple légende qui, de jour en jour, va s'effaçant devant le sourire des étrangers et des gens instruits, devant l'esprit sceptique et frondeur de la démocratie urbaine¹. En dehors de ce lien fragile, aucun groupement sérieux unissant les intérêts des individus ou ralliant entre elles les familles étroites et instables qu'a formées ou plutôt déformées *l'origine villageoise*. Par suite, aucun point d'appui solide pour une résistance aux influences étrangères, pour une direction autonome de la société entrée en contact avec d'autres races.

Cette situation est bien connue outre-Manche ; elle a déterminé l'empressement avec lequel nos voisins se sont lancés dans les affaires japonaises, et y ont conquis l'influence constatée par le dernier traité, qui fait du Japon le soldat de l'Angleterre en Extrême Orient. En Amérique, les directeurs des grandes affaires ont cherché, depuis longtemps déjà, à se rendre compte des réalités japonaises. Voici sur cette question, d'après une note qu'a bien voulu me communiquer M. P. de Rousiers², l'opinion de sir J.-J. Hill, président du *Great Northern Railroad* : « Il ne faut pas croire à la supériorité du Japonais sur le reste de la race jaune : le Chinois est supérieur au Japonais ».

Cette parole d'un éminent *business-man* mérite une sérieuse considération. Pour en saisir le bien-fondé, terminons en évoquant le tableau de la société chinoise tel qu'il ressort de notre précédente étude sur le Céleste Empire³.

1. V. Félix Martin, p. 103 à 105.

2. Note prise en voyage à Saint-Paul du Minnesota : interview de M. J.-J. Hill, au moment où la guerre sino-japonaise venait de finir.

3. Cf. dans la Revue, « Le Bouddhisme dans l'Inde et dans la race jaune », t. XVII, p. 245 et suiv. (septembre 1894), et t. XX, p. 312 et suiv. (octobre 1895).

Je résume rapidement ici la thèse développée dans ces deux articles déjà anciens.

La race jaune, race agricole, a pu suivre à travers les déserts le cours du Syr et de l'Amou-Daria, en vivant de la culture irriguée par dérivation des eaux des fleuves. Elle a continué en Chine le même mode de travail, lequel implique : 1° l'autorité du patriarche maître du canal de dérivation et répartiteur des eaux ; 2° la faculté pour chaque ménage d'un établissement isolé, quoique dépendant étroitement du canal principal et du patriarche. De cette formation sociale résultent : 1° le maintien des traditions par le patriarche *paysan*, en ce qui concerne les rites du sacrifice, et leur

En présence d'une force militaire étrangère — même de simples nomades — l'Empire du Milieu a toujours fait une assez triste figure. Son peuple, mal préparé pour la guerre, fournit une très médiocre armée, commandée par des princes manchous fourbes et cruels que n'anime point l'héroïque bravoure des nobles japonais. Son administration diffuse, irrégulière, ne rappelle en rien les bureaux ponctuels et l'étroite police, legs de l'empire séculier lamaïque, que le voyageur rencontre à Yokohama, à Kioto, ou à Ozaka. La dynastie régnante, loin de représenter et d'incarner la légende fondamentale des origines nationales, est officiellement reconnue comme étrangère aux Cent-familles du peuple céleste. Tout cet attirail de l'Empire chinois est facile à vaincre et à renverser, ou, au moins, à faire capituler.

En dessous de cette administration officielle, si l'on examine le peuple chinois en lui-même, le contraste avec la société japonaise se manifeste de plus en plus. Nous ne retrouvons pas ici le roseau peint en fer : c'est plutôt un pied de chêne, dont l'aubier cède à la vermoulure, mais dont le cœur est résistant. Un concept national puissant, réel, — le plus réel qui existe — relie entre eux tous les descendants du *Ciel* chinois, tous les membres des Cent-familles. Ces Cent-familles, qui se compénètrent depuis des milliers d'années, sont entrées dès l'origine dans la voie de la culture irriguée par dérivation des fleuves, et ne l'ont pas quittée. Par là elles ont conservé patriarcalement une forme du sacrifice primitif, de laquelle dérive le culte des ancêtres. De leur régime de culture résulte, comme nous l'avons montré, leur régime familial maintenant avec la plus grande force, entre des ménages habitant séparément, la cohésion et la solidarité familiales. De là ces conseils de famille, qui remplissent leur rôle gouvernemental avec une pleine indépendance, et, régissant de nombreuses personnes, des affaires importantes

déformation dans la partie dogmatique, d'où le culte des ancêtres, la solidarité familiale, le concept national du « ciel » ancestral; 2° les ménages vivant des ressources distinctes, mais solidaires; d'où l'institution des conseils de famille, leur rôle prépondérant, et la création sur leur modèle des associations e.) dehors de la famille. La démocratie patriarcale ainsi organisée en Chine détie à la fois la domination des castes et l'influence lamaïque.

et complexes, forment dans leur sein des hommes avisés, sensés, sérieux, capables de fonder entre eux, au dehors des familles, ces associations curieuses d'ouvriers et de négociants qui font la force de l'émigration chinoise chez les peuples environnants. Ce bloc de 450 millions d'hommes, que forme le peuple céleste, ne peut pas être désagrégé par l'invasion militaire, ou même par l'invasion pacifique de l'industrie, du commerce et des moyens de transport, aussi facilement que l'autre rameau de la race jaune, celui qui a subi la *déformation villageoise*, perdu les traditions culturelles et la solidarité familiale, et qui, laissant libre jeu et table rase au lamaïsme, se trouve avoir pour lien national la seule légende de la caste sacrée, et pour personnel dirigeant celui des anciens clans des fonctionnaires guerriers. Répétons-le : à cette nation brave, impressionnable et légère, il a manqué, sous sa brillante et fragile écorce, ce qui fait la moelle des sociétés solides : une classe préparée, par la constitution sociale de la race, à diriger et à faire progresser en pleine indépendance le travail du peuple entier. Au contact des nations occidentales, cette lacune de la société japonaise apparaît d'autant plus grave que la force politique et militaire y est plus développée. Il faut que le rôle patronal soit rempli : et déjà nous voyons la main anglo-saxonne s'introduire dans ce gantelet de fer.

A. DE PRÉVILLE.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

Ce Bulletin doit être détaché et placé dans une reliure spéciale.

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Nouveaux Correspondants et Chefs de groupes. — Correspondance. — La crise agricole. Les moyens de développer notre exportation, par M. Ch. DEMOYR, Président de la Chambre de commerce de Dijon. — L'A B C de l'argent, par M. G. D'AZAMBUJA. — La crise de l'industrie du coton, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. — Quelques relations entre l'Art et la Vie, par M. G. D'AZAMBUJA. — Les salaires au Japon. — Bibliographie. — Communications.

FASCICULES PRÉCÉDENTS

La Méthode sociale, ses procédés et ses applications, par EDMOND DEMOLINS, ROBERT PINOT et PAUL DE ROUSIERS.

Le Conflit des races en Macédoine, d'après une observation monographique, par G. D'AZAMBUJA.

Le Japon et son évolution sociale, par A. DE PRÉVILLE.

L'Organisation du travail. Réglementation ou liberté, d'après l'enseignement des faits, par EDMOND DEMOLINS.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou l'études, par des subventions à des publications, ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Elle entre dans son programme de tenir des congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province.

Ils s'intéressent à leur région; ils dépendent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité: ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier. — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir*

la supériorité dans sa profession. Par là, notre Société s'adresse à toutes les catégories de membres.

La crise sociale actuelle est en effet la résultante des diverses crises qui atteignent les différentes professions.

Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue la *Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolins, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V^{te} Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Missions et voyages. — La Société attribue des bourses de voyages, ou d'études, aux personnes qu'elle choisit, principalement aux élèves des cours de Science sociale. Elle détermine les sujets à étudier par les bénéficiaires de ces bourses. Elle examine les travaux remis par eux et se réserve la faculté de les publier dans la *Science sociale*, ou de les rendre à leurs auteurs.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales

suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue. Quatre de ces volumes ont été présentés aux concours de l'Institut : tous ont été couronnés. Plusieurs ont été traduits en anglais, en allemand, en russe, en italien, en espagnol, en grec, en hongrois, en arabe et en japonais. Quelques-uns ont atteint des tirages de huit, dix et vingt-cinq mille exemplaires.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1^o Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2^o Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3^o Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

Sections d'études sociales. — Abonnements de propagande à 8 fr. et à 3 fr. — Demander le prospectus au Secrétariat

ARMÉE ET MARINE, ARMES ET SPORTS RÉUNIS

Directeur : JULES DE CUVERVILLE

Magnifique Revue illustrée militaire, maritime, sportive et d'actualités.
La plus documentée, la plus intéressante, la mieux rédigée, la mieux illustrée
des Revues hebdomadaires.

Paraissant sur 20 à 24 pages de texte et papier de luxe

BUREAUX : 26, Boulevard des Italiens — Téléph. 145-95.

ABONNEMENTS

Paris et Départements : 16 francs. — Étranger : 20 francs.

Le numéro 50 centimes

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

NOUVEAUX MEMBRES

- MM. L'abbé BAILLARD, professeur d'histoire, Rouen, présenté par M. l'abbé Maubec.
- René BOURGOIN, ingénieur-agronome, Dijon, présenté par M. Pierre Joliet.
- Fernand de BREDERODE, Lisbonne, présenté par M. Braimecamp Mattos.
- W. CARLSON-FEVRELL, professeur. Lundsberg, Suède, présenté par M. Edmond Demolins.
- D^r A. VIEIRA DE CASTRO, Foz de Douro (Portugal), par le même.
- Paul DESCAMPS, ingénieur-électricien, Lille, présenté par M. J. Scrive-Loyer.
- M^{lle} Jeanne DESMONTS, Paris, présentée par M. O. Desmonts.
- DUBOIS, Directeur de l'Institut supérieur du commerce, Anvers, présenté par M. Edmond Demolins.
- Joseph GARDIES, Maruéjols-les-Gardon (Gard), présenté par M. Clément.
- M. GODARD, Paris, présenté par M. Demolins.
- Henri de LAVEVRE, château de Lavevre, (Cher), présenté par M. P. Corbin de Mangoux.
- Casimir LUTOSLAWSKI, docteur en médecine, Varsovie, présenté par M. Edmond Demolins.
- Paul MAGNIER, Grandchamp, par Saint-Julien-le-Faucon (Calvados), présenté par M. O. Desmonts.
- Louis MAUBEC, industriel, Elbeuf, présenté par M. l'abbé Eug. Maubec.
- Albert NEUVILLE, Liège (Belgique), présenté par M. Victor Muller.
- Le baron Jean d'OLCE, ancien officier, Saintes, présenté par M. Maurice Bures.

- M^{me} Maurice PELLEVOISIN, Le Cannet (Alpes-Maritimes), présentée par M. le D^r Oudaille.
- Eugène PILUT, entrepreneur de menuiserie, Verneuil (Eure), présenté par M. Edmond Demolins.
- J. FRAVA RENDON, avocat, Mérida, Yucatan, Mexique, présenté par M. Gonzalo Camara.

NOUVEAUX CORRESPONDANTS ET CHEFS DE GROUPES

- M. P. S. BRUNIE, notaire, Ussel (Corrèze).
- Le D^r Silveira CINTRA, rue do Boim Retiro, Saint-Paul (Brésil).
- M. L. DUDOIGNON-VALADE, secrétaire général de la Coopérative agricole du Périgord, rue du 4-septembre, 2, Périgueux.
- M. Louis HALLOUX, inspecteur principal de l'exploitation commerciale des chemins de fer, avenue de Paris, 39, Versailles.
- M. P. LEBOUTEUX, Verneuil, par Migné, (Vienne).
- Le D^r Casimir LUTOSLAWSKI, D^r en médecine, rue Smolna 21, Varsovie.
- M. l'abbé MARTIN, rue du Lycée, 7, St-Brieuc.
- M. l'abbé Eugène MAUBEC, professeur à l'Institution Join-Lambert, rue de l'Avallasse, Rouen.
- M. Louis PETERS, avenue Gambetta, Épinal, (Vosges).

CORRESPONDANCE

Ussel, le 24 mars. — « Volontiers j'offre mon concours à la Société de Science sociale et je serai heureux d'être votre

correspondant dans ma pittoresque région et de vous aider à y constituer un groupe. Je vous félicite chaleureusement de votre initiative et de l'heureuse transformation que vous avez apportée à la Revue. Dans quelque temps, j'espère pouvoir vous donner quelques monographies sur la Corréze.

« Le pays mérite d'être étudié suivant la méthode de la Science sociale. Au nord, c'est la région dite « la Montagne » avec ses landes à perte de vue, ses bois, ses prairies, ses pâturages, ses maigres champs dépourvus de calcaire. Au sud et au sud-ouest, c'est « le Pays bas », avec ses vallées étroites, mais fertiles, bordées de collines plus ou moins pierreuses, où croissent la vigne et le châtaignier. Au nord, l'altitude varie entre 7 et 800 mètres; au sud entre 80 et 150 mètres. Naturellement, le climat, les productions, le travail, le type des habitants, leurs mœurs, leur caractère varient beaucoup d'une région à l'autre dans ce même département... » P. S. BRUNIE, correspondant.

S.-Paul, Brésil. — « J'accepte bien volontiers d'être le correspondant de la Société, car j'ai le plus vif désir de voir propager et appliquer au Brésil les idées de la Science sociale.

« Pour pouvoir constituer un groupe à S.-Paul, je vais m'efforcer tout d'abord de recruter des membres et je vous prie de m'envoyer quelques exemplaires de la brochure de propagande.

« J'ai lu : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, au moment de son apparition et, depuis lors, j'ai suivi avec le plus vif intérêt toutes vos publications. J'ai toujours saisi les occasions qui se sont présentées pour propager les idées de la Science sociale et pour recommander *l'École des Roches*, ainsi que vos ouvrages si clairs et si instructifs.

« Tout ce que vous dites sur les peuples latins de l'Europe n'est que trop vrai pour le Brésil. Je crains que la réforme ne se fasse trop tard, et que nous ne soyons absorbés auparavant par les Anglo-Saxons. » D^r SILVEIRA CINTRA.

Périgueux, le 18 avril. — « J'accepte vo-

lontiers de prêter mon concours. Étant un des plus anciens abonnés de la *Science sociale*, que je lis toujours avec plaisir, je serai très heureux de contribuer à sa vulgarisation. Dans les diverses publications que je rédige, je trouve souvent l'occasion de placer quelques réflexions suggérées par l'étude de la Science sociale. Je viens de faire une conférence au grand séminaire de Périgueux sur le rôle social de la vigne, d'après la Science sociale... » M. L. DUDOU-GNON-VALADE, correspondant.

Versailles, le 15 avril. — « Si vous croyez que je puisse vous être utile, j'accepte bien volontiers d'être correspondant de la Société. Je tâcherai de recruter quelques adhérents et de constituer le groupe de Versailles. » LOUIS HALLOUX, correspondant.

Saint-Brieuc, le 16 avril. — « Ma bonne volonté est acquise depuis longtemps à la *Science sociale* et, si je puis être utile, j'accepte d'être votre correspondant... » N. MARTIN, correspondant.

Rouen, le 30 mars. — «... Mon acceptation du titre de correspondant signifie toute ma reconnaissante sympathie à la *Science sociale* et mon intention de contribuer à ses progrès dans la mesure de mon influence, — toute naturelle pour ainsi dire. — sur mes élèves et mes amis. Je vous adresse les noms de deux nouveaux membres de la Société... » EUGÈNE MAUBEC, correspondant.

Varsovie, le 18 avril. — « J'accepte avec le plus grand plaisir d'être le correspondant de la *Société internationale de Science sociale*. J'essayerai de vous être utile, en vous envoyant des informations sur l'état social de la Pologne et en répondant aux questions que vous pourrez me poser. Il y a beaucoup de personnes en Pologne qui s'intéressent vivement à la Science sociale, surtout parmi les jeunes gens.

« Je me propose d'aller cet hiver à Paris, où je consacrerai une partie de mon temps à étudier la méthode sociale, afin de contribuer plus utilement à la diffu-

sion de cette science. Je lis en ce moment votre volume *l'Éducation nouvelle*, qui m'intéresse particulièrement, car je voudrais introduire dans notre pays une réforme du même genre... » O. LUTOSLAWSKI, correspondant.

Nice, le 18 avril. — « J'ai l'honneur de vous informer que j'accepte avec plaisir les fonctions de correspondant de la Société pour la région d'Épinal. Je tiens cependant à vous prévenir qu'en partie à cause de la nature particulière de mes études, je passe neuf à dix mois dans le Midi ainsi qu'en Algérie et Tunisie. Mais je vous mettrais volontiers en relations avec des personnes disposées à s'intéresser aux études sociales. » Louis PÉTERS, correspondant.

Les membres dont les noms suivent nous ont écrit, soit pour remercier de leur admission, soit pour donner ou demander des renseignements :

MM. A. Verdet, G. Blanchon, L. Corbin de Mangoux, Félix Silvestre, R. Depel-lier, Henri Brun, A. Joncard, E. Fougeron, A. David, Léonce Boiteau.

LA CRISE AGRICOLE

Les moyens de développer notre exportation.

La production du blé forme le fond de la culture française. Mais cette culture est bien menacée depuis que des pays, comme la Russie et les États-Unis, modifiant nos antiques modes de culture, disposant de sols pour ainsi dire neufs, d'étendues (de terrains illimitées, d'un matériel agricole des mieux perfectionnés, n'ayant à supporter que de très faibles charges fiscales, sont arrivés à produire, à des prix extrêmement bas, des quantités de blé assez considérables pour alimenter notre vieille Europe.

Joignez à cela des frais de transport infimes, tels que le prix de 0 fr. 25 par 100 kilos de New-York au Havre, des frais de chargement et de déchargement insi-

gnifiants, et vous jugerez comme nous que, depuis des années, notre petite culture française si morcelée, en partie si arriérée encore, aurait sombré sous cette formidable concurrence, si le gouvernement, pour protéger l'agriculture nationale, n'avait frappé les blés étrangers, à leur entrée en France, d'un droit de douane fort élevé puisqu'il est de 7 francs par 100 kilos.

En raison de mauvaises récoltes, nous voyons vendre actuellement le blé sur nos marchés à raison de 24 francs les 100 kilos; c'est un prix tout à fait exceptionnel, car depuis des années le prix du blé en France n'a guère dépassé 18 à 19 francs les 100 kilos.

Sans le droit de protection de 7 francs qui frappe les blés étrangers à leur entrée, le blé se vendrait couramment de 11 à 12 francs. Il valait, ces années dernières, 10 fr. 50 à 11 francs en Belgique et 10 francs à 10 fr. 50 en Angleterre.

Il est évident pour tous que si ce droit de 7 francs venait à être aboli, il serait impossible à la culture de produire du blé à 10 ou 11 francs; aussi est-il certain que le jour de la suppression de ce droit marquerait le jour de la ruine de l'agriculture française.

Pourtant 100 kilos de blé représentent 100 kilos de pain : il s'ensuit que la nation française tout entière paie son pain sept centimes par kilo de plus qu'elle ne le devrait, à seule fin de protéger son agriculture!

La nation acceptera-t-elle indéfiniment cette charge?

L'agriculture songe-t-elle à l'instabilité d'une situation que certains jugent anormale et qu'un événement politique ou les nécessités de l'avenir peuvent bouleverser?

En ce qui me concerne, je souhaite que cela dure, mais je crois que nos agriculteurs feraient acte de prudence et de sagesse en recherchant, à côté de cette culture, des ressources nouvelles de nature à ramener l'activité et l'aisance dans nos campagnes.

Nous allons examiner les grands marchés étrangers sur lesquels il nous serait possible et même facile de développer notre

exportation en produits divers provenant du sol. Nous établirons leur puissance d'absorption, la place infime que nous y occupons et la somme de revenus que nous négligeons en abandonnant la lutte et en cédant le terrain à des concurrents bien moins avantagés, mais bien mieux organisés.

ALLEMAGNE. — *Importation de fruits frais.* — L'Allemagne a importé 350.000 quintaux de raisins de vendange, qui lui ont été fournis :

200.000 quintaux par	l'Italie.
50.000	— l'Autriche,
50.000	— la France,
50.000	— la Suisse, la Grèce et divers.

1.500.000 quintaux de pommes, sur lesquels 300.000 quintaux seulement ont été importés de France. Le surplus, soit 1.200.000 quintaux, a été fourni par l'Autriche, la Hollande, la Belgique, la Serbie, la Russie, le Canada et les États-Unis.

350.000 quintaux de poires, sur lesquels 12.000 quintaux seulement ont été importés de France, le surplus provenant des pays cités plus haut.

Importation de volailles. — En 1902, l'Allemagne a importé 500.000 quintaux de volailles dont la valeur est estimée à environ cent millions de francs.

Sur cette quantité, 7.500 quintaux valant 2.250.000 francs sont importés de France, le surplus est fourni par l'Autriche, la Russie et l'Italie.

Ces chiffres sont éloquentes et se passent de commentaires. Il est évident qu'en ce qui concerne les raisins de table ou de vendange, les fruits frais et la volaille, nous n'occupons pas, sur ce marché en plein développement, la large place à laquelle nous donnent droit notre sol si fertile, notre excellent climat, nos moyens de production que nous pourrions développer à l'infini et enfin la proximité de cette grande nation avec laquelle nous avons, sur un important parcours, une frontière commune et d'accès facile.

Importation de légumes frais. — Les

statistiques nous manquent pour établir l'importation générale de l'Allemagne en légumes frais; nous savons toutefois que, grâce à nos printemps doux et précoces qui nous donnent sur l'Allemagne et autres pays producteurs une avance considérable, la France, et principalement les environs de Paris, sont les centres d'approvisionnement et d'expédition pendant les premiers mois de l'année, de janvier à mai, des *petits pois*, *haricots verts*, *solades* et autres légumes.

Pendant la même période, l'Italie et la France rivalisent pour la vente du *chou-fleur*. En France, c'est principalement l'Anjou et, depuis quelque temps, les environs d'Avignon qui l'expédient par quantités considérables.

Plus tard, c'est la Hollande qui se substitue à la France et à l'Italie pour l'exportation en Allemagne du chou-fleur et autres légumes.

Les *asperges* et les *épinards* sont exclusivement fournis par la France.

Comme on le voit, nous avons conservé jusqu'à présent la tête du mouvement d'exportation des primeurs de toutes espèces en Allemagne, mais nous aurions tort de nous endormir sur le terrain acquis, car on constate depuis un certain temps que la clientèle allemande reçoit beaucoup d'offres directes de nouveaux pays tels que l'Espagne qui s'organise vigoureusement, et l'Algérie dont il faut signaler les progrès constants sur le marché allemand.

Nous ne saurions trop recommander à nos négociants et agriculteurs de rompre avec les vieilles traditions; car il ne faut pas qu'ils s'imaginent qu'ils pourront lutter longtemps contre des rivaux mieux organisés, s'ils se contentent du simple envoi de catalogues ou de prix courants, rédigés dans une langue étrangère à l'acheteur, et sans jamais se déplacer pour s'instruire sur les besoins et les goûts des pays où ils trafiquent.

· RUSSIE. — *Importation de fruits frais.* — Nous sommes moins documentés sur l'importation russe. Toutefois nous savons, par les rapports de nos consuls et les renseignements de l'*Office national du com-*

merce extérieur, que, quoique cette nation tire d'assez grandes quantités de fruits frais de la Crimée, de la Bessarabie et de la région du Don, les envois qu'elle reçoit de ces contrées ne lui suffisent pas, soit comme quantité, soit comme qualité, puisqu'elle est obligée d'avoir recours pour son approvisionnement aux nations étrangères. C'est ainsi que le *raisin forcé de table* lui vient principalement de la France; mais l'Autriche, avec sa magnifique région fruitière du Tyrol, s'efforce de nous concurrencer sur ce marché: nul doute que l'Italie, que nous avons vue à l'œuvre en Allemagne, ne cherche prochainement à y introduire sa production. Le *raisin ordinaire* est demandé à la France, à l'Autriche, à la Bessarabie et à la Crimée.

Les *pommes* et *poires* sont importées de France, d'Autriche, d'Allemagne et même de Smyrne.

Quelle que soit la valeur comme beauté de conformation ou comme saveur des fruits étrangers produits sur n'importe quel point du monde, aucun n'égale nos fruits de France. Aussi est-ce à la France seule que la Russie demande comme *poires*: nos duchesses, le beurré d'Arenberg et le doyenné d'hiver. Et comme *pomme*, notre inimitable Calville, que produisent les environs de Paris.

Si le marché russe n'a pas actuellement l'importance de ceux que nous indiquons d'autre part, n'oublions pas que nous sommes en présence d'un vaste pays qui compte 130 millions d'habitants et dont chaque jour marque un progrès vers la civilisation.

Organisons-nous et surveillons cet immense débouché d'avenir, afin de ne pas laisser à d'autres la place et les affaires considérables que nous sommes appelés à y traiter.

SUISSE. — Voici une nation plutôt pauvre comme sol et climat: elle nous donne cependant un merveilleux exemple de ce que peuvent produire le travail, la persévérance, l'initiative et surtout l'union pour la défense des intérêts communs.

Quoique bien isolée dans ses montagnes, avec des communications plutôt difficiles,

ne produisant ni charbon, ni minéral, c'est pourtant un des pays d'Europe les mieux organisés au point de vue métallurgique.

Grâce à ses syndicats communaux, elle est arrivée à exploiter judicieusement ses montagnes qui nourrissent les vaches dont elle tire le lait qui fournit à l'Europe entière son excellent fromage de gruyère.

Grâce à son syndicat d'hôteliers, elle exploite les visiteurs étrangers qui ont laissé dans les hôtels suisses, en 1902, plus de 250 millions de francs.

Pour nourrir cette affluence de voyageurs qui grossit d'année en année, la Suisse, déshéritée comme production du sol, a dû demander à l'étranger la plus grande partie de sa farine de blé, de sa viande, volailles, légumes, vins et fruits.

Là encore nous nous trouvons en présence d'un marché important situé à nos portes, d'accès facile, que nous aurions dû accaparer, mais dont nous ne savons pas profiter. Par suite de notre manque d'initiative et d'entente, nous en laissons l'exploitation à l'Italie et à l'Autriche.

(A suivre.)

Ch. DUMONT.

Président de la Chambre de commerce de Dijon,
Conseiller du commerce extérieur.

L'ABC DE L'ARGENT¹

Nous avons rendu compte, dans notre livraison de décembre 1903, du premier volume que, sous ce titre, *l'Empire des affaires*, M. Arthur Maillet a extrait des discours et des articles de M. Andrew Carnegie. *L'ABC de l'argent* est la suite de ce premier volume, et achève de mettre en lumière, non seulement les idées, mais le caractère du célèbre milliardaire américain.

Le premier chapitre, intitulé *l'Évangile de la richesse*, est constitué par deux articles qui parurent en juin et décembre 1889 dans la *North American Review*, et qui firent

1. *L'ABC de l'argent*, par Andrew Carnegie, traduit de l'anglais par Arthur Maillet, Ernest Flammarion, Paris.

sensation, au point d'attirer à l'auteur une réponse de M. Gladstone. M. Maillet donne justement quelques extraits de cette réponse, où le célèbre homme d'État anglais approuve l'essentiel des opinions émises par le riche Américain, tout en faisant des réserves sur son enthousiasme démocratique. M. Carnegie, dans cet opuscule célèbre, montre que l'opulence a ici-bas une magnifique mission, et étudie la question de l'emploi de la richesse. La meilleure chose que puisse faire un homme très fortuné, c'est de dépenser son capital *de son vivant*, en fondant des œuvres de bien public. Bien moins louables sont ceux qui se contentent de *léguer* à ces œuvres leur fortune, d'abord parce qu'ils n'y ont pas de mérite, ensuite parce qu'on ne sait jamais si la volonté du testateur sera respectée ou comprise intégralement. Quant à ceux qui se contentent de laisser des millions à leurs enfants, ils leur rendent plutôt un mauvais service. Parmi les œuvres de bien public, M. Carnegie classe en première ligne les universités et les bibliothèques, parce qu'elles servent à élever les gens de bonne volonté. Règle générale : il ne faut aider que ceux qui s'aident eux-mêmes. N'encourageons pas la paresse des paresseux. Secourir les mendicants est chose souvent dangereuse, ou même criminelle. « Seul il peut prétendre au titre de bienfaiteur celui qui prend autant de soin à ne pas secourir les gens indignes qu'à secourir les gens méritants. » Même quand on donne à une ville ou à une communauté quelconque, il faut exiger que cette ville ou cette communauté contribue pour quelque chose à cette libéralité. Par exemple, on doit, une fois l'immeuble fourni, imposer aux donateurs les frais d'entretien. Cela est nécessaire pour que ceux à qui l'on donne s'intéressent vraiment à ce don.

Parmi les autres chapitres, signalons le plus court, qui est intitulé : « Le tabouret à trois pieds ». Ce ne sont, à vrai dire, que deux ou trois courtes pages, mais des pages fort belles et profondément pensées. M. Carnegie constate que toute entreprise industrielle réclame le concours de trois éléments : le Capital, l'Intelligence

des affaires et le Travail. Il ajoute :

« On peut écrire des volumes pour savoir lequel des deux associés est le premier, le second ou le troisième en importance. Cela ne changera rien à la question.

« Des économistes, des philosophes spéculatifs et des prédicateurs ont exposé leurs vues sur le sujet, pendant des centaines d'années, mais la réponse n'a pas encore été trouvée, et elle ne le sera jamais, car chacun des trois a une importance absolue et est également indispensable aux deux autres.

« Il n'y a pas de premier, de second ou de dernier. Il n'y a pas de préséance. Ils sont les membres égaux de la grande triple-alliance qui dirige le monde industriel....

« De nos jours, le Capital, l'Intelligence et le Travail manuel sont les pieds d'un tabouret à trois pieds. Lorsque les trois pieds sont solides et d'aplomb, le tabouret tient debout; mais que l'un des trois faiblisse ou se casse, qu'on l'arrache ou qu'on le brise, voilà le tabouret à terre. Et il ne peut plus servir à rien tant que le troisième pied n'aura pas été réparé.

« Le capitaliste a donc tort qui croit que le Capital est plus important que l'un ou l'autre des deux pieds. Le support de ces pieds lui est indispensable. Sans eux, ou seulement avec l'un d'eux, il s'écroule.

« L'Intelligence se trompe quand elle croit que le pied qu'elle représente est le plus important. Sans le pied du Capital et du Travail, elle est sans utilité.

« Et enfin, n'oublions pas que le Travail se trompe aussi quand il prétend avoir plus d'importance que l'un ou l'autre pied. Cette idée a été dans le passé la source de beaucoup d'erreurs déplorables¹. »

Cette saisissante comparaison ne correspond-elle pas admirablement à la réalité des choses?

Nous passons sur plusieurs chapitres d'un intérêt plus économique que social, et relatifs à la question monétaire, au gaz, au pétrole, aux chemins de fer. Mais nous devons une mention particulière au dernier, consacré à l'« Harmonie du capital et du travail ».

Dans ce chapitre, M. Carnegie montre l'intérêt qu'il y a, pour les patrons, à s'associer d'une certaine manière tous ceux qui concourent avec eux à l'œuvre de production. Mais, s'il est bon de les intéresser pécuniairement, il ne l'est pas moins de les rendre dévoués et fidèles, en agissant sur eux du côté moral.

« Des ressources qu'on ne soupçonne pas, dit-il, existent à l'état latent dans des hommes de bonne volonté qui nous entourent. Pour obtenir d'eux des résultats surprenants, il suffit d'apprécier leur valeur et de les mettre à même de se développer. Mais l'argent ne suffit pas. Les natures les plus sensibles et les plus ambitieuses ont besoin de sympathie, d'égards et d'amitié. Le génie, sous toutes ses formes, est susceptible. Or, c'est le génie, et non pas une intelligence ordinaire, qui produit des résultats, même dans le domaine des affaires. Si vous voulez qu'un homme de premier ordre tire de son cerveau tout ce qu'il contient, commencez par gagner son cœur. Cette règle, je vous l'affirme, n'a pas de limites. Le simple manœuvre produit davantage quand il estime son patron. Qu'il s'agisse du travail manuel ou du travail de tête, c'est le cœur qui compte. Le travail n'est jamais complètement payé par l'argent seul. »

A ce propos, M. Carnegie donne d'intéressants renseignements sur ses propres usines et sur le système de l'« échelle noble » qui existe chez lui pour faire varier le salaire des ouvriers selon les bénéfices de l'entreprise. Il rappelle que la

Carnegie Steel Company » a toujours tenu à faire de ses jeunes employés des associés et s'est toujours efforcée de récompenser les services exceptionnels. En un mot, l'auteur a le droit de prêcher dans ses cris, car il a d'abord prêché d'exemple.

Le langage de M. Carnegie est celui d'un homme d'affaires qui, en bon fils d'Écossais, ne dédaigne pas d'être penseur à ses moments perdus. C'est simple, énergique, avec quelques répétitions qui trahissent les idées dominantes, mais aussi avec des trouvailles de mots assez pittoresques et, ar-ci par-là, de fières envolées.

G. d'AZAMBUJA.

LA CRISE DE L'INDUSTRIE DU COTON

Cette crise est l'un des grands faits contemporains. Sourdement préparée en 1902, elle a éclaté en 1903. Ce n'est point une de ces crises passagères, qui cèdent devant une élévation plus ou moins rapide et prolongée du taux de l'escompte, elle n'a rien à espérer du crédit. C'est une crise partie agricole, partie industrielle. Ses éléments sont nombreux et complexes.

1° La culture du coton sur le globe, car il s'agit d'une crise mondiale, n'a pas autant progressé que la consommation du coton, c'est la cause économique principale. Il est plus facile de fabriquer des filés et des tissus de coton que de produire du coton brut. Le coton, au point de vue agricole, exige des terres spéciales, fécondes et humides, un climat très chaud, un personnel préparé de longue main.

On peut presque partout faire venir l'orge et le seigle; l'avoine, le riz et le blé sont déjà bien plus difficiles. M. Demolins vient d'expliquer, dans deux volumes des plus intéressants, combien l'homme pasteur avait mis de temps à devenir un cultivateur intermittent, puis permanent. Eh bien, il est encore plus difficile de transformer un laboureur qui sème l'avoine ou le blé en un cultivateur tropical assez attaché à la terre pour pourvoir aux besoins du cotonnier, arbuste charmant mais fort exigeant.

Le cotonnier, de même que le dattier, demande un soleil ardent et de l'eau. Les territoires cotonniers sont peu à peu devenus rares et occupés. Les États-Unis du Sud, l'Égypte, l'Inde, le Turkestan fournissent les meilleurs. Aujourd'hui il faut en trouver d'autres, on en cherche d'autres de toutes parts. Des essais ont eu lieu au Mexique, en Perse, en Indo-Chine, en Afrique centrale. Il semble que le Soudan et le Congo soient appelés à procurer les terrains que l'on cherche. Si les essais qui s'y multiplient obtiennent un succès certain, le coton pourrait transformer l'Afrique centrale et la civiliser. Mais, pour cette grande culture, il ne suffit pas de capitaux et de terres appropriables, il faut encore

un personnel qui s'assujettisse à la culture très pénible du coton sous un climat tropical. C'est le problème qui va se poser dans l'Afrique centrale. Il ne faut pas oublier que la culture du coton aux États-Unis et en Égypte a été intimement liée avec l'asservissement des populations, comme la plupart des cultures permanentes.

2^e D'autre part, l'industrie de la soie a continué à se développer sur une échelle gigantesque, non seulement en Angleterre, mais aux États-Unis et partout. C'est une industrie prospère parce que l'ensemble de l'humanité s'améliore, malgré tout le sophisme socialiste, et que le premier besoin de l'homme, quand il s'est élevé au-dessus de l'animalité, est de couvrir sa nudité. Livingstone a raconté l'histoire d'une pauvre femme, mère d'un roitelet africain, qui avait vendu sa mère en échange d'une chemise de coton.

Ainsi la consommation de la Chine en dix ans, en cotonnades, est passée de 43.332.000 à 80.350.000 de pounds.

En outre, le coton est le meilleur marché des textiles. Beaucoup de pauvres gens achètent les tissus de coton, ne pouvant payer les autres. Les chiffres ci-après, empruntés au *Moniteur officiel du Commerce*, novembre 1903, montrent l'importance du développement de l'industrie du coton :

Le Portugal, la Suède, la Norvège, la Hollande, la Belgique, la Roumanie, la Chine, le Brésil, le Caracas, le Mexique représentent ensemble 4.500.000 broches et 118.000 métiers.

C'est un armement gigantesque qui consommerait une matière première beaucoup plus considérable que celle que peuvent livrer les terrains cotonniers. La production varie actuellement entre 30 et 32 millions de balles.

Aux États-Unis, en particulier, l'industrie a devancé sensiblement l'agriculture : les filatures et les métiers sont installés dans le Sud sur les terrains cotonniers eux-mêmes et ont absorbé une notable partie de la matière première. Ce mouvement était inévitable. Le territoire des États sud-américains est d'une admirable fertilité, et jouit aussi d'un beau climat.

La population s'y porte avec préférence, en particulier les immigrants italiens qui y retrouvent plusieurs des conditions de l'Italie.

La hausse du coton, résultant de ces diverses influences, a été lente et persistante. Le prix moyen de la livre de coton a été, aux États-Unis, de 5.57 cents en 1898, 6;47 cents en 1899, 8 1/2 cents en 1902 et 10 7/16 cents en 1903. Le prix a donc doublé de 1898 à 1903. Sur le marché du Havre on cotait 48,47 pour novembre 1902. On a coté en décembre 1903 87.50, février 101,25 la balle de 40 kilogrammes.

De là pour les producteurs de coton brut des bénéfices considérables. On évalue que la récolte de 1903 donnera 1.600 millions de francs de plus que celle de 1905.

Jusqu'à présent, l'industrie française paraît avoir moins souffert de ce mouvement que l'industrie anglaise, parce que celle-ci, avec ses 49 millions de broches et son immense exploitation de filés et de tissus de coton, a besoin d'un approvisionnement énorme. Il a fallu, en Angleterre, fermer beaucoup de manufactures. En outre, la production des cotonnades n'a pas le même objet en France qu'en Angleterre. En Angleterre, on vise, avant tout, l'exportation; en France, on se contente à peu près de pourvoir aux besoins du marché intérieur. Les prix peuvent être peu à peu élevés sur les marchandises de consommation intérieure; il n'en est pas de même pour les marchandises d'exportation dont les prix sont soumis au contrôle de la concurrence.

Il y a eu en Europe, de 1862 à 1867, une crise sur le coton qui n'est pas sans quelques rapports avec la crise actuelle; la culture du coton souffrit beaucoup de la guerre de la Sécession et les exportations de coton brut en Europe furent interrompues. C'est alors que la culture du coton fut activée en Égypte, au Turkestan et dans l'Inde, mais ce n'était qu'une crise passagère. La paix fut rétablie et la culture du coton reprit de plus belle dans les États-Unis du Sud.

Pendant cette crise, il y eut un très grand mouvement de spéculation sur tous les cotons. Les premiers spéculateurs le

vèrent de beaux bénéfices, mais il n'en fut pas de même des derniers. Il y eut en Angleterre des pertes très sensibles qui n'ont pas été étrangères à la grande crise de 1867. Inutile de dire que, depuis quelque temps, les marchés de New-York, Chicago et New-Orléans sont enfiévrés en ce qui est du coton et que cet enfièvrement a déjà donné lieu à beaucoup de pertes. Aux prix actuels, la plus grande prudence doit profiter aux opérations à terme. Sur les cotons, l'audace, le goût du jeu, la frénésie de la spéculation exercent sur les Américains un attrait à peu près inconnu en Europe. Il y a eu déjà, il y a maintenant des rois du coton au Stock-Exchange marchandes de New-York.

La hausse des cotons a une certaine répercussion sur tous les autres textiles.

La récolte de 1904 est partout attendue avec anxiété. Elle donnera lieu à une lutte acharnée entre les industriels, mais serait-elle très considérable, — celle de 1903 a été fort belle, — qu'elle ne changerait que légèrement la condition actuelle de l'industrie du coton qui n'est pas une industrie de luxe, mais de première nécessité.

E. FOURNIER DE FLAIN.

QUELQUES RELATIONS ENTRE L'ART ET LA VIE

La saison des « Salons » ramène vers l'art les préoccupations de ceux que l'art intéresse, et même celles des gens qui affectent seulement de s'y intéresser. Elle ramène aussi les discussions esthétiques, car l'art, comme tout, a ses « questions », et si quelques-unes de celles-ci sont purement techniques, plusieurs empiètent sur le domaine social, ce qui les rend plus attrayantes pour nous.

Cinq de ces questions, qui se rattachent directement, ou indirectement, au « progrès moderne » et à la récente évolution des mœurs, viennent d'être traitées dans un curieux volume¹, par un écrivain que

nous avons eu déjà l'occasion de citer plusieurs fois, M. Robert de la Sizeranne. Ces questions, « posées ou imposées à notre attention par la vie moderne », sont exposées et discutées par l'auteur sous les titres suivants :

L'esthétique du fer ;

Le bilan de l'impressionnisme ;

Le vêtement moderne dans la statuaire ;

La photographie est-elle un art ?

Les prisons de l'art.

C'est sous ce dernier titre que M. Robert de la Sizeranne désigne énergiquement les musées.

La première étude envisage les conditions nouvelles créées à l'architecture par l'emploi du fer. Faut-il s'enthousiasmer en faveur des constructions métalliques ? Faut-il s'en méfier systématiquement et se laisser décourager par certaines œuvres franchement laides que les constructeurs modernes nous ont données ? M. de la Sizeranne ne tombe ni dans un excès ni dans l'autre. Il admire le pont Alexandre III et croit que les ingénieurs, dans cette branche spéciale de la construction, peuvent tirer du fer de beaux effets esthétiques. Mais, en ce qui concerne non plus les ponts, mais les édifices proprement dits, le fer n'a pas encore fait ses preuves. Il n'a rien produit de vraiment original. Pourquoi ? Parce qu'avec le fer on a trop de vides, et que le problème n'est plus, comme autrefois, de percer des ouvertures sans compromettre la solidité de l'édifice, mais de mettre des *muscles* sur les *os*, autrement dit de remplir les interstices d'une façon qui plaise à l'œil. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que le problème soit insoluble, mais seulement que la solution n'est pas encore trouvée. M. Robert de la Sizeranne pense que l'art de la ferronnerie, avec sa fantaisie exubérante, peut fournir aux architectes d'œuvres en fer d'utiles indications. En attendant, le fer se borne à copier assez maladroitement la pierre. On lui doit, pour le quart d'heure, des monuments plus grands, non plus beaux.

La querelle entre les impressionnistes et leurs adversaires se rattache moins directement aux phénomènes nouveaux de

1. *Les questions esthétiques contemporaines*, Hachette, Paris.

la vie moderne. Elle s'y rattache cependant, car le mouvement impressionniste est une des nombreuses formes de ce besoin violent de nouveauté qui s'est manifesté non seulement dans l'art, mais encore en littérature, en philosophie et partout. C'est une de ces réactions systématiques contre les traditions, dont on trouve des exemples à diverses époques, mais dont le XIX^e siècle, dans tous les cas, a fourni des exemples éclatants. Faire du neuf coûte que coûte : tel est alors l'objectif des intellectuels ; et, lorsqu'il leur arrive de réagir contre des traditions vraiment surannées et poncives, l'esprit révolutionnaire peut produire d'heureux résultats. En revanche, lorsqu'on jette à bas les lois fondamentales de l'art, fondées sur la nature, on n'est plus soutenu par rien, et l'on tombe dans le grotesque ou le monstrueux. M. Robert de la Sizeranne, avec une grande impartialité, s'efforce de déterminer l'actif et le passif dans ce « bilan » artistique.

Une autre chose assez moderne, c'est la statuomanie, et la statuomanie, par malheur, coïncide avec l'usage de vêtements fort laids. De là une difficulté particulière, que ne connurent pas les sculpteurs d'autres époques. Longtemps on a essayé de l'é luder en drapant les hommes modernes de toges antiques, ou même en ne les habillant pas du tout, mais on tombe alors dans un genre conventionnel qui finit par devenir insupportable. On a essayé alors de démontrer, *par le raisonnement*, que nos redingotes et nos chapeaux haut-de-forme *devaient* être beaux et des artistes novateurs ont fait tout ce qu'ils ont pu pour les introduire dans la sculpture. Le résultat a été lamentable, et la plupart des grands hommes contemporains n'ont été glorifiés que par d'assez pitoyables effigies. M. Robert de la Sizeranne conclut que l'artiste, aujourd'hui, doit plutôt s'attacher à symboliser la pensée du grand homme qu'à représenter le grand homme lui-même. Il insinue également qu'on ne ferait pas mal de glorifier un peu moins de grands hommes... peut-être parce qu'il y en a effectivement moins qu'on ne le dit.

La photographie a été une des grandes

inventions du XIX^e siècle, et cette invention a contribué à augmenter les charmes de la vie. Mais elle a inspiré aux peintres des inquiétudes. Et, d'autre part, les photographes, fiers de leurs œuvres, ont prétendu substituer leur objectif au pinceau. Il y a eu dans ces ambitions quelque chose d'exagéré ; mais, d'autre part, il n'est pas dit que la photographie doive être reléguée en dehors des choses artistiques. La photographie est un art lorsqu'elle réalise certaines conditions. Quelles conditions ? Il y a d'abord le *choix* de la chose à photographier ou la *composition* préalable de la scène ; il y a ensuite l'ingénieux développement du cliché, qui permet de graduer l'ombre de la lumière et de mettre en relief précisément ce que l'on veut ; il y a enfin le tirage de l'épreuve, qui peut être particulièrement heureux si l'opérateur a vraiment l'instinct artistique. C'est pourquoi certaines œuvres photographiques, tant par le choix intelligent des sujets et des poses que par la direction soignée des opérations matérielles, ressemblent, à s'y méprendre, à des dessins de maîtres. Et tout cela n'empêche pas, d'ailleurs, la peinture d'avoir son domaine inviolable où la photographie ne la suivra jamais.

La dernière étude de M. de la Sizeranne : *Les prisons de l'art*, est peut-être la plus sociale de toutes. L'auteur s'y élève avec force contre la manie que l'on a de reléguer dans les musées toutes les œuvres intéressantes, alors qu'on détruit sans pitié tant de choses ou de monuments pittoresques situés dans de plus beaux cadres et sur le chemin de tous. « Deux courants, dit-il, traversent le monde, l'un pour la beauté dans les musées, l'autre pour la laideur dans la vie. » Mais combien d'œuvres d'art qui, une fois arrachées de l'endroit pour lequel elles avaient été faites, et empilées avec une foule d'autres dans des immeubles administratifs, perdent une grande part de leur valeur esthétique et ne remplissent plus le but social auquel elles étaient destinées. M. de la Sizeranne demande avec ironie si l'on va mettre aussi tous les oiseaux et toutes les fleurs dans les musées pour en débarrasser tous les

autres emplacements du monde. Partout en effet les édiles et les autorités prétendent « parquer le pittoresque, l'éloigner de la vie, ôter des pas de la foule cette chose encombrante, distrayante, qu'est le Beau, le ramasser, l'emporter au loin.... ». L'auteur raille ceux qui, « ayant découvert qu'un beau *Christ en croix* de Jordaens se trouve encore dans la cathédrale de Bordeaux, n'ont pu supporter plus longtemps de voir un Christ dans une église », ceux qui, sachant que de belles tapisseries ornent nos palais d'ambassade, demandent qu'on les décroche pour les remiser aux Gobelins. Citons ici l'auteur :

« Ce sont là les signes de la plus grande erreur esthétique qui fût jamais. Car, précisément, de les envoyer garnir nos palais d'ambassade, c'est la seule manière que nous ayons d'en jouir. Quelques-uns d'entre nous seulement, dira-t-on.... Oui, quelques-uns. Mais, dans un musée, qui peut jouir d'une tapisserie? Personne. Car l'esthétique d'un ameublement ne s'insinue pas aussi vite dans l'esprit que celle d'un tableau ou d'une statue.... Il faut demeurer longtemps devant une aiguière ou une crédence pour que leur rythme s'associe à nos pensées. Il faut vivre au milieu des objets de bon style pour qu'ils vivent en nous. C'est même là précisément ce qui donne à l'art décoratif une physiologie bien différente de l'art imitatif. Il ne faut pas qu'il frappe, il faut qu'il s'insinue. Et, pour qu'il s'insinue, il faut qu'on vive avec lui familièrement, comme on vit avec la tapisserie de sa chambre, non pas le mettre dans un musée où on va lui rendre une visite rare, solennelle et pressée.

« Mais c'est le seul moyen de faire durer ces œuvres, dira-t-on. — De les faire durer, oui; mais comment? Mortes ou en vie? Agissantes ou neutres? Tout est là. La somme dure plus que l'homme. La pièce d'or, renfermée dans un coffre ou dans une tombe, dure plus que la monnaie qui roule de main en main, usant son cordon et ses empreintes, mais activant les échanges, soulageant les misères. Il est de toute évidence que, moins une œuvre d'art sera exposée au soleil, à la poussière, au vent et à la vue.

plus elle durera. Mais elle durera sans remplir son but. Son but, c'est de vivre de vie, et de périr, s'il le faut, de notre mort. A ce prix elle enseigne, elle charme, elle console. Autrement, elle ne fait que durer. Quand j'entends les cris des pourvoyeurs de musées, il me semble entendre des gens qui chercheraient les grains de blé que le semeur a mis dans les champs et qui les rentreraient au plus tôt dans le grenier de peur qu'ils ne pourrissent. Et, en effet, ils ont empêché la pourriture, mais ils ont empêché la germination. Ils ont empêché la mort, mais ils ont empêché la vie! »

Cet extrait suffit à donner une idée du style savoureux et plein de verve de M. Robert de la Sizeranne. Son livre, bien que rentrant dans un ordre d'idées différent du nôtre, conçu en dehors de notre méthode, contient de nombreuses pages qui invitent ainsi à penser fortement et ouvrent des aperçus lumineux sur les rapports de l'art et de la vie.

Gabriel d'AZAMBUJA.

LES SALAIRES AU JAPON

Le Japon est à l'ordre du jour.

A cette occasion, diverses statistiques ont été données sur les ressources de l'empire du Soleil Levant. Une de celles qui nous intéressent le plus directement est celle des salaires.

Voici, d'après les statistiques, ce que gagnent les ouvriers japonais, dans les principaux métiers, pour une journée de travail :

HOMMES	
Mécaniciens.....	2 80
Brodeurs, décorateurs, sculpteurs, surveillants, ouvriers de premier ordre..	1 20
Très bons artisans.....	0 90
Moyenne des ouvriers ordinaires d'usines, filatures, tissages, etc.....	0 70
Hommes de peine.....	0 60
FEMMES	
Brodenses, peintres, etc.....	0 52
Surveillantes femmes de premier ordre..	0 42
Bonnes ouvrières.....	0 35
Moyenne des ouvrières ordinaires d'usines, filatures, tissages, etc.....	0 28
Petites filles et apprenties.....	0 14

Ces chiffres sont calculés d'après les prix en usage dans les centres les plus importants et notamment à Osaka, la grande ville manufacturière du Japon.

Ce sont ces chiffres qui font craindre, à des économistes et à des hommes d'État, l'invasion en Europe de la main-d'œuvre jaune. Mais il faut observer que le Japonais, au contact croissant de la civilisation occidentale, acquiert peu à peu les besoins des Occidentaux, ce qui le portera et l'a déjà porté à exiger des accroissements de salaires. Il n'est pas dit que ce phénomène doive conjurer entièrement le « péril jaune », mais il est de nature à l'atténuer, tout au moins, dans une large mesure.

A. R.

BIBLIOGRAPHIE

Le Japon d'aujourd'hui, Étude sociale, par G. WEULERSSE. Un volume in-18 Jésus, librairie Armand Colin.

Ce livre est le résultat d'un voyage d'études. La société japonaise contemporaine y est étudiée sur le vif, de première main; mais l'auteur a pris soin d'appuyer et de compléter ses observations personnelles par les documents. Il s'est attaché à ce qui dans cette civilisation, si mêlée et si fuyante, du Nouveau-Japon offre une prise sûre au sociologue. Une description sommaire, mais méthodique du pays, qui a tant contribué à former la race; — une peinture à la fois animée et précise des trois grandes villes où se marque le plus nettement la transformation accomplie; — une analyse du développement économique et un examen approfondi des périls que peut faire courir à l'Occident la concurrence japonaise; — un tableau et une critique du système d'enseignement, aboutissant naturellement à une discussion des problèmes moraux qui sont pour le nouvel État des questions vitales; — enfin quelques considérations sur les intérêts français au Japon et sur le rôle qui là-bas revient à la France: — telle est la substance de ce volume.

Pauvre et douce Corée, par M. DUCROCQ. Un vol. in-12, H. Champion.

Cet ouvrage arrive à son heure, au moment où deux partis en présence font de la Corée un enjeu final et où tous les yeux se tournent vers elle. Sans entrer dans des considérations politiques, l'auteur a noté ses impressions récentes: coup d'œil d'ensemble, allure générale, mœurs, coutumes et chansons populaires, vie de la rue et de la cour. Nous étions bien mal renseignés à ces points de vue sur cette contrée; on saura gré à M. Ducrocq d'y conduire le lecteur. De nombreuses photographies ajoutent à l'intérêt du texte.

COMMUNICATIONS

Nous prions tous nos confrères, et en particulier nos correspondants, de nous aider à constituer partout des **sections d'études sociales** à abonnements réduits, dans les conditions indiquées sur les deux pages suivantes. Ces deux pages peuvent être détachées pour la propagande.

Les huit dernières collections de la « Science sociale ». — En faisant l'inventaire des volumes qui restent de la *Science sociale* (1^{re} série), nous avons pu reconstituer dix collections complètes. *Il n'en reste plus aujourd'hui que huit.*

Nous mettons la collection, soit 36 volumes, à la disposition du public au prix de 350 fr. — C'est une occasion unique et de courte durée.

Aux abonnés par libraires. — Les lecteurs de la *Science sociale* qui reçoivent la Revue par l'intermédiaire d'un libraire peuvent faire partie de la Société sans avoir à payer un supplément de prix. Il leur suffit d'adresser une demande au Secrétariat. S'ils désirent ensuite continuer à recevoir la Revue par l'intermédiaire d'un libraire, ils n'ont qu'à nous faire connaître le nom de ce dernier.

Reliures des fascicules. — Nous rappe-
lons à nos lecteurs que des reliures spéciales et instantanées sont mises à leur disposition. Chacun peut ainsi réunir lui-même en volumes les fascicules se rapportant à une même série. Chaque reliure 1 fr.; franco, 1 fr. 25.

SECTIONS D'ÉTUDES SOCIALES

(Abonnements de propagande à 8 fr. et à 3 francs.)

Personne ne peut aujourd'hui rester étranger aux études sociales. Tout le monde parle de ces graves problèmes et chacun veut avoir une opinion. Mais cette opinion ne doit pas être fondée sur un sentiment vague, sur des conceptions *à priori*; elle doit reposer sur la base scientifique de l'observation méthodique.

Pour permettre à chacun de se faire une opinion éprouvée, nous avons cherché un moyen de mettre la *Science sociale* et les volumes de notre *Bibliothèque* à la disposition du grand public dans des conditions de prix qui les rendent accessibles à tous les lecteurs.

C'est dans ce but que nous avons adopté le système des *Sections d'études sociales*.

Chaque section comprend :

- 1^o Un chef de section payant une cotisation de 8 francs par an;
- 2^o Quatre membres payant chacun une cotisation de 3 francs par an.

Ces cotisations sont versées au chef de section qui souscrit un abonnement à la Revue.

La *Science sociale* (avec le *Bulletin* annexé) est envoyée directement au chef de section.

Celui-ci la communique successivement aux quatre membres affiliés, suivant un ordre établi. Chacun d'eux la garde seulement huit jours.

Elle revient ensuite au chef de section qui en conserve la complète propriété.

Le chef de section reçoit et fait circuler de la même manière les volumes de la *Bibliothèque*. Le prêt de ces volumes est

gratuit. Les membres n'ont à payer que les frais de port : les volumes sont envoyés en port dû et ils doivent être renvoyés en port payé, dans les dix jours, à une adresse indiquée.

Les noms des membres des sections d'études sociales sont publiés par la Revue. Ces membres ont la faculté d'assister aux réunions locales et aux congrès; ils jouissent des droits d'auteurs en cas de publications dans les fascicules, etc.

Pour créer une section d'études sociales, il suffit de recruter un chef de section. Ce recrutement est d'autant plus facile que la cotisation est abaissée à 8 francs au lieu de 20.

Ce chef de section doit ensuite trouver lui-même ses quatre associés, de préférence dans son voisinage et dans ses relations, afin de faciliter la circulation des fascicules. Ce nouveau recrutement est encore plus aisé, puisque cette dernière cotisation est réduite à 3 francs.

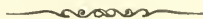
Ainsi, pour la somme de 3 francs par an, on peut recevoir en communication tous les fascicules de la Revue et les ouvrages de la Bibliothèque; pour 8 francs, on a, en outre, la propriété de tous les fascicules de la Revue.

A la fin de chaque année, les volumes de la *Bibliothèque circulante* sont mis en vente à moitié prix.

Lorsqu'un simple membre est assez intéressé à la Science sociale, pour avoir le désir de conserver la propriété des fascicules, il n'a qu'à se faire remplacer dans sa section et à en fonder lui-même une nouvelle.

Toute personne qui désire créer une section d'études sociales doit en informer le secrétaire de la *Science sociale*, rue Jacob, 56, à Paris. Il est prié d'envoyer en même temps les noms et les adresses des membres de sa section.

On lui fera parvenir immédiatement les fascicules parus depuis le commencement de l'année.



L'ORGANISATION DU TRAVAIL

RÉGLEMENTATION

OU

LIBERTÉ

D'APRÈS L'ENSEIGNEMENT DES FAITS

PAR

EDMOND DEMOLINS

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE. — **La période de réglementation municipale.** (P. 5.)

Le problème que l'on cherche à résoudre est de limiter la concurrence et de maintenir entre les artisans l'égalité de la production. — C'est la lutte contre la force des choses. — Toulouse est un bon type à observer. — D'abord simples rapports de voisinage entre artisans. — Puis intervention de l'autorité municipale qui est dans la main des artisans. — Règlements municipaux en vue de limiter la concurrence : — 1° Obstacles à l'établissement de nouveaux artisans. — 2° Réglementation des achats de matière première. — 3° Défense d'avoir plus d'un seul atelier. — 4° Réglementation des heures et des jours de travail. — 5° Obstacle à l'embauchage des ouvriers. — 6° Défense d'attirer les clients. — 7° Obstacle à l'introduction d'objets fabriqués au dehors. — 8° Défense d'exporter hors de la ville des marchandises incomplètement ouvrées. — Puis règlements municipaux pour maintenir l'égalité de la production.

DEUXIÈME PARTIE. — **La période de réglementation corporative.** (P. 33.)

La concurrence et l'inégalité grandissent en dépit de tous ces règlements. — Les artisans éprouvent alors le besoin de se serrer plus étroitement les uns contre les autres. — Ils s'organisent en Corporations. — La première mesure a pour but de limiter plus strictement le nombre des artisans et de fermer le métier aux étrangers. — C'est l'explication du « chef-d'œuvre ». — La seconde mesure tend à rendre encore plus difficile la situation des compagnons et des apprentis. — La troisième mesure vient fortifier cette réglementation par la sanction religieuse, au moyen de la Confrérie. — Malgré toutes ces barrières, la concurrence monte toujours et il faut chercher un autre soutien pour la réglementation.

TROISIÈME PARTIE. — **La période de réglementation royale.** (P. 63.)

La Royauté se préoccupe moins de soutenir les privilèges des Corporations que d'en tirer le plus d'argent possible. — Elle met en vente de nouveaux offices de maîtrises. — Elle place les corps de métiers sous sa surveillance directe. — Elle complique et obscurcit la réglementation des métiers. — Les règlements de Colbert précipitent la ruine de l'industrie. — Leur seul avantage est d'ouvrir la porte à la grande industrie, qui rend définitivement impossible le système de la réglementation.

QUATRIÈME PARTIE. — **Les conditions normales de l'industrie.** (P. 76.)

L'histoire de la réglementation prouve que ce système va contre la nature des choses. — On réclame la réglementation pour les autres, mais on essaye par tous les moyens de s'y dérober soi-même. Cela prouve l'erreur des partisans actuels de la réglementation. — Le régime corporatif va à l'encontre des quatre questions que soulève la fabrication : Progrès des méthodes, Clientèle, Engagements, Capital. — Comment on peut résoudre ces questions et atténuer l'instabilité inhérente aux entreprises industrielles.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

RÉGLEMENTATION

ou

LIBERTÉ

D'APRÈS L'ENSEIGNEMENT DES FAITS

L'homme ne paraît pas enclin à tenir compte des leçons de l'expérience. Il revient sans cesse à des pratiques qui ont pendant longtemps et régulièrement échoué. Ces échecs ne l'instruisent pas et ne l'arrêtent pas. Il recommence, en dépit de tout, pour courir en aveugle à de nouveaux échecs.

C'est ainsi que certains esprits, animés des meilleures intentions, cherchent encore aujourd'hui à résoudre les questions ouvrières, par le retour à des institutions qui ont pitoyablement échoué pendant plusieurs siècles.

Le rétablissement d'une réglementation corporative, totale ou partielle, figure à la fois au programme des socialistes et au programme du groupe qui a pris le titre de « Démocrates chrétiens ».

« C'est en Autriche et en France surtout, dit un représentant de ces derniers, que les « idées corporatives » ont gagné du

terrain. En Autriche, elles ont conquis le Parlement; en France, elles n'ont encore rallié qu'une partie de l'opinion catholique...

« La difficulté la plus importante est celle-ci : la corporation sera-t-elle ou non obligatoire ?

« Si elle n'est pas obligatoire, si le métier peut être exercé en dehors de la corporation, celle-ci demeurera sans doute une très efficace organisation de charité; mais elle perdra presque tous les avantages économiques que devait procurer son rétablissement. *Pour que ces avantages se réalisent à coup sûr, et pour que l'organisation corporative amène le prompt dénouement de la question sociale, il faut que, de gré ou de force, on fasse rentrer dans ces cadres l'industrie tout entière*; les statuts du régime corporatif deviendront lettre morte, ou seront d'une application ruineuse, si, dans chaque métier, contre la corporation restaurée, une concurrence impitoyable peut librement s'exercer. Il n'y a pour la corporation qu'une alternative : être tout ou n'être rien, devenir en droit maîtresse absolue du marché ou devenir impuissante en fait ¹. »

Nous allons observer ce système de réglementation à une époque où, précisément, il « était tout », où il était maître absolu du marché.

Nous pourrions ainsi apprécier, en connaissance de cause, ce que ce régime a produit réellement et s'il y a lieu de le restaurer plus ou moins, en vue d'une meilleure organisation du travail.

1. *Le Pape, les Catholiques et la question sociale*, par Léon Grégoire (Georges Goyau), p. 132, 133.



PREMIÈRE PARTIE

LA PÉRIODE DE RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

I

Le grand problème qui se pose en face de tous les artisans, de tous les gens qui se livrent à la Fabrication, c'est la nécessité de vivre *exclusivement* sur la clientèle. Le problème est d'autant plus grave que la clientèle est chose essentiellement aléatoire, essentiellement fuyante; vous n'êtes jamais assuré de la tenir; elle peut vous échapper au moment où vous vous y attendez le moins. C'est pour essayer de fixer cette infidèle que les artisans d'aujourd'hui dépensent, en réclame, tant d'imagination et tant d'argent : ils s'efforcent de l'attirer et de la retenir par les plus séduisantes promesses.

Or, ce problème de la clientèle se pose bien plus complètement pour l'artisan de l'Occident que pour celui de l'Orient.

Ce dernier fait surtout de la Fabrication Ménagère et de la Fabrication Accessoire; il ne demande donc à la clientèle qu'une partie de ses moyens d'existence; c'est l'art pastoral, ou la culture, qui lui fournit ses ressources principales¹. Cela

(1) Voir cette démonstration dans mon volume : *Comment la route crée le type social*, t. I, p. 22 à 58 et t. II, liv. I, ch. II, Les premières formes de la fabrication en Orient.

atténué beaucoup l'aléa de la clientèle et rend moins dépendant de cette capricieuse personne.

En Occident, au contraire, la Fabrication s'est séparée de la culture, dès le commencement du moyen âge. C'est à la clientèle que l'artisan a dû demander exclusivement tous ses moyens d'existence.

Il lui a donc fallu, coûte que coûte, mettre la main sur la clientèle, s'en emparer.

Or, c'est le propre des petites gens, des gens à faibles moyens et à faibles ressources, qui comprenaient seuls la classe des artisans au moyen âge, de demander le succès beaucoup moins à leur supériorité personnelle, — qui est restreinte, — qu'à des secours extérieurs, qu'à la protection qu'ils peuvent trouver en dehors d'eux-mêmes. Comme toutes les démocraties, ils tiennent plus à l'égalité qu'à la liberté, car celle-ci leur est moins profitable que celle-là. Tout homme qui s'élève au milieu d'eux est un danger pour eux, parce qu'ils se sentent incapables de faire comme lui. Nous le voyons bien aujourd'hui, par les vives protestations des petits boutiquiers contre les grands magasins¹. Que demandent-ils? Que les Pouvoirs Publics interviennent pour les protéger; qu'ils frappent les grands magasins d'un impôt progressif; en un mot, qu'ils maintiennent l'égalité au détriment de la liberté. Ils font bon marché de la liberté, parce qu'ils ne se sentent pas en état de réussir par eux-mêmes à attirer la clientèle.

Les sentiments que nous observons chez les petits boutiquiers d'aujourd'hui peuvent nous aider à comprendre les sentiments qui agitaient les artisans d'autrefois.

Mais ces derniers furent plus heureux. Ils étaient tous sur le même pied, car la fabrication n'avait pas encore pris l'essor irrésistible que devaient lui donner de nos jours le développement et la puissance des moyens de transports.

Et non seulement les petits artisans étaient les seuls, mais, de plus, ils étaient les maîtres: ils régnaient dans la cité,

1. Voir dans la *Science sociale: La Question des Grands Magasins*, t. IX, p. 289.

sous la protection de leur charte. Ils tenaient donc la municipalité : ils étaient les maîtres des Pouvoirs Publics. Il n'y avait pas d'autre pouvoir que le leur, puisque les seigneurs habitaient la campagne et ne dominaient que là.

Les petits artisans urbains furent donc en situation d'établir un système de réglementation publique, en vue de maintenir l'égalité, en vue d'empêcher quelques-uns d'attirer la clientèle, au détriment des autres. Le terme de régime corporatif est défectueux ; la véritable appellation est celle de *Régime réglementaire*, ainsi qu'on s'en rendra compte.

Cette tendance à chercher un secours dans un système de réglementation publique nous permet de constater l'opposition profonde qui existe, au moyen âge, entre les paysans et les artisans ; ils s'engagent dans deux voies bien différentes :

Les paysans, chacun sur son domaine, ont continué le mouvement d'indépendance privée et personnelle qui a fait l'Europe nouvelle, laquelle est sorti de la formation particulariste, importée par les Francs¹. Ils se sont rendus libres individuellement, sans constituer de communautés, sans constituer de Pouvoirs Publics, mais en se soustrayant au pouvoir seigneurial, par la libération de leur propriété, de leur personne, de leurs affaires. C'est le triomphe de l'action isolée et personnelle.

Au contraire, les artisans agglomérés dans les villes, sans domaines suffisants, ont repris la tradition communautaire et patriarcale de l'Orient ; ils ont cherché leur force dans l'association, dans le nombre, dans les liens de personne à personne, dans l'organisation d'autorités conventionnelles. Ils ont fait « une commune », le mot est caractéristique.

Les paysans se sont affranchis sans commune ; les artisans ont organisé la commune pour se libérer. Aussi, pas de guerre de libération pour les paysans ; guerres, au contraire, pour l'émancipation des communes.

Ainsi, au milieu de cet Occident que la formation particulariste entraîne vers l'action personnelle, isolée, séparatiste, dont

1. Voir dans la *Science sociale : l'Histoire de la formation particulariste*, par H. de Tourville, t. XXXIII.

la Féodalité rurale est la plus haute expression, on aperçoit, çà et là, dans les agglomérations urbaines, une tradition contraire, la vieille tradition communautaire, patriarcale, romaine, qui se redresse et se fait jour. C'est l'Orient et l'Occident qui demeurent en présence sur notre sol. Ces deux mondes si différents évoluent encore à part l'un de l'autre, sans se confondre, sans réagir l'un sur l'autre. Mais, avec le temps, la rencontre s'opérera, le choc se produira et ce sera une bataille sociale plus gigantesque que toutes les batailles qui remplissent l'histoire et qui paraissent si importantes aux historiens. En France, la victoire restera à l'élément urbain et patriarcal; en Angleterre, à l'élément rural et particulariste. Le duel n'est pas terminé, car ces deux types sociaux se partagent et se disputent encore aujourd'hui le monde. Mais il n'est pas difficile de prévoir à qui restera la victoire.

L'idée de réglementer la clientèle, pour maintenir l'égalité, était assurément une entreprise pleine de difficultés. Bien plus, c'était une entreprise qui allait, tout bonnement, contre la nature des choses.

Imaginez un ingénieur qui formerait le projet de barrer le cours d'un fleuve; qui lui dirait: « Tu n'iras pas plus loin », alors que la nature des choses lui dit: « Tu iras jusqu'à la mer ». Supposez que cet ingénieur s'entête: il construit une première digue; elle est menacée, elle est ébranlée par le flot; il fortifie son ouvrage, il l'exhausse, il l'exhausse, encore, il combat sans relâche le flot qui gronde avec une fureur croissante et qui monte toujours. Vous connaissez d'avance le résultat fatal d'une pareille lutte: vous savez, à n'en pas douter, que la force des choses l'emportera sur la force de l'homme.

C'est précisément ce que nous allons voir ici.

En effet, la Fabrication est, — de sa nature, — un art essentiellement progressif; elle n'est pas, comme l'art pastoral, comme la pêche, ou comme la culture, un art à peu près stationnaire, voué, de siècle en siècle, à certaines pratiques traditionnelles; elle est essentiellement perfectible et presque indéfiniment perfectible. Un paysan romain ne serait pas trop

dépaysé aujourd'hui dans nos campagnes; il pourrait se remettre au travail du jour au lendemain. Mais supposez, en présence de notre industrie moderne, un artisan de la vieille Rome, ou un artisan du moyen âge : quelle surprise, quel étonnement, quelles transformations dans les méthodes de travail ! Il lui faudrait refaire son apprentissage.

C'est que, si l'agriculture est un lac paisible, la Fabrication est bien ce fleuve dont je parlais et qu'une force mystérieuse pousse irrésistiblement en avant, malgré tous les obstacles que les ingénieurs peuvent accumuler sur sa route.

L'histoire du régime corporatif, ou de la réglementation, va donc être une lutte de tous les jours contre cette force des choses qui pousse la Fabrication à se transformer, qui pousse les artisans les plus capables, ou les plus entreprenants, à chercher toujours de nouveaux procédés pour attirer à eux la clientèle, au détriment de leurs concurrents.

Lutte ardente, longue, intéressante au plus haut degré, et dont nous allons suivre les diverses péripéties jusqu'au dénouement final, jusqu'au moment où la digue, barrant le cours du fleuve, sera décidément impuissante à arrêter les eaux amoncelées et s'écroulera avec fracas.

II

La même organisation du travail s'est étendue, au moyen âge, à toutes les villes de l'Occident, parce qu'elles se sont toutes trouvées, plus ou moins, dans les mêmes conditions. Mais le seul procédé pour saisir la série des faits et leur enchaînement, c'est d'étudier d'abord le phénomène sur un seul point. C'est là d'ailleurs la méthode scientifique de la monographie. C'est pour s'être tenus le plus souvent à des généralités, que les historiens ont brouillé comme à plaisir les faits qu'ils ont racontés. Ne tombons donc pas dans la même erreur.

Ceci ne nous détournera pas de l'ensemble des choses; tout au contraire, la connaissance précise d'un type nous fournira le

point de départ solide dont on a besoin dans toute étude. Il nous sera alors facile de rapprocher, chemin faisant, les autres types de celui-là, d'en noter, s'il y a lieu, les ressemblances et les différences, et de dégager ainsi les caractères généraux.

Où allons-nous donc établir le centre de notre observation ?

Nous ne pouvons choisir une petite ville, parce que la Fabrication y étant plus restreinte, le phénomène que nous étudions n'y a pas acquis tout son développement : c'est un type tronqué. D'autre part, il nous faut une ville qui ait conservé des documents historiques assez complets pour qu'on puisse y suivre, depuis l'origine, toute la série des transformations, sans lacunes trop considérables. C'est ce qui nous oblige, par exemple, à écarter Paris. Là, comme d'ailleurs dans les autres grandes villes du nord de la France, le régime réglementaire a commencé de si bonne heure qu'il se perd dans la nuit des temps, c'est-à-dire dans les plus lointaines origines du moyen âge, à ces époques où l'histoire des cités est muette. Lorsque le type nous apparaît, il est déjà complètement constitué ; il a déjà parcouru une grande partie de son évolution : son origine nous échappe.

Paris, pour une autre raison, serait encore un mauvais type : c'est une capitale et le phénomène y a été outré, sous l'influence de la royauté. De bonne heure, avant même le treizième siècle, la royauté a mis la main sur les corporations ouvrières et a créé là une situation qui ne se manifeste que vers le règne de Henri IV dans le reste de la France.

Nous trouvons heureusement une ville qui nous offre les deux conditions dont nous avons besoin : c'est Toulouse. La Fabrication y est très développée, car c'est le centre d'un vaste et riche pays. De plus, les documents remontent aux origines, qui ont été retardées jusqu'au treizième siècle, parce que, dans le Midi, l'organisation de la féodalité et la réaction des villes, par conséquent, ont été tardives.

Transportons-nous donc à Toulouse, et cherchons à apercevoir tout d'abord les premières origines de la réglementation.

Le plus ancien document conservé à Toulouse relativement à

l'organisation de travail, est un registre contenant les statuts concédés par les Capitouls aux ouvriers, ou menestrels, des diverses professions, pendant la dernière partie du treizième siècle, de 1272 à 1300. Il ressort de la lecture de ces documents que nous sommes bien là en présence des premières tentatives de réglementation. « Ce ne sont en effet, ainsi que le constate l'éditeur de ces statuts, que des *essais timides*, qui contiennent presque *exclusivement* des dispositions purement techniques pour la fabrication et des réglementations minutieuses pour l'exercice de chaque profession, *mais où l'idée corporative apparaît à peine*. Nous en pouvons conclure que, dans la période antérieure à 1272, les arts et métiers de Toulouse n'avaient pas encore constitué leurs groupements professionnels¹. »

Cela n'a rien d'étonnant, car, à Paris, où cependant l'organisation ouvrière est bien plus avancée, le mot Corporation n'apparaît pas encore, au treizième siècle, dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau. La réunion des ouvriers exerçant le même métier est simplement appelée « le métier, le corps de métier, le commun du métier », c'est-à-dire l'ensemble des membres qui le composent². A Rouen, à la même époque, nous ne trouvons pas non plus de corporations constituées³.

Nous sommes donc amenés à constater qu'à l'origine les gens du même métier ne formaient pas des associations, mais qu'il n'existait entre eux que de simples rapports de voisinage. Ces artisans étaient indépendants les uns des autres; chacun était maître dans sa boutique. Mais ils étaient voisins; ils l'étaient d'autant plus que les villes n'avaient pas encore pris une grande extension, et que beaucoup de fabricants du même art habitaient le même quartier, parfois la même rue, ainsi qu'en témoignent les noms de rues des orfèvres, des passementiers, des cordon-

1. *Tableau de l'ancienne organisation du travail dans le Midi de la France. Corporations ouvrières de la ville de Toulouse de 1270 à 1791*, par Antoine Du Bourg.

2. *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, publié par René de Lespinasse et Bonnardot.

3. *Histoire des anciennes Corporations d'arts et métiers de la capitale de la Normandie*, par Ouin-Lacroix.

niers, etc. Ils sont si peu organisés, qu'on ne mentionne même pas, à Toulouse, un lieu de réunion pour eux. Cette mention n'apparaîtra que beaucoup plus tard.

Mais si ces artisans n'ont pas encore une organisation commune, ils ont du moins des intérêts communs, puisqu'ils exercent le même métier. Le voisinage les porte donc à causer de leurs intérêts et surtout du plus important de tous, de la concurrence qui leur est faite, soit par le nombre croissant des artisans établis dans la ville, soit par l'introduction de marchandises venues du dehors. Nous pouvons donc nous les représenter délibérant de porte à porte, comme nos boutiquiers ont encore l'habitude de le faire, le soir, surtout dans les quartiers où les gens de même métier se trouvent réunis.

Telle fut la première phase, caractérisée uniquement par de *simples rapports de voisinage*.

La seconde phase est inaugurée par les statuts dont nous venons de parler et qui nous montrent l'*intervention de l'autorité municipale*.

En causant entre voisins, nos artisans passent en revue les mesures qui pourraient être favorables à leur industrie. Ils tombent d'autant plus facilement d'accord qu'ils ont tous également intérêt à vendre le plus possible et le mieux possible. Ils sont unanimes à déclarer que le grand obstacle à vaincre, c'est la concurrence croissante.

Mais ces petits artisans n'ont pas plus le moyen d'enrayer cette concurrence que nos boutiquiers d'aujourd'hui, discutant avec la même animation contre le *Louvre*, ou le *Bon-Marché*. Que vont-ils donc faire? Ils vont faire précisément ce que font encore aujourd'hui nos petits commerçants : ils vont s'adresser aux Pouvoirs Publics, qui sont, dans tous les temps, la grande ressource des faibles, de ceux qui ne peuvent rien par eux-mêmes.

Ils adressent donc des requêtes à l'autorité municipale. On le voit bien par une foule de documents qui commencent ainsi : « A la requête des Pâtisseries, les Capitouls ont ordonné, etc. », « A la requête et supplications desdits Forgerons, etc. »

Et l'accueil fait à ces requêtes est bien différent de l'accueil qui leur serait fait aujourd'hui ! C'est qu'alors l'autorité municipale était portée à recevoir favorablement ces requêtes et supplications et ne pouvait même pas faire autrement, pour les quatre raisons que nous allons dire :

1° *Les gens de métiers constituaient le fond de la population.* Nous le savons, les villes du moyen âge avaient surtout été formées par la réunion des artisans, qui s'étaient complètement séparés des paysans et des grands propriétaires installés dans les campagnes au milieu de leurs domaines. Aucune autre influence ne venait donc contre-balancer, dans les villes, celle des artisans : ils étaient les maîtres.

2° *L'industrie était le grand intérêt local.* Ces villes ne vivaient que par l'industrie ; elles n'étaient, en somme, qu'un grand atelier de fabrication, puisque la population était à peu près exclusivement industrielle. On était donc porté à ne voir que cet intérêt à tout lui sacrifier.

3° *Les artisans dominaient dans le Conseil de la Cité.* Comment en aurait-il été autrement, puisqu'ils formaient la presque unanimité de la population ? A Toulouse, les magistrats municipaux étaient appelés Capitouls, du nom de l'édifice où ils siégeaient, le Capitole. Ils étaient au nombre de douze et portaient, comme insigne, un chaperon rouge. Leurs fonctions étaient à la fois administratives et judiciaires ; elles étaient annuelles.

L'autonomie dont jouissait Toulouse au moyen âge était célèbre. Aussi le serment que les bourgeois de cette ville prêtèrent en 1249 à Alphonse de Poitiers se terminait-il par ces mots : « Je dis, proteste et entends que, par ce serment, nous ne perdrons, ni moi ni les autres citoyens et bourgeois de Toulouse, rien de nos coutumes et libertés. »

Dans un grand nombre de villes, les élections se faisaient par corps de métiers, ce qui montre bien que les artisans formaient la masse du corps électoral et étaient maîtres des élections et de la municipalité.

4° *Cette autorité municipale avait un caractère démocratique.* Elle s'inspirait nécessairement des idées et des passions popu-

laïres dont elle était l'expression. Elle était donc portée à soutenir les prétentions des gens de métiers et à accueillir favorablement leurs requêtes, lorsque ceux-ci firent appel à son intervention souveraine.

C'est bien ce que nous constatons à Toulouse. Les gens de métiers « sont placés sous le patronage, la juridiction et le contrôle immédiat des Capitouls. Aussi jamais magistrature municipale ne jouit auprès de ses concitoyens d'une influence plus légitime et plus incontestée¹... ».

Les plus anciens documents affirment tous, dans leur préambule, le droit qu'ont les Capitouls de diriger, surveiller et sauvegarder l'exercice des métiers, de prévenir les abus qui pourraient s'y commettre et de punir les contraventions².

Cette intervention de l'autorité municipale était si bien établie que, dans la suite, les rois furent obligés de la reconnaître au détriment même de leur propre autorité. Nous en avons la preuve dans une lettre patente du roi Charles IV, en 1324, qui est reproduite en tête des statuts des Chandeliers et Huiliers de Toulouse : « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, faisons savoir à tous, présents et à venir, que, considérant les services dévoués et loyaux que nos amés et fidèles, les Capitouls de Toulouse, ont rendus dans le passé et qu'ils continuent à rendre tous les jours, ainsi que les soins et les sollicitudes avec lesquelles *ils veillent en particulier à la prospérité des corps de métiers de la ville et à la paix des ouvriers*; un procès s'étant élevé entre les susdits Capitouls d'une part, et de l'autre, notre procureur dans la sénéchaussée, au sujet de la réglementation des Couteliers et, en général, de celle des ouvriers des autres corps de métiers de cette ville, Nous, mettant fin à ce procès, de notre grâce spéciale, attribuons, donnons et concédons, par la teneur des présentes, aux Capitouls, présents et futurs, le soin, la réglementation et la direction des Couteliers, des Armuriers et, en général, *de tous les*

1. A. Du Bourg, *op. cit.*, p. 22.

2. *Ibid.*

artisans de cette ville, désignés sous le nom de gens de métiers...¹. »

Mais on comprend que les Capitouls devaient éprouver une certaine difficulté pour traiter avec ces gens de métier, qui ne formaient encore qu'une collectivité confuse, sans aucune organisation. D'ailleurs, l'autorité avait besoin de s'éclairer au sujet des requêtes qui lui étaient adressées. Sans cela, elle aurait été exposée à prendre des mesures qui auraient soulevé les protestations du plus grand nombre.

Elle fut donc amenée, de bonne heure, à se renseigner auprès de gens compétents. Or, elle ne pouvait les trouver que parmi ceux qui exerçaient le même métier, et qui jouissaient de la confiance de leurs confrères.

C'est ainsi que nous voyons apparaître un élément nouveau : des *intermédiaires* entre l'autorité municipale et les gens de métiers.

Les Capitouls désignent un ou deux artisans chargés de les éclairer sur la valeur des requêtes qui leur sont adressées. Ces intermédiaires portent le nom de *bayles*².

Nous voyons apparaître ces intermédiaires, dès 1292, dans les statuts des Couteliers. « Les Capitouls de la ville et du faubourg de Toulouse, après avoir pris soigneusement conseils d'hommes probes et dignes de confiance, citoyens de Toulouse et compétents dans le métier de coutellerie... ont ordonné ce qui suit³... »

Ces bayles donnent, en quelque sorte, une personnalité au métier; ils sont la manifestation première et permanente de sa vie collective; ils représentent les modestes commencements de groupements que nous verrons grandir et s'organiser dans la suite.

Ces bayles ont une double fonction : d'une part, ils présentent à la municipalité les requêtes des gens du métier; d'autre part, ils veillent à l'observation des mesures édictées en réponse à

1. A. Du Bourg, *op. cit.* Voir le texte complet, p. 26.

2. Bayle, ou Bailli, vient de *bajulus*, « porteur », titre donné, dans l'Empire d'Orient, aux gouverneurs des petits princes et appliqué en Occident par Charlemagne; ce mot a pris de là le sens général de mentor, de gouverneur.

3. A. Du Bourg, *op. cit.*, p. 24.

ces requêtes. Ils représentent donc à la fois le métier et l'autorité.

Mais ils sont plus tenus par l'autorité que par le métier, car ils sont nommés par les Capitouls. Il n'y a d'exception que chez les Cordiers (1270), où les nouveaux bayles sont désignés par leurs prédécesseurs, et chez les Pélegantiers (1290), qui nommaient leurs bayles au suffrage de tous les gens du métier. Mais encore, dans ces deux cas, la nomination n'était valable que lorsqu'elle avait été confirmée par les Capitouls.

Voici comment s'exprime à ce sujet un des plus anciens statuts, celui des Pareurs, Tisserands et Teinturiers de draps : « Chaque année, après le renouvellement du Capitoulat de Toulouse, les Capitouls nouvellement élus auront à choisir et à constituer six hommes honnêtes et compétents, qui, pendant toute la durée de l'année, seront gardes, bayles et recteurs du métier et de tout ce qui s'y rapporte dans la ville de Toulouse, savoir deux pris parmi les Pareurs, deux parmi les Tisserands et deux parmi les Teinturiers ¹.

Après l'élection, les bayles étaient conduits en pompe à la maison commune, où ils juraient, *entre les mains des Capitouls* et sur les saints Évangiles, de remplir bien et loyalement les devoirs de leur charge et de faire garder et observer, selon leur pouvoir, les règlements sanctionnés par l'autorité municipale.

En somme, tout cela est spontané : c'est le simple effort de gens qui ont besoin d'être protégés, et qui, ne pouvant se protéger eux-mêmes, s'adressent aux Pouvoirs Publics. Mais nous ne voyons pas encore apparaître une organisation proprement dite du métier : tout se borne à des requêtes adressées aux chefs de la municipalité, comme pourrait le faire aujourd'hui tout artisan, comme le font les petits commerçants de Paris, lorsqu'ils demandent au gouvernement d'édicter des mesures contre la concurrence.

Les fonctions de bayles n'étaient pas une sinécure, car les

1. A. Du Bourg, *op. cit.*, p. 29. Voir d'autres extraits de statuts.

gens de métier ne se faisaient pas faute d'adresser des requêtes à l'autorité, en vue d'en obtenir des statuts réglementant la concurrence. Or la concurrence la plus redoutable est toujours celle qui fournit à meilleur marché, plutôt que celle qui perfectionne le produit en faisant payer plus cher. Aussi ces statuts visent particulièrement les objets fabriqués à moins de frais et les interdisent. Nous allons d'ailleurs le constater.

A Toulouse, les statuts réglementant la concurrence se multiplient très sensiblement au quinzième siècle, après la guerre de Cent ans. C'est qu'avec la paix, la Fabrication, longtemps entravée, reprend un nouvel essor. Cette reprise de la Fabrication amène naturellement un plus grand développement de la concurrence : chacun s'efforce d'attirer à soi la clientèle, mais en même temps (ce trait est bien humain), chacun trouve mauvais que ses voisins en fassent autant.

Alors, la nécessité d'opposer à la concurrence une barrière plus forte et plus haute rapproche de plus en plus les gens du même métier ; les simples rapports de voisinage, qui, jusque-là, les unissaient, ne leur suffisent plus ; ils éprouvent le besoin de se voir plus souvent, de se concerter plus régulièrement : nous entrons dans une nouvelle phase.

Elle est marquée par *le développement des assemblées entre gens du même métier.*

Il ne s'agit pas encore d'assemblées tenues systématiquement. On prend seulement l'habitude de se réunir de temps en temps, lorsqu'il y a un intérêt à débattre. On n'a même pas un local fixe : on se réunit, ainsi que le disent souvent les statuts, « dans un lieu honnête » ; c'est parfois le réfectoire d'un couvent. On voit combien nous sommes loin encore d'une corporation organisée et fonctionnant régulièrement. Nous ne constatons jusqu'à présent que l'effort de gens qui ont un intérêt commun et qui essayent de se rapprocher en vue de se soutenir mutuellement.

Il n'y a pas plus là de corporation qu'il n'en existe aujourd'hui entre les Boulangers, les Bouchers, ou les Cochers de Paris, lorsqu'ils se réunissent, dans « un lieu honnête », c'est-à-dire dans une salle louée à cet effet, pour protester contre les bu-

reaux de placement, ou contre les tarifs imposés par les loueurs de voitures.

Ces assemblées marquent cependant un pas en avant. En effet, les artisans prennent plus directement en main leurs intérêts. Ils ne se bornent plus à adresser isolément, à formuler l'un après l'autre des requêtes, que les bayles recueillent; ils délibèrent tous ensemble; ils commencent à demander aux bayles compte de leur gestion; ils tendent, de plus en plus, à les désigner eux-mêmes à la nomination des Capitouls. Enfin, et surtout, ils trouvent, dans cette manifestation commune, plus d'autorité pour réclamer des statuts en vue d'une réglementation plus étroite, en vue d'une limitation plus sévère de la concurrence, car il ne faut pas perdre de vue que c'est là l'unique objet qui met en mouvement ces gens de métier.

Nous allons voir à quel point ils y réussirent.

III

Les gens de métier étaient naturellement portés à présenter leurs requêtes sous couleur de bien public. Ils invoquaient entre autres deux considérations :

La première était qu'il importait de protéger les *intérêts de la clientèle*. On a seulement en vue l'intérêt du public; on ne veut pas qu'il soit trompé. On allègue l'honneur du métier; on dit que la ville y est intéressée. Vous pourriez répondre que le public sait bien se défendre lui-même, qu'il sait bien s'éloigner des fournisseurs qui lui vendent des produits de mauvaise qualité, ou que, s'il s'adresse à ces derniers, c'est parce qu'il préfère payer moins cher, et qu'en somme il est seul juge et le meilleur juge, puisque c'est lui qui paye. Mais vos arguments n'auraient aucun succès, parce que ce qu'il s'agit véritablement de protéger, ce n'est pas le client, mais l'artisan lui-même. Nous verrons en effet que ces règlements sont indifférents et, souvent, défavorables à la clientèle.

La seconde considération alléguée, c'est qu'il faut protéger les

artisans contre la *concurrence déloyale*. Remarquez bien ce mot *déloyale*, car il est essentiel. Il a pour but de donner à entendre qu'il s'agit uniquement d'empêcher ou de réprimer la fraude. N'est-ce pas là de la justice élémentaire ? Qui voudrait tolérer un acte déloyal ? Malheureusement, ici encore, les statuts prouvent péremptoirement que ce n'est là qu'un prétexte et que c'est bien toute concurrence que l'on vise, la concurrence sans épithète.

En effet, les divers règlements contenus dans les statuts peuvent se classer en deux catégories :

1° *Ceux qui ont pour but de diminuer la production, afin de limiter la concurrence ;*

2° *Ceux qui ont pour but d'empêcher les perfectionnements, afin de maintenir l'égalité entre les fabricants.*

C'est ce que nous allons constater.

Les mesures prises en vue de diminuer la production sont les suivantes :

1° *Obstacles à l'établissement de nouveaux artisans.*

C'est là un très sûr moyen d'entraver la production et de limiter la concurrence. On voit, en effet, dès cette période, apparaître dans un certain nombre de statuts des mesures tendant à rendre plus difficile l'établissement de nouveaux artisans dans la ville.

C'est ainsi, par exemple, que les Enlumineurs de manuscrits font déclarer que nul ne pourra exercer le métier avant une résidence d'un an et un jour, sans interruption. Les motifs, ou plutôt les prétextes invoqués, ne pouvaient donner le change à personne : « Comme on ne peut connaître tout d'un coup, mais bien au bout d'un long intervalle de temps, la valeur morale d'un homme, et qu'il y a un grand nombre de gens, vagabonds et exploités sans bonne foi, qui, pleins d'une soif de lucre, sont continuellement occupés de courir le monde avec l'intention bien arrêtée de tromper les personnes d'un naturel trop confiant et de se faire livrer par elles leurs manuscrits, sous prétexte de les enluminer et qui les emportent, les prêtent, les traduisent, ou les vendent, contre le gré de leurs possesseurs, fraudant ces der-

niers et partant avec l'argent qu'ils ont recueilli de la sorte, sans même payer le prix de leurs logements, les Capitouls ont ordonné que nul ne pourra à l'avenir être reçu dans le corps de métier, s'il n'est véritablement citoyen de Toulouse, ou si, du moins, il n'y a habité sans interruption pendant un an et un jour¹. »

Les Ménétriers prennent aussi leurs précautions pour interdire l'accès du métier et ils en donnent pour raison « qu'une seule brebis suffit pour infecter tout un troupeau ! »

On voit trop bien, sous ces prétextes naïfs, que l'infection que redoutent Ménétriers et Enlumineurs est uniquement la concurrence que pourraient leur faire les nouveaux arrivants.

Ce caractère restrictif s'accusera d'ailleurs encore plus, par la suite, lorsque, la corporation étant définitivement constituée, les gens de métiers se sentiront assez forts pour multiplier les barrières à l'entrée de chaque profession. Mais, à l'époque où nous sommes, les choses n'en sont pas encore là.

2° *Réglementation des achats de matière première.*

On sait quelle est l'importance des achats pour un commerçant. Suivant qu'il achète bon marché ou cher, son commerce prospère ou périclité : savoir bien acheter est la première condition pour faire un bon commerçant, un bon artisan. C'est là une prime aux plus habiles, aux plus capables ; mais c'est, en même temps, pour les autres, une cause certaine d'infériorité, car ayant acheté plus cher, ils seront obligés de vendre à plus haut prix et verront ainsi la pratique s'éloigner de leur boutique.

C'est ce qu'il faut empêcher à toute force. Aussi est-il décidé, dans la plupart des statuts, que les matières premières importées du dehors devront être partagées *également* entre tous les membres du métier, afin que tous puissent les avoir *au même prix*. Il me semble que la préoccupation de maintenir l'égalité n'est pas dissimulée ; on ne peut l'avouer plus naïvement. Et l'on prend des mesures en conséquence. Quand un marchand étranger apportait des matières premières à Toulouse, il devait en prévenir les bayles, qui se hâtaient de transmettre l'avis aux gens du mé-

1. A. Du Bourg, *op. cit.*, p. 43

tier et se rendaient avec eux au lieu du dépôt, et tous avaient le droit de faire leurs achats à *un prix uniforme*. Les statuts des Bastiers, ou Bourreliers, prononcent, en outre, une amende contre celui qui aura, dans sa boutique, une quantité de bourre plus considérable que sa provision normale et l'obligent à la céder à ses confrères au prix fixé pour tous¹.

Ces mesures se généralisèrent et s'accrochèrent par la suite. Ainsi les Forgerons défendaient aux étrangers d'acheter du charbon avant midi, « afin que les maîtres puissent se pourvoir à meilleur marché ». De même, les Pancossiers pouvaient seuls acheter le blé « avant dix heures du matin et que l'esquile de la Pierre soit sonnée ». Les Rodiers avaient trois jours pour acheter les bois arrivés au Port Garaut avant qu'ils pussent être livrés au public. Les cuirs restaient vingt-quatre heures dans le dépôt afin de permettre aux Cordonniers de faire leur provision, à cause « de leur grande cherté dans tout le peuple, grands et petits, riches et pauvres, pour la commune fréquentation et usage des souliers² ».

Les mêmes prescriptions se retrouvent, à Paris, dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau. Ainsi les Regrattiers, les Poulailiers, les Poissonniers ne pouvaient acheter aucune de leurs denrées d'approvisionnement ailleurs que sur la place du marché, où tout se vendait en public. Dans les statuts des Chapuiseurs, on lit : « Si un Chapuiseur achète quelque chose de son métier et que quelqu'un du métier survienne au moment où l'on se donne la poignée de main et où l'on baille le denier à Dieu, le survenant peut prendre la moitié, ou la quantité dont il a besoin³. »

Tout naturellement, il est interdit de chercher à s'approvisionner par avance. Aussi lisons-nous dans les statuts des Regrattiers de Paris : « Nul ne doit acheter d'aucun marchand des voitures ou des chargements d'œufs et de fromages, livrables à son prochain voyage, ou à un délai quelconque. » La

1. A. Du Bourg, *op. cit.*, p. 14.

2. *Ibid.*, p. 90.

3. *Ibid.*, p. 22.

raison qu'on en donne déguise mal, ici encore, le vrai motif : « Ces marchés sont défectueux, parce qu'ils présentent trop d'incertitude et trop d'occasions de fraudes, pour les conditions de la livraison. »

Il est évident que, grâce à ces prescriptions, aucun artisan ne pouvait acheter dans de meilleures conditions que son voisin et que l'égalité était ainsi maintenue.

3° *Défense d'avoir plus d'un seul atelier.*

Battus sur un point, les artisans les plus capables essayaient toujours de l'emporter sur un autre et de briser ce moule égalitaire dans lequel on s'efforçait de les enfermer.

C'est ainsi qu'un certain nombre eurent l'idée d'ouvrir plusieurs boutiques situées dans différents quartiers de la ville ; ils espéraient, par là, augmenter leurs bénéfices, en attirant une clientèle plus considérable. Mais les sentinelles attentives qui veillaient jalousement au maintien de l'égalité leur eurent bientôt fermé cette porte de sortie.

Interdiction fut faite d'avoir plus d'un atelier ou d'une boutique. Pour plus de sûreté, chez les Tourneurs, les Chandeliers, les Barbiers, etc., on devait « demeurer à feu et à lieu, avec toute sa famille, dans la maison où était sa boutique, à moins qu'elle ne fût inhabitable¹ ».

Un moyen de tourner ce règlement était de s'adjoindre un colporteur, qui allait vendre la marchandise à travers la ville. C'était une autre forme de la concurrence ; elle est aussitôt frappée d'interdiction, ainsi qu'en témoigne le *Livre des Métiers*. Les Chanevaciens, par exemple (marchands de toile de chanvre), infligent une amende de cinq sous à ceux qui auraient un étal et un colporteur à la fois.

Il est cependant difficile de prétendre que l'ouverture d'une double boutique soit préjudiciable à la clientèle : nouvelle preuve que cette réglementation visait exclusivement la concurrence et le développement de la production. La mesure qui suit n'a également pas d'autre but.

1. Titre LXXIX.

4° *Réglementation des heures et des jours de travail.*

Malgré les mesures que nous venons de signaler, il y avait cependant, pour un artisan actif et laborieux, un moyen de s'élever au-dessus de ses confrères : c'était de se mettre plus tôt au travail, le matin, et de s'en retirer plus tard, le soir. Mais cela pouvait nuire aux artisans moins travailleurs, à ceux qui aiment mieux se lever tard, se coucher tôt. Ceux-là n'y trouvaient pas leur compte, car leurs confrères, en produisant plus, pouvaient vendre davantage et au détriment des autres, la clientèle étant essentiellement limitée. Or ceux qui étaient ainsi lésés constituaient le plus grand nombre, car, dans l'humanité, les travailleurs n'ont jamais été qu'une élite. Aussi, ils eurent vite fait d'adresser une nouvelle requête aux Capitouls contre ceux de leurs confrères qui gâtaient le métier, en travaillant plus que de raison.

S'ils n'avaient réclamé que l'interdiction du travail le dimanche et les jours de fêtes, on aurait pu croire qu'ils obéissaient exclusivement à un sentiment religieux très louable; mais ils allaient bien au delà : ils réclamaient et ils obtinrent (comment ne l'auraient-ils pas obtenu, étant les plus nombreux?) la cessation du travail aux jours de fêtes *non chômées* et, en outre, la fixation de l'heure où devait commencer et finir le travail aux jours ordinaires. Et remarquez qu'il ne s'agit pas de protéger les ouvriers contre un travail excessif imposé par un patron; la prohibition est portée avant tout contre le travail des patrons eux-mêmes, car, en ce temps-là, beaucoup de fabricants travaillaient seuls et n'avaient pas d'ouvriers sous eux : c'était le type courant. L'intention de limiter la production est donc absolument manifeste.

C'est ainsi qu'un certain nombre de statuts interdisent, ou limitent, le travail de nuit. Les Cordiers ne peuvent travailler avant quatre heures du matin, dans la ville et les faubourgs de Toulouse. Le prétexte que l'on invoque est qu'il faut « éviter les dangers d'incendie et les fraudes qui pourraient se commettre ». Les Ceinturiers défendent le travail de nuit « depuis le premier jour de Carême jusqu'à la fête de Saint-Michel du mois de

septembre » : il n'y avait ainsi tolérance de poursuivre son travail à la lumière que pour les jours les plus courts de l'année. Les Spaciers ne pouvaient « faire leur besogne à la lumière, qu'en cas de nécessité et avec l'autorisation des bayles¹ ».

Nous retrouvons, à Paris, la même réglementation. La plupart des statuts de métiers contiennent un article analogue à celui-ci : « Nul du métier ne doit travailler aux jours de fête que le peuple de la ville célèbre, ni aux samedis en charnage (temps où l'usage de la viande est permis) après vêpres, ni aux samedis en carême, après complies, ni la nuit à aucune époque de l'année. Celui qui le fera paiera dix sous d'amende². »

Plusieurs métiers donnent le motif de l'interdiction du travail de nuit : « L'ouvrage ne peut être aussi bien fait la nuit que le jour. » Comment admettre une pareille raison, lorsqu'on lit, dans ces mêmes statuts, qu'il sera permis de travailler la nuit, lorsqu'il s'agit d'un objet commandé pour la maison du roi, de la reine, des princes du sang, de l'évêque de Paris et d'autres grands seigneurs? Y voyait-on plus clair la nuit, quand on travaillait pour ces nobles personnages? Non assurément; seulement ceux-là étaient assez puissants pour exiger qu'on ne les fit pas attendre, et les gens de métier étaient bien obligés, sur ce point, de laisser fléchir leur réglementation.

Pour fixer l'heure où le travail devait commencer, on avait recours aux cloches des églises, au cor du guet, aux crieurs du matin et du soir. Le soir, le travail devait cesser « aux chandelles allumans ». Voilà qui limitait singulièrement la durée du travail, surtout en hiver, et qui constituait une sérieuse entrave à la production, par conséquent à la concurrence. Il est manifeste que cette prescription, comme les précédentes, n'a pas un autre but.

5° *Obstacle à l'embauchage des ouvriers.*

S'attacher de bons ouvriers était encore, pour un patron intelligent, un moyen d'attirer dans sa boutique des pratiques en plus grand nombre; c'était un moyen de produire mieux, et sou-

1. Du Bourg, *op. cit.*, p. 24.

2. Garnisseurs de gaines, tit. LXVI, art. 4.

vent à meilleur marché; c'était, par conséquent, une nouvelle cause de concurrence pour les patrons qui ne savaient pas s'entourer d'auxiliaires aussi capables, en les rémunérant à leur valeur. Les meilleurs patrons devaient fatalement arriver à embaucher les meilleurs ouvriers, ce qui, en dépit des règlements précédents, aurait constitué des inégalités.

Cette situation amena de nouvelles protestations, bientôt suivies de nouvelles mesures restrictives.

Presque à chaque page des statuts, on trouve des articles défendant, sous des peines sévères, d'embaucher des ouvriers travaillant dans une autre boutique. Et si l'ouvrier *se présentait lui-même*, il était interdit de l'embaucher avant d'avoir été demander au patron précédent s'il n'avait aucun reproche à lui faire. Vous pensez s'il était facile de formuler un reproche et d'empêcher ainsi l'ouvrier de quitter sa boutique ou son atelier¹.

Mêmes règlements à Paris : on ne peut embaucher un ouvrier qu'avec l'autorisation du maître précédent². Évidemment, ces mesures n'ont en vue ni l'intérêt des ouvriers ni celui de la clientèle. On aperçoit, à travers tous ces règlements, la même idée tenace de se défendre contre les confrères.

6° *Défense d'attirer les clients.*

Si on ne peut attirer les ouvriers, vous pensez peut-être qu'on peut du moins attirer les clients, car, enfin, on ne pratique pas le commerce ou l'industrie dans un autre but. Vous oubliez toujours que l'organisation ouvrière que nous étudions est conçue, du haut en bas, précisément pour faire obstacle à la force des choses; elle ne marche pas dans le sens du fleuve, elle se met résolument en travers du courant; dès qu'elle voit que l'eau passe par une fissure, immédiatement elle la tamponne, elle la bouche, aussi hermétiquement que possible. Le malheur est que les fissures sont innombrables et que plus on en bouche, plus il s'en ouvre de nouvelles, car il faut que le fleuve passe... et il passera.

1. Du Bourg, *op. cit.*, p. 13.

2. *Le Livre des Métiers*, CXII.

Tout naturellement, chaque artisan n'avait pas d'autre préoccupation que d'attirer la clientèle dans sa boutique: et l'on peut penser, par ce qui se passe aujourd'hui, par ce qui s'est passé dans tous les temps, qu'on faisait assaut de réclame, de promesses séduisantes, de belles enseignes tirant bien l'œil. Et, naturellement encore, dans cette course au client, le petit nombre était plus habile, plus heureux que le grand nombre, ce qui menaçait l'égalité, au nom de laquelle on avait engagé cette lutte surhumaine.

Voilà comment presque tous les métiers furent amenés à défendre très sévèrement de détourner les pratiques. Il était trop facile d'étendre à une foule de cas cette interdiction vague et générale, de frapper d'amendes nombreuses un confrère dont la boutique était plus particulièrement recherchée par la clientèle. Évidemment, il avait toujours fait quelque chose pour attirer cette clientèle... tout comme les autres d'ailleurs; mais il avait réussi, et voilà précisément ce qui méritait l'amende.

Les statuts poussent même la prévoyance jusqu'à viser le cas où des clients sont entraînés « de force » dans une boutique. (Il me paraît difficile d'admettre l'efficacité de ce moyen d'achalander une boutique.) Voici, par exemple, ce que je lis, à ce sujet, dans les statuts des Chaussetiers de Toulouse, à la date de 1425: « Comme la plupart des membres du métier, cédant à un sentiment de cupidité, ont pris l'habitude d'entraîner de force (?) dans leurs boutiques les gens qui passent dans la rue, pour enlever des pratiques à leurs voisins, — ce qui est journellement la cause d'une foule d'injures et de rixes, — pour mettre un terme à ce désordre, il est interdit à toute personne du métier de toucher et d'entraîner des hommes et des femmes, stationnant ou passant dans les rues, pour les forcer (?) à acheter dans leurs boutiques, sous peine de dix sols toltzas, pour chaque contravention de ce genre. Si cet acte a été commis par un valet, ou une servante ne gagnant pas encore de salaire, le maître de ce dernier, ou de cette dernière, devra payer l'amende, ou lui donner son congé ¹. »

1. Du Bourg, p. 13.

7° Obstacles mis à l'introduction d'objets fabriqués au dehors.

Une concurrence redoutable pour les artisans des villes était l'introduction d'objets fabriqués au dehors, par exemple dans les campagnes du voisinage, où un certain nombre de paysans cherchaient un complément de ressources dans des Fabrications Accessoires. L'intérêt de la clientèle était, manifestement, qu'on favorisât l'entrée de ces marchandises; mais nous n'en sommes plus à démontrer qu'ici il s'agit bien moins de l'intérêt de la clientèle que de celui des artisans. Aussi ces derniers essayent-ils de mettre obstacle, autant qu'ils le peuvent, à l'introduction de ces objets. Ils veulent bien prendre l'argent des paysans, mais ils ne voudraient pas laisser entrer leurs produits fabriqués.

Dans presque tous les statuts, pour ne pas dire dans tous, il est décidé qu'aucune marchandise, aucun ouvrage du métier, fabriqué en dehors de Toulouse, ne pourra être mis en vente dans l'intérieur de la ville avant d'avoir été examiné et inspecté... par les bayles.

Comme les bayles étaient précisément choisis parmi les gens du métier, les artisans du dehors se trouvaient complètement à la discrétion des artisans de la ville. Ils étaient jugés par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à leur fermer l'entrée, par leurs propres concurrents.

Voici comment on procédait, d'après les statuts des Espaciens : « Quand un ouvrage de spacerie sera apporté de l'extérieur de Toulouse et sera exposé dans un lieu public de vente, les bayles auront le droit de l'examiner et de le palper, pour juger s'il est bon et suffisant; s'ils le trouvent insuffisant, ils auront à le saisir et apporter à la maison commune, où ils convoqueront... les prud'hommes du métier. » Ainsi, après les bayles, ce sont « les prud'hommes du métier », c'est-à-dire les artisans de la ville eux-mêmes, qui jugent leurs confrères du dehors. En vérité, il devait être difficile d'échapper à cette double inspection intéressée. Les artisans de la ville semblent l'avoir compris et avoir eu quelque peu honte de la justice qu'ils instituaient; ils ont voulu détourner les soupçons et ils les ont, par le fait même, confirmés. En effet, les statuts disent, aussitôt après, que les

prud'hommes « devront décider, sans amour, faveur, rancune ou complaisance, et sous la foi du serment ». Et ils ajoutent : « Si l'ouvrage est déclaré insuffisant, il sera cloué à la porte du Palais de la maison commune, comme faux et insuffisant, afin que justice soit faite et que cette punition serve d'exemple aux autres¹ ». Voilà qui ne devait pas encourager les artisans du dehors à apporter leur marchandise au marché de la ville : le but était ainsi atteint.

Mais ce qui est peut-être encore plus extraordinaire, c'est que cette justice si partielle n'était même pas gratuite. Que l'ouvrage fût trouvé bon ou mauvais, il fallait payer aux bayles « la somme de six deniers tournois si l'ouvrage est de la valeur de une lieure tournois et au-dessous ». Le prix allait en augmentant avec la valeur de l'ouvrage.

Certains statuts vont même plus loin et interdisent purement et simplement l'introduction de toute marchandise du dehors. Ainsi les Taillandiers interdisaient « les ciseaux de Crisolle et autres lieux forains », et les Bonnetiers n'autorisaient que le débit « des bonnets et bonnettes rouges du Narbonnais et des marchandises de Roquecourbe ». Voilà du moins qui était plus franc et qui supprimait radicalement toute concurrence extérieure.

8° *Défense d'exporter hors de la ville des marchandises incomplètement ouvrées.*

Le motif de cette nouvelle prescription n'est pas difficile à saisir : elle a pour but, comme les précédentes, de réserver le travail tout entier aux artisans de la ville. C'est ainsi, par exemple, que des marchands venaient acheter à Toulouse toutes les peaux brutes qu'ils pouvaient trouver et les expédiaient au dehors, en sorte que les Parcheminiers et les autres industriels qui travaillent les peaux se trouvaient privés d'une partie de leur travail. Il fut donc décidé que toute personne qui ferait sortir de la ville des peaux incomplètement préparées serait passible d'une livre tournois d'amende.

1. Du Bourg, p. 35. Voir d'autres exemples.

Les diverses mesures que nous venons d'énumérer ont plus particulièrement pour but de diminuer la production, afin de limiter la concurrence, mais elles seraient restées en partie sans effet s'il avait été permis de fabriquer à sa guise.

On fut donc fatalement amené à édicter une nouvelle série de mesures ayant pour but d'empêcher tout *perfectionnement dans les méthodes de travail*.

Nous avons dit que la Fabrication est essentiellement progressive. Ce caractère progressif s'accuse de deux manières : ou bien les artisans les plus capables, les plus industriels, appliquent des procédés plus perfectionnés, et, dans ce cas, ils fabriquent mieux; ou bien ils emploient des matières plus communes, moins coûteuses, et alors ils fabriquent à meilleur marché.

Dans les deux cas, ils attirent la clientèle, au détriment de leurs confrères moins avisés; ils l'attirent, soit par la qualité des produits, soit par leur bas prix.

Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher cette nouvelle cause d'inégalité : c'est de fixer, dans les plus minutieux détails, les diverses façons que l'on devra donner à chaque objet et la manière précise dont on devra les donner.

On peut mesurer la difficulté de l'entreprise, si l'on songe à la prodigieuse variété d'objets qui sont soumis à la Fabrication et à la prodigieuse variété de méthodes dont chacune de ces Fabrications est susceptible. On n'aurait certainement jamais songé à entreprendre une pareille œuvre de réglementation, si on ne s'était trouvé engagé dans des conditions particulières, qui faisaient du maintien de l'égalité la clef de voûte de tout l'édifice du travail.

Ce point était tellement essentiel que la réglementation des méthodes de travail a été le principal objet visé par les requêtes aux Capitouls. Les statuts des divers métiers abondent, dès l'origine, en prescriptions techniques sur les conditions dans lesquelles chaque fabrication doit être faite. Cette réglementation est si minutieuse et si développée que l'auteur de la publication

sur les *Corporations ouvrières de la ville de Toulouse*, après l'avoir constatée, omet de nous en donner le détail, dans la crainte d'être entraîné trop loin. « Les statuts abondent, dit-il, en prescriptions techniques sur la fabrication des ouvrages du métier et s'attachent, dans le principe, presque exclusivement à cette réglementation. Bien que l'étude de cette partie des statuts offre un grand intérêt au point de vue des modifications et des progrès de l'industrie nationale, nous sommes obligés de la passer sous silence, car elle ne rentre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé ¹. »

Par bonheur, Étienne Boileau a été moins discret et s'est bien gardé d'omettre ce qui constituait le fond même de l'organisation ouvrière.

Quand on lit le *Livre des Métiers*, on voit apparaître, presque à chaque page, la préoccupation de fixer d'une manière précise les conditions de la fabrication. On sent l'effort fait pour empêcher que le voisin ne puisse appliquer des procédés nouveaux, qui créeraient une supériorité à son profit.

C'est ainsi que beaucoup de statuts spécifient que le travail doit être exécuté sur la rue, dans l'atelier, en présence des passants. On veut pouvoir se contrôler constamment les uns les autres, afin d'être assuré que personne ne s'éloignera des méthodes connues et pratiquées de tous. C'est ainsi que les potiers ne pouvaient placer leur tour ailleurs que dans leur atelier et ils ne pouvaient cuire des poteries faites ailleurs que chez eux.

Mais on insiste particulièrement sur la matière à employer et sur le mode de fabrication, car c'est surtout par là que l'égalité pourrait être menacée.

Les Cordiers ne peuvent fabriquer des cordes que d'une seule « étoffe », « c'est à savoir : ou toute de toile, ou toute de chanvre, ou toute de lin, ou toute de soie ». Les Laceurs de fil de soie ne peuvent faire que des rubans de deux toises de long. Les Drapiers entrent dans des détails de fabrication si minutieux

1. P. 2 et 21.

qu'il est impossible de les reproduire ici. Ils fixent, par exemple, la largeur que doivent avoir les draps; ils interdisent le mélange des laines de plusieurs espèces et vont même jusqu'à défendre le mélange de laines venant de provinces différentes. Les Lampiers ne peuvent fabriquer que des chandeliers et des lampes d'une seule pièce. Les Barilliers ne peuvent « ouvrir que quatre manières de fus, c'est à savoir de fin cuer de chaisne sans aube, de perier, d'alier et d'érible ». Chez les Tisserands, le mode de fabrication obligatoire est décrit en quatorze longs articles. Les Tapissiers ne peuvent « ouvrir de nul file fors que de file de laine ». Dans les statuts des « Ymagiers et de ceux qui taillent cruchefis (crucifix) », il est dit que le corps du Christ doit être fait de trois pièces, une pour le corps et une pour chaque bras; par contre, les autres images doivent être faites d'une seule pièce. Les Gaimiers ne peuvent travailler que les peaux de certains animaux soigneusement spécifiés. On pourrait multiplier ces exemples, car tous les statuts entrent dans de grands détails sur les procédés de fabrication *obligatoires* pour tous les gens du métier.

Chacun cependant essayait de se soustraire à ces règlements autant qu'il le pouvait; aussi ces prescriptions se terminent-elles invariablement par la menace d'une amende dont le taux est soigneusement spécifié.

Pour découvrir les infractions, les bayles, ou les jurés, comme l'on disait dans le nord, devaient faire des visites fréquentes dans les boutiques et les ateliers; à chaque heure du jour ou de la nuit, on était menacé de les voir arriver à l'improviste: c'était une inquisition de tous les instants. Tout objet fabriqué contrairement aux prescriptions des statuts était détruit et son auteur condamné à l'amende. Dans certains métiers, la sentence devait, en outre, être affichée à la porte de la maison de ville, et parfois l'interdiction du métier était prononcée. C'était là un moyen certain de se débarrasser d'un concurrent.

On se demandera peut-être comment des gens qui réclamaient eux-mêmes ces règlements si compliqués et ces entraves si gênantes n'étaient pas les premiers à s'y soumettre, et pourquoi il

était nécessaire de les y contraindre par un tel luxe de contrôle et de pénalités.

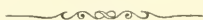
Cette contradiction n'est que trop dans la nature humaine, ou plutôt, il n'y a là qu'une contradiction apparente. L'explication est en effet bien simple : on réclamait des règlements pour les autres et on les violait pour soi-même. L'intérêt personnel poussait à demander des mesures répressives contre les concurrents qui tendaient à s'élever ; mais la nature du métier poussait à faire perpétuellement effort pour s'élever soi-même au-dessus des autres, pour fabriquer mieux, ou à meilleur marché, afin d'attirer à soi la clientèle. Rien ne prouve mieux que les artisans du moyen âge avaient entrepris de lutter contre la force des choses.

Pour soutenir cette lutte, ils n'ont fait appel jusqu'ici qu'à l'autorité municipale ; ils n'ont agi que sous le couvert de cette autorité. On peut donc nommer cette période la période de réglementation municipale.

Mais cette réglementation ne suffit déjà plus ; les barrières craquent de toutes parts sous l'effort des artisans eux-mêmes, qui essayent, en dépit de tout, de passer à travers. Pour contenir la concurrence et l'inégalité croissantes, il va falloir recourir à d'autres moyens et à des moyens de plus en plus puissants.

On va donc être amené à se serrer davantage les uns contre les autres, pour faire face au danger ; on va avoir recours à l'association ; on va créer la *Corporation*. Ainsi fortement unis ensemble, on entreprendra d'élever encore les barrières et de les fortifier. Il faut, à tout prix, empêcher le fleuve d'aller à la mer.

Nous allons assister à cette nouvelle phase de la lutte entreprise par les artisans contre les conditions naturelles de la Fabrication.



LA PÉRIODE
DE RÉGLEMENTATION CORPORATIVE

Les premières mesures prises par les artisans des villes, pour limiter la concurrence et se réserver la clientèle, devinrent bientôt insuffisantes : d'une part, l'intérêt portait chacun à se soustraire, personnellement, aux règlements dont il réclamait l'application contre ses confrères; d'autre part, le développement naturel de la Fabrication, au milieu d'une population qui s'accroissait et qui s'enrichissait, menaçait constamment de créer des inégalités au profit des artisans plus capables et plus entreprenants.

Ainsi, les règlements tiraient dans un sens, dans le sens de l'égalité; la force des choses tirait dans un autre sens, vers l'inégalité. On était donc voué à la lutte fatale, à la lutte de tous les jours.

Qui l'emportera?

Les artisans sont du moins bien décidés à employer tous les moyens pour empêcher : 1° qu'aucun d'eux ne s'élève au-dessus des autres, de manière à attirer à lui la clientèle de ses concurrents; 2° que le nombre des artisans se multiplie, de manière à diminuer la part de clientèle de chacun.

Plus ils ont à craindre d'être débordés, plus ils se serrent les uns contre les autres, comme un troupeau de moutons en présence de l'orage.

C'est de ce besoin de groupement que va naître enfin la *Corporation*.

I

Jusqu'ici nos artisans ne formaient pas des Corporations.

Ils étaient bien soumis à des règlements, mais c'étaient uniquement des règlements municipaux, à la façon de ceux qui régissent les artisans de nos jours.

Ils avaient bien un personnel, représenté par les bayles ; mais ces derniers, quoique faisant partie du métier, n'étaient pas directement nommés par lui, mais par les Capitouls, par la municipalité.

C'était donc là, purement et simplement, un régime de police municipale.

Pour que les artisans constituassent une Corporation, il fallait qu'ils eussent une vie propre. En effet, une Corporation n'est pas autre chose qu'une association de particuliers munie des moyens de pourvoir à un intérêt commun.

Or ces moyens manquaient à nos artisans, car ils n'avaient pas une caisse commune.

Mais ils devaient tendre naturellement, et par tous les moyens, à être en possession d'un fonds commun : c'est là un désir et un besoin qui se manifeste toutes les fois que des hommes se réunissent en vue de pourvoir ensemble à un intérêt collectif, car on ne peut rien entreprendre sans argent.

Les règlements municipaux vinrent leur fournir fort à propos les ressources qu'ils cherchaient.

Nous avons vu, en effet, que toutes les infractions aux règlements étaient punies d'une amende, qui, dans le principe, était partagée entre les bayles et le trésor municipal. Or, à mesure que la Fabrication faisait effort pour se développer et que les règlements se multipliaient, les amendes devenaient plus nombreuses. La tentation était trop belle. Aussi dès que les artisans se sentirent assez forts, ils se réservèrent une partie de ce

revenu; tel fut le premier élément d'une caisse commune, d'une « boîte » du métier.

Ce premier fonds se trouva augmenté par les dons et aumônes que des confrères ou des bienfaiteurs étrangers, déposaient dans un tronc disposé à cet effet.

Ces deux ressources ne suffisant sans doute pas, l'usage s'établit de payer une cotisation annuelle, qui était ordinairement perçue à l'issue des assemblées de chaque métier.

Enfin, plus tard, les artisans nouvellement admis à exercer le métier durent verser une certaine somme. Chez les Ménétriers, par exemple, ce droit d'entrée était proportionnel au talent : « Si le ménétrier était habile et exercé à jouer en partie, comme un ténor, un contralto, un soprano, il devait payer dix sols tournois, tandis que, dans le cas contraire, il ne payait qu'un sol. »

Grâce à ces ressources, les artisans se trouvèrent mieux en situation de défendre leurs intérêts; ils ne furent plus arrêtés par la dépense; ils furent moins dépendants des Capitouls. Ils formèrent, en un mot, une Corporation, *au point de vue des intérêts du métier*.

En effet, une bonne part de ces ressources était employée en frais de procès. C'est que, « à mesure que les corporations se multipliaient et se développaient, les procès devenaient très nombreux et formaient en général un des chapitres les plus chargés dans les comptes annuels que les bayles rendaient à la fin de leur gestion. C'étaient tantôt contre un de ses propres membres rebelle aux statuts, tantôt contre un métier rival, que la Corporation avait à se défendre. Tous les membres devaient être convoqués d'urgence et décider, à la majorité des voix, s'il y avait lieu, ou non, d'entamer l'affaire. En vertu de ces délibérations, les bayles étaient chargés de poursuivre ces longues et dispendieuses procédures, successivement devant la cour de Messeigneurs les Capitouls, devant le Parlement, ou les juridictions supérieures¹ ».

Mais à mesure que la concurrence augmente, on tend à se

1. Du Bourg, *loc. cit.*

rapprocher toujours plus les uns des autres, à s'entraider mutuellement davantage : c'est le sentiment qu'éprouvent naturellement les hommes, en présence d'un danger commun qui va croissant. Bientôt la caisse n'est plus seulement chargée de pourvoir aux intérêts généraux du métier, mais à *l'assistance mutuelle* des gens du métier en cas de malheur.

Il ne s'agit pas là, bien entendu, d'une organisation expresse, indépendante de la précédente; c'est une institution de fait; c'est une simple extension de la Corporation de métier. C'est-à-dire que l'existence d'une caisse permet de venir en aide aux confrères malheureux, de pourvoir, par exemple, aux frais de maladie, aux frais d'enterrement. Certains confrères sont parfois désignés pour visiter les malades, « excepté, disent quelques statuts, si la maladie est pestilentielle ».

Les Boulangers procurent aux confrères malheureux « le barbier, le médecin et l'apothicaire ». Les Ménétriers, et plusieurs autres métiers, étendent ces secours à ceux « qui auraient été déclarés en faillite et n'auraient pas de quoi payer leurs dettes, à cause de leur pauvreté¹ ».

Les statuts des Pâtisseries sont très explicites : « Quand un maître dudit office, de bonne et honnête conduite, tombera dans la misère par adversité et qu'il sera notoirement pauvre, la confrérie sera tenue de venir à son secours et de l'aider à vivre tant qu'il sera de ce monde, à la discrétion des bayles et des maîtres de l'office. Pareillement, la confrérie devra venir au secours de tout compagnon, qui, après avoir servi longtemps et fidèlement un ou plusieurs maîtres de l'office, tombera dans la misère et ne pourra gagner sa vie² ».

Mais tous les statuts conservent à ces secours le caractère de prêts, que le donataire doit rembourser, dès que cela lui est possible. Par là, on évitait très heureusement de compromettre les ressources de la Corporation. « Et aussi, disent les statuts des Peintres-Verriers, ledit maître s'obligera à la boiste dudit

1. Du Bourg, *loc. cit.*, p. 15.

2. *Ibid.*

office de rendre et payer ce qu'il aura prins et reçu, quand viendra en meilleure fortune¹ ».

Enfin, au moyen des ressources contenues dans la caisse, on put célébrer en commun la fête patronale et les offices pour les morts: on put entretenir une lampe devant l'image du saint Patron. C'est le commencement des fameuses *Confréries*, dont nous verrons et dont nous expliquerons plus loin le développement.

Tel fut le merveilleux effet de cette « caisse » commune, qui permit de créer un groupement corporatif au triple point de vue des *intérêts du métier*, de l'*assistance mutuelle* et des *besoins religieux*.

Voilà donc nos gens de métiers en possession d'une organisation positive, qui assure leur indépendance et leur action. Au lieu de la simple confraternité naturelle, qui les unissait jusqu'alors, nous voyons apparaître une véritable *Corporation*.

Dès lors, les artisans sont plus forts pour faire obstacle à la concurrence grandissante. Ils vont le prouver, en augmentant encore la réglementation et les mesures restrictives derrière lesquelles ils essayent de s'abriter.

II

Jusqu'ici, les gens de métier n'avaient entrepris de limiter la concurrence que par une série de mesures réglementaires ayant pour but d'empêcher de fabriquer mieux, ou à meilleur marché. Mais, en somme, l'entrée du métier restait libre; elle restait ouverte à tout le monde, tout ouvrier pouvait devenir Maître.

Même, à l'origine, la Corporation n'était pas obligatoire. Nous trouvons, en effet, dans presque tous les statuts, la mention d'hommes du métier désignés en langue vulgaire sous la dénomination de « privat », ou « strangier », c'est-à-dire ne faisant pas partie de la Corporation, ou étrangers à la ville. Parmi les

1. Du Bourg, *loc. cit.*, p. 44.

statuts du quinzième siècle conservés dans les archives de Toulouse, deux seulement leur refusent le droit d'exercer le métier dans la ville et d'y débiter leurs produits, ce sont ceux des Parcheminiers et ceux des Naypiers.

Mais la Corporation une fois bien constituée, une fois en possession de la puissance que donne un fonds commun largement alimenté, les artisans se sentent capables d'aller plus loin; ils osent former le projet de limiter le nombre des artisans, et même de se réserver purement et simplement le métier, à eux et à leurs enfants. Cette perspective était trop séduisante pour qu'ils n'essayassent pas de la réaliser, du moment qu'ils en avaient les moyens.

Limiter le nombre des artisans, fermer le métier, c'était là évidemment un coup de maître; c'était le moyen le plus sûr de tarir la concurrence dans sa source.

Aussi l'idée est-elle aussitôt appliquée, dans toutes les villes, d'un bout de la France à l'autre, car, dans toutes les villes, ainsi que nous l'avons vu, les artisans étaient les maîtres et l'organisation des métiers avait suivi la même marche.

Il est donc décidé que nul, désormais, ne pourra ouvrir boutique, sans avoir fait un *chef-d'œuvre*, dont l'objet est minutieusement défini par les statuts.

A Toulouse, par exemple, le Ceinturier doit tailler et orner « une ceinture pour dames de quatre doigts de large, en bon cuir, garnie de boutons avec des ornements en argent et une ceinture pour homme, large d'un pouce, en bon cuir, garnie d'acier bruni ». Le Barbier, après avoir « apprêté ses quatre lancettes, doit répondre aux questions des bayles sur la chirurgie, la phlébotomie et les ventouses, et raser, en dernier lieu, une barbe avec un rasoir neuf ». Le Tonnelier doit confectionner « une pipe, une barrique et un tonneau ». L'Espacier doit « forger, appointer et garnir une épée ». Le Naypier doit peindre, « suivant la répartition des couleurs en usage dans le pays », un jeu de cartes. Le Pâtissier est tenu de présenter « trois pâtés de chapons faits, dressés, cuits et assaisonnés d'une façon convenable et honnête; six pâtés d'assiettes, quatre tartes d'An-

gleterre, quatre darioles à la crème, un dauphin et une fleur de lys à la crème ¹, » etc.

A Paris, le chef-d'œuvre est également obligatoire : « Nus, disent les Tailleurs, ne puet lever estable (s'établir), de ci adonc que (jusqu'à ce que) li mestres qui gagnent le mestier aient veu et regardé s'il est ouvrier soufisant de coudre et de taillier. Et s'ils le trouvent soufisant, il puet establir lever et tenir ostel comme mestre ² ». Celui qui voudra s'établir, disent les Drapiers de soie, « il conviendra que il sache faire le mestier de touz poinz, de soy, sans conseil ou ayde d'autruy, et qu'il soit à ce examiné par les gardes du mestier ³ ». Les Fourreurs de chapeaux veulent qu'on « saiche fourrer de touz poins un chapel ⁴. Les Oublieurs veulent qu'on fasse en une journée mille petits gâteaux appelés nielles.

Il est inutile de multiplier ces exemples que l'on peut retrouver dans tous les statuts de métiers.

Par lui-même, le chef-d'œuvre constitue déjà une sérieuse barrière à l'envahissement du métier; mais son caractère d'exclusivisme ressort encore plus nettement des conditions dans lesquelles se fait cet examen.

Il est évident que la qualité des juges est de la plus haute importance pour garantir l'impartialité de cette épreuve. Or, quels sont les juges? Ce sont les Maîtres qui pratiquent déjà le métier; c'est-à-dire précisément ceux qui ont intérêt à empêcher l'admission de nouveaux artisans, ceux qui veillent avec un soin jaloux à se réserver pour eux-mêmes le monopole du métier. Qu'ils le voulussent ou non, leur justice était partielle, car il ne faut jamais exiger que des hommes pratiquent couramment des vertus héroïques. Il eût fallu de l'héroïsme pour être seulement juste dans de pareilles circonstances, pour juger équitablement ses propres concurrents, ses propres adversaires. Cela est élémentaire.

1. Du Bourg, *loc. cit.*

2. *Livre des Métiers*, tit. LVI, art. 3.

3. *Ibid.*, tit. XL, art. 1.

4. *Ibid.*, tit. XCIV, art. 7.

Et non seulement l'admission est difficile, par le fait des juges, mais elle l'est encore par les conditions imposées pour le chef-d'œuvre et qui montrent bien que l'unique préoccupation est d'empêcher l'envahissement du métier.

C'est ainsi, par exemple, que le chef-d'œuvre n'est pas laissé au candidat; il est acquis à la Corporation, il tombe dans la caisse du métier. On augmente donc, — aux frais des étrangers, — les ressources de la Corporation; en second lieu, on écarte les candidats, en leur enlevant le produit de leur travail. Et ne croyez pas que la chose soit de peu d'importance, car, avec le temps, c'est-à-dire à mesure que la concurrence monte, le chef-d'œuvre est rendu de plus en plus difficile, de plus en plus long, de plus en plus coûteux. Dans certains métiers, on en arrive à demander un chef-d'œuvre qui exige une année entière de travail. C'est là une dure épreuve pour de jeunes ouvriers, n'ayant pour vivre que le travail de leurs mains.

Naturellement, les statuts s'efforcent de colorer l'établissement du chef-d'œuvre d'un prétexte de bien public. Ils disent, en général, qu'il a pour but de maintenir la perfection du travail. Il est bien évident que plus les épreuves étaient difficiles, plus le nombre des artisans était limité, plus on avait de chance d'obtenir le fini du travail.

Mais ce n'est pas là la question : il s'agit simplement de savoir si c'est dans ce but que le chef-d'œuvre a été institué. Or, sur ce point, il n'y a pas de doute possible : le chef-d'œuvre n'a pas été institué pour assurer, comme on le disait, la perfection du travail, mais uniquement pour empêcher le développement de la concurrence, l'introduction de membres étrangers.

Et la preuve, me direz-vous? La preuve, elle est précisément dans ces mêmes articles des statuts qui instituent le chef-d'œuvre.

Si on n'avait eu en vue que la perfection du travail, on aurait soumis tout le monde à cette épreuve, afin de ne laisser entrer dans le métier que les artisans notoirement capables de l'exercer. Cela est évident.

Or il n'en est pas ainsi. Les statuts proclament une exception

bien caractéristique : ils dispensent du chef-d'œuvre les fils, les gendres et les veuves de Maîtres, et ils les dispensent, en outre, soit de la totalité, soit tout au moins de la moitié du droit d'entrée.

Ainsi, aucune preuve de capacité n'est exigée pour les membres de la famille. On demande seulement aux veuves d'avoir une bonne conduite, ce qui est évidemment louable, mais ne témoigne d'aucune préoccupation relative à la capacité. « Quand un maître ira de vie à trépas, disent les statuts des pâtisseries de Toulouse, qui reproduisent une disposition générale, si sa femme lui survit, cette veuve aura la faculté de continuer à tenir la boutique de son mari tout le temps de sa viduité, pourvu qu'elle soit de bonne vie et d'honnête conduite¹. »

N'est-il pas clair, après cela, que l'on entend tout simplement se réserver le privilège du métier pour soi et pour sa famille, que l'on veut à tout prix se réserver un monopole?

Remarquez bien que je n'examine pas, pour le moment, la question de savoir si cela est bien ou mal, — nous le verrons assez par la suite, — je tiens seulement à établir que le chef-d'œuvre a tout simplement pour but de constituer un monopole, et que ce monopole est établi par un procédé purement factice et arbitraire.

Mais voici d'ailleurs qui rend encore plus évidente la préoccupation exclusive de se réserver le monopole du métier.

Bientôt, on ne trouva plus ces diverses épreuves suffisantes pour écarter les concurrents, car une fois en veine de se réserver un monopole, on est toujours porté à aller plus loin; c'est là une pente sur laquelle tout homme glisse facilement, lorsque rien ne l'arrête.

C'est ainsi qu'un certain nombre de statuts en arrivèrent à décider que nul ne pourrait exercer le métier en qualité de Maître, *s'il n'était lui-même fils de maître*.

« Nus, disent les statuts des Tisserands de Paris, ne doit avoir métier de toissarrenderie, se il n'est filz de mestre². » Voilà du

1. Du Bourg, p. 53.

2. Tit. LIV, art. 6.

moins qui est clair et dépouillé d'artifice : on ne se donne même plus la peine d'invoquer un prétexte.

A Paris, les Drapiers, les Monnayeurs, les Batteurs d'or, les Brodeurs, les Boyaudiers, les Ferrailleurs, les Oiseliens, les Bouchers, etc., avaient adopté la même mesure. Chez ces derniers, chaque état se transmettait de mâle en mâle, comme la couronne de France, et si le boucher ne laissait que des filles, son état ne pouvait être acheté que par un confrère. Même interdiction chez les Tupiniers de Sevrey : « Aucun d'eux ne peut et ne doit apprendre le métier et industrie de potier de terre, qu'à ceux qui sont issus d'eux du côté du père ¹. »

En outre, dans certains métiers, on limitait le nombre des Maîtres, ce qui n'avait évidemment pas d'autre but que de limiter la concurrence : ainsi, à Paris, chez les Orfèvres, ils ne devaient pas dépasser 300; chez les Brodeurs, 100; chez les Horlogers, 72; chez les Batteurs d'or, 40; chez les Imprimeurs, 32; chez les Ferrailleurs, 12, etc. Les aspirants étaient donc forcés d'attendre qu'il y eût une place vacante, et il est inutile de dire qu'il se trouvait toujours un fils de Maître pour l'occuper. Les gens étrangers à la famille des Maîtres se trouvaient donc évincés.

Certaines Corporations limitaient même formellement le nombre des étrangers que l'on pouvait admettre. Elles recevaient des fils et des gendres de Maîtres « autant qu'il s'en présentait », mais des pauvres compagnons : dix chez les Tailleurs, six chez les Rôtisseurs; quatre chez les Gondonniers et les Savetiers; un seul chez les Merciers, les Libraires et les Relieurs, etc. ².

Voilà donc les Maîtres enfermés dans la maîtrise, comme dans une forteresse dont toutes les issues sont étroitement closes et bien gardées. Il semblerait qu'on n'eût plus, dès lors, à redouter l'intrusion des ouvriers, qu'on n'eût plus à s'inquiéter d'eux.

On se tromperait : malgré tout, ils pouvaient encore constituer un danger, et l'on crut devoir se précautionner contre eux, ainsi que nous allons le constater.

1. Canat de Chizy, *Les Tupiniers de Sevrey*, p. 5.

2. Voir les statuts de ces corporations de Paris.

Dans les premiers temps du régime corporatif, il y eut, à la vérité, une tendance à attirer les ouvriers du dehors. « Quand les pauvres ouvriers étrangers arrivaient dans la ville (de Toulouse), le corps de leur métier les accueillait à bras ouverts, comme des membres de leur famille et leur procurait les secours dont ils avaient besoin et le travail qu'ils venaient chercher¹. » « Si des compagnons enlumineurs de manuscrits, disent les statuts des Enlumineurs, viennent à Toulouse pour y travailler de leur art, les artistes jurés enlumineurs de la présente ville procureront à ces compagnons un ou plusieurs Maîtres, s'ils peuvent en trouver, et leur feront donner pour leur travail un salaire juste et raisonnable proportionné à leur habileté dans leur art. »

Au premier abord, il peut paraître extraordinaire que l'on attire ainsi les ouvriers du dehors, au moment même où on vient de limiter le nombre des Maîtres. Les deux faits ne sont contradictoires qu'en apparence ; en réalité, ils répondent à la même idée, ils sont la conséquence l'un de l'autre.

En effet, on attire les ouvriers du dehors, parce que leur grand nombre fait baisser la main-d'œuvre, ce qui est tout à l'avantage des Maîtres qui les emploient.

D'autre part, on n'a plus à redouter leur concurrence, puisqu'on vient de mettre des obstacles à leur établissement comme Maîtres !

Cette invitation gracieuse à venir à la ville en qualité d'ouvrier n'a donc aucun inconvénient pour les Maîtres, et elle n'est qu'un leurre pour les ouvriers, puisqu'elle ne leur ouvre qu'une situation sans issue.

Malgré cela, les ouvriers arrivèrent en grand nombre, attirés par la perspective d'un travail immédiat et soutenus par l'espoir de pouvoir, — plus tard, — forcer les portes de la Maîtrise, en dépit des obstacles qui y étaient amoncelés.

Mais, avec le temps, cette affluence d'ouvriers constitua un véritable danger pour le monopole que s'étaient arrogé les Maîtres : ceux-ci craignirent de voir forcer, à un moment donné,

1. Du Bourg, p. 56.

les portes de la Maîtrise, et de voir s'écrouler tout cet échafaudage si habilement et si péniblement dressé.

Ils furent ainsi amenés fatalement à fortifier leurs ouvrages de défense par de nouvelles prohibitions. Telle est en effet la loi des régimes de réglementation ; quand on y est une fois entré, il faut aller jusqu'au bout, il faut parcourir toute la série des règlements possibles et impossibles. Le système ne peut se maintenir qu'à ce prix, car, si la liberté vient à passer seulement le bout de l'oreille, tout croule brusquement. C'est là une redoutable fatalité.

Les ouvriers, ou Compagnons, et les Apprentis furent alors soumis à une réglementation spéciale, qui permit aux Maîtres de les tenir et de les contenir étroitement. C'est entre le quinzième et le seizième siècle que nous voyons s'établir à Toulouse cette nouvelle série de mesures.

Les Compagnons furent soumis aux règlements suivants :

1° *Un droit d'entrée versé à la caisse de la Corporation.*

Ce droit d'entrée avait un double avantage : d'une part, il diminuait l'affluence trop grande d'ouvriers ; d'autre part, il obligeait les ouvriers eux-mêmes à contribuer à la caisse de la Corporation, et, par le fait même, à fortifier la situation des Maîtres. C'était une manière habile de faire la guerre avec l'argent de ceux que l'on combattait.

2° *Des cotisations périodiques.*

Le droit d'entrée n'était versé qu'une fois, ainsi que le nom l'indique ; mais grâce à ces cotisations périodiques, les Maîtres assuraient à leur caisse des fonds permanents.

3° *Une épreuve d'admission.*

Quoique moins solennelle que celle des Maîtres, cette épreuve se prolongeait parfois pendant deux jours. Les bayles, disent les statuts des Naypiers de Toulouse, examineront pendant deux jours le candidat ; « s'ils le trouvent suffisamment expert pour pouvoir gagner salaire, » ils l'autoriseront à se placer chez le Maître qu'il voudra ; « dans le cas contraire, ils lui enjoindront, s'il veut rester à Toulouse, d'avoir à se mettre en apprentissage avec le Maître qu'il voudra, pour un espace de

temps fixé par eux ». Et le texte ajoute que les bayles devront examiner le candidat « après avoir mis de côté tout sentiment de haine, d'envie et sous la foi du serment¹ ». Cette prescription accuse bien, en essayant de les repousser, quels étaient les sentiments auxquels obéissaient les auteurs de cette réglementation, et quels étaient les reproches que les ouvriers adressaient à ces examens et à ces examinateurs.

Quand un ouvrier Aiguilletier venait travailler à Toulouse, le Maître chez qui il s'était placé, devait « présenter la première grosse d'aiguilles fabriquées par lui aux bayles, qui jugeaient si elle était suffisamment bien faite² ».

Nous retrouvons, à Paris, des épreuves analogues, dans le *Livre des Métiers*³ ; tant il est vrai que les mêmes causes, produisaient partout les mêmes effets. En outre, certains statuts interdisaient de donner à un établissement, par le nombre des ouvriers, une extension trop considérable ; car plusieurs métiers insèrent cette phrase à titre de *privilege* : « Il puet avoir tant vallets et d'ouvriers et apprentiz comme il li plect. »

On peut se demander pourquoi on ne laissait pas à chaque Maître le droit d'apprécier la valeur des ouvriers qu'il employait et d'en limiter le nombre. C'est qu'on se défiait les uns des autres ; on redoutait que quelques confrères insoucians, indulgens, ou intéressés, n'ouvrirent, par leurs ateliers, une porte d'entrée trop large, trop aisée, dans le métier, en recrutant des ouvriers tout à leur guise. On veut donc tenir les Maîtres eux-mêmes, car ce système ne peut fonctionner qu'à la condition que personne ne s'y soustraira : or, si chacun a intérêt à y contraindre les autres, chacun a intérêt, en même temps, à s'y soustraire lui-même. C'est précisément cet intérêt contradictoire qui faisait la fragilité de ce savant échafaudage de réglementations et qui devait amener son effondrement.

Quand on avait réussi à franchir l'épreuve d'admission et qu'on était reçu Compagnon, on faisait partie de la Corporation.

1. Du Bourg, p. 57.

2. Du Bourg, p. 58. Voir aussi p. 120-127.

3. *Livre des Métiers*, Introduction, p. 111.

Cette introduction des Compagnons dans la Corporation était bien, si l'on me permet cette expression à double entente, un coup de maître. C'était, en effet, le moyen le plus sûr de tenir les ouvriers, d'avoir prise sur eux, de les empêcher de tourner leurs efforts contre le système corporatif, puisqu'ils étaient censés en faire partie.

Du moment qu'ils étaient considérés comme faisant partie de la Corporation, on avait le droit de les soumettre directement à tous les règlements prohibitifs, à toutes les surveillances instituées pour les membres de la Corporation. Ils ne pouvaient plus échapper à la direction des Maîtres.

Leur admission, d'ailleurs, ne présentait aucun danger, car les Maîtres avaient la direction réelle et souvent exclusive du corps de métier. Les ouvriers étaient prisonniers de la Corporation, bien plus qu'ils n'en faisaient partie.

Dans certains corps de métiers, les Compagnons essayèrent bien de former une Corporation distincte, mais cela revenait au même, car cette Corporation « était placée et agissait sous le patronage et la direction des Maîtres¹ ». En se groupant ensemble, les Compagnons Chirurgiens furent obligés de déclarer formellement qu'ils ne voulaient pas se soustraire aux statuts de la Corporation : « En faisant toutefois expresse déclaration que, par ladite société, n'entendent en rien préjudicier ny déroger aux statuts et droicts des maistres jurés dudit office, mays plustost les veulent soubstenir et ayder² ».

Néanmoins, ces tentatives de groupements à part étaient mal vues par les Maîtres, qui pressentaient, — et avec raison, — une menace pour leurs privilèges. Elles amenaient d'ailleurs souvent des conflits. C'est ce que nous constatons chez les Tailleurs-Gypponiers de Toulouse. « Cette séparation, dit l'éditeur des statuts de Toulouse, n'avait pas tardé à amener entre les deux communautés ses effets ordinaires de discussion et de procès³ ».

1. Du Bourg, *loc. cit.*, p. 115.

2. *Ibid.*, p. 116.

3. *Ibid.*, p. 116.

Aussi les Maîtres ne tardèrent-ils pas à mettre fin à ce dualisme, en englobant purement et simplement les Compagnons dans la Corporation. « Pour éviter ces débats, noises et inconvénients, lisons-nous dans le préambule des statuts de 1509, tous, maîtres, compagnons et serviteurs, unanimes dans leur bon vouloir, ont décidé de réunir ensemble les deux corps, pour améliorer le service divin, mettre le bon ordre dans l'office, et afin que les habitants de la présente ville soient mieux servis par les maîtres. » C'est ainsi que les Maîtres savaient réprimer énergiquement toute tentative d'indépendance et défendre la situation acquise.

On comprend que les Compagnons, ainsi ramenés, de gré ou de force, au sein de la Corporation, étaient entièrement à la discrétion des Maîtres. C'est ce que constate le même auteur : « Les divers corps, dit-il, déployaient contre ceux qui se montraient insubordonnés envers les bayles ou la communauté tout entière, une sévérité dont l'article suivant des statuts des Barbiers nous donne un spécimen ¹. » Dans ledit article, on va jusqu'à interdire aux Compagnons de plaider contre la Corporation : on leur ferme ainsi tout autre tribunal, *toute autre justice*, que le tribunal, que la justice des Maîtres ! J'avais bien raison de dire qu'ils étaient prisonniers de la Corporation. « Quand un valet, ou massip, placé chez un Maître, disent ces statuts, se permettra de plaider contre la Corporation, aucun Maître de Toulouse ne pourra lui donner du travail, sous peine de vingt sols d'amende, à moins que ce valet ne l'ait fait avec l'autorisation de Nosseigneurs les Capitouls, réunis et délibérant sur cet objet dans la maison commune ². »

Or nous savons que les Maîtres tenaient à peu près entre leurs mains les Capitouls ; ils ne se compromettaient donc pas beaucoup, en faisant appel à l'autorisation de ces derniers. D'ailleurs, quel pauvre Compagnon aurait été assez audacieux, assez malavisé, pour oser encourir la colère de tous les Maîtres, en intentant un procès à la puissante Corporation, quel-

1. Du Bourg, p. 58.

2. *Ibid.*, p. 62.

que fondées que pussent être ses réclamations? Le résultat immédiat de sa plainte aurait été de lui fermer tous les ateliers.

Mais il ne suffisait pas de mettre une barrière à l'entrée des Compagnons dans le métier. Les Maîtres furent encore amenés à se défendre contre l'affluence trop grande des Apprentis. Leur nombre croissant pouvait, à un moment donné, constituer un danger pour le monopole corporatif. D'ailleurs, le meilleur moyen d'empêcher la multiplication du nombre des Compagnons n'était-il pas de restreindre celui des Apprentis, puisque c'était parmi les Apprentis que les Compagnons se recrutaient? Du moment qu'il s'agissait de barrer le cours du fleuve, le bon sens indiquait qu'il était plus facile d'essayer de tarir sa source.

On soumit donc les Apprentis, — mais toujours, bien entendu, à l'exclusion des fils et des gendres de Maîtres, — aux quatre mesures restrictives suivantes :

1° *Les Apprentis doivent payer un droit d'entrée.*

« Tout Apprenti, disent les statuts des Savetiers de Toulouse, sera tenu... de payer pour droit d'entrée un franc d'or, plus une livre de cire, excepté s'il est fils d'un Maître-juré et exerçant le métier à Toulouse¹. Et comme l'enfant pouvait être insolvable, le Maître était rendu responsable de la somme.

A Paris, le prix d'apprentissage devait, en général, être versé intégralement, « avant que l'enfant pût mettre la main au métier ». C'était là un excellent moyen d'écartier les enfants de parents trop pauvres.

2° *Les Apprentis sont tenus par un contrat d'apprentissage.*

C'était un contrat en bonne forme : le père de l'Apprenti le signait avec le Maître en présence des bayles; l'Apprenti s'engageait à ne pas quitter le service du Maître, pendant le temps fixé, à moins de motifs graves et avec l'autorisation des Capitouls. Il fallait donc y regarder à deux fois avant de s'engager dans le métier; c'était là encore une barrière à l'introduction de nouveaux Apprentis.

1. A. du Bourg, p. 62.

Mais ce qui constituait une barrière autrement redoutable, c'était la durée même de l'apprentissage.

Les statuts fixaient cette durée avec le plus grand soin. Elle n'était jamais moindre de deux ans et se prolongeait, dans la plupart des métiers, bien au delà de ce terme. Les statuts des Chaussetiers disent à ce sujet : « Comme certains membres du métier ont pris, dans le temps passé, et continuent à prendre actuellement des Apprentis pour un temps si court qu'il leur est impossible de devenir dans cette période habiles et experts dans le métier, qui devient de jour en jour plus subtil (le métier de Chaussetier!!!), pour la sauvegarde du métier et de l'intérêt public, il est interdit de prendre un Apprenti pour moins de trois ans, à moins que ce dernier n'ait déjà appris le métier chez un autre Maître; toute fraude et toute tromperie à ce sujet serait punie d'une amende de 30 sols tolsas et de l'annulation du contrat d'apprentissage¹. » Et remarquez bien que cette durée d'apprentissage n'est pas exigée pour devenir Maître, mais seulement pour devenir Compagnon, c'est-à-dire simple ouvrier.

Mais, dans la plupart des métiers, l'apprentissage était beaucoup plus long que chez les Chaussetiers. Je lis, par exemple, dans les statuts des Veloutiers : « Item, celluy qui voudra apprendre ledit art, sera tenu servir le maistre qui le instruira en icelly pour le temps et espace de six ans complets et révolus pour le moins. »

Notez ces derniers mots : *six ans pour le moins*. C'est que les statuts ne fixent que le minimum exigé. Le Maître pouvait le dépasser à son gré, ainsi que le prouve cette phrase fréquemment insérée : « *Mès plus de tems et plus d'argent puet-il bien prendre, si avoir le puet; mès à moins ne le peut-il pas prendre.* » Voilà bien l'intention évidente de rendre l'apprentissage aussi long que possible.

Cette préoccupation éclate dans le *Livre des Métiers*. En effet, la durée de l'apprentissage n'est nullement fixée eu égard au plus

1. Du Bourg, p. 62.

ou moins de difficulté du travail. Ainsi les Tréfiliers d'archal, métier assez simple, exigeaient jusqu'à douze années d'apprentissage, tandis que les Batteurs d'archal, de la même série d'ouvriers en métaux, ne demandaient à leurs apprentis que six années¹. En réalité, chaque métier tâchait de prolonger le plus possible l'apprentissage, afin de limiter le nombre des Apprentis, et afin, d'autre part, de profiter davantage de leur travail gratuit.

Voici d'ailleurs la durée minimum d'apprentissage exigée par les divers métiers de Paris : un métier exige deux ans ; quatre métiers exigent quatre ans ; deux métiers exigent cinq ans ; treize métiers exigent six ans ; quatre métiers exigent sept ans ; douze métiers exigent huit ans ; deux métiers exigent neuf ans ; quatre métiers exigent dix ans ; un métier exige douze ans, et cela, je le répète, seulement pour devenir ouvrier².

Parmi les métiers qui exigent six ans d'apprentissage, je trouve les Chandeliers ; à qui fera-t-on croire qu'il faut six ans pour apprendre à fabriquer des chandelles, en qualité de simple ouvrier ! Le prétexte qu'en donne l'article 14 des statuts est assez naïf : « Fausse œuvre de chandoile de suif est trop domacheuse chose au pauvre et au riche, trop vilaine³ ! »

Pour montrer qu'il n'était pas nécessaire de six ans pour pratiquer ce métier, je vais enseigner, séance tenante, comment il se pratiquait au moyen âge. Après avoir clarifié le suif, ou la cire, on coupait et on ajustait les mèches, composées de deux fils de coton et d'un fil de chanvre ; puis on attachait ces mèches par rangées à une baguette et on les plongeait, jusqu'à ce qu'elles aient acquis la grosseur et le poids convenables, dans un vase contenant du suif bouillant ou de la cire, suivant qu'on voulait faire une chandelle de suif ou de cire. Voilà à quoi se bornait l'opération, que le premier venu pourrait presque exécuter après cette simple description, et sans avoir besoin de six années d'apprentissage.

1. *Le Livre des Métiers*, Introduction, p. 102.

2. Voir le *Livre des Métiers*, Introduction, p. 102, en note.

3. *Le Livre des Métiers*, p. 37.

3° *Les Apprentis payent le Maître.*

Non seulement ils ne sont pas payés, mais ils payent, ce qui est d'autant plus extraordinaire, qu'avec la longue durée de l'apprentissage, l'Apprenti pouvait fournir, pendant la plus grande partie du temps, un travail utile et susceptible de rémunération. Et les prix fixés par les statuts ne sont qu'un minimum; le Maître peut toujours faire payer plus, mais jamais moins. Voilà qui a bien encore pour but de limiter le nombre des Apprentis, c'est-à-dire la concurrence, et non de favoriser l'apprentissage.

L'apprentissage fournissait donc une main-d'œuvre à bon marché; aussi chaque Maître s'efforçait-il de prendre le plus d'Apprentis possible. C'est ce que constatent les statuts des Parcheminiers : ils signalent « l'avidité de certains Maîtres recevant plusieurs Apprentis, à cause de la redevance en blé, vin et argent que chacun paie pour son apprentissage¹ ».

Évidemment, l'intérêt particulier poussait à agir ainsi, mais cela n'en constituait pas moins un danger général, en favorisant l'envahissement du métier. Pour y parer, on se décida à prendre une quatrième mesure prohibitive.

4° *Le nombre des Apprentis est limité.*

C'était là une mesure radicale. « Aucun Parcheminier, disent les statuts de cette Corporation, ne pourra avoir, ni par lui-même, ni par ses Compagnons, *plus d'un Apprenti à la fois*; de sorte que pendant le temps de l'apprentissage, qui doit être de trois ans complets au moins, il ne pourra prendre d'autres Apprentis. Chaque infraction à cet article sera punie d'une amende d'une livre tournois, excepté dans le cas où l'Apprenti s'en irait ou viendrait à mourir² ».

Le prétexte invoqué est toujours tiré de l'intérêt public, c'est « qu'un maître ne peut apprendre suffisamment le métier à deux ou trois apprentis à la fois ». On appréciera la valeur de cette raison, si j'ajoute que les statuts autorisent en même temps les Maîtres à recevoir, comme Apprentis, autant de membres

1. Du Bourg, p. 63.

2. *Ibid.*, p. 63.

de leur famille qu'il leur plaira. Dans le *Livre des Métiers*, les Orfèvres disent, en parlant des Apprentis : « De son linage et du linage de sa femme, soit de loin, soit de près, en puet-il avoir tant comme il lui plaist¹ ». D'autres métiers, comme les Foulons, les Chapeliers de feutre, emploient des expressions semblables; la plupart se bornent à mettre hors des réglemens les enfans du Maître et de sa femme. La formule ordinaire est celle-ci : « Le Maître ne peut avoir qu'un Apprenti, excepté ses enfans ou ceux de sa femme, nés de loyal mariage² ».

La dureté et l'exclusivisme de cette réglementation se trouvaient atténués, dans la pratique, par ce fait que les Compagnons et les Apprentis étaient ouvriers domestiques, c'est-à-dire qu'ils étaient nourris et logés chez le maître. Ils vivaient donc dans son intimité, et il s'établissait entre les uns et les autres des rapports de famille, qui rapprochaient, en réalité, ces hommes dont la réglementation faisait des ennemis.

Rien ne montre mieux que cet exemple la puissance et l'efficacité des rapports privés; sans ces rapports, le système réglementaire que nous étudions n'aurait pas tenu pendant un siècle; il aurait été emporté dans une poussée formidable des Compagnons et des Apprentis. Le séjour de ces derniers au foyer du Maître a été seul capable de les apprivoiser et de mettre une sorte de baume sur la plaie vive de cette réglementation à outrance. Les rapports si différens que nous constatons aujourd'hui entre les patrons et les ouvriers viennent en grande partie de ce qu'ils ne se connaissent plus, de ce qu'ils sont étrangers les uns aux autres. Le plus souvent, ils n'ont plus entre eux d'autre lien que celui du salaire payé et reçu, mais ce lien est impuissant à créer ni l'entente, ni l'affection, ni la reconnaissance.

1. Titre XI, art. 4.

2. *Le Livre des Métiers*, Introd., p. 101.

III

En dépit des mesures prohibitives que nous venons d'énumérer et qui fermaient, autant que possible, la porte du métier, le nombre de ceux que le besoin poussait à être Apprentis et Compagnons augmentait avec la population même, et, naturellement, leurs protestations devenaient de plus en plus menaçantes. Terrible fleuve qui montait toujours, malgré les obstacles que l'on amoncelait sur sa route! Qu'il est dur, en vérité, de lutter ainsi contre la nature des choses et de ne pouvoir pas garder pour soi et ses enfants le monopole du métier!

Mais il n'y avait pas à dire, le flot gagnait et il devenait évident que les digues étaient insuffisantes. Décidément, il fallait trouver une digue plus forte que les autres, ou plutôt il fallait flanquer la digue ancienne d'un contrefort capable de défier le flot.

De toutes les forces sociales, une des plus puissantes, des plus respectées est, sans contredit, le sentiment religieux. Il a ses racines dans la conscience humaine; il a sa sanction dans les récompenses et dans les peines de l'autre vie.

A toutes les époques, il s'est rencontré des hommes pour exploiter ce sentiment au profit de leurs intérêts terrestres. La tentation est d'autant plus irrésistible que la force religieuse est plus puissante, et qu'on a, dès lors, plus d'intérêt à s'appuyer sur elle. Pour ne parler que de l'Église, les plus grands obstacles qu'elle a rencontrés sur sa route lui sont peut-être venus de ces hommes qui prétendaient parler en son nom et disposer de ses bénédictions ou de ses foudres sans en avoir reçu la mission.

Les artisans du moyen âge ne résistèrent pas à une tentation de ce genre : ils ne résistèrent pas à l'idée d'employer la religion à soutenir un intérêt de boutique.

Cette phase nouvelle du régime réglementaire est caractérisée par les deux mesures suivantes :

1° *On a recours au serment.*

Le serment est un acte essentiellement religieux, puisqu'il consiste à prendre Dieu à témoin de ce que l'on dit et de ce que l'on fait. On ne doit donc y recourir qu'en vue d'un objet éminemment juste, en vue d'un intérêt supérieur, et jamais en vue de sanctionner des entreprises contestables.

Or, le système de réglementation que nous analysons appartenait à cette catégorie : la religion n'avait donc ni à le condamner ni à l'approuver; elle le regardait passer, comme une foule d'autres manifestations de la vie humaine, qui, au point de vue religieux, n'emportent avec elles ni éloge ni blâme, qui, en un mot, ne touchent pas à la conscience.

Les Maîtres des métiers n'hésitèrent pas cependant à appeler le serment à leur aide, pour soutenir l'édifice chancelant de la réglementation du travail.

Ils décidèrent que tous les membres de la Corporation seraient tenus de jurer deux choses : d'abord, d'observer les statuts; ensuite, de révéler les infractions à ces mêmes statuts.

Et pour frapper davantage les imaginations, pour inspirer plus d'effroi aux violateurs des statuts, on fit de la prestation du serment une cérémonie solennelle.

Elle avait lieu après l'admission du chef-d'œuvre : le candidat était alors conduit, par les bayles eux-mêmes, au Capitole; là, il prêtait serment devant les conseillers municipaux assemblés¹.

Cette cérémonie même ne parut pas suffisante; on craignit sans doute que la vertu du serment ne s'affaiblît avec le temps. C'est pourquoi un certain nombre de Corporations décidèrent qu'il devait être « renouvelé chaque année par la réunion plénière de tous les Maîtres du métier, après que les bayles leur avaient donné lecture des divers articles, afin de les graver dans leur mémoire² ».

1. Du Bourg, p. 45.

2. *Ibid.*, p. 47.

Et non seulement on fit jurer les Maîtres, mais on exigea aussi le serment des Compagnons et des Apprentis; on tenait d'autant plus à s'assurer d'eux par le serment, que toute cette réglementation était dirigée contre eux, contre eux qui représentaient la redoutable concurrence.

« Tous les maîtres, les ouvriers et les valets du métier, disent les statuts des Chaussetiers de Toulouse, outre le serment de fidélité aux statuts, doivent prêter celui de révéler aux bayles tous les actes contre ces statuts, commis en leur présence. » Un pareil serment mettait donc sous la protection de la religion l'espionnage exercé contre ses propres confrères, contre ses camarades d'atelier, contre son Maître lui-même. Il fallait que toute cette réglementation fût bien chancelante pour qu'on eût recours à de tels procédés.

A Paris, nous constatons l'emploi des mêmes moyens : « Le serment était indispensable pour le Valet comme pour le Maître. On ne pouvait admettre un Valet à la besogne avant qu'il eût juré : 1° de faire savoir aux Maîtres qui gardent le métier les contraventions qu'il verrait commettre et le nom des coupables, aussitôt qu'il s'en apercevrait; 2° de travailler constamment selon les règlements du métier... L'ouvrier en défaut vivait dans la crainte continuelle d'être dénoncé par ses voisins¹. »

Les divers statuts s'expriment presque tous dans les mêmes termes; voici la formule employée par les Selliers : « Tot li selier et tout leur vallet doivent et sont tenu par leur serement de faire savoir aus mestres du mestier et aucun des mestres, se il savent que leur mestre, ou aucun de leur voisin, ou autre mesprenge, en aucune des choses dessus dites contre le mestier devant dit. Et se il ne le fait, il est parjure². » Voilà qui est clair : « Il est parjure ! »

Certains auteurs, plus préoccupés de présenter l'apologie des Corporations du moyen âge, que se rendre compte, impartialement et sans parti pris, de la nature de cette organisation du travail, ont laissé éclater leur admiration pour une réglemen-

1. *Le Livre des Métiers*, Introduction, p. 114, 123.

2. *Le Livre des Métiers*, Introduction, p. 123.

tation reposant essentiellement, disaient-ils, sur la bonne foi réciproque, sur la parole donnée, en un mot sur le serment.

En portant ce jugement, ils ont d'abord oublié que cette organisation du travail ne reposait nullement sur le serment, mais sur les nombreux règlements et sur les pénalités que nous avons énumérées ; le serment, en effet, *n'apparaît que plus tard*, et seulement pour fortifier, autant qu'il était possible, une organisation qui menaçait déjà ruine et que ce serment lui-même n'a pu sauver, parce que rien au monde n'aurait pu la sauver.

C'est un fait bien caractéristique, et de nature à ouvrir les yeux à tous ceux qui veulent voir, que le serment ne soit exigé qu'à l'époque où se relâche le respect de la parole donnée et le sentiment religieux ! On en est arrivé au serment au moment où on ne se croyait plus sur parole. A ce point de vue, l'obligation de répéter le serment, chaque année, est assez concluante.

Si le serment avait été purement et simplement une manifestation de l'esprit religieux, on devrait le voir apparaître dès l'origine du régime corporatif, c'est-à-dire à l'époque de la ferveur religieuse. Tout au contraire, il ne se montre guère à Toulouse que vers le quinzième siècle, c'est-à-dire au moment où les croyances religieuses se relâchent.

Cette conclusion va d'ailleurs se confirmer, si nous examinons la seconde mesure d'ordre religieux, à laquelle les Maîtres des métiers crurent devoir recourir.

2° *On développe et on régularise l'organisation des Confréries.*

On appelait Confréries, au moyen âge, des associations ayant pour but d'accomplir en commun certains actes de dévotion, comme l'assistance à la messe, la distribution de secours aux pauvres, l'ensevelissement des morts, etc.

Or, que constatons-nous, dans la première période du régime corporatif, dans cette période que nous pouvons saisir à Toulouse, parce que les documents qui s'y rapportent nous ont été conservés.

Nous constatons que, dans ces âges de foi, la Confrérie se manifeste à peine. L'éditeur des statuts de Toulouse, qui est cependant un défenseur du régime réglementaire, ne peut s'empêcher de le constater, quoique avec embarras : il voudrait bien, en effet, faire sortir toute cette organisation de métier du sentiment religieux, avec le secret espoir de l'imposer ainsi à l'admiration respectueuse de ses lecteurs.

Notre auteur commence donc par lancer cette affirmation générale, qui constitue d'ailleurs sa thèse : « La religion, ... après avoir été la principale initiatrice de ces associations ouvrières, sert de base à leur existence et d'égide à leurs développements successifs. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à parcourir les statuts des divers corps d'état ; nous verrons toujours en première ligne les règlements relatifs à la vie religieuse, à l'observation des commandements de l'Église, à la célébration des fêtes chômées. Partout, en même temps que la corporation, se constitue la confrérie¹. »

Mais aussitôt après, se rendant compte qu'il a pris ses désirs pour des réalités, il ajoute : « Mais nous devons faire remarquer que le caractère religieux des statuts se manifeste surtout au quinzième siècle, tandis que, *dans le principe, il se réduisait à l'entretien d'une lampe allumée*, au nom et aux dépens de la confrérie, devant l'autel du patron du métier, *dans une des églises paroissiales de la ville*². » Et ailleurs : « Chose remarquable, dit-il, c'est au seizième siècle, alors que la Renaissance vient substituer son paganisme élégant et raffiné à la civilisation austère, mais pure, des âges précédents, alors que Luther pousse son cri de révolte contre l'Église et inaugure l'ère des révolutions modernes, *que cette organisation chrétienne du travail atteint son complet épanouissement et sa plus grande perfection*³. »

Voilà qui est clair : jusqu'au quinzième, ou au seizième siècle, à Toulouse, la Confrérie se borne à l'entretien d'une lampe al-

1. Du Bourg, p. 7.

2. *Ibid.*, p. 7.

3. *Ibid.*, p. 65.

lumée : on ne se réunit même pas ensemble ; on ne possède même pas de chapelle. Il n'y a pas d'office particulier ; les gens de métiers assistent à la messe paroissiale comme les autres fidèles et confondus au milieu d'eux.

A Paris, où cependant l'organisation ouvrière a été très en avance, nous ne trouvons pas encore la Confrérie organisée dans le *Livre des Métiers*. « Le mot même ne semble pas très répandu au treizième siècle, ou du moins, il se rencontre assez rarement dans le texte des statuts. On se bornait à dire simplement la « boîte », « l'aumône du mestier ». Dans les statuts d'Étienne Boileau, la Confrérie n'apparaît donc, en réalité, que sous la forme d'une caisse de secours administrée par les jurés du métier... Peu de métiers mentionnent dans leurs règlements l'existence d'une « boîte » ou caisse de la confrérie ; encore n'y est-elle citée que d'une manière indirecte et sans aucun renseignement sur son organisation ¹. »

Ainsi, les corporations de métiers étaient depuis longtemps constituées : elles avaient même parcouru une grande partie de leur évolution ; elles étaient arrivées au degré de complication et de réglementation que nous avons vu, et la Confrérie n'existait pas encore, — comme en général à Paris, — ou se bornait, — comme à Toulouse, — à une lampe allumée dans l'Église paroissiale. Il est donc inexact de dire que la Corporation est sortie de la Confrérie ; la vérité, c'est que la Confrérie est sortie de la Corporation et qu'elle lui a dû le développement extraordinaire que nous allons voir, développement qui coïncide avec l'affaiblissement des sentiments religieux, mais aussi avec l'apogée de la réglementation ouvrière.

En effet, au quinzième siècle, à mesure que les Corporations prennent leur constitution définitive (M. Du Bourg en fait l'aveu), leurs statuts règlent avec le soin le plus minutieux leurs obligations spirituelles et leurs fêtes religieuses².

Le mouvement qui développe alors les Confréries dérive si bien de celui qui a créé les Corporations, que les Confréries sont

1. *Le Livre des Métiers*, Introduction, p. 97.

2. P. 8.

établies (c'est dit en propres termes) *pour la sauvegarde des statuts*; qu'en outre elles sont établies *à la requête des Maîtres*, et enfin qu'elles sont constituées *en vertu d'un règlement des Capitouls*. Il est impossible d'accuser plus complètement la similitude d'origine des deux mouvements, que par cette identité de procédés; il est impossible d'avouer plus complètement que les Confréries ont été créées pour étayer l'édifice branlant de la Corporation, « pour la sauvegarde des statuts », comme dit le texte.

D'ailleurs, les deux textes les plus anciens, celui des Parcheminiers, de 1465, et celui des Pâtisiers, de 1492, le montrent clairement.

« Premièrement, les *Capitouls ordonnèrent* que, pour rendre honneur à Dieu, à la Vierge Marie et rehausser l'éclat du culte divin, sera institué dans une chapelle dédiée à la Sainte Vierge, *pour la sauvegarde des présents statuts et le salut de la chose publique...*; que tous les maîtres, les valets et les apprentis du métier *seront tenus*, le jour de la fête de Notre-Dame du mois de février, qui sera la fête patronale de ladite confrérie, d'aller entendre dévotement la messe dans ladite chapelle, *sous peine d'une amende de trois livres d'huile*, qui seront employées à l'entretien de la lampe, qu'ils sont décidés de faire brûler devant l'autel de Notre-Dame. — Tous les maîtres *devront* venir, un dimanche par mois, entendre dévotement la messe de la confrérie dans ladite chapelle, et avertir leurs valets, compagnons et apprentis *d'avoir à s'y rendre* également; de la sorte, ils pourront entretenir leurs confrères et assister, les autres dimanches, chacun dans sa paroisse, à la messe paroissiale, ce à quoi les porte leur dévotion depuis le grand incendie qui a dévasté dernièrement la ville de Toulouse¹. »

Les statuts des Pâtisiers s'expriment ainsi : « *A la requête des maîtres Pâtisiers,...* les *Capitouls ont ordonné* d'instituer et créer une belle et honorable corporation entre les maîtres et maîtresses dudit office, de l'établir dans l'église qui sera dési-

1. Du Bourg, p. 8

gnée par le choix des bayles, des prud'hommes et des maîtres, et de faire, chaque année, le jour de la fête de la Purification, une belle procession avec des cierges, suivie d'une messe solennelle chantée avec diacre et sous-diacre¹. »

Les Confréries prennent, dès ce moment, un développement considérable; notre auteur le dit très exactement : « La vie religieuse de la Confrérie, qui, jadis, consistait simplement en quelques messes annuelles, en l'entretien de lampes devant certains autels, devint *plus permanente et comporta des exercices plus nombreux et plus réguliers* ². »

Les statuts commencent alors à *astreindre* tous les membres de la Corporation à l'assistance à une messe le jour du saint Patron; à une messe un dimanche par mois; à une messe annuelle de requiem pour les confrères décédés; à une procession le jour de la fête du saint et à certaines fêtes locales; enfin à des cérémonies religieuses pour l'enterrement des confrères.

Et ce qui montre clairement que cette floraison subite d'exercices religieux était purement artificielle, qu'elle n'était pas l'épanouissement naturel et spontané du sentiment religieux, mais seulement un moyen de se tenir plus étroitement les uns les autres, c'est que les statuts prononcent, en même temps, des *amendes* contre ceux qui n'assisteraient pas à ces diverses cérémonies, ou même qui partiraient avant la fin.

« Le samedi après l'enterrement (d'un confrère), disent les statuts des Pâtisseries, les bayles seront tenus de faire dire, aux frais de la Confrérie, pour l'âme du défunt et pour tous les fidèles trépassés, une messe de requiem chantée avec diacre et sous-diacre : à cette messe, tous les Maîtres *seront tenus d'assister jusqu'à la fin, à peine d'un quart de livre de cire d'amende* ³. »

« Le jour de ladite fête (la fête de la Visitation), disent les statuts des Ménétriers, sera dite et célébrée une grand'messe, suivie d'un sermon, auxquels messe et sermon chaque maître et con-

1. Du Bourg, p. 9, 10.

2. *Ibid.*, p. 79.

3. *Ibid.*, p. 52.

frère *sera tenu d'assister, sous peine d'une livre de cire d'amende, à moins de légitime excuse.* — Le lendemain, sera dite, dans la même église, une grand'messe de requiem pour tous les fidèles trépassés, et tous les maîtres *derront y assister sous peine d'une livre de cire d'amende, à moins de légitime excuse* ¹. »

Dans un certain nombre de statuts, on va même plus loin; on ne se contente pas d'infliger une amende: on va jusqu'à exclure les membres qui ne communient pas le jour de la fête du saint! Ainsi, « les Charpentiers devaient s'approcher des sacrements le jour de leur fête patronale de saint Joseph, *sous peine d'exclusion* ² ». D'ailleurs, « dans bon nombre de ces confréries, tous les membres devaient se confesser et communier le jour de leur fête *sous peine d'estre tirés du nombre des confrères* ³ ».

On comprend que cette obligation de communier à certains jours, *sous peine d'exclusion*, pouvait exposer les gens de métier à commettre des sacrilèges. Aussi voyons-nous l'autorité religieuse intervenir pour s'opposer à des pratiques de dévotion qu'elle « trouvait parfois exagérées et devait modérer ⁴ ».

L'autorité religieuse se bornait à engager les fidèles à assister à la messe paroissiale, et elle ne voyait pas toujours d'un œil favorable la création de ces petites chapelles qui détournaient des offices de la paroisse. Ce n'était donc pas l'Église qui avait créé ce mouvement; n'avons-nous pas vu d'ailleurs qu'il s'était établi « *à la requête des Maîtres* », « *en vertu de règlements des Capitouls* » et « *pour la sauvegarde des statuts* ». En fin de compte, il s'agissait plus de la défense d'un intérêt temporel que de la poursuite désintéressée d'un intérêt religieux.

Et cependant, cette réglementation religieuse fut bientôt elle-même insuffisante à maintenir une organisation du travail, qui allait si directement contre la nature des choses, contre les effets spontanés du métier. Tous les contreforts dont on flanquait la

1. Du Bourg, p. 80.

2. *Ibid.*, p. 81.

3. *Ibid.*, p. 166.

4. *Ibid.*, p. 166.

digue étaient successivement impuissants : intervention municipale, règlements corporatifs, confrérie religieuse, tout fléchissait; le flot de la concurrence montait toujours et passait quand même; plus on s'acharnait à le barrer, plus il s'acharnait à passer, ce terrible flot!

A qui donc s'adresser maintenant? A quelle force recourir?

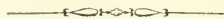
Pendant que nos artisans avaient ainsi constitué ce pénible édifice, à l'abri de leurs murailles et sous le couvert de leur autorité municipale, une puissance nouvelle avait grandi au dehors. D'abord cantonnée dans son petit domaine de l'Île-de-France, la Royauté avait peu à peu étendu son action et son autorité sur tout le pays; elle avait vaincu la Féodalité; elle avait substitué la centralisation politique à l'autonomie locale.

Or, elle avait été puissamment aidée, dans cette œuvre difficile, par les gens des communes, par les artisans eux-mêmes. Rois et Bourgeois avaient marché la main dans la main; aussi les rois disaient-ils : « Nos bonnes villes ».

Tout naturellement, les gens de ces « bonnes villes », lorsqu'ils eurent fait feu de tout bois, lorsqu'ils se trouvèrent acculés à une situation impossible, furent-ils portés à se tourner vers la Royauté triomphante. C'était bien le moins qu'elle vint à leur aide, puisqu'ils étaient si souvent et si constamment venus à son secours : elle avait contracté une dette, le moment était venu de la payer.

Comment la Royauté répondit-elle à l'appel désespéré des artisans? Comment payait-elle cette dette?

C'est ce que nous allons voir.



TROISIÈME PARTIE

LA PÉRIODE DE RÉGLEMENTATION ROYALE

En dépit de tous les contreforts dont les artisans ont successivement flanqué leur digue, le flot de la concurrence monte toujours et menace de jeter à terre l'édifice de la réglementation corporative si péniblement élevé.

C'est alors qu'en désespoir de cause les gens de métiers se retournent vers la Royauté et l'appellent à leur secours.

A vrai dire, celle-ci n'avait pas besoin de cet appel pour accourir : son intérêt l'y poussait assez, ainsi qu'on va le voir.

Mais il est bien certain que si cette intervention ne réussit pas, si elle tourne contre les espérances des artisans, c'en est fait du régime corporatif : les gens de métiers jouent leur dernière carte.

Malheureusement pour eux, cette carte était mauvaise ; la partie était perdue.

Sous ce titre : « Les Grenouilles qui demandent un roi », le bon La Fontaine nous décrit exactement le cas dans lequel se mirent bénévolement les Corporations ouvrières :

Les Grenouilles, se lassant
De l'état démocratique,
Par leurs clameurs firent tant
Que Jupin les soumit au pouvoir monarchique.

Mais ce n'est pas un roi soliveau qu'elles demandent :

Donnez-nous, dit ce peuple, un roi qui se remue.
Le monarque des Dieux leur envoie une grue,
Qui les croque, qui les tue,
Qui les gobe à son plaisir...

L'intervention de la Royauté dans la vie des Corporations ouvrières ne se manifeste directement et d'une façon décisive qu'à partir du seizième siècle.

A ce moment, la Royauté a enfin triomphé du pouvoir seigneurial; mais il lui reste à mettre la main sur les divers services qui étaient administrés alors par les particuliers ou par les localités. Pour substituer ainsi partout l'action de l'État à celle de l'initiative privée, il lui faut beaucoup de fonctionnaires et, par conséquent, beaucoup d'argent : la centralisation administrative n'a jamais été et ne sera jamais une forme de gouvernement économique.

Mais où trouver de l'argent? Ce n'était pas chose facile à une époque où le système des impôts n'était pas établi avec la précision savante qu'on lui a donnée de nos jours : on ne savait pas encore extraire de la poche de chaque contribuable pris à part le maximum d'argent avec le minimum de douleur; c'est là un art savant et difficile dont on avait perdu la recette depuis les Romains, car le régime féodal, laissant chaque localité s'administrer elle-même, n'avait pas besoin d'un budget centralisé.

Ce qu'il fallait donc à la Royauté, c'était de trouver une richesse toute accumulée sur laquelle elle pût mettre la main d'un seul coup et sans avoir recours à un système compliqué d'agents.

Or, par bonheur, cette richesse se trouvait alors réunie précisément entre les mains des gens de métiers. On aurait été bien en peine de trouver ailleurs de pareils trésors, car, si les seigneurs possédaient beaucoup de terres, ils possédaient peu d'argent; un grand nombre d'entre eux commençaient même à vivre des faveurs royales.

Au contraire, les artisans s'étaient enrichis : de tous côtés, ils font bâtir des chapelles, des couvents; ils font des dons magnifiques aux villes et aux princes. Ils se font d'ailleurs construire

pour eux-mêmes ces maisons bourgeoises luxueuses dont on retrouve encore les restes dans beaucoup de nos cités, pour le plus grand bonheur des archéologues.

Et cette richesse était précisément le résultat de la réglementation qui, pendant plusieurs siècles, avait assuré à un petit nombre le monopole exclusif de la fabrication.

Jusqu'ici les municipalités, à raison de la protection qu'elles accordaient et à l'occasion des offices de maîtrise qu'elles octroyaient, avaient reçu à peu près la moitié de ce qui tombait dans les caisses des Corporations. Mais la royauté, après avoir abattu la puissance féodale, fut naturellement amenée à s'emparer du gouvernement des villes elles-mêmes qui avaient été ses alliées contre les seigneurs, et à étendre partout le réseau de la centralisation; du même coup, elle se saisit de la source des revenus municipaux que je viens de dire.

Elle ne s'arrêta pas là : elle trouva le moyen d'augmenter encore ses profits, en tirant des Corporations d'autres subsides.

Évidemment, les artisans n'auraient pas facilement évité cette intervention intime de la Royauté dans leurs affaires, mais loin de s'y opposer et de la contenir, ils la provoquèrent; ils adressèrent aux princes des doléances, leur demandant de maintenir, par voie d'autorité, cette réglementation qui craquait de toutes parts. Les pouvoirs municipaux étant désormais impuissants, il fallait bien s'adresser au pouvoir royal.

Malheureusement pour les artisans, la Royauté se préoccupa beaucoup moins de les protéger, — ce qui d'ailleurs devenait de plus en plus difficile, — que de tirer d'eux les finances dont elle avait besoin. Elle y réussit par les deux moyens que voici :

1° *La Royauté met en vente de nouveaux offices de maîtrise.*

Une pensée devait se présenter tout naturellement à l'esprit, c'était de créer, au profit du Trésor, de nouvelles charges de maître. Le prince délivrait ce qu'on appelait des « *lettres de maîtrise* », en vertu desquelles le titulaire pouvait exercer, sans apprentissage, sans compagnonnage, sans chef-d'œuvre; il suffisait qu'il fût en état de payer le prix mis à cette faveur.

C'était là, pour la Royauté, un moyen facile de se procurer

de l'argent, ou d'en donner à ceux qu'elle ne pouvait payer elle-même. A ceux-là, on octroyait un certain nombre de « lettres de maîtrise », comme l'État donne aujourd'hui un bureau de tabac. Toutes les occasions étaient bonnes et servaient de prétextes : avènement d'un prince, sacre, mariage, entrée dans une ville, naissance d'un Dauphin, etc.

Ainsi Louis XII accorde, en 1514, à son gendre, le duc de Valois, le privilège « de faire et créer un maistre de chacun mestier par toutes les villes et cités du royaume ». En 1559, François II, « voulant observer les solennitez qui, par bonnes et louables coutumes, ont cy devant esté gardées en cestuy royaume aux nouveaux advenemens des rois de France, » décide qu'il sera créé un maître de chaque métier dans toutes les villes, lieux, pays, terres et seigneuries, sans que ces maîtres « soient tenus faire aucun chef-d'œuvre, épreuve, expérience, ne examen¹ ». Trois ans plus tard, Charles IX crée de nouvelles maîtrises en l'honneur « des joyeuses entrées qu'il a faites et a délibéré de faire cy après par les bonnes villes² ». En 1580, Henri III, « afin de faire cognoistre partout l'aise et contentement qu'il a du mairage de sa sœur Marguerite, crée encore deux maîtres dans chaque métier³ ». L'année suivante, trois nouveaux maîtres sont créés, toujours dans chaque métier.

Ces créations de maîtrises se multiplient surtout avec Henri IV, dont on connaît les pressants besoins d'argent. « Le 26 décembre 1589, à l'occasion de son avènement à la couronne, il crée un maître de chaque métier dans toute la France, et deux maîtres dans les villes où il fera son entrée. En décembre 1600, il crée encore deux maîtres de chaque métier, afin, dit-il, de « décorer son mariage des mêmes et semblables solennitez » dont ses prédécesseurs ont usé. La naissance de son « très cher et très aimé fils le Dauphin » est un nouveau prétexte pour créer quatre maîtres de chaque métier. Au mois d'avril 1607, autre création de deux maîtrises en chaque métier, « par acte de perpétuelle mé-

1. Fontanon, *Édits et ordonnances royaux*, t. I, p. 1085.

2. *Ibid.*, p. 1087.

3. *Ibid.*, p. 1090.

moire de la joye et allégresse qu'il a reçue de la naissance de son second fils, le duc d'Orléans ». En mai 1608, nouvelle création de deux maîtrises dans chaque métier, à cause de la naissance du duc d'Anjou¹.

J'ai dit que ces lettres de maîtrise n'étaient pas seulement un moyen de procurer des ressources au Trésor, mais encore de faire des largesses. Tel est précisément l'objet de l'édit d'Henri IV, en mars 1593, en faveur de sa sœur Catherine de Bourbon. Après les formules et considérations d'usage, l'édit continue ainsi : « Nous establissons deux maistres de chascun mestier, en toutes les villes et seigneuries de notre obéissance, où il y a des maîtrises et mestiers jurés : pour lesdites maîtrises estre pourveues par nostre dicte sœur de tels personnages qu'elle voudra choisir et eslire; voullant et ordonnant que ceux qui seront pourveus par nostre dicte sœur... seront mis et institués en possession et saisine desdictes maîtrises et qu'ils en jouissent et en usent avec tous, tels et semblables droiets, franchises, libertés et privilèges, que ceux dont jouissent les autres maistres jurés receus par chefs-d'œuvre; sans que, pour ce, ils soient tenus de faire aucun chef-d'œuvre, expérience, ni examen, payer banquetts, disners, droiets de confrairie et de bouette et faire aucun frais accoutumés dépendans desdites maîtrises...². »

Louis XIII, Louis XIV et Louis XV ne se firent pas faute de recourir au même procédé, pour se procurer les ressources dont ils avaient besoin. Ce dernier, par exemple, à l'occasion de son sacre, ne créa pas moins de huit maîtrises nouvelles dans chaque métier de Paris. Les rois battaient monnaies.

Ceci n'allait plus au gré des Corporations et on imagine avec quelle force elles se mirent à protester contre ces créations incessantes, multipliées, qui faisaient une terrible brèche dans leur monopole ! Non contentes de protester, elles résistèrent par un moyen indirect, en faisant subir aux acheteurs de lettres de maîtrise toutes les vexations possibles, afin de les détourner de

1. Franklin, *Arts et métiers, du XII^e au XVIII^e siècle, d'après des documents originaux ou inédits*, p. 211. Voir les textes dans Fontanon, t. I.

2. *Arch., parlements, Édits*, t. XI.

l'exercice du métier. Ces vexations allaient si loin que la Royauté ne trouvait pas toujours des acheteurs : la peur éloignait les candidats.

La Royauté en vint alors à proposer les nouveaux offices à la Corporation elle-même, qui, souvent, acceptait de les racheter, afin de les éteindre, et supprimait ainsi la concurrence dont elle était menacée; si elle reculait devant la dépense, on n'hésitait pas à l'y contraindre.

Le pouvoir royal trouva, au reste, un autre moyen de vaincre les résistances : il favorisa la création de Corporations *nouvelles*, dont il mettait en vente toutes les maîtrises. Les artisans désireux de s'abriter contre les vexations des vieilles Corporations, s'empressaient d'acheter ces titres, qui leur évitaient d'ailleurs et tout d'abord les formalités de l'admission et du chef-d'œuvre.

C'est alors surtout qu'on vit les forgerons et les taillandiers se séparer des maréchaux ferrants; les répétiers, des boulangers; les lanassiers, des cardeurs de laine; les bridiers, des bourreliers; les fourbisseurs, des espaciers, etc., etc.

Mais ces créations nouvelles, loin de fortifier le régime corporatif, en rendaient le fonctionnement encore plus difficile. En effet, il était impossible de délimiter exactement la sphère d'action de Corporations si voisines, par la nature du métier. Sans cesse, elles empiétaient l'une sur l'autre, ce qui donnait naissance à d'innombrables et interminables procès, soit de membre à membre, soit de Corporation à Corporation. On épuisait, dans ces procès, toutes les ressources accumulées pendant les périodes antérieures, si bien que la plupart des corps de métiers se trouvèrent endettés pour des sommes souvent considérables.

A Paris, les tailleurs et les fripiers eurent un procès qui dura trois siècles et qui n'était pas encore terminé en 1789. Le procès des rôtisseurs avec les poulaillers et les cuisiniers est célèbre. Ceux des merciers, des gantiers, des bonnetiers-chapeliers, des peaussiers, des éventailistes ne le sont pas moins. En effet, « les merciers, tenant une foule d'articles divers, se trouvaient en contact avec beaucoup de corps de métiers. Ils avaient le

droit de vendre des gants en détail, mais non d'en fabriquer; le monopole de la fabrication et de la vente en gros appartenait à la Corporation des gantiers. Mais comment distinguer la fabrication proprement dite d'un simple enjolivement, et la limite précise où s'arrêtait le détail? En vain le Parlement avait essayé de trancher la difficulté. Défense avait été faite aux merciers « de coudre gants, faire ne toucher à la couture d'iceux, fors « en ce qui concerne et sera nécessaire pour enjoliver et enrichir « lesdits gants ». Cinq ans plus tard, en 1578, une sentence avait été rendue, ordonnant « que chacun mercier ne pourrait avoir « en son ouvroir et boutique plus de quatre paires de gants « pendus et accouplés en étalage et trois piles sur l'ouvroir avec « mercerie meslée, lesquelles piles ne pourront être que d'une « douzaine de paires de gants ». Ces arrêts ne faisaient qu'embrouiller encore la question et étaient une source de contestations perpétuelles. Dans l'espace d'un siècle, ce débat donna naissance à seize jugements en forme, rendus par le Parlement, sans parler d'un nombre incalculable de saisies, de requêtes, d'exploits et de frais de tous genres ¹. » La suppression des Corporations pourra seule mettre un terme à ces contestations.

Mais les rois n'avaient pas intérêt à la suppression d'une institution dont ils tiraient de si beaux profits; ils entreprirent donc de ramener un peu d'ordre au milieu de ces groupes en lutte. C'est ainsi qu'ils furent amenés à prendre la seconde mesure à laquelle nous avons fait allusion plus haut.

2° *La Royauté place les corps de métiers sous sa surveillance directe.*

Ce sont deux Ordonnances, l'une de Henri III, en 1581, l'autre de Henri IV, en 1597, qui réalisèrent cette importante évolution.

Ces deux Ordonnances avaient un double but : d'abord elles organisaient sur un plan uniforme tous les métiers; en second lieu, elles étendaient le régime corporatif ainsi unifié à tous les artisans du royaume. Ce régime était donc rendu à la fois obligatoire et général : on l'établissait même dans les localités où il

1. V. Levasseur, *Les classes ouvrières en France jusqu'en 1789*, t. II, p. 85.

n'avait jamais existé auparavant. « Tous gens de mestier et artisans, disait l'Ordonnance de 1581. demeurant et besongnans comme maistres de leurs arts et mestiers es villes, faubourgs et bourgs, bourgades et autres lieux du royaume. es quels il n'y a ny maistrises, ny jurés..., seront tenus de prêter le serment de maistrise par devant le juge ordinaire du lieu. »

En mettant ainsi la main sur les corps de métier et en y faisant entrer tous les artisans, la Royauté obtenait, à son point de vue, un résultat considérable : elle augmentait la source de revenu qu'elle tirait des artisans et, de plus, elle s'en assurait le bénéfice exclusif, puisqu'elle substituait partout sa direction à celle des municipalités.

Si cette réforme pouvait paraître avantageuse pour la Royauté, du moins elle ne modifiait pas essentiellement le régime antérieur : c'était toujours la réglementation, mais fortifiée de toute la puissance que lui apportait le pouvoir suprême ; les règlements des Corporations devenaient loi de l'État.

Par le fait même, ils se compliquaient, puisqu'ils n'avaient plus pour objet un seul métier, mais tous les métiers ; une ville, mais tout le royaume ; ils se transformaient en codes volumineux, pour la plus grande joie des juriconsultes et pour le désespoir des artisans, impuissants à s'y reconnaître. Sans cesse, en effet, la Royauté publiait des additions aux anciennes Ordonnances, et contribuait ainsi à obscurcir encore cette réglementation déjà si obscure.

En somme, la Royauté ne réussit qu'à constituer une grande machine encore plus compliquée, encore plus difficile à faire mouvoir que l'ancienne, ainsi que nous allons le voir.

C'est Colbert qui en fut le constructeur en chef ; c'est lui, du moins, qui y mit la dernière main.

Il n'entreprit rien moins que de régler, jusque dans les plus petits détails, les divers procédés de fabrication et les conditions de vente. C'était bien là, il est vrai, ce qu'avaient voulu faire les artisans eux-mêmes, dans la période précédente ; mais du moins ceux-ci n'avaient entrepris de réglementer que leur propre industrie et, cela encore, dans des localités déterminées : cepen-

dant ils avaient échoué. L'opération n'était pas rendue plus facile, parce qu'elle était entreprise à la fois pour tout le royaume et pour tous les métiers et par des gens qui n'avaient aucune compétence spéciale, par des fonctionnaires. On le vit bien.

Il est vrai que Colbert fit mine de consulter les intéressés; mais il en fut de cette enquête comme de toutes les enquêtes faites administrativement : on apporta aux gens des projets tout préparés dans les bureaux, et lorsqu'ils protestaient, on passa outre.

Voici en effet comment procéda Colbert, pour réglementer la fabrication des tissus. Il envoya en province deux commissaires chargés de présenter aux fabricants le projet de règlement qu'il avait préparé. Arrivés à Reims, ceux-ci convoquèrent le conseil de ville, y appelèrent les principaux marchands et ouvriers et lurent leur projet, en invitant les intéressés à présenter des mémoires sur la question. On aura une idée des détails dans lesquels entraît cette réglementation, par ce fait que Colbert entendait déterminer jusqu'à la longueur et à la largeur que devaient avoir partout les étoffes. Les Rémois protestèrent, en disant que ces dispositions allaient diminuer leurs bénéfices et porter un grave préjudice à leur industrie. Ils refusèrent donc d'y donner leur consentement. Le projet rencontra partout des résistances du même genre, parce que partout il froissait les nécessités commerciales. Les commissaires ne tinrent aucun compte de ces protestations; Colbert fit comme eux et publia le règlement, qui devint ainsi obligatoire ¹.

En quelques années, il promulgua plus de cent cinquante règlements nouveaux sur le travail. En 1669, il compléta cette œuvre par quatre grandes Ordonnances, qui déterminaient la juridiction, la fabrication des étoffes, la teinture des draps et celle des fils. Pour chaque genre d'étoffes, on y déterminait exactement la longueur et la largeur des pièces, la dimension des lisières, le nombre des fils de la chaîne, la qualité des matières premières et le mode de fabrication ². C'était l'ancienne réglementation corporative renforcée et généralisée.

1. V. Levasseur, *loc. cit.*, et t. II, p. 177.

2. V. Levasseur, *loc. cit.*, p. 180.

On se rendra compte des perturbations que cette réglementation apportait dans l'industrie par un seul fait : chaque fabricant devait, sous peine de confiscation et d'amende, refaire, *dans l'espace de quatre mois*, les lames et les rots de tous les métiers, d'après les longueurs prescrites par les Ordonnances ! Rien ne montre mieux combien cette façon de procéder était à la fois factice et arbitraire, combien elle faisait violence aux conditions naturelles de l'industrie.

Aussi les protestations des fabricants éclatèrent-elles de toutes parts. La défense de faire des étoffes ayant moins d'une demi-aune de largeur, ruinait l'industrie auvergnate, qui fabriquait des étamines grossières d'un tiers d'aune, pour banderoles et pavillons ; elle ruinait également l'industrie d'Albi, qui confectionnait des cordelats à bon marché, ayant un peu moins de la demi-aune. Les patrons prouvèrent qu'en se conformant aux règlements ils seraient obligés d'employer deux ouvriers au lieu d'un à chaque métier, et que, l'étoffe renchérissant, ne se vendrait plus ¹. A force de supplications, ils obtinrent enfin un arrêt du Conseil qui autorisait les cordelats.

Mais toutes les industries n'eurent pas le même bonheur et un certain nombre furent ruinées par les nouvelles Ordonnances. C'est ce qui arriva, par exemple, aux fabricants de soieries de Tours. Pendant dix ans, ils supplièrent inutilement le roi « de diminuer pour eux les largeurs, de ne plus déparer leurs étoffes par les lisières disgracieuses qu'on leur imposait et de ne plus fixer le nombre des portées ». Les conceptions de Colbert réussirent si bien que, deux ans seulement après la mort du grand ministre, l'industrie de Tours était tuée : sur sept mille métiers qui avaient existé en 1667, il n'en restait plus que mille ! C'est ce que constate un arrêt du 10 novembre 1685 : « Cette augmentation des largeurs, y est-il dit, n'a servi qu'à augmenter le prix desdites étoffes de huit ou dix pour cent, ce qui a beaucoup contribué à ruiner ladite fabrique et obligé les marchands étrangers, qui avaient accoutumé de tirer des étoffes de Tours, de s'en

1. V. Levasseur, *loc. cit.*, p. 188.

fournir à Gênes, Lucques, Florence, en Angleterre, Hollande et autres pays étrangers où l'on continue à se servir de l'ancienne laize, tellement que de près de sept mille métiers qui étoient à Tours en 1666 et 1667, il n'y en a pas à présent plus de mille bien travaillant, dont la plupart sont même réduits à la dernière misère : qu'en outre il est porté, par les mêmes statuts, que la fabrique des étoffes se doit faire dans un certain nombre de portées, ce qui n'a pas pu néanmoins s'exécuter à cause de l'inégalité des soies ; et qu'enfin il est aussi porté par ces statuts que les étoffes mêlées de laine, de fil, de coton et de chameau n'auraient plus qu'une lisière, ce qui les rend si difformes et de si mauvaise vente que ceux qui en ont entrepris la fabrique s'y sont ruinés, et encore contribue à décréditer ladite fabrique de Tours...¹. »

Évidemment, la royauté s'était lancée dans une entreprise qui devait fatalement échouer. La force des choses, qui déjà s'était dressée contre les règlements des anciennes Corporations, se dressa encore plus irrésistible contre la réglementation royale. Aussi Colbert et les intendants se plaignent-ils souvent, dans leurs lettres, que les nouvelles Ordonnances sont inexécutées. D'un bout à l'autre du royaume, chacun essayait de s'y soustraire : à la contrainte administrative, on opposait la force d'inertie.

Il arriva alors ce qui devait nécessairement arriver : engagée dans une voie fautive, l'administration ne voulut pas reculer et essaya d'avoir raison des résistances par une surveillance minutieuse et par des pénalités sévères. Colbert institua donc, dans toutes les provinces, des inspecteurs des manufactures, avec mission « de faire enregistrer et observer partout les règlements, de marquer les étoffes, de visiter les foires, de couper les marchandises défectueuses, de chercher à appointer les procès des communautés² ».

En dépit de cette surveillance, les fabricants résistaient toujours. Alors Colbert en arriva à promulguer l'incroyable arrêt

1. Arrêt du 10 novembre 1685.

2. *Rec. des règ.*, I, 63, V. Levasseur, *loc. cit.*, p. 190.

du 24 décembre 1670 : « Les étoffes manufacturées en France, disait cet arrêt, qui seront défectueuses et non conformes aux règlements, seront exposées sur un poteau de la hauteur de neuf pieds avec un écriteau contenant le nom et le surnom du marchand ou de l'ouvrier trouvé en faute ; elles seront ensuite coupées, déchirées, brûlées, ou confisquées, suivant qu'il aura été ordonné. Et, en cas de récidive pour la troisième fois, le marchand et l'ouvrier seront mis et attachés audit carcan avec des échantillons des marchandises sur eux confisquées, pendant deux heures¹. » Ainsi on punissait du pilori, comme un voleur, un artisan qui avait fabriqué, peut-être à la demande de son client, un genre d'étoffe non prévu par les règlements ! Voilà à quels excès de pouvoir en arrivent invinciblement ceux qui veulent faire pénétrer l'autorité publique dans des questions qui ne sont pas de sa compétence.

Nous devons cependant dire à l'éloge de Colbert qu'il pratiqua, dans le régime de la réglementation, deux brèches profondes. Et il est digne de remarque que l'essor de l'industrie, à partir de cette époque, fut précisément dû à ces innovations qui jetaient à terre deux des barrières les plus hautes, élevées par les anciennes Corporations : je veux dire la localisation de l'exercice du métier dans chaque ville et l'interdiction de la grande industrie.

Nous avons vu que, sous l'ancien régime corporatif, le brevet de maître ne donnait droit d'exercer le métier que dans la ville où il avait été obtenu. Cet étroit cantonnement des artisans opposait un sérieux obstacle au perfectionnement de l'industrie, qui subissait plus difficilement l'influence des progrès accomplis dans les villes voisines selon la faible mesure que permettaient du moins les règlements. Il était en outre une entrave pour les ouvriers, qui ne pouvaient pas aller chercher au dehors un emploi plus avantageux de leur travail.

En sanctionnant les Ordonnances qui faisaient tomber ces barrières et qui étendaient à tout le royaume le droit d'exercer le

1. *Rec. des règ.*, I, 524.

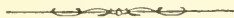
métier, Colbert prit donc une mesure aussi utile à l'industrie qu'aux ouvriers.

C'est lui également qui eut l'honneur de faire tomber les règlements qui s'opposaient au développement de la grande industrie. Il fit plus : il s'efforça de favoriser ce développement. C'est ainsi qu'il établit un certain nombre de manufactures, dont celle des Gobelins est la plus connue. Malheureusement, les règlements trop minutieux qu'il leur imposa, et dont nous avons parlé, entravèrent en partie leur essor. *C'est ainsi que le progrès s'accomplissait exactement dans la limite où l'on desserrait le lien corporatif et la réglementation.*

Malheureusement, en dehors des deux mesures que nous venons de dire, la réglementation ne fit que se fortifier. Aussi le résultat le plus net de cette lutte folle entre l'industrie et l'État fut que l'on commença, et avec raison, à rendre la Royauté responsable des crises de l'industrie, qu'on s'habitua à cette idée que la Royauté était moins une protection qu'un obstacle pour les intérêts, et que, si on ne pouvait pas tourner cet obstacle, il fallait le renverser. C'est ainsi que la monarchie s'aliénait, de gaieté de cœur, cette bourgeoisie des villes, qui lui avait toujours été si dévouée et avec le concours de laquelle elle avait triomphé de la féodalité.

Un siècle de centralisation excessive devait suffire à lui faire perdre la popularité qu'elle s'était acquise pendant sept siècles.

La Révolution venait d'elle-même au bout de cette folle entreprise.



QUATRIÈME PARTIE

LES CONDITIONS NORMALES DE L'INDUSTRIE

I

Évidemment, cette lutte ne peut plus se prolonger : on a épuisé tous les moyens de la soutenir; tous les contreforts dont on a successivement essayé de flanquer la digue ont été successivement impuissants, ont été successivement renversés par le flot. Le dernier et le plus puissant contrefort, la Royauté, a échoué, tout comme les autres. C'est la chute imminente du système : je ne dis pas sa mort, car ce système n'a jamais eu qu'une vie factice, il n'a jamais vécu que d'expédients et de contraintes arbitraires.

Loin de conspirer en sa faveur, le temps n'a fait que mettre mieux en lumière la fausseté des deux principes sur lesquels reposait toute cette organisation du travail. Ces deux principes, nous l'avons vu, sont le cantonnement ou le monopole de la clientèle et le maintien forcé de l'égalité.

Pendant la première période du régime réglementaire, c'est-à-dire jusqu'au treizième ou au quinzisième siècle, suivant les régions, l'inconvénient de ces deux principes n'apparaissait pas, ou n'apparaissait que faiblement. En effet, la Fabrication étant

alors peu développée, la clientèle pouvait être facilement cantonnée et l'égalité facilement maintenue : ce faible ruisseau à sa naissance pouvait être aisément endigué.

Plus tard, dans la seconde période, c'est-à-dire jusqu'au seizième ou au dix-septième siècle, la Fabrication se développe. Dès lors, il devient plus difficile de cantonner la clientèle et de maintenir l'égalité; il y a souffrance. Néanmoins, la réglementation triomphe encore de la nature des choses, grâce à des contraintes excessives, à des prohibitions de plus en plus compliquées, de plus en plus sévères.

Mais il n'en est plus de même dans la troisième période, qui va jusqu'en 1791. La Fabrication se développe avec intensité, en dépit de tous les bandages au moyen desquels on s'efforce de la momifier, et, ce qui est plus grave, elle se développe particulièrement sous la forme du grand atelier. Alors commencent à se créer des manufactures de draps et de toiles, des manufactures de soie, par exemple à Tours, à Lyon, à Montpellier; une manufacture de satins et de damas à Troyes; des manufactures de glaces et de cristaux, de cuirs dorés, de tapis de haute lisse, etc.

Il n'y a pas à dire, en présence de cette poussée de grands ateliers, il faut à toute force que le moule étroit dans lequel se sont enfermés les petits artisans du moyen âge éclate, et, de fait, il éclate de toutes parts. L'inégalité l'emporte décidément, la force des choses triomphe; tous les efforts contraires sont impuissants, même ceux de la Royauté, ainsi que nous venons de le constater par l'échec de la réglementation imaginée par Colbert.

Et non seulement le grand atelier rend impossible le maintien de l'égalité, mais il rend tout aussi impossible le maintien du second principe sur lequel repose toute cette réglementation, le cantonnement de la clientèle. En effet, cet atelier exige une clientèle très étendue, une clientèle presque indéfinie, car il entraîne des frais considérables qui ne peuvent être couverts que par un chiffre considérable de production, par un chiffre considérable de vente.

Et la clientèle elle-même n'est plus disposée à se laisser tranquillement cantonner, comme par le passé; elle a désormais trop d'intérêt à ce qu'il n'en soit plus ainsi. En effet, le grand atelier fabrique à bien meilleur marché, et, dès lors, peut livrer ses produits à un prix bien inférieur. Ce n'est donc plus seulement les conditions de la Fabrication qui se lèvent contre le régime réglementaire, c'est le public lui-même, c'est tout le monde.

Quand je dis tout le monde, je ne dois pas même en excepter les artisans, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui forment le bataillon sacré du régime corporatif, ceux qui détiennent jalousement la maîtrise et qui en ferment l'entrée aux apprentis, aux compagnons, à tous les étrangers en un mot. Oui, eux aussi conspirent contre la réglementation et la battent en brèche; à vrai dire ils n'ont jamais fait autre chose. Rien n'est plus simple à comprendre.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le montrer dans le cours de ce travail, chaque artisan ne réclamait la réglementation que dans la pensée d'empêcher ses voisins de s'élever à son détriment, d'attirer à eux la clientèle; mais, personnellement, chacun s'efforçait de se soustraire à ce que ces règlements avaient de gênant pour sa propre élévation; en d'autres termes, chacun voulait plier les autres à l'égalité et s'y soustraire lui-même.

Et cette tendance à se soustraire ainsi aux règlements qu'on réclamait était si générale et si forte, que le plus grand nombre des statuts ont précisément pour objet de prévenir les fraudes et d'organiser vis-à-vis des membres du métier une surveillance, disons le mot, un espionnage de tous les jours.

Rien ne montre mieux à quel point cette organisation était artificielle, à quel point elle violentait la nature des choses, puisque ses partisans eux-mêmes n'avaient qu'une idée, c'était d'y échapper. En somme, personne ne voulait d'un pareil régime pour soi, on n'en voulait que pour les autres. On s'explique dès lors qu'il n'ait pu se maintenir que pendant les deux premières périodes de son fonctionnement, c'est-à-dire tant que la Fabrication était en quelque sorte dans l'enfance.

Dès lors, ceux-là se trompent étrangement qui reprochent à

Turgot d'avoir frappé de mort les corporations par l'Édit de suppression de février 1776 : Turgot n'a frappé qu'un cadavre. Les Corporations n'ayant jamais eu de vie par elles-mêmes; pour qu'elles succombassent, il suffisait qu'on retirât d'elles la main qui les soutenait.

Les considérations qui précèdent l'Édit de suppression ne font que résumer les vices du régime que l'on enterrait définitivement; elles sont le *med culpâ* de la Royauté : « Nous voulons, disait le Roi, abroger ces institutions contraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoin et moins de ressources,... qui éteignent l'émulation et l'industrie et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient; qui retardent les progrès de ces arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes qu'elles n'ont point faites; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toutes espèces qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tous genres, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets sans aucun fruit pour l'État; qui enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguier entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser au-dessus de leurs proportions naturelles les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple. »

On sait que cet Édit de suppression, un moment suspendu, fut enfin définitivement proclamé par l'Assemblée constituante, le 2 mars 1791.

Dans les autres États de l'Europe, les Corporations disparurent

également, tant les causes qui amenèrent la chute de cette institution étaient fatales et générales. Elles disparurent en 1846 de la Suède: quelques années plus tard, de l'Autriche et de l'Allemagne. En Angleterre, cette disparition eut lieu peu à peu et sans crise, parce que la Royauté, moins envahissante qu'en France, n'avait pas fait de ce régime un monopole d'État et une grande machine mue par le pouvoir central.

Un effondrement aussi complet et aussi général aurait dû montrer à tous ceux qui veulent voir, que ces institutions n'étaient plus viables. Et cependant, en dépit de ces expériences multiples, certains esprits rêvent la restauration du régime corporatif et le présentent comme la solution de toutes les difficultés qui agitent actuellement le monde du travail. C'est en Autriche et en Allemagne que ces idées de restauration ont pris naissance; de là, elles se sont répandues en France.

Bien que les partisans des Corporations soient loin d'être d'accord sur les conditions dans lesquelles doit s'effectuer ce rétablissement, cependant les tentatives faites jusqu'ici paraissent présenter deux caractères.

1° *Ces Corporations ne réalisent pas les deux conditions fondamentales des anciennes.*

En premier lieu, on n'entreprend pas de *cantonner la clientèle*, c'est-à-dire de la monopoliser au profit d'une certaine catégorie d'artisans. En effet, la grande Fabrication reste en dehors de cette organisation, qu'on paraît vouloir limiter à la petite industrie. La concurrence pourra donc librement se produire.

En second lieu, on n'entreprend pas de *maintenir l'égalité* entre les fabricants, puisqu'on ne fixe pas les procédés de travail; les plus capables pourront donc s'élever au détriment des moins capables.

En somme, ces prétendues Corporations ne sont réellement que des sociétés de secours mutuels, des caisses d'assurances et des caisses de retraite. Elles ne répondent donc pas à ce qui constituait essentiellement les anciennes Corporations, c'est-à-dire la protection des métiers et la limitation de la concurrence.

Dès lors, elles ne pourraient pas même avoir leur efficacité, au point de vue qui préoccupe surtout l'ouvrier et le petit artisan.

Cela est si vrai, cette lacune est si grave, qu'elle a immédiatement frappé les artisans de Vienne, qui ont énergiquement protesté contre ce faux semblant de restauration. Ils croyaient qu'on allait les protéger ; on le leur avait formellement promis : ils se sont trouvés déçus dans leurs espérances. Il n'en pouvait être autrement : les conditions nouvelles du travail ont été plus fortes que toutes les théories ; on ne pouvait réaliser dans la pratique ce qu'on proclamait pompeusement dans les journaux, dans les livres et dans les réunions populaires. Ici encore, la force des choses, avec laquelle on ne compte pas assez, s'est mise en travers de la volonté humaine.

2° Ces Corporations débutent dans les conditions qui ont précipité la chute des anciennes.

Elles débutent, en effet, par où les anciennes ont fini, c'est-à-dire par la mainmise de l'État. Elles sont créées par l'État ; elles sont un simple rouage administratif. Nous venons de voir ce qu'un pareil régime avait produit en France. Or les complications du travail rendent aujourd'hui cette intervention de l'État encore plus impossible et encore plus dangereuse.

Elle est d'abord dangereuse pour l'État, qui assume ainsi des responsabilités au-dessus de ses forces. Naturellement, on le rendra responsable des crises de l'industrie, puisqu'il prétend la gouverner et la diriger : c'est là une grosse complication dont les vieux gouvernements de l'Occident, déjà si chancelants sur leur base, n'avaient pas besoin.

Elle est ensuite dangereuse pour les artisans eux-mêmes, que cette protection apparente et inefficace endort dans une fausse sécurité et empêche de recourir aux seuls moyens qui pourraient leur permettre de tenir tête aux difficultés de la situation. Ils ne tarderont pas à voir, par une triste expérience, combien ces belles promesses sont creuses et fallacieuses.

Évidemment, on peut bien entreprendre de créer ces institutions : administrativement, un gouvernement peut promulguer, édicter, sanctionner, tout ce qui lui passe par la tête, et

les gouvernements de l'Occident, — j'excepte ceux du Nord, — ne s'en font pas faute, on le sait, ce qui ne paraît pas avoir jusqu'ici consolidé leur situation. Mais ces créations factices, ou bien ne durent pas, ou bien sont sans efficacité. Les tentatives dont il s'agit n'échapperont pas à l'une de ces deux conséquences.

L'erreur des partisans de ces restaurations archaïques vient de ce qu'ils ne se sont pas rendu compte des conditions normales, des nécessités vitales de l'industrie, plus impérieuses aujourd'hui qu'autrefois; leur erreur vient de ce qu'ils n'ont pas vu que le régime réglementaire, loin de répondre à ces conditions, allait précisément à l'encontre.

Quelles sont donc ces conditions? Peut-on y satisfaire? C'est ce qu'il nous reste à dire.

II

La Fabrication soulève quatre questions principales : la *question du Progrès des Méthodes*, la *question de la Clientèle*, la *question des Engagements*, la *question du Capital*.

1^o Question du Progrès des Méthodes.

La Fabrication n'est pas, comme l'art pastoral, ou la culture, par exemple, soumise à des procédés traditionnels que le temps transforme peu, et dans lesquels la nature routinière a plus de part que la volonté de l'homme. Elle est impérieusement soumise à la loi du progrès intense et indéfini des méthodes; elle repose essentiellement sur les combinaisons indéfiniment variées auxquelles peut se livrer le génie humain, pour donner aux objets le plus rapidement, le plus économiquement, le plus habilement possible, toutes les adaptations dont ils sont susceptibles. Aucun travail manuel ne projette aussi énergiquement l'homme en avant. Je n'ai pas besoin d'insister, tant le fait est évident.

Or, ce caractère progressif de la Fabrication est encore beaucoup plus accentué en Occident qu'en Orient. Il est accentué

par le fait de la constitution en simple ménage, qui imprime à l'initiative individuelle un développement infiniment plus intense que la communauté patriarcale de l'Orient. L'homme qui travaille pour lui seul déploie plus d'ardeur et d'ingéniosité que celui dont le travail doit profiter en partie à d'autres.

Le système corporatif non seulement ne tient pas compte de ce caractère progressif, mais il y met carrément obstacle; à vrai dire, c'est là son principal objet. N'est-ce pas, en effet, ce que nous avons constaté à chaque instant, avec ces statuts qui établissaient une étroite réglementation des procédés de fabrication, une défense absolue et sous des peines sévères de fabriquer autrement qu'il n'avait été décidé?

Les difficultés de ce régime sont précisément venues de la lutte constante entre les règlements et la force des choses.

Nous avons vu comment, néanmoins, la force des choses l'avait emporté; comment, en dépit des barrières qu'on leur opposait, les méthodes avaient progressé; comment le grand atelier lui-même s'était fait jour, au profond étonnement des faiseurs de réglementation.

Or, à mesure que le progrès des méthodes s'accroissait ainsi, les artisans les moins capables, c'est-à-dire ceux qui ne savaient pas mettre leur industrie à la hauteur de ces progrès, se trouvaient dépassés, évincés par les plus capables.

Qu'allaient-ils devenir, puisque les règlements, qui avaient pour but de les protéger, étaient impuissants?

Normalement, ces incapables auraient pu se tirer d'affaire en cherchant un emploi, soit dans la culture, soit à l'étranger, soit dans la grande industrie. Or, il se rencontrait que le régime corporatif avait eu précisément pour but de leur fermer ces trois issues.

Il leur avait fermé la culture, en battant en brèche les fabrications rurales, par tous les règlements prohibitifs que nous avons vus. En outre, en séparant violemment les villes des campagnes, par la barrière des règlements, il avait fait, des artisans du moyen âge, des citoyens renforcés et avait tué, par conséquent, en eux l'aptitude à redevenir des ruraux. Il les

avait enfermés dans leur îlot de murailles et les avait isolés plus complètement que ne l'eût fait la mer.

Il leur avait, en outre, fermé l'étranger. Comment ces artisans étroitement cantonnés dans le petit cercle urbain auraient-ils pu avoir seulement la pensée d'aller au dehors? Est-ce qu'ils n'étaient pas retenus sur place par les mille règlements qui les enlaçaient? Songez aux difficultés qu'ils ont dû vaincre pour arriver à être compagnons, pour être maîtres: comment voulez-vous qu'ils renoncent à une situation aussi péniblement acquise pour aller courir au dehors de nouvelles chances? Ils sont pris dans l'engrenage; ils veulent aller jusqu'au bout. Et puis, et surtout, ils espèrent toujours en une réglementation plus étroite, qui viendra enfin enrayer pour toujours ce maudit progrès dans les méthodes, qui cause tout leur mal.

D'ailleurs, où pourraient-ils bien aller? Est-ce que le territoire tout entier n'est pas couvert d'une multitude de petites citadelles corporatives, également constituées en vue d'éloigner les étrangers, de les empêcher de pénétrer? De même qu'ils se sont mis en garde contre les autres; les autres, se sont mis en garde contre eux, car elle est à deux tranchants cette terrible réglementation!

Ils n'ont pas même la ressource de la grande industrie, car, ici encore, la réglementation a agi pour l'empêcher de naître; c'était le grand ennemi qu'elle a combattu de toutes ses forces; c'est pour l'empêcher de se constituer, que tous les statuts interdisaient d'avoir plus d'un ou de deux apprentis ou ouvriers. Avec une pareille prohibition, il n'était pas facile au grand atelier de se constituer; et le fait est que, longtemps, il ne put y réussir; quand il apparut enfin, ce fut pour faire évanouir devant lui la réglementation et ses partisans.

Voilà comment le régime corporatif était à la fois un obstacle au progrès des méthodes et à l'établissement des incapables: il constituait donc une égale gêne pour le travail et pour le travailleur.

2^o *Question de la Clientèle.*

Sur ce point encore, le régime réglementaire mettait obs-

taele à la tendance naturelle de la Fabrication. Les artisans vivent uniquement de la clientèle, puisqu'ils n'ont d'autre ressource que les profits qu'ils retirent de la vente. Chacun d'eux tend donc fatalement à augmenter sa clientèle.

Mais le système corporatif est précisément dirigé contre l'extension de la clientèle, qui romprait l'égalité que l'on entend maintenir à tout prix. Ainsi on ne peut atteindre la clientèle du dehors, puisque les corporations des villes voisines la défendent jalousement. On ne peut pas non plus atteindre librement celle de la ville, puisque tous doivent fabriquer et vendre exactement dans les mêmes conditions.

Les artisans étaient donc pris entre les règlements et la nécessité impérieuse créée par le métier; ils ne pouvaient donc satisfaire à cette dernière qu'en violant les statuts: nous avons vu qu'ils ne s'en faisaient pas faute, en dépit de toutes les pénalités et de toutes les surveillances.

3° *Question des Engagements.*

Pour se faire aider dans son travail, un chef d'industrie est obligé d'*engager* des ouvriers: de là vient la « question des Engagements ». En Orient, les ouvriers sont ordinairement des ouvriers domestiques, c'est-à-dire qu'ils sont nourris et logés dans la famille, et ils sont en grande partie payés en nature.

Mais, en Occident, les familles étant constituées en simple ménage sont moins aptes que les communautés orientales à recevoir des ouvriers domestiques; elles répugnent davantage à l'introduction d'étrangers au foyer et sont d'ailleurs moins bien organisées pour cela. Elles tendent, au contraire, à multiplier le nombre des ouvriers salariés et à augmenter les salaires en proportion de la capacité.

Or les statuts des Corporations allaient encore à l'encontre de cette tendance; ainsi que nous l'avons montré, ils maintenaient les ouvriers à l'état domestique et, de plus, ils limitaient le plus possible les salaires. Cela était fatal, puisqu'il fallait tenir étroitement l'ouvrier, pour l'empêcher de se révolter contre une organisation du travail qui était dirigée contre lui, qui

mettait tous les obstacles imaginables à son entrée dans la maîtrise.

Aussi ne néglige-t-on aucun moyen d'établir des relations très étroites entre le maître et l'ouvrier : celui-ci fait partie de la famille, de la corporation, de la confrérie : il est tenu par le même serment ; en un mot, il est complètement enlacé dans les mailles du système. Ce luxe de précautions montre bien, encore une fois, que l'on résiste à la nature des choses, que toute cette organisation est purement artificielle. Et d'ailleurs, ce qui suffirait à le prouver, c'est que, en fin de compte, toutes ces mesures sont inefficaces, qu'elles ne peuvent ni se soutenir ni soutenir le système.

4° Question du Capital.

On ne se livre pas à l'industrie sans posséder un capital : il faut un capital pour s'établir ; il faut un capital pour acheter les matières premières ; il faut un capital pour assurer chaque jour la marche de l'exploitation.

Mais, de plus, tout artisan tend nécessairement à augmenter ses affaires ; pour y arriver, sa seule ressource est le crédit. Je veux dire la confiance qu'il inspire à sa clientèle et qui porte cette dernière à venir chez lui plutôt que chez le voisin. C'est donc ce crédit qui lui donne son capital, et ce crédit est en proportion de la capacité dont il fait preuve.

Or, la réglementation a précisément pour objet de rendre inutile et le crédit et la capacité, puisque tous les artisans sont systématiquement maintenus dans une situation uniforme. Donc, ici encore, elle met obstacle à la force des choses. Je ne rappelle pas que d'ailleurs les sommes exigées par la Corporation pour admettre à la maîtrise enlevaient à celui même qui s'établissait une bonne partie des fonds qui lui eussent été profitables dans ses commencements.

En résumé, le système corporatif allait à l'encontre des conditions naturelles de la Fabrication ; il violentait les faits. On comprend dès lors comment il ne put se maintenir qu'au moyen d'une réglementation croissante. Malheureusement pour lui, cette réglementation devenait de moins en moins efficace, à

LE JAPON

ET

SON ÉVOLUTION SOCIALE

Le Japon vient de se mettre à l'ordre du jour et de s'imposer à l'attention du monde d'une manière trop bruyante pour que nous ne donnions pas à nos lecteurs les conclusions de la Science sociale sur ce pays et sur ses habitants.

On les trouvera dans un exposé remarquable de M. A. de Préville, qui s'est fait presque une spécialité de l'étude sociale des populations de l'Extrême Orient. C'est une œuvre de grande portée qui fait avancer la science et qu'il faut lire avec attention.

Pour aborder une autre face du problème, nous publions également une étude de M. d'Azambuja sur le Péril jaune; elle donnera aux inquiétudes qui s'éveillent, non pas un aliment, mais une direction.

Enfin, j'ai pensé qu'il serait intéressant de placer en tête de ce fascicule un court essai, destiné à déterminer, s'il est possible, la formule sociale du Japon, par opposition avec celle de la Chine.

Le lecteur trouvera ainsi réunis les divers aspects du problème que se pose en ce moment l'opinion publique.

E. D.

PREMIÈRE PARTIE
par M. EDMOND DEMOLINS

LA FORMULE SOCIALE DU JAPON

L'Extrême Orient nous présente en ce moment deux énigmes, ou tout au moins deux problèmes, qui paraissent contradictoires.

Il nous offre le spectacle d'un type social immobile, la Chine.

Il nous montre tout à côté un type social à transformations brusques et vraiment surprenantes, le Japon.

Et cependant l'un et l'autre paraissent appartenir à la même formation et relever de la même formule sociale.

Ce n'est là qu'une apparence. En réalité, les formules sociales de ces deux pays sont très différentes.

La Chine est un pays de petits paysans à communautés de familles, soumis à la domination de pasteurs.

Le Japon est un pays de petits paysans-artisans, à communautés de villages, soumis à la domination de chefs religieux tolérants et de chefs de clans guerriers.

La première de ces combinaisons donne l'immobilité tenace.

La seconde favorise les transformations rapides.

Pour la Chine, on trouvera la démonstration dans une série d'articles très étudiés de M. Robert Pinot, publiés dans cette Revue¹, et aussi dans mon volume : *Comment la route crée le type social*².

1. Voir dans *la Science sociale*, tome I et II.

2. Voir le tome I, liv. II, ch. II. Le Type chinois.

nature, pour les considérer séparément, et examiner si, le péril étant une fois posé, tels ou tels phénomènes sociaux ne tendent pas, soit à laisser agir le mal, soit à le neutraliser, soit à le changer en un avantage contraire.

Avant tout, constatons qu'il y a plusieurs périls jaunes, ou, plus exactement, plusieurs groupes de périls jaunes.

Le premier groupe embrasse tous les désagréments que le développement de la race jaune peut apporter à la race blanche dans le domaine de la vie privée.

Le second groupe embrasse tous les désagréments qu'elle peut lui apporter dans le domaine de la vie publique.

Autrement dit, on redoute chez les Jaunes des *concurrents*, et l'on se demande, par-dessus le marché, s'ils ne pourraient pas devenir des *envahisseurs militaires*.

De là un *péril jaune économique* et un *péril jaune politique*. C'est du premier qu'on parle le plus, comme du plus imminent, mais la pensée du second n'est pas absente de l'esprit prévoyant des hommes d'État.

I. — LE PÉRIL ÉCONOMIQUE

Le Jaune peut nuire au Blanc en lui prenant son travail, et de deux manières.

Il peut le lui prendre en allant lui-même dans le pays des Blancs et en se substituant à lui dans les ateliers. C'est ce qui s'est passé en Californie et a provoqué aux États-Unis ces véhémentes campagnes contre les émigrants chinois, campagnes suivies de lois violemment répressives.

L'homme jaune est sobre ; il vit d'une poignée de riz par jour ; il a peu de besoins et ne recherche pas le confortable. Son *standard of life*, comme disent les Anglais, est bien inférieur à celui de l'Anglo-Saxon. Le débarquement d'émigrants chinois aux États-Unis mettait en présence le type de travailleur qui exige le moins et le type de travailleur qui exige le plus. Un conflit était fatal ; il a éclaté. Le péril jaune crevait les yeux ;

l'opinion s'est soulevée avec force et a forcé les pouvoirs publics à agir. La lutte s'est terminée par le triomphe du travailleur qui mange des biftecks et la proscription de celui qui mange du riz. Mais on conçoit que ce n'est là qu'un épisode partiel de la solution, et que le problème reste pendant.

Car les Jaunes ne sont pas seulement sobres ; ils sont encore très nombreux. Quatre cents millions de Chinois, quarante-cinq millions de Japonais ; ajoutez les populations de l'Indo-Chine et de la Malaisie (de Java notamment) qui ont de grandes analogies sociales avec les types chinois et japonais au point de vue qui nous occupe, et cela fait bien cinq cents millions de créatures humaines, le tiers de la population totale du globe, de quoi fournir des émigrants à bien des pays. En fait, on trouve des Chinois au Mexique, au Pérou, dans les Antilles, dans l'Afrique orientale et australe. Le développement des moyens de transport et la connaissance de plus en plus répandue, chez les Jaunes, des ressources de travail qu'offrent les autres pays, ne peuvent qu'accroître ce mouvement, d'autant plus que les familles patriarcales — ou fortement influencées par l'origine patriarcale — auxquelles appartiennent Chinois, Japonais ou Malais, sont essentiellement prolifiques. Ces peuples, d'une manière quelconque, ont donc besoin de se répandre au dehors. Toutefois, pour le moment, nous ne voyons pas que l'ouvrier japonais éprouve le besoin de s'expatrier. L'essor de l'industrie sur son propre sol lui fournit assez d'ouvrage. Le Japonais qui émigre appartient en général à une catégorie sociale plus relevée, et — chose à noter — il émigre plutôt chez d'autres Jaunes, en Chine ou en Indo-Chine par exemple. Seuls vont en Europe les « intellectuels » qui veulent y surprendre et en rapporter les secrets de notre instruction supérieure, et cette instruction, surtout celle qui aboutit au diplôme d'ingénieur, leur sert ensuite à organiser la production industrielle au Japon.

Le Jaune, en effet, peut prendre au Blanc son travail d'une autre manière, en fabriquant chez lui les mêmes objets que le Blanc, et en les fabriquant à meilleur compte, ce qui peut obliger l'industriel européen ou américain à fermer son usine.

mesure qu'elle se développait, parce qu'elle se mettait de plus en plus en contradiction avec la nature des choses. Aussi tout le système finit-il par s'écrouler lourdement.

III

Mais pour résoudre le problème que soulève la Fabrication, il ne suffit pas de tenir compte des conditions générales que nous venons d'énumérer, il faut encore tenir compte de la condition spéciale dans laquelle se trouve la Fabrication, en Occident.

Cette condition peut se formuler ainsi : *La Fabrication en simple ménage n'est pas un métier stable.*

Nous venons de constater que la Fabrication en simple ménage avait une tendance irrésistible à progresser. C'est cette tendance qui a finalement fait éclater le moule de la Corporation; c'est elle qui a projeté l'artisan de l'Occident si en avant de celui de l'Orient, retenu dans la routine par le régime de la communauté patriarcale.

Dès lors, ceux qui progressent le plus, c'est-à-dire les plus capables, gagnent les autres en vitesse, attirent à eux la clientèle et finalement s'en emparent au détriment des autres. La situation de ceux-ci est compromise; elle est instable. Cela est peut-être triste, mais cela est fatal, en dépit de tout ce qu'on peut faire ou dire pour l'empêcher. L'histoire du régime réglementaire ne le prouve que trop. Or la sagesse ne consiste pas à aller contre la force des choses, mais à la constater et à chercher ensuite les solutions qui ne la violentent pas.

Quelles sont donc, pour les artisans, les conditions les plus propres à atténuer cette instabilité, tout en ne mettant aucune entrave à la loi irréductible du Progrès des Méthodes ?

Ces conditions sont les suivantes :

1° *Ne pas s'engager dans la Fabrication sans des aptitudes spéciales.*

Il faut absolument en prendre son parti, l'industrie n'est plus,

comme en Orient, ou comme au moyen âge, accessible au premier venu; ce n'est plus un métier paisible, mais une arène dans laquelle des concurrents acharnés se disputent la clientèle. Dès lors, il y faut des aptitudes et une préparation spéciales; n'est-ce pas là, d'ailleurs, ce qui se produit pour beaucoup d'autres métiers, comme ceux qui exigent, par exemple, des connaissances techniques, ou des aptitudes intellectuelles? Aujourd'hui, on ne peut plus réussir, comme artisan, si l'on n'a pas ce que l'on appelle l'intelligence des affaires, si l'on veut se borner à attendre le client sans aller à lui, bien plus, sans lui faire en quelque sorte violence en lui offrant des avantages qu'il ne trouve pas ailleurs : j'entends des avantages réels, car si le public peut se laisser tromper, il sait bien, à la longue, distinguer les bons fournisseurs des mauvais; il sait bien distinguer ceux qui vendent leurs marchandises au-dessus de leur valeur réelle.

2° *S'appuyer sur un autre travail, et principalement sur la culture.*

Cette solution est plus difficile pour les artisans des grandes villes; aussi ceux-là ont-ils besoin, à un plus haut degré, des aptitudes spéciales dont nous venons de parler, puisqu'ils sont obligés de vivre exclusivement de la Fabrication. Mais il n'en est pas de même des autres; eux, peuvent facilement allier un autre travail, la culture par exemple, à la Fabrication. C'est d'ailleurs ce que font une multitude d'artisans établis dans les petites villes, dans les villages, ou à la campagne. Ils possèdent autour de leur habitation, ou dans le voisinage, un morceau de terre qui leur fournit des produits accessoires et une occupation pour les jours de chômages.

J'écris ces lignes à la campagne, et je constate que la presque totalité des artisans de la commune où je me trouve allient ainsi la culture à leur travail principal. Ces artisans appartiennent aux professions suivantes : maçons, scieurs de long, sabotiers, tisserands, charpentiers, forgerons, tailleurs à façon, tuiliers, meuniers, charrons, etc. Presque tous possèdent, outre leur maison, un jardin et un champ, et ils consacrent

leurs économies à accroître leur petite exploitation rurale.

Dans ces conditions, le caractère instable de la Fabrication est en partie conjuré. Si ce type n'est pas plus répandu en France, cela tient précisément au caractère profondément urbain que le régime corporatif a imprimé à nos artisans : grâce à la protection des règlements, ils se sont habitués à s'appuyer exclusivement sur la Fabrication, et aujourd'hui que cette protection leur manque, ils se trouvent dans une situation particulièrement difficile, étant obligés de subir sans contrepoids tous les aléas de l'industrie.

Ce caractère exclusivement urbain est beaucoup moins accusé à l'étranger, parce que le régime corporatif y a été moins étroit, et qu'il n'a pas amené une scission aussi tranchée entre les villes et la campagne.

En Angleterre, par exemple, les villes sont restées, pendant tout le moyen âge, sous la tutelle des campagnes : les communes avaient pour patron, ou protecteur, le seigneur rural. C'était lui qui intervenait entre la localité et le souverain, qui prévenait les envahissements du pouvoir central. Aussi, aujourd'hui encore, ce sont les magistrats ruraux qui administrent les petites villes. Dans ces conditions, l'autorité seigneuriale fut assez forte pour prévenir les deux excès qui se produisirent en France : le développement exagéré des métiers urbains et l'exclusivisme des artisans urbains vis-à-vis des artisans ruraux.

Nous pourrions signaler le même fait pour les trois États scandinaves, si déjà nous n'avions mis en relief, à plusieurs reprises, le caractère essentiellement rural des artisans et des ouvriers dans ces pays.

3° *Avoir la prudence de se retirer à temps, pour retomber sur une autre situation.*

Cela est fondamental, et résulte directement de ce fait que la Fabrication est essentiellement un métier instable. Elle constitue le moyen le plus puissant et le plus rapide, lorsqu'on y réussit, d'amasser un capital, mais ce n'est pas un métier dans lequel il soit prudent de se fixer définitivement, et surtout de se mainte-

nir, lorsque l'âge vous a enlevé l'activité et les aptitudes nécessaires pour tenir tête aux rivaux plus jeunes, plus hardis, plus entreprenants et mieux outillés.

Les Anglais, les Américains, les Scandinaves se rendent si bien compte du caractère instable de cette profession, qu'ils n'hésitent pas à passer, avec la plus grande facilité, d'une spécialité à une autre, lorsqu'une occasion favorable se présente et qu'ils croient y trouver plus de chance d'un plus grand profit. Rien ne montre mieux que ces populations considèrent ces métiers comme un moyen de gagner rapidement de l'argent et non comme la base d'un établissement définitif. De là, par exemple, cette facilité extraordinaire de l'Américain à se relever, lorsqu'il a fait de mauvaises affaires. Un échec ne le surprend pas, parce que cette éventualité est entrée dans ses prévisions : il sait que l'industrie n'est qu'un aléa perpétuel. De là, aussi, cette expression anglaise « essayer sa chance », appliquée à un jeune homme qui entre dans l'industrie ; on ne saurait mieux exprimer cette vérité que la chance joue un grand rôle dans un métier aussi peu stable.

On ne doit pas s'étonner, dès lors, que des gens qui sont aussi convaincus du caractère aléatoire de cette profession, s'empres- sent de la passer à leur fils, dès qu'ils se jugent en possession d'une fortune suffisante.

Et généralement, ils se retirent alors sur un domaine rural, où ils trouvent, au plus haut degré, cette indépendance qu'ils affectionnent par-dessus tout et que la vie urbaine ne donne pas. C'est ainsi que ces races, qui sont cependant si profondément industrielles, sont en même temps essentiellement agricoles, car leurs émigrants colonisent actuellement près de la moitié du monde.

4° *Savoir au besoin recourir à l'émigration.*

Notre Occident, est encombré : la production industrielle y dépasse les besoins de la clientèle ; la lutte entre les producteurs y atteint donc le plus haut degré d'acuité. Au contraire, dans d'autres pays, comme l'Orient, ou certaines parties de l'Amérique, la production est trop faible pour la clientèle ; on y réclame

à grands cris des artisans. Je lis dans un journal du Minnesota, dans l'Amérique du Nord : « Il faudrait à Bucoda (petite ville de l'Ouest) deux grandes scieries mécaniques, un atelier de menuiserie, deux scieries pour les bardeaux de toitures, une manufacture de meubles, une fabrique de seaux et ferblanterie, des tuileries, une fabrique de boîtes, une fromagerie '... »

Les pays qui sont dans le même cas sont nombreux. Les artisans incapables de réussir chez nous sont donc assurés d'y trouver une clientèle qui augmente tous les jours. Mais, pour cela, il faut savoir se résoudre à quitter les vieux pays et, malheureusement, notre formation sociale ne nous y porte pas et, de plus, ne nous prépare pas à le faire avec succès. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une porte largement ouverte et qu'il faudrait apprendre à la franchir, si l'on veut se soustraire aux terribles et fatales éventualités de l'avenir.

Les solutions que nous venons d'indiquer brièvement ont uniquement pour objet d'atténuer l'instabilité inhérente à la Fabrication, car, pour supprimer cette instabilité, il n'y faut pas songer ; cela est au-dessus du pouvoir de l'homme.

Cette constatation nous conduit à une conclusion générale : c'est qu'un pays ne peut pas être stable s'il est gouverné par la classe des artisans.

C'est là une des grandes erreurs de la Royauté française, une de celles qui ont le plus contribué à amener sa chute. La Royauté a voulu gouverner avec l'appui des artisans des communes, de ce qu'elle appelait « les gens de nos bonnes villes », et contre les classes rurales. Elle a désorganisé à plaisir ces dernières, en remplaçant leurs chefs naturels, les grands propriétaires, par une armée de fonctionnaires, et en attirant ces propriétaires à la cour, pour en faire des courtisans d'abord inutiles et ensuite dangereux. Puis, quand elle ne trouva plus devant elle que la classe des artisans, des bourgeois, elle s'aperçut, mais trop tard, combien cet appui était fragile. Louis-Philippe, qui voulut être

1. *The Northwestern Magazine*, St-Paul.

aussi le roi de la bourgeoisie, ne trouva pas non plus en elle un soutien bien efficace. Depuis lors, nous semblons avoir persisté dans cette voie : toutes les faveurs sont pour les villes, tous les dédains pour les ruraux. L'expression même de « rural » est presque un signe de mépris chez nous. Malheureusement, il ne suffit pas de tenir la vie rurale en petite estime pour supprimer son grand rôle social.

Or ce rôle est le plus important : un pays ne peut être stable que si la classe des artisans est fortement encadrée par la population rurale, car c'est cette dernière qui représente, au plus haut degré, la stabilité.

Et lorsque cette population rurale est capable, en outre, de produire le type du colon, elle imprime à toute la race une puissance d'expansion qui lui permet de marcher à la conquête du monde, plus sûrement qu'avec l'épée.

Edmond DEMOLINS.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DE SCIENCE SOCIALE

Ce Bulletin doit être détaché et placé dans une reliure spéciale.

SOMMAIRE : Nouveaux membres. — Nouveaux Correspondants et Chefs de groupes. — Correspondance. — Essai d'une classification naturelle des sociétés humaines, par M. EDMOND DEMOLINS. — Études sociales. Une hypothèse pour expliquer le type flamand, par M. J. SCRIVELOYER. — Observations sur le type flamand, par M. EDMOND DEMOLINS. — Un moyen de propagande, lettre de M. A. R. — Enquête sur la Révolution agricole. — Bulletin bibliographique.

FASCICULES PRÉCÉDENTS

La Méthode sociale, ses procédés et ses applications, par EDMOND DEMOLINS, ROBERT PINOT et PAUL DE ROUSIERS.

Le Conflit des races en Macédoine, d'après une observation monographique, par G. D'AZAMBUJA.

Le Japon et son évolution sociale, par A. DE PRÉVILLE.

L'Organisation du travail. Règlementation ou liberté, d'après l'enseignement des faits, par EDMOND DEMOLINS.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

But de la Société. — La Société a pour but de favoriser les travaux de Science sociale, par des bourses de voyage ou d'études, par des subventions à des publications, ou à des cours, par des enquêtes locales en vue d'établir la carte sociale des divers pays. Elle crée des comités locaux pour l'étude des questions sociales. Il entre dans son programme de tenir des Congrès sur tous les points de la France, ou de l'étranger, les plus favorables pour faire des observations sociales, ou pour propager la méthode et les conclusions de la science. Elle s'intéresse au mouvement de réforme scolaire qui est sorti de la Science sociale et dont l'*École des Roches* a été l'application directe.

Appel au public. — Notre Société et notre Revue s'adressent à tous les hommes d'étude, particulièrement à ceux qui forment le personnel des Sociétés historiques, littéraires, archéologiques, géographiques, économiques, scientifiques de province.

Ils s'intéressent à leur région; ils dépendent, pour l'étudier, beaucoup de temps, sans que leurs travaux soient coordonnés par une méthode commune et éprouvés par un plan d'ensemble, sans qu'ils aboutissent à formuler des idées générales, à rattacher les causes aux conséquences, à dégager la loi des phénomènes. Leurs travaux, trop souvent, ne dépassent pas l'étroit horizon de leur localité; ils compilent simplement des faits et travaillent, pour ainsi dire, au fond d'un puits.

La Science sociale, au point où elle est maintenant arrivée, leur fournit le moyen de sortir de ce puits et de s'associer à un travail d'ensemble pour une œuvre nouvelle, qui doit livrer la connaissance de plus en plus claire et complète de l'homme et de la Société. Ils ont intérêt à venir à elle.

La crise sociale actuelle et les moyens d'y remédier. — Tout en continuant l'œuvre scientifique, qui doit toujours progresser, nous devons vulgariser les *résultats pratiques* de la science, en montrant *comment chacun peut acquérir*

la supériorité dans sa profession. Par là, notre Société s'adresse à toutes les catégories de membres.

La crise sociale actuelle est en effet la résultante de diverses crises qui atteignent les différentes professions.

Chaque profession doit donc être étudiée et considérée séparément, dans ses rapports avec la situation actuelle et avec les solutions que cette situation comporte.

Publications de la Société. — Tous les membres reçoivent la Revue *la Science sociale* et le *Bulletin* de la Société.

Enseignement. — L'enseignement de la Science sociale comprend actuellement trois cours : le cours de M. Paul Bureau, au siège de la *Société de géographie*, à Paris; le cours de M. Edmond Demolin, à l'École des Roches, et le cours de M. G. Melin, à la Faculté de droit de Nancy. Le cours d'histoire, fait par notre collaborateur le V^{te} Ch. de Calan, à la Faculté de Rennes, s'inspire directement des méthodes et des conclusions de la Science sociale.

Missions et voyages. — La Société attribue des bourses de voyages, ou d'études, aux personnes qu'elle choisit, principalement aux élèves des cours de Science sociale. Elle détermine les sujets à étudier par les bénéficiaires de ces bourses. Elle examine les travaux remis par eux et se réserve la faculté de les publier dans la *Science sociale*, ou de les rendre à leurs auteurs.

Sections d'études. — La Société crée des sections d'études composées des membres habitant la même région. Ces sections entreprennent des études locales

suivant la méthode de la Science sociale, indiquée plus haut. Lorsque les travaux d'une section sont assez considérables pour former un fascicule complet, ils sont publiés dans la Revue et envoyés à tous les membres. On pourra compléter ainsi peu à peu la *carte sociale* de la France et du monde.

La direction de la Société est à la disposition des membres pour leur donner toutes les indications nécessaires en vue des études à entreprendre et de la méthode à suivre.

Bibliothèque de la Science sociale. — Elle comprend aujourd'hui une trentaine de volumes qui s'inspirent de la même méthode. On en trouvera la liste sur la couverture de la Revue. Quatre de ces volumes ont été présentés aux concours de l'Institut : tous ont été couronnés. Plusieurs ont été traduits en anglais, en allemand, en russe, en italien, en espagnol, en grec, en hongrois, en arabe et en japonais. Quelques-uns ont atteint des tirages de huit, dix et vingt-cinq mille exemplaires.

Conditions d'admission. — La Société comprend trois catégories de membres, dont la cotisation annuelle est fixée ainsi :

1^o Pour les *membres titulaires* : 20 francs (25 francs pour l'étranger);

2^o Pour les *membres donateurs* : 100 francs;

3^o Pour les *membres fondateurs* : 300 à 500 francs.

Sections d'études sociales. — Abonnements de propagande à 8 fr. et à 3 fr. — Demander le prospectus au Secrétariat.

Victor RETAUX, libraire-éditeur, rue Bonaparte, 82, PARIS (6^e)

TOME TROISIÈME (1855-1869)

DE

LOUIS VEUILLLOT

Par Eugène VEUILLLOT

Un fort vol. in-8 orné d'un portrait, d'après GAILLARD 7 fr. 50

Publiés précédemment : les *Tome I et II*. Chaque volume 7 fr. 50

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Par le marquis COSTA DE BEAUREGARD, de l'Académie française

Un joli volume in-18 jésus, 80 c.; franco 1 fr.

O Liberté que de crime on commet en ton nom! (M^{me} ROLAND).

En pénitence chez les Jésuites, par Paul KER. Nouvelle édition considérablement augmentée.

Un volume in-18 jésus 3 fr. 50

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SCIENCE SOCIALE

NOUVEAUX MEMBRES

- MM. A. DE BOISSIER, Verneuil (Eure), présenté par M. Louis Ballu.
- Louis de BUGGENOMS, Liège, présenté par M. Victor Muller.
- Gaston CLANIS, négociant, Cayenne (Guyane française), présenté par M. G. d'Azambuja.
- François DRION, consul de Belgique (Bruxelles), présenté par M. Victor Muller.
- Domingo Villar GRANGEL, D^r en droit, publiciste, Madrid, présenté par M. Edmond Demolins.
- Joseph GUICHARD, gérant d'immeubles, Lyon, présenté par M. J. Cadot.
- Oriol MARTI, Barcelone (Espagne), présenté par M. Edmond Demolins.
- T. MONEGAL, avocat, Barcelone (Espagne), présenté par le même.
- Edmond OTINET, professeur de l'Université, Avesnes (Nord), présenté par M. Eugène Pilut.
- Le D^r PANTALONI, Marseille, présenté par M. Edmond Demolins.
- Ranuzzi SEGLI Cte CAV. CESARE, Bologne, Italie, présenté par le même.
- M^{me} SPYKER, Versailles, présenté par le même.
- Maurice STOREZ, architecte, Paris, présenté par M. Armand Parent.
- Alfonse SUNOL, Barcelone (Espagne), présenté par M. Edmond Demolins.
- L. TRAIAN, T. Severin, Roumanie, présenté par M. Nestor Uréchia.
- Jean VERGES BARRIS, Palafrugell, Catalogne (Espagne), présenté par M. Edmond Demolins.
- Paul de VUYST, inspecteur du Ministère de

l'agriculture, Bruxelles, présenté par M. Victor Muller.

NOUVEAUX CORRESPONDANTS ET CHEFS DE GROUPES

- M. José A. ALFONSO, Santiago (Chili).
- M. Adrien BÉNÉZECH, propriétaire-viticulteur, Gignac (Hérault).
- M. E. BENOIST, D^r en médecine, Guemené Penfao (Loire-Inférieure).
- M. Domingo Villar GRANGEL, D^r en droit, publiciste, Madrid.

CORRESPONDANCE

Madrid, le 11 mai. — « Je suis très heureux de faire partie de votre Société et tout disposé à entreprendre la monographie d'un ouvrier de la Galice. L'habitant de cette province est un type social très caractéristique qu'il serait intéressant d'étudier. Je viens d'apprendre que M. Santiago Alba va publier la troisième édition espagnole de votre ouvrage : *« A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons ? »* et qu'il va traduire également votre volume : *« A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir ? »* Si vous désirez que l'on traduise en espagnol un autre de vos ouvrages, je serai très heureux de l'entreprendre... » D. VILAR GRANGEL, correspondant.

Je prie M. Villar Grangel de m'envoyer quelques renseignements sur le type social de la Galice, en insistant plus particulièrement sur les conditions du Lieu et du Tra-

vail. (Voir ci-après l'Hypothèse sur le type flamand et fascicule I^{er}, p. 65 : *Comment on analyse et comment on classe les types sociaux*.)

Je crois que l'ouvrage qu'il serait le plus utile actuellement de traduire en espagnol est : *Comment la route crée le type social*. C'est celui qui prépare le mieux à entreprendre des études sociales.

Santiago (Chili), le 28 avril. — « Je suis à votre disposition pour être correspondant de la Société internationale de science sociale et tout disposé à vous aider dans la mesure où cela me sera possible... » José A. ALFONSO, correspondant.

Liège, le 12 mai. — M. Victor Muller, correspondant, nous transmet les noms de plusieurs nouveaux membres et nous donne d'intéressants renseignements au sujet de la propagande qu'il organise en Belgique.

Château de Lavèvre (Cher), le 21 mai. — « Je ne saurais assez vous dire, Monsieur, combien je suis heureux de faire partie de votre Société et quel intérêt je prends à vos travaux. Je n'avais encore lu qu'un livre de vous : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons*, qui m'avait beaucoup frappé par sa haute portée et qui m'avait été signalé par un officier de la garde impériale allemande que j'avais eu le plaisir de rencontrer, il y a quelques années. Je désire m'instruire dans la science sociale et j'irai ces jours-ci à Paris au siège de la Société pour y prendre un certain nombre d'ouvrages. Je ferai tous mes efforts pour propager cette science et vous pouvez être sûr d'avoir en moi un partisan enthousiaste. Je crois que, dans les temps difficiles que traverse la France, les méthodes scientifiques sont les meilleures à employer pour résoudre les crises, et la vôtre me paraît excellente. Le *Bulletin* de la Société est très intéressant, je le lis avec avidité... » HENRI DE LAVÈVRE.

Guenen-Penfao, Loire-Inférieure. — « ... L'assiduité avec laquelle je lis votre intéressante Revue et le désir que j'ai d'en

propager la lecture sont mes seuls titres pour être correspondant de votre Société dans ma région. Je serai très heureux de travailler à fonder un groupe dans mon voisinage et vous pouvez compter sur mon concours... » Dr E. BENOIST, correspondant.

Lisbonne, le 19 avril. — « Je fais le plus de propagande possible pour répandre la science sociale. En ce moment, j'organise chez moi des conférences pour expliquer la méthode. Je voudrais arriver à susciter un collaborateur qui ferait sa spécialité des études sociales... BRAAMCAMP MATIAS.

Arras, le 28 avril. — « Je remercie le Bureau de la Société de l'honneur qu'il m'a fait en m'acceptant comme Correspondant à Arras. Cet honneur comporte de très sérieux devoirs dont je serai heureux de m'acquitter. Je compte bien trouver de nouveaux adhérents dans mon voisinage. Permettez-moi de formuler un souhait : c'est que le *Manuel de science sociale* de M. Champault paraisse bientôt. Le fascicule sur la méthode sociale est déjà un instrument très utile; le *Manuel* en sera le complément naturel... » J. LAROCHE.

Nous transmettons ce souhait à M. Champault et nous sommes heureux de faire savoir qu'il travaille activement à son *Manuel*.

Liège, le 19 mai. — « J'ai été très heureux d'être admis comme membre titulaire de votre Société. Il me semble qu'il n'est permis à personne aimant un peu l'humanité de se désintéresser de la science sociale. Je n'étais, il y a trois ans, qu'un profane et un curieux, mais vos deux livres : *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* et les *Français d'aujourd'hui*, ainsi que la *Vie américaine* de Paul de Rousiers m'ont conquis. A l'érudition allemande pleine de minuties rebutantes vous opposez la belle clarté française qui nous montre un ensemble. Votre méthode est un fil conducteur admirable. J'ai été surpris de comprendre avec tant de facilité et d'agrément, et, n'ayant pas l'ambition d'instruire mon prochain, je me contenterai

d'être dans le modeste coin des lecteurs qui s'instruisent en lisant vos observations et celles de mes collègues. Je tâcherai aussi, si vous voulez bien m'envoyer quelques brochures de propagande, de vous recruter des adhérents parmi mes amis... »
Albert NEUVILLE.

Poitiers, le 28 mai. — « ... Depuis que M. Ballu est venu apporter ici la bonne semence de la science sociale, les résultats ne se sont pas fait attendre : nos *Sections d'études sociales* fonctionnent aujourd'hui avec méthode et régularité. Je ne saurais vous exprimer la joie que j'ai ressentie lorsqu'on m'a ouvert les yeux sur les études de la science sociale, à la fois si intéressantes et si fécondes. Vous pouvez compter sur mon plus dévoué concours... »
Raoul BAUCHARD.

Dans une autre lettre, M. Ballu nous écrit : « ... Nous avançons. Nos *Sections d'études sociales* comptent actuellement 42 membres. Nous ne nous arrêterons pas là, je vous écrirai prochainement à ce sujet. »

Montauban, le 29 avril. — « J'éprouve un plaisir particulier à me poser des problèmes de science sociale et à m'efforcer de les résoudre. Dans quelques jours, je vous enverrai un petit travail, indiquant comment une forme de politesse peut conduire à l'alcoolisme.

« J'ai formé il y a quatre ans, sans le savoir, une *section d'études sociales*, analogue à celle que vous préconisez dans le dernier *Bulletin*. Trouvant que le montant de l'abonnement à la Revue était un peu élevé pour moi seul, j'ai fait de la propagande dans mon intérêt et celui de la science sociale. J'ai pu trouver cinq co-abonnés, qui paient chacun 2 fr. 50 (au lieu de 3 francs), et me laissent à payer 7 fr. 50 (au lieu de 8 francs), en gardant la Revue. Si le chef de section a des privilèges, il a aussi quelques obligations qui ne sont pas une sinécure. Il doit avoir le soin de faire circuler les fascicules pour satisfaire tout le monde en temps opportun.

« Quelques volumes de la *Bibliothèque de Science sociale* ont été acquis d'une façon analogue. Telle somme pour lire

l'ouvrage une première fois et telle somme en sus pour celui qui le conserve, mais le met ensuite à la disposition de tous gratuitement. La circulation que vous avez projetée des ouvrages de science sociale me paraît une idée heureuse, mais la durée du prêt me semble trop courte. Il vaudrait mieux, je crois, accorder un mois au lieu de 10 jours et, dans chaque section, ne laisser circuler qu'un seul ouvrage. (Il appartient à chaque section de fixer elle-même la durée du prêt. — N. de la R.)

Les conférences sont fréquentes et suivies à Montauban, qui est l'un des principaux centres intellectuels du midi. Mais, comme toute la région, elle est fortement empreinte de la formation communautaire. Nous sommes persuadés, mes collègues et moi, qu'une conférence faisant connaître la méthode et quelques résultats frappants de la science sociale serait bien accueillie à Montauban. Tous les membres de notre section se feraient d'ailleurs un plaisir de recruter des auditeurs nombreux et sérieux. » — M. COUILLARD, correspondant, professeur au Lycée.

Nous prenons bonne note du désir exprimé par notre honorable correspondant au sujet d'une tournée de conférences.

Beaucoup de membres nous ont écrit soit pour remercier de leur admission dans la Société, soit pour donner ou demander des renseignements. Nous leur adressons nos remerciements et il sera donné à ces lettres la solution qu'elles comportent.

ESSAI

D'UNE CLASSIFICATION NATURELLE DES SOCIÉTÉS HUMAINES

Je crois qu'il y a intérêt à annoncer dès maintenant un travail que je prépare et qui formera la matière d'un de nos prochains fascicules.

Je fais cette communication pour répondre immédiatement à un désir qui m'est exprimé assez souvent par des personnes désireuses de collaborer aux études

sociales et d'entreprendre des observations personnelles.

Elles sont parfois arrêtées par la difficulté de décrire, d'expliquer et de classer le type sur lequel portent leurs observations. Elles me demandent de les aider dans ce travail, ce à quoi je suis toujours disposé, car j'estime que je ne puis faire une œuvre plus utile et plus féconde.

J'ai donc cherché à leur faciliter le plus possible les observations sociales qui sont le meilleur moyen de faire avancer la science.

D'autre part, j'ai à résoudre le même problème pour mon enseignement de science sociale aux élèves de la section spéciale de l'*École des Roches*. Ces jeunes gens ont eu, comme exercice, à analyser, d'après les divisions de la nomenclature, d'anciennes monographies de Le Play, et ils ont dû ensuite les comparer entre elles et les classer.

Mais lorsqu'il s'est agi d'opérer ce classement, la classification de Le Play, qui n'est qu'une classification très élémentaire et purement artificielle, s'est révélée vraiment insuffisante. Il a été évident pour moi qu'elle n'était plus au courant de l'état actuel de la science. Elle a pu servir à faire un premier débrouillage et à établir une première orientation, mais elle a besoin aujourd'hui d'être complètement remaniée.

Dans les sciences, on est bien obligé de débiter par des classifications artificielles, avant d'arriver à des classifications naturelles, c'est-à-dire à des classifications qui ne sont plus établies seulement d'après un seul caractère choisi plus ou moins arbitrairement, mais d'après l'ensemble des caractères mieux connus.

Le Play a créé deux instruments : une méthode pour analyser et une classification artificielle pour disposer dans un certain ordre les types sociaux.

Les progrès même obtenus grâce à cette méthode ont bientôt révélé son insuffisance. On sait comment Henri de Tourville a perfectionné la méthode par l'établissement de la nomenclature sociale.

La nomenclature a ouvert la seconde période de la science sociale qui a marqué, par rapport à la première, un pro-

grès extraordinaire. Elle a rendu l'observation infiniment plus précise et plus complète.

Mais, à son tour, ce progrès dans l'analyse nous amène à constater maintenant l'insuffisance de la classification artificielle de Le Play. Nous sentons le besoin impérieux d'une classification naturelle et, ce qui est plus important, nous avons enfin le moyen de l'établir, grâce aux connaissances acquises.

C'est une troisième période qui s'ouvre et j'ai la certitude qu'elle sera aussi féconde que la seconde, qu'elle portera encore plus loin la science sociale, qu'elle la rendra plus accessible aux esprits et d'un maniement singulièrement plus facile pour tous les observateurs. J'en fais en ce moment l'expérience.

Et il m'est agréable de penser que ce nouveau progrès a pris naissance au sein même de l'*École des Roches* et par l'effort que j'ai dû faire pour mettre la science sociale à la portée des jeunes intelligences de notre section spéciale.

Edmond DEMOLINS.

ÉTUDES SOCIALES

Une hypothèse pour expliquer le type flamand.

Le type flamand n'a pas encore été analysé et expliqué par la *Science sociale*. Cette lacune est d'autant plus regrettable que ce type présente des caractères tout à fait distinctifs qui doivent lui assigner une place à part dans la série des sociétés humaines.

Nous avons l'espoir que cette lacune sera prochainement comblée grâce aux recherches d'un de nos confrères de Lille, M. Jules Scrive-Loyer. Dès à présent, il nous est possible de faire tout au moins une hypothèse, qui permettra de mieux orienter les observations à faire.

Le graphique suivant permettra au lecteur de se rendre compte d'une façon générale des diverses natures de sol qui se succèdent en Hollande et en Belgique,

et qui vont nous servir de point de départ pour formuler une hypothèse sociale.

MER DU NORD			
1 ^o RÉGION DES	DUNES.		PLAINE GERMANIQUE.
2 ^o RÉGION DES	POLDERS.		
3 ^o RÉGION	SABLONNEUSE.	MARAIS et	
4 ^o RÉGION	LIMONNEUSE.	TOURBIÈRES.	
BELGIQUE ET FRANCE.		HOLLANDE.	

J'extraits des lettres que m'a adressé M. Scrive-Loyer les renseignements suivants sur ces quatre régions :

« 1^o *La région des Dunes* est absolument aride. Le seul travail possible a été la pêche et la navigation, par conséquent le commerce. Mais il faut noter que, dans la Flandre française et belge, le développement commercial est relativement récent.

« Dunkerque, Nieuport, Ostende, ont été développés artificiellement, soit pour donner un débouché à la partie de la Flandre devenue française (Dunkerque), soit pour remplacer des ports de commerce (Gand et Anvers) ruinés par la fermeture de l'Escant. Cette fermeture avait été imposée par la Hollande. Ces ports ne prennent une existence historique que sous les d'Alsace, lorsque la barrière des Dunes a définitivement bouché l'accès des ports créés sur les marigots intérieurs (Saint-Omer, Bergues, Furnes, Dixmude, Bruges), qui font partie de la région des Polders.

« 2^o *La région des Polders* est une zone de terres basses, où le travail des habitants a créé un domaine de pâturage, d'engraissement et de culture d'une fertilité remarquable, mais constamment menacé d'un engouffrement par les flots. Cette région se prolonge depuis la plaine germanique jusqu'en France.

« Le Polder a pu influencer sur le type, à différents points de vue.

« a) Au point de vue du développement

pastoral. Il a pu contribuer à rendre le type casanier, traditionnel et même routinier.

« b) Au point de vue du développement de l'*esprit commercial*, par suite de la nécessité d'écouler la viande et le laitage, en surplus des besoins de la consommation.

« c) Au point de vue du développement de l'*esprit d'association*. En effet, l'aménagement d'un polder et la lutte contre les envahissements de la mer exigent une entente commune et des efforts collectifs. Une fois créé, le polder ne peut être entretenu qu'au moyen d'un capital considérable. Aussi se réunit-on en associations appelées *Bond* et ayant à leur tête des *Water graaf*. Ceux-ci distribuent l'eau, font faire les travaux de réparation nécessaires, etc.

« C'est dans cette région que se trouvaient particulièrement, au moyen âge, les exemples des communes rurales solidement organisées. C'est de là, et de la région sablonneuse voisine, que paraissent être parties les associations, ou *ghildes*, qui furent le point de départ des fameuses communes flamandes.

« En effet, c'est à ces régions que se rapportent les Capitulaires de Charlemagne qui interdisent aux serfs des Flandres et de Mompénis de se réunir en associations de secours mutuels, pour réparer les désastres dus aux naufrages (ou inondations) et aux incendies.

« Il y aura lieu de rattacher à cette région les zones de pâturage, qui s'étendent le long des rivières, dans les régions voisines.

« 3^o *La région sablonneuse*. Elle se subdivise en deux parties, suivant la différence du sous-sol :

« a. La zone *campinienne*, à la frontière de la Belgique et de la Hollande. Le sous sol y est formé d'une couche de sables tertiaires et de dépôts tourbeux. La population y est assez misérable et peu progressive. En effet, par suite de la faible fertilité du sol, il doit être très difficile de reconstituer l'épargne nécessaire à la culture. Or cette région a été le théâtre principal des guerres entre l'Espagne et la Hollande. Elle a été plus cultivée autrefois

qu'aujourd'hui. Sous l'influence de propriétaires intelligents (de négociants anversois en particulier) cette région est en voie de s'améliorer, au moins dans certaines parties, mais je n'ai pas encore de documents précis.

« *b.* La seconde partie de la région sablonneuse, la zone *flamande*, me paraît avoir eu une influence bien plus décisive sur la formation du type. Elle est caractérisée par un sol de sables quaternaires et un *sous-sol argileux*. Ce sous-sol, comme le dit Noiz, « est tout le secret de la supériorité de la Flandre sur la Campine ».

« Mais comment rendre fertile cette région naturellement infertile? (Voyez Reclus, p. 44.) C'est en *ramenant à la surface le sous-sol argileux*. Et comment a-t-on ramené ce sous-sol qui est à une trop grande profondeur pour pouvoir être atteint par la charrue? C'est par la bêche, qui est « la mine d'or du paysan », selon un proverbe flamand. Voyez-vous dès lors la grande culture impossible dans cette région, l'agglomération populaire énorme que permet ce genre de culture, etc.

« Voici en effet les conséquences :

« 1^o Ce genre de culture réduit considérablement l'étendue de surface exploitable par un seul homme, puisqu'il interdit l'emploi de toute machine, même de la charrue (au moins primitive). C'est ainsi que l'on trouve 55 % des exploitations dans la Flandre Orientale n'ayant pas 1 hectare : 2 % ayant 20 hectares ; moins de 1 0 000 ayant 100 hectares.

« 2^o D'où possibilité et même nécessité d'une main-d'œuvre énorme ; par suite densité extraordinaire de la population agricole.

« 3^o Cette densité de population amène :

« *a*) La pratique de cultures nécessitant une main-d'œuvre abondante et par cela même plus productrice, puisque le produit est plus cher : lin, chicorée, culture maraîchère, horticulture, tabac, etc., en un mot beaucoup de *cultures industrielles*.

b) Ces cultures ne demandent ce nombre de bras qu'à certaines époques de l'année. Pour employer ces bras en hiver et dans les intervalles, la fabrication intervient très vite en procurant les ressources

accessoires et probablement les moyens d'épargne et d'élévation du type dans le sens de la fabrication et du commerce.

« *c*) En effet, ce genre de culture ne permet pas l'élévation du type au point de vue agricole ; le propriétaire de grands espaces ne peut les mettre en valeur qu'à force d'ouvriers. Mais ces ouvriers aiment mieux travailler pour leur compte. Aussi, étant donné leur nombre, qui leur permet de résister à l'oppression, le genre de culture qui ne demande qu'un outillage très rudementaire et son intérêt bien compris, le propriétaire arrive très vite au système du fermage (XIII^e siècle).

« *d*) La grande propriété et le patronage agricole sont rendus difficiles, car la culture ne demande pas l'emploi de procédés mécaniques perfectionnés. Le type agricole reste donc peu enclin à la nouveauté et au changement, et cette influence persistera ensuite même dans l'industrie et le commerce.

« *e*) Le *patronage* passe donc (vu l'impossibilité d'un patronage agricole) au *négociant* centralisateur des produits de l'atelier rural, il ne fait du commerce *que parce qu'il a quelque chose à vendre*. Aussi les commerçants étrangers viennent-ils plutôt dans le pays que les commerçants locaux ne créent des comptoirs au dehors. Le développement de la marine n'est pas en proportion du développement industriel et agricole. L'*émigration* se compose surtout de spécialistes agricoles, ou artisans, allant sur demande créer l'agriculture intensive, ou l'industrie, dans des régions où un organisateur intelligent les appelle. — Il semble cependant y avoir eu des périodes d'expansion.

« *f*) L'exiguïté des exploitations agricoles crée des rapports de voisinage plus nombreux et fréquents et développe l'esprit d'association pour le commerce et l'industrie (*ghildes et hanses*¹⁾. (Ne pas confondre la Hanse de Londres, ou Hanse flamande, avec la Hanse des villes libres d'Allemagne). Aussi ne s'établit-il qu'une féodalité presque nominale et la classe des hommes libres y conserve-t-elle ses droits

1. Les *ghildes* et *hanses* doivent venir de la région des polders.

et ses institutions dont les chartes communales ne sont qu'une *reconnaissance* (et pas une origine), lorsque quelques seigneurs devenant plus puissants essayent de soumettre ces pays au système centralisateur qui doit aboutir à la monarchie. En outre, l'association est imposée par les ressources primitives limitées de chacun. Elle remplace probablement *dans ses bons effets* la communauté dissoute par la route précédemment suivie; par contre, à la longue, elle devient oppressive et contribue à empêcher l'élévation du type en le ramenant dans une certaine mesure à des idées communautaires.

« Cela devient surtout sensible dans les guildes d'artisans ayant perdu peu à peu l'habitude de la culture par une spécialisation plus industrielle. Ils créent, *contre* les grands patrons négociants, des gouvernements populaires ou démocratiques. Cela fait souhaiter la mainmise politique d'un gouvernement centralisateur assez fort pour tenir ce prolétariat en respect.

« Tout contribue donc à faciliter, *dans la période de décadence*, la domination d'un maître étranger : incapacité des classes agricoles et industrielles (d'alors) à créer spontanément un type de patron, etc. Le seul patron, gros négociant, finit par avoir intérêt à la domination étrangère. Le commerce, comme nous l'avons vu plus haut, l'a du reste déformé au point de lui donner tous les défauts du *type des villes de commerce*.

« *g)* L'émigration, dans ce type, ne se fait guère que de la campagne à la ville où presque toujours existent des centres de fabrication. Cette situation s'est maintenue jusqu'à nos jours, même sous le règne de la machine (après des crises très sensibles néanmoins), par suite de la richesse *du sous-sol* dans les régions wallonnes et françaises avoisinantes et la présence de la grande industrie dans ces mêmes régions. Cette persistance a eu pour résultat de maintenir la culture dans une situation prospère en augmentant la consommation. Chose curieuse, on semble avoir encore intérêt à mettre en valeur des terrains de peu de fertilité comme certaines régions de

la Campine, malgré la concurrence des pays neufs.

« Cela explique jusqu'à un certain point le manque de rayonnement de cette population de *cultivateurs renforcés*.

« 4^e *Région limouense*. — C'est ici que je commence à voir moins clair : *a)* à cause de la division entre plusieurs provinces politiques, historiques de cette région et entre deux portions linguistiques (Flamands et Wallons) et peut-être ethnographiques ; *b)* parce que cette région ne paraît elle-même devoir être décomposée en plusieurs sous-régions, mais je n'ai pas trouvé la division toute faite comme pour les régions précédentes.

« Tout ce que j'ai pu noter à ce sujet, c'est que la féodalité semble *s'être implantée plus profondément*, ce qui supposerait la possibilité d'une plus grande culture au moins dans certaines parties. Pourtant le mouvement communal paraît aussi ancien, et aboutit à un régime plus égalitaire et démagogique (Liège, Cambrai).

« Voici les déterminations que j'aperçois et pour lesquelles je fais appel à vos lumières.

« 1^{re} Régions à sol limoneux (analogue au Loës Rhénan (?) et à sous-sol sablonneux (sud de la Flandre orientale, Brabant méridional au sud de Bruxelles et Louvain, le *Haageland*, région au sud de la Demer à l'est de Louvain et de la Dyle au nord de la Velp, affluent de la Demer), ces régions paraissent encore être de petites cultures et sont du domaine de la langue flamande, sauf le sud du Brabant.

« 2^e Régions à sol limoneux et à sous-sol argileux, comprenant la Hesbaye (sud d'Asselt, est de Velp et nord de la Meuse). Cette région est signalée comme particulièrement fertile et comme ayant une agriculture très perfectionnée.

« Ce sont des régions naturellement très fertiles. Aussi ce sont celles où les établissements romains avaient quelque importance (Tournay et Tongres), où les Pépin avaient leurs domaines (Landen, St-Trond). A proximité se trouvent des dépôts de marne qui ont été employés de tout temps, *même avant l'occupation romaine*. Je sais que, pour la région d'Ypres, les fermes ne

sont pas encore ce que l'on peut appeler de la grande culture. Il est vrai que le voisinage de la Lys, particulièrement favorable au rouissage du lin par suite de l'absence de sels calcaires, a orienté cette région vers la culture du lin, qui nécessite une main-d'œuvre très grande et, par suite, a dû empêcher, jusqu'à un certain point, la formation de grands domaines.

« 3^e Région à sol limoneux et à sous-sol calcaire (région de Mons, nord de la Sambre et de la Meuse, de la province de Namur, mais aucun détail sur cette région).

« 4^e Région à sol limoneux et à sous-sol de grès et de calcaire carbonifère (nord de Mons, bassin de la Meuse). Le sous-sol des régions 3 et 4 ci-dessus donne lieu à d'importantes industries extractives, depuis le charbon jusqu'aux carrières de toutes espèces, surtout pour les pavés (Soignies, Écaussines, etc.).

« C'est dans ces régions que se notent les accroissements de populations depuis 1830, époque où la richesse s'est le plus développée, où l'agriculteur paraît le plus à l'aise et où l'on paraît plus progressiste.

« Plusieurs de ces régions, comme vous le voyez, ne sont plus de langue flamande et pourtant me paraissent devoir être étudiées en même temps à cause de leur caractère commun avec certaines régions flamandes. Comme c'est dans ces régions que se trouvent la plupart de nos confrères belges de la science sociale, peut-être quelques-uns pourraient-ils se charger de l'étude de certaines localités. Elles me paraissent d'autant plus intéressantes que c'est par là que s'est faite l'invasion, ou plutôt l'occupation franque, par la voie romaine dite d'Agrippa et qui passait par Maestricht, Tongres, Gembloux, Tournay; que les Francs y sont restés très longtemps avant d'avancer plus loin, moins probablement par suite de la difficulté de vaincre les forces romaines, que parce que pour la première fois depuis le départ de la plaine saxonne, ils trouvent un *territoire naturellement fertile*, la Hesbaye. De là probablement l'origine de certaines transformations sociales. C'est encore dans cette région que se trouvent les domaines de Pépin de Landen et que la réaction ca-

rolingienne prend naissance (Austrasie), que peu à peu se forme la langue vulgaire (la cantilène de sainte Eulalie se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Valenciennes, avec à côté un chant en *Thiois*, Flamand ou ancien Franc, célébrant une victoire sur les Normands) peut-être autant sous l'influence d'une culture intellectuelle plus avancée que par suite de la présence d'une nombreuse population romanisée.

« Enfin, suivant la plupart des auteurs belges, les institutions communales, notamment celles de Liège, y procèdent plus directement de la loi salique, probablement par suite de la présence d'une population d'origine franque plus importante que dans la Gaule.

« De plus, la centralisation monarchique s'y est fait sentir beaucoup plus tard qu'en France et les pouvoirs locaux y ont résisté plus longtemps contre la monarchie française que contre l'Empire d'Allemagne dont les principautés faisaient nominale-ment partie. Lorsqu'elle s'est faite, sous les derniers ducs de Bourgogne et sous Charles-Quint, elle n'a pas eu absolument les mêmes caractères qu'en France, à cause de l'éloignement du pouvoir central espagnol ou autrichien.

« Voilà donc, cher Monsieur, où j'en suis et avant d'aller plus loin, j'ai voulu vous donner le résultat de mes premières recherches et les hypothèses que j'en déduisais pour avoir votre avis à ce sujet. Croyez-vous que les conclusions que je tire soient bien celles que contiennent les quelques faits que j'ai recueillis jusqu'à présent sur le lieu et le travail? En voyez-vous d'autres possibles, auxquelles je n'ai pas songé? Enfin, étant données les indications sur le lieu, quels seraient les types de famille à choisir pour faire des monographies permettant de vérifier les hypothèses? Des monographies des ouvriers des deux mondes que vous aviez trouvées comme pouvant se rapporter au sujet, deux sont des types de pêcheurs (un des environs d'Ostende, l'autre de l'île de Marken en Hollande) qui n'ont pas dû influencer grandement sur la formation sociale du type; même d'après Reclus, la population de l'île de Mar-

ken serait à part des autres Hollandais¹. Une troisième est celle d'un fabricant de balais de la Flandre, que je soupçonne fortement de n'être qu'un de ces « Boscakkerles », débris des premiers occupants qui n'ont pu se plier à la culture et qui se rabattent sur des occupations industrielles tenant de la cueillette pour une grande partie. Le tisserand des environs de Gaud me paraît plus typique, mais encore trop éloigné du type normal du paysan flamand, ou plutôt un paysan trop industrialisé.

« Je crois donc qu'il faudrait plutôt choisir comme base de nouvelles monographies :

« 1^o Un paysan cultivant un hectare comme occupation principale et s'appuyant peut-être sur une occupation industrielle, pour la région sablonneuse flamande :

« 2^o Pour la région poldérienne, un élève ayant une ferme d'une quarantaine d'hectares ;

« 3^o Pour la région limoneuse, il y aura lieu probablement d'examiner plusieurs types, dès que j'aurai quelques données plus précises sur l'étendue ordinaire des fermes dans les différentes sous-régions et sur les cultures qui y sont possibles.

« J. SCRIVE-LOYER. »

Observations sur le type flamand.

La première question que nous devons nous poser, pour répondre aux questions de M. Scrive-Loyer, est la suivante : *Où prend naissance le type flamand ?*

Ce n'est certainement pas dans la région limoneuse, puisqu'elle est en grande partie wallonne et que le type flamand y est moins caractérisé.

Il est également difficile d'admettre que ce soit dans la région sablonneuse, puisque cette région n'est cultivée que depuis une époque relativement récente et d'après des procédés qui sont nettement importés des Polders.

Au contraire, la région des Polders nous

apparaît comme exclusivement et complètement occupée par les Flamands, non seulement de nos jours, mais dès les origines de l'histoire. Le domaine de la langue flamande coïncide avec la région des Polders, depuis la Frise, frontière de la plaine germanique, jusqu'à l'Artois, dans la Flandre française. Aujourd'hui, la langue flamande recule devant l'allemand ou le français. Or elle se rejette vers la région des Polders, ce qui témoigne bien que c'est là son centre naturel et originaire. C'est d'ailleurs l'opinion générale des géographes et des historiens et je crois qu'il est inutile d'insister.

Cette hypothèse est singulièrement fortifiée par l'examen des caractères sociaux du type flamand. Ce type présente une originalité extraordinaire. Cette originalité ne peut s'expliquer que par un centre de formation très particulier et très rare. Le Polder répond bien à ce desideratum, ainsi qu'on le verra.

De plus, il peut seul expliquer les traits caractéristiques du type flamand, suivant les divers compartiments de la Nomenclature sociale : travail, propriété, famille, patronage, associations, institutions politiques, mode d'expansion. On verra à quel point ces divers caractères sortent de la nature des Polders et ne peuvent sortir que de là.

Sans le Polder, il n'y a pas de type flamand.

Je propose donc de définir provisoirement ce type dans les termes suivants :

Le Flamand est essentiellement un habitant des Polders (terrains bas, inondés et constamment menacés par l'Océan). Il aménage et exploite le Polder par le pâturage et la petite culture à la bêche.

Par conséquent, si le sol, au lieu d'être au-dessous du niveau de la mer, était de quelques centimètres au-dessus, il n'y aurait pas de type flamand. Il ne se serait pas dégagé du type germain ou du type wallon. Voilà à quoi a tenu l'existence de ce type et le grand rôle qu'il a joué dans l'histoire et dans le monde.

Mais si on examine de plus près ce type et cette région des Polders, on ne tarde

1. Parce qu'elle représente un type ancien, qui n'en est que plus intéressant. E. D.

pas à constater certaines différences entre le Flamand-Hollandais et le Flamand-Belge. Ces différences permettent de déterminer deux variétés bien caractérisées.

1^o La Variété du Flamand-Hollandais.

En Hollande, la région des Polders s'étend sur une largeur beaucoup plus grande qu'en Belgique; elle couvre la plus grande partie du pays. Ces terres basses, très humides et souvent inondées, sont particulièrement favorables à la croissance de l'herbe. C'est donc l'exploitation pastorale qui domine en Hollande. Elle y est beaucoup plus développée qu'en Belgique.

Si on analyse les divers caractères sociaux du type hollandais, en les soumettant aux compartiments de la Nomenclature, on constate qu'ils sont profondément influencés par cette exploitation pastorale.

Je signale en passant la persistance particulière de la communauté du sol et parfois de la communauté de famille, le développement des associations, le caractère apathique, l'attachement aux traditions, aux coutumes, aux habitudes anciennes, etc.

Ces divers caractères sont bien sensibles chez les Boers qui ont émigré de la Hollande dans le Transvaal : en dépit de tout, ils sont restés, eux aussi, des pasteurs.

Enfin, la Hollande présente un trait caractéristique des sociétés où domine l'élément pastoral : elle est essentiellement une démocratie.

Après l'exploitation pastorale, le travail dominant en Hollande est le commerce maritime. C'est encore la conséquence du développement des Polders (région à la fois maritime et terrestre). Mais ce phénomène est accentué ici par l'étendue des rivages, leur extraordinaire découpure et les nombreuses îles de la côte.

De plus, la Hollande est le point d'aboutissement et de convergence sur un petit espace de trois grands fleuves, le Rhin, la Meuse et l'Escaut. Elle domine ainsi le trafic d'un vaste territoire continental. Et ces trois embouchures s'ouvrent en face de l'Angleterre, c'est-à-dire d'un pays très riche, qui, pendant des siècles, a été ex-

clusivement agricole et dépourvu de marine marchande. Pendant toute cette période, le Hollandais a pu être le transporteur presque exclusif des produits anglais.

Je propose donc de définir le Flamand-Hollandais de la façon suivante :

Variété du type flamand qui a surtout évolué vers l'exploitation pastorale et le commerce maritime. Les caractères essentiels de cette variété s'expliquent par la combinaison de ces deux natures de travaux.

Pour obtenir le type boër, issu du type hollandais mais établi dans un milieu différent, il suffit de retrancher l'influence du commerce maritime et de retenir seulement l'influence de l'exploitation pastorale.

2^o La Variété du Flamand-Belge.

Cette variété est d'abord moins pastorale, parce que la région des Polders y est à la fois plus étroite et plus élevée par rapport au niveau de la mer.

Cette variété est en outre moins adonnée au commerce maritime, pour la même raison et en outre par suite de l'absence de ports naturels. On sait que Bruges, par exemple, a été peu à peu séparée de la mer par le développement des dunes et par l'envasement du sol. Auvers, qui est le grand port maritime de la Belgique, est situé sur l'Escaut dont l'embouchure appartient à la Hollande. Il est donc tributaire de la Hollande qui, pendant longtemps, a entravé son commerce en mettant obstacle à sa communication avec la mer. Le grand développement commercial d' Auvers est récent : il est dû au voisinage du grand bassin houiller de la Belgique.

Mais cette variété a été de tous temps, et dès l'origine du moyen âge, beaucoup plus industrielle que la Hollande.

Par suite de la limitation de l'exploitation pastorale et du commerce maritime, le Flamand-Belge a dû exploiter le Polder surtout par la culture. Ces terres d'alluvion, soumises à une humidité prolongée, sont en effet très fertiles. Mais elles sont particulièrement favorables à la culture industrielle, représentée ici par le lin, le chanvre et le houblon.

Or ces plantes industrielles, exigeant

des façons nombreuses et minutieuses, développent surtout la *petite culture*.

La culture de ces plantes a eu naturellement pour effet de créer l'industrie, plus spécialement l'industrie du tissage (les fameux tisserands de Flandre, si célèbres dans l'histoire au moyen âge).

Cette industrie a encore été développée par le voisinage de l'Angleterre. Ce pays, qui, au moyen âge, était exclusivement rural, produisait la laine en abondance, mais n'était pas encore organisé pour la tisser. Elle fut exportée et tissée également en Flandre.

Enfin l'exploitation du grand bassin houiller du Nord a donné à l'industrie belge une énorme impulsion. Mais c'est là un phénomène récent, qui n'a eu, par conséquent, aucune influence sur la formation originaire du type social.

L'industrie du tissage a amené le développement des centres urbains industriels (les célèbres cités flamandes de la région belge).

La création de ces cités a eu une répercussion sur la culture : elle a développé la culture maraîchère en vue de l'alimentation de la population urbaine. Le sol riche et humide des marais poldériens était d'ailleurs particulièrement favorable à cette culture (culture maraîchère vient de marais).

Enfin, le développement et la richesse de ces cités a amené de bonne heure la puissance du régime municipal bourgeois, bien plus et bien plus tôt qu'en Hollande. Les cités flamandes du moyen âge, en Belgique, étaient des puissances qui traitaient d'égal à égal avec les rois.

En somme, le Flamand-Belge a eu une base plus agricole et le Flamand-Hollandais plus pastorale.

En Hollande, la classe supérieure a été traditionnellement représentée par des commerçants; en Belgique, par des artisans. Cela a donné à ces deux pays un développement social précoce et brillant.

Mais il leur a manqué à tous les deux une classe supérieure agricole. En effet, l'agriculture flamande est plutôt une petite culture soignée qu'une grande culture intense.

Je propose donc de définir ainsi le Flamand Belge :

Variété du type flamand qui a surtout évolué vers la petite culture industrielle et maraîchère, la fabrication urbaine et le régime municipal.

Je réserve pour un prochain fascicule d'autres observations suscitées par la correspondance si intéressante de M. Scriver-Loyer, notamment au sujet de l'origine historique du type flamand.

J'ajoute que je suis à la disposition de ceux de nos confrères qui voudront bien me communiquer des notes sur l'état social de leur région.

Edmond DEMOLINS.

UN MOYEN DE PROPAGANDE

On nous écrit :

« Je crois devoir signaler aux membres de la Société un moyen de propagande dont j'ai éprouvé moi-même l'efficacité.

« Certains ouvrages de science sociale, particulièrement ceux de M. Edmond Demolins, de M. Paul de Rousiers, etc., ont eu une large diffusion et ont vivement impressionné l'opinion. *A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons* en est actuellement au 25^e mille pour la seule édition française et a été traduit dans les principales langues. *Les Français d'aujourd'hui* en sont au 10^e mille et *l'Éducation nouvelle* au 11^e mille. L'ouvrage, *Comment la route crée le type social*, dont le second volume vient de paraître récemment, promet d'avoir également une grande diffusion.

« Chaque exemplaire ayant eu nécessairement un certain nombre de lecteurs, cela représente une publicité sérieuse et profonde de trois ou quatre cent mille lecteurs de langue française, sans compter un nombre peut-être égal de lecteurs pour les traductions de ces divers ouvrages.

« La plupart de ces lecteurs ont été gagnés, ou tout au moins sérieusement impressionnés par la méthode rigoureuse, et par les conclusions de la science sociale qui se dégagent de ces œuvres. Ce sont des

adhérents tout préparés pour entrer dans notre Société, pour s'intéresser à nos études et pour concourir à leur développement.

« Chacun de nous a sans doute, dans son voisinage, des lecteurs de ces œuvres. Il s'agit de les découvrir et d'éveiller en eux le désir latent de se tenir au courant des travaux dont ils ont pu apprécier la portée.

« Beaucoup ignorent que ces études si captivantes se continuent et se développent dans une publication périodique. C'est notre devoir de le leur faire savoir et de rallier à notre œuvre sociale ces amis inconnus, répandus un peu partout.

« Beaucoup n'attendent qu'une invitation pour venir à nous et ils nous remercieront de la leur adresser.

« Demandons autour de nous : Avez-vous lu telle œuvre? Vous a-t-elle intéressé? Désirez-vous en suivre le développement? Si on vous répond affirmativement, ce qui arrivera souvent, communiquez quelques fascicules de la Revue et vous verrez combien il est facile de recruter de nouveaux adhérents et ensuite de constituer de groupes locaux.

« Nous en avons d'ailleurs la preuve par le recrutement spontané qui se fait actuellement, non seulement en France, mais dans tous les pays. Cette diffusion à l'étranger démontre bien le caractère international de la science sociale et elle prouve que notre cercle de recrutement et d'influence s'étend au monde entier.

« Veuillez agréer...

« A. R. »

ENQUÊTE

SUR

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

On lira plus loin la démonstration méthodique et décisive que fait M. A. Dau-

prat au sujet de la *Révolution agricole*, déjà commencée et qui s'imposera de plus en plus. Cet exposé d'un intérêt si vital doit se continuer sous la forme d'une *Enquête*, pour laquelle nous faisons appel à tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux questions agricoles.

Nous leur demandons de nous faire part des observations qu'ils auraient pu faire dans leur voisinage, et, particulièrement, des *cas de spécialisation agricole*, en nous indiquant les résultats obtenus, par comparaison avec les méthodes traditionnelles de la culture intégrale.

(Adresser les communications à M. E. Demolins, École des Roches, Verneuil, Eure).

La politique franco-anglaise et l'arbitrage international, par Gabriel-Louis Jaray. Un volume in-16... Perrin.

Tous ceux qui s'intéressent à la politique étrangère de la France et aux grands mouvements des esprits qui agitent le monde civilisé, se sont demandé ce qu'il fallait penser de certains événements auxquels nous assistons : le rapprochement franco-anglais suivant de si près les terribles angoisses de Facóda; les convoitises nationales et la guerre russo-japonaise éclatant, alors qu'on ne parlait en notre pays que de paix, de traités d'arbitrage, voire de désarmement et qu'on signalait les traités récents d'arbitrage permanent avec l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Ce livre répond à ces questions. Il est présenté au public par M. Gabriel Hantaux, qui formule ainsi son appréciation : « Réunir dans cet ouvrage une documentation solide, sincère, complète, un exposé clair, vif, réel, — pas de fatras, rien de poncif, — et, en plus, l'avis fidèlement reproduit de la plupart des hommes compétents. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La condition des Ouvriers des arsenaux de la Marine, étude économique et sociale, par G. Dagnand, chef de bureau au Ministère de la Marine. Paris, Girard et Brière, 1904.

La gestion des arsenaux de la Marine, au double point de vue du rendement industriel et de la condition des ouvriers, est depuis longtemps un exemple qu'aiment à citer en France tous ceux qui, fidèles à la méthode d'observation, refusent d'adhérer à l'utopie collectiviste. A ce titre la très belle étude que vient de publier M. Gaston Dagnand mérite une mention spéciale; l'auteur, qui est un ancien ouvrier d'arsenal, a connu la vie étroite et dure qu'impose à cette catégorie d'ouvriers l'extrême modicité de leur salaire et, à la différence de tant d'autres, il n'a pas oublié ses anciens camarades; bien plus, sa nature généreuse l'inclinèrent naturellement à manifester quelque sympathie pour les théories socialistes. Pourtant l'étude consciencieuse et méthodique est là, et, la loupe et le scalpel à la main, l'auteur constate à son tour combien l'outillage industriel de ces arsenaux est suranné et insuffisant, combien le rendement industriel est maigre, combien le salaire est faible encore, malgré des améliorations récentes, combien enfin l'ouvrier est mou et indolent dans l'accomplissement de sa tâche. On le voit, le tableau est complet et on constate à la fin tous les effets ordinaires qu'entraîne la substitution de l'État à l'initiative industrielle. M. Dagnand traite son sujet de main de maître: sa fonction même lui a permis de se procurer sur chaque matière des renseignements minutieux et sa documentation, très abondante, est toujours judicieusement choisie; comme, d'autre part, l'auteur a l'esprit très méthodique et connaît les lois sociales qui régissent le contrat de travail, son étude est aussi attachante qu'instructive.

En pareille matière, il est impossible d'appliquer le remède radical, puisqu'il faut bien maintenir les arsenaux de la marine :

aussi M. Dagnand propose plusieurs améliorations partielles, notamment la substitution du salaire à la tâche au salaire à la journée et la séparation des ateliers de construction et des ateliers de réparation, afin de soumettre les premiers à un régime purement industriel de production économique. Ces réformes seraient excellentes, mais si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que leur réalisation même suppose des réformes plus profondes du tempérament français. Ainsi les combinaisons électorales s'opposent à la première réforme et la seconde a peu de chance d'aboutir avec nos méthodes d'éducation qui déjà tendent à donner un tempérament de fonctionnaire aux jeunes gens qui doivent plus tard exploiter à leur compte des établissements privés. A plus forte raison, les fonctionnaires authentiques sont-ils très peu enclins à faire preuve d'initiative et d'ardeur au travail et la proposition qu'on leur fait d'industrialiser les ateliers de marine ne peut que les séduire médiocrement.

P. B.

H. TAINÉ. — Sa vie et sa Correspondance (*Le critique et le philosophe*, 1853-1870). — Un volume in-16, Hachette.

A travers cette correspondance vive et familière, mais si prodigieusement riche de pensées, à travers ces confidences et ces analyses de soi-même si parfaitement probes, pénétrantes et sincères, c'est tout le système de Taine que nous voyons s'édifier, jour par jour.

Cette période de 1853 à 1870, c'est le temps du *Voyage aux Pyrénées* et des *Essais de critique et d'histoire*, des *Notes sur Paris* et de *l'Histoire de la Littérature anglaise*, du *Voyage en Italie* et de la *Philosophie de l'Art*. Le volume qui s'ouvre au lendemain de *l'Essai sur La Fontaine*, le premier livre de Taine, se clôt au moment où *l'Intelligence* vient de paraître, à la veille du grand drame national qui devait exercer sur son génie une dernière et si profonde influence.

LA "QUINZAINÉ"

Revue Sociale, Littéraire. Artistique et Scientifique

Directeur : George FONSEGRIVE

Parait le 1^{er} et le 16 de chaque mois. — PARIS, 45, Rue Vanneau, VII^e

Le 4^{er} novembre 1903, LA QUINZAINÉ est entrée dans sa dixième année d'existence. Dans ce bref espace de temps, elle a pris une place importante au premier rang de la presse périodique, et son succès va s'affermissant tous les jours. Le patriotisme et l'amour pour les institutions sociales les plus nouvelles et les plus hardies qu'on y professe n'empêche pas qu'on y admette l'expression documentée de toutes les opinions libres.

LA QUINZAINÉ publie régulièrement, en dehors des articles de fond, des *Chroniques scientifique, littéraire, politique, dramatique, musicale*, une *Revue des Revues* et une *Bibliographie* très soignée, qui tiennent ses lecteurs au courant du mouvement général et des faits en même temps que de toutes les découvertes, de toutes les publications.

LA QUINZAINÉ envoie un spécimen gratuit sur demande affranchie.

ABONNEMENTS :

	Un an	Six mois	Trois mois
Paris, France	24 fr.	14 fr.	8 fr.
Etranger (Union postale)	28 fr.	16 fr.	9 fr.

Abonnement spécial pour le Clergé et l'Université :

France, un an	20 fr.
Etranger, un an	24 fr.

Ces abonnements ne peuvent être pris pour moins d'un an.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE BI-MENSUELLE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

19, Rue Bonaparte, 19. — PARIS, VI^e

CONDITIONS D'ABONNEMENT

	UN AN	SIX MOIS
France, Algérie, Tunisie et colonies.	15 fr. 00	8 francs
Étranger et Union postale.	20 fr. 00	12 —
Prix de la livraison : (France et Colonies.	0 fr. 75	
(Étranger.	1 fr. "	

On s'abonne à partir du 1^{er} de chaque mois

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui veut bien en faire la demande.

42^e Année GAZETTE DES CAMPAGNES 42^e Année

REVUE HEBDOMADAIRE D'ÉCONOMIE RURALE ET DE PRATIQUE AGRICOLE

Rédacteur en chef : M. S. CRÉPEAUX (✕)

PROFESSEUR A L'INSTITUT AGRICOLE DE BEAUVAIS

PRIX D'ABONNEMENT : 6 fr. par an

Adresser lettres et mandats à M. CRÉPEAUX, 10^{bis}, Rue Piccini, PARIS, 10^e

Ce journal se recommande à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture de la Métropole et des Colonies; absolument indépendant, il ne se contente pas de vulgariser les meilleures méthodes culturales, ses rédacteurs commentent au point de vue agricole les faits et les mœurs politiques.

Chaque numéro contient une revue de la semaine politique, un article sur un sujet économique, la description des procédés agricoles de la saison, des renseignements très précis sur les prix de tous les produits.

Envoi gratuit de spécimens

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

SUIVANT

LA MÉTHODE D'OBSERVATION

NÉCESSITÉ DE TRANSFORMER LES PROCÉDÉS DE CULTURE

PAR

ALBERT DAUPRAT

SOMMAIRE

Résultats de mon expérience personnelle. — Existence d'un fait nouveau à observer. — Je soumetts mes observations à la nomenclature sociale. — Les deux méthodes de culture.

I. — Les conditions de Lieu favorisent la spécialisation de la culture. P. 103.

Examen des éléments du lieu. — Ils favorisent la culture spécialisée. — La loi d'alternance des cultures est démentie par les faits.

II. — Les deux méthodes d'Exploitation du sol. P. 116.

La culture intégrale donne une grande variété de produits, mais ils sont misérables. — La culture spécialisée réduit le nombre des produits, mais augmente leur valeur. — La culture intégrale se contente d'un outillage insuffisant et rudimentaire. — La culture spécialisée emploie l'outillage le plus perfectionné. — Dans la culture intégrale, la ferme est un atelier sensiblement uniforme partout et imperfectible. — Dans la culture spécialisée, au contraire, le domaine est incontestablement transformable et perfectible. — Le type de la grande ferme en train d'évoluer vers la spécialisation. — La culture intégrale porte l'effort sur la terre ingrate et sur le produit non favorisé et néglige le reste. — La culture spécialisée donne un travail généreux et d'une précision scientifique et en même temps économique.

III. — Supériorité de la spécialisation commerciale de la culture. P. 143.

La supériorité technique de la spécialisation commerciale provient du principe supérieur de la division du travail. — La supériorité pratique provient de ce qu'elle produit la vie à bon marché pour le consommateur et la richesse pour le producteur.

IV. — La spécialisation de la culture est réclamée par les conditions nouvelles de la fabrication. P. 158.

Caractère de la fabrication ménagère et préjugés. — Caractère de la petite fabrication locale et préjugés. — Les origines de la grande fabrication. — Elle ne vient pas de la culture intégrale et n'utilise pas ses produits. — Elle utilise au contraire les produits de la grande culture spécialisée. — La fabrication actuelle réclame donc la spécialisation commerciale de la culture.

V. — Le développement des transports exige la spécialisation de la culture. P. 177.

Rapports des transports et de nos deux méthodes de culture. — Notre organisation des transports est artificielle et anormale. — La culture intégrale ne développe pas les transports. — La culture spécialisée les développe, parce qu'elle exporte et importe. — Elle est donc adaptée au développement des transports comme à toute l'évolution actuelle.

LA RÉVOLUTION AGRICOLE

SUIVANT LA MÉTHODE D'OBSERVATION

NÉCESSITÉ DE TRANSFORMER LES PROCÉDÉS DE CULTURE

L'étude suivante est le résultat de treize années adonnées à la préoccupation des choses de la culture, particulièrement de ce que l'on appelle « la crise agricole », dans un séjour ininterrompu à la campagne, et d'une expérience personnelle de culture pratique.

Cette expérience peut se résumer ainsi.

Venu à la campagne pour faire de la culture et sans autre idée préconçue que la persuasion que le mal dont elle souffrait provenait de l'absentéisme du grand propriétaire, je m'appliquai à améliorer la culture de ma ferme, semblable d'ailleurs à celle de toutes les fermes du pays, suivant les procédés universellement recommandés.

Après trois années de cette culture, que j'appellerai la culture officielle puisqu'elle est partout prônée et la seule reconnue, mon livre de comptes me révéla un vice radical.

J'étais en perte et, qui pis est, je me rendais compte que je resterais en perte en continuant, les fermes ordinaires étant trop petites pour payer les frais généraux qu'impose le perfectionnement de leur culture.

Chez moi, comme partout, la culture de simple routine, telle que je l'avais trouvée, était d'un revenu misérable ou nul, mais cette culture perfectionnée devenait ruineuse.

C'était donc à l'organisation même de la culture qu'il fallait

m'en prendre. Il ne s'agissait plus de perfectionner celle qui existait, comme on le recommande partout et toujours, mais d'en trouver une autre.

Abandonnant, par la force des choses, les errements reçus, je me décidai à prendre pour unique guide mon livre de comptes. Je m'efforçai de démêler le prix de revient de chacun des objets de la culture et le revenu de chaque pièce de terre, et supprimai successivement tous les produits coûteux et la culture des terres ingrates. Le blé coûtait, je le supprimai impitoyablement pour ne plus faire que du bétail. Le lait, le beurre exigeaient des cultures coûteuses; je résolus de ne faire que de la viande; les mauvaises terres furent boisées ou mises en herbe.

Ce fut une première transformation qui amena le changement des laitières normandes contre des limousines pour l'engraissement; j'eus des truies et des brebis qui, avec elles, consommèrent tous les produits de ma ferme.

Il m'apparut bientôt que les brebis rapportaient plus que les limousines et que les truies. Je sacrifiai donc vaches et pores pour m'adonner exclusivement à l'élevage des agneaux.

J'y vis alors tout à fait clair et passai en même temps du déficit annuel à un revenu annuel qui s'est maintenu.

J'étais tiré d'affaires. Je pouvais regarder mon œuvre. Qu'avais-je fait?

D'abord, j'avais réuni, pour la fondation d'un établissement rural, les meilleures conditions, les plus universellement recommandées :

Un fonds de roulement considérable;

La prudence recommandée de continuer la culture établie, sans tout bouleverser;

La hardiesse, également recommandée, de la faire sortir de la routine, en visant à la perfectionner.

A ces conditions, j'en avais joint trois autres que je devais à la Science sociale et à mon expérience personnelle, et qui, sans faire l'objet de recommandations aussi spécifiées — parce qu'elles sont considérées comme allant de soi, bien que faisant générale-

ment défaut — rencontrent, en tout cas, l'approbation universelle :

L'accord du ménage dans le but poursuivi ;

Une résidence permanente et effective ;

De bonnes finances générales.

Et, en possession de toutes ces forces, j'avais échoué sur toute la ligne !

Puis, dans des conditions assurément défavorables, après un échec, ayant perdu l'enthousiasme du néophyte, n'ayant plus de ressources — mon fonds de roulement était épuisé et je ne voulais pas le reconstituer — j'avais rompu avec tous les usages, tout bouleversé et m'étais lancé dans l'inconnu.

Je n'avais pas, d'un regard d'aigle, jugé la situation, vu le but et le moyen de l'atteindre ; non, je n'avais pas découvert de théorie, ni trouvé un plan de culture ; je ne savais ni ce que je ferais, ni où j'aboutirais. Je voulais seulement me tirer d'affaires sans dépenses, et de tâtonnement en tâtonnement, modifiant sans cesse mes procédés par la force des choses, cherchant à connaître celle-ci pour m'y conformer, je m'étais tiré d'affaires.

Ainsi, une voie, la voie commune, m'avait fait sombrer, malgré la réunion de toutes les conditions requises ; l'autre, la nouvelle, m'avait conduit au port, malgré leur absence. Tel un navigateur qui, après avoir chaviré en remontant un courant impétueux, uageant, de son mieux, au fil de l'eau, pour atterrir n'importe où, s'apercevrait, en prenant pied, qu'il faisait fausse route avec son bateau et que, par ce naufrage heureux, il se trouve porté au but de son voyage.

Mais je n'avais atteint qu'une moitié de ma visée.

Je n'étais pas venu à la campagne seulement pour m'y tirer d'affaire au bénéfice de ma famille et de moi-même ; je prétendais, en outre, donner un exemple fructueux qui pût être généralement suivi.

Et j'aboutissais à quelque chose de particulier et d'exceptionnel.

En quoi mon exemple pouvait-il éclairer ?

Pouvais-je dire : Faites des moutons et vous réussirez ?

Mais on ne peut pas en faire partout.

Ah! si j'avais réussi dans « la culture », e'eût été une autre affaire.

La solution eût été générale, partout applicable, et j'aurais pu conseiller ma méthode.

Cette question m'avait hanté dans toutes mes transformations : que pourrai-je tirer de ma solution au point de vue général?

Je n'en avais pas la réponse.

En somme, j'avais réussi, mais comme bien d'autres dont l'exemple reste inutile, ne prouve rien au point de vue agricole, et qui le reconnaissent eux-mêmes.

Un peu partout se rencontrent, à la campagne, des succès reconnus, proclamés à la ronde. Ici, un curé s'est adonné à l'arboriculture fruitière ou à l'apiculture. Il réussit. Son miel est renommé. Mais il ne quitte pas ses ruches et un fermier ne peut consacrer que quelques heures par an à son petit rucher. Son exemple n'en est pas un.

Là, un industriel, retiré des affaires, s'est installé dans un petit bourg. Il a encore de l'activité, mais n'entend rien à « la culture » et le déclare. Alors il a acheté 16 hectares de terres, bien exposées pour la vigne, les a plantées et son vignoble lui rapporte 200 %. Il connaît tous les cépages, toutes les maladies qu'il prévient; il a étudié les levures. Il est devenu une autorité en matière de viticulture. Mais il n'a rien prouvé au point de vue de « la culture »; son exemple ne peut être suivi.

— Parbleu, disent ses voisins, qu'est-ce que cela signifie? Donnez-nous seulement des terres à vigne et nous ferons comme lui. Puis-je faire un vignoble de ma ferme? La moitié des terres est dans des fonds qui gèlent chaque printemps. Il réussit, tant mieux pour lui, mais ce n'est pas de « la culture ».

— Mon père me le répétait toujours, me dit un voisin en me rendant visite. Heureux le propriétaire de bois et de prés! Vous avez la chance de trouver ces conditions favorables; mais elles sont exceptionnelles; je ne les rencontre pas chez moi.

Ces succès isolés n'ont jamais rien prouvé.

Pendant cette situation présente tous les éléments d'un

problème. Ce problème, je résolus de le soumettre à la Science sociale.

Assurément la Science sociale avait bien trouvé, en substance, la solution de la crise agricole en indiquant la résidence comme une condition essentielle à la prospérité de la culture. C'était bien parce que j'avais résidé que j'avais pu me tirer d'affaires, et tous les succès partiels dont je viens de parler étaient le fait de résidents.

Mais il manquait quelque chose, et je sentais confusément que ce quelque chose devait être simple et général comme la résidence.

La Science sociale, n'inventant pas de systèmes, ne pouvant qu'observer les faits existants, n'avait pas dû le rencontrer encore. Il n'était pas tombé sous l'observation; il devait être nouveau, du temps présent, n'avoir pas existé dans le passé, du moins d'une façon générale.

Réunissant donc tous les faits que j'avais observés durant ces dix années de résidence, chez moi et dans mes nombreuses visites aux différentes exploitations où j'étais allé chercher un enseignement quelconque, les publications agricoles sur des faits nouveaux parvenus à ma connaissance, que j'avais fait venir de tous côtés, mes souvenirs personnels de l'étranger, ravivés par mes lectures de récits de voyageurs, je me mis à analyser, à comparer, à classer, à l'aide de cet instrument de précision que l'on appelle la nomenclature sociale et que nous devons à M. Henri de Tourville.

En somme, j'avais exploité ma terre par deux méthodes de travail bien distinctes :

1° Par l'organisation culturelle commune de la ferme aux produits variés.

En quoi consiste-t-elle?

a) « Se suffire et s'employer », telles sont la théorie et la pratique du paysan. Sa culture est de *consommation directe* et essentiellement *ménagère*. Elle l'est même doublement. Elle a pour but de subvenir directement, autant que possible, à la

consommation du ménage *par l'emploi de ses facultés de travail*. Pratiquée par les membres de la famille, aidés de quelques animaux, elle doit directement entretenir, par ses produits, les travailleurs, hommes et animaux. « La terre doit nourrir son homme » est un adage agricole. Faite par le ménage et pour le ménage, c'est donc bien une *culture ménagère*.

b) Les facultés de travail et les besoins de consommation de la famille du paysan étant variés, permettent et exigent une variété de produits, sensiblement les mêmes partout, au moins par équivalence. Ce que l'on désigne à la campagne par « la culture » est donc un ensemble, un bloc. C'est une *culture intégrale*.

La méthode de travail par laquelle j'avais débuté est donc la *culture ménagère intégrale*.

2° Par une organisation nouvelle, créée, non plus en vue de la consommation, mais *de la vente et rompant le cadre familial*¹. C'était une *culture commerciale*, et, dès que j'avais perdu cette préoccupation de la consommation directe, elle avait naturellement tendu à la diminution du nombre des produits pour aboutir à un seul, que je ne consomme pas, l'agneau. Elle s'était *spécialisée*.

Mais si mon exemple ne semblait rien prouver au point de

1. Ma ferme comportait 5 ouvriers : 2 hommes, 2 femmes et 1 enfant. C'est ainsi que je l'avais trouvée constituée par le ménage de mon fermier, celui de sa fille et un enfant loué en attendant que le petit-fils de la maison fût en âge de tenir sa place naturelle. C'est l'organisation familiale du personnel, habituelle dans le pays. Au départ de mon fermier, son gendre et sa fille qui lui succédèrent, prenant la place du ménage des parents, louèrent, naturellement, pour remplir celles qu'ils quittaient, un charretier, une vachère et toujours un enfant pour les moutons. A la première transformation, pour la production exclusive de la viande, l'enfant sauta. Il n'y avait plus assez de travail pour la vachère ; — les limousines ne donnaient pas de lait ; — il n'y avait plus à traire, comme avec les normandes, ni à faire du beurre, et les moutons étaient trop nombreux pour l'enfant. Les deux femmes furent tour à tour bergère et vachère. Il y eut du flottement. A la vente des vaches, remplacées par des moutons, la bergère ne suffit plus, il fallut recourir à un berger. En sorte que le personnel de la ferme se trouva changé. Il se compose maintenant d'une seule femme et de trois hommes, le fermier, le charretier et le berger ; l'enfant a disparu. Il n'y a plus place pour deux ménages. Mon ancien fermier ne pourrait plus reprendre la ferme et y employer le ménage de sa fille, comme par le passé. Le cadre familial est rompu.

vue de la culture de pratique commune, pas plus que le succès de mon voisin vifculteur, du curé apiculteur et d'autres exceptions du même genre, toutes ces exploitations prospères présentaient ces deux caractères généraux communs. Elles avaient pour but la vente et non la consommation directe, et aboutissaient, non à un ensemble, mais à un seul produit, à une spécialité commerciale.

Ainsi successivement dans les deux camps : avec les agriculteurs de bon aloi, reconnus comme pratiquant « la culture », mais malheureux, j'avais échoué par la culture ménagère intégrale; avec ces exploiters heureux de la terre, mais qui n'ont pas de droit de prétendre à « la culture », j'avais réussi par la *spécialisation commerciale*.

Culture de consommation directe, culture de vente; culture ménagère, culture commerciale; culture intégrale, culture spéciale; tels sont les termes dont nous désignerons tour à tour ces deux organisations de la culture, suivant que nous insisterons davantage sur un de ces caractères : la consommation ou la vente; l'organisation ménagère de l'atelier et la production pour le ménage, ou l'organisation de l'atelier et la production indépendantes de la famille; l'intégralité ou la spécialisation de la culture.

La spécialisation, ce fut pour moi un trait de lumière.

La spécialisation serait-elle la solution de la crise agricole?

Elle présentait bien, comme la résidence, ce caractère de simplicité que je cherchais au remède d'un mal général.

Les spécialisations n'existent qu'à l'état d'exception. Si c'était là une condition essentielle à la prospérité de la culture, c'était bien une condition généralement méconnue; on pouvait donc imputer à cette méconnaissance le malaise de « la culture ».

De plus, je cherchais un fait nouveau que n'eût pu observer la Science sociale. Et les spécialisations sont généralement de fraîche date. Pour un fait nouveau, c'était un fait nouveau; il ne l'était même que trop.

En effet, si on l'admettait, il fallait conclure que la culture

mourait précisément de la méthode d'exploitation employée depuis le commencement du monde : de la culture ménagère intégrale. Mais pour quelle raison ?

La terre ne serait donc plus, pour chaque propriétaire, cette nourrice féconde, célébrée depuis l'antiquité. — Pourquoi ?

Il fallait donc admettre que la *division du travail* s'emparait de la culture, comme elle s'est emparée de l'industrie. Que d'objections m'apparaissaient !

C'était non plus une réforme, le retour, comme la résidence ; à une condition qui avait fait ses preuves dans le passé, ni, comme l'emploi des engrais chimiques ou des machines, un perfectionnement dû au progrès, mais une *révolution agricole*, le renversement de ce qui avait assuré toujours la prospérité de la culture, pour faire absolument le contraire.

Si je cherchais un remède simple, méconnu et nouveau, celui-là l'était. Mais il ne s'agissait pas de lancer un grand mot à la légère et de bâtir une théorie sur une hypothèse, répondant aux données générales du problème, mais basée seulement sur quelques exceptions. Il s'agissait, au contraire, de la contrôler sévèrement.

Culture intégrale, spécialisation, voilà les deux modes d'exploitation de la terre qu'il me fallait faire passer au crible de la Nomenclature sociale.

Je demandai donc à l'observation, d'abord pour la culture intégrale, puis pour la spécialisation comparée à la culture intégrale :

1° Quelle influence le *lieu*, c'est-à-dire la terre, avait sur ces deux méthodes de travail.

Les permettait-elle généralement toutes deux comme chez moi ?

Suivant les lieux ou les circonstances, en favorisait-elle une au détriment de l'autre ?

En un mot, quelle influence le *lieu* avait sur le *travail* ?

2° Quels étaient les caractères de ces deux méthodes de travail et leurs rapports avec les deux autres branches du travail : la fabrication et les transports.

I

LES CONDITIONS DE LIEU FAVORISENT LA SPÉCIALISATION DE LA CULTURE

Le lieu¹ est le premier fait social, la condition préalable par excellence. Ce sont les conditions matérielles premières, posées à l'installation d'une société, c'est l'ensemble des phénomènes naturels, matériels, à l'aide ou à l'encontre desquels l'action sociale a à se produire.

Le lieu, ici, c'est la terre, la campagne.

Culture intégrale. — Quelle influence le lieu exerce-t-il sur la culture intégrale ?

Il la permet généralement ; c'est incontestable. Notre campagne française en est la preuve. La culture y est basée sur cette méthode. Propriétaire, fermier, métayer, le paysan — la culture ménagère implique le paysan et réciproquement, comme nous le verrons — demande d'abord à la terre de l'entretenir avec sa famille, puis de lui fournir des ressources pécuniaires par la vente des produits en surabondance.

Ainsi la terre permet généralement la variété des produits nécessaires à la culture intégrale, et nous verrons qu'ils sont nombreux.

Mais de ce qu'elle les permet, il ne s'ensuit pas qu'elle les favorise également tous.

Bien au contraire, on rencontre toujours et partout, dans les

1. J'emprunte les définitions des faits sociaux aux articles de MM. de Tourville, Prieur et Pinot sur la *Nomenclature sociale* (*Science sociale*, t. 1^{er} et suiv.).

fermes, des produits qui ne sont maintenus que péniblement, qui semblent avoir contre eux la force des choses, ou qui ne sont pas appropriés à la nature du sol.

Vous n'entrerez pas dans une ferme, sans qu'on s'excuse d'un misérable produit que vous remarquez, en disant : « Ici, ce n'est pas le pays. »

— Alors, pourquoi avez-vous des poules, puisque vous vous plaignez que, dans votre ferme humide, elles meurent de la goutte? — Il faut bien manger des omelettes.

— Pourquoi du blé misérable dans une terre à seigle? — Il faut bien en mettre un peu dans le pain.

— Quel dommage de faire du seigle dans cette terre à blé! — Il en faut bien pour les liens. Avec quoi lierait-on les gerbes à la moisson?

Prenons un à un les éléments analytiques du lieu; nous nous rendrons facilement compte, par des exemples, que chacun d'eux est défavorable à un quelconque des produits de la culture intégrale.

Et pourtant, avec cette méthode de travail, le paysan se trouve dans la nécessité de cultiver, quand même, ce produit.

Si l'équilibre s'est maintenu et a rendu cette méthode possible, si, malgré l'infériorité qui en résultait pour lui, Pierre pouvait faire des poulets alors qu'il était moins bien placé que Jacques sous ce rapport, c'est que le lieu le favorisait, en revanche, pour les produits de la vacherie et que Jacques, mal placé à son tour pour les faire, et les faisant cependant, y perdait la supériorité que lui donnait la basse-cour.

SOL ET EAUX. — Situation géographique de la famille et superficie étudiée.

Le voisinage d'une ville favorise dans une ferme la vente du lait. Cependant un de mes voisins, tout proche de la ville, fait du beurre comme les autres fermiers qui n'y peuvent porter leur lait, par suite de leur éloignement.

— Pourquoi ne vendez-vous pas votre lait à la ville?

— Il faudrait acheter notre beurre.

— Vous y auriez plus de profit.

— Oui, mais nous n'aurions plus de petit-lait pour la nourriture des porcs.

La culture intégrale empêche, ici, mon voisin de profiter de l'avantage que lui crée sa situation géographique.

Mais il porte des légumes en ville et n'en a jamais assez.

— Vous pourriez augmenter cette culture, faire des champs de pommes de terre, de choux, de haricots.

— Les terres s'y prêtent bien, c'est vrai, et nous aurions plus de profit, mais nous n'aurions plus assez d'avoine. Quatre chevaux, ça mange ! Nous en faisons tout juste assez ; nous ne pouvons diminuer notre sole.

En revanche, le voisinage de la ville sera défavorable, par exemple, aux taillis, dévastés par des ramasseurs de bois mort, experts dans l'art de le fabriquer avec du bois vert, aux arbres fruitiers en plein champ, maraudés par de trop nombreux passants.

Il y en aura cependant dans cette ferme, et l'avantage résultant de la vente des légumes, déjà limité par les nécessités de la culture intégrale, sera contre-balançé par les pertes sur les fruits et sur le bois de feu, que l'on a maintenus par suite de cette méthode de culture.

Reliefs et contours du sol. — Une ferme placée sur une hauteur, entourée de pentes, est favorablement située pour l'élevage des volailles. Elles s'y trouvent au sec. Mais ces pentes, difficiles à travailler, ravinées par les eaux pluviales qui entraînent dans la vallée la terre meuble des guérets, demanderaient le bois, l'herbe, la vigne, suivant l'exposition. Cependant le fermier les laboure, se mettant ainsi en infériorité vis-à-vis de son voisin du plateau dont les champs sont aisés à travailler. Chez ce dernier, les eaux n'emportent pas la graisse de la terre, suivant une pittoresque expression locale, et il rattrape, par là, la supériorité du voisin sur la volaille. Il peut, à son tour, perdre sur ses poulets, comme son voisin sur ses labours. Ils sont contents tous deux.

Terrains. — Les terres légères sont favorables à la pomme de terre, au seigle ; les fortes au blé. Cependant vous trouverez des

pommes de terre dans les fortes, ce qui permettra de faire, à perte, du blé dans les légères.

Eaux. — L'abondance des eaux est favorable à l'herbe. Comment concilier ces deux faits? Cette ferme, bien arrosée par des sources ou par des passages d'eaux pluviales, a la même proportion de prés, de pacages, que cette autre où l'eau manque. Ici, on fait de l'herbe sans eau; là, on ne profite pas de toutes les eaux dont on dispose, on en laisse perdre une partie. C'est que, dans les deux fermes, on obéit aux exigences de la culture intégrale et non aux conditions du lieu. On sacrifie partiellement, dans le premier cas, les avantages qu'elles procurent; on se croit contraint, dans le second, de lutter contre la nature des choses.

Sous-sol. — Le sous-sol joue un rôle important en agriculture.

La luzerne demande un sol profond. Mon voisin n'avait, chez lui, qu'une faible épaisseur de terre végétale sur un banc de pierre. Je le lui ai vu défoncer, en hiver, au pic, pour semer la luzerne dont il avait besoin. La luzerne a réussi et il n'en est pas médiocrement fier. Quel en est le prix de revient?

Sous un sol perméable, un fond d'argile tient l'eau comme un pot. Les pommiers y sont exposés à la pourriture des racines. Quelle gloire d'en réussir un sur deux!

— Assurément, mais comment lutter, en pareilles conditions, avec les vergers de Normandie?

— Il ne s'agit pas de cela. On n'entre pas en concurrence avec les Normands, puisqu'on boit son cidre.

Les pommiers n'en occupent pas moins désavantageusement une terre qui rapporterait en produisant ce pour quoi elle est faite.

Le sous-sol calcaire est défavorable à la vigne. Les vignes du pays y sont mortes du phylloxéra et les américaines y ont la chlorose. Pourtant, on a réussi à trouver un porte-greffe résistant au calcaire. Quelle bonne fortune!

— Dame, avoue-t-on, il ne produit pas tant, bien entendu: mais, enfin, on boit son vin.

Et ne va-t-il pas de soi qu'il est ruineux d'avoir recours à la cave comme au grenier des autres?

Air. — Saisons. — La sécheresse d'été est habituelle en Touraine. Les herbages y deviennent des paillassons. « On est bien en peine pour les bestiaux, » dit-on. Il est évident que, sur ce point, on ne saurait lutter, à égalité, avec les pays à gras pâturages. On y a pourtant introduit les vaches normandes. Elles s'étiolent, mais on les maintient, malgré ces conditions défavorables, parce que le beurre et le lait sont nécessaires à la consommation de l'homme.

Accidents météorologiques. — La gelée printanière sévit au-dessous d'une certaine altitude; la grêle suit des parcours bien connus par les sociétés d'assurances. Les fermes basses ou visitées par la grêle ne doivent-elles pas boire du vin? On plante donc de la vigne en n'escomptant que quatre récoltes sur cinq.

Se place-t-on dans de bonnes conditions pour lutter contre le Midi, dont les cinq récoltes sont à l'abri de ces accidents?

PRODUCTIONS VÉGÉTALES. — Steppes. — Par suite de conditions locales, insuffisance habituelle de pailles, l'ajonnière vaut, ici, 1.000 francs l'hectare et rapporte plus de 5 0/0 vendue pour la litière, soit plus de 50 francs. Le paysan la défriche; son hectare tombe à 5 ou 600 francs, valeur de la terre arable, mais il le nourrit. En argent, il rapporterait à peine 2 1/2 0 0, soit 12 à 15 francs, valeur de la location de ces terres, au lieu de 50 francs. Les nécessités de la culture intégrale lui font donc perdre moitié de son capital et les trois quarts de son revenu. Le fait paraît incroyable, mais il est constant, forcé, tout naturel, avec cette méthode qui demande quand même à la terre un ensemble de produits en nature et non un rapport en argent.

Forêts. — Les bois, nous l'avons vu, sont dans des conditions aussi favorisées que l'ajone. Pourtant le paysan les défriche, et avec le même succès, lorsqu'il manque de terre arable. Après avoir diminué son capital et son revenu, il épuise, en outre, sa terre que le bois améliorerait.

Végétations variées. — Il y a les végétations variées naturelles au pays ou parfaitement acclimatées et y réussissant. On les cul-

tive, cela va de soi. Mais réussir un produit réfractaire ! Là est le triomphe.

Le chou-fleur ne vient pas dans le pays. Au prix de quels efforts, peine, temps, travail, argent, le voisin a-t-il obtenu les siens ? — Peu importe ! il en mange, et fait des jaloux.

PRODUCTIONS ANIMALES. — *De la terre.* — Cet ensemble d'animaux que la culture intégrale réunit dans toutes les fermes : chevaux, vaches, pores, moutons, volailles et que l'habitude nous fait considérer comme chose normale, est contre nature. Ils s'appellent, par suite des nécessités de cette méthode de travail, mais ils s'excluent, par la nature des choses.

La vache, par exemple, au lieu de réclamer le pore pour consommer son petit-lait, l'exclura, parce que le pore demande la glandée, ou la pomme de terre, qui ne sont pas les produits des terres humides et fortes des pâturages des vaches.

Les moutons ne sont pas créés pour passer après les vaches et consommer leurs restes. Ce sont les hommes qui les utilisent ainsi ; mais la nature a fait les moutons pour les plateaux secs ; les vaches, pour les grasses vallées. Et les moutons se trouvent mieux de ne pas suivre les vaches dans la vallée, les vaches de ne pas précéder les moutons sur le plateau.

Les poulains s'estropient dans les herbages clos de ronces artificielles qui réussissent pour les vaches ; les moutons passent à travers les ronces et y accrochent leur toison : autant de perdu pour la tonte.

Les poules aiment le sec, les canards demandent à barboter. Comment les trouve-t-on réunis dans la même basse-cour ? Pour la commodité de la ménagère, mais à leur détriment, n'en doutez pas.

Des eaux. — Mon voisin creuse une mare pour l'empoissonner. Comptez les journées de terrassement, un hiver pour la remplir, le temps perdu, au printemps, à la pêche, pour la peupler ; jamais il n'en trouvera l'intérêt. C'est une perte sèche. De plus, son produit sera mauvais ; son poisson empestera la vase. Cet emplacement, si j'en juge par le châtaignier voisin, pouvait porter, sans frais, un bel arbre, d'un rendement supérieur à celui de sa pisci-

culture côutense. Il le reconnaît, mais il avait assez de châtaignes et manquait de poisson.

Est-à-dire que, par une sorte de gageure, et pour faciliter la démonstration d'une thèse, le paysan s'amuse à cultiver à rebours, à ne faire précisément que ce qui ne convient pas et où cela ne réussit pas? Non. Il connaît les produits ingrats; il n'en fait que le moins possible et a soin de les faire là où il a le plus de chance de les réussir chez lui. Mais il ne rencontre pas, chez lui, toutes les conditions de lieu favorables aux produits opposés nécessaires à la vie, et comme son but est, avant tout, de se suffire directement par cet ensemble, et non de se spécialiser dans l'exploitation la plus rémunératrice du sol, il est obligé de faire certains produits dans des conditions défavorables.

En sorte que, si le lieu permet généralement la culture intégrale, il ne la favorise jamais complètement. Cette méthode de travail a toujours contre elle, pour quelques-uns de ses produits, les forces naturelles.

Spécialisation. — Il est évident, par contre, que le lieu favorise la spécialisation, parce qu'elle ne peut porter que sur ces produits dont on dit : c'est ici le pays. Les vaches en Normandie, les moutons dans le Berri, la vigne dans le Midi, le blé dans la Beauce. On dit en effet : c'est le pays des vaches, des moutons, de la vigne, du blé. Celui qui s'aviserait de faire une ferme à volailles de celle où les poules, conservées seulement pour fournir des omelettes, meurent de la goutte, ne ferait pas école.

Done, avancer que le lieu favorise la spécialisation, c'est dire que le pays favorise les produits qu'il favorise et il est reconnu que chaque pays a des produits favorisés.

Je veux ici répondre, tout de suite, à une objection qui pourrait arrêter et mettre en défiance contre des prémisses spécieuses.

Il est bien reconnu que chaque pays a ses produits favorisés, mais quelle conséquence en tirer en faveur de la spécialisation, puisqu'il est également reconnu qu'ils ne peuvent être cultivés exclusivement, sans interruption, sur le même sol, car on se

heurte alors à une loi générale de la production, la loi de l'alternance des cultures? Cette loi veut, en effet, que la terre se reconstitue par l'alternance et s'épuise par la production continue d'une même plante.

L'objection est juste. Mais d'abord on peut avantageusement exclure de la culture les produits non favorisés du pays, tout en maintenant l'alternance avec les seuls produits favorisés. Remplacer, par exemple, dans l'assolement des terres pauvres, le blé par le seigle, réforme qu'on commence à prôner et qui constitue évidemment un progrès.

Puis la spécialisation n'implique pas forcément la culture exclusive et permanente d'une seule plante; la spécialisation de l'agneau que je pratique, par exemple, m'a amené à cultiver le seigle, l'avoine et les tubercules.

Enfin, si, dans les conditions actuelles, la terre semble se refuser encore à la production ininterrompue de certaines plantes comme les légumineuses, et notamment le trèfle, ce fait, bien loin d'être général, ne constitue, au contraire, qu'une exception. Aussi dois-je avouer que, malgré les théories officielles, je ne puis m'affranchir de quelques doutes à l'égard de cette loi de l'alternance. Non, je l'espère du moins, que j'ai l'esprit frondeur, mais je n'ai pas la foi et elle est nécessaire pour y croire.

Car enfin, on m'a enseigné la loi de la chute des corps, et je n'ai pas eu à recourir à la foi pour m'y ranger. Les faits observés ont aussitôt, et par leur simple souvenir, amené mon assentiment.

J'avais vu les feuilles détachées des arbres tomber à terre, les objets, lâchés par ma main, suivre le même chemin. Je l'ai, depuis, vérifiée sans contradiction; je n'y crois pas, je la connais. Mais, pour la loi de l'alternance, il faut une foi assez robuste pour résister au démenti que donnent les faits, et j'ai l'imperitence d'en douter, parce que je vois se réaliser le contraire.

Si j'habitais Paris, la grande ville, je pourrais croire à cette loi, sur l'asphalte des boulevards qui, je l'avoue, ne fournit contre elle aucun argument; mais, me promenant chaque jour dans la forêt voisine, comment admettre, parmi ces arbres séculaires, la loi de l'alternance?

Les prairies de la vallée que je vois d'ici, n'ont-elles pas toujours été prairies?

Et les landes qui restent sur le plateau? de quand datent-elles?

Ces témoins ne protesteraient-ils pas plutôt d'une loi favorisant la permanence, puisqu'à ce régime ces productions s'améliorent. La vieillesse, pour les forêts, les prés, les landes, n'est pas une cause de déchéance, mais de vitalité. Et, au défrichement, la terre sera d'autant plus riche que ces productions auront duré davantage. Le maximum est donné par la plus vieille, la forêt vierge. Elle surpassera toujours, sans engrais, la fertilité des champs les plus alternés et les plus fumés.

Ainsi l'observation dément la loi et montre que la terre favorise la permanence, du moins pour ses produits spontanés, et s'en trouve bien.

En est-il autrement des produits cultivés?

Je regarde autour de moi. Je vois des vignes, le peu qu'il nous en reste. Les anciens les ont toujours connues.

On a pu lire dans l'intéressante étude de M. Jean Périer sur l'Aunis ¹ que, depuis le xi^e siècle, ce pays est en vignobles. Les vignes, il est vrai, meurent aujourd'hui du phylloxéra, mais si elles prétendent, en trépassant, apporter une preuve en faveur de la loi de l'alternance, elles y ont mis trop de temps.

Elles meurent aussi chez nous; il est difficile, toutefois, d'admettre qu'elles aient épuisé la terre. Les vignes arrachées sont, en effet, remplacées par de belles luzernes.

Demandez au propriétaire voisin pourquoi il ne cultive pas cette plante exigeante dans son champ à culture alternée. Il vous répondra, sans hésiter : « La luzerne ne vient pas ici. » Et il aura raison. Insistez; il ne prendra pas le change, sourira de votre confusion et vous dira, en montrant la luzerne limitrophe qui semble le démentir : « Avant c'était en vigne ». Il admet donc que la permanence de la vigne a favorisé, dans un sol déterminé, une culture que le régime d'alternance rend impossible.

1. Le type rochelais (*Science sociale*), oct. 1898 et suiv.

Récusez-vous la vigne comme culture arborescente, comparable aux arbres à cidre de Normandie, qui, eux aussi, se perpétuent?

Prenons la luzerne.

— Père D***, disais-je à mon voisin, quand donc l'avez-vous semée, cette luzerne?

Le pauvre vieillard se redresse sur sa pioche, rassemble ses souvenirs :

— Il y aura dix-huit ans ce mois de février. »

Et la loi d'alternance?

La luzerne, du moins, appauvrit-elle la terre!

— Si je la retournais, j'aurais un beau blé, ajoute-t-il.

Ces faits sont connus, me dira-t-on. La loi concerne les cultures annuelles.

Hélas! ils sont tous connus, les faits. Et, c'est justement ce qu'il y a de désolant. On sait qu'ils sont en contradiction avec la loi, et elle subsiste.

Le topinambour est une culture annuelle. M. Frédéric Charavel cultive depuis plus de quinze ans le topinambour pour la fabrication de l'alcool. Il cite¹ M. Nyon, professeur à Grignon, qui affirme que le topinambour a produit, pendant trente-deux ans de suite, chez un de ses amis, de belles récoltes, dans un sol médiocre.

— Le topinambour est une exception; on sait qu'on a toutes les peines du monde à s'en débarrasser. Une fois introduit dans un champ, il repousse quand même pendant des années. Mais c'est une plante exceptionnelle.

Veut-on le grand cheval de bataille, le blé?

« MM. Lawes et Gilbert, à Rothamstedt, en Angleterre, ont cultivé pendant quarante années de suite du blé dans le même sol, avec un rendement de 30 hectolitres à l'hectare². »

— C'est une simple expérience scientifique, et elle a été coûteuse.

— Bon, mais la loi d'alternance!

1. *Le topinambour*, par M. Frédéric Charavel, p. 17.

2. *Physiologie et culture du blé*, par Eng. Risler, p. 58-59, 59-60.

M. Prout, « depuis vingt-sept ans, cultive des céréales d'une manière presque ininterrompue sur 180 hectares ¹ ».

Ce n'est plus une expérience.

Il obtient « ainsi *en moyenne* 36 hect. $1\frac{1}{2}$ de blé ¹.

Moyenne bien supérieure à celles des cultures alternées, qui n'atteint pas, en France, la moitié de ce chiffre.

« En moyenne, M. Prout a pu faire payer à sa propriété 5 % de ses dépenses d'amélioration, 3 $1\frac{1}{2}$ % du prix d'achat ¹. »

C'est donc une exploitation fructueuse, quoique novatrice, et les difficultés surgissent en face d'une innovation culturelle. Elles peuvent amener un échec, sans être une preuve d'erreur quant à l'idée directrice. Les exemples abondent, en culture, d'idées justes entravées par la routine dans leur application matérielle. C'est même là le principal écueil.

— Mais l'expérience se passe en Angleterre. — Il paraît que les faits d'outre-Manche ne sont pas pleinement valables. On ne saurait détruire avec des faits étrangers une loi française. Soit.

En France, M. Émile Rémond, propriétaire-fermier à Minpin-cien en Brie, cultive, depuis de longues années, sa ferme en blé, et obtient des récoltes de 33 à 40 hectolitres à l'hectare ¹. Malgré la permanence, le rendement va en augmentant.

Et ces exemples sont classiques. Je ne les ai ni inventés, ni découverts, ils ne sont pas connus que de moi; vous les trouvez reproduits dans le *Livre de la Ferme*, dans tous les journaux agricoles, dans tous les traités d'agriculture enfin où l'on ressasse la loi d'alternance.

Ce sont des exceptions, disent les professeurs.

Confirmeraient-elles la règle?

Prenons un fait, non plus exceptionnel, mais général, non seulement général, mais universel. Il nous est fourni par ce petit potager que l'on trouve à la campagne contre chaque maison isolée ou autour de tous les villages, et que le rural appelle son jardin. Ce petit coin de terre produit sans cesse, toujours à la même place, les mêmes légumes, peu nombreux, qui, à peine

1. *Physiologie et culture du blé*, par Eug. Risler, p. 42 et 59.

arrachés, sont replantés sans préoccupation de la loi d'alternance et se reproduisent, non pas une, mais plusieurs fois par an.

Partout, cependant, pour exprimer le maximum de fécondité, pour indiquer qu'une terre est d'une fertilité exceptionnelle, on la compare à un jardin, à une terre de jardin.

Ce fait, universellement répandu, universellement vérifiable, me suffit et suffira, j'espère, pour passer outre et ne pas nous embarrasser de la loi de l'alternance.

En réalité, la loi de restitution dont on commence à parler depuis quelques années, et qui consiste dans l'obligation de restituer à la terre certains éléments que lui emprunte la récolte, paraît beaucoup plus juste et s'accorde mieux avec l'observation. Bien qu'elle semble exclure l'alternance, on tente encore de l'accoupler à cette prétendue loi, on voudrait établir la double obligation de restituer et d'alterner ; mais n'y voyons qu'un reste de fausse honte pour ménager l'erreur théorique longtemps professée.

Cependant, même avec l'idée plus juste de la loi de restitution, encore est-il avantageux, économiquement parlant, de spécialiser les différentes terres dans leurs produits spéciaux, de leur faire produire ceux qu'elles favorisent. Si le tour de force de leur faire produire le contraire de ce pour quoi elles sont faites est possible, il n'en reste pas moins coûteux, en règle générale.

Au point de vue du lieu, la spécialisation offre encore un autre avantage sur la culture intégrale. Il y a des lieux qui, de tout temps, ont été reconnus impropres à cette culture. Ce sont les mauvaises terres. On sait le rôle que joue, dans le langage courant des agriculteurs, la bonté de la terre. La bonne terre nourrit son homme, la mauvaise terre le fait vivre de misère. C'est l'excuse du paresseux, il s'en prend à la terre.

Qu'appelle-t-on bonne terre? — C'est, en général, celle qui permet la culture du produit le plus exigeant de la culture intégrale : les céréales. Les bonnes terres à blé sont célèbres.

Que recommande-t-on pour une terre décidément reconnue inapte à la culture intégrale? De la boiser, c'est-à-dire de la

spécialiser en bois. Notons déjà que la culture intégrale a recours à la spécialisation pour tirer parti d'une terre qu'elle ne parvient pas à utiliser par sa méthode.

Mais elle ne s'y résigne qu'en désespoir de cause. Combien faut-il que cette terre soit reconnue mauvaise pour qu'on en arrive à cette extrémité! Il faut qu'elle soit impropre à peu près à tous les produits de la culture intégrale, et qu'aucun d'eux ne puisse conjurer les pertes de l'ensemble. Si un seul suffit à rétablir un équilibre misérable, ce sera encore une mauvaise terre, sans doute, mais on y continuera la culture intégrale.

La spécialisation ne connaît pas de mauvaise terre. L'agriculteur qui se spécialise achète la terre en vue du produit qu'elle favorise. C'est de sa valeur, à lui, que dépendra son prix, à elle. Une mauvaise terre de culture intégrale peut permettre une brillante spécialisation et atteindre une valeur que n'ont jamais connue les meilleures terres de la culture intégrale.

Quelle valeur n'ont pas atteinte, grâce à la spécialisation, les mauvaises terres des vignobles célèbres du Médoc, les terres autrement mauvaises des vignobles de Champagne! Les truffières ont toutes été faites en de mauvaises terres et en ont décuplé la valeur. M. Charavel, déjà cité, a acheté dans les landes, à raison de 50 francs l'hectare, des terres abandonnées par la culture et les a cultivées exclusivement en topinambours pour la distillerie. Il déclare avoir réalisé un bénéfice énorme.

Ainsi donc, la spécialisation utilise avantageusement les terres que la culture intégrale abandonne ou dans lesquelles elle languit. Avec la spécialisation, il y a des terres de valeur différente, mais il n'y a plus de mauvaises terres.

En résumé, tandis que la culture ménagère a toujours contre elle les forces naturelles pour quelques-uns des nombreux produits auxquels elle s'étend, la culture commerciale, se spécialisant dans les seuls produits du pays, c'est-à-dire dans les produits favorisés par le lieu, les a toutes pour elle.

On peut donc établir que *le lieu favorise la spécialisation.*

II

LES DEUX MÉTHODES D'EXPLOITATION DU SOL

Le travail manuel est l'action par laquelle l'homme se met en rapport avec le lieu pour en tirer ce dont il a besoin. Ici, c'est la culture.

La méthode de travail comprend :

1° L'objet; 2° l'outillage; 3° l'atelier; 4° l'opération; c'est-à-dire ce que l'on fait, avec quoi on le fait, où on le fait, comment on le fait.

CULTURE INTÉGRALE. — *Objet*. — Ce qui frappe d'abord dans la culture intégrale, lorsqu'on analyse l'objet du travail, c'est la grande variété des produits qu'elle implique.

Le « Livre de la ferme », par une réunion d'agronomes, de savants et de praticiens — car il a fallu la collaboration de trente-cinq hommes éminents pour réunir les connaissances requises du fermier — livre universellement répandu et apprécié comme le *vade-mecum* de l'agriculteur, va nous en donner une idée.

Il comprend deux grands volumes de plus de 1000 pages chacun :

Tome I. — *Agriculture proprement dite; zootechnie,*

Tome II. — *Arboriculture, viticulture, horticulture, sylviculture. connaissances utiles.*

A première vue, nous soupçonnons un ensemble assez important; mais ce serait bien autre chose si nous entrions dans le

détail et si nous donnions la table analytique des matières de ces deux volumes.

Assurément tous les produits qu'elle mentionne ne se trouvent réunis dans aucune ferme, mais, dans toutes, il s'en trouve un très grand nombre.

Pour en donner un exemple vivant, j'indiquerai, en suivant l'ordre de ces tables, ceux qui existaient chez moi comme dans la plupart des fermes du pays. Le *Livre de la Ferme* les mentionne tous comme trouvant naturellement leur place à la ferme :

Froment, seigle, orge précoce et tardif, avoine de printemps et d'hiver.

Maïs, sarrasins, pois, haricots, pommes de terre, topinambours, navets, choux à vaches, betteraves, trèfle incarnat, bâtif, tardif, très tardif, luzerne, vesce, citrouilles.

Prairies naturelles, pâtures.

Potager avec toutes les plantes potagères. Quelques plantes médicinales et quelques fleurs.

Verges, vignes de treilles, groseilliers, framboisiers, pommiers, poiriers, cognassiers, pruniers, cerisiers, pêchers, abricotiers, amandiers, figuiers, pour les fruits, les confitures et l'eau-de-vie.

Arbres peu nombreux de chaque espèce épars dans les champs.

Arbres à cidre et à boisson : pommiers, poiriers, sorbiers, des noyers très nombreux pour la noix et l'huile ; des centaines de châtaigniers ; un vignoble pour chaque ferme.

Voilà pour les produits directs du sol.

Animaux. — Chevaux, à l'occasion un poulain, un âne.

Avant mon arrivée il y avait quatre bœufs : deux jeunes qu'on élevait, deux de travail qu'on engraisait quand les deux jeunes étaient en état de les remplacer, un taureau.

Des vaches à lait qu'on « embonissait » quand elles étaient vieilles.

Des veaux vendus à six semaines, mais parmi lesquels on élevait de temps à autre une génisse ; du lait consommé et du beurre, à l'occasion quelques fromages.

Un troupeau de moutons comprenant : bélier et parfois bélier d'élevage, brebis, agneaux, moutons, pour la viande et la toison.

Une chèvre qui donnait lait, fromage et chevreaux, des pores à l'engrais et une truie. On élevait des laitons pour la vente ou on achetait des batardeaux pour l'engraissement.

Poules de plusieurs espèces, œufs, poussins, engraissement, pintades, dindons, pigeons, canards, oies, perdreaux. (Élevage à l'occasion d'une couvée trouvée à la fauchaison.)

Des mares empoissonnées.

Des ruches pour le miel, la cire, une boisson fermentée quelconque et, de temps à autre, la vente d'un essaim.

Un taillis de bois créé pour la ferme. Dans les haies, des truisses dont les branchages donnent des fagots et le tronc des bois de feu et de charpente pour les réparations.

Il faut encore compter, comme le fait le *Livre de la Ferme*, parmi les produits de la culture ménagère, ceux de simple récolte qui jouent par leur ensemble un rôle considérable.

Puisque l'on travaille pour se nourrir, on ne négligera pas les produits naturels comestibles qui ne demandent que la peine attrayante de s'en emparer.

La rivière qui nous borde permet de placer quelques engins et de prendre du poisson d'une façon légale ou par le braconnage.

Le collet ou le fusil donnent parfois une pièce de gibier en temps de chasse ou autre.

Les alouettes prises au lacet en temps de neige ;

Les petits oiseaux pris la nuit à la lumière ;

Omelettes d'œufs dénichés, escargots, champignons, salades sauvages, etc., etc. ;

Tel est le monde de connaissances qui sont considérées par le *Livre de la Ferme* comme nécessaires à l'exploitation de la ferme, et ces objets en font réellement partie.

Ne semble-t-il pas que ce soit beaucoup demander à un seul homme ? Et ne nous trouverions-nous pas en présence d'un malentendu insoupçonné, mais réel, entre la théorie et la pratique ?

Car enfin, s'il faut trente-cinq théoriciens spécialistes pour enseigner, en plus de 2.000 pages, les connaissances nécessaires dans une ferme, ne faudrait-il pas au moins autant de praticiens spécialistes pour les apprendre et les appliquer?

Et cependant cet enseignement s'adresse à un seul homme qui parvient à faire tout cela avec sa famille. Mais il ne faut pas être grand clerc pour comprendre qu'il ne peut le faire suivant la méthode indiquée.

Un seul homme ne pourra tout faire que suivant une méthode des plus rudimentaires, ou il faudra un grand nombre de spécialistes pour arriver à cet ensemble suivant une méthode savante.

Ainsi, aussi bien par le *Livre de la Ferme* que par mon exemple personnel, on voit bien que le trait caractéristique de la culture intégrale, quant à l'objet du travail, est *la grande variété des produits*.

De plus, *la tendance est d'en accroître le nombre*, de compléter sa ferme par l'adjonction d'un produit manquant. Et cela est tout naturel, conforme au but visé : se suffire; conforme au goût : varier son menu.

Pour avoir mon miel, j'ai acheté des ruches parce qu'il n'en existait pas dans ma ferme réserve.

Comme plusieurs de mes voisins l'avaient fait chez eux, j'ai pensé à créer un étang pour avoir mon poisson. Justement un ravin de la propriété s'y prête si bien qu'il est rare qu'en venant me voir l'on ne me dise : « On ferait là un bel étang! »

La conséquence de cette grande variété de produits sur un emplacement limité et de cette tendance à en accroître le nombre, est *la culture en petit*, la petite quantité que l'on peut faire de chacun d'eux : « *Il faut faire un peu de tout* », tel est l'axiome en culture, axiome sans cesse répété et que l'on retrouve partout.

Si maintenant nous examinons un à un ces objets du travail de la culture ménagère, nous serons frappés de leur infériorité. Ce sont des *produits misérables*. Il faut en être l'auteur pour les supporter. Ce ne sont pas eux que l'on admire dans les concours

agricoles; non, ils ne sont pas susceptibles d'exportation; c'est ce qu'on appelle les produits du pays.

Comparez les volailles de Houdan ou de Bresse à la poule de ferme étique, les bœufs gras aux vieilles vaches vendues pour la boucherie dans les foires locales, le beurre d'Isigny au beurre du pays, ranci par le petit lait qu'il conserve pour ajouter au poids, le raisin commun au chasselas de Fontainebleau, l'asperge effilée et verte de province au magnifique produit d'Argenteuil, l'avoine de Brie à celle qui nourrit vos chevaux.

Partout se retrouve ce caractère d'infériorité, et nous verrons qu'il est naturel et forcé parce qu'on ne peut faire bien beaucoup de choses différentes et qu'on n'a pas intérêt à faire bien ce que l'on fait en petite quantité. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Je suis donc justifié à conclure que, dans la culture intégrale, *le trait caractéristique, quant à l'objet du travail, est la grande variété des produits et la tendance à en accroître sans cesse le nombre, et, comme conséquence, la culture en petit et l'infériorité des produits.*

CULTURE SPÉCIALISÉE. — *Objet.* — L'inverse a lieu dans la culture commerciale.

L'agriculteur spécialisé ou le spécialisé par définition, s'occupe seulement d'un objet. C'est *l'unité dans l'objet*. Tandis que les paysans ont l'unité du métier — ils font tous sensiblement le même travail — et la variété dans les objets du travail, les spécialisés ont la variété dans le métier — chaque spécialisé choisit un travail fort différent — et l'unité dans l'objet — chaque spécialisé n'en choisit qu'un seul.

La variété des spécialisations est grande. Elle s'étend à tous les produits de la ferme. — En effet, nous rencontrons des spécialités de tous les produits de la ferme. Je rappellerai l'exemple, déjà cité, de M. Rémond. C'est une spécialité en céreales.

Dans la varenne de Tours, les haricots se cultivent en pleins champs pour la vente; c'est une spécialité. Une féculerie, dans nos régions, a donné naissance à des spécialisations de pommes

de terre, comme, dans les landes, des distilleries ont amené la culture spéciale des topinambours.

Une spécialisation commune dans nos vallées est celle de la luzerne pour les lopins de terre écartés; on vend la coupe.

Tout le monde connaît les élevages spécialisés de chevaux, de bœufs, etc.

Des porcheries se rencontrent dans le Grésivaudan, par exemple.

Les laïteries, beurreries, fromageries sont fréquentes; Houdan, la Bresse sont célèbres par leurs volailles; les faisanderies se multiplient; certaines chasses sont de pures garennes; l'élevage du lapin géant des Flandres est l'objet d'une véritable passion chez certains amateurs; il est des établissements de pisciculture, d'apiculture; les vignobles sont connus; les maraîchers, les arboriculteurs, les pépiniéristes ont spécialisé des produits de la culture ménagère; les arbres à cidre, dont on dit dans la vallée d'Auge que, si les pâturages sont bons, le dessus vaut mieux encore que le dessous, représentent une véritable spécialité.

La sylviculture, la pêche et la chasse sont entre les mains de spécialisés.

Nous venons de reprendre une à une toutes les grandes divisions de la table des matières du *Livre de la Ferme*, que nous avons citées pour la culture intégrale.

Ainsi, chacun de ces produits fait l'objet d'une spécialisation. Et c'en est si bien une que le nom de celui qui s'y adonne s'est spécialisé. Il n'est plus général, comme celui de cultivateur, mais spécial. On dit : vacher, bouvier, berger, porcher ou éleveur de chevaux, de bœufs, de moutons, laitier, apiculteur, arboriculteur, vigneron, horticulteur, maraîcher, forestier, etc.

Mais tous les produits de la ferme ne font pas seulement l'objet d'une spécialisation. Ils sont encore fractionnés à l'infini, et ont donné lieu à la *sous-spécialisation des produits de la ferme*. Les produits animaux d'une étable de ferme sont, par exemple, des veaux vendus à six semaines. C'est le produit habituel. Mais on élèvera aussi une génisse ou un taureau de remplacement. On engraissera une vieille vache.

Autant d'opérations dans cette seule branche de la vacherie, autant de spécialisations.

Les éleveurs se sont spécialisés dans leurs spécialisations. Les uns ne font que des reproducteurs; les autres achètent ces reproducteurs pour faire des vaches à lait ou des animaux de boucherie. Dans l'Orne, les propriétaires des herbages inférieurs ne font que l'élevage; « ils font naître » et vendent à deux ans leurs bœufs à des engraisseurs qui ne les gardent que quelques mois dans leurs gras pâturages.

Enfin *des spécialités nouvelles* ont paru et tirent des produits de la ferme des éléments inutilisés. Je citerai, par exemple, les distilleries et, en particulier, celle des topinambours qui, retirant l'alcool du tubercule, rendent la pulpe à l'engraissement avec une valeur nutritive égale à celle du topinambour non traité. L'alcool est le produit nouveau perdu autrefois.

D'autres spécialités ont pour objet la culture de produits qui sont, pour le fermier, des produits de simple récolte. En première ligne, l'élevage du gibier et la pisciculture.

Puis des sous-produits variés à l'infini : champignonnières, élevages d'escargots, de grenouilles, cressonnières. Ce ne sont pas des fantaisies, mais des affaires. Un élevage de 500.000 escargots en Bourgogne produit 6.000 francs par an brut, 3.000 francs de bénéfice. Les cressonnières de Gonesse occupent 10 hectares et expédient à Paris de 10 à 12.000 bottes de cresson par jour.

La faisanderie a donné naissance au fourmilleur. On peut lire dans le journal *l'Acclimatation* des annonces de ce genre :

« OŒufs fourmis frais, 1^{re} qualité, franco de port, 40 centimes le litre. M. S., fourmilleur, Fontainebleau ». — Je ne cite pas un fait original, extraordinaire, mais commun; dans un seul numéro de ce journal je compte six offres de fourmilleurs de l'Yonne, de la Sarthe, de la Côte-d'Or, de Seine-et-Marne et de l'Indre-et-Loire.

Le spécialisé s'adonne spécialement à un produit, mais ce produit, provenant directement de la terre, peut être unique, comme pour les prés dont on vend la coupe; il peut être indi-

rect, comme pour les animaux, ou en nécessiter d'autres.

Le propriétaire de prés demande directement à la terre l'herbe. C'est le type simple, le produit est unique.

L'animal est un produit indirect du sol. Il suppose la nourriture. L'engraisseur demandera aussi à sa prairie l'herbe pour ses animaux, mais il fera pacager l'été et fauchera pour l'hiver. L'éleveur pourra y joindre la culture; il cultivera pour ses animaux.

Je connais une porcherie dans laquelle on n'élève que des porcelets, vendus au sevrage. Pour la nourriture des truies, il faut des pommes de terre et du lait. L'éleveur cultive des pommes de terre et possède sept ou huit vaches dont tout le lait va aux truies. Mais il lui faut nourrir ses vaches; de là une sous-culture nécessaire. C'est une spécialisation bien accusée, mais plus compliquée.

Enfin, par suite de la composition de la propriété, plusieurs spécialités peuvent se trouver réunies. L'éleveur de moutons peut être en même temps forestier, parce que certaines parties de sa propriété ne fournissent pas de pacages, mais donnent du bon bois, ou bien parce que la spécialité ne prend qu'une partie du temps, qu'elle laisse une période inoccupée. L'engraisseur qui ne garde ses animaux qu'en hiver peut choisir une spécialité d'été, arboriculteur, par exemple. L'hiver, il surveillera ses bêtes, l'été ses arbres.

Ainsi, dans la spécialisation, se retrouve toute la gamme, depuis le type simple à production unique, jusqu'au type compliqué, rappelant la culture intégrale par la variété de ses produits spéciaux et des sous-produits qu'ils comportent. Mais, en tout cas, *la caractéristique de la spécialisation* quant à l'objet du travail, comparée à la culture intégrale, *est la réduction des produits*, car aucune spécialité ne les réunira tous comme le paysan.

De plus, ici, contrairement à ce qui a lieu pour la culture intégrale, nous constatons *la tendance à réduire le nombre des objets du travail*.

Les premières beurrieres, par exemple, employaient le lait de leurs vaches. C'étaient des exploitations agricoles, avec toute la

culture nécessaire à la nourriture des bêtes de l'étable. Elles y joignaient une porcherie importante pour la consommation du petit lait, résidu du beurre. Les beurreries que l'on fonde aujourd'hui ne sont plus que des fabriques, souvent situées dans un village, et n'ont d'autre but que de transformer le lait en beurre. Elles ne produisent plus le lait; elles l'achètent et revendent le petit-lait pour l'engraissement des pores.

Cette tendance est forcée. Le but étant le profit, la comparaison s'établit entre les différents objets du travail. On tend à ne faire que celui qui rapporte le plus. La fabrication du beurre rapporte plus que la production du lait et que la porcherie! — Ne faisons que du beurre. Et, dès que cela est possible, on achète le lait, on vend le petit-lait, pour se consacrer uniquement au beurre.

La conséquence toute naturelle serait de faire le plus possible de ce produit rémunérateur, de ne pas limiter son gain; mais c'est, de plus, une nécessité. Ce n'est qu'en faisant en grand que le spécialisé pourra répartir ses frais généraux sur une assez large surface, faire bien et à bon marché, et il y est tenu. Il lui faut affronter le marché où l'attend la concurrence de ses rivaux et nulle complaisance de l'acheteur. Il n'est plus ce paysan, producteur consommateur, indulgent au produit auquel il a mesuré sa peine. Il a trouvé sa contre-partie. L'acheteur est difficile; il paie, il en veut pour son argent. Il exige le produit supérieur et l'obtient. Tous les beaux produits viennent de la spécialisation. C'est elle qui donne la pêche de Montreuil, le chasselas de Fontaineblau, l'asperge d'Argenteuil, le vin de Bordeaux, le beurre d'Isigny, le bœuf limousin, tous nos produits renommés en un mot. *Le spécialisé est donc forcé de faire en grand pour atteindre le bon marché et la supériorité des produits que réclame l'acheteur.*

De sorte qu'en définitive, dans la culture commerciale, *le trait caractéristique, quant à l'objet du travail, est la réduction des produits; la tendance est d'en réduire le nombre, et la conséquence est la production en grand, la supériorité des produits et leur bon marché.*

C'est juste le contraire de la culture ménagère.

CULTURE INTÉGRALE. — *Outillage.* — Après s'être rendu compte des produits de la ferme, on est surpris de constater *la réduction de l'outillage*, le petit nombre d'outils avec lequel ils sont obtenus, en pratique, car le *Livre de la Ferme* recommande un grand nombre d'instruments.

Il y a moins d'outils que de produits et surtout que d'opérations.

Si je fais l'inventaire de ma ferme, telle que je l'ai prise, je trouve :

Pour la culture :

Une charrette, tombereau, carriole, charrue, araire, herse, rouleau, faux, serpe, fourches, râteau à foin, pioche, pelle, tranche-pic.

Pour le beurre qui, en l'absence de laiterie, se fait l'hiver dans la cuisine, l'été dans un coin un peu frais :

Quelques pots à crème, une baratte, un seau à lait.

Pour la porcherie :

Un chaudron, auge, bascule.

En l'absence de poulailler, un réduit au-dessus du four sert de pondoir l'hiver ; les poules couvent un peu partout dans les bauges de paille ; elles perchent où elles veulent, dans l'écurie, dans la vacherie, dehors sur les charrettes ; elles n'ont aucun récipient pour manger ni pour boire ; une poignée de grains leur est jetée dans la cour.

C'est bien un outillage réduit ; il n'est pas moins *primitif*. Ces instruments ont existé de tout temps, tels qu'ils sont.

Cette perche ferrée, l'araire, est la charrue des vieux Gaulois et celle à laquelle l'Arabe attelle son âne et sa femme.

Ils sont extraordinairement *rudimentaires*, fabriqués par le charron ou le maréchal ferrant du village quand ils ne sont pas dus à l'industrie du paysan !

J'ai trouvé dans ma ferme un rouleau, fait d'un tronc d'arbre de la propriété, à peu près droit, à peu près rond, roulant autour de deux pointes de fer qui le maintenaient dans le cadre auquel étaient adaptés les brancards. On n'avait pas à le graisser, mais on l'entendait grincer à 1 kilomètre.

L'outillage de ma ferme ne valait pas neuf 2.000 francs. C'est un *outillage peu cher*.

De plus il est *faible*. Il est impossible de trouver un instrument demandant un plus grand effort de traction de la part du cheval et produisant moins d'effet utile que mon rouleau.

Et les outils, sont-ils assez mal équilibrés, assez mal emmanchés dans la branche coupée par le paysan!

Tous ces instruments sont *en rapport direct avec l'effort physique de l'homme*. La charrue ne laboure que si l'homme appuie sur les manchons; la baratte ne fait le beurre qu'à force de bras; elle transmet seulement cet effort amoindri par les frottements et les à-coups; elle n'en multiplie pas l'effet comme les engrenages.

Enfin, outils et instruments sont nécessairement *à plusieurs fins*, puisqu'ils sont moins nombreux que les différentes opérations qui se font dans la ferme.

Ainsi la charrette transporte les moissons et aussi les matériaux de réparations. Veut-on de l'eau? on la garnit de barriques et l'on va puiser à la rivière; s'il s'agit d'un tronc d'arbre, on l'attachera à l'essieu.

Ma herse était en deux morceaux: — C'est plus commode, on la dédouble pour passer dans les rangs de la vigne.

— Elle n'est plus assez lourde.

— On monte dessus.

Le paysan supplée par le tour de main à l'insuffisance de son outillage. Avec cet outillage réduit, sa préoccupation et son mérite sont, suivant une jolie expression de la marine, « de se tirer d'affaires avec les moyens du bord ». La ferme est perdue dans la campagne comme le navire en mer. Réduit à ses maigres ressources, le paysan doit savoir suppléer par le tour de main à ce que ne donne pas l'outil.

Il appuie tantôt plus, tantôt moins sur ses manchons; mais, avec la même charrue, il labourera son blé et sa vigne, et saura encore, avec elle, buter ses pommes de terre.

Il met même sa gloriole à réduire ses outils et à multiplier les usages qu'il en tire. Je voyais, l'autre jour, mon voisin tail-

ler sa vigne avec son fils, celui-ci armé d'un sécateur : — « Et moi, me dit le père, je taille avec mon couteau. »

Il fallait voir l'expression goguenarde à l'égard de cette jeune femme qui avait besoin d'un sécateur. Pour lui, le simple couteau avec lequel il coupe son pain, suffit à tout.

En somme, *outillage réduit, primitif, rudimentaire, peu cher, fourni par la localité. Le paysan supplée à sa faiblesse par l'effort physique et, par son tour de main, réussit à en obtenir des effets variés.*

L'outil augmente peu la force de l'homme et dépasse peu son habileté manuelle.

CULTURE SPÉCIALISÉE. — *Outillage. — Instruments nombreux, nouveaux, perfectionnés, indépendants de la localité, chers.* — Dans la spécialisation, les instruments sont nombreux. Si nous prenons, par exemple, le type qui paraît en comporter le moins, nous en serons surpris.

Quoi de plus éloigné du machinisme, au premier abord, que la spécialité de l'herbager-engraisseur. Il chôme six mois de l'année, et, pendant six mois, ses bœufs, nuit et jour à l'herbage, font eux-mêmes le travail. Cependant, une partie des prairies est fauchée pour les rares périodes de gelée ou de neige. L'opération se réduit donc à la fenaison. Elle représente, dans la ferme, comme outillage, la faux pour couper, la fourche pour faner et pour charger, le rateau pour rassembler et la charrette pour transporter. En tout, 500 francs, et nous savons que la charrette sert à bien d'autres usages.

Eh bien, un de mes amis s'est installé dans l'Orne en qualité d'herbager-engraisseur. Il me parlait de ses prévisions et tel est l'outillage qu'il prévoyait :

Une faucheuse,

Une faneuse,

Un rateau à cheval,

Un distributeur d'engrais,

Un rouleau,

Un Decauville pour transporter son foin,

Une grande baseule pour faire les pesées,

Un niveau pour tracer les irrigations et les drainages.

Comme mon ami installe un moteur pour son service d'eau, il hésitait entre des chevaux et un transport de force électrique pour faire marcher ses instruments.

Quel outillage pour un seul objet, comparé à celui que comporte à la ferme le même travail!

Et tous ces instruments sont de fabrication récente. Ils ne datent pas des Gaulois, ni même du commencement du siècle, ni d'il y a dix ans. Mon ami ne voudrait pas de la faucheuse de l'année dernière, parce que celle de cette année est plus perfectionnée. Car ces instruments sont datés, améliorés sans trêve, année par année, comme les bicyclettes. Ce sont des merveilles de mécanique.

Mais ils ne viennent pas du village, ni de la ville voisine. Le spécialisé va les chercher là où ils se fabriquent spécialement et jusqu'en Amérique.

Il les paie cher. Mon ami estimait 5.000 francs son outillage. Nous sommes loin des 500 francs du même matériel de ferme, des 2.000 francs même de l'outillage complet de ma ferme qui devait pourvoir à la culture intégrale, c'est-à-dire, en petit, à toutes les spécialités.

C'est que *l'outillage du spécialisé est puissant*. Il décuple, centuple la force de l'homme. Comparez faucheuse, faneuse, râtelier à cheval, à la faux, au râtelier, à la fourche. Avec lui, l'homme ne peine pas comme avec la charrue. Assis sur son siège, il dirige le travail fait par l'instrument. C'est un effort moral, *l'attention*, qu'il lui faut déployer, non un effort physique.

Tous ces instruments sont précis, à une seule fin. L'homme n'a pas de tour de main à acquérir. Pour obtenir un travail parfait, il suffit de les diriger, mais seulement dans ce pour quoi ils sont faits; car ils ne se prêtent qu'à une seule opération.

Comparez le labour égal de la défonceuse à vapeur qui creuse mathématiquement à 60 centimètres, à celui de la charrue primitive que la pierre soulève, qui pique ensuite dans le mou, malgré les efforts du laboureur, variant du simple au double, de 10 à 20 centimètres.

Mais la défonceuse ne saurait buter les pommes de terre, ni donner une façon à la vigne.

Et ce que nous venons de dire de l'outillage est vrai pour toutes les spécialités. J'aurais pu aussi bien prendre pour exemple le rucher. Chez moi, il ne comporte aucun outillage spécial. Quatre planches font la ruche, un feu de chiffons sous le vent enfume les abeilles; l'apiculteur d'occasion, plus ou moins piqué, extrait avec un couteau de cuisine un quart environ de la ruche avec force couvain mélangé au miel. Souvent la ruche meurt de cette opération barbare. En revanche, quatre essaims sur cinq vont peupler les troncs d'arbres creux. — Chez un apiculteur, nous trouverions des ruches à cadres, perfectionnées, des instruments pour manier les abeilles : enfumoir, camail, gants, cueille-essaims; des appareils pour l'extraction du miel, au lieu du drap de lit dans lequel était pressé et filtré le mélange nauséabond de mon rucher.

L'examen de la beurrerie donnerait le même résultat. Comparez la baratte commune à l'écrémeuse centrifuge, mue par la vapeur.

Et ainsi de suite pour l'outillage de chaque produit de la ferme comparé à l'outillage du même produit chez le spécialisé.

En résumé, *outillage nombreux, nouveau, perfectionné, indépendant du pays, cher, puissant, précis; demandant de moins en moins d'effort physique, mais réclamant l'effort moral, l'attention; remplaçant le tour de main par la précision. L'instrument centuple ici la force de l'homme et donne une perfection de travail à laquelle l'habileté manuelle ne saurait prétendre.*

CULTURE INTÉGRALE. — *Atelier.* — *L'atelier de la culture intégrale, c'est la ferme.* Ce n'est pas la grande ferme; nous aurons occasion de parler bientôt de celle-ci. C'est la ferme tout court.

En réalité, ce devait être le domaine plein du paysan; mais, détruit par les partages successifs, reconstitué péniblement, à chaque génération, avec des parcelles éparses, il n'existe plus à l'état stable ou, du moins, il est exceptionnel. Il s'est, au contraire, conservé dans la ferme de la grande propriété, parce qu'elle est restée une unité que les enfants du grand proprié-

taire ne partagent point. Ils se partagent les fermes, s'il y en a plusieurs, ou vendent la ferme unique et se partagent l'argent.

C'est donc cet atelier familial rural organisé pour suffire aux besoins d'une famille, par l'activité de ses membres, en maintenant au sol sa fécondité.

Il est entouré à la campagne de respect et d'amour. Et il les mérite.

Il faut avoir détruit pièce à pièce, à ses frais, sous sa responsabilité, une ferme, pour en comprendre la beauté, en admirer l'harmonie, ressentir les sentiments qu'inspire à ceux qui en vivent cet organisme séculaire auquel ont travaillé les générations successives et où il s'est dépensé tant de génie.

La ferme est un tout complet, harmonieux, aux parties liées, équilibrées.

Prenez n'importe laquelle de ces parties et vous sentirez que cette œuvre, consacrée par le temps, fruit de l'expérience, des tâtonnements des générations, *a atteint la perfection humaine.* Étendue, bâtiments, personnel, bétail, produits, travaux, succession des travaux, tout a été prévu, calculé, et a atteint le but visé.

Vous ne satisferez pas plus complètement aux besoins essentiels de la famille, par le travail de ses membres, en conservant au sol sa fécondité.

Suivant les régions, *l'étendue que doit avoir une ferme est connue, l'agencement des bâtiments aussi.*

Si la ferme est de 50 hectares, ce n'est pas sans cause. Les anciens le savent bien et vous le disent. Un tel a eu une ferme de 40 hectares, il peinait à joindre les deux bouts; c'était trop petit. Tel autre en avait une de 60, il ne réussissait pas mieux; le travail n'était pas fait comme il faut; c'était trop grand.

Voilà pour la moyenne du pays; mais, de plus, chaque ferme a son histoire. Dans ce même pays où les fermes ont normalement 50 hectares, vous en trouverez exceptionnellement une de 60. Oui, mais c'est à cause de la nature particulière des terres. L'expérience a prouvé que, sur ces terres moins bonnes, on ne s'en tirait pas à moins de 60 hectares. Et les exemples

viennent à l'appui : on y a toujours récolté moins d'hectolitres de blé à l'hectare ; il faut que la sole de blé soit plus grande ; il faut faire non 12, mais 15 hectares en blé.

Le personnel est délimité par le produit et le travail.

Il faut par exemple deux ménages et un enfant. Il y a du travail pour deux hommes ; la mère reste à la ferme, la fille garde les vaches, le gamin les moutons.

On n'a pas avantage à dépasser ce nombre. Avec quoi nourrir plus de gens dans les mauvaises années ? On fait du blé pour cinq, pas pour six. Si l'on voulait en faire pour six, il faudrait plus de fumier. Or, si l'on avait une vache en plus, on n'aurait plus assez de pré ; l'étable ne serait pas assez grande.

Mais il faut être cinq. Un tel ne veut pas prendre de vachère ; sa femme fera tout. Les anciens sourient dans leur barbe grise. Ils comprennent son erreur. Parbleu ! il veut économiser les gages. Croit-il donc qu'ils n'en avaient pas envie eux aussi ? Mais ça ne se peut pas. Qu'arrivera-t-il ? Sa femme, pour faire la soupe, devra rentrer plus tôt les vaches. Ou elles ne mangeront pas leur saoul, ou il faudra les nourrir à l'étable. La diminution des produits ou la dépense en nourriture représentera plus que l'économie des gages. Il y reviendra.

Même équilibre dans le bétail. — Un tel n'avait que dix vaches au lieu de douze. Oui, mais les terres n'étaient plus assez fumées. Il a volé son propriétaire. On l'a bien vu à fin de bail. Le fermage a dû être baissé. Un tel en a eu quatorze. Oui, mais il a été trop gourmand et il y a perdu. Ses quatorze vaches étiques ont moins rapporté que douze. Non, il en faut douze. C'est la terre qui veut ça.

— Tu veux avoir plus de moutons parce qu'ils sont hauts et moins de vaches. Et la fille ? Tu la paieras autant et elle fera moins de beurre. Elle ne sera plus occupée, et le drôle aura trop de moutons à garder ; ils feront des dégâts chez le voisin, dégâts que tu devras payer. Tu perdras d'un côté plus que tu ne gagneras de l'autre. Non, on ne peut changer. C'est calculé pour donner à chacun son plein travail.

Même équilibre dans la succession des travaux. — Le bétail

est cher et, pour en nourrir davantage, tu as acheté un pré en plus? Et tu crois que tu peux l'ajouter à la ferme? Ignorant! Tu en auras de trop. L'année pluvieuse, quand le foin est long à sécher, tu ne l'auras pas rentré que les seigles demanderont à être coupés. Si tu fais attendre tes seigles, ils graineront. Si tu abandonnes pour eux le foin, il pourrira. Tu prendras des hommes de journées? C'est la ruine. Les bonnes années, on a un peu d'argent, mais pendant les mauvaises où l'on ne fait que vivre, avec quoi payer? Et on dit : « Année de foin, année de rien. »

Il en résulte que *la ferme est imperfectible*. Dans cet organisme harmonieux où tout se tient, il est aussi difficile de changer quoi que ce soit que de simplifier l'administration française ou de réduire le nombre des fonctionnaires.

Quand, après des siècles de tâtonnements, l'équilibre a été trouvé pour chaque ferme, entre l'étendue, le personnel à nourrir et à employer, le nombre d'animaux, la variété des produits et leur succession, un tout harmonieux, aux parties liées et immodifiables, a été créé, et la ferme se trouve en quelque sorte pétrifiée une fois pour toutes.

Le but a été atteint, et ne saurait être dépassé.

C'est ce que savent les anciens.

En résumé, *l'atelier de cette méthode de travail est la ferme, atelier familial, sensiblement uniforme partout, organisme harmonieux aux parties liées, équilibrées. Il est imperfectible.*

CULTURE SPÉCIALISÉE. — *Atelier.* — Ici, comme pour l'objet du travail, nous avons une *grande variété d'ateliers*. Chaque spécialité a ses ateliers différents. Pas de comparaison possible entre un vignoble, un établissement d'aviculture ou d'apiculture, et une beurrerie, par exemple.

Cependant ces ateliers présentent un caractère général commun. Il ne s'agit pas, pour eux, de maintenir un équilibre, mais de conquérir leur développement. Ils sont indéfiniment *perfectibles et transformables*.

Ils sont *perfectibles* en ce qu'ils peuvent s'adapter à un outillage que nous avons vu se perfectionner année par année. Si

de nouveaux outils exigent, par exemple, le remplacement d'un manège à chevaux par un moteur à vapeur, il en résultera un nouvel agencement des bâtiments, mais ce perfectionnement représente un accroissement des bénéfices qui le fait souhaiter et trouver facile.

Ils sont *transformables*. Destinés à la production en grand, leur raison d'être, leur tendance est de s'augmenter encore. On ne double pas une ferme, on en achète une autre. Le spécialisé prévoit et escompte une augmentation. Il double son établissement sur place d'autant plus facilement qu'il s'est d'avance assuré de nouveaux terrains ou qu'il a commencé par bâtir la moitié de l'usine dont il a fait le plan.

C'est là, à la fois, une preuve et une condition de succès. Il ne doublerait pas s'il perdait, et plus il fait en grand, plus il répartit ses frais généraux, plus il gagne, par conséquent.

Aussi les spécialisés ne manquent-ils pas, dans leurs réclames, de signaler le fait. Ils annoncent leurs vins comme provenant des vignobles du château de *** et une vignette, à l'appui, montrera le château avec ses tourelles, le vignoble à perte de vue et l'activité qui y règne, les larges avenues dans lesquelles se croisent les charrettes chargées de tonneaux que remplit un peuple de vendangeurs, et le propriétaire à cheval a soin de donner l'impression de l'étendue qu'il a à surveiller.

Dans les annonces où chaque mot se paie, le qualificatif grand n'est jamais omis. C'est un *Grand* Établissement d'Aviculture, un *Grand* Établissement d'Apiculture, de *Grandes* Pépinières.

En résumé, la ferme est un petit atelier limité et imparfait où tout se fait en petit.

Les grands ateliers de la spécialisation sont perfectibles et transformables pour développer encore leur production en grand.

C'est ici que trouve sa place un atelier particulier qui a eu une importance capitale dans l'obscurcissement de la question agricole. C'est la *grande ferme*. La grande ferme de Brie, de Beauce, du nord de Paris.

La grande ferme cultive aussi tous les produits si nombreux de la culture ménagère, mais, par les méthodes perfectionnées

de culture, par le puissant outillage que nous attribuons à la spécialisation seule, elle atteint cette supériorité des produits que nous refusons à la culture intégrale.

De son succès, les théoriciens ont conclu qu'il fallait perfectionner la culture de ferme.

Alors ont surgi les *fermes-écoles* de l'État qui ont grevé le contribuable sans sauver le paysan et, ce qui est plus grave, les *fermes-modèles* qui ont ruiné, après un labeur désespéré, tant d'hommes de cœur et d'intelligence, égarés par les doctrines officielles. Ils ont cru que leur devoir social était de faire de leurs fermes un modèle pour les fermes du pays et qu'il était possible d'en pousser tous les produits à la perfection atteinte par les spécialisés.

Mais il ne faut pas s'arrêter aux mots. La grande ferme n'est pas la ferme et c'est pour l'en distinguer qu'on la qualifie de grande. Ce n'est plus cet atelier familial, équilibré pour satisfaire aux besoins et à l'activité d'une famille. C'est un atelier auquel son étendue permet l'emploi des instruments puissants et chers. Dans une grande ferme de 200 hectares, le semoir peut être avantageusement employé; il sera payé par l'économie de la semence sur 50 hectares. Sur une ferme de 40 hectares, il aura coûté aussi cher, et les 10 hectares de blé ne suffiront pas à son amortissement.

Illimitée comme étendue — nous voyons constamment ces grands fermiers louer des terres aux petits propriétaires voisins qui ne savent ni ne peuvent en tirer autant de profit — la grande ferme n'est pas limitée comme personnel aux membres de la famille. Elle augmente ou diminue le sien suivant les besoins. Bien plus, elle dispose, à volonté, de la main-d'œuvre momentanée. Le grand fermier a-t-il besoin de vingt moissonneurs? il loue une escouade de Belges, mais il n'a pas à se préoccuper de leur fournir du travail toute l'année.

Puis, l'observation la plus superficielle permet de constater que, dans la grande ferme, nous avons affaire, en réalité, à une réunion de spécialisés, sous la direction d'un ingénieur-agronome. C'est, en quelque sorte, l'analogue des grands magasins

du Louvre, du Bon Marché, gouvernés par un directeur général, mais dont chaque chef de rayon est un spécialisé et qui ne prouvent certes rien contre la spécialisation et la division du travail, puisqu'elles y règnent à outrance.

Dans la grande ferme, la vacherie se trouve entre les mains d'un chef vacher dirigeant des sous-ordres; le porcher, le berger sont des spécialisés; le chef de culture dirige les laboureurs. Tous les matins, le grand fermier réunit ses chefs de service, discute avec eux et arrête le travail du jour; puis, il peut aller à la Bourse des blés à Paris, à la Villette pour les bestiaux, car vendre et acheter, c'est sa grande affaire. Il a assez de liberté et de loisirs pour fréquenter les comices agricoles, et se tenir au courant des moindres perfectionnements.

A cause de la similitude des noms, comparer le paysan fermier qui ne sait pas lire au fermier ingénieur-agronome, et la ferme de 50 hectares de terres pauvres dans laquelle, le fermage de 1.200 francs payé, quand il est payé, le paysan joint à peine les deux bouts, à la ferme de Brie de 200 hectares de terres riches dont le fermage monte de 15 à 20.000 francs et dont le grand fermier, entré avec une dette de 100.000 francs pour son fonds de roulement, se retire, après une trentaine d'années, avec 5 à 600.000 francs à lui, et conclure que ce que fait l'un, l'autre le peut aussi, c'est pousser trop loin l'esprit simpliste. Les mots sont les mêmes, mais les hommes et les choses ne le sont pas.

Le fait qui a le plus contribué à propager l'erreur théorique et à masquer la dissemblance de ces deux ateliers, c'est que la grande ferme, comme la ferme, récoltant tous les produits nécessaires à l'existence, la consommation du personnel est prélevée sur ces produits. La terre continue à nourrir son personnel; c'est toujours la terre nourricière.

On a cru pouvoir conclure, du petit au grand, que la grande ferme obéissait aux mêmes nécessités que la ferme et, du grand au petit, que la ferme pouvait perfectionner sa culture en petit comme la grande l'avait fait en grand.

Mais qui ne voit qu'ici les cas sont distincts? La nécessité,

vitale dans la ferme, de produire sa nourriture, n'est ici qu'un accessoire. Quand le fermage s'élève à 16.000 francs, les intérêts à payer sur le fonds de roulement à 5.000, les dépenses en gages, engrais, frais de culture à 30.000 francs peut-être, soit 50.000 francs de dépenses annuelles, on a de quoi acheter son pain, mais la question pressante devient la question d'argent. C'est pour la vente qu'on travaille et si, sur chaque produit, on prélève une petite part pour la nourriture, ce fait n'est qu'un détail dans un pareil ensemble.

Cependant pourquoi la grande ferme conserve-t-elle précisément tous les produits de l'art nourricier?

Pour plusieurs raisons :

1° Parce que son organisation est antérieure aux communications faciles et qu'elle avait alors besoin de se suffire comme les autres domaines;

2° Elle se survit donc parce que l'homme ne prend la peine d'un changement long et pénible comme celui d'une nouvelle organisation de culture que sous le coup de la nécessité, et cette nécessité s'est fait moins sentir pour la grande ferme à cause :

a) Des besoins énormes d'approvisionnement de Paris qui lui permettaient d'écouler facilement tous ses produits;

b) De la bonté de ses terres qui lui permettait plus facilement de les réussir tous, en même temps que leur étendue lui permettait de les faire en grand et de les perfectionner, conservant ainsi l'avance sur la culture de ferme avec laquelle elle se trouvait seule en concurrence;

3° Et enfin, parce qu'elle y est tenue par ses baux.

Un de mes voisins possède une grande ferme en Seine-et-Oise. — Imaginez-vous, me contait-il, que mon fermier est venu me trouver, pour se plaindre naturellement, mais en me proposant en même temps une augmentation de fermage si je consentais à supprimer les animaux et à accepter la vente des pailles et fourrages à Paris. On n'a jamais entendu chose pareille! Il prétend qu'il y gagnerait davantage. Mais, supprimer les animaux, c'est tout bonnement supprimer ma garantie; ils

me répondent du fermage. Vendre les pailles et fourrages, c'est supprimer la garantie de la terre, puisqu'ils représentent le fumier qu'on doit lui restituer. Mon fermier prétend qu'il mettra des engrais chimiques; allez-y voir; il volera la terre. Si j'acceptais son augmentation, je serais le dindon de la farce, je mangerais mon fonds avec le revenu. »

Mon voisin avait raison et son fermier aussi. M. Rémond, déjà cité, a pu opérer la transformation de sa culture spécialisée du blé parce qu'il est propriétaire de sa ferme et qu'il a intérêt à conserver son fonds tout en augmentant son revenu; il se volerait en ne restituant pas à sa terre en proportion de ce qu'il lui demande, mais pareille autorisation à un mercenaire, dont l'intérêt est de tirer le plus possible de la richesse accumulée dans le fonds en lui restituant le moins possible, amènerait certainement des désastres. Cette transformation ne peut être faite, sans dommage pour la terre, que par le propriétaire; or les propriétaires de ces grandes fermes ne sont pas près de s'y fixer et ne les ont pas achetées pour cela, mais comme un placement d'argent, un placement de père de famille. Les baux d'alors leur donnaient la possibilité de se désintéresser de la terre sans risquer la ruine de celle-ci. Les choses se passeront de moins en moins de la sorte. Ils maintiendront assurément tant qu'ils le pourront cette garantie automatique d'une restitution convenable que leur donne la consommation des fourrages, mais, çà et là, quelques-uns sont déjà forcés de faire autrement.

De grands fermiers de Brie me disaient : « Nous faisons toujours à la vieille manière, mais les jeunes ne veulent plus de vacherie. Ils prétendent que c'est trop de travail et qu'ils gagnent plus en vendant tous leurs fourrages à Paris. » — Voilà ce à quoi visent les jeunes et ce qu'ils obtiennent de leurs propriétaires, lesquels capitulent par crainte de ne pas louer. Mais quel sera le sort de la terre?

Ainsi, même dans la grande ferme, la tendance est de restreindre le nombre des produits. Mais, on le voit, la grande ferme n'est pas la ferme. Il ne faut pas se laisser piper par les mots, mais voir les choses.

C'est ainsi que j'appelle *spécialisés* ceux qui le sont, même s'ils l'ignorent et s'ils protestent contre le nom. Le cas est fréquent. Tel propriétaire dont la propriété est constituée comme presque toutes les propriétés de France, c'est-à-dire, basée sur la culture intégrale, laisse aller sa culture suivant la routine, mais s'intéresse à son rucher, à son potager, à son verger ou à sa vigne. Il s'y adonne, les transforme, les perfectionne et réussit. Dites-lui qu'il s'est spécialisé, dans l'apiculture, par exemple. Il vous répondra : « Non. Je fais un peu de tout, comme tout le monde ». — Pardon. Vous faites une chose et vous laissez aller les autres. Vous réussissez celle que vous faites mieux qu'ailleurs, et celles que vous laissez aller vont aussi mal chez vous que chez les autres. Vous êtes spécialisé dans ce à quoi vous vous adonnez.

CULTURE INTÉGRALE. — Opération. — L'opération consiste à produire, en petite quantité, une grande variété de produits, avec quelques mauvais instruments, dans un atelier limité comme étendue, comme personnel, comme temps consacré à chaque opération.

La caractéristique de l'opération sera de se limiter au nécessaire : — *faire juste pour faire tout.*

Il s'agit d'abord de se suffire, puis de vendre le surplus, s'il y en a. Or, on se contente de peu quand on est juge de son travail. On mangera des aliments un peu moins bons, mais il faut avoir de tout; puis, si c'est moins bon, on se sera donné moins de peine. C'est ainsi que le cordonnier est le plus mal chaussé. Et quel est l'hôte qui ne redoute l'indulgence du propriétaire pour ses produits?

Chaque produit n'est ici qu'un détail; le but, c'est l'ensemble. Le paysan fait ses pommes de terre à peu près. Elles seront toujours assez bonnes, et la vigne demande une façon. Il sait bien qu'« en les faisant *comme il faudrait* », il en aurait de meilleures, mais il sait aussi qu'il risquerait de boire de l'eau. Mieux vaut des pommes de terre moins belles et un peu de vin.

Comme l'atelier lui-même, *chaque opération est imperfectible.*

D'abord, encore une fois, le paysan n'y a pas grand intérêt, parce qu'il fait chaque produit en trop petite quantité; puis ce n'est pas un produit qu'il faudrait améliorer; il faudrait les améliorer tous. Et il n'en a la possibilité ni intellectuelle, ni matérielle.

On l'appelle routinier; telle en est la cause. Et pour faire ce qu'il fait, il a raison. Tout perfectionnement suppose un surcroît de travail qui ne trouve plus sa place dans l'ensemble; il prend celle d'un autre et tend à détruire, pour un seul produit, l'harmonie de la ferme.

Aussi le paysan ne tend-il jamais au perfectionnement, par l'espérance ou même par la certitude d'un avantage pécuniaire, mais seulement devant la menace de la disparition du produit, pour le conserver.

Nous l'avons bien vu pour les sulfatages. Ce n'est que lorsque des vignes sont mortes du mildew que le paysan a cédé. Il sulfate, mais le moins possible et s'en plaint. L'équilibre des travaux en est gêné. — « Il faudrait être partout à la fois, » dit-il.

Cette nécessité de faire juste n'empêche pas que certains produits et certaines terres demandent beaucoup de travail au paysan. Quels sont-ils? *Ce sont forcément les produits non favorisés par le pays, les terres ingrates qui absorbent tout le travail.*

Les produits non favorisés ne viennent qu'à force de travail et de soins. Dans nos terres à seigle, le beau-père de mon fermier actuel avait réussi le premier à faire du blé. Il était considéré de ce chef dans tout le pays. Le blé était misérable; il demandait force façons, absorbait tout le fumier; le seigle eût donné, à ce prix, des récoltes autrement lucratives. Mais la famille du fermier était la première sur cette ferme à manger du pain de blé. A ce point de vue, l'approbation générale n'était pas déplacée.

Les prés étaient abandonnés, ne recevaient jamais aucun engrais. En revanche, mon homme améliorait les terres pour son blé. Il avait en particulier une sole inférieure. Tous les trois ans

il récoltait moins. C'est sur elle que portaient ses efforts, il l'améliorait.

Mon fermier *prêtait aux pauvres*.

La conséquence est l'*abandon des produits favorisés*. Toujours une nécessité de l'équilibre. « Le seigle vient toujours. » « Les prés ne demandent rien. » Ces locutions populaires traduisent éloquemment cet état d'esprit.

Rappelons comme typique celle que rapporte M. de Calan, et qui est en usage chez le paysan des Causses. « On sauve le bétail l'hiver. » Est-ce assez juste ! Peut-on moins faire quand on a du bétail que de se borner à l'empêcher de mourir de faim. — Ailleurs on l'engraisse à cette époque, ici on lui fait consommer sa graisse d'été, comme l'ours blanc sur sa banquise. Il se refera au printemps.

Chez nous, on déclare que « le mouton aime la misère », c'est-à-dire qu'il vit chétif dans des conditions qui entraîneraient la mort des vaches.

En résumé, *dans la culture ménagère, l'opération se limite au nécessaire pour atteindre l'ensemble. Elle est imperfectible. L'effort porte sur la terre ingrate et le produit non favorisé, tandis que le produit favorisé, la terre fertile sont négligés.*

CULTURE SPÉCIALISÉE. — *Opération*. — Ici le but est la production d'un seul objet, produit favorisé du pays. Les ressources que donnent au spécialisé le fait de consacrer tout son temps, toutes ses facultés à un seul objet qu'il connaît à fond, et cela avec un outillage perfectionné et puissant, dans un atelier illimité comme étendue, élastique comme personnel, influenceront sur l'opération.

D'abord, au lieu d'être réduit au strict nécessaire, le *travail sera généreux*.

Faire juste pour faire tout est le principe de la ferme où le but est l'ensemble. Le paysan néglige, avons-nous dit, la deuxième façon des pommes de terre pour courir à la vigne qui le réclame, parce que manger un peu moins de pommes de terre et boire un peu de vin est préférable pour lui à l'abondance de pommes de terre jointe à la disette de vin.

Si le but, au contraire, est la production de la pomme de terre pour la féculerie, par exemple, cette deuxième façon n'est pas négligeable, puisque d'elle peut dépendre le but unique du spécialisé. Il ne s'agit pas pour lui de « sauver » ses pommes de terre, comme le Caussard sauve son bétail, mais d'en récolter le plus possible. Aussi, généreux de travail, non seulement donnera-t-il à coup sûr cette deuxième façon, mais encore une troisième au moindre doute, non plus parce qu'elle peut être nécessaire, mais parce qu'elle peut être favorable. La terre battue par la pluie s'est croûtée, une façon supplémentaire l'ameublirait et faciliterait la levée des pommes de terre. Il la donne. Contrairement au paysan, il craint moins de faire trop que pas assez.

Le spécialisé est à la recherche des perfectionnements. Parle-t-on d'une nouvelle pomme de terre à rendement supérieur, elle est aussitôt essayée par lui, tandis que le paysan s'en tient au produit du pays.

Si ce dernier constate que les pommes de terre ont la maladie, il se console : « L'année n'est pas aux pommes de terre ; on mangera un peu plus de pain. » Le spécialisé, sans compensation, ne peut se résigner. Il cherche et trouve le remède. Il sulfate ses pommes de terre. Il ne redoute pas le perfectionnement comme une nouveauté qui troublera l'équilibre de ses travaux ; il y aspire comme à une cause de succès.

Et *ce travail*, généreux au lieu d'être mesuré, ne sera plus de l'empirisme, de l'à peu près. Il sera d'une *précision mathématique*, basé sur des données rigoureusement scientifiques.

Le blé, par exemple, ne sera plus semé suivant l'adresse du semeur, en trop grande quantité pour parer à ses irrégularités, enfoui à peu près, à une profondeur variable, par la herse à tout faire ; il sera semé en ligne par le semoir, à des intervalles calculés, à un espacement déterminé, à la profondeur voulue, recouvert du nombre de centimètres de terre reconnu comme le plus favorable, et cela mécaniquement, c'est-à-dire sans défaillance.

En revanche, cette précision amènera *une économie* qui n'exclura pas la générosité. Le semoir ne laisse pas de lacune,

comme le semeur, tout en économisant mieux la semence.

La ration des animaux est mesurée, le foin en bottes, le grain au litre. A la ferme, on passe, suivant l'année, de la lésinerie au gâchis. La brassée de foin, entre les mains de la ménagère économe, se transforme en une poignée, durant la mauvaise année, et la poignée de grains en une pincée. Il en résulte que les bêtes maigrissent. Mais, aux bonnes années, la cour de la ferme est jonchée de foin tombé dans le transport du fenil à l'étable, et le foin se perd. — Bah! on en a à n'en savoir que faire. — Recourir au botteleur pour douze vaches! Mais, avec cent vaches, on ne saurait s'accommoder de ces mesures à l'œil. Le besoin d'une machine à botteler se fait sentir.

En sorte que l'opération se révèle : — un *travail généreux et d'une précision scientifique, perfectionné sans cesse et, en même temps, économique.*

Nous pouvons maintenant juger en connaissance de cause, et savoir qui l'emportera de ces deux méthodes de travail, méthodes non pas différentes, mais radicalement opposées dans chacune de leurs parties :

La culture ménagère, déjà gênée par les forces naturelles, consiste, en somme, à produire en petit, médiocrement et dans de mauvaises conditions, beaucoup d'objets différents;

La culture commerciale, favorisée par les forces naturelles du lieu et en augmentant la puissance, consiste à produire en grand, très bien et dans les meilleures conditions, un seul de ces objets.

Poser le problème, c'est le résoudre. La lutte n'est pas possible entre ces deux méthodes. Elles ne sauraient coexister.

La culture intégrale ne peut subsister qu'en l'absence de spécialisations rivales dont elle ne peut évidemment supporter la concurrence.



III

SUPÉRIORITÉ DE LA SPÉCIALISATION COMMERCIALE DE LA CULTURE

Nous avons reconnu deux méthodes différentes d'exploiter la terre : la culture ménagère intégrale et la culture de spécialisation commerciale. L'observation nous a fait constater que les forces naturelles du lieu favorisaient toujours entièrement la spécialisation commerciale, tandis qu'elles entravaient toujours, en quelque point, la culture intégrale. L'analyse et la comparaison de ces deux méthodes, dans chacun de leurs éléments pris séparément, nous a toujours montré une supériorité écrasante en faveur de la spécialisation. Nous avons donc constaté la supériorité de cette méthode comme moyen d'exploitation de la terre.

Il s'agit maintenant de faire la synthèse et de comparer, non plus chacun des éléments de ces deux méthodes pris séparément, mais les deux méthodes en elles-mêmes, telles qu'elles se comportent. Si chaque élément de l'une d'elles est supérieur, leur réunion donne forcément un ensemble supérieur; mais ici nous n'avons pas à faire un simple total: ce n'est pas une addition d'unités, naturellement séparées, mais la reconstitution d'un organisme. Nous n'avons pas fait une division seulement, mais une anatomie. Nous avons en quelque sorte séparé les organes de deux sujets. Après avoir reconnu la supériorité des organes de l'un d'eux, nous savons qu'il est supérieur. Mais

si nous savons le pourquoi, pour nous rendre bien compte du comment, il nous faut le voir fonctionner vivant.

C'est ainsi qu'après avoir examiné le cœur, les poumons, les muscles du lévrier et du bouledogue, l'anatomiste sait que le premier est supérieur pour la course. Encore fera-t-il bien de quitter sa table de dissection pour aller voir courir des animaux de ces espèces. Les bonds du lévrier lui révéleront comment s'exerce cette supériorité dont il a reconnu les causes.

Bien entendu, il ne s'agit que de la supériorité technique et pratique, de la spécialisation commerciale en tant que méthode. Nous constaterons seulement, par ses résultats, les supériorités du fonctionnement de cette méthode de travail pour l'exploitation de la terre : nous verrons son présent, c'est-à-dire les obstacles qu'elle rencontre, et, ce qui est la clé de son avenir, les moyens qu'elle a pour les surmonter. Inversement, nous constaterons les infériorités de la culture intégrale, la force des soutiens qui l'étaient, mais sa puissance d'inertie plus grande encore qui les écrase.

Ainsi donc, il existe deux méthodes bien distinctes d'exploiter la terre. En effet, la culture commerciale existe, même en France, et non seulement par des spécialisations nombreuses, éparses un peu partout et comprenant dans leur variété tous les produits et sous-produits de la ferme, mais encore par groupes englobant des régions entières. Les vignobles du Midi sont une spécialisation culturelle; les herbages normands d'élevage et d'engraissement en sont une; la culture de la betterave à sucre dans le nord, appelée culture industrielle parce que l'industrie des raffineries lui a donné naissance et parce qu'elle a employé la première des procédés de travail analogues à ceux de l'industrie (mise de fond importante, engrais chimiques, machines perfectionnées), est bien une culture commerciale. Là le cultivateur produit pour vendre, pour faire argent de son produit, pour l'échanger contre de l'argent.

Mais si la culture commerciale existe, elle n'est pas reconnue, elle n'a pas d'existence légale, elle n'a pas droit de cité, elle n'est pas *née*, suivant l'acception que l'on donnait à ce mot sous

l'ancien régime; elle ne compte pas. Voilà qui est grave.

L'existence ne pouvant se prouver à ceux qui la nient, puisqu'elle est à elle-même sa preuve, il nous reste à chercher pourquoi l'on nie ce qui est. Et, comprenons-le bien, on ne nie pas les faits, mais on nie la méthode; on ne veut pas voir de relation entre les faits, on n'y veut voir que des exceptions, des accidents sans lien. On ne nie pas que le Midi ne soit en vignobles, ni la Normandie en herbages; mais on dit que cela tient au pays, bien que vignes et herbages occupent des champs de fermes que l'on a connus en culture intégrale; on ne nie pas les spécialités éparses, mais on les attribue à des préférences personnelles du propriétaire ou à des conditions spéciales. On ne peut nier non plus que tous ces spécialisés n'aient pour but unique de gagner de l'argent, mais on nie qu'il y ait là une méthode nouvelle, puisque tous les cultivateurs désirent aussi gagner de l'argent. Elle n'est applicable, dit-on, que là où elle a été appliquée. Et puis, tout cela, « ce n'est pas de la culture! » Ainsi, les exploitations prospères, les productions les plus riches, les seules qui, échappant à la crise agricole, aient su, pendant que celle-ci sévissait, décupler la valeur de leurs terres, comme il est arrivé dans le Midi, ne seraient pas de la culture!

Essayons de nous rendre compte des causes de ce mauvais vouloir de l'opinion courante.

La culture intégrale est *traditionnelle*. Dans nos habitudes d'esprit, ce fait suffit pour lui mériter toutes les sympathies; à défaut d'accord sur d'autres points, nous avons tous plus ou moins la religion des choses existantes.

Cette culture est *faible* en elle-même et par ses résultats. Elle maintient le producteur misérable, le montre inférieur et peinant. C'est un attrait pour nous. Nous avons une telle sympathie pour le faible, l'humble, qu'il n'est pas déraisonnable de se demander si nous n'aimons pas à le maintenir dans cette faiblesse et cette humilité. Cette même culture produit pour le consommateur la vie chère et médiocre, mais il l'excuse et il l'admet, comme une conséquence nécessaire de la misère et de

l'infériorité du paysan. La faiblesse excite nos sympathies chevaleresques : nous avons l'habitude de nous ranger du côté du faible avant de chercher le bon droit ; dans notre esprit, la faiblesse doit provenir de l'oppression.

Enfin cette culture *se meurt*. Aussi, au milieu des lamentations générales qui constatent le fait, jette-t-elle un grand éclat, comme le font trop généralement chez nous les institutions vieilles, usées, moribondes. Les sacrifices les plus extravagants sont consentis pour elle : une nation tout entière accepte de payer son pain un tiers ou un quart plus cher que le reste de l'humanité. Les choses sont retournées : ce n'est plus le producteur qui, en vivant de son travail, nourrit le consommateur, mais le consommateur qui, par ses sacrifices, doit faire vivre le producteur. C'est le consommateur qui, chez nous, nourrit le producteur.

Pires sont les résultats, plus grande est la sollicitude générale à les prolonger. Depuis que cette culture sombre, on s'est décidé à l'enseigner. N'a-t-on pas inventé (nos fils ne pourront pas le croire) *des professeurs d'agriculture* pour enseigner aux paysans cette méthode qui ne leur réussit plus. A quand le professeur d'industrie pour apprendre au savetier à lutter contre la fabrique de chaussures, le professeur de commerce pour permettre aux boutiquiers arriérés de nos petites villes de province à continuer leur méthode traditionnelle en étranglant leur clientèle libérée par les grands magasins ?

La culture n'est plus une source de richesse, mais de sacrifices, elle est devenue *une œuvre*. Elle suscite des dévouements ! Des hommes, parmi les meilleurs, bénévolement, spontanément, se ruinent pour la faire revivre. On admet tout, on préfère accuser la terre, lui reprocher d'être usée — elle, cette terre qui n'avait jamais donné les hauts rendements dont elle est devenue coutumière en cette fin de siècle — on aime mieux tout que d'accepter la pensée de cultiver autrement que le faisaient nos pères du temps où ils allaient en diligence. Il semblerait que ce fût un sacrilège ! Quand, honteuse de voir le jour de la civilisation moderne, cette méthode barbare, ayant cons-

science de son infériorité, à la pudeur de nous quitter d'elle-même, nous devrions du moins la lâcher comme une vieille guenille. Point du tout, nous nous y cramponnons; la quitter serait une désertion, tenue à déshonneur et trahison. Pour exciter cette fidélité amoureuse, elle n'est pourtant pas notre prochain. Le manque de charité envers celui-ci pourrait-il se remplacer par la charité envers les choses traditionnelles?

Le malheur est que la culture intégrale plaît surtout théoriquement. Ses praticiens lui restent fidèles parce qu'ils ne voient pas autre chose à faire, ou qu'ils puissent faire. Mais ce sont les gens qui ne font pas de culture qui prisent celle-là, et c'est l'immense majorité dans les classes élevées. Ah! s'ils pouvaient y être condamnés pour un temps, leur sympathie serait de courte durée. Mais ils en font un idéal de vie que certains d'entre eux placent à la fin de leur carrière; ils se la représentent comme « une tranquille retraite à la campagne », l'idylle de la vie champêtre, de la vie du paysan; surtout ils y voient la garantie des idées politico-sociales qu'un changement agricole bouleverse. On ne redoute rien tant qu'un changement dans les idées, dans les manières de voir; ce serait, semble-t-il, un cataclysme.

La culture commerciale est une *nouveauté*. On s'en méfie donc à priori.

Puis elle n'a pas pris dans sa marche l'allure administrative qu'on aime tant. Ce n'est pas par décret du gouvernement, ni même avec son autorisation qu'elle est née, mais spontanément, de-ci, de-là, de l'*initiative privée*. Se développant ainsi, sans existence légale, elle n'est pas « admise ».

Lorsque des émigrants anglo-saxons emplissent, individu par individu, un pays, le fait nous paraît négligeable, jusqu'à ce qu'il reçoive sa consécration officielle par la mainmise du gouvernement britannique. Nous nous réveillons alors en sursaut; nous nous scandalisons de voir un pays, empli d'Anglais et fécondé par eux, devenir anglais. Nous n'admettons pas qu'il y ait là une conséquence de cette migration un à un. Nous nions la marche de la colonisation anglaise. C'est la per-

fide Albion, disons-nous, qui, dans son ambition insatiable, vient de voler un nouveau pays!...

De même pour la culture commerciale. Il n'y a, pense-t-on, qu'une méthode de culture, la culture intégrale, comme il n'y a qu'une méthode de colonisation, la conquête militaire, en vue de lever tribut sur le pays conquis. Ce n'est pas que cela réussisse, ni en colonisation, ni en culture, mais c'est la méthode « admise ». Rien n'y fait. Si le Midi est spécialisé en vignobles, question de climat; c'est qu'ils ne peuvent pas faire autrement là-bas. — Mais les vignobles ont été créés sur d'anciennes fermes? — C'est possible, mais c'est parce que cela se pouvait là-bas. Ce n'est pas d'une application générale; ici cela ne se pourrait pas. — Bien; mais on pourrait faire ici de l'élevage. — Ce n'est pas la même chose; et n'en fait-on pas d'ailleurs dans les fermes? — Mais on pourrait ne faire que de l'élevage. — Cela ne se peut pas; si cela se pouvait, ce sera déjà fait. Non, cela n'a rien à voir avec la culture. Et l'on n'en sort pas.

La culture commerciale n'est pas seulement nouvelle, elle est *forte*. Elle se passe de professeurs. Ces allures indépendantes ne disent rien de bon. N'aurions-nous pas affaire à des exploiters, à des spéculateurs? Justement, le spécialisé s'enrichit et on ne le voit pas peiner comme le paysan. Il s'étend, il se développe. — Jamais la culture n'a enrichi! Jamais un fermier n'absorbe les terres voisines! Ça, de la culture? Jamais de la vie.

Un homme, que je connais, homme moderne, homme de progrès, a transformé une terre qui, cultivée suivant l'ancienne méthode, lui coûtait; il y a fait de l'engraisement et a ainsi doublé le revenu du capital représenté par sa terre. Ses voisins le regardent avec une pitié envieuse. Ils ne peuvent nier son bénéfice, mais ils nient qu'il travaille. « Il ne fait plus absolument rien pendant la moitié de l'année, me disait l'un d'eux, et, le reste du temps, il se promène la canne à la main; il contemple ses animaux. Et vous admirez cela! Il gagne de l'argent, soit, mais je lui refuse le titre d'agriculteur! »

La propriété de mon interlocuteur, agriculteur bon teint

comme on le voit, se prêtait à une spécialisation du genre de celle qu'il critiquait. Je tentai de la lui esquisser. « Mais songez-y, me dit-il, c'est effrayant ! Il me faudrait 150.000 francs de bétail. C'est une affaire d'acheter un pareil nombre de bêtes. On a vite fait d'être volé d'une centaine de francs sur un bœuf et de perdre son bénéfice ; il n'en faut pas de malades, ou gare les épizooties, c'est-à-dire la ruine ! Puis il faut vendre, écouler tous ces animaux en peu de temps. Enfin, que faire pendant six mois de ce capital de 150.000 francs ? Il faut le placer tout en assurant sa disponibilité à court terme. Quelle affaire ! Je n'en dormirais pas. »

Ainsi, il reculait maintenant devant les préoccupations, les soucis, les aléas de cette « oisiveté » qui le scandalisait d'abord. Tout compte fait, il préférerait son « occupation », c'est-à-dire son travail sans souci, sa sinécure (*sine cura*), qui absorbait son temps, mais non ses facultés ; elle lui semblait moins laborieuse que l'effort intellectuel de son voisin, auquel tout à l'heure il ne pouvait pardonner les loisirs de la promenade, canne à la main. Mais de quel côté, je le demande, est le vrai travail ? Du côté du travail qui se voit, mais que les résultats démentent, ou du côté du travail qui ne se voit pas, mais que les résultats révèlent ?

Si la culture commerciale enrichit le producteur, elle donne au consommateur la vie à bon marché, abondante et meilleure, nous l'avons vu. Celui-ci devrait être content. Et pourtant il n'est pas sympathique à ce genre de culture. La prospérité du spécialisé le scandalise. Bien qu'elle lui procure les choses à profusion, meilleures et meilleur marché, il se croit volé, puisque l'autre gagne. « Nul ne gagne, dit-il suivant l'ancien adage, qu'aux dépens d'autrui. » L'aléa lui déplait instinctivement. Il redoute qu'il ne se traduise, pour lui, en perte ; pour le voisin, en gain. Un homme qui consent à le courir ne doit pas être bien estimable, pense-t-il. Ce doit être un spéculateur. Puis, si la fièvre de la spéculation règne aux champs, adieu le rêve de retraite tranquille et sûre pour la fin de nos jours ! Et le petit bagage d'idées générales politico-sociales, traditionnelles, pieu-

sement conservées hors d'atteinte du libre examen, tout cela serait dérangé. Quoi? il faudrait étudier par soi-même, se faire une opinion personnelle au lieu de la recevoir toute faite. Très modestement, on s'en reconnaît incapable.

Nous arrivons donc à cette conclusion : malgré leur existence constatée, on nie que deux méthodes d'exploitation de la terre puissent exister ; de ces deux manières de faire, l'une plaît, tandis que l'autre déplaît. On la nie parce qu' « on n'en veut pas ». C'est la politique de l'autruche.

Mais il y a bien deux manières distinctes de tirer parti de la terre, comme il est deux manières de faire une route selon qu'on est à pied ou à bicyclette.

Ces deux méthodes diffèrent non seulement dans leurs procédés, comme nous l'avons vu, mais dans leur but.

L'une consiste à demander à la terre un ensemble de produits de consommation directe ;

L'autre à lui demander de l'argent, par un ou plusieurs produits rémunérateurs, c'est-à-dire se convertissant en argent.

On objectera : Le fermier non spécialisé ne veut-il pas aussi gagner de l'argent? — Oui, mais seulement après s'être nourri. — C'est un désir qui chez lui est en deuxième ligne ; pour le spécialisé, au contraire, c'est un besoin, et le seul ; c'est ce qu'il veut avant tout et uniquement ; et autre chose est de vouloir, autre chose de désirer. De ces vues différentes découlent les différences des deux méthodes. Le fermier limite son gain, il produit certains objets à perte, parce qu'il les lui faut pour vivre et qu'il peut, à la rigueur, vivre sans gagner d'argent ; le spécialisé ne vivra que s'il gagne de l'argent et dans la proportion où il en gagnera. Il ne limitera donc pas par d'autres considérations ce gain, seul but de son effort.

On objectera encore : Le propriétaire de ferme ne tient-il pas au rapport en argent? Oui : mais il ne dirige pas la culture ; c'est son fermier qui la dirige traditionnellement, lié d'ailleurs par le propriétaire lui-même à un bail, traditionnel aussi, qui ne lui permet pas une autre méthode.

Enfin, si le propriétaire dirige lui-même sa culture et veut de

l'argent, encore faut-il qu'il en prenne le moyen. Il ne suffit pas de vouloir. Pour atteindre un but, il ne suffit pas de marcher, il faut encore suivre la route qui y mène.

La supériorité technique de la culture commerciale provient de ce qu'elle tend vers la spécialisation. Ce n'est plus seulement en analysant les éléments des deux méthodes, mais en les regardant fonctionner côte à côte, qu'il saute aux yeux que la supériorité de la culture commerciale découle du principe qui la dirige et dont nous connaissons les effets sur toute espèce de travail : *le principe de la division du travail*.

Toute machine à une seule fin est supérieure, pour cette fin, à la machine destinée à plusieurs usages. Le coureur préférera une machine de vitesse à une bicyclette de tourisme à deux multiplications, c'est-à-dire donnant deux vitesses. Il en est de même de l'animal : le cavalier trouvera supérieur le pur sang de selle au cheval qui se monte et s'attelle.

Il en est de même de l'homme. Si vous souffrez des yeux, votre médecin ordinaire vous adressera à un spécialiste, à un oculiste.

Le principe de la division du travail, appliqué à l'industrie, est reconnu comme la grande cause génératrice du progrès industriel si extraordinaire que ce siècle a accompli. Le grand fait nouveau, celui qui entraîne la révolution agricole, c'est que la division du travail s'empare maintenant, et avec les mêmes prodigieuses conséquences, de la culture où elle n'avait pu encore être appliquée. Et c'est la mort de la culture intégrale.

Chaque fois qu'il se crée une spécialité agricole, le produit correspondant de la culture intégrale est ruiné dans la sphère d'action de cette spécialité. Un à un tous les produits cessent de laisser au fermier une chance de gain. Une beurrerie se fonde-t-elle dans un pays, d'après les cours existants? Le beurre de ferme, reconnu inférieur, baisse. Bientôt on ne trouve plus à le vendre et la fermière en est réduite à céder son lait à la beurrerie qui le traite mieux qu'elle. On dit qu'elle y a bénéficié. Oui, comparativement aux prix auquel la beurrerie a fait tomber le beurre de ferme, mais en réalité il lui rentre moins d'argent. « Elle a plus

de temps, » dira-t-on. Va-t-elle le consacrer à ses poulets? Mais en même temps que le beurre, ils ont été dépréciés par le produit des élevages spéciaux. La perte sur le beurre reste donc sèche, et sans compensation. Elle vit du moins, » dira-t-on encore. Oui, mais en réduisant encore ses dépenses déjà si réduites, alors que toute la classe ouvrière a augmenté les siennes par suite de l'élévation des salaires. Elle en souffre donc, et, quand elle peut, elle abandonne la terre ou, par ses plaintes, en détourne ses enfants. Mais cette vie *minima* elle-même, dont il ne veut plus, est-elle assurée au paysan? De moins en moins. Nous verrons que ce minimum lui fait défaut.

On a tort de croire qu'il suffit de travailler n'importe comment pour vivre, que, pourvu qu'on travaille, on a le droit de vivre, qu'on a le droit de travailler à sa manière. Point du tout ; le travail inintelligent, le travail à rebours ne nourrit pas. Et puisqu'il ne nourrit pas, on doit le changer.

Pour peu qu'on y réfléchisse, en échappant au convenu, aux idées toutes faites, à la foi dans ce qui doit être, cette méthode qui consiste à tout faire produire à chacun pour son propre usage, n'a d'autre excuse que la nécessité. Quand elle lui survit, elle devient ridicule.

Nos enfants auront une aussi dédaigneuse pitié pour la culture ménagère intégrale que nous la ressentons pour la fabrication ménagère intégrale des primitifs. Le paysan leur apparaîtra comme un être antédiluvien, et la ferme modèle comme nous apparaîtrait l'originale mais inintelligente conception d'un industriel qui, pour utiliser son moteur, prétendrait commencer par fabriquer ses chaussures, son chapeau, son linge et ses vêtements, se leurrant de les obtenir à meilleur compte, puisqu'il les fabriquerait lui-même. S'il nous montrait avec fierté, comme un tour de force, une paire de gants blancs de sa façon, ne reconnaitrions-nous pas en lui le sosie de l'agriculteur qui a réussi un ananas dans sa serre?

Je sais bien qu'il est admis que l'on ne doit pas assimiler la culture à l'industrie, mais cela en vertu des préjugés auxquels on tient d'autant plus que les faits les menacent. Oh! alors ils de-

viennent sacrés, ils sont entrés dans le domaine du sentiment.

Toute comparaison, je dois bien le reconnaître, ne saurait être absolue. Ainsi, il me semble constater dans la culture, en faveur de la division du travail, une raison plus forte que celle qui règne dans l'industrie. Ce sont les préférences de la terre.

Le lieu est généralement neutre en industrie. Les fabrications les plus diverses se rencontrent dans un même centre industriel. Quand le lieu exerce une influence, c'est par sa position géographique ; les ateliers industriels se placeront près du port où aborde la matière première ou le combustible, quitte à abandonner les rivages maritimes pour l'intérieur des terres si un nouveau chemin de fer les leur amène à meilleur compte, ou si c'est la nature même du lieu qui agit, en fournissant par exemple la force motrice, comme les chutes d'eau des montagnes. Cette influence s'exerce sur l'industrie en général, et toujours une nouvelle invention, une nouvelle découverte peut l'annihiler et amener un déplacement industriel. Mais, en culture, l'influence du lieu est primordiale ; c'est par sa nature même qu'il favorise telle culture ou lui nuit, et cette influence est immuable, il la favorisera ou lui nuira toujours. Les forces naturelles réclament donc en culture la division du travail, tandis qu'elles y restent indifférentes en industrie. C'est là un appoint considérable pour notre thèse.

L'avenir est manifestement à la spécialisation commerciale ; elle brisera en se jouant toutes les répugnances et tous les obstacles parce qu'elle est avantageuse au producteur et au consommateur, tandis que la culture intégrale deviendra chaque jour plus désavantageuse à l'un et à l'autre.

L'intérêt de tous est plus décisif que les préférences théoriques de chacun ; chacun les contredira donc en pratique et sera illogique. Eh ! oui. Cette constatation n'est pas pour nous surprendre. Elle a des précédents. Nous votons comme un seul homme le service militaire de trois ans, obligatoire pour tous ; mais il semble qu'il ne le soit que pour les autres, puisque personne n'en veut pour soi et que chacun réussit à l'abrégé. Quelle levée générale de boucliers contre les grands magasins de Paris,

les bazars de la province ! Mais chacun y court, en profite, et les fait prospérer. Cette contradiction entre la théorie générale et la pratique personnelle sévit aussi au point de vue agricole.

La culture commerciale enrichit le producteur. Ce scandale suscite la réprobation de tous, mais obtient l'imitation du voisin d'abord récalcitrant. Sa théorie ne prévaudra pas sur son intérêt. Le succès, voilà ce qui entraîne le producteur, même malgré lui. Reste la masse des non-intéressés, qui, étant la majorité, pourrait mettre obstacle au mouvement. Mais ils sont consommateurs ; la culture commerciale leur donne la vie meilleure et à meilleur marché. Ils pourraient sans doute le méconnaître quelque temps et le méconnaissent encore en effet. En théorie, on pourra donc voter des lois contraires à son développement, mais la pratique les renversera.

Quand le blé est à 17 fr. sur le marché universel, un journal agricole peut exhorter les cultivateurs à ne pas vendre le leur moins de 24 fr., en expliquant que le blé étranger, par suite du droit d'entrée qu'il doit payer en France, ne peut les concurrencer qu'à ce prix. Le lecteur agriculteur opine du bonnet et trouve ce raisonnement irréfutable ; mais il saute aux yeux du consommateur qu'on lui fait artificiellement payer son blé trop cher. N'avons-nous pas déjà vu, contradiction instructive, le ministre apôtre de la protection, contraint de suspendre, à l'époque des élections, le droit d'entrée sur les blés pour ne pas mériter le titre de « marquis du pain cher » ? Et puis un pays n'est pas plus libre que l'ouvrier de travailler à perte contrairement au progrès réalisé ailleurs. Des exemples récents le prouvent assez. Et ce n'est pas au moment où tombe la muraille de Chine qu'on peut songer à élever celle de France.

Ainsi les réclamations des paysans, les sacrifices onéreux consentis par leurs clients, la bonne volonté des pouvoirs publics, l'effort de toute la nation enfin n'ont pu prévenir une crise agricole générale et la dépréciation de la terre. Nous n'avons abouti qu'à des palliatifs, écrasants pour les consommateurs, mais insuffisants pour les producteurs. C'est que l'entente des paysans, c'est-à-dire de la moitié de la nation, liés par le même

intérêt, ne réclame rien moins qu'une protection universelle et grandissante. C'est une nécessité pour eux. Elle est consentie, en principe, par la bonne volonté de la nation qui dit : « Il faut bien que le producteur vive », et qui admet qu'il ne peut et ne doit vivre que par sa méthode ; mais, l'intérêt général y étant contraire, elle discute la proportion de cette protection et la réduit au minimum de ce qui est indispensable au paysan pour subsister. Or ce minimum fixé lors de la discussion ne suffit plus dans l'application, parce que les choses ont marché à l'envers de ce qu'on voulait. De leur côté cependant, les paysans, également convaincus de la nécessité de cette méthode unique, se serrent le ventre tant qu'ils peuvent, mais il y a une limite à cette compressibilité. Quelque grande que soit la leur et, une fois la limite atteinte, ils quittent un à un la terre et vont à la ville ; ni la puissance du nombre ni leur bonne volonté ne suffisent donc à pallier le vice de la méthode.

Bien différent est le cas des spécialisés. Ils sont prospères et alors n'ont rien à réclamer, ou ne souffrent que de crises partielles. Ils ne demanderaient pas mieux alors que de recourir à la protection, mais chaque spécialité représente un intérêt trop peu important pour éveiller la sympathie du public et de l'administration, qui d'ailleurs ne leur est pas naturellement acquise ! On n'est même pas fâché de les voir rendre gorge après leur scandaleuse prospérité. De plus, les prétentions injustes d'un spécialisé seraient neutralisées par celles de l'autre. Ce que l'on ne peut pas dire au paysan qui travaille pour se nourrir, on le dit au spécialisé qui travaille pour acquérir de l'argent. « Si votre métier ne va pas, lui dit-on, faites autre chose. » Il y a d'autres manières de gagner de l'argent, tandis que, quand on travaille pour se nourrir, comme le fait le paysan, et quand il est admis qu'il n'y a pas d'autre méthode de cultiver la terre, on ne peut, à moins de lui conseiller d'aller à la ville, lui dire de faire autre chose. S'il est donc bien constaté qu'il ne peut se nourrir par son travail, il faut l'aider par la protection.

Mais si le spécialisé est impuissant pour obtenir la protection, il est bien fort pour obtenir la liberté, la justice. Voici, par

exemple, la crise de la mévente des vins. Que demandent les viticulteurs? La protection? Non, la libre circulation, plus de droits d'octroi. C'est d'accord avec l'intérêt du public consommateur; le sacrifice est demandé aux pouvoirs publics, au fisc. Il ne s'y prête pas de bonne grâce, croyez-le bien, mais le viticulteur a un argument décisif. Il montre sa comptabilité qui, elle, n'est pas compressible comme le ventre du paysan. « Je dépense 500 francs à l'hectare pour ma culture, dit-il; au prix actuel du vin, vos octrois me prennent tout mon bénéfice; si vous ne les supprimez, j'abandonne ma vigne, car il faut vivre d'abord et j'y emploierai les 500 francs que je lui avançais par ma culture. Seulement vous aurez une crise ouvrière. Je vivrai, moi, mais les ouvriers que je faisais vivre vous retomberont sur les bras. »

La complication de la culture ménagère intégrale conduit facilement au travail à perte et le cache longtemps; sa comptabilité est en nature, il n'y a pas d'avance en espèces. Le paysan dit qu'il ne compte pas son travail. Certes on vit toujours si l'on mange de moins en moins; mais arrive le jour où l'on ne mange plus, et alors on part pour la ville, ou pour l'hôpital.

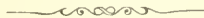
La simplicité de la spécialisation, sa comptabilité en espèces, éclairent donc tout de suite la perte; et comme cette méthode réclame des avances espèces, le spécialisé arrête les frais et préfère employer son argent à vivre qu'à consommer sa ruine. La culture commerciale n'entraîne pas au travail à perte. Tandis que, pour vivre, le paysan doit jusqu'à épuisement continuer sa culture qui lui donne à manger, le spécialisé l'arrêtera pour employer à subsister l'argent qu'il avance à sa culture.

Par son climat varié, sa position géographique intermédiaire, notre pays offre tous les produits de première nécessité, et une terre féconde les fournit plus généreusement. Non seulement la France agricole peut se suffire, mais elle doit exporter, grâce à la culture commerciale. Seulement, au lieu de rencontrer sur chaque point tous les produits, c'est par régions qu'elle les obtiendra en suffisance. Le Midi lui fournira son vin; la Normandie, sa viande; la Beauce, la Brie, le Nord, son pain; le Gascon, le Normand, le Beauceron ne se suffiront plus, mais le Français se suffira.

Tout cela ne se fait pas normalement d'un coup, mais peu à peu, spontanément, suivant les besoins de chacun, à moins que l'on n'entrave cette liberté, cette initiative individuelle, par des barrières artificielles que la force des choses emporterait alors brutalement.

En résumé, *la supériorité technique de la culture commerciale provient du principe supérieur de la division du travail; sa supériorité pratique de ce que, produisant la vie à bon marché pour le consommateur, la richesse pour le producteur, elle contente tous les intérêts privés. Seule l'Administration aura quelques sacrifices à consentir.*

La force des choses les lui arrachera.



IV

LA SPÉCIALISATION DE LA CULTURE EST RÉCLAMÉE PAR LES CONDITIONS NOUVELLES DE LA FABRICATION

Nous avons vu :

Que les forces naturelles du lieu favorisent la spécialisation commerciale de la culture;

Que cette méthode de travail a une telle supériorité, qu'elle ne permet pas à la culture ménagère intégrale de soutenir la concurrence : elle la tue ;

Que l'avenir lui appartient, parce qu'elle répond à l'intérêt du producteur et à celui du consommateur, c'est-à-dire à l'intérêt de tous, le fisc excepté ;

Mais cadre-t-elle avec les autres branches du travail? Est-elle réclamée par la fabrication et par les transports, ou sera-t-elle pour eux une cause de trouble?

Cherchons d'abord à nous rendre compte de la répercussion de cette transformation du travail sur le point le plus voisin de celui auquel nous sommes parvenus.

Ce que nous avons observé jusqu'à présent, c'est l'atelier agricole, au propre point de vue de la culture.

Mais les produits extraits du sol ne le sont pas toujours, tant s'en faut, sous la forme dans laquelle l'homme les emploie. De là la nécessité de recourir à un autre genre de travail : c'est la fabrication, ou élaboration de ces produits.

La *fabrication*, ce n'est pas là directement notre affaire, mais nous voyons qu'elle naît des travaux d'*extraction*, dont la cul-

ture fait partie. Elle n'a donc pas seulement des rapports avec la culture, comme tous les faits sociaux en ont entre eux; elle se rattache à elle aussi immédiatement que possible pour les produits qu'elle en reçoit pour les transformer. Nous devons ainsi l'observer non en elle-même, mais comme conséquence de la culture et comme réagissant sur elle : les effets une fois produits deviennent causes à leur tour.

La fabrication, née de la culture, est en relations directes et proportionnelles avec elle. Elle ne peut naître que si la culture lui fournit ses produits; elle ne peut se développer que si la culture lui en fournit beaucoup; elle diminuera si la culture lui en fournit moins; elle s'arrêtera, cessera d'exister, dès que la culture ne lui en fournira plus. C'est ce lien, ce rapport entre la fabrication, ou du moins une certaine fabrication et la culture, qui nous intéresse.

Quelle a été l'influence de la culture ménagère intégrale sur la fabrication?

Si la culture donne naissance à la fabrication, elle ne suffit pas au début à la constituer en travail distinct, avec un personnel distinct. La culture ménagère rudimentaire ne produit qu'une fabrication ménagère et encore plus rudimentaire. Pour que la fabrication sorte de la famille du paysan, il faut un développement de la culture, il faut que le paysan fournisse des produits en dehors de chez lui, et il ne le fait que quand il en a en surabondance.

Cela se conçoit. Le premier blé du paysan lui sert pour se nourrir; comme il l'a produit pour lui-même, il doit aussi pour lui-même l'écraser et le cuire. Ce n'est donc pas, au début, la culture seulement qui est ménagère, c'est aussi la fabrication.

Mais quand, par le progrès de sa culture, le paysan est arrivé à produire normalement au delà de sa consommation, il regretterait de perdre ce surplus; il désire naturellement s'en servir. Le fait, en se généralisant, donne naissance au meunier : celui-ci ne produira plus le blé qui le nourrira, mais il le gagnera; il moudra le blé des paysans et en prélèvera une part

pour son travail. Les paysans consentiront à donner un peu du surplus de leur récolte pour s'épargner la dure opération du broyage.

La fabrication proprement dite naît ainsi du développement de la culture, mais, une fois née, la développe à son tour.

Le meunier, après avoir gagné son pain avec le paysan, voudra améliorer sa position en fournissant de la farine au boulanger, né à son tour de la demande d'autres artisans, cordonniers, maréchaux, qui, eux non plus, ne produisent pas de blé et n'ont le temps ni de l'écraser ni de le cuire. Le meunier achètera alors au paysan tout le blé que celui-ci voudra lui vendre, et il l'incitera par là même à en produire davantage.

Le développement de la culture ménagère intégrale donne ainsi naissance à une petite fabrication locale.

Voyons maintenant les caractères de ces fabrications issues de la culture ménagère, l'influence qu'elles ont exercée et qu'elles exercent encore, et les préjugés qui en découlent.

Caractères de la fabrication ménagère et préjugés. — La fabrication ménagère, d'abord, comme la culture ménagère avec laquelle elle se confondait, est née de la nécessité de se suffire et non du choix de l'homme. La famille, au début, a entrepris de se suffire en toutes choses, comme Robinson Crusoé, et, comme lui, parce qu'elle ne pouvait pas faire autrement. Elle n'est pas arrivée peu à peu à ce cumul, elle a débuté par lui. Chaque progrès a été marqué par la renonciation de la famille à satisfaire directement quelque'un de ses besoins, qui est devenu l'objet d'une nouvelle branche de travail avec un personnel spécial, étranger à elle.

Les caractères de la fabrication ménagère sont exactement ceux de la culture ménagère : multiplicité des objets à produire (vêtements, chaussures, habitation, outils, etc.), production en petit, sans outillage spécial, dans la famille, par ses membres et pour eux-mêmes, avec un minimum de travail. L'ouvrier de cette fabrication, qui n'est autre que le paysan, travaille à son compte et, seul juge de son produit, se contente de peu. Il fait

traditionnellement tout au minimum. C'est ainsi qu'encore maintenant dans les steppes, dans le désert, la fabrication ménagère est rudimentaire, traditionnelle et non progressive. Le paysan n'a donc pas été influencé par cette fabrication autrement que par la culture, avec laquelle elle se confondait ; au contraire, par ce cumul, il a présenté un type plus achevé de l'homme qui se suffit complètement et directement à lui-même. Il a perdu quelque chose de lui, quand la fabrication a quitté sa famille malgré ses efforts pour la retenir. S'il est vrai que, comme la culture ménagère, il ne l'a pas choisie, mais subie par nécessité, il est vrai aussi qu'une fois formé par elle il s'y est cramponné, comme d'ailleurs à la culture ménagère elle-même, et qu'il l'a fait survivre longtemps aux nécessités d'où elle était née.

Il ne faudrait pas croire que, pour observer ces faits, il nous faille remonter dans le passé mythologique, à l'homme des cavernes ou à l'Asiatique ; l'observation directe du présent chez nous suffit. Des traces nombreuses en subsistent chez le paysan.

On peut voir, par exemple, dans chaque troupeau du Limousin, quelques bêtes à toison noire conservées pour l'usage de la famille ; les femmes en filent la laine ; j'en ai même vu qui filaient encore à la quenouille. Et ces industries ménagères, qui disparaissent une à une, laissent longtemps des regrets ; un peu partout dans nos campagnes on regrette les bonnes étoffes, le linge inusable que l'on faisait autrefois à la maison.

Il y a plus : les industries ménagères ne subsistent pas seulement en partie ; il s'en crée encore de nouvelles, mais de si courte durée qu'elles ne sont plus que des tentatives avortées. Chaque fois qu'un besoin nouveau se présente, le paysan espère pouvoir y répondre par lui-même et il ne manque pas de l'essayer, malgré les échecs précédents. Est-il obligé de remplacer ses vignes phylloxérées, sa première pensée sera de faire sa pépinière et de greffer lui-même ses plants américains.

Et ce n'est pas seulement à la campagne, c'est aussi à la ville que ces préjugés et ces aspirations tenaces se constatent chez des sociétés qui ont depuis longtemps abandonné la fabrication mé-

nagère. Ces tendances sont du reste sans cesse importées à nouveau par les ruraux dans les centres urbains, et nous sommes encore tellement imbus de l'esprit paysan qu'elles continuent à régner en fait et en doctrine dans la grande masse des familles bourgeoises. Là est prisée la fabrication des liqueurs de ménage, des confitures, la confection des vêtements à la maison, la tapisserie, le tricot, etc. Tout ce qu'on peut faire par soi-même à la maison est considéré *à priori* comme meilleur et plus économique; on résiste à l'évidence, pour continuer à le faire; bien plus, quand une de ces pratiques a fini par être abandonnée, parce que son objet était décidément fabriqué ailleurs meilleur et à meilleur marché, il en reste le pieux regret. On s'obstine à se persuader qu'on a cédé à une nécessité fatale, mais que, fait à la maison comme autrefois, ce devait être pourtant meilleur et à meilleur marché.

Ce préjugé persistant provient d'un raisonnement qui, pris en lui-même, paraît aboutir à l'évidence, mais qui est aussi simpliste que faux quand on le généralise sans discernement. Le voici : on fait mieux et plus honnêtement ce que l'on fait pour soi, parce qu'on s'y applique à cause de soi et qu'on ne se vole pas. De plus, il est évident qu'on y gagne le salaire que l'on devait payer à un fabricant.

Pour que ce raisonnement soit vrai, il faut que toutes choses soient égales d'ailleurs. Elles sont loin de l'être généralement. Elles l'étaient dans l'ancien temps, elles le sont encore à beaucoup d'égards pour le paysan. Quand, pour un objet dont il manque, il doit recourir à son voisin, qui le produit dans les mêmes conditions que lui, mais qui en est mieux approvisionné, il voit celui-ci commencer par se servir, c'est-à-dire garder le meilleur, puis se faire rémunérer pour céder ce qui est inférieur; en tout état de cause il aura moins bon et paiera ce qui ne lui aurait rien coûté. Cela lui paraîtra d'autant plus dur, qu'il ne sait pas y trouver de compensation; il a seulement bouché un trou par une dépense qu'il eût pu éviter, mais qui ne rapportera pas. De là le proverbe : Il est ruineux de recourir à la cave ou au grenier du voisin. De plus, si le voisin n'est pas délicat, l'occasion

est tentante; il tient l'acheteur à sa discrétion, il est porté à lui faire payer la convenance, à l'« étrangler », à déterminer le prix bien plus d'après le besoin accidentel que d'après la valeur normale de l'objet. Ce marchandage usuraire de la convenance est courant. Il ne s'agit pas ici d'un commerçant, qui doit ménager sa clientèle, mais d'un homme en face d'une occasion exceptionnelle, dont il cherche à tirer tout ce qu'elle peut donner.

Il reste donc acquis que, *là où règne la fabrication ménagère*, mais non pas ailleurs, on se sert mieux et à meilleur compte soi-même.

Caractères de la petite fabrication locale et préjugés. — Avec le développement de la culture, nous avons vu la fabrication sortir de la famille du paysan sous forme de petite fabrication locale de l'artisan vendeur de ses produits : tels le meunier, le boulanger, le menuisier, le maréchal ferrant. Ces gens élaborent les produits du pays pour les besoins du pays. Ces issus de paysans sont encore des paysans, possédant des terres et les cultivant, et ne donnant qu'une partie de leur temps à leur nouvelle profession. Quand ils sont devenus totalement gens de métiers, ils passent dans les villes; mais, tout imprégnés encore de leurs origines, ils restent des spécialistes de localité, parce que, s'ils peuvent quitter le lieu de leur naissance, faire même leur tour de France, ils n'ont pas ce qu'il faut pour déborder la localité dans laquelle ils se fixent. Un peu plus mobiles que le paysan, ils sont presque aussi intransformables que lui; ils sont attachés au métier qui les a déformés, comme le paysan est attaché à sa terre.

Leur apparition a été et continue à être le premier coup porté aux axiomes de la fabrication ménagère, chers au paysan. Ce qui, dès longtemps, a commencé à se produire, se répète en effet aujourd'hui quand les mêmes circonstances se rencontrent, c'est-à-dire quand une industrie ménagère sort de la famille. Le greffeur de vignes américaines, récemment apparu, rencontre les mêmes oppositions. L'emporte pour les mêmes causes, que l'a fait autrefois le cordonnier ou le tailleur. La petite fabrication

trionphe surtout par la façon, la grande fabrication, que nous verrons plus tard, par le bon marché et la qualité. Dans tous les cas le triomphe est dû à l'une quelconque de ces supériorités, mais il ne débute d'ordinaire que par l'une d'elles; c'est ce qui permet pour un temps aux apôtres de la fabrication ménagère de dénigrer le produit de métier en ne faisant cas que de la qualité qui lui manque. Si le produit est meilleur, on le considérera comme n'étant qu'à la portée des millionnaires ou des dissipateurs; s'il est meilleur marché, ce sera de la camelote.

Prenons le premier cas.

Lorsque les bottes du cordonnier local entrèrent en concurrence avec les chaussures que fabriquait la famille, le paysan fut bien forcé, non sans regret et non sans résistance, d'admettre la supériorité du spécialiste, de constater que les choses entre eux n'étaient plus égales et que ce spécialiste, bien que travaillant pour un autre, faisait mieux que lui paysan ne pouvait faire pour lui-même; et, finalement, il s'adressa à l'artisan. Les défaites de ses produits personnels se multipliant, il fut bien obligé de s'en donner une explication, et il se résigna: « A chacun son métier », dit-il. C'est l'aveu de son infériorité, c'est la reconnaissance de la supériorité du spécialiste; mais, comme il ne généralise pas, ce n'est que la constatation des faits acquis jusque-là. Elle ne l'empêchera pas de lutter aussi énergiquement, à la prochaine occasion, pour conserver la fabrication d'un nouveau produit menacé.

C'est qu'il conserve l'idée que, somme toute, il y perd, et c'est vrai, parce qu'il ne sait généralement pas compenser la dépense nouvelle de l'achat par une nouvelle ressource; la perte reste donc sèche. Puis, avec cette fabrication toute locale, il ne peut pas se faire d'illusion, il se reconnaît dans de mauvaises conditions, il est sans garantie vis-à-vis du fabricant. Il lui faut se méfier et se défendre, surveiller la fabrication, choisir avec l'artisan les matériaux, s'y connaître pour ne pas être volé, ou s'appuyer sur des relations personnelles, sur des échanges de services qui lui font penser: « Je suis bien avec lui, il ne voudrait pas me tromper. » Et il aura beau choisir les peaux, être

bien avec cet homme, il restera persuadé que celui-ci ne travaillera pas pour un autre comme s'il travaillait pour lui-même. La fille du cordonnier portait à sa noce des chaussures qui faisaient dire : « On voit bien que son père est cordonnier!... » Le cordonnier aura beau répondre aux recommandations du paysan : « Soyez sans crainte, je ferai comme pour moi. » C'est un aveu, et le paysan sait que la promesse ne sera pas si facilement tenue. On ne travaille pas spontanément pour les autres comme pour soi. La chaussure sera pourtant mieux que ce que le paysan pourrait fabriquer lui-même, ignorant qu'il est du métier. Que faire? Il se résigne : « Il faut bien que chacun vive », dit-il. C'est l'acceptation d'une cruelle nécessité. Il marchandé tant qu'il peut, mais en fait il paie cher, parce que le fabricant vendeur doit répartir ses frais généraux sur une petite clientèle : clientèle qu'il ne cherche guère à augmenter, car la disposition qu'il tient de ses origines est de fabriquer le moins possible pour économiser son travail, et de vendre le plus cher possible pour pouvoir vivre de ce peu de produits. Il reste donc acquis que le paysan, quand il achète à l'artisan local, fait une dépense hors de proportion avec celle qui lui incomberait, s'il savait aussi bien fabriquer l'objet qu'il achète. Quelle économie ce serait pour lui! Mais il y a cette réserve : « S'il savait aussi bien fabriquer! »

Ainsi, quoique le spécialiste l'emporte par la supériorité de son produit, les vieux principes du paysan, ceux de la fabrication ménagère, ne s'en sentent pas tout à fait ébranlés. Voici comment ils se formulent :

1° Le spécialiste travaille mieux pour lui-même que pour sa clientèle : on fait mieux ce que l'on fait pour soi; on peut se choisir les meilleurs matériaux : on ne se vole pas. — C'est vrai, parfois; mais, parfois aussi, le spécialiste utilise pour lui et les siens ce qui se perdrait, ce dont la clientèle ne voudrait pas. Puis, ce que le paysan ne voit pas et ce que pourtant il pourrait constater tous les jours, c'est que la fabrication faite par le spécialiste pour sa propre consommation, est en réalité inférieure à sa fabrication de vente, parce qu'elle est maintenue au minimum

d'efforts par une paresse à laquelle il peut librement s'abandonner. L'intérêt qu'il aurait à jouir personnellement de son produit se trouve, dans la plupart des cas, victorieusement combattu par son intérêt premier à ne pas se fatiguer en le faisant. Les efforts exceptionnels prennent un caractère de luxe ; ils restent dans la mémoire comme un exemple victorieux de ce qu'on pourrait faire ; mais on ne les fait guère ; la règle est l'inverse. On se contente de peu, quand on travaille pour soi. « Le cordonnier est le plus mal chaussé. » Les chaussures de noce de sa fille ont été son chef-d'œuvre et on a constaté là ce qu'il pouvait faire pour lui : d'où l'on a conclu qu'il le faisait ; et l'idée est restée que, pourvu qu'on en soit capable, on travaille mieux pour soi que pour les autres.

2° Quand l'impuissance force à recourir au travail des autres, il se paie cher. C'est une dépense, sans apport de nouvelles ressources pour y correspondre. Ce n'est donc pas à souhaiter, mais à éviter.

La seule consolation du paysan est que du moins ce fabricant local ne s'élève pas au-dessus de lui, et reste aussi misérable que lui ; ce qu'il demande à sa clientèle lui est donc nécessaire pour vivre. Il ne le vole pas tant que cela, puisqu'il ne s'enrichit pas ! La disproportion entre ce que paie le paysan et ce que cet objet lui coûterait s'il savait le faire, n'est à ses yeux que la conséquence fatale des nécessités de vie du fabricant et « il faut bien que tout le monde vive ».

Inutile d'ajouter que cette fabrication demeure à l'état rudimentaire : elle n'a rien de ce qu'il faut pour progresser.

Elle présente donc bien les mêmes caractères que la culture ménagère intégrale. Le paysan se reconnaît dans ce fabricant, qui est né de lui ; leur idéal à tous deux n'est pas de faire effort pour bien vivre, mais de faire juste le nécessaire pour ne pas mourir de faim. Tous deux ont plus de paresse que d'ambition.

Caractères de la grande fabrication et préjugés opposés. — Et maintenant, placez brusquement ce paysan, ou quelque proche issu de ce paysan — depuis le fabricant local jusqu'au bour-

geois des villes qui a conservé les préjugés de sa formation d'origine — placez-le devant une fabrication basée sur la division du travail. Mettez cet habitué d'une petite fabrication locale, qui transforme les produits du pays à l'usage de ses habitants, mettez-le devant la grande fabrication, qui fait venir sa matière première on ne sait d'où et qui la réexpédie manufacturée aux quatre coins du monde, et vous comprendrez le trouble, la confusion, les malentendus, les colères impuissantes, qui doivent naître de son état d'âme, de sa mentalité, en face de cette réalité nouvelle qui lui apparaît monstrueuse. Que voulez-vous qu'il en pense? Très justement, il ne se reconnaît pas en elle, elle ne vient pas de lui, ni de son fils le fabricant local, ni de son arrière-petit-fils le citadin; elle n'est pas dans la loi de leur croissance normale. De la clientèle villageoise, ils atteindront bien à la clientèle de la petite ville, mais à Paris ils ne déborderont pas de la clientèle du quartier. Un homme nouveau a surgi que ni le paysan, ni sa descendance directe ne s'expliquent, et contre lequel, par conséquent, leur opinion commune se soulève. Cette fabrication nouvelle les scandalise et les indigne. Mais ils en bénéficient, et c'est là ce qui les trouble.

Prenons le pur paysan, dont le raisonnement plus simpliste nous montrera mieux le fond des préjugés de toute sa descendance. Nous serons seulement obligés de faire intervenir ici le grand commerce parce que c'est par le grand commerce que la grande fabrication atteint le client. Ils lui apparaissent liés l'un à l'autre et il les confond ensemble. Il contemple une fabrique dont les kilomètres de bâtiments s'allongent à perte de vue. « Quelle énormité de dépenses, pense-t-il! Et dire que c'est nous qui les payons! Ces gens-là ne prennent rien dans le pays, ils font tout venir de loin; les transports coûtent cher, et c'est avec les prix auxquels nous leur achetons qu'ils peuvent faire venir de loin leur matière première. Donc, ils ne nous achètent pas nos produits, mais nous prennent notre argent. Et comment? Ce n'est pas comme mon voisin, qui n'a qu'une mauvaise boutique et qui me revend manufacturé ce

qu'il m'a acheté brut; ceux-ci ne se donnent pas cette peine : ils recourent à des intermédiaires, et c'est encore moi qui les paie. Et quels intermédiaires! De grands magasins, dont nous payons encore le luxe. Enfin ces fabricants et ces commerçants font sur notre dos des fortunes immenses. Il n'y a pas de doute, ils me volent, et bien plus que mon voisin s'il faisait pareille fortune, puisque lui n'aurait pas du moins à défalquer tous ces faux frais. C'est un scandale! »

Mais reste le fait qui trouble ce brave homme : il paie moins cher que chez le voisin. Le bon marché de ces « exploitations » soi-disant honteuses l'abasourdit : « C'est par là qu'ils m'attirent pour me voler, pense-t-il. Comment me volent-ils, en me vendant meilleur marché? c'est un mystère, mais je suis dupe, puisqu'ils gagnent à si bas prix. »

La grande conception qui fait la fortune forcée de cette fabrication, non seulement échappe au paysan, mais son exposé même le déroute, le prend à rebours. La réduction à un petit profit pour une plus grande production, c'est l'inverse de ses axiomes, c'est l'opposé des principes de sa formation; pour lui c'est l'absurde, c'est ce qui ne peut pas être. Aussi supposera-t-il tout, plutôt que d'être assez naïf pour croire à ce qu'il voit : il cherche les dessous, car c'est un finaud, rompu à l'habitude de fermer les yeux à ce qu'on lui montre pour découvrir ce qu'on lui cache. Nous parlons du paysan, mais son cousin le citadin n'a pas été plus simple. Inspiré par la même méfiance, elle subsiste encore théoriquement sous une forme plus raffinée de scepticisme railleur. On connaît cette boutade qui a fait fortune à propos de la vente en grand, à bas prix : « Les Grands Magasins, a-t-on dit, *perdent* sur chaque objet, mais se rattrapent sur la quantité ».

Et pourtant, il y a là une évidence grosse comme le monde : c'est de la simple arithmétique.

Il est bien évident que le bon marché ne peut s'obtenir que par la production en grand. Les frais généraux de la grande fabrication, en effet, ont beau être beaucoup plus élevés que ceux de la petite, chaque objet vendu en est moins grevé, parce

que l'écart entre le nombre des objets produits par ces deux fabrications est beaucoup plus grand encore que celui de leurs frais généraux respectifs. Si donc un grand fabricant, par de meilleures méthodes, par la division du travail, par le machinisme, peut abaisser de moitié le prix d'un objet de 40 francs, sur lequel le petit fabricant gagnait 2 fr. 50, mais centupler sa clientèle et, au lieu de dix objets en vendre mille, il aura réduit de moitié son bénéfice sur chaque objet, mais n'en gagnera pas moins $1 \text{ fr. } 25 \times 1.000 = 1.250$ francs, alors que le petit fabricant, à un prix double, ne gagnait que $2 \text{ fr. } 50 \times 10 = 25$ francs.

Le public est donc avantagé par ce fabricant qui fait fortune, tandis qu'il était écorché par le malheureux qui ne joignait pas les deux bouts.

Et la grande fortune que l'on reproche au grand fabricant est fatale, elle tient à la force des choses. Il ne peut s'adonner qu'à un produit qu'il espère développer. S'il s'est trompé, il se ruine et disparaît. Sa fortune est fatalement et proportionnellement liée à l'avantage qu'il a su procurer au public, puisqu'il ne gagne pas à raison de gros bénéfices faits sur un petit nombre d'acheteurs qu'il écorche, mais à raison d'un petit profit multiplié par le nombre immense d'acheteurs qui y trouvent leur avantage. Ce n'est pas sa rapacité, mais au contraire sa modération intelligente, et l'acceptation d'un plus grand travail, qui créent sa richesse. Il ne mérite donc pas le mépris et la haine de ses concitoyens, mais leur admiration et leur affection. Sa fortune ne l'empêche pas d'être un bienfaiteur de l'humanité; elle est sa récompense pour l'avoir été. Le bienfait, c'est le profit du public, qui a marché de pair avec sa fortune.

Comment, dans un pays où le suffrage universel est en honneur, n'en tient-on pas compte là où il s'applique normalement, et ne se contente-t-on pas de sa sanction? Les acheteurs sont libres, ils sont compétents dans leur propre cause, intéressés à ne pas se tromper. C'est d'eux que dépend la fortune du grand fabricant, suivant qu'ils lui accordent ou lui refusent leur pra-

tique. Ne devrait-on pas bonnement se ranger à leur suffrage et, devant leur adhésion, supposer que la chose doit être bonne?

C'est que nos idées retardent singulièrement sur les faits, et que nos préjugés tiennent longtemps contre l'évidence; l'évidence est réservée aux vues simples et c'est par là qu'elle échappe le plus à notre époque. Ce sont des vérités présentes, grosses comme le monde, à la portée de tous, que nous ne voyons pas, parce que nous sommes préoccupés, jusqu'à la quintessence, des mille petits côtés des choses du passé; très experts pour nous préserver le mieux possible dans les complications, nous sommes aveuglés par la simplicité des grands faits.

Voyons le raisonnement de notre paysan devant l'exposé de la conception nouvelle de la fabrication, qui dépasse la portée de son petit esprit :

« Comment admettre, se dit-il, qu'un homme, délibérément, limite le gain qu'il pourrait faire sur chaque objet, pour en vendre davantage? Ce serait gagner moins, pour travailler plus. C'est absurde. » Il comprend qu'on vende le plus cher possible pour vivre en travaillant le moins possible. C'est ce qu'il a coutume de faire. Il admettra même qu'on se réduise, qu'on limite son gain, non certes par une réduction du profit, mais par celle des objets fabriqués, pour limiter sa peine, pour « éviter le tracas ». *Il préfère en effet le repos au gain.*

Dans la nouvelle conception de la fabrication, nous avons affaire à un travailleur ambitieux, *qui préfère le gain au repos.* C'est là qu'est le changement d'espèce, l'hiatus, que la pensée du paysan ne sait pas franchir. Ce n'est pas pour travailler plus que le fabricant moderne vend moins cher — ce ne serait pas humain — c'est pour gagner davantage. « En diminuant mon bénéfice sur chaque objet, se dit-il, j'atteindrai une clientèle plus grande; j'augmenterai mon travail, il est vrai, mais encore plus mon gain. » — « En augmentant mon bénéfice sur chaque objet, se dit l'issu de paysan, je pourrai vivre en travaillant moitié moins. »

Mais, avec cette conception, il se ruine, perd sa clientèle et

veut la retenir de force en réclamant la protection pour lui, l'entrave pour son rival.

Nous avons donc affaire à deux conceptions de vie différentes : d'un côté, plus d'ambition que de paresse ; de l'autre, plus de paresse que d'ambition. Les deux se rencontrent partout et toujours, et l'homme possède dans une certaine mesure, mais dans une certaine mesure seulement, la liberté de choisir entre elles, tant qu'il n'empiète pas sur les droits du voisin. Nous pouvons travailler plus pour vivre mieux, mais nous n'avons pas le droit, pour travailler moins, de demander à nous faire entretenir sous prétexte que notre gain ne nous suffit pas.

La grande fabrication est essentiellement démocratique, c'est-à-dire qu'elle met à la portée d'un nombre de plus en plus grand les produits que la petite fabrication ne procurait sur commande qu'à une petite clientèle aristocratique ; seulement la multiplicité de ces produits, malgré leur meilleur marché, expose à des dépenses plus fortes à cause de leur multiplication même. Tandis que chaque besoin, pris à part, peut être plus aisément satisfait, trop souvent, les ressources restent stationnaires. Si elles restent stationnaires, ce n'est pas, comme on se plaît à le dire, le fait même des nouvelles méthodes de production qui amèneraient une baisse de la main-d'œuvre ; la preuve en est que leur personnel a vu croître son salaire en proportion de ses nouveaux besoins. Mais ce sont les travailleurs attachés aux vieilles méthodes, qui ne peuvent pas, sans dommage, user des facilités d'améliorer leur mode d'existence, parce qu'ils ne veulent pas faire progresser parallèlement leur travail. Avec cet état d'esprit, on est envieux et méfiant devant le succès des travailleurs modernes et intelligents. On ne profite pas d'eux autant qu'on le voudrait, et on leur en veut au lieu de s'accuser soi-même. On pourrait bien plus justement retourner l'explication fantaisiste du succès des grands magasins, « qui *perdent* sur chaque objet, mais se rattrapent sur la quantité », et prétendre que leur client gagne sur chacun de ses achats, mais se ruine par leur quantité. On a déjà accusé les grands magasins d'être des incitateurs à la ruine. Pauvre défaite. On conseille alors de se restreindre, pour main-

tenir ses besoins en rapport avec ses ressources; mais l'on n'y parvient pas, parce que c'est contre la marche naturelle des choses : le travail est resté en arrière, c'est sa production qui doit être mise à hauteur, pour fournir aux besoins modernes.

Si, au début, nous avons vu la fabrication ménagère reconnaître la supériorité de la fabrication locale, mais déplorer sa cherté, nous voyons, aujourd'hui, la fabrication ménagère et la fabrication locale admettre le bon marché de la grande fabrication, mais dénoncer son infériorité. Les confitures des grandes épiceries, on le reconnaît, peuvent être moins chères, mais comment les comparer aux confitures délicatement faites à la maison? Les vêtements des grands magasins de confection sont-ils comparables à ceux du tailleur? En fait, cela peut être vrai; mais l'erreur est de croire qu'il en soit nécessairement ainsi, et que les choses doivent en rester là.

Les débuts de la machine ont donné temporairement raison à ce préjugé, et l'on en a tiré à tort un jugement définitif. Les machines ont débuté par une production à bon marché, mais inférieure. Elles se sont perfectionnées ensuite en maintenant le bon marché, et elles atteignent peu à peu en tout une supériorité écrasante sur le travail de l'artisan, à bien plus forte raison sur celui de la famille. Avec la première machine à coudre, un point parti, toute la couture se défaisait : la couture à la main était alors supérieure; mais la supériorité a passé à la machine actuelle, qui coud également à l'endroit et à l'envers un point arrêté avec une perfection et une solidité que la main ne saurait atteindre, et le bon marché s'est maintenu.

De même pour les vêtements, et en général pour les choses « toutes faites ». Au début, il y avait trois types de vêtements, petit, moyen et grand : ils n'allaient bien à personne. A meilleur marché, mais mal faits, ils laissaient voir leur origine à l'œil le moins exercé : aujourd'hui, les plus prévenus s'y trompent. On faisait autrefois les gants sur mesure : qui en porte maintenant?

De même encore pour ces « recettes de familles », ces demeureurs de la fabrication ménagère, que l'on veut considérer

comme intangibles parce qu'elles sont comme la dernière réserve du cher axiome : on fait évidemment mieux et à meilleur compte ce que l'on fait pour soi. Longtemps les maîtresses de maison ont déclaré qu'on ne ferait jamais les confitures à si bon compte que chez soi, et c'est par économie qu'elles les faisaient chez elles. On est bien obligé d'en rabattre aujourd'hui sur ce bon marché, mais on prouve la supériorité de la fabrication ménagère en les comparant à certaines confitures, vendues pour de l'abricot, que l'on paye moitié prix de ce qu'elles devraient valoir en sucre et en fruits. Faut-il s'étonner en ce cas de ne manger que du potiron? Mais, si on prend pour exemple la confiture d'orange qui fait en Angleterre l'objet d'une grande fabrication réputée sous le nom de Dundee Marmelade, on sera bien obligé de constater qu'on ne la ferait pas aussi bien chez soi et qu'elle reviendrait plus cher.

En sorte que, pratiquement, on a raison de préférer aux produits de la grande fabrication, quand elle n'a pas encore atteint la bonne qualité, les produits faits chez soi, si on y tient et si on ne peut les remplacer par des équivalents; mais, théoriquement, on a tort de déclarer que la bonne qualité est impossible à réaliser ailleurs qu'à la maison; il faut s'y attendre au contraire, l'espérer, et se tenir au courant pour profiter de l'avantage dès son apparition.

Cette grande fabrication, qui rappelle sous tant de rapports les caractères de la spécialisation commerciale de la culture que nous avons reconnue comme une nécessité actuelle, correspond au grand commerce remplaçant le petit commerce local. C'est un fait incontestable : depuis que le monde existe, jamais la fabrication n'a présenté un pareil développement, ni donné lieu à des groupements aussi considérables. La fabrication en grand, et en grands ateliers, peut rencontrer encore certaines répugnances, à cause des préjugés que nous avons vus. Elle a cependant triomphé partout. Dire que le dix-neuvième siècle a été marqué par une grande révolution industrielle, qui est toute en ce sens, c'est être d'accord avec tout le monde.

Et pourtant notre culture est restée la culture ménagère intégrale en petits ateliers! Comment la fabrication, qui naît de la culture et en suit le développement, l'a-t-elle précédée dans ce mouvement? C'est que la grande fabrication ne provient pas de notre petite culture. D'où provient-elle donc?

La fabrication naît, ne l'oublions pas, non seulement de la culture, mais de tous les travaux d'extraction.

Voyons donc quels sont les produits qui ont donné naissance à notre grande industrie et le régime sous lequel se trouvaient leurs travaux d'extraction respectifs.

La grande fabrication provient :

1° *De la grande exploitation des mines.* — Prenons le fer pour exemple. Le Creusot n'a pu se développer au point d'occuper la population d'une ville entière que par suite de l'exploitation en grand des mines de fer qui lui fournissent d'énormes quantités de minerai et l'exploitation en grand des mines de houille qui lui fournissent tout le combustible qu'il réclame. Ce n'est pas par la multiplicité des petits hauts fourneaux de jadis que s'est développée la fabrication du fer, et ce n'est pas par la masse des petites mines locales exploitées un peu partout jadis, actuellement abandonnées, que le Creusot est approvisionné. C'est la grande mine qui a permis la grande fabrication.

2° *De la grande exploitation de produits de simple récolte.* — Comme grande fabrication provenant de produits de simple récolte, nous trouvons par exemple, sur les côtes de l'océan, les fabriques de conserves de sardines. Qui les fait naître? Ce n'est pas la masse des petits pêcheurs du littoral, qui demandent à la mer, au hasard de la pêche, une consommation variée pour eux-mêmes et vendent le surplus de leur approvisionnement, mais ce sont les grandes entreprises de pêche spécialisée, qui ne visent que la sardine et n'envoient leurs bateaux que sur son passage, en méprisant les autres habitants des mers.

3° *De la culture en grand.* — Les produits provenant de la culture ont bien donné naissance à de grandes fabrications, mais nous remarquons que :

a) Ce sont d'abord des *spécialités* agricoles et étrangères. Les principaux produits de culture qui ont développé notre fabrication sont des produits d'*importation*. Et pourquoi avons-nous avantage à les faire venir de loin? C'est parce qu'ils proviennent de spécialisations commerciales. Ils sont exploités en grand. Ce ne sont pas nos laines, mais les laines des spécialisés australiens, qui ont développé la fabrication des lainages; ce ne sont pas les peaux de nos animaux de ferme, mais celles des grands troupeaux de *ranches* du Paraguay, qui ont donné naissance aux grandes tanneries. La laine inférieure de nos moutons, les rares peaux de nos bœufs n'y auraient pas suffi. La grande fabrication de produits naturellement étrangers à notre sol, s'est même développée chez nous : le coton, la soie, par exemple ; mais il ne s'est pas développé de grande fabrication des produits de notre petite culture.

b) *Des spécialités de notre culture*. — Notre culture produit bien certaines grandes fabrications, mais ce n'est pas notre culture ménagère intégrale, c'est la culture commerciale, spécialisée, la culture en grand qui les produit. Tels sont les sucres de betteraves, les vins de Champagne, ceux du Midi, les eaux-de-vie de Cognac, d'Armagnac, etc.

c) *De certains produits arrachés enfin à la culture ménagère, mais qui alors achèvent sa ruine*. — Si, à la longue, une grande fabrication de beurrerie, par exemple, a pu se développer dans un pays de culture ménagère, elle n'en provient pas normalement; elle le dépouille malgré lui et sans compensation, nous l'avons vu, d'une de ses sources de profit, ou bien elle le fait passer à la culture commerciale, comme l'ont fait certaines laiteries et fromageries dans les Alpes. Le paysan tend à devenir spécialisé, producteur de lait.

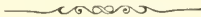
Les produits normaux de notre culture intégrale, c'est-à-dire ce surplus que le paysan apporte sur la marché après avoir prélevé sa consommation, ne sont pour rien dans ce développement de la grande fabrication, elle ne les utilise même pas : ils lui sont contraires, parce qu'ils sont trop inférieurs, trop disséminés en petits paquets, pour que le fabricant puisse les

réunir sans gros frais d'intermédiaires et de transports et qu'il ait avantage à le faire. Il préfère s'approvisionner en grand, et en qualité supérieure, à l'étranger. C'est la possibilité de le faire qui a donné naissance à notre grande fabrication. Quand elle n'a pas rencontré cette facilité, elle ne s'est pas développée. La meunerie est restée longtemps une petite industrie locale; chaque commune avait son meunier. La grande meunerie est née des importations d'Amérique et de Russie; les petits meuniers s'effacent.

Ainsi donc, la culture ménagère intégrale non seulement n'a pas développé la fabrication comme il le fallait, mais elle est tellement en opposition avec le développement que celle-ci a su prendre en s'adressant à l'étranger, qu'elle ne peut lui faire accepter ses produits. Ils continuent à alimenter de petites industries qui ne sont pas en harmonie avec les besoins actuels et qui périssent et disparaissent, dès qu'une spécialisation commerciale agricole permet à quelque grande industrie correspondante de se développer.

En fin de compte, et c'est là l'objet de nos recherches, la spécialisation commerciale de la culture non seulement s'accorde avec l'état actuel de la fabrication, mais elle est depuis longtemps réclamée par lui.

Notre fabrication, fille de la culture étrangère, demande à notre culture, qui eût dû être sa mère, de ne pas du moins entraver son développement.



V

LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EXIGE LA SPÉCIALISATION DE LA CULTURE

La suite de notre observation méthodique des faits sociaux relatifs à la spécialisation de la culture nous amène à observer, en rapport avec ce régime agricole, un nouveau genre de travail : les transports.

Les transports ont pris, dans la deuxième moitié de ce siècle, une extension inouïe, qui ne semble à personne devoir s'arrêter. Nous ne saurions négliger ce grand mouvement, et nous devons nous demander si la spécialisation commerciale de la culture cadre avec l'état actuel des transports chez nous et dans le monde.

Comme pour la fabrication, nous n'avons pas ici à étudier les transports pris en eux-mêmes, mais au point de vue de leurs rapports avec nos deux méthodes de culture.

La culture ménagère ou la culture commerciale développe-t-elle les transports?

Les transports développent-ils la culture ménagère ou la culture commerciale?

Telle est la question.

Cependant, en constatant le développement actuel des transports, il convient de nous demander d'abord et d'une façon générale : D'où proviennent les grands transports, et que produisent-ils?

Nous devons nous le demander, parce que le spectacle de ce qui se passe chez nous pourrait nous amener à une confusion regrettable, s'il n'était contrôlé par une observation à plus longue portée, débordant notre territoire et notre époque.

En effet, considérons chez nous les transports dans leur plus large acception : transports de marchandises, de personnes, d'idées, par les canaux, les routes, les chemins de fer, les paquebots, les postes, les télégraphes, les téléphones. Nous constaterons que tous sont des créations de l'État ou, au moins, qu'ils sont inspirés, concédés, subventionnés, contrôlés par lui. Nous serions donc amenés à conclure que les transports sont une des productions naturelles de l'État créateur, que les transports provenant de lui sont faits pour lui, que leur premier objet est naturellement le service administratif et politique, et que leur effet normal est la centralisation administrative dont nous jouissons. De fait, ce sont bien là chez nous et leur cause et leur effet.

La première impression qui nous vient à la vue de la carte du réseau de nos chemins de fer, admirable de symétrie, n'est-elle pas l'idée d'une toile d'araignée dont Paris serait le centre? Et si nous considérons nos grandes lignes, parallèles aux grandes routes qui les avaient précédées, ne se placent-elles pas comme les rayons d'une grande roue dont Paris serait le moyeu? La rectitude de toutes ces voies vers Paris nous remet en mémoire l'anecdote de l'autocrate fameux de toutes les Russies, anecdote que nous avons appris à admirer au collège. Comme il éprouvait le besoin administratif de réunir ses deux capitales, il prit une règle, unit sur la carte d'un trait de crayon Pétersbourg et Moscou, et décréta, au mépris des plans de ses ingénieurs, que cette ligne droite serait le tracé officiel. A la vue de cette toile d'araignée, de cette roue, nous ne pouvons échapper au sentiment que nous nous trouvons en présence d'un véritable organisme, pour lequel notre admiration n'est que trop excitée, lorsque nous remarquons que, comme les chemins de fer ont suivi les grandes routes, les télégraphes et les téléphones suivent les chemins de fer; car il n'y en a guère ailleurs. Aussi, devant

ce parallélisme et ce rayonnement de tous les transports — qui se prolongent vers nos colonies, je ne dirai pas par les câbles sous-marins, nous en avons si peu, mais par nos paquebots-postes subventionnés — nous passons de l'image de la toile d'araignée ou de la roue à des comparaisons plus nobles, et Paris devient à nos yeux le cœur et le cerveau de la France.

Quel pays bien fait, sommes-nous tentés de nous écrier ! Quelle admirable symétrie ! Comme la nature a bien servi les besoins de l'Administration. Quoi ! pas la moindre irrégularité ? Entre tant de villes, point d'intérêts qui ne soient subordonnés à leurs rapports administratifs ? Quel que soit leur éloignement de la capitale, toutes éprouvent d'abord l'impérieux besoin de s'unir à Paris. Cette aspiration universelle de la Province ne rend-elle pas évident que le rôle de ce Paris est de vivifier la France jusqu'à ses extrémités, que partout on a besoin de recevoir la pensée de lui seul, de tout retourner à lui seul ? Et cela dans chaque localité, suivant son importance administrative. C'est admirable ! Ce sont d'abord les préfectures qui ont été unies à Paris, ainsi qu'on nous le faisait remarquer au collège en nous signalant telle préfecture comme la dernière à attendre le chemin de fer ; puis, les sous-préfectures, par l'intermédiaire de leur préfecture ; c'est la voie hiérarchique. Il semble que l'intérêt vital de Paris et de toute localité en France soit dans leur union directe, et qu'elles n'en aient pas d'autre. C'est donc comme la circulation du sang dans le corps : la voie descendante de Paris est l'artère, dont le sang vermeil nourrit tout sur son parcours, tandis que le sang veineux de la Province est porté par la voie ascendante vers Paris, chargé de l'épurer. Paris prend là vraiment à nos yeux toute son importance.

Et pas de petite circulation locale indépendante ! Il suffit de traverser la France de l'est à l'ouest, au-dessus ou au-dessous de Paris, en coupant les grandes lignes qui y mènent, pour s'en rendre compte. Si pourtant il a été admis, à la longue, que des localités voisines pussent communiquer entre elles sans passer par Paris, on s'aperçoit que ces voies, indirectes et lentes, n'ont pas eu pour but de répondre à des besoins locaux, mais qu'elles

doivent leur existence à des raisons politiques. L'électeur était flatté d'avoir son chemin de fer : aussi, pour le satisfaire, l'Administration, mère prévenante et juste, a-t-elle forcé les Compagnies, en les subventionnant, à faire passer partout leurs lignes, mais également, car il ne faut pas de préférence. Ce sont donc des grâces, et l'État s'est montré jaloux de son impartialité dans sa justice distributive : il n'hésite pas plus à unir par un chemin de fer des localités qui n'ont rien à faire entre elles, qu'à se refuser à l'accroissement d'une ligne que les échanges locaux naturels surchargent et rendent insuffisante. Ces considérations vénales n'ont évidemment pas de prise sur lui, il serait injuste de l'en soupçonner.

Bien plus, pour établir cette justice égalitaire, l'État-Providence a su triompher de l'ingrate nature. En effet, si de la carte politique nous passons à la carte physique de notre pauvre pays, nous sommes confondus de constater à quel point la nature avait mal fait les choses : nous sommes scandalisés de voir, par exemple, trois de nos grands fleuves, la Loire, la Garonne, le Rhône — ces routes qui marchent et conduisent, prétend-on, où l'on veut aller — ne point aboutir à Paris ! Comment n'ont-elles pas jeté le trouble dans cette belle ordonnance que nous venons d'admirer ? C'est que l'Administration veillait ; elle a vu le mal et l'a réparé. Oh ! bien simplement : elle a rendu nos fleuves non navigables et elle les maintient dans cet anéantissement. Cela n'a pas été tout seul : elle paraît, par exemple, avoir été vaineue dans le Midi. Elle avait affaire à la Garonne qui, on le sait, a mauvaise tête ; les Gascons ont obtenu leur grande Compagnie à eux, celle du Midi. Mais la concession de l'État à ces enfants terribles n'était qu'apparente : il leur a bien concédé leur chemin de fer, à côté de leur Garonne aussi innavigable que son canal, mais il a gardé la haute main sur l'entreprise et ne lui a laissé que les dehors de l'indépendance, en en transportant l'administration à Paris, à côté de l'Institut agronomique et en attendant le *Borda*. En sorte que, lorsqu'ils veulent se servir de leur chemin de fer, les Gascons, tout comme les autres, doivent s'adresser à Paris.

Eh bien! notre fait français est assurément remarquable à un certain titre. C'est la floraison administrative la plus complète que le monde ait jamais connue; mais c'est une fleur de serre chaude. Notre exemple est un tour de force. L'artifice en fait la curiosité, mais aussi la monstruosité. Il n'est pas possible de fausser d'une façon plus néfaste l'ordre naturel et fécond des choses. Aussi le payons-nous, et chèrement.

En dehors de tout artifice, normalement, spontanément, la naissance et le développement des transports ne sont pas d'ordre administratif, mais proviennent du commerce dont les transports vivent; puis, leur établissement amène l'augmentation des échanges.

L'influence du commerce est, chez nous, extraordinairement méconnue. Il est méprisé alors qu'il a ouvert la terre aux nations et réuni les hommes. Dans les temps reculés, ce sont les peuples commerçants, les Phéniciens, qui ont civilisé la Méditerranée, la mer marchande par excellence de l'antiquité: plus récemment, ce sont les seigneurs-marchands de Venise qui ont porté la vie dans tout l'Orient, tandis que la ligne des marchands hanséates à l'Ouest faisait naître l'activité sur les côtes de l'Océan. Les grandes découvertes, l'Amérique, la circumnavigation de l'Afrique sont dues au commerce des épices, au commerce des produits des Tropiques, qui cherchait une nouvelle route des Indes, celle de l'Orient ayant été bloquée par les Ottomans. Les explorateurs d'autrefois étaient des marchands; ils passaient devant les pays qui ne pouvaient donner lieu à des échanges et s'arrêtaient au contraire là où il y avait à commercer: ils n'établissaient que là des comptoirs et un va-et-vient de transports. Les explorateurs actuels, même ceux des missions scientifiques, n'emportent-ils pas une pacotille, ne notent-ils pas les produits du pays, n'en rapportent-ils pas des échantillons pour provoquer le commerce à établir là des relations, des transports? Quels sont les peuples qui actuellement ouvrent le monde? Ne sont-ce pas encore les peuples commerçants, et en particulier les Anglo-Saxons?

Les expéditions militaires, les conquêtes administratives n'ont

rien fondé de durable en fait de transports, ni autrement d'ailleurs. Quels transports devons-nous aux Croisades, aux conquêtes des Conquistadors? Notre marine marchande ne décroît-elle pas en même temps que notre empire colonial s'étend? Il n'est au contraire pas un pays traficable dont le commerce ne fasse spontanément la conquête, créant des transports en proportion avec les ressources à exploiter, développant les transports par l'activité des échanges, et conservant cette conquête tant qu'elle reste propice au trafic. C'est que le commerce ne crée et n'entretient que des transports rémunérateurs, tandis que les conquêtes militaires tombent souvent sous la charge de transports onéreux. Les transports qui procèdent de l'amour de la gloire ne valent pas pour l'humanité ceux qu'elle doit à l'esprit de lucre. Ne nous en scandalisons pas. Normalement, les transports n'étant pas à eux-mêmes leur propre fin, ils répondent à un besoin et ne sont pas une doctrine. Ils naissent du besoin de véhiculer marchandises, hommes, ou idées, entre deux points, prennent de l'importance en proportion de la possibilité de ces échanges, ont généralement pour effet de l'augmenter, et se développent encore par ce fait même.

Il faut bien comprendre que ce que nous voyons chez nous est fait à rebours, et on le reconnaît à ce que le résultat est opposé à l'effet normal des transports.

Ce n'est pas en établissant, par besoin administratif ou pour plaire à l'électeur, une ligne de chemin de fer coûteuse là où le commerce ne peut la rémunérer, qu'on est en droit de se glorifier de ses transports; il ne suffit pas de tolérer que le commerce en use, il faut qu'il en soit la raison d'être; sinon, pour la faire vivre, il faudra la subventionner. De même que l'on ne colonise pas fructueusement quand on n'a pas de colons, et que la conquête se traduit alors par une dépense de luxe, de même la création d'un transport quelconque est infructueuse sans le trafic. Mais il s'agit, dit-on, d'un ensemble, et les bonnes lignes paient pour les mauvaises. Pourquoi alors les subventionner, c'est-à-dire les faire payer par la communauté? C'est toujours le génie du travail à perte, dont nous sommes pos-

sédés, l'esprit du paysan, dont nous ne pouvons nous débarrasser, cet esprit qui le fait compter sur ses moutons pour le sauver des pertes que lui cause régulièrement sa culture de blé. C'est aussi ce paternalisme sentimental à justice distributive, que nous poursuivons jusque dans la matérialité des choses et qui aboutit à l'écrasement des capables, avec une tendance marquée à leur éviction au profit des incapables.

Là où, de parti pris, on a mêlé le bon au mauvais, le fructueux à l'infructueux, on ne peut attendre et obtenir le même résultat que ceux qui n'ont recherché que le bon et le fructueux. Dans les comparaisons avec d'autres nations dont nous devrions envier les institutions, il ne s'agit pas de constater si les mêmes faits se rencontrent, mais aussi comment ils se sont produits de part et d'autre, normalement ou arbitrairement. Il ne s'agit pas de constater s'il y a partout des chemins de fer, mais si, conçus pour des besoins normaux ou en dehors de cette préoccupation, ici ils sont fructueux, et là en déficit; il ne s'agit pas de remarquer que le sol est partout cultivé, mais qu'ici le cultivateur soigne ses produits fructueux et là les sacrifie aux dépréciés. De part et d'autre, il peut y avoir des bœufs et une charrue, mais celle qui est attelée devant les bœufs ne laboure pas. A cela près, mais à cela près seulement, les choses reviennent au même.

Du fait que c'est le commerce qui engendre, alimente et développe les transports, il résulte que la culture ménagère ne les développe pas, pour deux raisons :

1^o Parce que le paysan, consommant ce qu'il produit, n'a que peu de produits à exporter, et que d'ailleurs il les place autour de lui, dans la localité;

2^o Parce que, produisant ce qu'il consomme, il n'a presque rien à importer et que le peu dont il a besoin lui est fourni par ses voisins.

Ce n'est donc pas notre culture ménagère intégrale qui a produit le développement actuel des transports, pas plus qu'elle n'a produit celui de la fabrication.

Par contre, la culture commerciale développe les transports pour les raisons inverses, puisque le spécialisé exporte toute sa production — de laquelle il n'use pas et n'aurait pas le placement dans sa localité — et importe toute sa consommation.

Maintenant les transports existant pour une cause ou pour une autre, normale ou artificielle, quelle est leur influence sur nos deux méthodes de culture?

Elle est décisive. Il y a entre les transports et ces deux méthodes de culture une relation de cause à effet, une loi. C'est la présence ou l'absence des transports qui permet, engendre et développe l'une de ces méthodes à l'exclusion de l'autre.

Il est facile par le raisonnement d'établir que logiquement cela doit être et par l'observation de montrer que cela est.

L'homme a besoin pour vivre d'un certain nombre de produits en nature, mais il peut se les procurer de deux manières : soit en les produisant directement, soit en les achetant avec de l'argent.

Sans transports, le paysan n'a pas la possibilité de travailler pour de l'argent ni d'acheter ce qui lui est nécessaire. Il n'a pas de choix. Isolé dans sa ferme, comme Robinson, il devra se suffire, produire tout directement. De là la méthode, inférieure mais nécessaire, de culture ménagère intégrale de consommation directe. Sa raison d'être est l'absence de transports.

L'apparition des transports, au contraire, lui donne le choix. Elle rend possible l'adoption de la méthode supérieure de culture, la spécialisation commerciale en lui permettant de vendre le produit de son travail pour acheter les produits nécessaires à l'existence. — Les transports rendent-ils cette méthode nécessaire? Oui, parce que l'homme a des aptitudes et des préférences, qu'il se trouve dans des conditions déterminées qui rendent pour lui plus avantageuse la production de certains objets. Dès qu'il le peut, il tend invinciblement à choisir la méthode de travail supérieure, surtout quand elle lui permet de rejeter des travaux ingrats pour se concentrer dans le travail le plus productif.

Mais ce n'est pas seulement logique. C'est de pratique commune. Il en a toujours été ainsi. Seulement, l'exception du passé — la facilité des transports — tendant à devenir la règle, la spécialisation commerciale passe également de l'exception à la règle.

Nous avons dit que nous nous trouvions en présence d'une loi. S'il y a loi, il faut qu'elle se soit exercée de tout temps dans le passé, que nous la retrouvions partout dans le présent; qu'elle soit en rapports directs avec le phénomène qu'elle régit, c'est-à-dire que, là où nous rencontrons des transports, dans le passé et dans le présent, nous devons voir régner la spécialisation commerciale de la culture suivant la proportion exacte de leur facilité, jusqu'à extinction complète de la culture ménagère, ou tout au moins jusqu'à un état manifeste de souffrance qui atteste la violation de la loi.

Une telle loi doit donc fonctionner toujours, partout, proportionnellement; c'est-à-dire qu'elle doit fonctionner suivant des rapports constants et proportionnels. De plus, si l'influence des transports est vraiment la loi déterminante de la méthode de culture, nous devons vérifier qu'elle opère indépendamment de la nature du sol, indépendamment de la volonté de l'homme, indépendamment de la connaissance qu'on en a.

C'est bien ce que l'observation des faits va nous montrer.

La loi a-t-elle fonctionné et fonctionne-t-elle *toujours*, dans le passé comme dans le présent?

Dans le passé, et jusqu'à un passé très récent, les campagnes, partout au monde, étaient dépourvues de moyens de transports qui leur permettent de songer à tout importer, à tout exporter; aussi savons-nous que partout régnait la culture ménagère intégrale. L'assolement triennal que l'on doit à Charlemagne s'est perpétué jusqu'à nos jours sur la majeure partie de l'Europe centrale. Il en est la caractéristique. Le manque de transports était la règle, comme aussi la culture ménagère intégrale. Cependant, mais tout à fait exceptionnellement, certains pays dès longtemps ont joui, par la nature même du lieu, du bienfait des transports. La colonie tropicale des Antilles est entourée de la mer commer-

cante : de tout temps le colon s'y est adonné à une spécialisation commerciale et il a reçu un nom qui l'indique ; il a toujours été « planteur », non « paysan ». Il a fondé une « plantation » de café, de cannes à sucre, de vanille, non une « ferme » à culture intégrale.

Dans le présent, nous avons encore en France nombre de fermes isolées ne jouissant pas de transports faciles. Il leur serait pratiquement impossible de s'approvisionner du dehors pour tous les besoins de la vie, et souvent il ne leur serait pas possible d'exporter la spécialité qui conviendrait à leur sol et qu'elles seraient amenées à prendre si elles avaient auprès d'elles une gare de chemin de fer ou un centre de consommation. C'est ainsi, par exemple, que la spécialité du lait, reconnue très avantageuse dans la proximité d'une ville, ne peut se faire à grande distance par le moyen des voitures. Dans ces fermes isolées, la culture ménagère intégrale règne sans conteste et normalement. En revanche, à grande distance des centres de consommation, mais dotés de chemins de fer, les ranches américains embarquent à leurs gares les animaux et y trouvent leurs approvisionnements.

Nous vérifions donc la loi dans le présent comme dans le passé.

Fonctionne-t-elle et a-t-elle toujours fonctionné *partout* ?

Chez nous, dans le passé, nous avons vu régner partout la culture ménagère intégrale et, dans le présent, nous l'avons retrouvée normalement dans les fermes isolées ; c'est-à-dire que, dans le passé et dans le présent, elle coïncide avec l'absence de transports.

Mais, dans le passé comme dans le présent, nous trouvons, même chez nous, les spécialisations commerciales prospères coïncidant avec les transports¹.

Depuis le onzième siècle, l'Aunis est en vignobles. Le port de la Rochelle, par la mer qu'il a rendu commerçante, a, dès cette époque, exporté les vins, eaux-de-vie, sel, spécialités de la ré-

1. *Science sociale*, 1898, II. Une grande ville de commerce. — Le type rochelais, par M. J. Périer.

gion, et a importé le blé et le bétail que ses navires ramenaient des Flandres. Pauvre pays de culture intégrale qu'un pays de vigne! L'Amis cependant était florissant, mais par la spécialisation commerciale.

Actuellement, les transports faciles ont permis la création des vignobles du Midi qui, en pleine crise agricole, ont décuplé la valeur des terres.

L'étranger n'est et n'a pas été moins que nous soumis à cette loi.

Dans le passé, les colons anglo-saxons, débarqués sur les côtes du Nord-Est de l'Amérique, y ont aussitôt établi des fermes, dont le but était de subvenir directement à leurs besoins : ils y vivaient des produits de leurs terres. Étant donné des transports aussi rares, aussi difficiles et aussi coûteux que ceux de l'Atlantique à cette époque, il eût fallu en effet de bien riches productions pour en vivre au moyen de l'exportation à pareille distance. Mais ce sont ces productions riches que rencontraient précisément ceux des colons qui s'étaient établis au Sud-Est, dans la Virginie, dans la Louisiane, dans les régions chaudes : aussi ne retrouvons-nous plus là des fermiers, mais des planteurs. Éloignés de l'Europe autant et plus que les premiers, ils pouvaient, grâce à la richesse de leurs produits, utiliser les transports et ils passaient à la spécialisation commerciale.

Il en est de même à l'étranger, dans le présent. Dans tout l'Orient de l'Europe, les transports sont difficiles à la campagne. Voyez le paysan russe, c'est bien un paysan de culture ménagère intégrale. Tous les livres de Tolstoï en font foi. L'idéal paysan les remplit. Tous les axiomes du paysan s'y retrouvent. Pas de transports en Asie. Le Chinois, avec sa culture de riz, et son élevage de porc, est un paysan. C'est là sa culture intégrale restreinte, il la fait pour sa consommation. Il vit directement et absolument de sa terre. Il a le souci intense du fumier, et nous savons jusqu'où il pousse la préoccupation de tout restituer à la terre. Et il a raison, dans les conditions où il se trouve. Point de transports en Afrique australe non plus. Le Boër est un paysan renforcé. Il est chasseur, pasteur plus que cultivateur, mais c'est

parce qu'il en a les moyens. Donnez au paysan français du gibier et l'espace herbu, il réduira sa culture au minimum. Mais dans le « pound », dans la terre de l'étang qu'il a obtenu par un barrage, le Boër fait bien une culture ménagère : elle est aussi intégrale : tous font la même chose, dans les mêmes proportions qui sont reconnues depuis longtemps répondre aux besoins de leur vie.

Les États-Unis sont sillonnés de chemins de fer. D'ailleurs le colon anglo-saxon s'arrange pour jouir toujours de transports suffisants. S'il s'établit loin de la voie ferrée, il fera un ranch et se contentera de conserves. C'est que cette spécialité est à elle-même son transport ; à travers la prairie, il conduira son troupeau à la gare et en rapportera ses conserves. Mais pour être producteur de blé, il lui faudra le voisinage d'une gare et de son élévator. L'élévator, aux lieux de chargement des grands transports par terre et par eau, indique la spécialisation commerciale de la culture, comme le grenier au-dessus du foyer du paysan indique la production pour la consommation directe. Si l'Américain s'adonne au laitage, à la volaille, ce n'est que pour la vente, mais toujours, alors, dans la proximité d'un centre de consommation. Aussi les campagnes des États-Unis présentent-elles à outrance le spectacle de la spécialisation et forment-elles avec les nôtres un contraste frappant. Autour des villes, les fermes à volailles, les laiteries, les cultures maraîchères, les vergers ; au Far-West, les ranchs d'élevage ; à l'ouest, les ranchs d'engraissement ; le Dakota est un immense champ de blé. Chaque exploitation ne donne plus la viande, le blé, les produits de la basse-cour ; il y a la région de la viande, celle du blé, et chaque ville est entourée d'une zone de culture maraîchère et fruitière avec ses laiteries et ses fermes à volailles. C'est cette spécialisation qui a fait la supériorité de la culture américaine.

Nous retrouvons donc *toujours et partout* notre loi.

Fonctionne-t-elle *proportionnellement* à la facilité des transports ?

Il y a toujours, par rapport aux produits et aux besoins du rural, une certaine possibilité d'exporter et d'importer quelque

chose; l'impossibilité de rien exporter, dans une mesure si minime qu'elle soit, n'a peut-être jamais existé; et, d'autre part, la possibilité de tout importer à la campagne est bien récente et encore exceptionnelle. Nous ne cherchons pas l'absolu, mais le plus ou le moins. On peut donc dire que le rural, depuis longtemps, jouit d'une certaine possibilité de transports; mais, ce qui est intéressant, c'est qu'il s'est spécialisé toujours dans la proportion de leur facilité.

Chez nous, le fermier cultive encore sa ferme par la culture intégrale pour en vivre directement, en nature. Dans le passé lointain, avant les routes, il était métayer, il payait en nature, remettant la moitié des produits au propriétaire. Dès l'apparition des grandes routes, il tend à devenir fermier. Il continue sa culture ménagère, mais il doit payer son fermage. Aussi le voyons-nous s'adonner à une spécialité, en rapport avec le nouveau moyen de transports : c'est le blé, produit riche sous un petit volume, très maniable, qu'il peut au besoin charger sur le dos d'un âne pour atteindre par les petits chemins la grande route. Les fermages sont payés en argent par la vente de ce blé. Le fermier « force » sur le blé, suivant l'expression consacrée, c'est-à-dire qu'il en développe la culture bien au delà de ses besoins, pour en faire un produit de vente. Les chemins de fer paraissent : alors il peut aller vendre à la foire ses animaux gras, parce que les marchands qui les lui achètent les envoient par chemin de fer à Paris; et, ce qui ne pouvait résulter de la première spécialisation, celle du blé, nous le voyons se produire dans les régions particulièrement aptes à cette transformation nouvelle, comme la Normandie : de grosses fermes sont mises en herbages, des régions entières passent à la spécialité commerciale de l'élevage et de l'engraissement. Là où la gare est voisine de la ferme, on expédie pour certains centres urbains assez proches les volailles, les œufs, le beurre, les légumes, qui demandent des transports rapides pour arriver frais. Enfin, avec le bon marché des transports, autre genre de facilité, nous voyons aujourd'hui les fermiers demander à vendre leurs pailles et leurs fourrages, c'est-à-dire les produits les plus encombrants, ceux

que l'on gâchait autrefois, qu'on laissait pourrir dans la cour durant les années plantureuses et dont on ne savait faire que du fumier. Cesser de restituer à la terre le fumier en vendant les fourrages destinés à la litière, c'est le dernier coup porté aux axiomes de la culture ménagère.

Le propriétaire s'est adapté aux transports avant le fermier; il a commencé, de-ci de-là, par abandonner sa réserve, où il produisait pour sa consommation personnelle; il en a joint les terres à celles de sa ferme, à un renouvellement de bail; il a alors acheté au boulanger le pain, et à son fermier le lait, le beurre, les œufs, les volailles, que lui-même produisait directement autrefois. On commence aujourd'hui à voir, au contraire, des propriétaires reprendre des terres à leurs fermiers; mais c'est pour s'y adonner à une culture spécialisée, pour créer un vignoble, par exemple. En même temps, ils achètent leur beurre à la beurrierie, où il est mieux fait qu'à la ferme. C'est qu'il leur est facile maintenant de le recevoir par colis postal, comme il leur est facile d'expédier leur vin. Le voisinage de leur ferme ne leur est plus nécessaire. Si, en retirant des terres à leur fermier, celui-ci doit abandonner tel produit, ils n'en seront pas gênés.

A l'étranger, le même fait, c'est-à-dire l'intensité de la spécialisation commerciale de la culture marchant de pair avec la facilité des transports, se retrouve dans le passé comme dans le présent.

Le planteur des Antilles était un spécialisé. Il jouissait de transports pour sa spécialité, les bateaux prenaient son sucre. Mais il ne pouvait faire venir d'Europe ses œufs ni ses légumes. Isolé au milieu de son île, il était bien obligé de faire un peu de culture de consommation; seulement, il n'en faisait que l'indispensable; c'était pour lui le mal nécessaire, la conséquence forcée des conditions d'isolement dans lesquelles il était obligé d'exercer sa spécialité. Pourquoi, par exemple, le planteur de Saint-Domingue, si bien décrit par M. de Préville¹, cultive-t-il 100 carreaux (le carreau vaut de 3 à 4 hectares)

1. *La Colonie de Saint-Domingue* (*Science sociale*, 1886, t. II, p. 323 et 324).

en cannes à sucre, et 36 seulement en culture vivrière, c'est-à-dire en produits de consommation directe? Et pourquoi ne divise-t-il pas sa propriété en fermes? C'est parce qu'il peut s'adonner à une riche spécialité qu'il a le moyen d'exporter. Aussi cette spécialité est-elle la raison d'être de son exploitation, tandis que sa culture vivrière n'en est que la conséquence regrettable, faute de pouvoir importer sa nourriture. Et ce fait se traduit par la valeur des terres : sa terre en cannes à sucre vaut 7.000 francs le carreau, tandis que sa terre en culture vivrière vaut de 2.500 à 3.000 francs, pas plus que la terre inculte, la savane, dont il possède 6¼ carreaux pour faire paître ses animaux. Actuellement les colons anglo-saxons en Amérique, comme partout ailleurs du reste, ne veulent plus de la culture paysanne, qu'ils jugent trop peu lucrative. Qu'arrive-t-il? Ils ne s'établissent qu'auprès des chemins de fer; c'est par la création d'une ligne ferrée qu'ils ouvrent une colonie. Ne voulant faire qu'une spécialité lucrative, ils en réclament les moyens. Ils ont besoin des chemins de fer pour exporter leurs produits et pour pourvoir à leur consommation. Autrefois, au contraire, les colons paysans se suffisaient sur leur terre et en absorbaient les produits, préférant l'isolement. Comme ils ne demandaient rien au dehors, ils redoutaient l'intrusion de l'étranger, qui, ne pouvant leur servir, ne pouvait que leur nuire. Les exploitations rurales du moyen âge s'établissaient loin des routes parcourues par les pillards.

Ainsi, *partout et toujours*, la loi fonctionne *proportionnellement* à la facilité des transports. Quand le colon manque de transports, il ne pratique que la culture ménagère intégrale; quand il jouit de transports pour un produit, il s'y spécialise, en demandant encore à la culture ménagère de pourvoir aux besoins qu'il ne peut satisfaire par l'importation; mais, quand il a goûté à la facilité d'exporter toute sa production et d'importer toute sa consommation, il ne s'établit plus que là où il la rencontre, et ne se livre plus qu'à la culture commerciale.

La loi ne fonctionne pas seulement *partout, toujours et en*

proportion de la facilité des transports, mais encore malgré la terre.

La terre a ses préférences; elle est adaptée à certains produits qu'elle favorise, elle n'est pas propice à d'autres. Et ce n'est pas une petite affaire, ni surtout une opération généralement lucrative, que de violer ses préférences et de lui faire produire ce pourquoi elle n'est pas faite. Eh bien, il est tellement vrai que la loi de l'influence des transports est la déterminante de la méthode de culture, qu'elle réussit à vaincre ces répugnances de la terre! Quand le produit exportable est assez avantageux, on oblige la terre à le fournir malgré elle, on la spécialise par force et on s'en trouve bien. En voici quelques exemples :

Le voisinage implique une facilité de transporter. Nous ne croyons pas, comme M. Prudhomme, que la Providence, après avoir fait couler les fleuves dans les grandes villes, ait ceinturé toutes les villes d'une zone propre à la culture maraîchère, et toutefois nous trouvons des maraîchers autour de toutes les villes. Ce n'est pas que partout cette culture spéciale soit appropriée au sol; c'est que partout le voisinage immédiat de la ville permet d'y porter facilement les légumes.

Certaines terres de Champagne ont produit le vin qui fait la renommée du pays; mais celles-là étaient rares en Champagne même, et les autres terres y étaient absolument rebelles à ce genre de culture. Cependant ce produit, exportable de sa nature, étant demandé et richement payé, les propriétaires de Champagne font maintenant leur terre: ils composent, dans les parties ingrates du sol, leur terrain sur le fond qui ne leur sert plus que de support; ils y apportent les terres qui plaisent à la vigne, dans les proportions qu'elle réclame. Ainsi, la terre naturelle étant impropre à la spécialité réclamée, on fabrique par-dessus une terre artificielle qui répond aux besoins.

En revanche, la colonie tropicale des Antilles a toujours fait l'objet de cultures spécialisées; ce sont des plantations de café, de canne à sucre, de vanille, auxquelles la terre est propice; mais l'homme doit aux transports la possibilité de s'y adonner. Voyez Robinson Crusé échoué dans son île tropicale. Il n'a eue

de savoir si le sol réclame la culture de la vanille, dont il ne peut se nourrir et qu'il ne peut vendre. Il faut qu'il vive de la terre. Il sème pour lui du blé, des légumes, élève et entretient des chèvres. Malgré la terre, il se fait paysan, reconstitue la ferme, le domaine à consommation directe. Il est fier et à juste titre de ses misérables produits, obtenus en dépit de la terre. Le pauvre naufragé ne jouit pas de transports.

Ces fermes de l'Est Américain que nous avons vu établir par les premiers colons pour subvenir à la consommation personnelle, alors qu'ils ne jouissaient pas de transports faciles, sont devenues avec les chemins de fer des exploitations spécialisées en vue de la vente. Pourtant la terre n'a pas changé. D'où vient que sa production s'est modifiée? De l'apparition des transports. Qu'est-ce qui a permis la création des vignobles du Midi dans les anciennes fermes? Ce sont les transports. La terre est bien de la terre à vigne, mais on ne pouvait autrefois lui demander de produire exclusivement du vin, faute de transports.

Nous vérifions donc que notre loi fonctionne *en dépit même de la terre*.

Nous allons vérifier qu'elle fonctionne encore *malgré la volonté de l'homme*.

Ce n'est pas du caprice de l'homme que dépend la méthode de culture à laquelle il s'adonne, mais de la présence ou de l'absence de transports. Il doit se soumettre à la loi, conscient ou inconscient, satisfait ou rebelle.

Les exemples abondent. Quelques spécialisés ont raisonné leur affaire, non au point de vue général, mais à leur point de vue particulier. Je connais par exemple un industriel retiré à la campagne qui s'est dit : « Je ne connais rien à la culture, c'est bien embrouillé! Mais j'ai encore de l'activité, je vais m'occuper de vigne. » Il est tombé juste. Il s'en félicite, il a fait une excellente affaire et me disait avec admiration : « Vraiment on ne se doute pas de ce qu'on peut faire produire à la terre; mon vignoble depuis seize ans me rapporte 200 0/0. » D'autres ont fait comme lui, simplement parce qu'il réussissait, sans se

rendre compte du pourquoi; le succès leur suffisait. D'autres ont obéi à contre-cœur, cédant à une fatalité qu'ils constatent sans l'approuver : « Que voulez-vous, disent-ils, on ne peut plus s'en tirer que comme cela. »

C'est que la loi fonctionne automatiquement, connue ou méconnue. Elle ne demande pas que l'homme la reconnaisse théoriquement, mais elle le réduit à l'obéissance pratique. Elle est implacable. La bonne foi ne sauve pas le cultivateur : s'il croit bien faire, en se conformant à la tradition, s'il croit que la culture ménagère est la seule sensée et profitable, sa bonne intention ne lui donne pas le succès. Si, au contraire, il la quitte avec remords et l'abandonne en déserteur, ses remords et sa désertion ne l'empêcheront pas de réussir.

Ce n'est pas par la connaissance de la cause, mais par la constatation des effets, que les spécialités se sont formées. Cela s'est fait d'abord par tâtonnement. On a cherché ce qui réussissait et on s'y est arrêté, une fois trouvé; puis cela s'est étendu par imitation; on a suivi l'exemple de ceux qui réussissaient. L'homme peut ignorer la loi, il n'en réussira pas moins en lui obéissant; mais il est évident qu'il aura plus de chances de s'y conformer en la connaissant.

Ainsi, la loi fonctionne *toujours, partout, proportionnellement à la facilité des transports, malgré les préférences de la terre et malgré la volonté de l'homme.*

Nous nous croyons donc en droit de dire qu'il est établi, par une observation rigoureuse et scientifique, qu'une loi, celle de l'influence des transports, régit la méthode culturale; que la méthode à suivre dépend directement de la présence ou de l'absence de transports; que ce sont les transports qui imposent l'obligation d'exploiter la terre par la méthode de la culture ménagère intégrale ou par la spécialisation commerciale.

S'il en est ainsi, nous devons, à titre de contre-épreuve, vérifier que *la violation de la loi entraîne la souffrance et la soumission à la loi la prospérité.*

L'homme peut, en vertu de son libre arbitre et pendant un

certain temps, lutter contre une loi, mais ce qui fait qu'il finit par s'y ranger, c'est qu'il ne trouve dans cette lutte que la souffrance et la mort; ce qu'il cherche est le bien-être et la vie, et il ne les rencontre que dans son accord avec la loi.

En France, les pays de culture intégrale, notamment ceux du Centre, sont en proie à la crise agricole. Ils souffrent, parce qu'ayant des transports ils cultivent la terre par la méthode qui convient en l'absence des transports. Au contraire la prospérité, la plus-value de la terre ont accompagné la spécialisation commerciale des vignobles dans le Midi, de l'élevage en Normandie, de la culture industrielle de la betterave dans le Nord. Les pays de l'Europe centrale, nouvellement ouverts aux chemins de fer et qui n'ont pas encore rencontré la transformation culturelle qui y correspond, souffrent de la crise agricole. Nous voyons les agrariens de la Prusse réclamer comme nos cultivateurs paysans la protection à outrance, et d'instinct se révolter contre l'ouverture de canaux qu'ils regardent, non sans raison, comme une menace et un danger mortel pour leur culture.

Les colonies anglo-saxonnes spécialisées enrichissent leurs colons. Tandis que dans nos pays la culture ruine, on s'enrichit là-bas, dans les jardins à thé de l'Inde, dans les runs de moutons de l'Australie; et l'Amérique, malgré la distance, malgré la main-d'œuvre plus élevée et malgré nos droits de douane, nous envahit de ses produits. Il faut d'immenses spécialisations commerciales d'élevage pour alimenter les villes de viande de l'Ouest et des établissements comme ceux d'Armor. Jamais la culture ménagère n'a produit ces immenses élevators à blé du Dakota. La bonne méthode de culture fait la prospérité de ces pays et leur donne cette supériorité écrasante sur les pays retardés dans les vieux errements que les chemins de fer ont rendu erronés. Nos rivaux nous battent par une supériorité de méthode, en dépit de toutes les barrières dont nous voulons nous protéger.

En résumé, nous avons vérifié que partout, toujours et proportionnellement au fait, malgré la terre et malgré l'homme, l'absence de transports implique la méthode de la culture mé-

nagère intégrale et leur présence la méthode de la spécialisation commerciale de la culture, et que, à l'apparition de transports nouveaux, comme à notre époque, la culture est prospère là où l'on obéit à la loi et souffre là où on la viole.

Le développement des transports, tel est le fait général, simple, récent, méconnu, qui donne l'explication plausible et complète de la crise agricole. Sa solution générale, simple, nouvelle dans sa généralisation, est bien, pour notre culture comme elle l'a été pour la mienne, non dans le perfectionnement de la méthode existante, mais dans la transformation de la méthode culturale, dans la spécialisation commerciale, adaptation rationnelle et constante de la culture à cette situation nouvelle.

A. DAUPRAT.

Le Directeur Gérant : Edmond DEMOLINS.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}. — PARIS





